5.2. ETUDE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC (36)

COMMUNES DE SAINT-GEORGES-SUR-ARNON ET D'ISSOUDUN

MAI 2025



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

SILLAGE
AGENCE DE PAYSAGE & D'URBANISME
DEPUIS 1978
Pour des projets de territoire durables & innovants

Projet éolien du Champ Blanc

Communes d'Issoudun et Saint-Georges-sur-Arnon (36)

Volet Paysager de l'étude d'impact

Mars 2025



valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Volet Paysager
Étude d'impact du projet éolien

du Champ Blanc

Département de l'Indre (36)

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

GROUPE VALECO

188 rue Maurice Béjart - CS 57392
34184 Montpellier - Cedex 4

Tel : +33 (0) 4 67 40 74 00
www.groupevaleco.com

SILLAGE

Résidence Athea
9 rue Kerautret Botmel
35000 Rennes

Tel : +33 (0) 2 99 30 61 58
paysage@agence-sillage.fr
www.agence-sillage.fr

SILLAGE
AGENCE DE PAYSAGE & D'URBANISME DEPUIS 1978
Pour des projets de territoire durables & innovants

Vallée de la Théols, Issoudun

A . PRÉFACE 6

1 . Présentation & Objectifs 6
2 . Bibliographie 6
3 . Articulation du Rapport 7
4 . Définitions préalables 8

4.1. Qualification des vues - stade état initial 8
4.2. Qualification des vues - stade variantes et impacts 9
4.3. Enjeu 10
4.4. Sensibilité paysagère 10
4.5. Impact paysager 10

B . LOCALISATION DU PROJET 11

C . DÉMARCHE ET CHOIX DES AIRES D'ÉTUDE 12

1 . Présentation de la démarche 12
2 . Définition des aires d'étude 12

2.1. Méthodologie 12
2.2. Présentation des aires 16

PARTIE 1. ÉTAT INITIAL 20

A . ARCHITECTURE DE L'ÉTAT INITIAL 20

B . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE 24

1 . Contexte Paysager 26

1.1. La géologie, le relief et l'hydrographie 26
1.2. Les grandes unités paysagères 32
1.3. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager 37

2 . Contexte éolien 38

2.1. Le Schéma Régional Éolien (SRE) 38
2.2. Effets cumulés 40
2.3. Synthèse de la sensibilité du contexte éolien 43

3 . Patrimoine bâti, paysager et culturel 44

3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco 44
3.2. Les sites protégés 46
3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables 51
3.4. Les monuments historiques 52
3.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine 60

Table des matières

C . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE 62

1 . Contexte paysager 64

1.1. Le relief et l'hydrographie 64
1.2. Les principaux axes de communication 66
1.3. L'habitat 72
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager 79

2 . Le contexte éolien 80
3 . Patrimoine bâti, paysager et culturel 82

3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco 82
3.2. Les sites protégés 82
3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables 82
3.4. Les monuments historiques 82
3.5. Synthèse de la sensibilité du patrimoine 87

D . ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE 88

1 . Contexte paysager 90

1.1. Le relief et l'hydrographie 90
1.2. Les principaux axes de communication 94
1.3. L'habitat 98
1.4. Synthèse de la sensibilité du contexte paysager 107

2 . Le contexte éolien 108
3 . Patrimoine bâti, paysager et culturel 110

3.1. Patrimoine mondial de l'Unesco 110
3.2. Les sites protégés 110
3.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables 114
3.4. Les monuments historiques 116
3.5. Zone de Présomption de prescription archéologique 120
3.6. Zone de Présomption de prescription archéologique 122

E . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 124

PARTIE 2. SCÉNARIOS 130

F . PRÉSENTATION DES VARIANTES 130

A . COMPARAISON DES VARIANTES 133

1 . Photomontages de comparaison 133
2 . Tableau comparatif des variantes 144

PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS 146

A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN 146

B . PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES 148

1 . Choix des photomontages 148

C . NOTE SUR LA PRISE EN COMPTE DES PROJETS REFUSÉS 151

D . MÉTHODOLOGIE DE LECTURE DES PHOTOMONTAGES 157

E . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE 160

1 . Carnet de photomontages commentés de l'aire éloignée 160

2 . Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire d'étude éloignée 177

3 . Conclusion des impacts paysagers de l'aire éloignée 178

F . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE 179

1 . Carnet de photomontages commentés de l'aire rapprochée 179

2 . Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire d'étude rapprochée 276

3 . Conclusion des impacts paysagers de l'aire rapprochée 277

G . IMPACTS PAYSAGERS DEPUIS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE 278

1 . Carnet de photomontages commentés de l'aire immédiate 278

2 . Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire d'étude immédiate 370

3 . Conclusion des impacts paysagers de l'aire immédiate 371

H . ÉTUDE DE L'OCCUPATION VISUELLE 372

1 . Présentation de la méthode 372

1.1. Préambule 372

1.2. Réalisation du schéma d'occupation visuelle 372

1.3. Critères d'analyse 372

2 . Choix des bourgs 373

3 . Schéma d'occupation visuelle 374

3.1. Bourg d'Avail 374

3.2. Bourg d'Issoudun 378

3.3. Bourg des Bordes 384

3.4. Bourg de Saint-Georges-sur-Arnon 388

3.5. Bourg de Villiers 392

4 . Conclusion 397

I . POSTES DE LIVRAISON 398

J . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT 400

1 . Mesures en amont du choix du projet 400

2 . Mesures après analyse des photomontages 401

1.1. Intervisibilité avec un autre parc éolien 401

2.2. perception des structures paysagères et secteurs panoramiques 401

2.1. perception depuis les axes de communication 401

2.3. perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg 402

2.4. covisibilité avec un monument historique ou intervisibilité avec un site 403

3 . Tableau récapitulatif 405

K . EVOLUTION PROBABLE DU PAYSAGE SANS PROJET 406

L . EVOLUTION PROBABLE DU PAYSAGE AVEC LE PROJET 406

M . CARTES DE SYNTHÈSE 408

N . CONCLUSION 412

PARTIE 4. ANNEXES 416

A . TABLE DES PHOTOGRAPHIES 416

B . TABLE DES FIGURES 418

C . GLOSSAIRE 420

D . MÉTHODE DE RÉLISATION DES PHOTOMONTAGES 424

1 . Introduction 424

2 . Prestation 424

2.1. Le projet éolien 424

2.1. Le choix des points de vue 425

2.2. La prise de vue 425

2.3. Géolocalisation 425

2.4. Repérage & recalage 425

E . LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES 428

A . Préface

1 . PRÉSENTATION & OBJECTIFS

Le présent document a pour objet le volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien du Champ Blanc sur les communes du Champ Blanc.

Ce projet est porté par la société VALECO.

Cette étude est menée par l'Agence SILLAGE, paysagistes à Rennes (Ille-et-Vilaine) et sera réalisée conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (révisé en octobre 2020, par le ministère de l'écologie et du développement durable).

« Dans le cas précis de l'éolien, les objectifs sont les suivants :

> *favoriser la concertation et à travers elle, les connaissances sur les paysages concernés par le projet, en se donnant ainsi les moyens d'évaluer leur capacité à accueillir le projet ;*

> *analyser les effets du projet éolien sur ce paysage et les patrimoines ;*

> *étudier des variantes d'implantations et motiver un parti d'aménagement sur la base d'une démarche paysagère de projet (tout en respectant les contraintes techniques et économiques tout autant que les enjeux humains et environnementaux) ;*

> *réévaluer les effets du projet ;*

> *participer au débat public en vue de l'acceptation sociale du projet. »*

Extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

2 . BIBLIOGRAPHIE

Cette étude a été réalisée en respectant différents ouvrages de références :

>Le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005, actualisé en 2010 et 2016 puis révisé en 2020 (cité précédemment),

>Le Schéma Régional Climat Air Energie de la région Centre Val de Loire, 2014

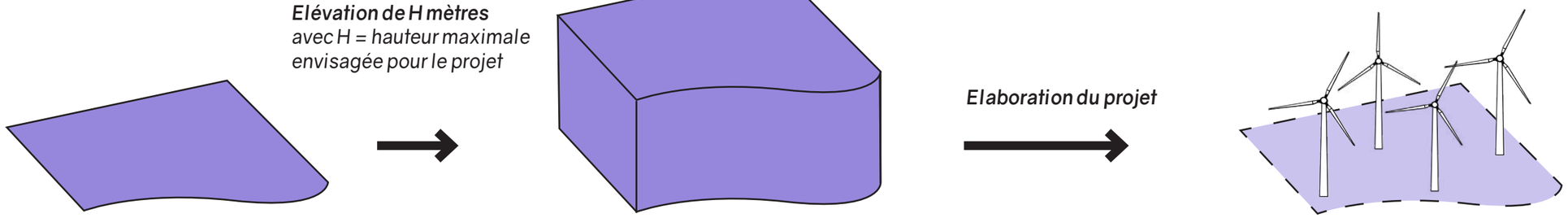
3 . ARTICULATION DU RAPPORT

Conformément au guide de l'étude d'impact, la rédaction du volet paysager de l'étude d'impact respecte une progression scindée en trois grandes parties :

- **1 - ÉTAT INITIAL :** analyse des caractéristiques et sensibilités paysagères et patrimoniales du site, description des unités paysagères, des ambiances, des représentations du territoire... Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné selon chaque situation, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

- **2 - VARIANTES :** évaluation de la meilleure implantation des éoliennes du projet. Différents scénarios sont comparés, selon la disposition (ligne, courbe, bouquet...) mais également le nombre de machines, et étudiés de manière à convenir de l'implantation la plus adaptée au contexte paysager.

- **3 - IMPACTS et mesures de réduction et de compensation :** analyse des effets du parc éolien sur le paysage et propositions d'actions à mener, destinées à limiter les impacts. À partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin de mesurer l'impact du projet sur le paysage. Une série de mesures, visant à éviter ou réduire les impacts identifiés du projet, est ensuite préconisée.



DÉMARRAGE DU PROJET → ***ETAT INITIAL*** → ***VARIANTES*** → ***IMPACTS*** → ***DÉPÔT***

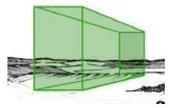
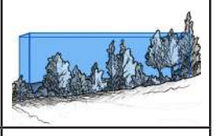
4 . DÉFINITIONS PRÉALABLES

Pour faciliter la compréhension de l'analyse paysagère effectuée dans ce rapport, des termes spécifiques à l'analyse paysagère sont expliqués. Un glossaire est également présent en annexe.

4.1. *Qualification des vues - stade état initial*

Au stade de l'état initial, ce rapport s'attache à décrire la typologie des vues et perceptions du paysage étudié et notamment l'estimation de la visibilité du projet via le volume d'implantation potentielle (VIP) tel que décrit précédemment.

Perception verticale

VIP masqué	Le VIP n'est pas visible. Il peut être masqué par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
VIP visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Le VIP est visible dans son ensemble. À noter que la base du VIP peut être masquée mais on considérera que le VIP est visible entièrement si plus de 75% de la hauteur du VIP est visible.	
VIP visible de manière filtrée = VIP filtré	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le VIP se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
VIP visible de manière tronquée = VIP tronqué	Seule la partie haute du VIP est visible. Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense...) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement le VIP.	

Perception horizontale

Vue totale	Toute l'emprise horizontale du VIP est visible.
Vue partielle	Seule une partie de l'emprise horizontale du VIP est visible.

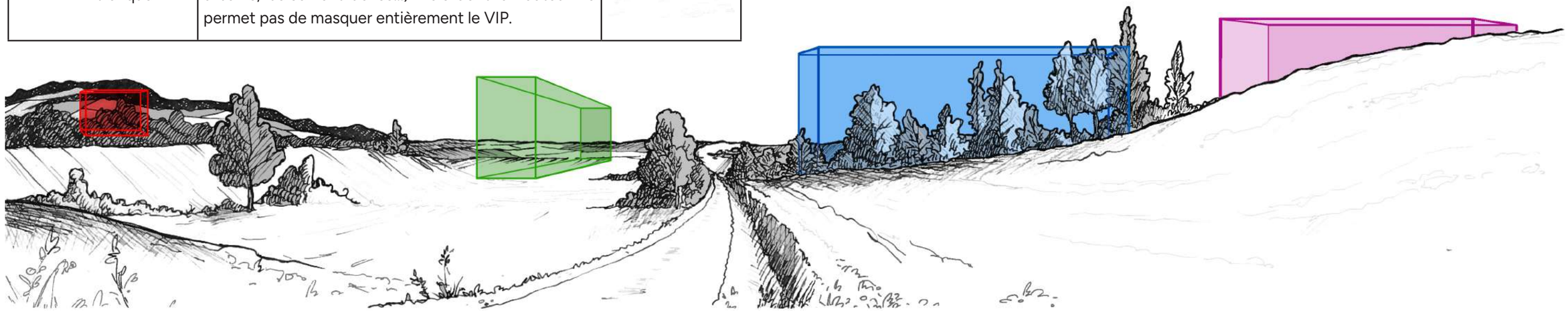
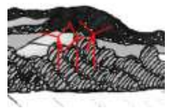


Figure 1 : ***Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP***

4.2. *Qualification des vues - stade variantes et impacts*

Dans les parties variantes et impacts, ce rapport s'attache à décrire la visibilité des éoliennes du projet.

Perception verticale

Éolienne masquée	Les éoliennes ne seront pas visibles. Elles peuvent être masquées par la trame bâtie, la végétation, le relief ou la concomitance de ces phénomènes.	
Éolienne visible entièrement	Il n'y a pas de masque notable entre le projet et l'observateur. Les éoliennes seront visibles dans leur ensemble. À noter que la base du mât peut être masquée mais on considérera que les éoliennes sont visibles entièrement dès lors que la silhouette de l'éolienne est complète (rotor + partie du mât).	
Éolienne visible de manière filtrée = Éolienne filtrée	Un rideau de végétation, peu dense, s'interpose entre le projet et l'observateur. Le parc éolien se devine mais sa prégnance visuelle est atténuée.	
Éolienne visible de manière tronquée = Éolienne tronquée	Seule la partie haute des éoliennes est visible (nacelle, une partie des pales…). Ce phénomène est rendu possible par des masques qui s'interposent entre le projet et l'observateur (bâtiments, trame urbaine, boisement dense…) mais dont la hauteur ne permet pas de masquer entièrement les éoliennes.	

Perception horizontale

Vue totale	Toutes les éoliennes sont visibles.
Vue partielle	Une (ou plusieurs) éolienne(s) n'est pas visible.

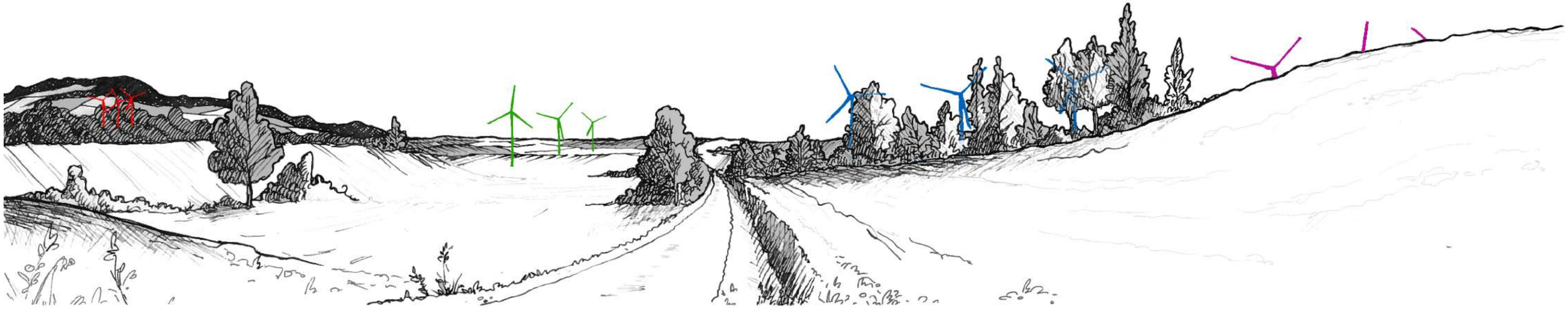


Figure 2 : ***Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes***

4.3. *Enjeu*

Dans le cadre des études d'impacts, un enjeu est la *« valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé.»*
(Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020, page 25).

« Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.»
(Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

4.4. *Sensibilité paysagère*

Alors que l'enjeu définit une valeur indépendamment du projet éolien, la sensibilité est fonction de la nature du projet envisagé et exprime *« le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet.»* (Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2010, page 35)

Ainsi dans l'étude paysagère suivante, on parlera plutôt de sensibilité paysagère.

L'objectif de l'état initial est de catégoriser la sensibilité paysagère du territoire suivant un gradient déterminé au regard de l'éolien. Ces sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle du projet mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique.

Cette évaluation se fait à la suite d'une analyse multicritère (éloignement, composition du cadre paysager, reconnaissance sociale et touristique...) détaillée et illustrée à l'aide de toute représentation graphique jugée utile (coupe, photographie, orthophoto...).

Conformément au guide de l'étude d'impact, les sensibilités sont hiérarchisées de la façon suivante :

Valeur de la sensibilité	Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte

La sensibilité peut être qualifiée de :
- nulle : le VIP est masqué (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- très faible : le VIP est à peine visible, il ne constitue pas un point d'appel dans le paysage
- faible : le VIP est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- modérée : le VIP est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- forte : le VIP est visible, il apparait comme nouveau motif paysager
- très forte : le VIP est très visible et crée un nouveau paysage, un paysage éolien. Il domine souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de la sensibilité, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

4.5. *Impact paysager*

Un impact est défini de la manière suivante : modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, qu'il s'agisse de paysages remarquables, réglementés ou protégés aussi bien que de paysage du quotidien. De même qu'un enjeu fort n'implique pas nécessairement une sensibilité, une sensibilité n'induit pas directement un impact puisque le travail d'élaboration des variantes peut éviter ou réduire la visibilité du projet final.

Comme pour l'évaluation de la sensibilité, la qualification de l'impact se fait à la suite d'une analyse multicritère détaillée et commentée.

Les impacts sont hiérarchisés de la façon suivante :

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :
- Impact nul : les éoliennes sont invisibles (ou visibilité négligeable), il n'y a pas de modification des perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne constituent pas un point d'appel dans le paysage
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

Cette gradation permet une évaluation fine de l'impact paysager, de l'absence de modification des caractéristiques paysagères du lieu à une altération fondamentale de la représentation.

NB : Pour la cohérence du dossier, la hiérarchisation des impacts paysagers reprend strictement la même gradation que celle des sensibilités paysagères.

B . Localisation du projet



Figure 4 : ***Carte de localisation géographique 1/3***

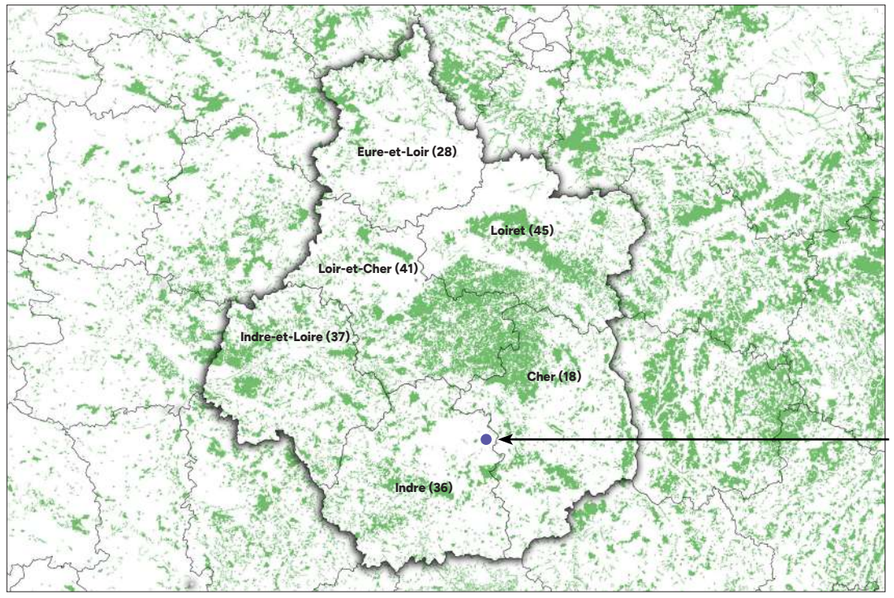


Figure 5 : ***Carte de localisation géographique 2/3***

La zone du projet éolien se situe dans la région Centre Val de Loire, dans le département de l'Indre.

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est positionnée au nord de la RN151, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Bourges et au nord-est de Châteauroux. Elle se situe à l'est de la vallée de la Théols à près de 3 km au nord-est d'Issoudun.

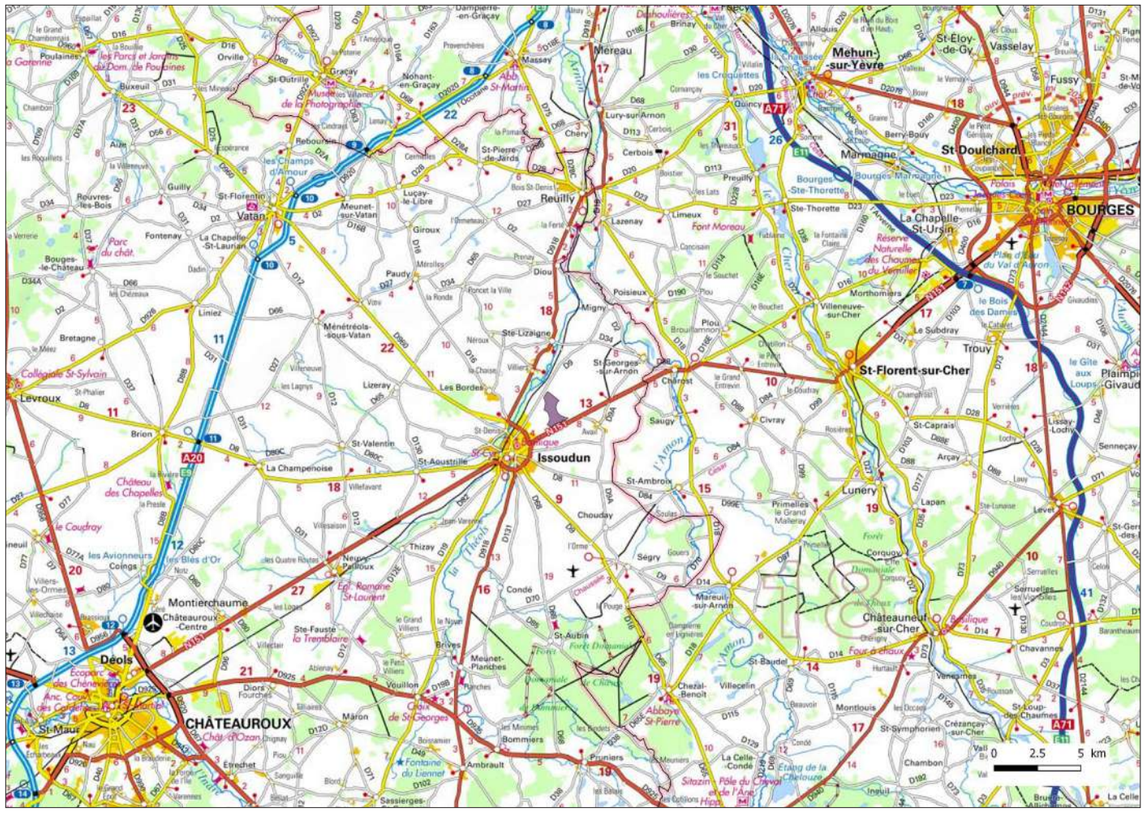


Figure 3 : ***Carte de localisation géographique 3/3***

C . Démarche et choix des aires d'étude

1 . PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

Le volet paysager vise à comprendre l'organisation actuelle du paysage aux abords du futur parc éolien à travers les différentes composantes du paysage (ambiances, éléments patrimoniaux, panoramas, etc.). Selon la distance, les enjeux ne seront pas les mêmes d'où la nécessité d'un cadrage et la création de plusieurs aires d'études imbriquées les unes dans les autres. Conformément au guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, **trois aires d'étude théoriques sont envisageables** autour de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) :

La plus lointaine, notée **aire éloignée**, permettra de préciser les caractères du paysage, son identité, les composantes des grandes unités paysagères, leur reconnaissance sociale. Elle permettra d'évaluer la capacité du territoire à recevoir un nouveau parc éolien.

Un deuxième périmètre, noté **aire rapprochée** permettra de préciser la perception du projet à son approche et son incidence sur les communes alentours.

L'étude des abords directs, notée **aire immédiate**, permettra d'affiner ces enjeux à une échelle plus locale, notamment pour la perception du parc depuis les hameaux et les habitations les plus proches.

NB : Le périmètre des aires d'étude sera indiqué sur l'ensemble des cartes et figures du présent document.

2 . DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

2.1. *Méthodologie*

Le guide de l'étude d'impact 2020 propose une application de la formule de calcul suivante :
R = (60+E) x h avec R le rayon de l'aire d'étude, E le nombre d'éoliennes et h la hauteur totale d'une éolienne.

Pour le présent projet, 4 éoliennes de 180 m sont pressenties soit un rayon d'aire d'étude éloignée de 12,8 km. Ce périmètre paraissant relativement restreint au vu de l'amplitude visuelle d'éléments de 180 m de hauteur, il a été décidé de l'adapter via la détermination des bassins visuels.

Ainsi, à l'aide d'un logiciel cartographique adapté[1], le calcul de la visibilité théorique[2] basé sur la variation de l'angle vertical a été réalisée à partir du volume d'implantation potentiel[3] pour une hauteur de 180 m (hauteur maximum en bout de pale envisagée sur ce projet) en tenant compte du relief[4] et des principaux boisements[5].

À noter que la méthode de calcul ne prend pas en compte ni la végétation ponctuelle (haies, arbres isolés, petits bois) ni les constructions sur le territoire. Il s'agit donc d'une analyse de visibilité maximisante. Ce premier résultat dessine l'«aire visuelle totale» du projet. *À noter qu'il ne s'agit pas de la zone de visibilité de l'implantation finale qui sera elle réalisée dans la partie III Impacts paysagers après le travail d'élaboration des variantes.*

Cette carte, présentée ci-contre, met en lumière des «bassins visuels» où le projet aura une même emprise et prégnance visuelle.

Le découpage en aires d'étude est la traduction cartographique de ces bassins visuels. Le principe de corrélation entre la visibilité théorique et la définition des aires d'étude est explicité pages 14-15.

Le périmètre des aires d'étude est ajusté en fonction des enjeux patrimoniaux et paysagers du territoire, tels que les monuments historiques, les sites protégés, les secteurs sauvegardés, les sites patrimoniaux remarquables, les biens UNESCO .

1 Logiciel WindPro 3.5, module ZVI
2 La visibilité théorique est également connue sous le terme de «zone d'influence visuelle» et communément désignée par les acronymes ZVI ou ZIV
3 Également appelé VIP, voir page 7
4 Base de données : BD Alti 75m
5 Base de données : Corine Land Cover 2018 (catégories 311, 312, 313 et 324)

FIGURE 6 : *CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE DU VIP BASÉE SUR LA VARIATION DE L'ANGLE VERTICAL*

Projet éolien de Saint-Georges-sur-Arnon et Issoudun

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- > 5,0

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Pour se représenter les angles ...

0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'oeil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

Boisements utilisés pour le calcul de la ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - *IGN BD Alti 75m*
- *CORINE Landcover*

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro

0 2,5 5 Kilomètres

N

■ SCHÉMATISATION DU PRINCIPE DE DÉCOUPAGE DES AIRES D'ÉTUDE PAR BASSIN VISUEL À PARTIR DE LA CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE

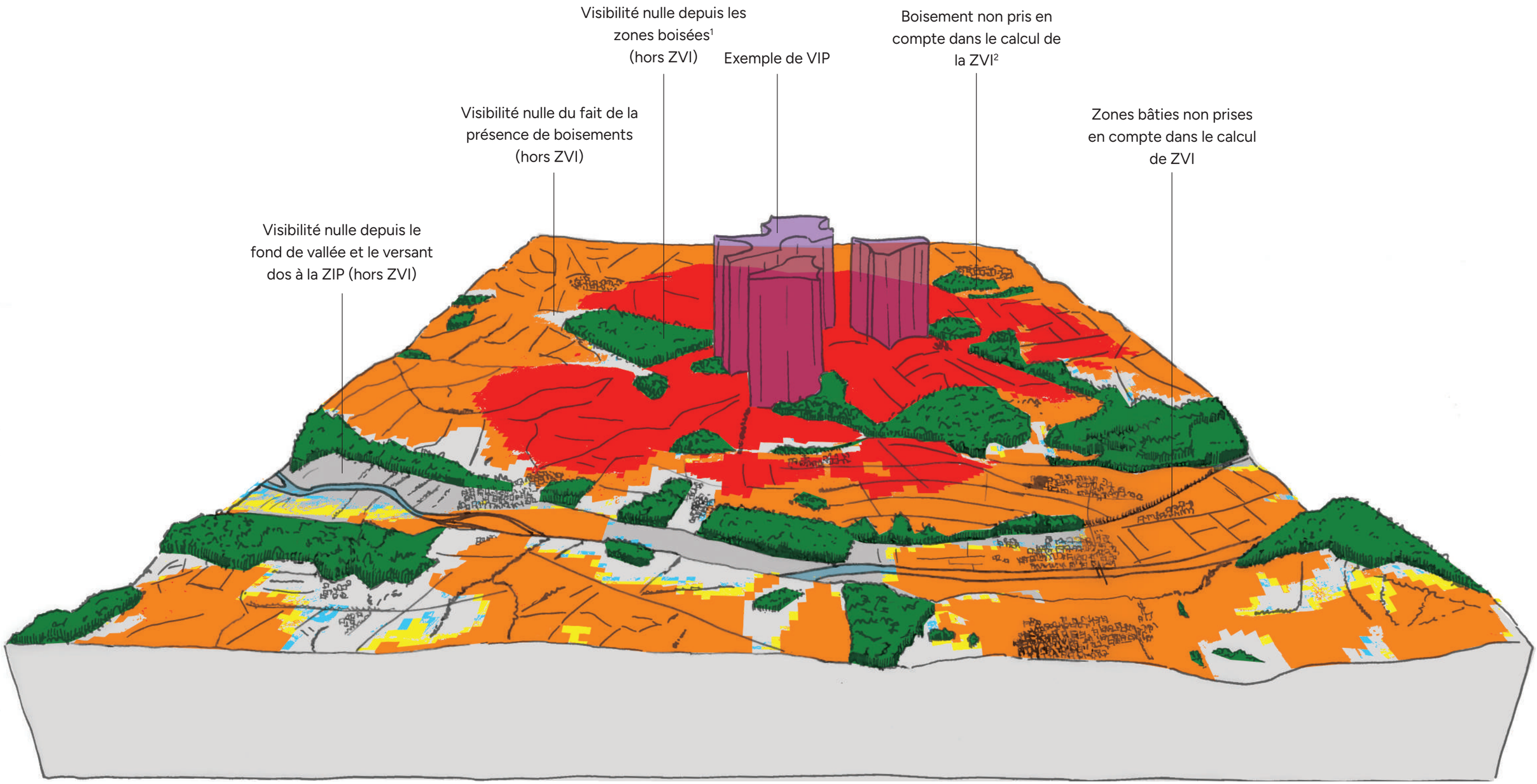


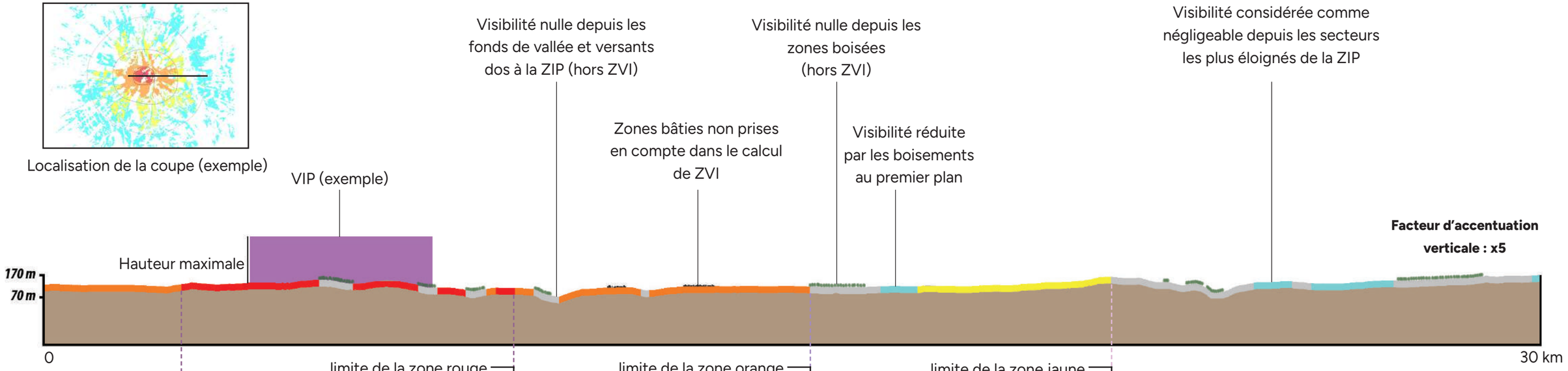
Figure 7 : ***Représentation schématique du nappage de la ZVI à partir d'un VIP***

Facteur d'accentuation : x5

1 Code CORINE Land Cover 311, 312, 313 et 324

2 Boisement de petite taille non référencés au code CORINE Land Cover

Localisation de la coupe (exemple)



Aire immédiate	Aire rapprochée	Aire éloignée	Hors aire d'étude (sauf éléments patrimoniaux particuliers)
Visibilité verticale des éoliennes (entièrement visibles ou tronquées) correspondant à un angle supérieur à 5,0°	Visibilité verticale des éoliennes (entièrement visibles ou tronquées) correspondant à un angle maximal compris entre 1,0 et 5,0°	Visibilité verticale des éoliennes (entièrement visibles ou tronquées) correspondant à un angle maximal compris entre 0,5 et 1,0°	Visibilité verticale des éoliennes (entièrement visibles ou tronquées) correspondant à un angle maximal compris entre 0,1 et 0,5°
angle apparent de 8,5°	angle apparent de 4,2°	angle apparent de 0,85°	angle apparent de 0,4°



2.2. *Présentation des aires*

2.1.1. *Aire d'étude immédiate*

« *L'analyse de l'aire d'étude immédiate va se consacrer aux éléments de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et les aménagements connexes.* » Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent supérieur ou égal à 5° est utilisé, ce qui correspond à une prégnance potentielle forte.

Pour le présent projet, l'aire immédiate définit un rayon variable fluctuant entre 2,2 et 4,7 km autour de la ZIP et comprend l'agglomération d'Issoudun au sud-ouest , les hameaux de Bellevue et Villiers au nord, le long de la vallée de la Théols, et d'Avail à l'est.

2.1.2. *Aire d'étude rapprochée*

« L'aire d'étude rapprochée s'appuie sur la description des structures paysagères qui sont liées notamment à des usages et véhiculent des valeurs. Elle est conduite à l'échelle des bassins de vie. Cette aire permet d'affiner l'analyse de l'état initial pour les secteurs les plus sensibles et qui nécessitent une analyse de détail. Elle permet également de définir les points de vue représentatifs.» Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent compris entre 1 et 5° est utilisé, ce qui correspond à une prégnance potentielle modérée.

Pour le présent projet, l'aire présente un rayon variable fluctuant entre 10 et 11 km autour de la ZIP et s'arrête aux portes de Reuilly au nord et des forêts domaniales de Choeurs et Bommiers au sud.

2.1.3. *Aire d'étude éloignée*

« La délimitation de l'aire d'étude éloignée renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. C'est sur la base de cette évaluation de la prégnance du projet de parc éolien que doit être choisie l'aire d'étude éloignée. » Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, 2020

Pour définir ce périmètre, le bassin visuel maximal du projet pour un angle apparent compris entre 0,5 et 1° est utilisé, ce qui correspond à une prégnance potentielle faible.

Au-delà (angle apparent inférieur à 0,5°), le projet, même s'il peut être visible, ne présente pas une prégnance suffisante pour générer un impact sur le paysage. Toutefois, si des éléments patrimoniaux ou paysagers le nécessite, l'aire d'étude est étendue, y compris dans des secteurs de très faible prégnance pressentie.

Ainsi, pour le présent projet, l'aire éloignée présente un rayon variable entre 19 et 21 km autour de la ZIP et s'étend jusqu'à Vatan au nord-ouest, Saint-Florent-sur-Cher à l'est et Bommiers au sud.

FIGURE 8 : *CARTE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE ANGULAIRE ET AIRES D'ÉTUDE*

Projet éolien de Saint-Georges-sur-Arnon et Issoudun

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- > 5,0

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Pour se représenter les angles ...

0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **0,87 cm** placé à 1 m de l'oeil

1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **1,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de **8,7 cm** placé à 1 m de l'oeil

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro

0 2,5 5 Kilomètres

N

ÉTAT INITIAL

PARTIE 1

La tour blanche d'Issoudun

PARTIE 1. État initial

A . Architecture de l'état initial

L'état initial vise à définir les caractéristiques et les sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire d'étude via la description du paysage, de ses ambiances et de ses représentations. Cette première partie doit permettre de comprendre comment s'organise le paysage actuel et quels en sont les enjeux afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

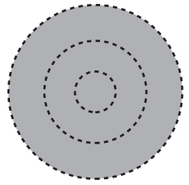
Cette analyse doit se faire dans un périmètre cohérent avec l'échelle du projet et se base sur les aires d'étude préalablement définies, à savoir éloignée, rapprochée et immédiate. Ces périmètres vont permettre d'affiner la compréhension du paysage en passant d'une analyse territoriale à une échelle locale. Aussi, au fur et à mesure que l'on se rapprochera de la zone d'implantation potentielle, l'étude sera enrichie par une analyse de plus en plus fine des éléments paysagers et patrimoniaux.

Trois grandes thématiques sont présentes à chaque aire d'étude : Contexte paysager, Contexte éolien et Patrimoine bâti, paysager et culturel.

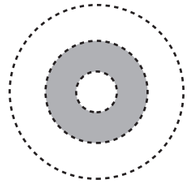
Le contenu de chaque chapitre sera adapté à l'échelle d'analyse selon le déroulé méthodologique décrit ci-après. Celui-ci permet de comprendre le détail d'analyse attendu par aire d'étude, l'articulation des différents chapitres dans le corps de l'état initial et la mise en évidence des différentes synthèses qui vont ponctuer le rapport. Une carte des sensibilités relevées (légendées et hiérarchisées) clos chaque chapitre.

À noter que la méthodologie propre d'analyse de chaque thématique n'est pas précisée ici, elle sera abordée dans le corps de l'état initial, en introduction du chapitre dédié.

Enfin, un pictogramme est présent à côté de chaque chapitre pour expliquer s'il s'agit d'une analyse dite «transversale» ou en «rayon». En effet, l'échelle d'analyse de certaines thématiques ne peut se faire que simultanément sur l'ensemble des aires d'étude.



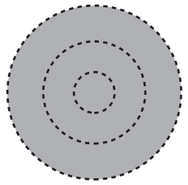
Analyse «transversale»
L'analyse porte simultanément sur les trois aires



Analyse «en rayon»
L'analyse porte sur les éléments uniquement présents dans une aire (ici rapprochée)

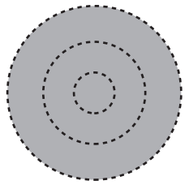
■ AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

L'aire d'étude éloignée « renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. » [1] L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :



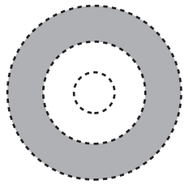
Contexte paysager :
> Présentation du contexte paysager général
> Étude du relief, de la géologie et de l'hydrographie, coupes paysagères
> Analyse des unités paysagères et de l'organisation spatiale du territoire
> Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques à une échelle territoriale (Grand Site de France, PNR, belvédères, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager



Contexte éolien :
> Présentation et analyse du contexte éolien de manière globale (SRE, documents de référence à l'échelle d'une région ou d'un département, charte de l'éolien, statut des parcs...)
> Évaluation des effets cumulés entre les parcs à l'échelle territoriale (interdistances, implantation, géométrie, ...)

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien



Patrimoine bâti, paysager et culturel :
> Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE[2]
> Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
> Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
> Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

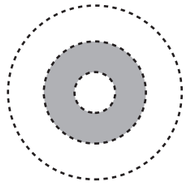
Synthèse globale :
Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude éloignée, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude éloignée

1 *Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020*
2 *VUE (Valeur Universelle exceptionnelle) : Attribué à un bien UNESCO, importance culturelle et/ou naturelle exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.*

■ AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

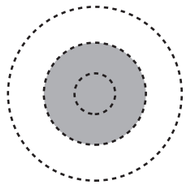
L'aire d'étude rapprochée « permet d'affiner l'analyse de l'état initial pour les secteurs les plus sensibles et qui nécessitent une analyse de détail. Elle permet également de définir les points de vue représentatifs. » [1] L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :



Contexte paysager :

> Présentation du contexte paysager général (échelle locale)
> Étude du relief et de l'hydrographie (caractéristiques paysagères)
> Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques (belvédères)
> Étude des principaux axes de déplacements (autoroutes, départementales, voies ferrées, sentiers de randonnée : GR, véloroute, ...)
> Étude des secteurs habités par typologie d'implantation (organisation spatiale, tissus bâtis, covisibilités, perceptions, ...)

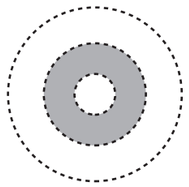
>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager



Contexte éolien :

> Analyse des espaces de respiration
> Rappel des parcs et projets présents dans l'aire d'étude

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien



Patrimoine bâti, paysager et culturel :

> Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE
> Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
> Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
> Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

Synthèse globale :

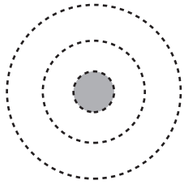
Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude rapprochée, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

1 *Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020*

■ AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

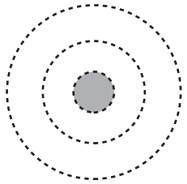
L'aire d'étude immédiate « permet de décrire le contexte local, les aménagements et le traitement du projet. » Cette aire présente « les éléments de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et les aménagements connexes. » C'est donc à cette échelle que « se concrétise l'emprise du projet au pied des éoliennes. » [1] L'analyse paysagère de cette aire et les éléments pris en compte au sein de celle-ci sont détaillés comme suit :



Contexte paysager :

> Présentation du contexte paysager (échelle locale)
> Étude du relief et de l'hydrographie (caractéristiques paysagères du micro-relief)
> Étude des éléments paysagers remarquables et touristiques (belvédères)
> Étude des principaux axes de déplacements (autoroutes, départementales, voies ferrées, sentiers de randonnée : GR, véloroute, sentier de découverte ...)
> Étude de l'ensemble des secteurs habités : bourgs, hameaux et habitats isolés (organisation spatiale, tissus bâtis, covisibilités, perceptions, ...)

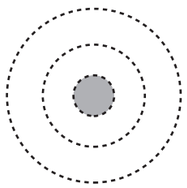
>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte paysager



Contexte éolien :

> Rappel des parcs et projets présents dans l'aire d'étude

>> Carte de synthèse des sensibilités du contexte éolien



Patrimoine bâti, paysager et culturel :

> Recensement des biens UNESCO, présentation et analyse par rapport à la VUE
> Recensement des sites protégés, présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
> Recensement des sites patrimoniaux remarquables (SPR), présentation et analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet
> Recensement des monuments historiques (MH), analyse des sensibilités liées à la visibilité du projet ou la covisibilité avec le projet
> Localisation des zones de prescriptions archéologiques (ZPPA)

>> Carte de synthèse du contexte patrimonial, paysager et culturel

Synthèse globale :

Pour conclure l'analyse de l'aire d'étude immédiate, une synthèse globale est réalisée afin d'y recenser toutes les sensibilités définies dans le présent chapitre au travers des trois thématiques.

>> Carte de synthèse globale des sensibilités de l'aire d'étude immédiate

1 *Extrait du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020*

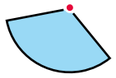
■ TABLEAU RÉCAPITULATIF DU CONTENU ANALYSÉ PAR THÉMATIQUE SELON L'AIRE D'ÉTUDE CONSIDÉRÉE

		CONTEXTE PAYSAGER				CONTEXTE ÉOLIEN	PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL	
		Unités paysagères	**Relief et hydrographie**	**Axes de communication**	**Habitat**			
échelle territoriale (macro)	**Aire d'étude éloignée**	Unités paysagères Paysages remarquables et/ou protégés	Vallées majeures Amplitude du relief Belvédères	*Échelle d'analyse trop éloignée*		Documents de référence Parcs éoliens et projets présents Effets cumulés	Biens UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques	**Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude éloignée**
		Synthèse				**Synthèse**	**Synthèse**	
échelle locale	**Aire d'étude rapprochée**	*Partie développée uniquement au stade de l'aire éloignée* *Analyse à l'échelle des trois aires d'étude*	Analyse territoriale	Principaux axes de communication	Analyse par typologie d'implantation	Analyse des espaces de respiration *Rappel des éléments à prendre en compte*	Biens UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques	**Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée**
		Synthèse				**Synthèse**	**Synthèse**	
échelle locale (micro)	**Aire d'étude immédiate**	*Partie développée uniquement au stade de l'aire éloignée* *Analyse à l'échelle des trois aires d'étude*	Analyse parcellaire	Axes de communication	Ensemble de l'habitat (bourgs et habitat isolé)	*Rappel des éléments à prendre en compte*	Biens UNESCO Sites protégés Sites patrimoniaux remarquables Monuments historiques ZPPA	**Synthèse générale des sensibilités de l'aire d'étude immédiate**
		Synthèse				**Synthèse**	**Synthèse**	

Figure 9 : ***Schéma de principe de l'élaboration et de l'architecture de l'état initial***

■ PHOTOGRAPHIES

Le pictogramme ci-contre est également présent dans de nombreuses cartes et figures du rapport afin de localiser les photographies avec un numéro à l'intérieur qui renvoie précisément à un numéro de photographie.



De plus, lorsque cela est possible, la localisation du VIP (volume d'implantation potentiel) est indiquée sur les photographies. Il s'agit d'une représentation approximative qui tient compte de l'emprise horizontale du projet ainsi que de sa hauteur pressentie.

À noter que certaines photographies ne sont pas nécessairement orientées en direction du projet et servent à illustrer le contexte paysager générale de l'aire d'étude. Pour ces photographies, une annotation «Ambiance paysagère» est ajoutée en début de légende.

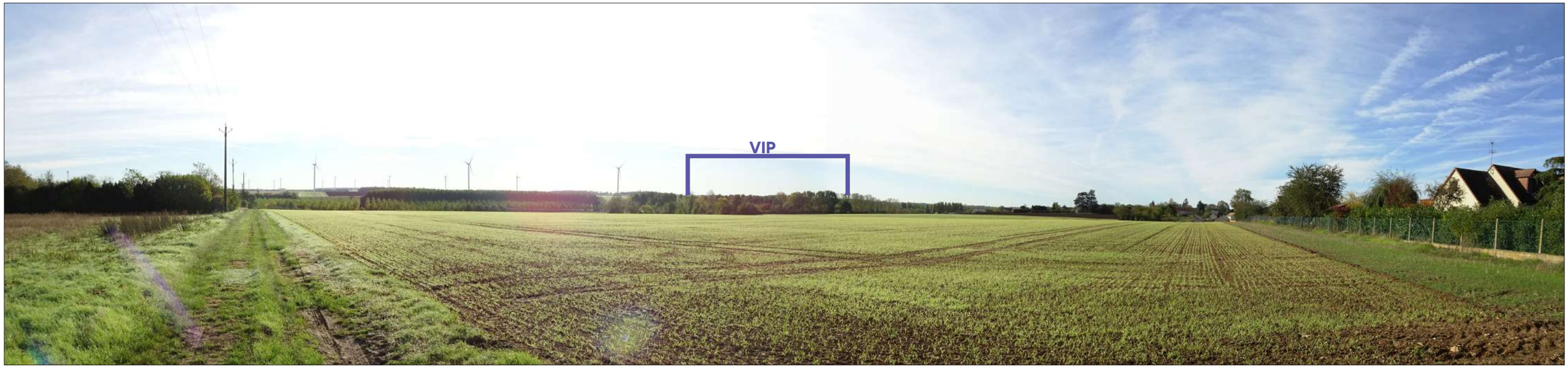


Figure 10 : ***Exemple de représentation du VIP sur les photographies***

B . Analyse de l’état initial de l’aire d’étude éloignée

Parcelles viticoles de Reuilly

FIGURE 11 : *CARTE DES AIRES D'ÉTUDE*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

0 2,5 5 Kilomètres

N

1 . CONTEXTE PAYSAGER

1.1. *La géologie, le relief et l'hydrographie*

Le territoire étudié est dominé par un relief de plateau très légèrement ondulé par un maillage hydrographique important. En effet, le relief du territoire d'étude est marqué par le passage des vallées de la Théols et du Cher, vallées peu encaissées se développant sur un axe nord/sud de Massay jusqu'à la forêt domaniale de Bommiers. Ces vallées principales structures majoritairement ce paysage caractérisque de la Champagne-Berrichonne. À noter que le chevelu hydrographique présente des orientations variées ainsi que des typologies différentes, avec la présence de cours d'eau tels que notamment un certains nombre des affluents de la Théols (la Tournemine, la Mortaigue ou encore l'Herbon).

Les boisements sont nombreux au sein du territoire d'étude mais de petite taille et sont parsemés sur les plateaux. Toutefois, des masses boisées importantes sont présentes le long des cours d'eau. En effet, en fond de vallée, dans les zones humides la ripisylve est abondante et se développe jusqu'aux versants.

Globalement, le territoire est caractérisé par deux grands ensembles géologiques :

> une majeure partie de l'aire d'étude est composée de calcaires, marnes et de gypses,

> une seconde partie marquée par les argiles, localisée notamment dans la vallée du Cher à l'est du territoire d'étude.

Les coupes paysagères présentées en pages suivantes permettent de rendre compte de l'évolution du relief sur l'aire d'étude. La coupe AA' met en évidence la fracture que crée le passage de la Théols et de l'Arnon sur les plateaux agricoles de la Champagne-Berrichonne, alors que la coupe BB' permet d'illustrer les ondulations des plateaux créées par le chevelu hydrographique important du territoire.

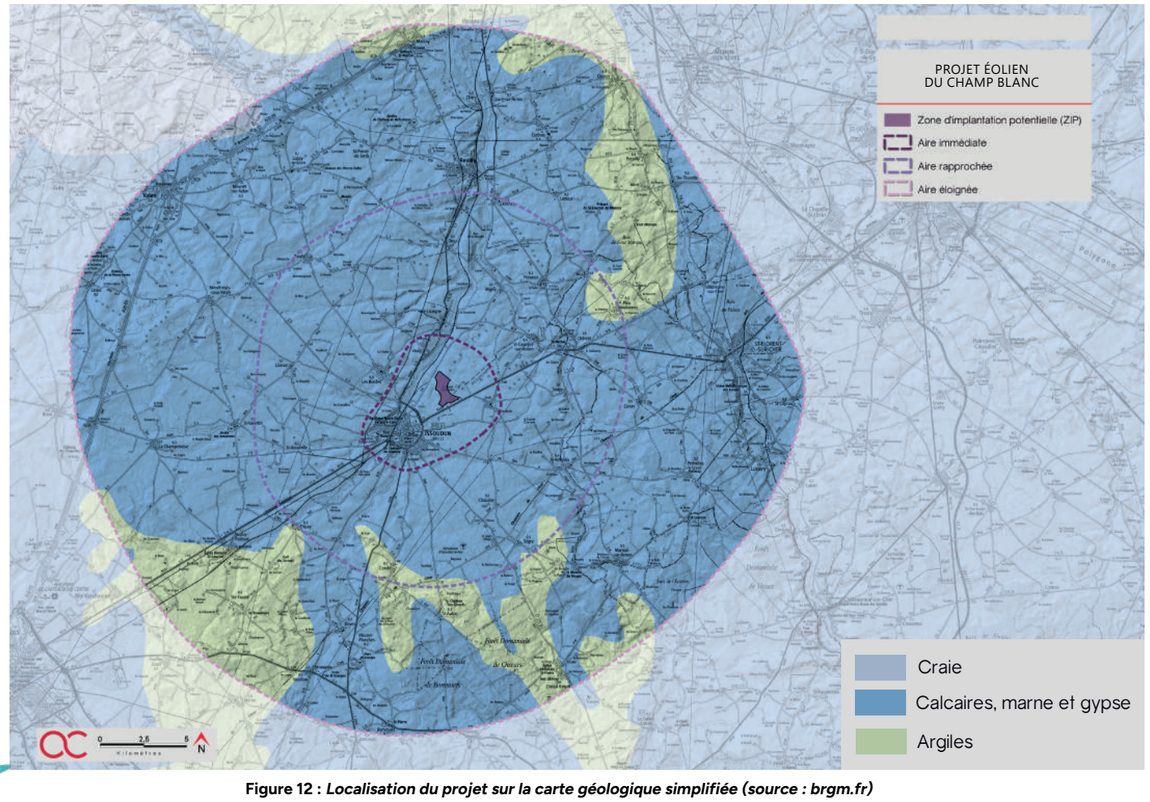


Figure 12 : *Localisation du projet sur la carte géologique simplifiée (source : brgm.fr)*



Photo 1 : *Vue depuis la vallée de la Théols et sa ripisylve // Ambiance paysagère*



Photo 2 : *Perception sur le plateau agricole de la Champagne-Berrichonne // Ambiance paysagère*



Photo 3 : *Perception depuis le passage de la vallée du Cher // Ambiance paysagère*

FIGURE 13 : *CARTE DU RELIEF*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)
Aire immédiate
Aire rapprochée
Aire éloignée

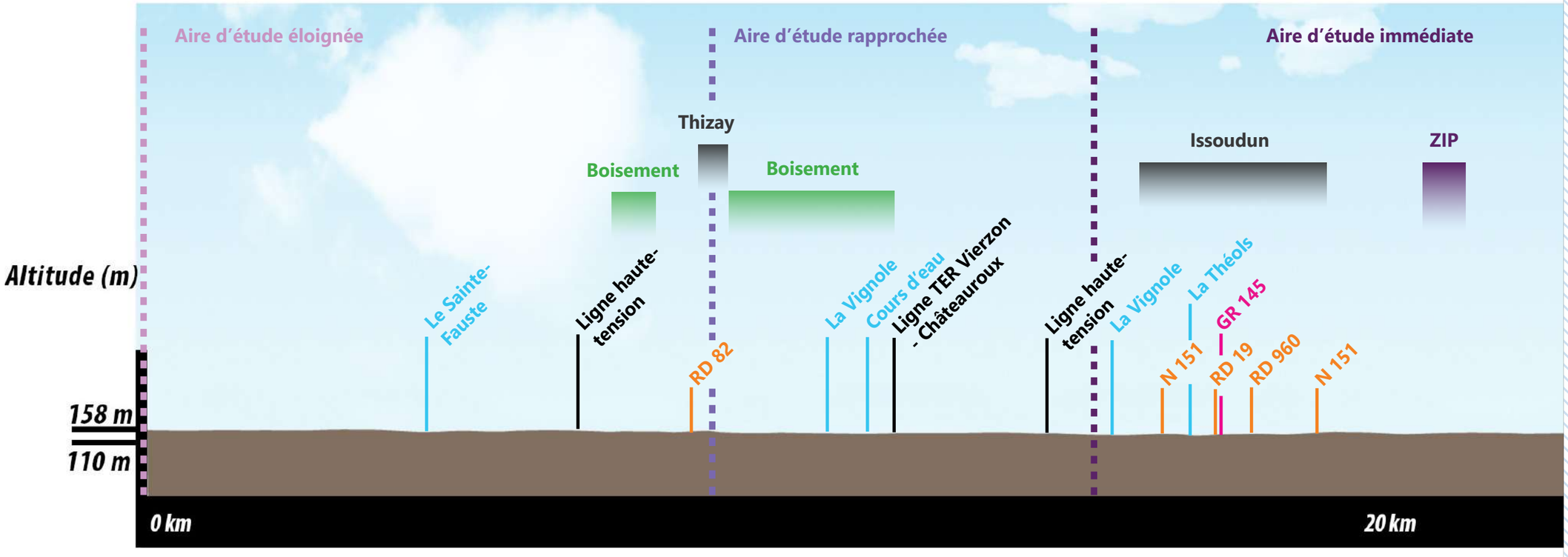
Altitude
100 m
200 m
Cours d'eau
Coupes paysagères

A
A'
B
B'
1
2
3
213 m
177 m
le Meunet
la Théols
l'Herbon
la Mortaigue
la Petite Tournemine
la Tournemine
la Vigonde
le Cher
l'Arnon
le Pontet
le Nouzet
le Cousseron
le Liernet

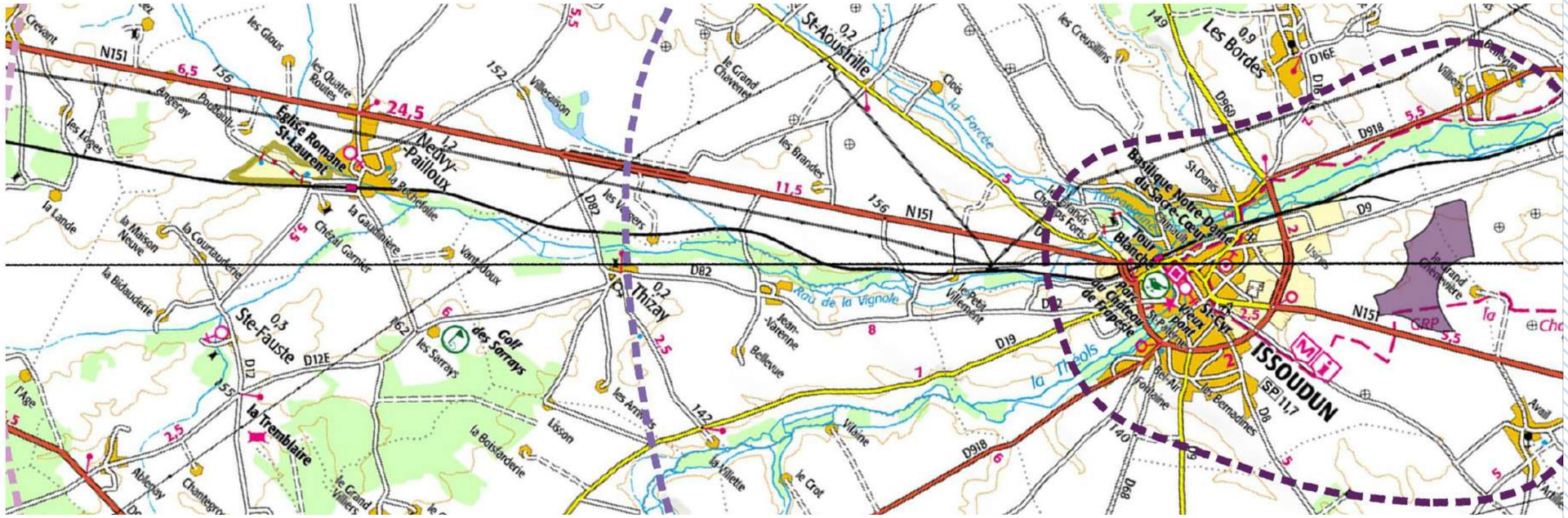
0 2,5 5 Kilomètres N

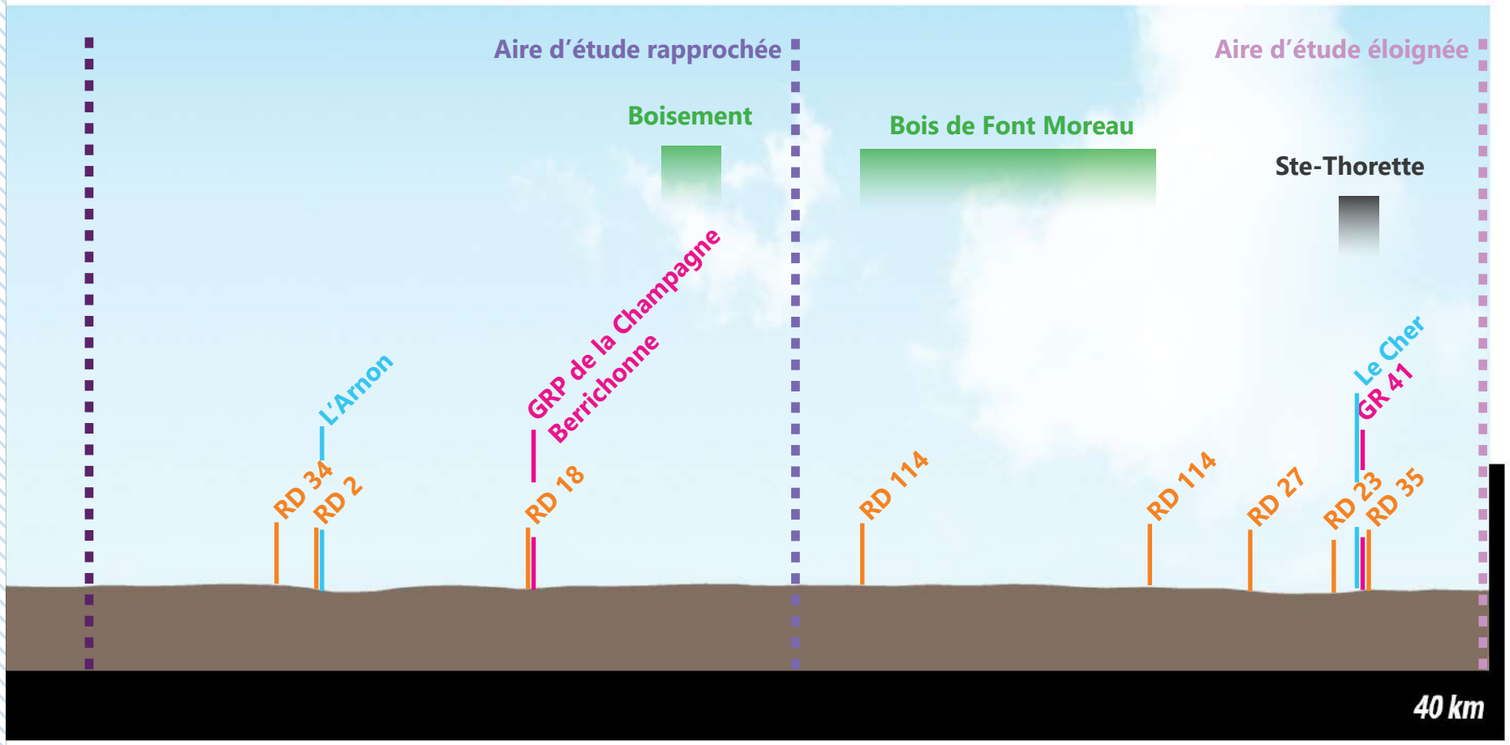
■ COUPE PAYSAGÈRE A - A'

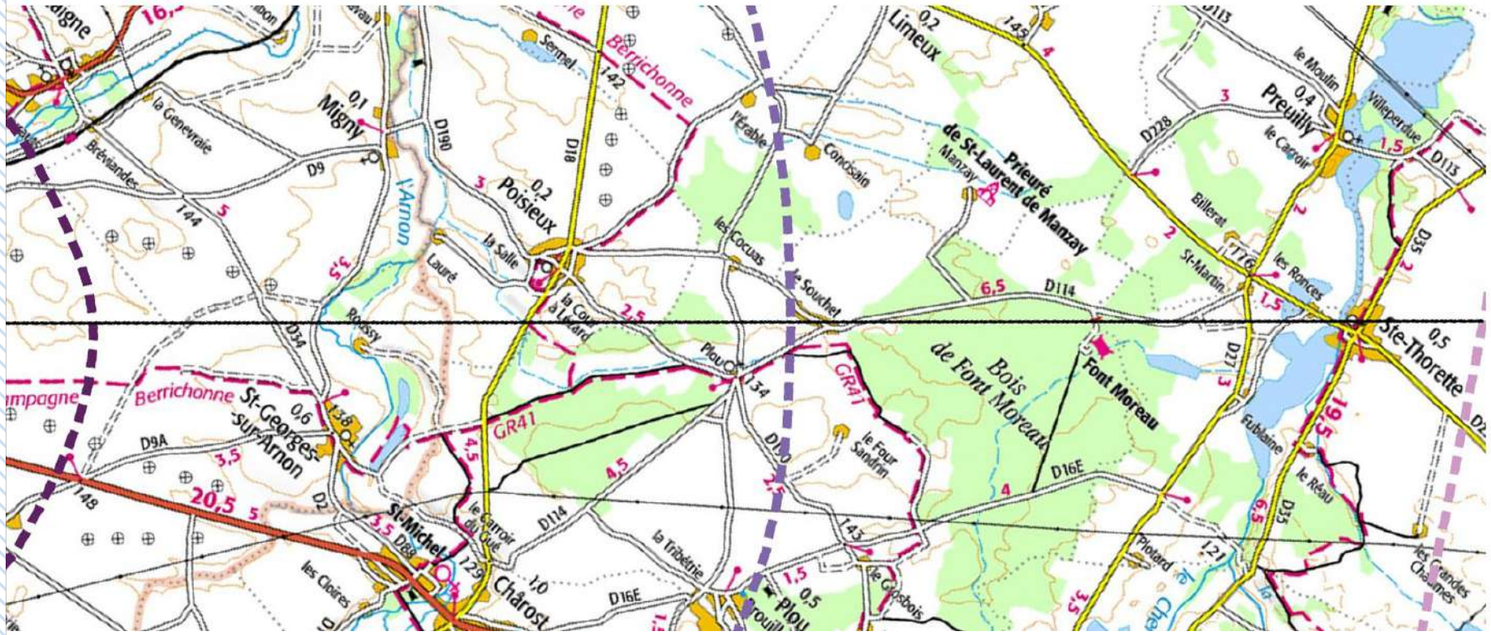
Facteur d'accentuation du relief 3 pour 1 (exagération de l'échelle verticale par 3 afin de mieux visualiser les variations du relief)



A





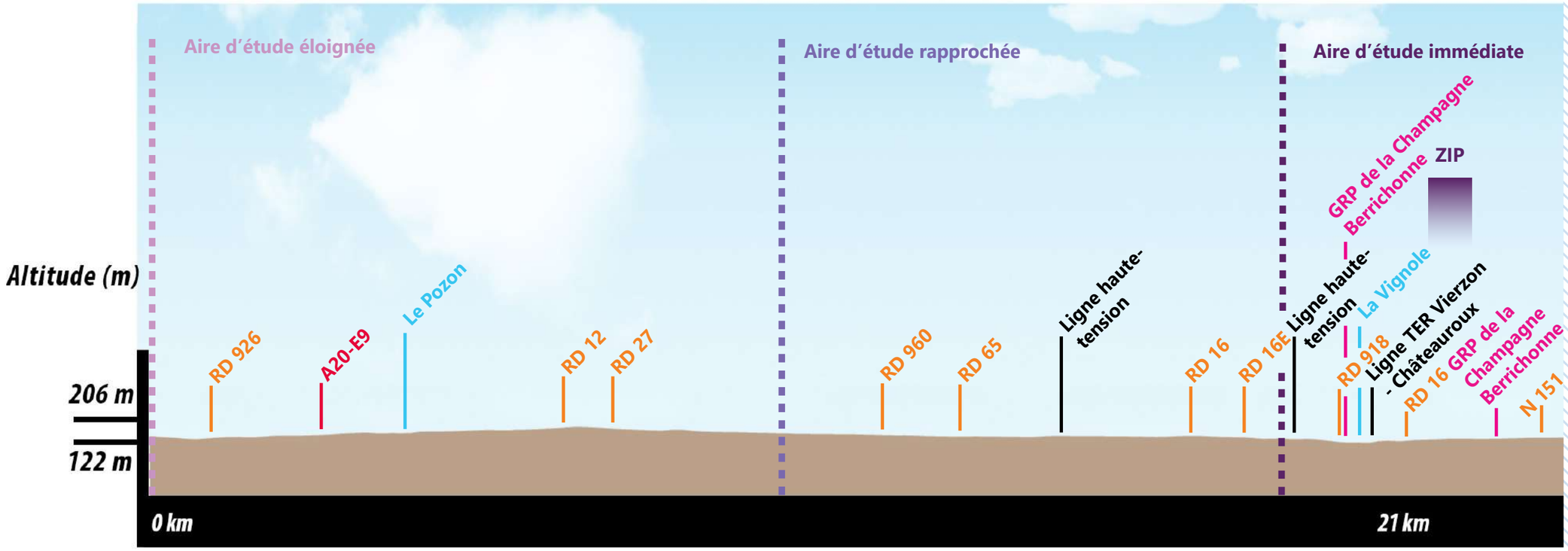


A'

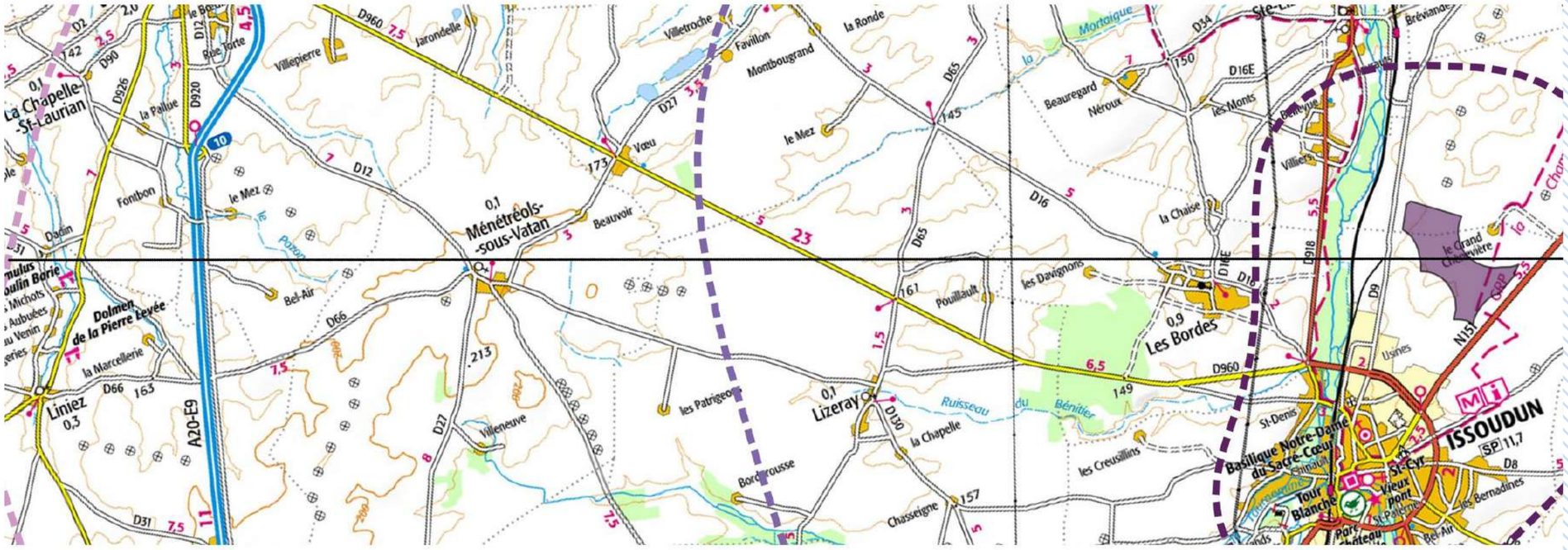
Figure 14 : ***Coupe paysagère A-A'***

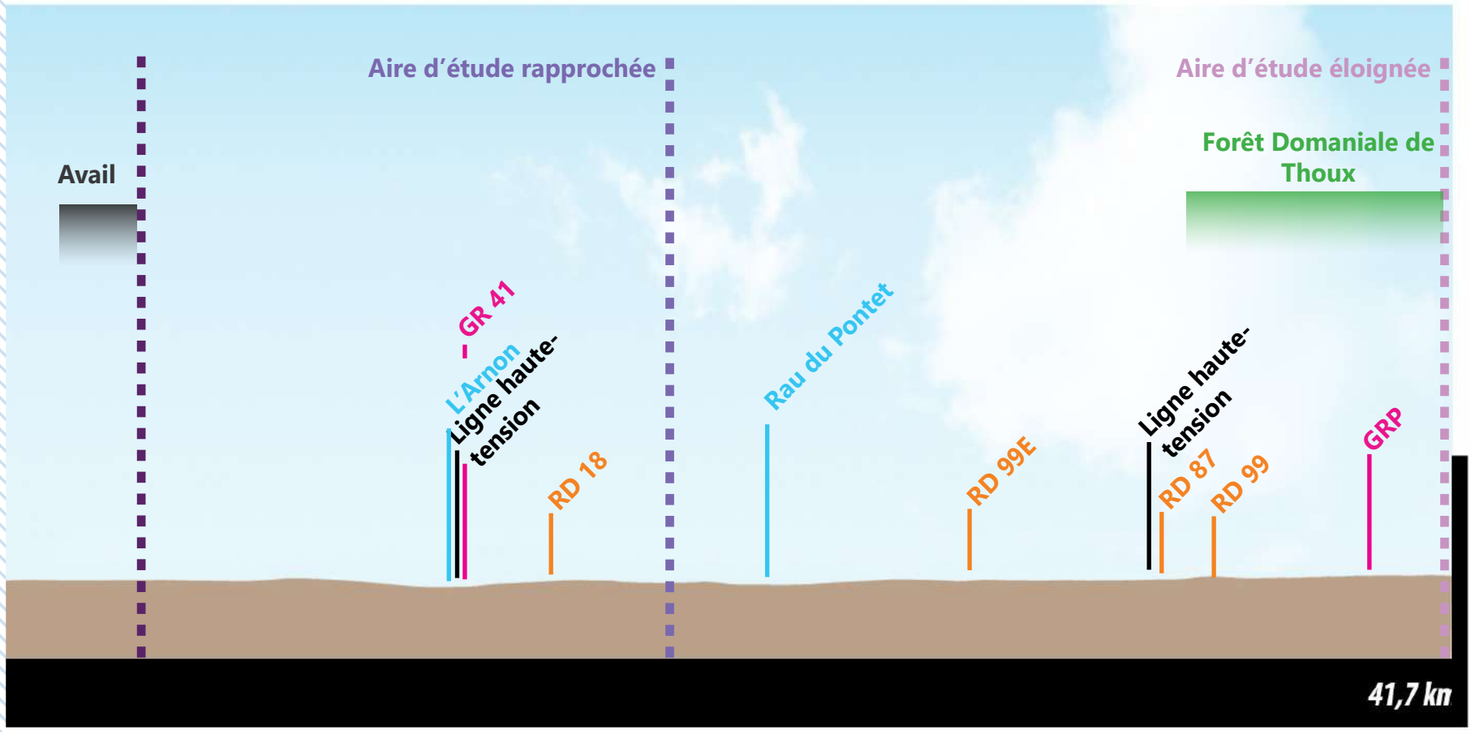
■ COUPE PAYSAGÈRE B - B'

Facteur d'accentuation du relief 3 pour 1 (exagération de l'échelle verticale par 3 afin de mieux visualiser les variations du relief)



B





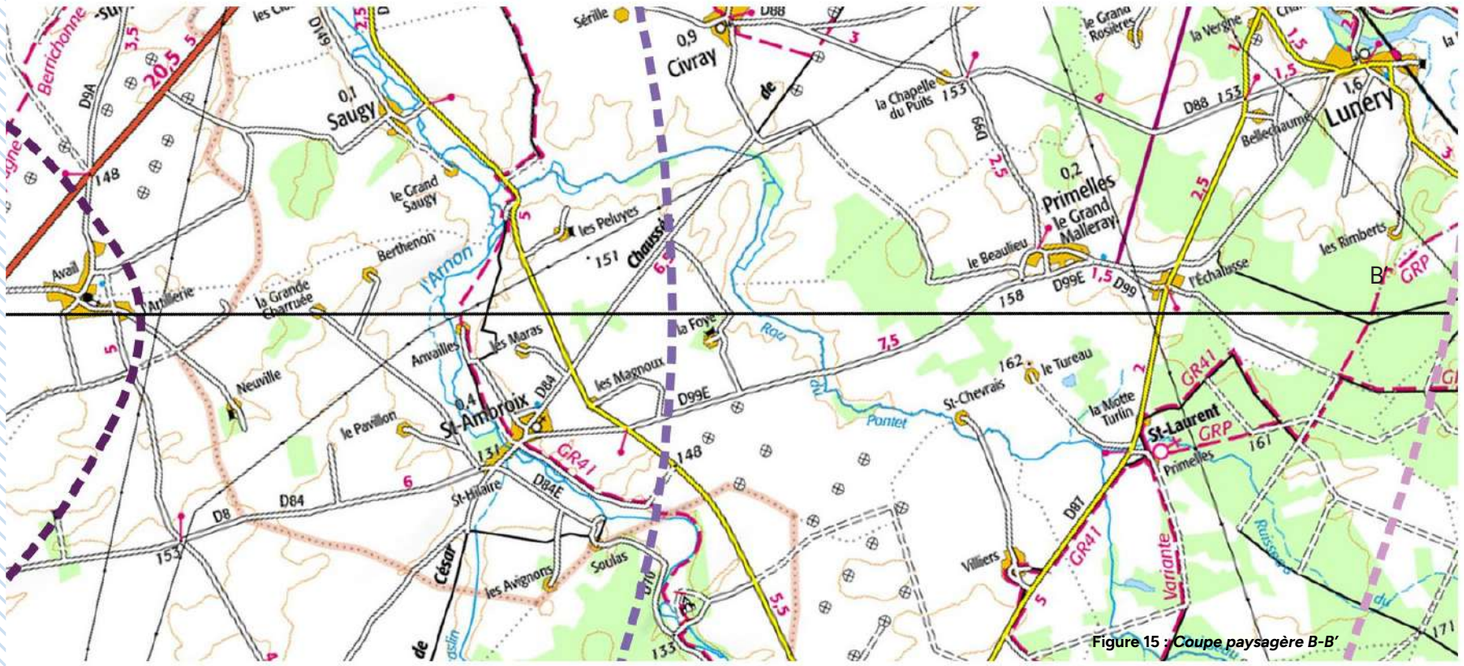


Figure 15 : *Coupe paysagère B-B'*

1.2. *Les grandes unités paysagères*

L'aire d'étude s'inscrit sur deux départements (Indre et Cher). Chacun de ces départements possède son propre atlas départemental des paysages. Cependant, pour une meilleure analyse des grandes unités paysagères, nous utiliserons l'atlas des paysages de la région Centre Val-de-Loire réalisé par la DREAL et mis à jour en 2017 qui regroupe les différentes unités paysagères en ensembles paysagers présentées dans la carte suivante. Les descriptions des unités paysagères ont pu être effectuées en s'appuyant également sur «l'Atlas des paysages du Cher» et sur «l'Atlas des paysages de l'Indre». Ainsi, plusieurs ensembles paysagers sont présents au sein des aires d'étude à savoir :

- Paysage de plateaux ouverts : la Champagne berrichonne

- Paysage de plateaux cultivés et boisés : les Gâtines de Vierzon

- Paysage de vallée : la vallée du Cher

Le projet éolien du Champ Blanc s'inscrit au cœur de la Champagne berrichonne.

Afin de comprendre, notamment, l'organisation spatiale, le degré d'ouverture visuelle et l'implantation du bâti, un bloc diagramme a été réalisé pour chacune des unités paysagères. Il est accompagné de photographies prises sur le terrain et d'une synthèse sur la sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis de l'éolien.

À noter qu'aucun paysage remarquable n'est recensé dans l'atlas des paysage de l'Indre ou du Cher.

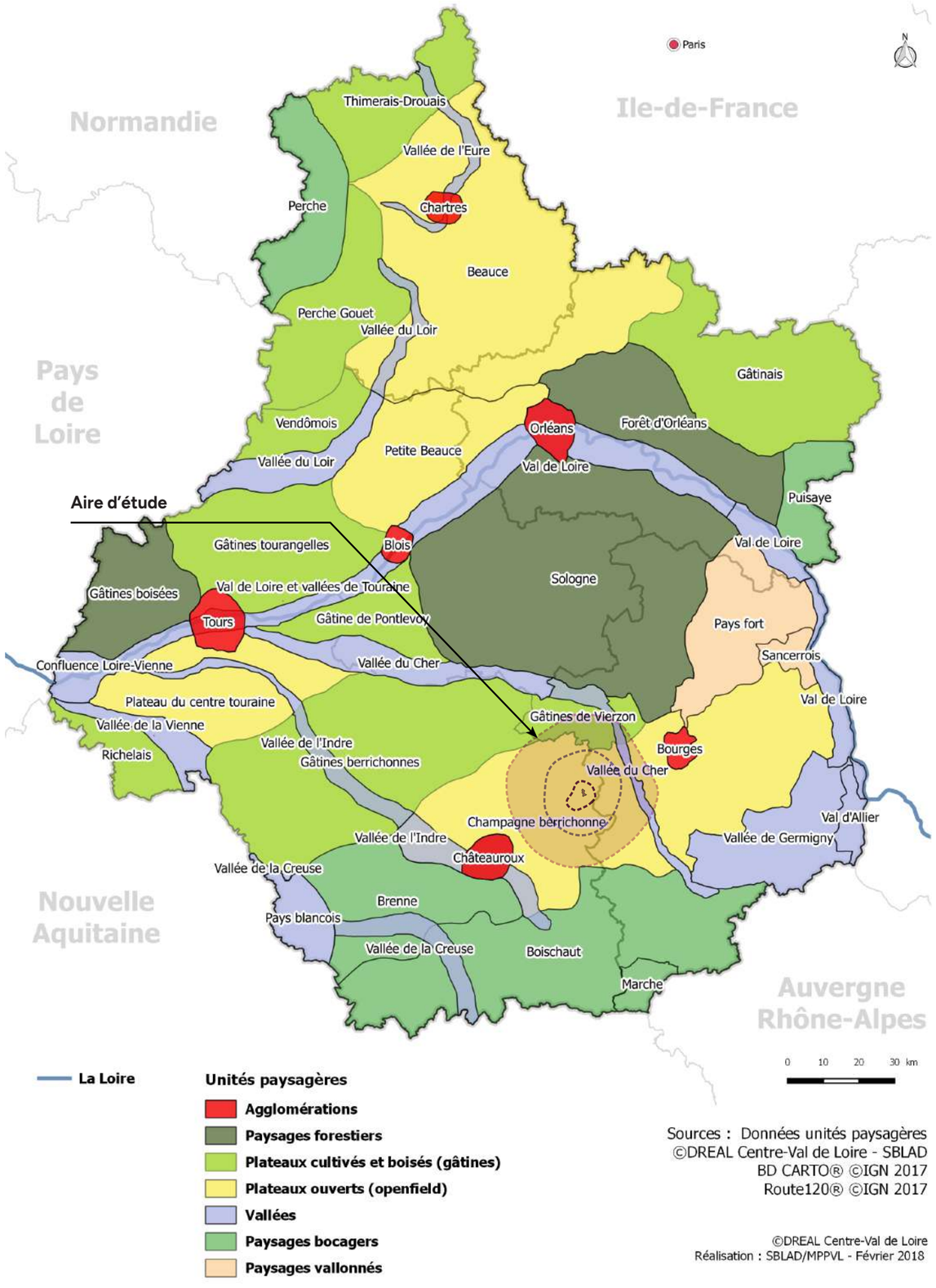
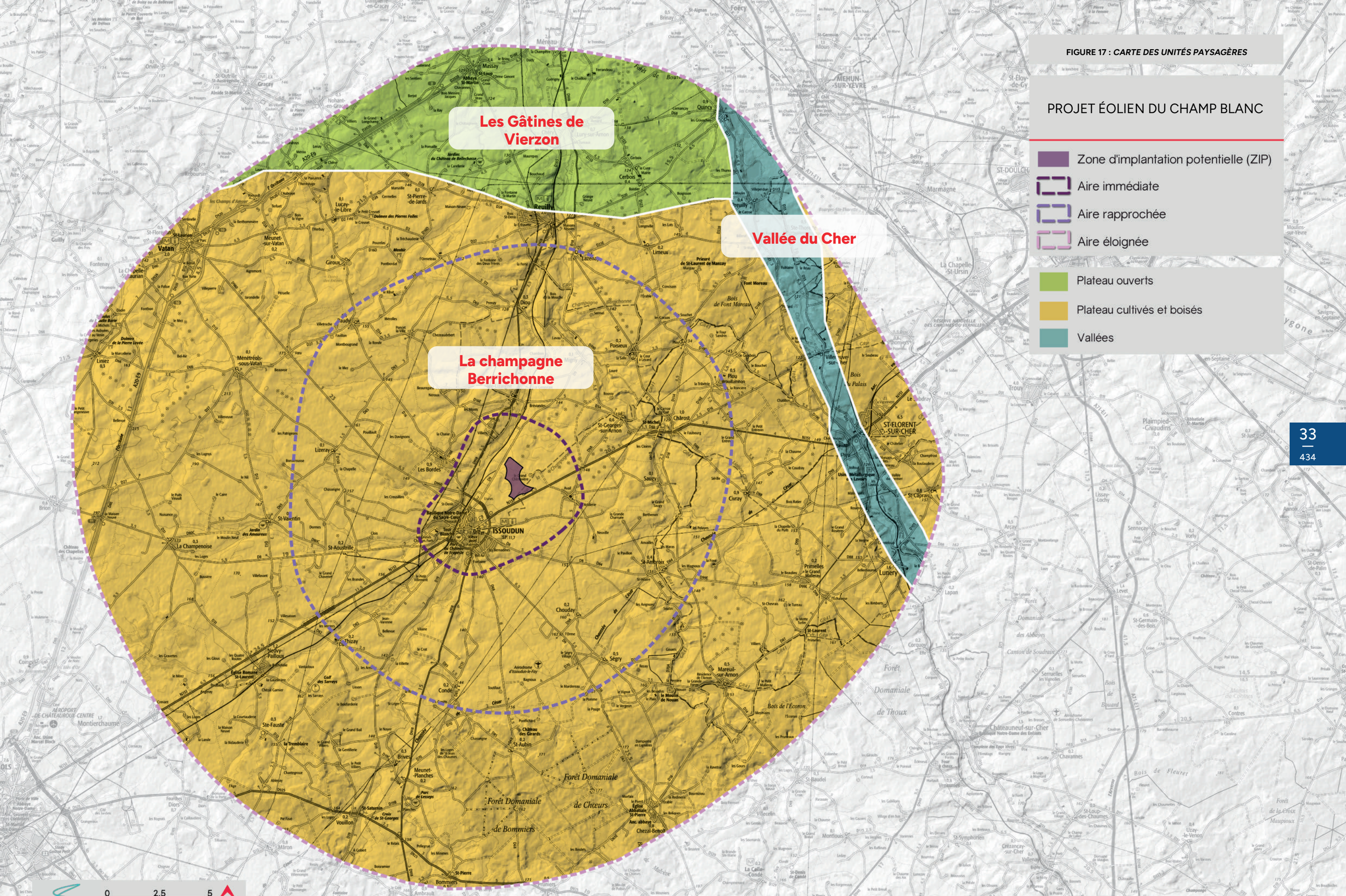


Figure 16 : ***Atlas des paysage de la région Centre-Val de Loire avec localisation de la zone d'étude***

FIGURE 17 : *CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES*

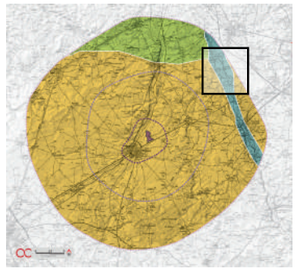


1.2.1. *Paysage de vallée : Vallée du CHer*

« Avec une longueur de 320 kilomètres, le Cher est la plus longue rivière de la Région Centre, si l'on excepte l'Allier mais qui ne fait que lui servir de frontière pendant vingt kilomètres. De l'Auvergne à la Touraine, il rencontre toute la diversité des paysages du centre de notre pays. Il prend sa source dans la Creuse, traverse l'Allier du sud au nord et y baigne Montluçon puis fait son entrée dans le Cher au droit d'Epineuil-le-Fleuriel. Il fonde alors la limite orientale du département puis se dirige vers Saint Amand-Montrond à travers les paysages qui prolongent le grand bocage d'embouche du Bourbonnais. La vallée, discrète et intimiste ne se distingue alors que très peu de son contexte [...] et n'a donc pas été identifiée dans cette partie de son cours comme un paysage à part entière mais comme un motif du bocage.

Ensuite la rivière baigne Saint Amand et s'intègre alors dans le site urbain ; la vallée du Cher s'individualise réellement au nord de Saint Amand, lorsqu'elle perce la cuesta du Bajocien au droit de Bruère-Allichamps. Au nord de cette cluse, le Cher coule vers le nord nord-ouest à travers la succession des terrains du Jurassique et les différents paysages qui les habillent : les bocages du Boischaut sur les marnes et argiles de l'Oxfordien et le calcaire lacustre du Berry, puis une alternance de campagnes ouvertes céréalières et de petites zones boisées sur les vastes assises rauraciennes, ponctuées de dépôts de calcaire lacustres, de sables et d'argiles en Champagne berrichonne. À la hauteur de Bourges, le Cher se dirige vers Vierzon à travers une zone de remaniement de la puissante cuesta du Crétacé, avachie par le percement de trois rivières venant du sud : l'Yèvre, l'Arnon et le Cher lui même, et d'une venue du nord, le Barangeon qui draine une petite partie des eaux du sud de la Sologne. Après avoir baigné Vierzon, le cours du Cher se réoriente vers l'est et quitte le département à Thénioux. Dans le Loir-et-Cher, il va progressivement s'installer parallèlement à la Loire, qu'il ne rejoindra qu'en Indre-et-Loire, un peu en aval de Tours. La vallée traverse toute la gamme des paysages de bassins sédimentaires : le bocage en Boischaut, la plaine céréalière en Champagne, le vignoble à Quincy, les paysages urbanisés dans l'agglomération vierzonnaise, puis elle jouxte les grandes forêts septentrionales, rencontrant ainsi son département éponyme dans toute l'étendue de sa diversité.»[1]

1 *L'Atlas des Paysages du Cher, réalisé par Pierre Girardin sous l'autorité de la Direction Départementale du Cher et de la DREAL Centre*



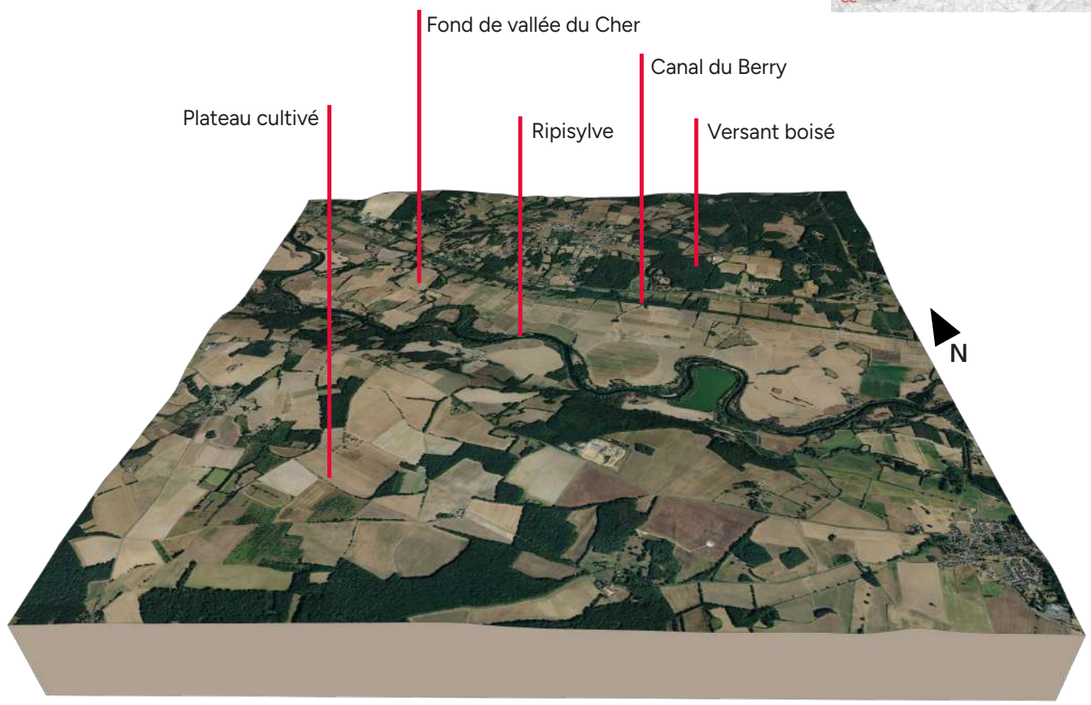


Figure 18 : *Bloc diagramme de la Vallée du Cher*

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS
- *Topographie relativement plane en fond de vallée*
- *Des perception filtrées et rythmées par la ripisylve*
- *Habitat échelonné le long de la vallée*

> Degré d'ouverture
Vues filtrées voire fermées par la ripisylve de la vallée du Cher.

> Sensibilité vis-à-vis du projet éolien
Cette typologie d'unité paysagère est sensible à l'introduction d'un projet éolien, en raison du risque d'effet d'écrasement sur le paysage. Toutefois, au vu de la localisation de la vallée par rapport à la ZIP (environ 13,5km de distance au minimum), du dénivelé du relief et de la végétation, la sensibilité est évaluée comme faible.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE



Photo 4 : *Ambiance paysagère - vue sur la vallée du Cher depuis les abords de Villeneuve-sur-Cher*



Photo 5 : *Ambiance paysagère - vue sur le Cher depuis les abords de Saint-Florentin*

1.2.2. *Paysage de plateaux ouverts : Champagne berrichonne*

« Un pays qui capte les météores pour en faire ses horizons. Cette base continue drape le paysage, dresse et tend un vélum, un peu comme un halo sur lequel les terres et les météores vont se poser sans s'opposer. [...] Les horizons sont tellement lointains que, pour les animer et les faire vibrer, on ne peut guère compter sur les cultures qui s'y noient ; pas plus que l'on ne peut compter sur les cultures qui noient d'ennui le regard avant même qu'il ait pu s'élever. [...] Après les météores, seules les lisières forestières, parce qu'elles marquent les horizon d'un trait plus fort, parviennent à donner un fond aux paysages.»

«Les motifs de la charpente géographique de la Champagne berrichonne.
Ce plateau [de calcaire], à peine interrompu par le cours de l'Indre, à l'aval de Châteauroux, est animé, comme un océan houleux, de collines et de vallons en formes de «combes» amples et douces : aucune violence de relief, mais un caractère insoupçonnable [...].
Les routes sont assurément l'un des motifs «culturel» les plus marquants de la charpente géographique de Champagne berrichonne. [...] Aux structures de plaines; les routes les plus importantes imposent une géométrie en plan rectiligne et rayonnante alors que le relief dispose de leurs profils en long [...].
Les forêts, non seulement bornent les horizons de leurs lisières massives, mais encore «habitent» remarquablement certains territoires de la Champagne berrichonne. [...]
Les structures de l'habitat les plus importantes comme Issoudum, Vatan, Levroux ainsi qu'un grand nombre de plus petites comme Biron, Linier ou Saint-Valentin se nouent sur des carrefours en étoiles aux multiples branches et se développent selon un schéma rayonnant qui tend néanmoins à se concentrer et à épouser de manière organique les structures du relief qui les portent. Ces villages se découvrent appuyés de bosquets et nichés subtilement au creux d'une dépression légère du relief ou sur le bord d'une confluence de vallons. [...]. » [1]

1 L'Atlas des Paysages de l'Indre, réalisé par l'Atelier Régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement Claude Chazelle et Alain Boëmare sous l'autorité de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) de l'Indre et la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Centre

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS
- *Relief vallonné*
- *Habitat regroupé en villages localisés à proximité des cours d'eau et/ou des dépressions du relief*
- *Vaste parcellaire agricole*

> Degré d'ouverture
Vues principalement ouvertes et ponctuellement fermées par l'ondulation du relief et la trame boisée.

> Sensibilité vis-à-vis du projet éolien
Depuis le secteur de la Champagne berrichonne les vues sont relativement dégagées. Ainsi, les vues ouvertes en direction de la ZIP, située dans cette même unité paysagère, sont nombreuses. À noter que ce paysage compte de nombreux parcs éoliens en activité, la structure ouverte des lieux étant propice à l'accueil de tels ouvrages. La sensibilité de cette unité paysagère est qualifiée de modérée.

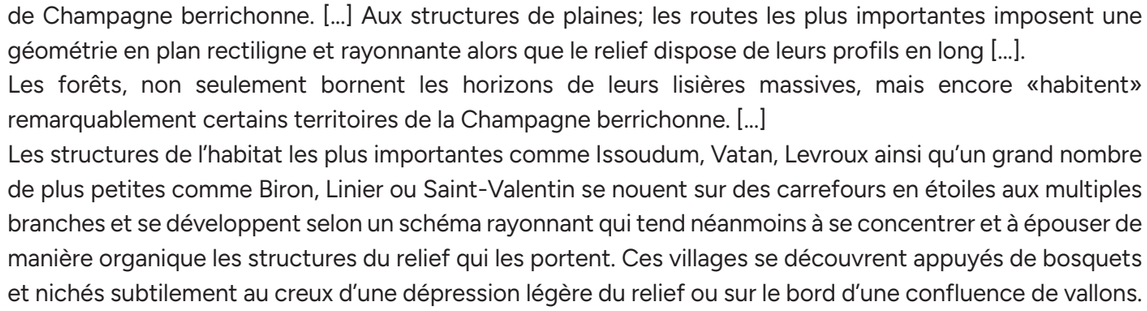
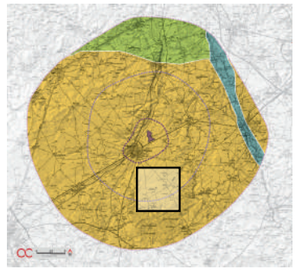


Photo 6 : *Ambiance paysagère - les vastes parcelles cultivées prennent place sur un relief doucement ondulé*



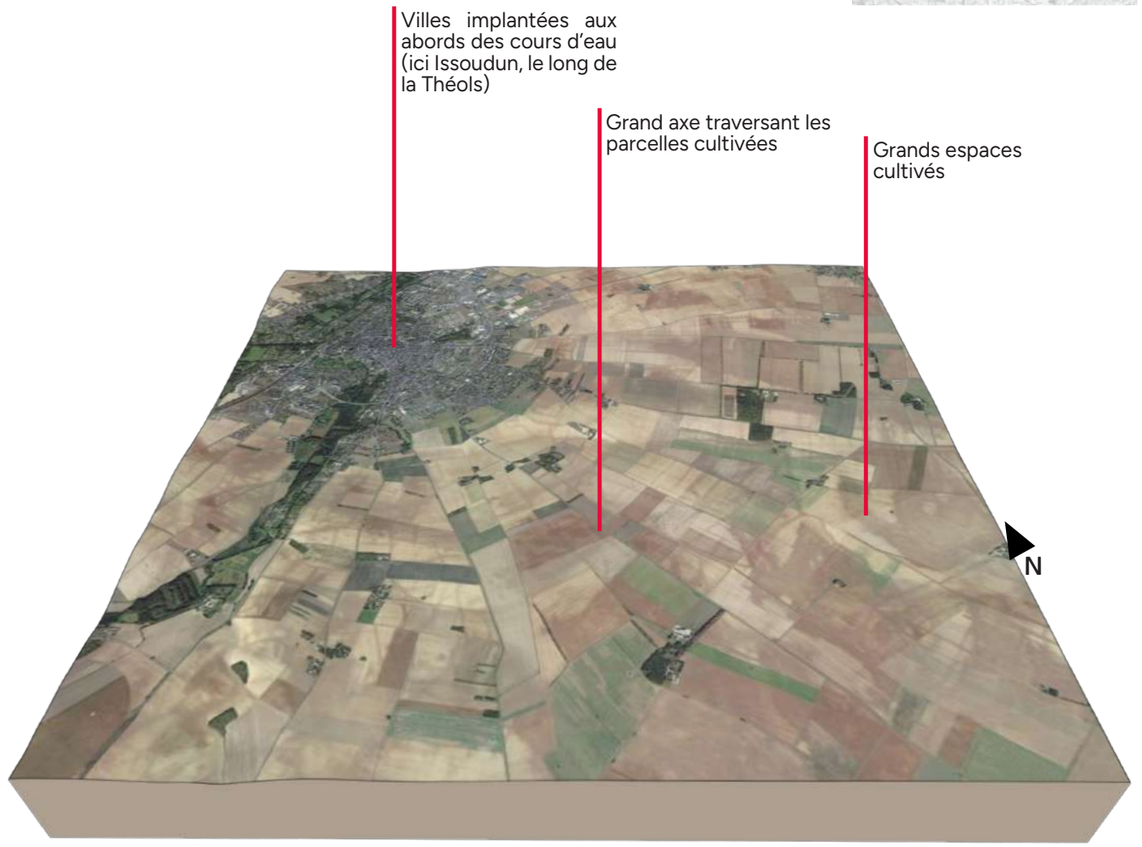


Figure 19 : *Bloc diagramme de la Champagne berrichonne*

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE



Photo 7 : *Ambiance paysagère - au cœur de la Champagne berrichonne les parcs éoliens sont nombreux*

1.2.3. *Paysage de plateaux cultivés et boisés : Les Gâtines de Vierzon*

« La Mosaïque boisée de Graçay :

Ce territoire, compris entre les vallées du Cher et de l'Arnon, et la limite occidentale du département se déploie sur le terrains du Crétacé après l'affaissement de la cuesta largement disséquée par la confluence des grandes vallées à l'aval de Vierzon. Ces paysages correspondent à la seule figure de Gâtine présente dans le département du Cher. Paysage "(...) répandu et original (qui) résulte du défrichement tardif des forêts qui ont longtemps subsisté sur les terre lourdes des plateaux crétacés recouverts d'argile à silex (...), les gâtines font alterner massifs ou lambeaux forestiers et clairières agricoles où l'habitat se disperse parmi des champs vastes et généralement ouverts. La gâtine est un compromis entre la forêt, le bocage et l'openfield". Cette interprétation de la Gâtine correspond trait pour trait aux paysages de la mosaïque de Graçay et en fait un paradigme de cet ensemble des plaines boisées. C'est un territoire régulièrement distribué presque monotone, rythmé par un relief complexe mais modeste habillé par une succession de boqueteaux et quelques massifs plus importants qui ponctuent régulièrement une plaine de culture composée de vastes parcelles ouvertes. Quelques haies généralement disposées sur les bords de chemins achèvent de donner à ce paysage très ouvert malgré les nombreux rideaux boisés, un rythme répétitif empreint d'une certaine austérité. C'est un paysage qui prend naissance dans le Cher et se déploie largement dans le Loir-et-Cher et l'Indre.

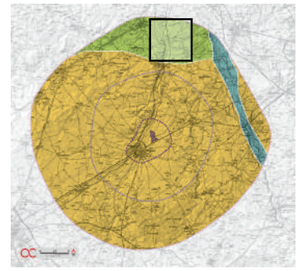
Le réseau hydrographique qui a modelé le plateau crétacé se divise entre le bassin de l'Arnon au nord est et celui du Fouzon à l'ouest, qui baigne Graçay et se jette dans le Cher en aval de Villefranche. L'Arnon et le Cher qui fondent une forte limite au nord-ouest, l'Herbon affluent de l'Arnon qui arrose Massay et le Fouzon et ses affluents constituent des ruptures dans la monotonie du plateau en mosaïque en créant des paysages linéaires humides dans lesquelles la prairie prend la place des champs cultivés et le frêne, le saule et l'aulne celle du chêne..» [1]

1 *L'Atlas des Paysages du Cher, réalisé par Pierre Girardin sous l'autorité de la Direction Départementale du Cher et de la DREAL Centre*

> CARACTÉRISTIQUES ET ÉLÉMENTS MAJEURS
- *Maillage hydrographique important et structurant*
- *Relief varié : alternance entre vallées /vallons et plateaux*
- *Boisement dense et structurant*
- *Habitat implanté le long des cours d'eau*

> Degré d'ouverture
Variable : alternance de vues ouvertes et fermées par les ondulations du relief et la trame boisée.

> Sensibilité vis-à-vis du projet éolien
Le relief des gâtines de Vierzon n'offre pas de vues lointaines mais depuis les hauteurs (replats et/ ou plateaux) quelques fenêtres visuelles sont possibles en direction du site d'étude. Cette unité paysagère est localisée à cheval entre l'aire d'étude rapprochée et l'aire d'étude éloignée au nord, la sensibilité de cette unité paysagère est faible.



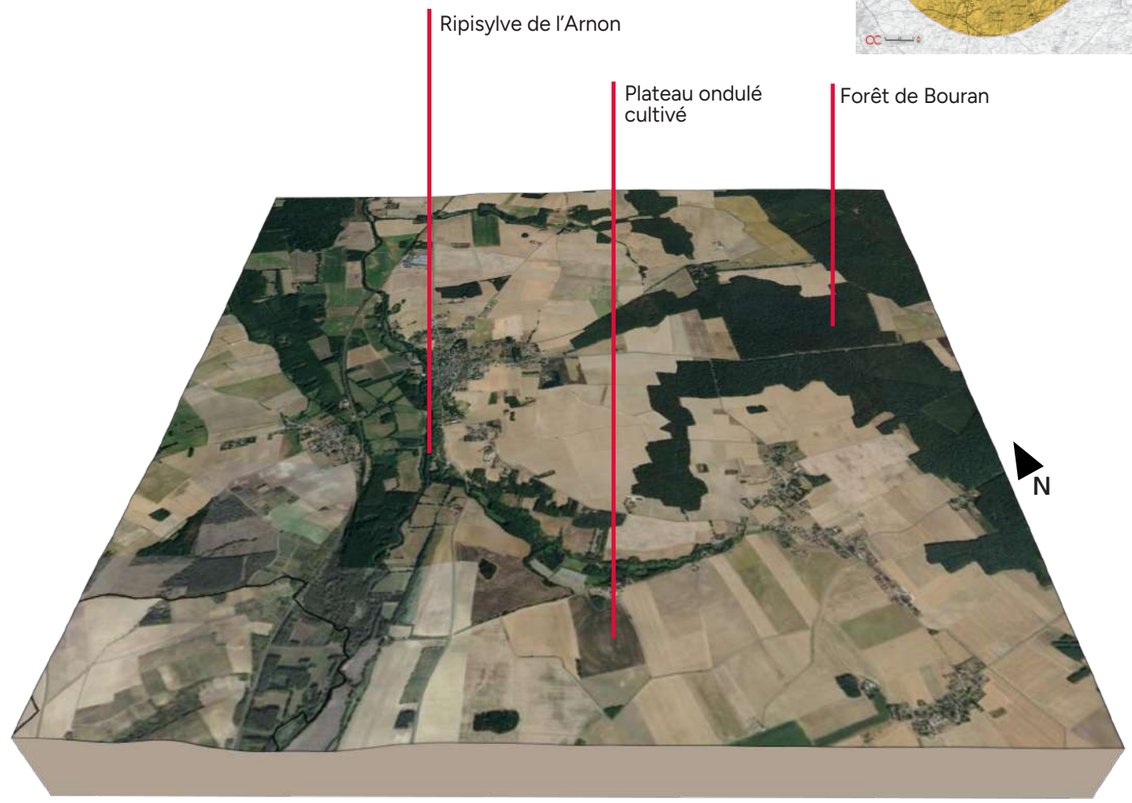


Figure 20 : ***Bloc diagramme des Gâtines de Vierzon***

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE



Photo 8 : *Ambiance paysagère - les espaces boisés des gâtines de Vierzon*



Photo 9 : *Ambiance paysagère - les horizons boisés sont plus ou moins lointains*

FIGURE 21 : ***CARTE DE SYNTHÈSE DU CONTEXTE PAYSAGER***

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception des unités paysagères

0 2,5 5 Kilomètres N

2 . CONTEXTE ÉOLIEN

2.1. *Le Schéma Régional Éolien (SRE)*

Un SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) a été approuvé en janvier 2020 pour la région Centre - Val de Loire. Ce document fusionne plusieurs schémas existants, à savoir : le SRIT (Schéma Régional des Infrastructures et des Transports), le SRI (Schéma Régional de l'Intermodalité, le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) et le SRCAE. Ce document défini un objectif de 6,23 TWh pour l'éolien en 2026 pour la région, sans cartographie associée.

Les Schémas Régionaux Éoliens (SRE) établissent un ensemble de recommandations pour le développement des projets éoliens dans une région. Ils se concluent sur une liste de secteurs favorables au développement de l'éolien. Le SRE de la région Centre a été établi en 2012.

Un bilan et une évaluation du SRCAE ont été réalisés et annexés au SRADDET dont cette carte de localisation des zones favorables.

D'après cette carte, le site d'implantation du projet éolien se situe au cœur d'une zone favorable avec une estimation du potentiel éolien restant de 400 MW. Plus précisément, le projet est localisé dans le secteur de la Champagne-Berrichonne, zone à fort potentiel de développement éolien et la plus importante du département. Le secteur couvre un vaste territoire qui s'étire le long des limites départementales entre le Cher, le Loir-et-Cher et l'Indre. Au nord, le paysage se compose de grandes étendues cultivées permettant des vues lointaines, parsemées localement de boisements. Au sud le paysage est plus bocager, les vues sont, de fait, plus restreintes par les masses végétales mais également par les ondulations du relief. À noter que le Cher crée la limite est de la zone.

Toutefois, ces zones concernent des parties généralement importantes du territoire, sans qu'il soit possible, à cette échelle, de mettre en évidence de manière fine les contraintes présentes dans le secteur géographique qu'elles recouvrent. Ainsi, la présente étude s'attache à aller au-delà de cette carte pour définir la compatibilité d'accueil du territoire avec le projet.

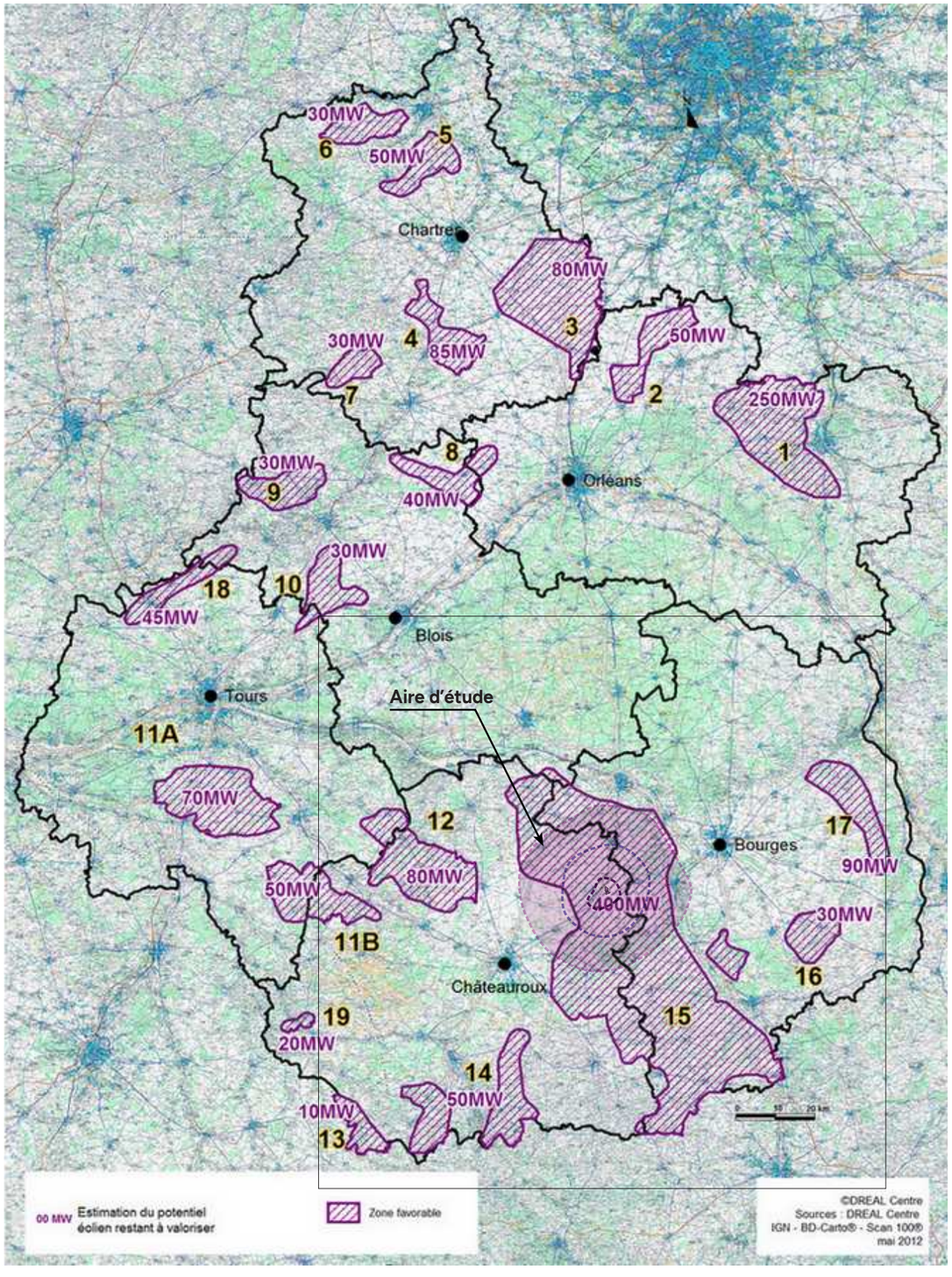


Figure 22 : ***Localisation du projet sur la carte des zones favorables du SRE (Source : Annexe 05 du SRADDET Centre-Val-de-Loire)***

FIGURE 23 : *CARTE DE L'ÉTAT DE L'ÉOLIEN*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

- Éolienne en exploitation
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction
- Éolienne refusée

2,5 5 kilomètres

N

2.2. *Effets cumulés*

Afin d'évaluer la saturation éventuelle du territoire et de composer un projet cohérent avec le paysage éolien existant, il est nécessaire de prendre en considération les possibles saturations et inter-visibilités des parcs dans le paysage.

La ZIP s'inscrit dans un secteur où le motif éolien est déjà présent. Le VIP s'insère au cœur des plateaux ouverts de la Champagne berrichonne.

L'aire d'étude compte aujourd'hui 40 parcs construits et en exploitation, 10 accordés, 6 parcs en instruction et 9 refusés. Globalement, les implantations retenues pour ces parcs éoliens sont des alignements simples ou doubles plus ou moins réguliers ou en bouquet.

Au sein de ce territoire, on observe différents types d'orientation d'implantation des parcs qui ne semblent pas suivre de schéma directeur.

Au vu du contexte éolien, une attention particulière sera à apporter concernant les effets cumulés potentiels entre le présent projet et le parc les plus proches (parc des Pierrot, des Vignes et Barbes d'Or). Ainsi, le projet du Champ Blanc devra être compatible, dans l'implantation des éoliennes et sa construction géométrique, pour créer un ensemble paysager cohérent.

À noter que suite à la demande de compléments du 11 décembre 2024, le contexte éolien a été mis à jour avec :
- les parcs éoliens de Vouillon et de la Champagne Berrichone en exploitation
- les parcs éoliens des Pressoirs, du Jusselin et de la Vève autorisés
- les parcs éoliens des Cœurs de Boeuf, des Grands Aiguillons 1 et 2, des Beauces et de Pouzelas en instruction

Par ailleurs, les parcs suivants ont été renommés :
- Lazenay et Cerbois --> Grange Neuve
- Lazenay, Poisieux --> Les Persillats
- Ménétréols sous Vatan --> distingué en 4 parcs

Numéro	Nom parc	Statut	Hauteur max (m)	Nombre d'éolienne	Distance (km)
1	LES VIGNES	En exploitation	145	5	1,2
2	LES JOYEUSES	En exploitation	145	4	4,4
3	LES TILLEULS	En exploitation	145	5	4,5
4	LES CŒURS DE BŒUF	En instruction: recevable	180	7	3,7
5	LES PIERROTS	En exploitation	156,5	11	1,4
6	LES BARBES D'OR	En exploitation	145	5	4,7
7	CHAROST	Autorisé	149,5	3	6,2
8	PLOU	En exploitation	164,5	5	7,3
9	LES PERSILLATS (Lazenay et Poisieux)	En exploitation	149,5	9	9,2
10	REUILLY ET DIOU	En exploitation	149,5	9	10,3
11	DIOU	Autorisé	171,5	3	9,1
12	LES PELURES BLANCHES	En exploitation	150	5	8,6
13	AUBIGEON	En exploitation	150	5	8,0
14	SAINTE-LIZAIGNE	En exploitation	180	7	6,8
15	LES PRESSOIRS	Autorisé	179,5	5	8,6
16	LA VALLEE DE TORFOU	En exploitation	150	8	4,8
17	PAUDY	En exploitation	149,5	5	11,5
18	LES GRANDS AIGUILLONS 1	En instruction: recevable	185	4	10,3
19	CHOUDAY	Refusé	150	12	5,4
20	LES RAISINIERES	Autorisé	179,5	4	6,4
21	SAINT-AMBROIX EST	En exploitation	179,5	3	9,4
22	LA CHAUSSEE DE CESAR NORD	En exploitation	150	4	14,1
23	LA CHAUSSEE DE CESAR SUD	En exploitation	150	4	13,2
24	SAINT-AMBROIX	En exploitation	164,5	4	10,7
25	FORGE	En exploitation	150	5	13,2
26	BOIS BALLAY	En exploitation	150	5	12,8
27	LES STELLAIRES	En instruction: recevable	200	12	13,9
28	CHAMPAGNE-BERRICHONNE	En exploitation	182	5	18,8
29	VOUILLON	En exploitation	180	6	19,9
30	LES GRANDS AIGUILLONS 2	En instruction: recevable	185	6	14,1
31	LA GONDONNERIE	Autorisé	164,5	8	20,3
32	BRION	Autorisé	200	5	22,4

Figure 24 : ***Liste des parcs éoliens du territoire d'étude 1/3***

Numéro	Nom parc	Statut	Hauteur max (m)	Nombre d'éolienne	Distance (km)
33	PETITE PIECE	En exploitation	140	1	21,0
34	PIECE DE VIGNE	En exploitation	140	4	20,6
35	LINIEZ II	En exploitation	150	5	18,6
36	MENETROLS LIGNE OUEST GRAND BIGNOUX (Ménétréols-sous-Vatan)	En exploitation	112	3	17,0
37	LA VALLÉE – LIGNE OUEST GRAND BIGNOUX (Ménétréols-sous-Vatan)	Refusé	112	1	16,7
38	MENETROLS LIGNE OUEST RENARDIERE (Ménétréols-sous-Vatan)	En exploitation	112	4	17,6
39	LE GRAND BIGNOUX (Ménétréols-sous-Vatan)	Refusé	137	4	16,0
40	LE MEE	En exploitation	140	3	17,3
41	LES BLES D'OR	En exploitation	140	3	18,5
42	MENETROLS LIGNE SUD	En exploitation	112	5	13,6
43	LES CHÊNES	Refusé	130	7	17,8
44	LA VALLÉE	Refusé	112	3	13,0
45	MENETROLS LIGNE EST	En exploitation	112	4	11,7
46	LE JUSSELIN	Autorisé	167,5	4	20,8
47	LES CHAMPS D'AMOUR	En exploitation	150	4	20,1
48	MONTPLAISIR	Autorisé	200	7	20,4
49	LUCAY-LE-LIBRE	Refusé	164,5	8	14,8
50	POUZELAS	En instruction: recevable	137	3	13,4
51	LES BEAUCES	En instruction: recevable	NA	4	13,5
52	LA VEVE	Autorisé	NA	2	14,4
53	BORNAY II	En exploitation	149,5	5	14,9
54	LES VENTS DE CHERY	Refusé	164,5	4	16,4
55	CHERY	En exploitation	140	7	17,5
56	BORNAY	Refusé	NA	5	17,6
57	MASSAY I	Refusé	NA	7	18,3
58	LYS I	En exploitation	165	6	18,6
59	MASSAY II	En exploitation	175	7	18,0
60	LONGCHAMPS	En exploitation	150	4	18,1
61	BOIS MERAULT	En exploitation	192,5	3	18,3
62	LES TERRAJEAUX	En exploitation	175	8	16,6

Figure 25 : ***Liste des parcs éoliens du territoire d'étude 2/3***

Numéro	Nom parc	Statut	Hauteur max (m)	Nombre d'éolienne	Distance (km)
63	LURY	Autorisé	180	3	19,6
64	GRANGE NEUVE (Lazenay et Cerbois)	En exploitation	180	3	15,1
65	LES TROIS ORMES	En exploitation	149,5	7	14,1

Figure 26 : ***Liste des parcs éoliens du territoire d'étude 3/3***



Photo 11 : *Illustration du parc éolien de parc éolien d'Aubigeon*



Photo 10 : *Illustration du parc éolien de Torfou*



Photo 12 : *Parc éolien des Trois Ormes*

FIGURE 27 : *CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Effet cumulé avec un autre parc éolien

2,5 5 Kilomètres N

3.1. *Patrimoine mondial de l'Unesco*

L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

Aucun site inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial n'est présent au sein de l'aire d'étude. Néanmoins, le bien inscrit à l'Unesco le plus proche se situe à 35 km, il s'agit de la Cathédrale de Bourges.

3.1.1. *Cathédrale de Bourges // Bourges*

«Située en région Centre-Val-de-Loire, Bourges, ancienne ville romaine d'Avaricum, fut une des premières communautés chrétiennes de Gaule. La cathédrale, dédiée au premier martyr chrétien Saint-Étienne occupe le site d'un lieu de culte depuis le IIIe siècle. Construite entre la fin du XIIe et la fin du XIIIe siècle, admirable par ses proportions et l'unité de sa conception, c'est l'un des grands chefs-d'œuvre de l'art gothique. Son tympan, ses sculptures et ses vitraux sont particulièrement remarquables. Par-delà sa beauté architecturale, elle témoigne de la puissance du christianisme dans la France médiévale.

Le plan de la cathédrale est simple et harmonieux. Il s'agit d'une basilique à cinq nefs avec des chapelles qui entourent le chœur. Des arcs-boutants à double volée permettent l'absence de tribunes et une lumière égale dans toute la nef y compris les collatéraux.

Les caractéristiques les plus remarquables de la cathédrale sont la perspective des murs latéraux et l'unité de l'espace intérieur. Les sculptures aux portes nord et sud, au tympan du portail du Jugement dernier (au centre de la façade ouest), comme les restes sculptés du jubé, constituent des exemples exceptionnels de l'art gothique. Les siècles suivants ont apporté leurs marques à la cathédrale : les vitraux constituent ainsi une véritable encyclopédie de cet art pour les XIVe, XVe et XVIe siècles.»[1]

1 *Description de l'ensemble protégé au titre du Patrimoine Mondial, UNESCO*

La cathédrale Saint-Étienne de Bourges se situe au cœur de la ville, sur une butte légèrement surélevée. Ce site est accessible au public, moyennant l'achat d'un billet d'entrée, et notamment la terrasse de la tour nord de la cathédrale qui offre une vue panoramique à 360° sur la région alentour.

Cependant, bien que ce site présente un grand intérêt touristique et possède une forte reconnaissance sociale, à cette distance (environ 35 km) la prégnance visuelle du VIP depuis le sommet de la cathédrale demeure négligeable et la sensibilité est qualifiée de très faible.

à noter que d'autres parcs éoliens sont également visibles depuis la terrasse de la tour nord.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

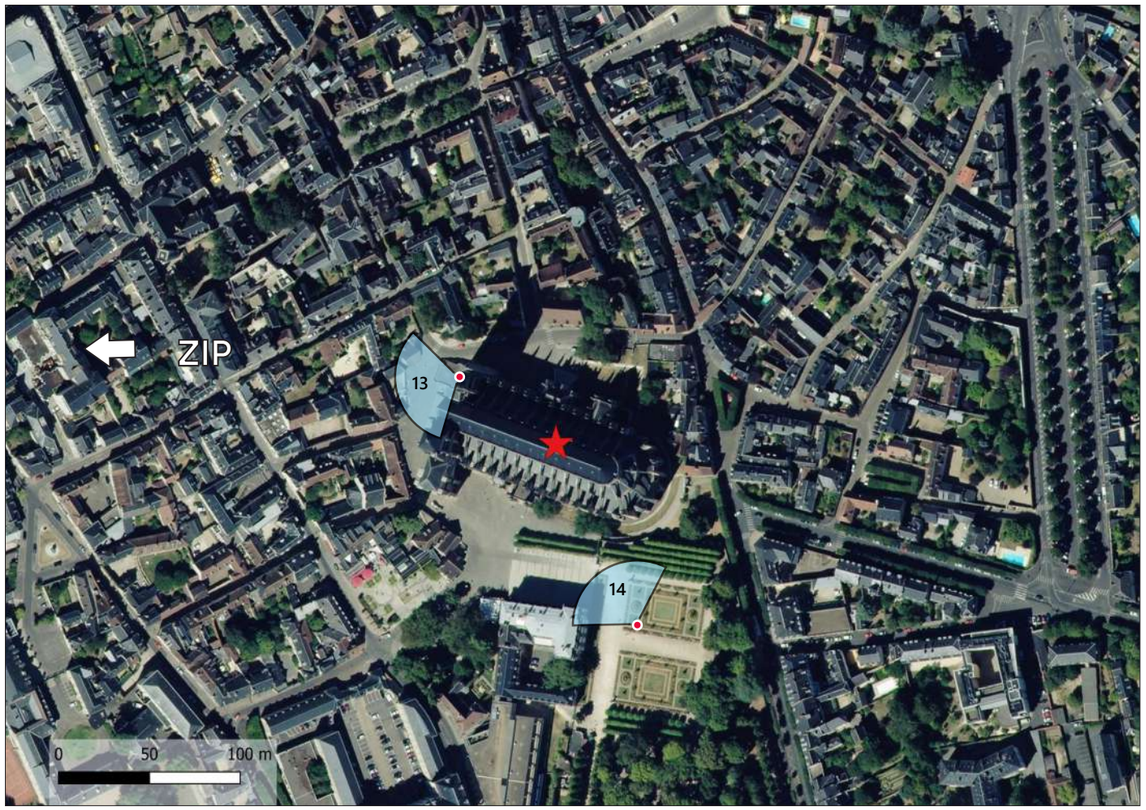


Figure 28 : *Illustration du site UNESCO sur fond BD Ortho*



Photo 13 : *La cathédrale de Bourges, vue depuis les jardins de l'Archevêché*



Photo 14 : *Vue en direction du VIP depuis la tour nord de la Cathédrale de Bourges*

3.2. *Les sites protégés*

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, désormais codifiée aux articles L. 341-1 et suivants du Code de l'environnement. Ces sites peuvent faire l'objet d'une procédure d'inscription, ou de classement.

L'aire d'étude éloignée compte 2 sites protégés, présentés dans le tableau ci-après.

Dès lors qu'une sensibilité est pressentie avec le VIP, une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :
> un repérage sur photo aérienne,
> des photographies issues de la campagne terrain,
> un cône illustrant l'emprise visuelle maximale du VIP,
> une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ PRÉSENTATION DES SITES PROTÉGÉS

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE								
Ensemble formé sur la commune de Villeneuve-sur-Cher	Villeneuve-sur-Cher	Cher	Inscrit	15,5	Situé au cœur du centre historique de la commune de Villeneuve-sur-Cher	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
Vieux village de lury-sur-Arnon	Lury-sur-Arnon	Cher	Inscrit	16,4	Situé au cœur du centre historique de la commune de Lury-sur-Arnon, encadré par de la végétation, et par les infrastructures urbaines	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie

Figure 29 : ***Liste des sites protégés de l'aire d'étude éloignée***

FIGURE 30 : *CARTE DES SITES PROTÉGÉS*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)
Aire immédiate
Aire rapprochée
Aire éloignée

Site inscrit
Site classé

Angle apparent

0,1 - 0,5°
0,5 - 1°
1,0 - 5,0°
> 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI
Source : - *IGN BD Alti 75m*
- *CORINE Landcover*
Hauteur bout de pales : 180 m
Réalisation : Windpro

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude éloignée seront analysés dans les chapitres dédiés

Vieux village de Lury-sur-Arnon

Villeneuve-sur-Cher

0 2,5 5 Kilomètres

N

3.2.1. *Vieux village de Lury-sur-Arnon // Lury-sur-Arnon*



Figure 31 : ***Localisation du site inscrit de Vieux village de Lury-sur-Arnon***

Degré d'ouverture sur le paysage :

Le village de Lury-sur-Arnon se situe au nord de l'aire d'étude éloignée. Il est bordé à l'ouest par l'Arnon et sa ripisylve. De plus, une végétation dense limite les perceptions vers l'extérieur. Ainsi, les vues depuis les abords du site sont fermées par la trame bâtie et végétale. C'est pourquoi, cumulé à la distance d'éloignement avec le site d'implantation potentielle, les risques de visibilité sont nulle. La sensibilité paysagère du site est qualifiée de nulle.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE > Visibilité



Photo 15 : *Perception depuis les abords du site protégé, les vues sont fermées par la trame végétale et bâtie ; le VIP est donc masqué par ces derniers éléments*



Figure 32 : ***Localisation du site inscrit de Vieux village de Lury-sur-Arnon***

Degré d'ouverture sur le paysage :

L'ensemble formé sur la commune de Villeneuve-sur-Cher se situe au nord-est de l'aire d'étude éloignée. Le périmètre protégé est traversé en son centre par le Cher et sa ripisylve et comprend une portion de la commune de Villeneuve. Bien que le site soit partiellement en ZVI, la végétation formé par les massifs boisés à proximité limite les perceptions vers l'extérieur. Ainsi, les vues depuis les abords du site sont fermées par la trame végétale ainsi que le relief. Tenant compte de la distance d'éloignement avec le site d'implantation potentielle, les risques de visibilité sont nulles. Par conséquent, la sensibilité paysagère du site est qualifiée de nulle.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



Photo 16 : *Perception depuis les abords du site protégé, le VIP est masqué par la trame végétale et le relief*



Photo 17 : *Perception depuis la RD au sein du périmètre du site protégé, les vues sont ouvertes, néanmoins le VIP est masqué par la trame végétale et le relief*

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE										
Ensemble formé sur la commune de Villeneuve-sur-Cher	Villeneuve-sur-cher	Cher	Inscrit	15,5	Situé au cœur du centre historique de la commune de Villeneuve-sur-Cher	Partiellement en ZVI	VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie	Nulle	Nulle
Vieux village de Lury-sur-Arnon	Lury-sur-Arnon	Cher	Inscrit	16,4	Situé au cœur du centre historique de la commune de Lury-sur-Arnon, encadré par de la végétation, et par les infrastructures urbaines	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie	Nulle	Nulle

Figure 33 : ***Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude éloignée***

3.3. *Les Sites Patrimoniaux Remarquables*

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ont pour objectif de protéger le patrimoine paysager et urbain afin de mettre en valeur des quartiers ou ensembles urbains pour des motifs esthétiques ou historiques. Elles ont été créées par la loi du 7 janvier 1983 (étendue par la loi paysage du 8 janvier 1993). Le 12 juillet 2010, suite à la loi Grenelle 2, les ZPPAUP deviennent des AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Un secteur sauvegardé est une zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non.

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

L'aire d'étude éloignée ne compte pas de SPR.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.4. *Les monuments historiques*

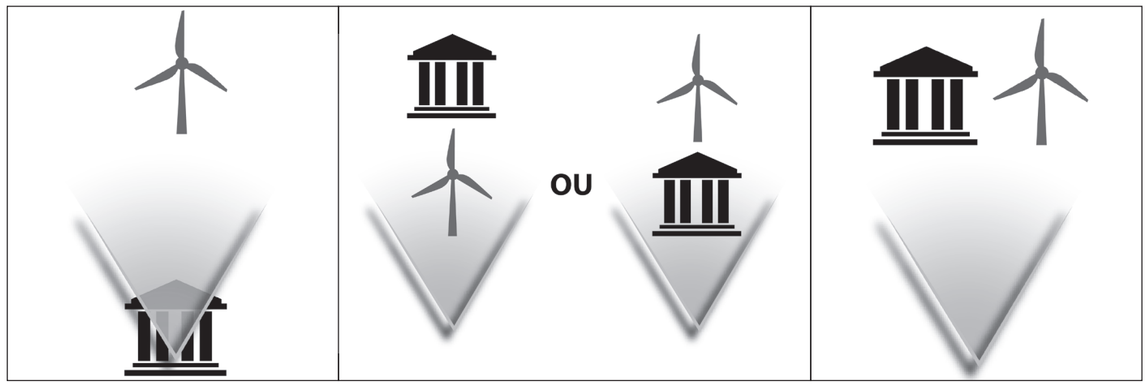
La protection au titre des monuments historiques (MH) résulte de la loi du 31 décembre 1913 (et ses textes modificateurs). Ce classement est maintenant régi par le titre II du livre VI du code du Patrimoine. Il existe deux cas de figure, l'inscription et le classement (ce dernier traduisant un patrimoine de plus grand intérêt), tous deux générant la servitude des abords. Le périmètre réglementaire de protection autour de tout monument historique est de 500 mètres de rayon mais certains édifices font l'objet d'un périmètre modifié dont la surface est adaptée finement au monument.

L'ensemble des monuments historiques, et leur périmètre de protection, apparaît sur la carte ci-contre. Ils sont numérotés par aire d'étude (de l'aire immédiate à l'aire éloignée), de manière géographique. Ce référencement facilite la localisation d'un monument précis sur la carte à partir du tableau ci-après.

Sur le territoire d'étude du projet éolien du Champ Blanc, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 29 situés dans l'aire d'étude éloignée. Ces derniers sont numérotés de 20 à 49.

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude éloignée est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment :
> l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
> la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
> le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
> l'analyse de la visibilité théorique,
> la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

Il est important de comprendre comment s'inscrivent les monuments historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.



Visibilité : les éoliennes sont entièrement ou en partie visibles depuis le monument

Covisibilité directe : les éoliennes se superposent avec le monument (en avant ou en arrière)

Covisibilité indirecte : les éoliennes sont visibles dans un même angle de vue (dans la limite d'un angle d'observation de 60°)

Figure 34 : ***Schématisation des principes de visibilité - directe - indirecte***

■ VISIBILITÉ DEPUIS UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Pour connaître la sensibilité liée à la visibilité du VIP depuis les abords de l'édifice, l'analyse se base sur l'étude de la carte de visibilité théorique du projet éolien, l'examen des vues potentielles à partir d'un repérage sur photo aérienne permettant de visualiser l'environnement immédiat de chaque édifice protégé, avec une flèche indiquant l'orientation du projet éolien.

L'ensemble des vues aériennes est disponible en annexe du présent document.

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis les abords de l'édifice (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :
> un repérage sur photo aérienne,
> des photographies issues de la campagne terrain,
> une flèche indiquant la direction du projet éolien,
> une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

La covisibilité (directe ou indirecte) s'évalue par la covisibilité du VIP et d'un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur[1] de ce dernier. Les édifices concernés sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourgs. La covisibilité entre les deux éléments peut alors modifier la composition du paysage.
Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante pour être identifiable dans le paysage.

Dès lors qu'une covisibilité est pressentie (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :
> un repérage sur photo aérienne,
> des photographies issues de la campagne terrain,
> une flèche indiquant la direction du projet éolien,
> une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

1 L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone où l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

FIGURE 35 : *CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)
Aire immédiate
Aire rapprochée
Aire éloignée

Monument Historique
délimitation et numérotation

Périmètre de protection
rayon de 500 m - édifice classé
rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent
0,1 - 0,5°
0,5 - 1°
1,0 - 5,0°
> 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI
Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover
Hauteur bout de pales : 180 m
Réalisation : Windpro

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude éloignée seront analysés dans les chapitres dédiés

0 2,5 5 Kilomètres N

■ PRÉSENTATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
20	Commanderie de l'Ormeteau	Reuilly	Indre	Partiellement inscrit	10,6	En marge de la commune de Reuilly et encadré par de la végétation	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis l'entrée du hameau qui encadre le monument	Pas de covisibilité pressentie
21	Maison à pignon, rue de la République	Reuilly	Indre	Partiellement inscrit	11,7	Situé au cœur du centre historique de la commune de Reuilly	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie
22	Prieuré Saint-Denis	Reuilly	Indre	Partiellement Classé	11,7	Situé au cœur du centre historique de la commune de Reuilly	Partiellement en ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie
23	Château de Saragosse	Limeux	Cher	Partiellement inscrit	12,3	Situé en frange ouest de la commune de Limeux	En ZVI	VIP visible depuis l'allée d'accès au monument protégé	Pas de covisibilité pressentie
24	Château de Quincy	Quincy	Cher	Partiellement Classé	19,4	Situé en périphérie de la commune de Quincy et à proximité de la rive ouest du Cher	Hors ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
25	Prieuré Saint-Laurent de Manzay	Limeux	Cher	Inscrit	12,9	En marge de la commune de Limeux à proximité du Bois de Font-moreau	En ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
26	Dolmen, dit \"La Pierre de la Roche\"	Villeneuve-sur-Cher	Cher	Classé	16,2	Situé au cœur du massif forestier du Bois du Palais	Hors ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par la végétation	Pas de covisibilité pressentie
27	Château	Saint-Florent-sur-Cher	Cher	Partiellement inscrit	16,1	Situé au cœur du centre historique de Saint-Florent-sur-Cher en rive est du Cher	Hors ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
28	Usine métallurgique des Lavoirs	Saint-Florent-sur-Cher	Cher	Partiellement Classé-Inscrit	16,7	Situé dans la vallée du Cher en marge de la commune de Saint-Florent-sur-Cher	Hors ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
29	Usine métallurgique des Lavoirs | Haut-fourneau	Saint-Florent-sur-Cher	Cher	Classé	16,7	Situé dans la vallée du Cher en marge de la commune de Saint-Florent-sur-Cher	Hors ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par le relief	Pas de covisibilité pressentie
30	Chapelle Notre-Dame de Sérigny	Civray	Cher	Inscrit	12,9	Situé en marge de la commune de Civray, encadré par de la végétation	En ZVI	Pas de visibilité, VIP masqué par la trame bâtie et la végétation	Pas de covisibilité pressentie
31	Eglise Saint-Laurent	Primelles	Cher	Classé	15,3	Situé au cœur de la commune de Primelles, au passage du GRP la Champagne Berrichonne	En ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par la végétation	Pas de covisibilité pressentie
32	Abbaye Notre-Dame de la Prée	Ségry	Indre	Partiellement inscrit	9,9	Situé dans la vallée de l'Indre, et encadré par de la végétation formé par le Bois de Luc	Hors ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par la végétation et le relief	Pas de covisibilité pressentie
33	Ancienne Abbaye Saint-Pierre	Chezal-Benoît	Cher	Partiellement Classé-Inscrit	16,6	Situé au sein de la commune de Chezal-Benoit à proximité du PR des bindets	Hors ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par la végétation et le relief	Pas de covisibilité pressentie
34	Maison de maître des Girards	Saint-Aubin	Indre	Inscrit	10,8	Situé en marge de Saint-Aubin entre le bois des Girards et la fortêt domaniale de Bommiers	En ZVI	Visibilité présentie depuis les abords du monument	Pas de covisibilité pressentie
35	Château	Bommiers	Indre	Inscrit	17,3	Situé en marge au nord de la commune de Bommiers en situation encadré par de la végétation	Hors ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par la végétation et le relief	Pas de covisibilité pressentie
36	Eglise prieurale Saint-Pierre	Bommiers	Indre	Classé	18,7	Situé au cœur de la commune de Bommiers	Hors ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par la végétation et le relief	Pas de covisibilité pressentie
37	Croix et bénitier	Brives	Indre	Classé	14,2	Situé au sein de la commune de Brives	Hors ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par la végétation et le relief	Pas de covisibilité pressentie

Figure 36 : ***Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2***

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE									
38	Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges	Vouillon	Indre	Classé	17,1	Situé en marge de la commune de Vouillon, dans la vallée du ruisseau de Liennet	En ZVI	VIP visible depuis la RD 19b, aux abords de l'édifice protégé	Pas de covisibilité pressentie
39	Maison	Vouillon	Indre	Inscrit	17,2	Situé au cœur de la commune de Vouillon à l'intersection entre RD 925 et D19	En ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par la trame batie et la végétation	Pas de covisibilité pressentie
40	Eglise du prieuré Saint-Saturnin	Vouillon	Indre	Inscrit	17,2	Situé au cœur de la commune de Vouillon	En ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par la trame batie et la végétation	Pas de covisibilité pressentie
41	Eglise paroissiale Saint-Laurent	Neuvy-Pailloux	Indre	Partiellement Classé	15,0	Situé au cœur de la commune de Neuvy-Pailloux	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie
42	Tumulus elliptique	Liniez	Indre	Classé	20,2	Situé en marge au nord de la commune, légèrement encadré par de la végétation	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité pressentie
43	Eglise paroissiale Saint-Martin	Liniez	Indre	Inscrit	20,8	Situé au cœur de la commune de Liniez	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie
44	Dolmen dit \"la pierre levée\"	Liniez	Indre	Classé	20,4	Situé en frange nord de la commune de Liniez	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie
45	Eglise Saint-Laurian	Vatan	Indre	Inscrit	19,0	Situé au cœur historique de l'agglomération de Vatan	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie
46	Halle	Vatan	Indre	Inscrit	18,9	Situé au cœur historique de l'agglomération de Vatan	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie
47	Château du Coudray-Herpin	Luçay-le-Libre	Indre	Partiellement inscrit	16,0	Situé en marge de la commune, en lisière de forêt	En ZVI	VIP pressentie visible depuis le chemin d'accès au monument protégé	Pas de covisibilité pressentie
48	Abbaye Saint-Martin	Massay	Cher	Partiellement Classé-Inscrit	18,9	Situé au sein de l'agglomération de Massay	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Pas de covisibilité pressentie
49	Château de Chevilly	Méreau	Cher	Inscrit	19,2	Situé en marge de la commune de Méreau	Hors ZVI	VIP masqué par la végétation et le relief	Pas de covisibilité pressentie

Figure 37 : ***Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/2***

MH 20 - COMMANDERIE DE L'ORMETEAU // REUILLY

> Risque de visibilité





Photo 18 : *Depuis la route départementale 7 menant au château, le VIP est visible avec une très faible prégnance en arrière-plan du parc de Reuilly et Diou*

Degré d'ouverture sur le paysage : En raison du caractère privé de l'édifice protégé, le panorama a été réalisé aux abords de la départementale 27 à proximité immédiate de l'entrée du domaine. Ce dernier se situe en marge de la commune de Reuilly, encadré par de la végétation. Aux abords du monument, les visibilités sur le projet sont altérés par la trame bâtie ainsi que la végétation plantée. Néanmoins, depuis la route une faible possibilité de visibilité du VIP se fait pressentir. En tenant compte de ces éléments, la sensibilité est qualifiée de nulle.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

MH 23 - CHÂTEAU DE SARAGOSSE // LIMEUX

> Risque de visibilité





Photo 19 : *Depuis l'entrée du château de Saragosse, aux abords de la RD 23, les vues sont ouvertes en profondeur sur le milieu agricole et l'on peut voir à l'horizon le VIP qui se mêle aux éoliennes existantes*

Degré d'ouverture sur le paysage : Le château de Saragosse se situe en frange nord-ouest du bourg de Limeux, il est entouré d'une dense végétation qui ferme les vues vers l'extérieur. Cependant, depuis l'entrée principale du château, au bout de l'allée de platanes, les vues sont ouvertes sur l'espace agricole et plusieurs parcs éoliens sont visibles à l'horizon. Le VIP est visible en arrière plan des parcs existants avec une très faible prégnance visuelle. La présence d'un contexte éolien existant atténue sensiblement la prégnance visuelle du parc et la sensibilité paysagère du monument est qualifiée de très faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

MH 34 - MAISON DE MAÎTRE DES GIRARDS // SAINT-AUBIN

> Risque de visibilité







Photo 20 : *Bien que les vues soient profondes, le VIP reste masqué par la ripisylve présente en bordure de parcelle*
Photo 21 : *Le VIP est masqué par l'alignement de végétation plantée depuis le chemin d'accès au monument*

Degré d'ouverture sur le paysage : Le domaine se situe en périphérie de la commune de Saint-Aubin, entouré par des massifs boisés. Depuis les abords du monument, bien que la parcelle cultivée offre une vue ouverte et dégagée, la ripisylve du Cousseron en arrière-plan masque la visibilité du VIP. Il en va de même depuis l'entrée nord du domaine, où les linéaires d'arbres plantés constituent un obstacle visuel pour le VIP. Par conséquent, on peut qualifier la sensibilité comme étant nulle.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

MH 29 - LANTERNE DES MORTS, DITE CROIX DE SAINT-GEORGES // VOUILLON

> Risque de visibilité





Photo 22 : *Le VIP s'inscrit en arrière-plan de l'horizon boisé*

Degré d'ouverture sur le paysage : Le monument protégé se situe en marge de la commune de Vouillon au sein de la vallée du ruisseau du Liennet. Depuis les abords de l'édifice, les vues sont profondes sur le paysage agricole. Le VIP est très faiblement visible en arrière-plan de l'horizon boisé. En tenant compte de ces éléments, la sensibilité est qualifiée de très faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : TRÈS FAIBLE

MH 1 - CHÂTEAU DU COUDRAY-HERPIN // LUÇAY-LE-LIBRE

> Risque de visibilité



Degré d'ouverture sur le paysage : Le château de Coudray-Herpin est situé en marge de la commune de Luçay-le-Libre, bénéficiant d'un massif boisé a son flanc ouest. En raison de son statut privé, le panorama a été réalisé à partir de l'allée principale d'accès au monument. Aux abords de l'allée, les vues sont profondes et dégagées sur le paysage agricole laissant à l'horizon faiblement apparaître le VIP. En effet, la végétation bocagère et celle implantée qui cernent le domaine masque la visibilité en direction du VIP. Par conséquent, en tenant compte de ces éléments cités précédemment, la sensibilité est qualifiée de nulle.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

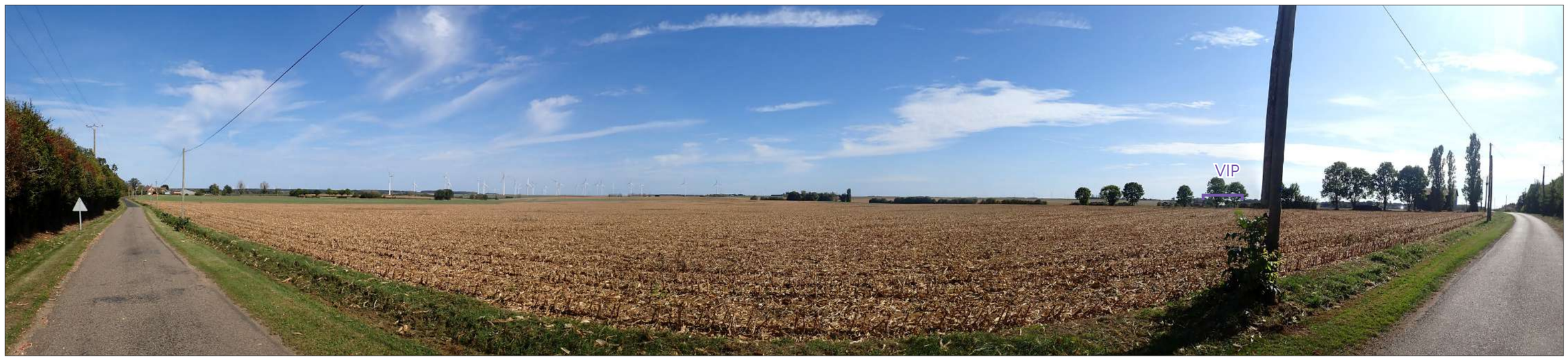


Photo 23 : *Perception depuis l'allée du château de Coudray-Herpin, le VIP est filtré par la végétation bocagère*

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE											
20	Commanderie de l'Ormeteau	Reuilly	Indre	Partiellement inscrit	10,6	En marge de la commune de Reuilly et encadré par de la végétation	En ZVI	VIP potentiellement visible depuis l'entrée du hameau qui encadre le monument	Pas de covisibilité pressentie	Nulle	Nulle
23	Château de Saragosse	Limeux	Cher	Partiellement inscrit	12,3	Situé en frange ouest de la commune de Limeux	En ZVI	VIP visible depuis l'allée d'accès au monument protégé	Pas de covisibilité pressentie	Très faible	Nulle
34	Maison de maître des Girards	Saint-Aubin	Indre	Inscrit	10,8	Situé en marge de Saint-Aubin entre le bois des Girards et la forêt domaniale de Bommiers	En ZVI	Visibilité préssentie depuis les abords du monument	Pas de covisibilité pressentie	Nulle	Nulle
38	Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges	Vouillon	Indre	Classé	17,1	Situé en marge de la commune de Vouillon, dans la vallée du ruisseau de Liennet	En ZVI	VIP visible depuis la RD 19b, aux abords de l'édifice protégé	Pas de covisibilité pressentie	Très faible	Nulle
47	Château du Coudray-Herpin	Luçay-le-Libre	Indre	Partiellement inscrit	16,0	Situé en marge de la commune, en lisière de forêt	En ZVI	VIP pressentie visible depuis le chemin d'accès au monument protégé	Pas de covisibilité pressentie	Nulle	Nulle

Figure 38 : ***Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2***

FIGURE 39 : *CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE L'AIRE ÉLOIGNÉE*

PROJET ÉOLIEN DU Cchamp BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)
Aire immédiate
Aire rapprochée
Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI
Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

M — Visibilité depuis un monument historique
S — Visibilité depuis un site protégé
Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

À noter que les éléments en dehors de l'aire d'étude éloignée seront analysés dans les chapitres dédiés

Vieux village de Lury-sur-Arnon
Château du Coudray-Herpin
Château de Saragosse
Commanderie de l'Ormeteau
Villeneuve-sur-Cher
Maison de maître des Girards
Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges

0 2,5 5 Kilomètres N

Page blanche à conserver pour le maintien du vis-à-vis à l'impression

Parcelles agricoles en marge de la commune de Sainte-Lizaigne

FIGURE 40 : *CARTE DE L'AIRE RAPPROCHÉE*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

0 1,5 3 Kilomètres N

1 . CONTEXTE PAYSAGER

Afin d'affiner la compréhension du paysage de l'aire d'étude et notamment la typologie des perceptions au sein du périmètre de l'aire rapprochée, l'analyse se décline suivant trois catégories : relief et hydrographie, axes de communication et habitat. La mise en commun de l'évaluation de la sensibilité de chaque typologie permettra de caractériser la sensibilité générale du contexte paysager.

1.1. *Le relief et l'hydrographie*

L'aire d'étude est marquée par un plateau agricole traversé par un réseau hydrographique dense, comprenant la Théols, l'Arnon et leurs affluents. Ces cours d'eau façonnent de manière significative la morphologie de la Champagne-Berrichonne, malgré un relief relativement homogène, avec une dénivellation modeste ne dépassant pas 70 mètres. Les vallées fluviales de la Théols et de l'Arnon sont des éléments topographiques prépondérants, offrant des perspectives visuelles souvent filtrées vers le projet en raison de la présence d'une ripisylve dense.

En termes de couverture végétale, celle-ci est plutôt sporadique. On peut noter la présence de quelques massifs forestiers épars et une végétation ripicole caractéristique des cours d'eau et de leurs vallées. Néanmoins, l'empreinte agricole est dominante dans le paysage, avec une prédominance de parcelles cultivées. Par conséquent, les panoramas sont souvent dégagés en raison de la faible densité végétale. Ces caractéristiques augmentent la visibilité pressentie du VIP au sein de l'aire d'étude rapprochée.



Photo 24 : *Vue sur la Théols depuis le pont au passage du GRP la Champagne-Berrichonne // Ambiance paysagère*



Photo 25 : *Perception depuis la RD 130 en frange de Lizeray, les vues sont profondes sur le paysage agricole // Ambiance paysagère*



Photo 26 : *Perception de la vallée de l'Arnon et sa ripisylve en direction du VIP depuis la RD 18 // Ambiance paysagère*



Photo 27 : *Vue sur les parcelles agricoles de la Champagne-Berrichonne // Ambiance paysagère*

FIGURE 41 : ***CARTE DU RELIEF***

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Altitude

180 m

100 m

Cours d'eau

0 1,5 3 Kilomètres

N

1.2. *Les principaux axes de communication*

L'aire d'étude est parcourue par un maillage d'axes de déplacement assez dense et divers : voies piétonnes, routes et voies ferrées. De grandes infrastructures traversantes (comme la nationale N151 et la ligne TER Vierzon - Châteauroux) sont également présentes. Un autre réseau important permet davantage la découverte du paysage; celui des voies douces avec la présence du sentier de grande randonnée de pays (GRP) de la Champagne berrichonne.

1.2.1. *Axes viaires*

La route nationale 151 est la plus empruntée dans l'aire rapprochée. Elle est suivie par les routes départementales 918, 2020 et la 960. Un réseau dense de routes départementales et communales complètent le réseau routier, couvrant l'ensemble de l'aire rapprochée.

Depuis les routes départementales qui maillent le territoire d'étude, les sensibilités sont globalement qualifiées de très faibles à modérées - du fait de l'éloignement et du mouvement de l'observateur. De plus, les perceptions visuelles sont régulièrement cloisonnées par des boisements ou des alignements et l'implantation de la ZIP (latérale par rapport aux voies) réduit la prégnance visuelle du VIP.
Par ailleurs, dès lors qu'un axe routier traverse un village, la trame bâtie et la végétation qui le composent créent des masques visuels en direction du VIP. Ce dernier n'est alors pas perceptible. Il y a une alternance entre des séquences ouvertes et fermées.
Depuis les séquences ouvertes, au cœur des plateaux cultivés de type openfield, et depuis les routes où le VIP s'insère au plus proche de l'axe de la voie, des sensibilités modérées ont été relevées.

1.2.2. *Chemins de randonnée*

Plusieurs sentiers de randonnée ont été identifiés dans l'aire d'étude rapprochée, dont le GR41, un sentier pédestre situé à l'est qui relie Saint-Ambroix à Charost. Mais également, le sentier de Grande Randonnée du Pays (GRP) de la Champagne Berrichonne qui traverse également la zone d'étude. Il commence et se termine à Saint-Florent-sur-Cher, formant une boucle en passant par Châtrost, Issoudun et Reuilly. Ces derniers, offrent des vues en direction de la ZIP qui sont souvent obstruées par le relief et la végétation des vallées. Cependant, depuis des zones plus ouvertes tels que depuis les parcelles agricoles dépourvu de bocage, le projet peut apparaître en arrière-plan ou se prolonger dans des zones boisées. Dans ces zones, la sensibilité est généralement qualifiée de modérée à très faible voire nulle.

1.2.3. *Axes ferroviaires*

L'aire d'étude rapprochée est traversée par une voie ferrée : la ligne TER Vierzon-Chateauroux. Cette ligne parcourt la partie est de la zone d'étude, allant du nord au sud. La voie ferroviaire, dans son tracé, suit la trajectoire naturelle de la vallée de la Théols. Depuis ces voies, les vues sont altérées par des linéaires arborés d'une part, mais également par la configuration du relief influencée par la vallée elle-même. De plus, il s'agit de perceptions dynamiques, où les vues sont brèves et en mouvement. Cumulé à une distance d'éloignement importante, le risque de visibilité et de prégnance du VIP est très faible voir nulle.

Au sein de chaque catégorie d'axe de déplacement, des niveaux de sensibilités ont été déterminés en fonction du degré de visibilité du VIP (présence de filtres entre la voie et le VIP), de l'orientation du tracé par rapport au VIP (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant. Cette analyse tient compte de la perception dynamique du paysage qui est également fonction de la vitesse de déplacement de l'observateur. Ces sensibilités ont été reportées sur la carte de synthèse à la suite du reportage photographique ci-après.

FIGURE 42 : *CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)
Aire immédiate
Aire rapprochée

Axe routier
Route principale
Route secondaire
Axe ferrovaire

Sentier de randonnée
Sentier pédestre

Angle apparent
0,1 - 0,5°
0,5 - 1°
1,0 - 5,0°
> 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI
Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover
Hauteur bout de pales : 180 m
Réalisation : Windpro

0 1,5 3 Kilomètres N



Photo 28 : *Vue depuis la RN 151 près de la commune de Châtrost, le VIP apparaît masqué par la trame végétale ainsi que le relief*



Photo 29 : *Perception depuis la RD 918 au sud d'Issoudun, le VIP est visible en arrière-plan de la vallée de la Théols en superposition des parcs déjà existants*



Photo 30 : *Perception depuis la RN 151 en direction d'Issoudun, le VIP est partiellement masqué par la trame végétale et bâtie apparente dans le prolongement de la route*



Photo 31 : *Vue depuis l'intersection de la RD 2 et de la ligne Vierzon-Chateauroux au sud de Diou, le VIP est masqué par la végétation qui encadre la voie ferrée - Google View*



Photo 32 : *Vue ouverte et dégagée sur les parcelles agricoles depuis le GRP de Champagne-Berrichonne, le VIP est visible dans sa totalité et en arrière-plan des parcs éoliens déjà existants*

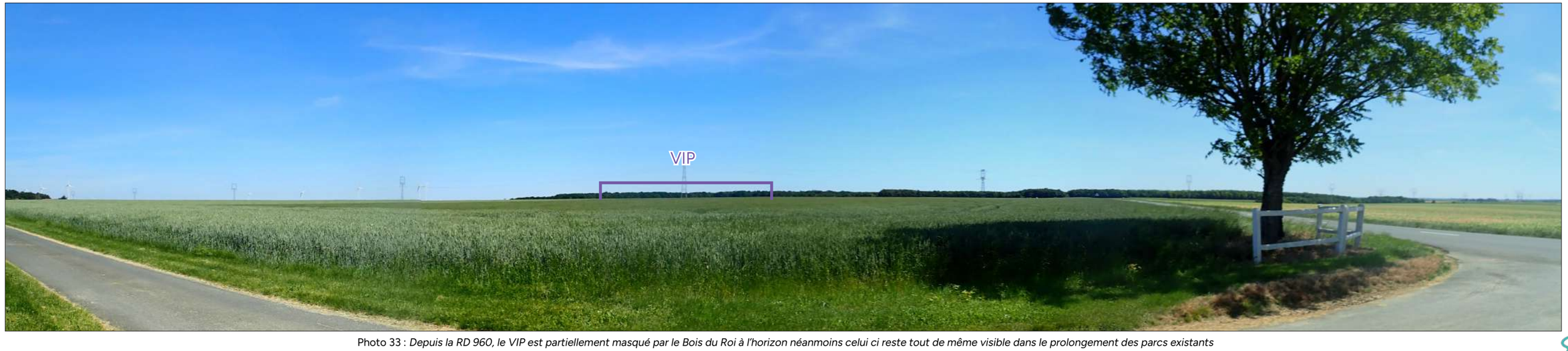


Photo 33 : *Depuis la RD 960, le VIP est partiellement masqué par le Bois du Roi à l'horizon néanmoins celui ci reste tout de même visible dans le prolongement des parcs existants*

FIGURE 43 : *CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES AXES DE DÉPLACEMENT*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis les voies ferrées
- Perception depuis les sentiers de randonnées

0 1,5 3 Kilomètres N

1.3. *L'habitat*

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif sur l'organisation de l'habitat au sein de l'aire rapprochée en étudiant, pour l'ensemble des bourgs la visibilité potentielle du VIP et la covisibilité entre le VIP et la silhouette de bourg.

Sur le territoire d'étude, l'habitat est principalement diffus avec un nombre important de hameaux et de bourgs de taille modeste. On note également une densité plus importante dans les vallée de la Canche au nord et de l'Authie au sud.

Les sensibilités principales ont été identifiées à proximité de l'aire immédiate, où le VIP est plus prégnant, et localisées sur les franges dirigées vers la ZIP, où les vues portent potentiellement plus loin du fait de l'interruption de la trame bâtie. Le niveau de sensibilité reste néanmoins principalement faible à très faible du fait de l'existence préalable du motif éolien au sein de la ZIP, de la trame végétale qui parcourt le plateau et de l'éloignement.

De nombreuses covisibilités avec les silhouettes bâties ont été recensées du fait des ondulations du relief et la trame bâtie qui se détache visuellement de la plaine cultivée. Toutefois, le niveau de sensibilité demeure peu élevé, excepté à l'approche de l'aire immédiate, en lien avec la difficulté à identifier les silhouettes bâties. En effet, celles-ci présentent peu d'éléments identitaires et sont un motif commun dans ce contexte d'habitat diffus important au sein de la plaine de champs ouverts.

L'ensemble des bourgs analysés apparait sur la carte ci-contre, selon leur catégorie d'implantation (cf schéma ci-dessous). Ils sont ensuite listés dans un tableau reprenant :
- le détail de l'implantation
- la distance vis-à-vis du centre de la ZIP
- la visibilité pressentie du VIP
- la covisibilité pressentie avec le VIP

Un reportage photographique est ensuite présenté avec des légendes commentées et l'indication du VIP et une carte de synthèse conclue ce chapitre.

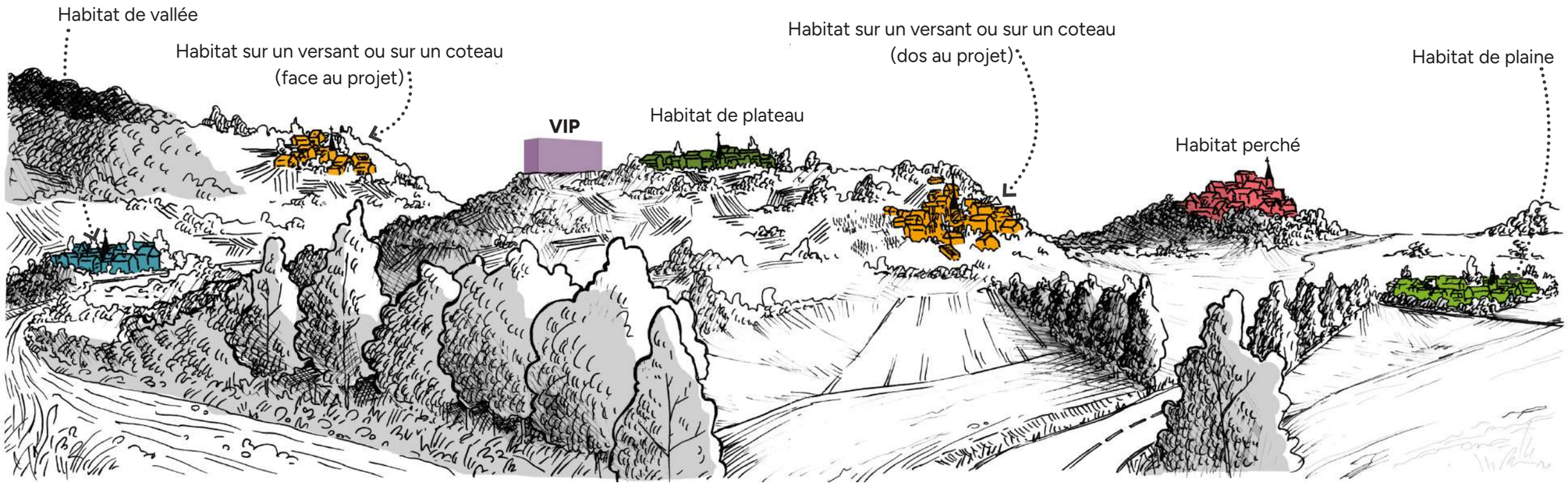


Figure 44 : ***Schéma de principe des typologies d'implantation de l'habitat***

FIGURE 45 : *CARTE DE LA RÉPARTITION DE L'HABITAT*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)
Aire immédiate
Aire rapprochée

Typologie d'implantation de l'habitat

Plateau
Vallée
Versant

Angle apparent

0,1 - 0,5°
0,5 - 1°
1,0 - 5,0°
> 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - *IGN BD Alti 75m*
- *CORINE Landcover*

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro

0 1,5 3 Kilomètres

N

1.3.1. *Tableau récapitulatif des hab itats de l'aire rapprochée*

COMMUNE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG	VISIBILITE	COVISIBILITE
PAUDY	10,1	Vallée	Situé au sein de la vallée de l'Herbon au sud-est de Vatan	Partiellement en ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité
PONCET-LA-VILLE	7,8	Plateau	Situé au cœur du plateau agricole de la Champagne-Berrichonne	En ZVI	Visibilité pressentie depuis la frange sud et nord	Pas de covisibilité
PRENAY	7,4	Plateau	Situé sur le plateau qui longe la vallée formée par le ruisseau affluent de la Théols	Hors ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par le relief	Covisibilité indirecte pressentie depuis la RD 2 au nord de la commune
NÉROUX	4,5	Plateau	Situé sur le relief tabulaire formé par deux vallons, encadré par de la végétation. A proximité du passage du GRP de Champagne-Berrichonne	En ZVI	Risque de visibilité pressentie depuis la frange sud	Pas de covisibilité
SAINTE-LIZAIGNE	2,3	Versant	Situé sur le versant de la vallée de la Théols et au passage de du GRP de Champagne-Berrichonne	En ZVI	Risque de visibilité pressentie depuis la frange sud	Pas de covisibilité
DIOU	7,3	Versant	Situé sur le versant du plateau formé par la vallée de la Théols, au passage du GRP de Champagne-Berrichonne et encadré par la ripisylve de la Théols	En ZVI	Risque très faible de visibilité depuis la frange sud de Diou ainsi que le centre ville	Pas de covisibilité
LAZENAY	10,4	Plateau	Situé sur le versant est de la vallée formé par l'Arnon	Partiellement en ZVI	Risque de visibilité pressentie depuis la frange sud	Pas de covisibilité
LA FERTÉ	9,6	Versant	Situé sur le versant est de la vallée formé par l'Arnon, encadré par de la végétation	En ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité
MIGNY	6,1	Versant	Situé sur le versant de la vallée de l'Arnon	Partiellement en ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité
POISIEUX	8,3	Plateau	Situé sur le plateau formé par la vallée de l'Arnon, au passage du GRP de Champagne-Berrichonne	En ZVI	Risque de visibilité pressentie depuis la frange nord et sud-ouest	Risque de covisibilité indirecte pressentie depuis le GRP de Champagne-Berrichonne
SAINT-GEORGES SUR ARNON	5,7	Versant	Situé sur le versant de la vallée formé par l'Arnon près du plan d'eau de la Presle et au passage du GR 41	En ZVI	Risque de visibilité pressentie depuis la frange sud-ouest de la commune	Pas de covisibilité
CHAROST	7,1	Vallée	Se développe de part et d'autre de la vallée de l'Arnon, au passage du GR 41	En ZVI	Risque de visibilité pressentie depuis la frange sud et sud-ouest de la commune	Risque de covisibilité pressentie depuis la N 151
BROUILLAMNON	10,9	Plateau	Se développe sur le plateau agricole et près du parc de Castelnau	En ZVI	Risque de visibilité pressentie depuis la frange ouest de la commune	Pas de covisibilité
PLOU	10,1	Plateau	Se développe sur le plateau agricole et au passage du GRP de Champagne-Berrichonne	Partiellement en ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité
SAUGY	6,7	Vallée	Se développe sur le versant de la vallée de l'Arnon	Hors ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité

Figure 46 : ***Tableau récapitulatif des habitats de l'aire rapprochée 1/2***

COMMUNE	DISTANCE DU SITE D'ÉTUDE (en km)	IMPLANTATION	DESCRIPTION	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE DU BOURG	VISIBILITE	COVISIBILITE
SAINT-AMBROIX	7,1	Vallée	Se développe de part et d'autre de la vallée de l'Arnon, au passage du GR 41	En ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par le relief et la végétation	Risque de covisibilité indirecte pressentie depuis la RD 99E
CHOUDAY	6,6	Plateau	Se développe sur le plateau agricole	En ZVI	Risque de visibilité pressentie depuis la frange nord de la commune	Risque de covisibilité indirecte pressentie depuis la route communale sud
SÉGRY	9,1	Plateau	Se développe sur le plateau agricole	Partiellement en ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité
CONDÉ	9,6	Vallée	Se développe au sein de la vallée du Cousseron	Partiellement en ZVI	Pas de visibilité pressentie, VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité
THIZAY	11,1	Versant	Se développe sur le plateau agricole	Partiellement en ZVI	Risque de visibilité pressentie depuis la frange nord de la commune	Pas de covisibilité
SAINT-AOUSTRILLE	8,2	Plateau	Se développe sur le plateau agricole	En ZVI	Risque de visibilité pressentie depuis la frange est de la commune	Pas de covisibilité
LIZERAY	8,5	Plateau	Se développe sur le plateau agricole	En ZVI	Risque de visibilité pressentie depuis la frange est de la commune	Pas de covisibilité
LES BORDES	3,2	Plateau	Se développe sur le plateau agricole et à proximité avec le bois du Roi	En ZVI	Risque de visibilité pressentie depuis la frange est de la commune	Pas de covisibilité

Figure 47 : ***Tableau récapitulatif des habitats de l'aire rapprochée 2/2***



Photo 34 : *Depuis la sortie de bourg de Lazernay, le VIP est partiellement filtré par la trame végétale*



Photo 35 : *Perception depuis la sortie de bourg de Saint-Aoustrille, le VIP est tronqué par la trame végétale mais reste néanmoins visible partiellement et ponctuellement le long de la RD 8*



Photo 36 : *Perception depuis la frange sud de Sainte-Lizaigne, le VIP apparaît tronqué par la végétation rivulaire de la Théols, néanmoins ce dernier reste visible avec une prégnance notable*



Photo 37 : *Perception depuis la sortie de bourg de Poisieux en direction du projet, le VIP est visible à l'horizon en superposition avec les parcs existants*



Photo 38 : *Depuis la frange ouest de Saint-Georges-sur-Arnon, le VIP est visible dans le prolongement des parcs déjà existants*



Photo 39 : *Depuis la frange ouest de Saint-Ambroix, bien que le paysage offre une vue ouverte sur les parcelles agricoles, le VIP demeure masqué par le relief*

FIGURE 48 : ***CARTE DE LA SENSIBILITÉ DE L'HABITAT***

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI

Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception depuis un secteur habité

Covisibilité avec une silhouette de bourg

0 1,5 3 Kilomètres

N

FIGURE 49 : *CARTE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI

Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception des vallées

Perception depuis les axes routiers

Perception depuis les voies ferrées

Perception depuis les sentiers de randonnées

Perception depuis un secteur habité

Covisibilité avec une silhouette de bourg

0 1,5 3 Kilomètres

N

2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

2.4.1. *Les espaces de respiration*

Un espace de respiration est un angle de vue exempt de champs éoliens.

La carte ci-contre répertorie en bleu les différents espaces de respiration existants sur le territoire d'étude à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée en considérant un angle minimum continu de 120° sans éolienne sur 5 km de profondeur à partir des différents bourgs (représentés par une étoile).

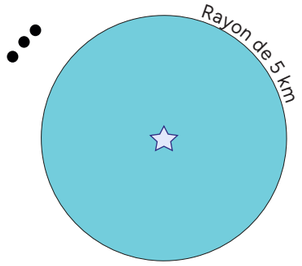
Ainsi, lorsque le fond de carte tend vers le vert, cela signifie qu'il s'agit d'un espace de respiration commun à plusieurs bourgs qui doit donc être préservé en priorité. L'implantation d'éolienne dans une zone dépourvue d'espace de respiration présente l'avantage de conserver les espaces de respirations existants mais peut cependant contribuer à la densification du motif éolien depuis certains bourgs et pourrait ainsi participer à un effet de saturation visuelle.

Dans l'aire d'étude rapprochée, on observe un contraste entre les parties nord-ouest et sud-est. Au sud de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), où peu de parcs sont présents, les bourgs comme Lizeray, Les Bordes, St-Aoustrille, Issoudun, Condé, Chouday et Ségry disposent de vastes espaces de respiration à 5km. En revanche, au nord, où plusieurs parcs et projets sont présents, les espaces de respiration sont moins nombreux.

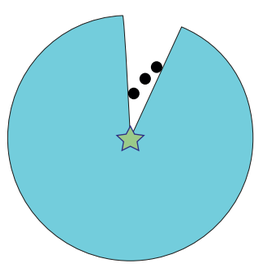
Les bourgs de Migny, Sainte-Lizaigne et Saint-Georges-sur-Arnon, situés au nord-est de la ZIP, ne disposent plus d'espace de respiration continu d'au moins 120°. Pour Migny et Saint-Georges-sur-Arnon, la ZIP se situe derrière un pôle éolien existant (formé par les parcs en exploitation des Barbes d'Or, des Pierrots, des Vignes, des Tilleuls et des Joyeuses) et à plus de 5 km. Cependant, pour Sainte-Lizaigne, la ZIP se trouve dans le périmètre des 5 km et sur un horizon non occupé par le motif éolien (dans le prolongement du pôle cité précédemment). Ce bourg n'est pas considéré comme «potentiellement impacté par la ZIP» sur la carte ci-contre, en raison de l'absence d'un espace de respiration d'au moins 120° à l'état initial.

Enfin, la ZIP s'inscrit sur un espace de respiration commun aux bourgs des Bordes et d'Issoudun. Cependant, pour Issoudun, les parcs en fonctionnement à l'est de la ZIP limitent l'espace de respiration à la partie sud de la ZIP.

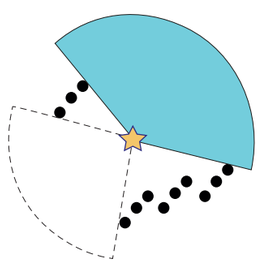
MÉTHODOLOGIE DE PRINCIPE DE DÉFINITION DES ESPACES DES RESPIRATION



Aucun parc éolien n'est présent à moins de 5 km du bourg. Un espace de respiration de 360° est présent (soit 3x120°).



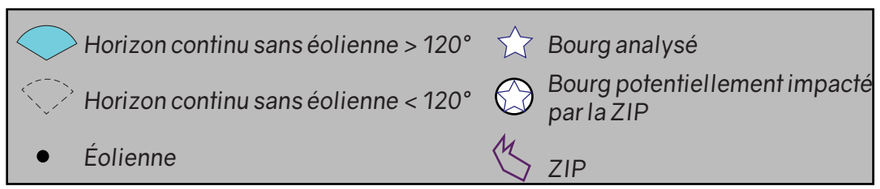
Un parc éolien est présent à moins de 5 km du bourg et réduit l'espace de respiration globale. On recense 2 espaces de 120°.

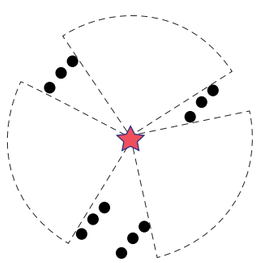


L'espace sans éolienne présent au sud-ouest est inférieur à 120°, il n'est pas considéré comme un espace de respiration. On compte seulement 1 espace de 120° au nord.

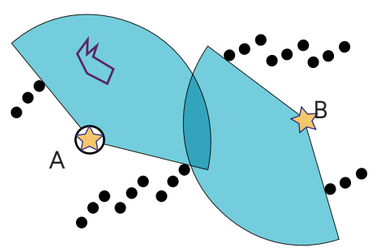
Numéro	Nom parc	Statut	Hauteur max (m)	Nombre d'éolienne	Distance (km)
1	LES VIGNES	En exploitation	145	5	1,2
2	LES JOYEUSES	En exploitation	145	4	4,4
3	LES TILLEULS	En exploitation	145	5	4,5
4	LES CŒURS DE BŒUF	En instruction: recevable	180	7	3,7
5	LES PIERROTS	En exploitation	156,5	11	1,4
6	LES BARBES D'OR	En exploitation	145	5	4,7
7	CHAROST	Autorisé	149,5	3	6,2
8	PLOU	En exploitation	164,5	5	7,3
9	LES PERSILLATS (Lazenay et Poisieux)	En exploitation	149,5	9	9,2
10	REUILLY ET DIOU	En exploitation	149,5	9	10,3
11	DIOU	Autorisé	171,5	3	9,1
12	LES PELURES BLANCHES	En exploitation	150	5	8,6
13	AUBIGEON	En exploitation	150	5	8,0
14	SAINTE-LIZAIGNE	En exploitation	180	7	6,8
15	LES PRESSOIRS	Autorisé	179,5	5	8,6
16	LA VALLEE DE TORFOU	En exploitation	150	8	4,8
17	PAUDY	En exploitation	149,5	5	11,5
18	LES GRANDS AIGUILLONS 1	En instruction: recevable	185	4	10,3
19	CHOUDAY	Refusé	150	12	5,4
20	LES RAISINIERES	Autorisé	179,5	4	6,4

Figure 50 : ***Liste des parcs éoliens de l'aire d'étude rapprochée***





Aucun espace sans éolienne n'est supérieur ou égal à 120°. Ce bourg ne compte plus d'espace de respiration.



L'espace de respiration au nord du bourg A est concerné par la ZIP tandis que le bourg B n'est pas concerné par la ZIP car cette dernière se situe à plus de 5 km.

FIGURE 51 : *CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

- Éolienne en exploitation
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction
- Éolienne refusée

- Habitat dont les espaces de respiration sont potentiellement impactés par la ZIP
- Habitat possédant 3 espaces de respiration de 120°
- Habitat possédant 2 espaces de respiration de 120°
- Habitat possédant 1 espace de respiration de 120°
- Habitat ne possédant plus d'espace de respiration de 120°
- Espace de respiration de 120°, 5km de rayon
- Espaces de respiration superposés

1,5 3 Kilomètres N

3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. *Patrimoine mondial de l'Unesco*

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent au sein des aires d'étude du projet.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.2. *Les sites protégés*

Il n'y a pas de site protégé au sein de l'aire d'étude rapprochée.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.3. *Les Sites Patrimoniaux Remarquables*

L'aire d'étude rapprochée ne compte pas de SPR.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.4. *Les monuments historiques*

Sur le territoire d'étude du projet éolien du Champ Blanc, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 7 situés dans l'aire rapprochée. Ces derniers sont numérotés de 13 à 19.

Les monuments présents dans l'aire d'étude rapprochée sont localisés sur la carte ci-contre et recensés dans un tableau récapitulatif ci-après précisant notamment :
> l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
> la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
> le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
> l'analyse de la visibilité théorique,
> la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

Comme pour l'analyse réalisée dans l'aire d'étude éloignée, il est important de comprendre comment s'inscrivent les monuments historiques de l'aire d'étude dans leur environnement afin de mesurer leur sensibilité vis-à-vis de l'éolien et notamment les risques de «visibilité» et de «covisibilité», directe ou indirecte, entre les monuments et les éoliennes.

■ VISIBILITÉ DEPUIS UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis les abords de l'édifice (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :
> un repérage sur photo aérienne,
> des photographies issues de la campagne terrain,
> une flèche indiquant la direction du projet éolien,
> une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

■ COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE PROTÉGÉ

Dès lors qu'une covisibilité est pressentie (case surlignée en violet dans le tableau), une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :
> un repérage sur photo aérienne,
> des photographies issues de la campagne terrain,
> une flèche indiquant la direction du projet éolien,
> une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

FIGURE 52 : *CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

- **Monument Historique**
  délimitation et numérotation
- **Périmètre de protection**
  rayon de 500 m - édifice classé
  rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro

0 1,5 3 Kilomètres

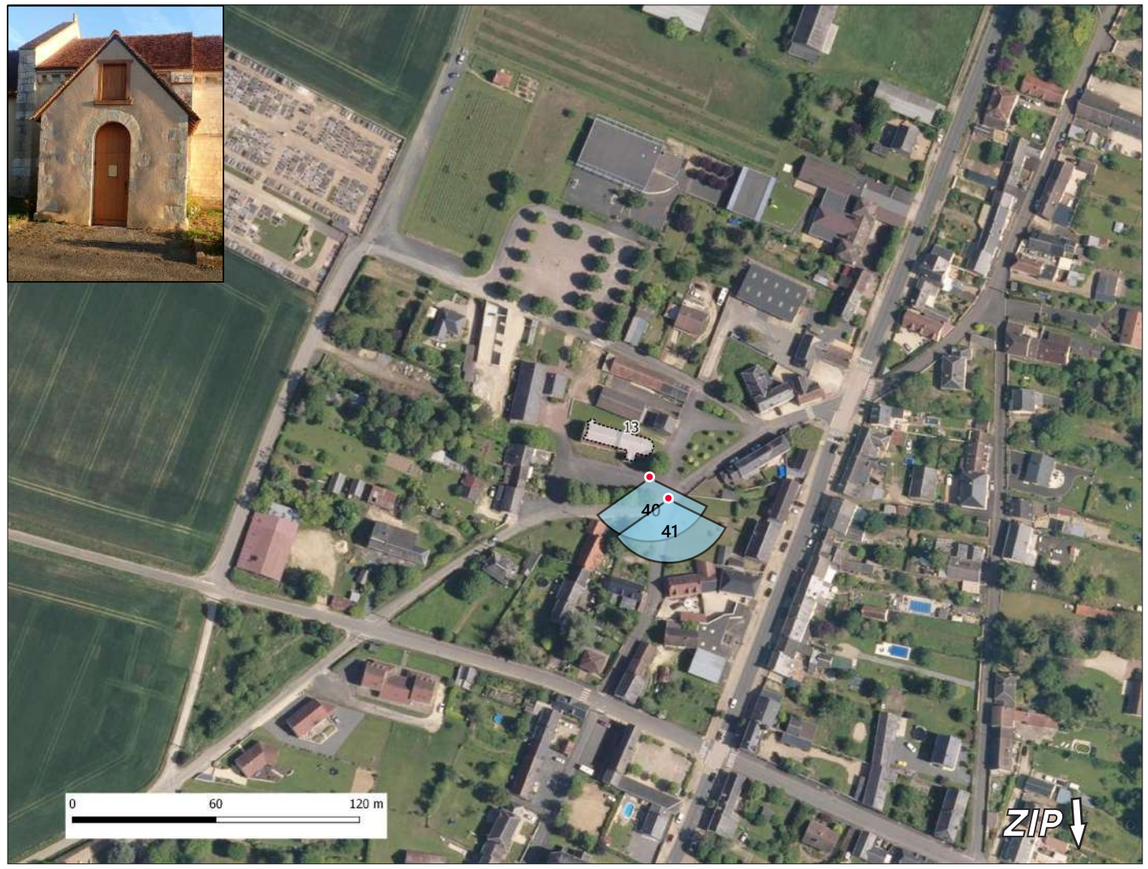
N

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE RAPPROCHÉE									
13	Eglise Sainte-Lizaigne	Sainte-Lizaigne	Indre	Classé	3,1	Situé au cœur de la commune de Sainte-Lizaigne	En ZVI	VIP visible depuis les abords du monument	Pas de covisibilité pressentie
14	Château de la Ferté-Gilbert	Reuilly	Indre	Partiellement Classé-Inscrit	9,7	Situé dans la vallée de la Théols et encadré par de la végétation	En ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité pressentie
15	Collégiale Saint-Michel	Châtrost	Cher	Classé	7,1	Situé au sein de la commune de Châtrost	En ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité pressentie
16	Domaine des Cloires	Châtrost	Cher	Inscrit	6,5	Situé en marge au sud de la commune	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité pressentie
17	Eglise prieurale Saint-Martin	Chouday	Indre	Classé	6,5	Situé au cœur de la commune	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie
18	Eglise Saint-Martin	Ségry	Indre	Partiellement Classé	9	Situé au cœur de la commune	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie
19	Château	Paudy	Indre	Partiellement Classé	10,2	Situé au sein de la commune et encadré par la végétation	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité pressentie

Figure 53 : ***Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée***

MH 13 - EGLISE SAINTE-LIZAIGNE// SAINTE-LIZAIGNE

> Risque de visibilité



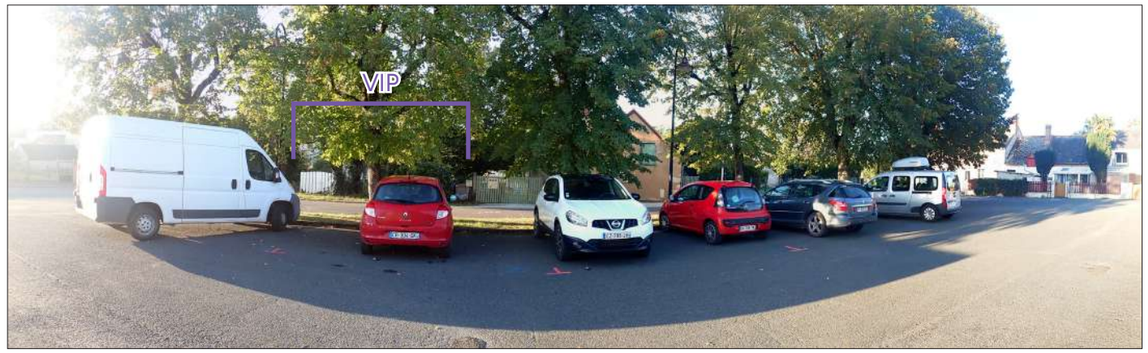


Photo 40 : *Depuis les abords de l'église, le VIP est masqué par la trame bâtie et végétale*



Photo 41 : *Depuis la route communale qui borde l'Église de Sainte-Lizaigne, le VIP apparaît visible dans le prolongement de la route et dans l'axe du clocher*

Degré d'ouverture sur le paysage : A noter que depuis les abords immédiats du monument, le VIP n'est pas perceptible. En effet, ce dernier est masqué par la trame bâtie et végétale plantée à proximité de l'édifice (visible au premier plan). Néanmoins, il subsiste une fenêtre de visibilité dans l'axe de la route et du clocher de Sainte-Lizaigne (à 10m du point de vue) où le VIP est visible avec une prégnance notable. Par conséquent, en tenant compte des éléments cités précédemment, la sensibilité est qualifiée de faible.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE											
13	Eglise Sainte-Lizaigne	Sainte-Lizaigne	Indre	Classé	3,1	Situé au cœur de la commune de sainte-lizaigne	En ZVI	VIP visible depuis les abords du monument	Pas de covisibilité pressentie	Faible	Nulle
14	Château de la Ferté-Gilbert	Reuilly	Indre	Partiellement Classé-Inscrit	9,7	Situé dans la vallée de la Théols et encadré par de la végétation	En ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité pressentie	Nulle	Nulle
15	Collégiale Saint-Michel	Châtrost	Cher	Classé	7,1	Situé au sein de la commune de Châtrost	En ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité pressentie	Nulle	Nulle
16	Domaine des Cloires	Châtrost	Cher	Inscrit	6,5	Situé en marge au sud de la commune	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité pressentie	Nulle	Nulle
17	Eglise prieurale Saint-Martin	Chouday	Indre	Classé	6,5	Situé au cœur de la commune	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie	Nulle	Nulle
18	Eglise Saint-Martin	Ségry	Indre	Partiellement Classé	9	Situé au cœur de la commune	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie	Pas de covisibilité pressentie	Nulle	Nulle
19	Château	Paudy	Indre	Partiellement Classé	10,2	Situé au sein de la commune et encadré par la végétation	Hors ZVI	VIP masqué par le relief et la végétation	Pas de covisibilité pressentie	Nulle	Nulle

Figure 54 : ***Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée***

FIGURE 55 : *CARTE DE SYNTHÈSE DU PATRIMOINE DE L'AIRE RAPPROCHÉE*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI

Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

M — Visibilité depuis un monument historique

Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

Château de la Ferté-Gilbert

Château de Paudy

Eglise de Sainte-Lizaigne

Collégiale Saint-Michel

Domaine des Cloires

Eglise Prieurale Saint-Martin

Eglise Saint-Martin

0 1,5 3 Kilomètres

N



Centre historique d’Issoudun, place du sacré cœur et la basilique Notre-Dame-du-Sacré-Cœur

FIGURE 56 : *CARTE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

0 0,5 1 Kilomètres

N

1 . CONTEXTE PAYSAGER

Dans la continuité de ce qui a été fait dans les aires précédentes, une analyse plus détaillée a été réalisée sur le contexte paysager de l'aire d'étude immédiate afin d'évaluer finement les sensibilités paysagères des abords de la zone d'implantation.

1.1. *Le relief et l'hydrographie*

L'aire d'étude immédiate est caractérisée par une entité paysagère : la Champagne berrichonne.
D'importantes étendues de terres agricoles s'étirent sur le plateau entourant les villages et hameaux. Ce territoire est parcouru par des cours d'eau, dont la Théols, qui traverse la zone d'étude du nord au sud. La végétation, quant à elle, se manifeste de manière sporadique, principalement le long des zones résidentielles ou près des plans d'eau et des ruisseaux. Dans l'ensemble, cette zone immédiate est caractérisée par de vastes espaces agricoles offrant des panoramas dégagés et des perspectives visuelles étendues. Néanmoins, l'occupation du sol est à l'avantage de l'espace urbain qui représente une part importante de l'aire d'étude immédiate. En effet, l'agglomération d'Issoudun se developpe de part et d'autre de la vallée de la Théols et matérialise, dans la plupart des cas, un cadre qui limite les visibilités en direction de la ZIP.



Photo 42 : *Grands espaces cultivés caractéristiques de la Champagne-Berrichonne ainsi que la vallée de la Théols et sa ripisylve à l'horizon // Ambiance paysagère*



Photo 43 : *Espace semi-urbanisé appartenant à la périphérie de l'agglomération d'Issoudun // Ambiance paysagère*

FIGURE 57 : *CARTE DU RELIEF ET DE L'HYDROGRAPHIE*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Altitude

170 m

120 m

Cours d'eau

0 0,5 1 Kilomètres

N

FIGURE 58 : *ORGANISATION DU TERRITOIRE*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

VILLIERS

AVAIL

ISSOUDUN

Vallée de la Théols

Plateau de parcelles cultivés

ZIP du Champ Blanc

RN 151

Route de contournement d'Issoudun (RN 151)

Espace urbanisé à l'interface avec la campagne d'Issoudun

0 0,5 1
Kilomètres

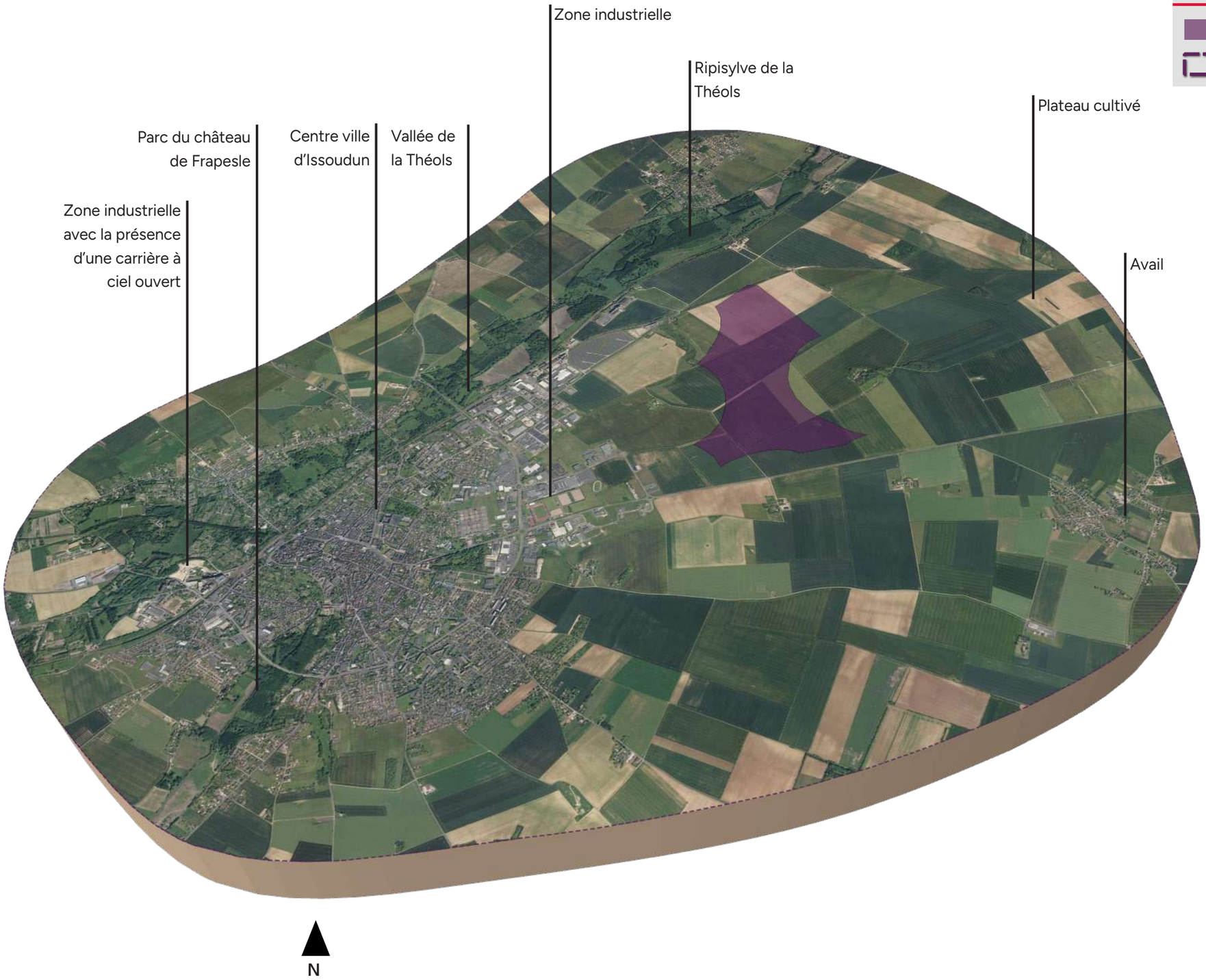
N

FIGURE 59 : *BLOC DIAGRAMME DE L'AIRE IMMÉDIATE*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate



1.2. *Les principaux axes de communication*

1.2.1. *Axes viaires*

L'axe routier le plus fréquenté est la nationale 151, traversant l'aire d'étude immédiate du nord au sud et contournant l'agglomération d'Issoudun. Les sensibilités identifiées le long de la Nationale varient de très faible à très fort. En effet, le projet du Champ Blanc s'insère perpendiculairement à cet axe routier. De plus, la proximité étroite entre le VIP et la route augmente la visibilité pour l'observateur en mouvement. A noter que la présence de parcs éoliens déjà existants diminuent la sensibilité de certains tronçons de l'itinéraire.

Le maillage routier est complété par un réseau peu dense de voies départementales et communales qui parcourent l'ensemble de l'aire d'étude immédiate avec un trafic plus confidentiel. D'autres routes départementales moins fréquentées sont présentes au sein de l'aire d'étude immédiate telles que la RD 918, la RD 19 et la RD 8, ainsi que quelques routes communales permettant de rejoindre les différents hameaux.

Dans ce paysage ouvert, au sein du plateau mais également depuis certains secteurs à proximité de la Théols, les perceptions depuis les axes routiers varient selon l'implantation de la végétation ainsi que la topographie traversée (plateaux, versants). Situé au cœur de vastes terrains agricoles et traversé par plusieurs itinéraires, le VIP est facilement observable depuis de nombreux axes routiers. Les sensibilités les plus fortes ont été repérées le long de la RD 918, qui longe la vallée de la Théols.

1.2.2. *Chemins de randonnée*

Le sentier de Grande Randonnée du Pays de la Champagne-Berrichonne, ainsi que d'autres chemins de randonnée comme la voie de Vézelay, une alternative au chemin de Saint-Jacques de Compostelle, et des parcours plus petits (PR), traversent la zone immédiate. Les circuits offrent des vues dégagées sur le VIP en raison de l'occupation principalement agricole du sol, ce qui permet une perception claire du plateau agricole et du VIP. En revanche, les sentiers traversant l'agglomération d'Issoudun ne permettent pas d'avoir une visibilité sur le projet du Champ Blanc. Malgré cela, la prégnance du VIP demeure importante et les sensibilités du sentier vis-à-vis du VIP sont évaluées de très faible à très forte.

1.2.3. *Axes ferroviaires*

L'aire d'étude immédiate est traversée par la ligne ferroviaire TER Vierzon-Châteauroux, qui s'étend du nord au sud dans la partie ouest de la zone. Cette voie ferrée suit le cours naturel de la vallée de la Théols dans son tracé. Du côté sud, la vue est partiellement obstruée par des arbres et par le tissu urbain de la ville d'Issoudun. En revanche, au nord, une vision plus dégagée du VIP est possible, car la ligne TER parcourt le plateau à l'ouest de la ZIP, offrant ainsi des perspectives sans obstruction. Cependant, il est important de noter que ces observations sont dynamiques, avec des vues brèves et en mouvement, et le risque de visibilité et d'impact du VIP, cumulé à la présence de parcs déjà existants, varie de fort à nulle.

Des niveaux de sensibilités ont été déterminés par axe de déplacement en fonction du degré d'ouverture vers la zone d'implantation potentielle (présence de filtres entre la voie et le VIP), de l'orientation de la voie par rapport au VIP (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant. Ces sensibilités ont été reportées sur une carte de synthèse à la suite du reportage photographique ci-après.



Photo 44 : *Perception sur le plateau agricole au passage du GRP de Champagne-Berrichone, le VIP est visible dans sa totalité avec une forte prégance visuelle*



Photo 45 : *Vue depuis la N151 en direction du VIP, les vues sont profondes et le VIP est visible dans son intégralité avec une prégnance visuelle notable*

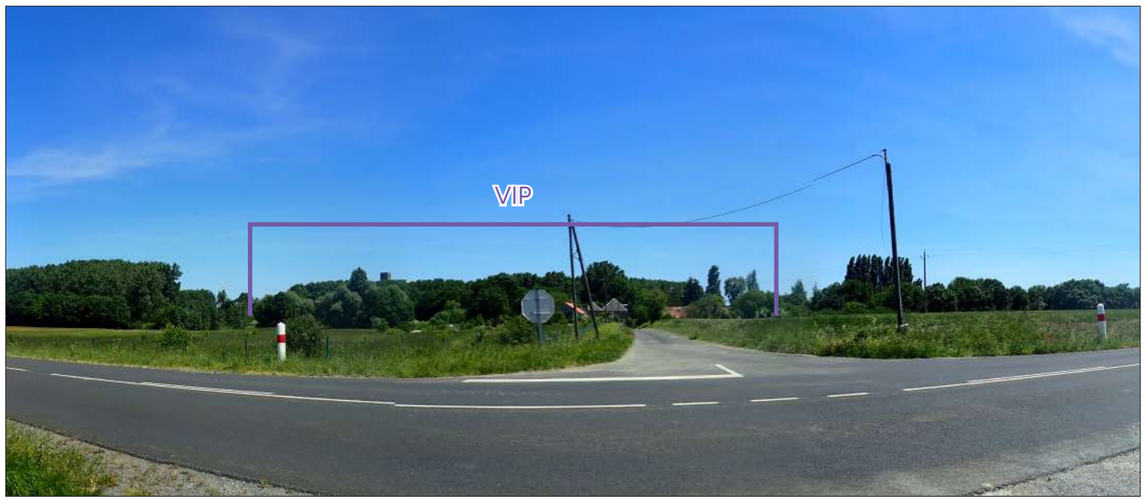


Photo 46 : *Vue sur la vallée de la Théols et sa ripisylve depuis la RD 918, le VIP est visible en arrière-plan de la végétation*

FIGURE 60 : *CARTE DES AXES DE DÉPLACEMENT*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Axe routier

Route principale

Route secondaire

Axe ferroviaire

Sentier de randonnée

Sentier pédestre

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

> 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro

Vers Sainte-Lizaigne

Vers Bourges

Vers Vatan

Vers Saint-Aoustrille

Vers Châteauroux

Vers Vouillon

Vers La Châtre

Vers Lignières

ISSOUDUN

Villiers

les Terres de Nohant

les Bordes

Avail

Ligne TER - Vierzon Chateauroux

GRP - La champagne-Berrichonne

RD 918

RD 960

RD 8

RD 19

RN 151

PR

46

47

48

49

50

44

45

0 0,5 1 Kilomètres

N



Photo 47 : *Vue depuis la RD918 à l'intersection avec la ligne TER Vierzon-Chateauroux, le VIP est tronqué par la trame végétale et bâtie*



Photo 48 : *Vue depuis la RD 918 au sud d'issoudun, le VIP est visible en arrière-plan du tissu bâtie formé par l'agglomération d'Issoudun*



Photo 49 : *Depuis la vue ouverte du PR localisé à l'ouest d'Issoudun, le VIP est visible en arrière-plan des parcs existants*



Photo 50 : *Perception depuis la RN151 à Issoudun, le VIP est tronqué par la trame bâtie. Néanmoins celui-ci apparaît visible dans l'axe et le prolongement de la route avec une prégnance notable*

FIGURE 61 : *SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DEPUIS LES PRINCIPAUX AXES DE DÉPLACEMENT*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI

Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception depuis les axes routiers

Perception depuis les voies ferrées

Perception depuis les sentiers de randonnées

0 0,5 1 Kilomètres

N

1.3. *L'habitat*

L'analyse de l'habitat à l'échelle de l'aire immédiate s'intéresse à l'ensemble des lieux de vie présents dans les abords de la ZIP. Méthodologiquement, un premier chapitre s'intéresse aux bourgs (et principaux hameaux) et un second est dédié à l'habitat isolé. Une carte de synthèse générale illustre ensuite l'ensemble des sensibilités identifiées pour toute la thématique habitat.

1.3.1. *Les bourgs et principaux hameaux*

Ce chapitre a pour objectif de porter un regard attentif à l'ensemble des bourgs et principaux hameaux en étudiant finement la visibilité potentielle du VIP. Cette analyse se traduit par :

> un tableau synthétique précisant :
- le nom du bourg étudié,
- la distance par rapport à la ZIP (distance mesurée depuis le centre-bourg)
- la typologie d'implantation du bourg
- le degré de visibilité du VIP et les éventuels écrans visuels depuis 4 situations distinctes : la perception de la silhouette de bourg, l'entrée de bourg, le centre-bourg et la sortie du bourg
- la valeur de la sensibilité pour chacune des situations précitées

> une vue aérienne «nappée» de la trame végétale et bâtie (source : IGN BDTOPO végétation et bâti) avec l'indication de l'orientation du site d'étude. (La légende de la typologie de la végétation est donnée ci-dessous.)
Ainsi, les bosquets et forêts forment des boisements denses, les peupleraies avec leurs arbres rectilignes proposent une végétation plus éclaircie, tandis que les haies bocagères et les petits ensembles arborés forment des masques visuels plus ponctuels.

Végétation des domaines public & privé

- Peupleraie / verger : végétation plus ténue
- Bosquet / forêt : formation végétale dense
- Haie bocagère ou petit ensemble arboré : masque visuel ponctuel

> des photographies représentatives, prises lors de la campagne terrain

À noter que la sensibilité de chaque bourg est présentée sur la carte de synthèse, disponible à la fin du chapitre habitat.

FIGURE 62 : *CARTE DE LA TYPOLOGIE D'IMPLANTATION DE L'HABITAT*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Typologie d'implantation de l'habitat

Plateau

Vallée

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

> 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro

Villiers

Issoudun

Avail

ISSOUDUN

les Terres de Nohant

0 0,5 1 Kilomètres N

VILLIERS /~1,6 KM DE LA ZIP		
Typologie d'implantation		
Implanté sur le plateau cultivé à l'ouest de la Théols		
Enjeu	**Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -**	**Valeur de la sensibilité**
Perception de la silhouette de bourg	Il existe une covisibilité indirecte depuis la D918 au nord, toutefois la silhouette bâtie est peu identifiable et le VIP apparait tronqué par le relief.	FAIBLE
Entrée de bourg Franges opposées au site d'étude	VIP MASQUÉ // TRONQUÉ - Trame bâtie et végétale -	FAIBLE
Centre-bourg	VIP MASQUÉ // TRONQUÉ - Trame bâtie et végétale -	FAIBLE
Sorties de bourg Franges orientées vers le site d'étude	VIP VISIBLE - Tronqué en partie basse par la ripisylve de la Théols -	MODÉRÉE



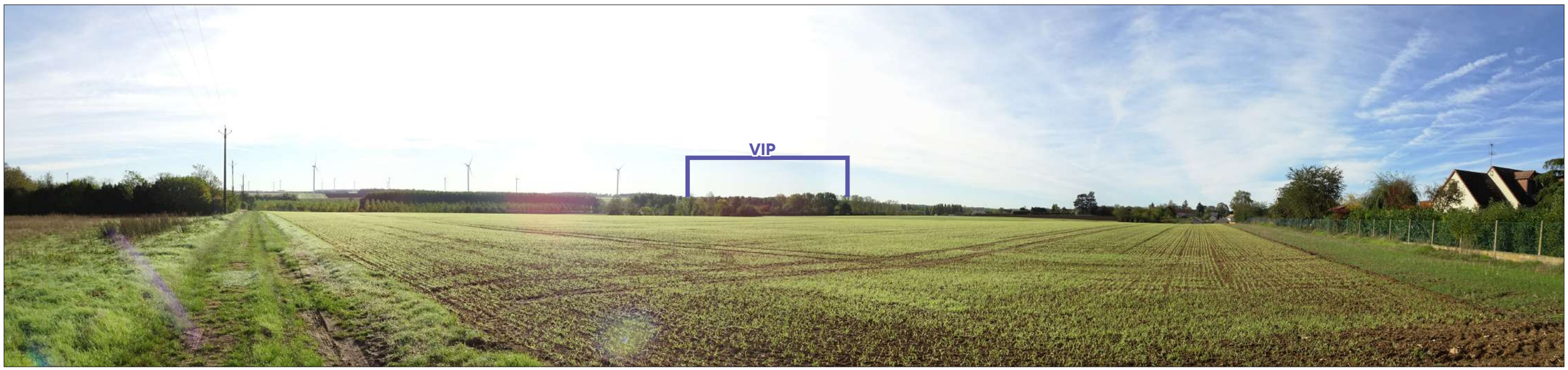


Photo 51 : *En frange est de Villiers, le VIP apparait pleinement, il se place dans le prolongement de parcs éoliens*

AVAIL /~1,8 KM DE LA ZIP		
Typologie d'implantation		
Implanté sur le plateau cultivé		
Enjeu	**Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -**	**Valeur de la sensibilité**
Perception de la silhouette de bourg	Il existe des covisibilités depuis les axes routiers au sud-est du village (voie communale et RD9a)	MODÉRÉE
Entrée de bourg Franges opposées au site d'étude	VIP TRONQUÉ - Trame bâtie et végétale -	MODÉRÉE
Centre-bourg	VIP MASQUÉ // TRONQUÉ - Trame bâtie et végétale -	TRÈS FAIBLE
Sorties de bourg Franges orientées vers le site d'étude	VIP VISIBLE - Aucun filtre -	MODÉRÉE





Photo 52 : *Depuis la frange est d'Avail, le VIP peut être visible au-dessus de la silhouette bâtie du bourg du fait d'une trame bâtie discontinue et de parcelles cultivées au premier plan*

ISSOUDUN /~2,5 KM DE LA ZIP		
Typologie d'implantation		
Implanté principalement sur le plateau en rive est de la Théols		
Enjeu	**Visibilité du VIP - détail des écrans visuels -**	**Valeur de la sensibilité**
Perception de la silhouette de bourg	Il existe des covisibilités indirectes depuis la rive ouest de la Théols (D960, silhouette d'Issoudun peu identifiable) et directes depuis le sud (N151 et D19 notamment).	MODÉRÉE
Entrée de bourg Franges opposées au site d'étude	VIP TRONQUÉ - Trame bâtie et végétale et ripisylve de la Théols -	MODÉRÉE
Centre-bourg	VIP MASQUÉ // TRONQUÉ - Trame bâtie et végétale -	NULLE
Sorties de bourg Franges orientées vers le site d'étude	VIP VISIBLE - Néant -	MODÉRÉE





Photo 53 : *En frange est d'Issoudun, le VIP apparait pleinement en arrière-plan*



Photo 54 : *En frange ouest d'Issoudun, le VIP apparait en grande partie filtré par la végétation émanant de la Théols*

Page blanche à conserver pour le maintien du vis-à-vis à l'impression

1.3.2. *Perception depuis les hameaux et les habitations isolées*

Aux abords du projet éolien, l'habitat est relativement diffus avec un nombre très important de hameaux et d'habitations isolées (exploitations agricoles). C'est pourquoi, en complément de ce qui a été fait précédemment, et afin d'analyser finalement la modification du paysage quotidien, il est important de prendre en compte la perception depuis ces lieux de vie en retrait des villages afin d'évaluer la sensibilité globale de l'habitat vis-à-vis du projet. Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude de terrain dont des photographies explicites sont présentées ci-après (illustrant l'environnement des habitations ainsi que les vues principales vers le site du projet).

Une carte de synthèse sur la sensibilité de l'ensemble de l'habitat de l'aire immédiate (bourgs et hameaux) est présentée à la fin du reportage photographique commenté ci-après.

■ CHATEAU MAILLOT



Photo 55 : *Depuis le lieu dit du chateau Maillot, les vues sont fermées par la trame végétale qui entoure l'habitat, le VIP demeure masqué en arrière-plan*

■ LE GRAND ET PETIT CHENEVRIÈRE



Photo 56 : *Depuis les abords du hameau, la vue est fermé en direction de la ZIP, les masses végétales et les batiments qui cernent le domaine agricole altèrent et filtrent les perceptions sur le projet*

■ LE PIÉ GIRARD



Photo 57 : *Depuis le hameau du Pié Girard, les vues sont profondes et dégagées, bien que le motif éolien soit déjà présent, le VIP reste visible dans son intégralité avec une forte prégance visuelle*

FIGURE 63 : *CARTE DE LOCALISATION DES PHOTOGRAPHIES ILLUSTRANT LA PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT ISOLÉ*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Hameaux et habitat isolé

Nohant

Saint-Soin

Château Maillot

La Vallée du peit Pié Pourri

Le Petit Chènevière

Les girondes

Pointe des Chante-Messe

Les provençaux

La Pomme

Les maisons neuves

Les champs Capucins

Pié Girard

La Bretonnerie

L'Artillerie

La Grande Pièce de Messines

Les Midors

ISSOUDUN

0 0,5 1 Kilomètres

N

FIGURE 64 : ***CARTE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DE L'HABITAT***

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI

Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception depuis un secteur habité

Covisibilité avec une silhouette de bourg

VILLIERS

ISSOUDUN

AVAIL

0 0,5 1 Kilomètres

N

FIGURE 65 : *CARTE DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI

Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception des vallées

Perception depuis les axes routiers

Perception depuis les voies ferrées

Perception depuis les sentiers de randonnées

Perception depuis un secteur habité

Covisibilité avec une silhouette de bourg

Covisibilité avec la silhouette de bourg de Villiers

Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Issoudun

Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Issoudun

Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Issoudun

Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Issoudun

Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Avail

0 0,5 1 Kilomètres

N

2 . LE CONTEXTE ÉOLIEN

Ce chapitre a été abordé précédemment pour les trois aires d'études simultanément. La carte ci-contre rappelle les éléments de synthèse à prendre en compte au stade de l'aire d'étude immédiate.



Photo 58 : *Parc éoliens des Pierrots et de Barbes d'or au premier plan ; le parc éolien des Tilleuls et des Joyeuses au second plan // Ambiance paysagère*



Photo 59 : *Parc éolien des Pierrots // Ambiance paysagère*

FIGURE 66 : *CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS CUMULÉS AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN*

P.E. «Vallée du Torfou»

P.E. «les Barbes d'Or»

P.E. «Coeur de Boeuf»

P.E. «les Pierrots»

P.E. «les Tilleuls»

P.E. «les Vignes»

P.E. «les Joyeuses»

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI

Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Effet cumulé avec un autre parc éolien

0,5 1 Kilomètres

N

3 . PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

3.1. *Patrimoine mondial de l'Unesco*

Aucun bien inscrit, ou en projet, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO n'est présent au sein des aires d'étude du projet.

VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

3.2. *Les sites protégés*

L'aire d'étude immédiate compte 2 sites protégés, présentés dans le tableau ci-après.

Dès lors que le VIP est potentiellement visible depuis le site protégé, une analyse plus fine est présentée dans la suite de ce rapport, comprenant notamment :
> un repérage sur photo aérienne,
> une ou des photographies,
> une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

3.2.1. *Présentation des sites protégés de l'aire d'étude immédiate*

NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE								
Vieux pont Saint-Paterne	Issoudun	Indre	Classé	2,9	Situé en centre-ville d'Issoudun	En ZVI	VIP masqué par la trame bâtie de la ville d'Issoudun	Il n'y a pas de situation de covisbilité entre le VIP et l'édifice
Anciens remparts d'Issoudun	Issoudun	Indre	Inscrit	2,8	Situé en centre-ville d'Issoudun	Partiellement en ZVI	VIP potentiellement visible depuis la tour blanche d'Issoudun	Covisibilité potentielle depuis le sud d'Issoudun et l'est

Figure 67 : ***Liste des sites protégés de l'aire d'étude immédiate***



Photo 60 : *Ambiance paysagère // Le site classé du vieux pont Saint-Paterne au cœur d'Issoudun ; les vues sont cloisonnées par la trame végétale et bâtie*

FIGURE 69 : *CARTE DES SITES PROTÉGÉS*

PROJET ÉOLIEN
DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Site inscrit

Site classé

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

> 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro

Anciens remparts d'Issoudun

Vieux pont St-Paterne et abords d'Issoudun

0 0,5 1 Kilomètres

N

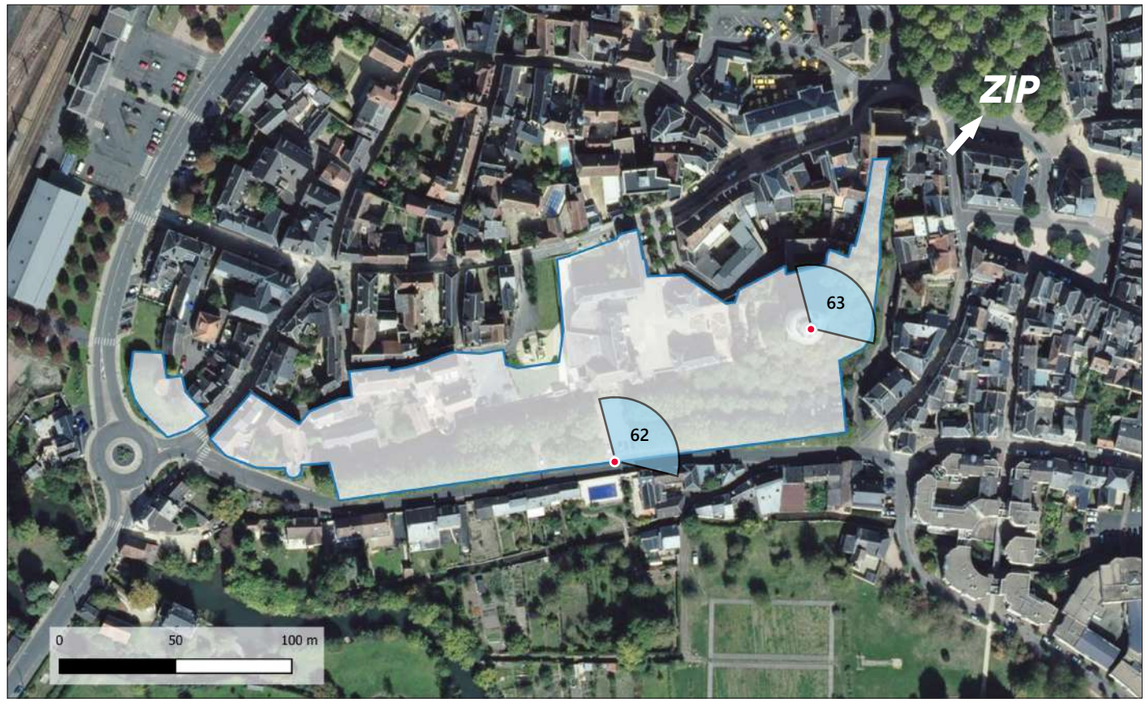


Figure 70 : ***Localisation du site inscrit des anciens remparts d'Issoudun***

Description et degré d'ouverture sur le paysage :
Globalement, la trame bâtie de la ville d'Issoudun associée à la végétation empêche toute visibilité du VIP depuis les anciens remparts et leurs abords.

Cependant, depuis la terrasse de la Tour Blanche (protégée au titre des monuments historiques) qui est présente au sein du périmètre du site protégé, une vue panoramique est possible. On peut y voir le VIP, en avant d'un pôle de parcs éoliens existants. Ainsi, la modification du paysage est limitée mais il y a un risque de renforcement de la prégnance du motif du fait du positionnement plus proche de la ZIP. La sensibilité est qualifiée de forte pour la Tour Blanche (cf analyse dédiée aux monuments historiques) mais de faible pour le site protégé dont la terrasse est un point ponctuel.

Le site présente également un risque de covisibilité avec la silhouette de la tour blanche en arrivant sur la ville d'Issoudun. Depuis la rive est, on note une séquence panoramique le long de la D16 où l'on distingue la tour et le VIP mais les deux entités sont distantes d'environ 70°, valeur supérieure au seuil dans lequel s'apprécie un phénomène de covisibilité. En revanche, au sud d'Issoudun, le long de la D19 notamment, les deux éléments entrent en covisibilité. Celle-ci est indirecte (pas de superposition des deux éléments) mais la hauteur du VIP est potentiellement supérieure à celle de la tour blanche, ce qui pourrait modifier la lecture du paysage. La sensibilité est ainsi qualifiée de modérée.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE *> visibilité*

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE *> covisibilité*



Photo 61 : *Vue fermée par la trame bâtie en direction de la ZIP depuis les abords des anciens remparts d'Issoudun*



Photo 62 : *Depuis la RD 19, on observe une situation de covibilité indirecte entre la tour blanche d'Issoudun et le VIP - Google Street View*

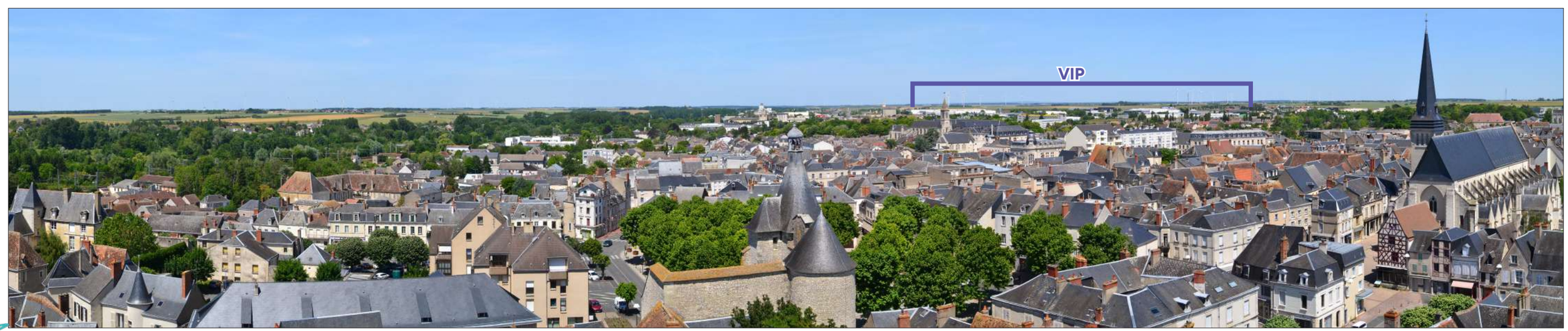


Photo 63 : *Le sommet de la Tour Blanche offre des vues panoramiques sur la ville d'Issoudun et la Champagne berrichonne ; le VIP prend place en avant de parcs existants*

Page blanche à conserver pour le maintien du vis-à-vis à l'impression

3.3. *Les Sites Patrimoniaux Remarquables*

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

L'aire d'étude immédiate compte un SPR sur la ville d'Issoudun. Il est localisé sur la carte ci-contre et fait l'objet d'une analyse ci-dessous.

Distance minimale par rapport à la ZIP : 2,1 km
Description et degré d'ouverture sur le paysage :
La ville d'Issoudun a fait l'objet d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en 1996, aujourd'hui transformé en SPR.

«A la limite Nord-Est du département de l'Indre, à peu près à égale distance de Châteauroux (27 km), Bourges (38 km) et Vierzon (34 km), Issoudun est implantée sur un éperon rocheux qui domine le vallée de le Théols d'une trentaine de mètres.
Si l'étymologie du nom d'Issoudun (Uxellodunum) reste en partie obscure, la spécificité de son implantation originelle sur un lieu élevé est attestée par le mot «dun» issu du terme celtique dunos, latinisé en dunum.
La position de défense et de contrôle que favorise le lieu originel de l'implantation urbaine marque le développement historique de la ville.
La présence de la vallée de la Théols qui constitue, dès l'origine, un obstacle naturel à franchir, oriente la croissance urbaine sur le plateau calcaire.
Les deux hameaux de Chinault et Saint-Denis, situés sur la rive gauche de la Théols, restent depuis l'époque gallo-romaine coupés d'Issoudun par un large espace correspondant à le zone inondable.
Les extensions urbaines se sont effectuées naturellement vers le Nord, l'Est et le Sud. Les faubourgs d'Issoudun s'étirent le long des principales voies d'accès, au Nord vers Vierzon, à l'Est vers Bourges et eu Sud vers la Châtre.
L'effet de coupure de la vallée de la Théols s'est renforcé au 19e siècle par la réalisation de la voie ferrée.
L'urbanisation concentrique d'Issoudun générée par l'implantation de la ville ancienne sur un site au relief très marqué, forme aujourd'hui une demi-couronne que les développements les plus récents de la ville sont venus conforter.»[1]

Depuis les secteurs habités et protégés, le VIP est masqué par la trame bâtie et végétale de la ville, relativement dense au cœur d'Issoudun. Néanmoins, la terrasse de la Tour Blanche offre une vue panoramique sur la ville, son cœur et ses édifices protégés. Le VIP prend place aux portes de l'agglomération, en avant de parcs éoliens existants.

Comme pour le site protégé des remparts (dont le périmètre est compris dans celui du SPR), la sensibilité est qualifiée de faible au vu du caractère ponctuel de la visibilité du VIP depuis le sommet de la tour blanche.

On retrouve également une covisibilité depuis le sud d'Issoudun (RD 19) où la silhouette bâtie d'Issoudun - de la tour blanche et de la collégiale St Cyr - apparait dans l'axe de la départementale. La sensibilité est qualifiée de modérée en raison de la concurrence visuelle potentielle que pourrait générer le VIP à cette distance.

1 *Rapport de présentation, Ville d'Issoudun, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager*, Juin 1996



Photo 64 : *Vue sur la porte dite «de l'Horloge» des fortifications d'Issoudun*



Photo 65 : *Vue sur l'église Saint-Cyr depuis le centre-ville d'Issoudun*

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE *> visibilité*

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE *> covisibilité*

FIGURE 71 : *CARTE DES SITES PROTÉGÉS*

PROJET ÉOLIEN
DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

> 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro

SPR d'Issoudun

0 0,5 1 Kilomètres

N

3.4. *Les monuments historiques*

Sur le territoire d'étude du projet éolien du Champ Blanc, de nombreux monuments historiques ont été recensés dont 12 situés dans l'aire d'étude immédiate.

Le détail des monuments présents dans l'aire d'étude immédiate est donné ci-après dans un tableau récapitulatif précisant notamment :
> l'identification du monument, la commune et le degré de protection,
> la distance entre le monument et le point le plus proche de la ZIP,
> le cadre paysager dans lequel s'inscrit l'édifice,
> l'analyse de la visibilité théorique,
> la visibilité pressentie du VIP depuis les abords de l'édifice.

Dès lors qu'une sensibilité est pressentie (case surlignée en violet), une analyse plus fine de chaque monument historique est présentée dans la suite de ce rapport comprenant notamment :
> un repérage sur photo aérienne avec un cône illustrant l'emprise visuelle maximale de la ZIP,
> des photographies issues de la campagne terrain
> une conclusion quant à la sensibilité réelle de l'édifice.

3.3.1. *Présentation des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate*

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DU VIP	COVISIBILITÉ PRESSENTIE AVEC LE VIP
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE									
1	Château de Frapesle et anciennes allées de Frapesle et de Tivoli	Issoudun	Indre	Inscrit	3,3	Dans la vallée de la Théols	En ZVI	VIP masqué par la végétation émanant de la vallée	Absence de covisibilité notable pressentie avec le VIP
2	Donjon dit \"Tour Blanche\"	Issoudun	Indre	Classé	2,8	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	VIP visible depuis le sommet	Covisibilité avec le VIP depuis le sud d'Issoudun
3	Fortification d'agglomération | Porte dite \"de l'Horloge\"	Issoudun	Indre	Classé	2,7	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale et bâtie de la ville	Covisibilité avec le VIP depuis le sommet de la Tour Blanche
4	Maison du 15s., 12, rue Foulerie	Issoudun	Indre	Partiellement inscrit	2,8	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale et bâtie de la ville	Absence de covisibilité notable pressentie avec le VIP
5	Maison	Issoudun	Indre	Partiellement inscrit	2,8	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale et bâtie de la ville	Absence de covisibilité notable pressentie avec le VIP
6	Maison, 2, place Saint-Cyr	Issoudun	Indre	Partiellement inscrit	2,7	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale et bâtie de la ville	Covisibilité avec le VIP depuis le sommet de la Tour Blanche
7	Collégiale Saint-Cyr	Issoudun	Indre	Partiellement Classé-Inscrit	2,6	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale et bâtie de la ville	Covisibilité avec le VIP depuis le sommet de la Tour Blanche et depuis le sud d'Issoundun
8	Immeuble, 46 et 48, rue Montélimart	Issoudun	Indre	Partiellement inscrit	2,6	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale et bâtie de la ville	Absence de covisibilité notable pressentie avec le VIP
9	Monument aux morts de la guerre de 1870	Issoudun	Indre	Inscrit	2,3	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale et bâtie de la ville	Absence de covisibilité notable pressentie avec le VIP
10	Couvent de la Visitation	Issoudun	Indre	Inscrit	2,1	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	VIP potentiellement visible dans l'axe de la route de Bourges	Covisibilité avec le VIP depuis le sommet de la Tour Blanche
11	Fortification d'agglomération | Rempart médiéval de l'Ilot Villatte	Issoudun	Indre	Inscrit	2,7	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale et bâtie de la ville	Absence de covisibilité notable pressentie avec le VIP
12	Hôtel-Dieu	Issoudun	Indre	Classé	2,8	Dans le centre-ville d'Issoudun, en bordure de la Théols	En ZVI	VIP masqué par la trame végétale et bâtie de la ville	Absence de covisibilité notable pressentie avec le VIP

Figure 72 : ***Liste des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate***

FIGURE 73 : *CARTE DES MONUMENTS HISTORIQUES*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Monument Historique
délimitation et numérotation

Périmètre de protection
rayon de 500 m - édifice classé
rayon de 500 m - édifice inscrit

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

> 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro

0 0,5 1 Kilomètres

N

MH 2 - DONJON DIT «TOUR BLANCHE» // ISSOUDUN

> Risque de visibilité et covisibilité



Degré d'ouverture sur le paysage : La Tour Blanche d'Issoudun (MH 2) se situe en centre-ville sur un promontoire rocheux qui domine la ville et la vallée de la Théols. Le sommet de la tour est accessible au public en période estivale et offre une vue panoramique à 360° sur la ville d'Issoudun. Le VIP prend place aux portes de l'agglomération, en avant de plusieurs parcs éoliens en fonctionnement. La sensibilité est qualifiée de modérée.

Enfin, il existe également des situations de covisibilité avec la Tour Blanche, comme détaillé précédemment lors de l'analyse du site inscrit du rempart et du SPR d'Issoundun. Une sensibilité modérée a été attribuée sur l'enjeu spécifique de la covisibilité avec la Tour Blanche.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE *> visibilité*

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE *> covisibilité*

À noter que plusieurs édifices protégés sont en situation de covisibilité sur cette vue, à savoir la collégiale Saint-Cyr (MH 7), la maison 2, place Saint-Cyr (MH 6), la porte dite «de l'Horloge» (MH 3) et le couvent de la Visitation (MH 10). Une sensibilité variant entre faible et modérée à été attribuée à ces édifices selon leur émergence dans le panorama.

MH 3 - FORTIFICATION D'AGGLOMÉRATION | PORTE DITE \»DE L'HORLOGE\» // ISSOUDUN

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE *> covisibilité*

MH 6 - MAISON, 2, PLACE SAINT-CYR // ISSOUDUN

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE *> covisibilité*

MH 7 - COLLÉGIALE SAINT-CYR // ISSOUDUN

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE *> covisibilité*

MH 10 - COUVENT DE LA VISITATION // ISSOUDUN

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE *> covisibilité*

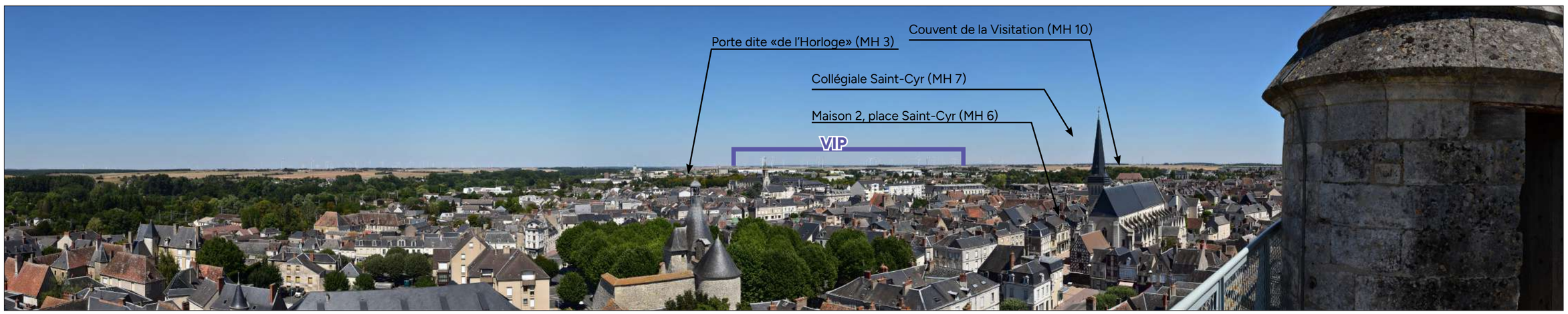


Photo 66 : *Le sommet de la Tour Blanche offre des vues panoramiques sur la ville d'Issoudun et la Champagne berrichonne ; de nombreux parcs sont visibles à l'horizon et le VIP est visible avec une faible prégnance visuelle dans l'axe des parcs des Vignes et des Pierrots*

MH 2 - COUVENT DE LA VISITATION // ISSOUDUN

> Risque de visibilité et covisibilité



Degré d'ouverture sur le paysage : Le couvent de la visitation (MH 10) se situe dans la ville d'Issoudun, où la trame bâtie contraint fortement la profondeur des perceptions. Toutefois, une percée visuelle se dégage dans l'axe de la route de Bourges qui passe au nord (axe nord-ouest) du couvent. Le VIP est alors potentiellement visible dans cet axe, avec une prégnance modérée. Depuis le domaine arboré qui s'étend à l'est du couvent (bordé d'un mur d'enceinte) la trame arborée parait suffisamment dense pour masquer le VIP, toutefois cela pourrait être à confirmer, en saison hivernale notamment. La sensibilité est qualifiée de modérée.
Concernant la covisibilité avec le VIP, une situation a été identifiée depuis la terrasse de la tour blanche, cf page précédente, où la sensibilité a été qualifiée de faible en raison de la faible prégnance du couvent au sein du panorama sur la ville.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE *> visibilité*

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE *> covisibilité*



Photo 67 : *Depuis les abords du Couvent de la Visitation, le VIP est partiellement masqué par la trame bâtie et la végétation. Néanmoins, celui-ci reste perceptible en arrière-plan avec une forte prégnance visuelle*

3.5.1. *Synthèse de la sensibilité*

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE									
1	Château de Frapesle et anciennes allées de Frapesle et de Tivoli	Issoudun	Indre	Inscrit	3,3	Dans la vallée de la Théols	En ZVI	Nulle	Nulle
2	Donjon dit \"Tour Blanche\"	Issoudun	Indre	Classé	2,8	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	Modérée	Modérée
3	Fortification d'agglomération | Porte dite \"de l'Horloge\"	Issoudun	Indre	Classé	2,7	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	Nulle	Modérée
4	Maison du 15s., 12, rue Foulerie	Issoudun	Indre	Partiellement inscrit	2,8	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	Nulle	Nulle
5	Maison	Issoudun	Indre	Partiellement inscrit	2,8	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	Nulle	Nulle
6	Maison, 2, place Saint-Cyr	Issoudun	Indre	Partiellement inscrit	2,7	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	Nulle	Faible
7	Collégiale Saint-Cyr	Issoudun	Indre	Partiellement Classé-Inscrit	2,6	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	Nulle	Modérée
8	Immeuble, 46 et 48, rue Montélimart	Issoudun	Indre	Partiellement inscrit	2,6	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	Nulle	Nulle
9	Monument aux morts de la guerre de 1870	Issoudun	Indre	Inscrit	2,3	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	Nulle	Nulle
10	Couvent de la Visitation	Issoudun	Indre	Inscrit	2,1	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	Nulle	Faible
11	Fortification d'agglomération | Rempart médiéval de l'Ilot Villatte	Issoudun	Indre	Inscrit	2,7	Dans le centre-ville d'Issoudun	En ZVI	Nulle	Nulle
12	Hôtel-Dieu	Issoudun	Indre	Classé	2,8	Dans le centre-ville d'Issoudun, en bordure de la Théols	En ZVI	Nulle	Nulle

Figure 75 : ***Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate***

3.5. *Zone de Présomption de prescription archéologique*

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Aucun secteur de ZPPA n'a été répertorié et n'empiète sur la zone d'implantation potentielle au sein de l'aire d'étude immédiate.

FIGURE 76 : *CARTE DE SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI

Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Nulle | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

M — Visibilité depuis un monument historique

S — Visibilité depuis un site protégé

Visibilité depuis un site patrimonial remarquable

Covisibilité avec un édifice ou un site protégé

À noter que seuls les éléments présentant une sensibilité sont légendés

SPR d'Issoudun

MH 3 Porte de l'Horloge
MH 7 Collégiale St Cyr

Site des anciens remparts d'Issoudun

MH 2 Tour Blanche

MH 10 Couvent de la visitation

MH 6 Maison, 2 place St Cyr
MH 10 Couvent de la visitation

MH 2 Tour Blanche
MH 7 Collégiale St Cyr

Site des anciens remparts d'Issoudun
SPR d'Issoudun

0 0,5 1 Kilomètres

N

3.6. *Zone de Présomption de prescription archéologique*

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Au sein de l'aire d'étude immédiate, plusieurs secteurs de ZPPA ont été répertoriés. En effet, ces périmètres se developent sur plusieurs secteurs tel que le centre historique d'Issoudun, l'agglomération et enfin en périphérie d'Issoudun. Parmi ceux-ci, la zone au nord d'Issoudun chevauche la Zone sud d'Implantation Potentielle du projet. Cela signifie que les sites potentiels peuvent coïncider avec des zones qui sont présumées avoir un intérêt archéologique.

FIGURE 77 : *CARTE DES ZONES DE PRÉSOMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Zone de présomption de prescription archéologique

0 0,5 1 Kilomètres

N

E . Synthèse des sensibilités paysagères

L'état initial a mis en exergue les sensibilités paysagères spécifiques de ce territoire :

• Le projet éolien du Champ Blanc se situe dans un paysage de plateau légerement ondulée et cultivée, caractéristique de la Champagne berrichonne. Les vues sont majoritairement ouvertes sur les vastes parcelles agricoles et quelques boisements viennent souligner l'horizon localement. Depuis les vallées principales en revanche (vallée du Cher, de l'Arnon et de la Théols), les perceptions sont plus intimes du fait d'une dense ripisylve et d'un relief légèrement encaissé. Par conséquent, une vigilance particulière concernant les rapports d'échelle des éléments cités précédemment constituant le paysage est nécessaire pour éviter tout risque d'effet de dominance sur ce paysage de plateau.

• Un paysage au caractère éolien fort. Les parcs éoliens sont implantés au nord, est et ouest de la ZIP, avec un total de 53 parcs (existant, autorisé ou en instruction). La ZIP est localisée dans une zone "Favorable sous conditions" dans le SRE des Pays de la Loire et s'inscrit dans un espace globalement dépourvu d'espace de respiration du fait de son inscription en extension de parcs éoliens déjà existants. Le développement du projet (choix de l'implantation, hauteur et modèles d'éoliennes) devra tenir compte impérativement des parcs construits limitrophes à la zone d'implantation tels que le parc des Pierrots, des Vignes et Barbes d'Or afin de former un pôle éolien harmonieux et cohérent.

• Un maillage routier où les perceptions visuelles sont rythmées par une alternance de visibilité sous l'influence de la végétation, de la densité de la trame bâtie et les vues panoramiques offertes par le relief, alternant entre perceptions ouvertes et perceptions fermées. Des séquences de perception ont été recensés le long de ces axes routiers, présentant des niveaux de sensibilité variant de très faible à très fort. Les zones avec une forte affluence entraînant une attention particulière se situent principalement le long de la nationale 151 et de la RD 918.

• Des fenêtres de visibilité ou de covisibilité potentielles avec des monuments historiques ou des sites protégés dont la sensibilité a été jugée de très faible à modérée. La future perception du site éolien depuis ces derniers devra être évaluée avec attention, notamment depuis le patrimoine de l'agglomération d'Issoudun. Les éléments concernés sont les suivants :

>Sites des Anciens remparts d'Issoudun
>Tour blanche d'Issoudun (MH 2)
>Le couvent de la visitation (MH 10)
>Site Patrimoniale Remarquable d'Issoudun
>Covisibilité avec la Maison 2 place Saint-Cyr (MH 6)
>Covisibilité avec la collégiale Saint-Cyr (MH 7)
>Covisibilité avec le couvent de la visitation (MH 10)
>Covisibilité avec la porte de l'horloge (MH 3)

• La préservation du cadre de vie des riverains doit être étudiée finement avec la forte prégnance présupposée du projet, notamment depuis l'aire d'étude immédiate. L'analyse des vues pressenties des bourgs et hameaux montre que les caractéristiques paysagères des lieux offrent régulièrement des vues ouvertes ou partielles vers le projet. En raison de la multiplicité des lieux de vie sur le territoire d'étude, des sensibilités majeures (très faible à très forte) ont été relevées dans les aires d'étude rapprochée et immédiate, notamment pour les bourgs, hameaux et habitats isolés suivants (sans ordre de priorité) :

> Le Champ Blanc
> Girard
> La Bretonnerie
> Le Grand et petit Chènevière
> Chateau Maillot
> Vallée du petit Pié Pourri
> Villiers
> Avail
> Saint-Soin

Les 3 cartes qui suivent recensent et hiérarchisent, aire par aire, les sensibilités identifiées au travers de l'état initial.



Photo 68 : *Cultures agricoles - Reuilly - Champagne-Berrichonne*

FIGURE 78 : *CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 1/3*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception des unités paysagères
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- (M) Visibilité depuis un monument historique

Gâtines de Vierzon

Champagne-Berrichonne

Vallée du Cher

Chateau de Saragosse

Lanterne des Morts, dite Croix de St-Georges

0 2,5 5 Kilomètres

N

FIGURE 79 : *CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 2/3*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible — Faible — Modérée — Forte — Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis les voies ferrées
- Perception depuis les sentiers de randonnées
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- Visibilité depuis un monument historique (M)

0 — 1,5 — 3 Kilomètres

N

FIGURE 80 : *CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES 3/3*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI

Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception des vallées

Perception depuis les axes routiers

Perception depuis les voies ferrées

Perception depuis les sentiers de randonnées

Perception depuis un secteur habité

Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé

Effet cumulé avec un autre parc éolien

M Visibilité depuis un monument historique

S Visibilité depuis un site protégé

SPR Visibilité depuis un site patrimonial remarquable

P.E. «Vallée du Torfou»

P.E. «les Barbes d'Or»

P.E. «Coeur de Boeuf»

P.E. «les Pierrots»

P.E. «les Tilleuls»

P.E. «les Vignes»

P.E. «les Joyeuses»

VILLIERS

ISSOUDUN

AVAIL

les Terres de Nohant

les Vignes de Cœur de Bœuf

les Vignes de Pié Girard

Vallée de la Théols

Ligne TER Vierzon-Châteauroux

RD 918

GRP Champagne-Berrichonne

RN 151

PR

SPR d'Issoudun

Couvent de la visitation (MH 10)

Porte de l'Horloge (MH3)
Collégiale St-Cyr (MH7)

Site des anciens remparts d'Issoudun

Tour blanche (MH2)

RD 19

RD 9

Covisibilité Silhouette de bourg Issoudun

Covisibilité Tour blanche (MH2) Collégiale St-Cyr (MH7)

Covisibilité silhouette de bourg d'AVAIL

0 0,5 1 Kilomètres

N

Page blanche à conserver pour le maintien du vis-à-vis à l'impression

SCÉNARIOS

PARTIE 2

Centre-ville d'Issoudun

PARTIE 2. Scénarios

La démarche de définition de la configuration finale du parc éolien s'inscrit dans une réflexion globale et itérative.

L'implantation finale est déterminée au terme d'une comparaison de variantes potentielles combinant, entre autre, géométrie du projet et choix du modèle d'éolienne. Cette évaluation croise la faisabilité technique, foncière et économique du projet, avec sa cohérence paysagère, écologique et plus généralement environnementale.

D'un point de vue paysager, l'impact visuel du projet est estimé grâce à la réalisation de photomontages qui permettent de se représenter le nouveau paysage avec les éoliennes construites. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs de l'analyse paysagère de l'état initial, et permettent d'appréhender la lisibilité de l'implantation et son ancrage dans le site, notamment vis-à-vis des lignes de force, ainsi que les rapports d'échelle, en fonction de l'altimétrie, des interdistances, de la taille apparente (qui est fonction de l'éloignement) et du nombre d'éoliennes.

Implanter les éoliennes dans le respect du paysage contribue à l'acceptation future du projet.

F . Présentation des variantes

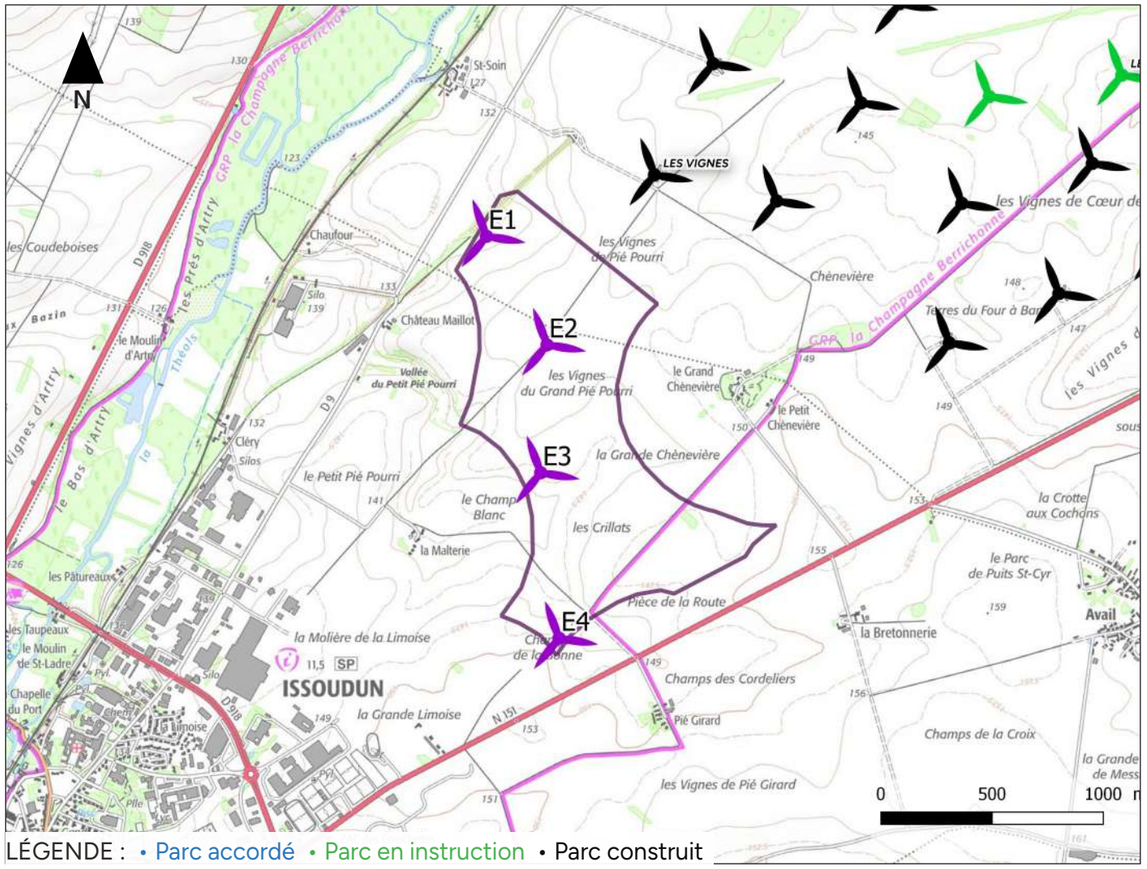
Plusieurs variantes ont été étudiées afin de définir le projet éolien le plus adapté aux caractéristiques et aux différentes contraintes du site.

Pour le projet du parc éolien de Champ Blanc, les éléments paysagers qui ont motivé le choix des variantes sont (sans ordre de priorité) :
> le nombre d'éoliennes
> la cohérence de la géométrie d'implantation vis-à-vis des parcs éoliens en exploitation à proximité (PE[1] des Vignes et les Tilleuls) et des lignes de force anthropiques et naturelles à savoir la vallée de la THéols et la RN 151.
> le recul vis-à-vis des habitations et la lisibilité du projet depuis les lieux de vie
> le recul vis-à-vis du patrimoine protégé le plus proche (SPR d'Issoudun)
> le recul vis-à-vis de la RN 151

Au final, 4 variantes d'implantation ont été projetées et comparées. Pour chacune d'entre elles, une description synthétique est présentée ci-après.

1 *PE : Parc éolien*

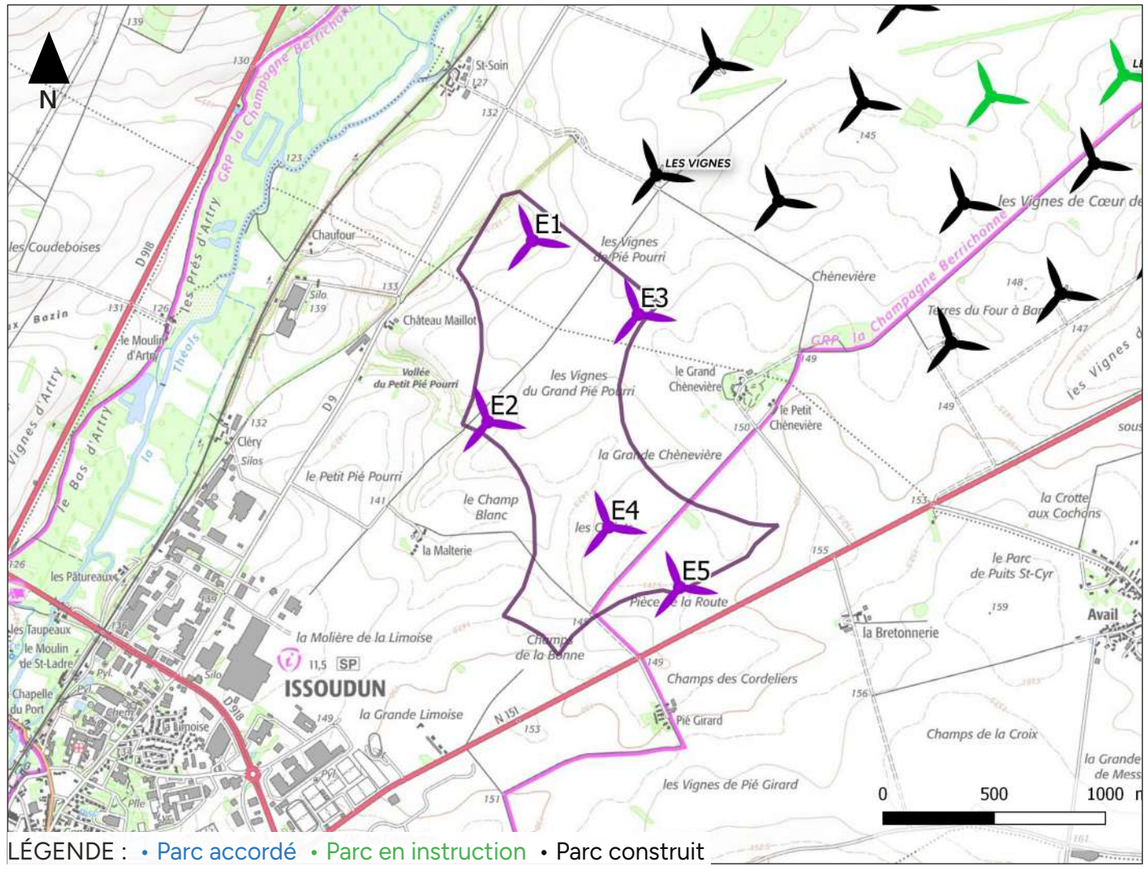
■ VARIANTE 1



LÉGENDE : • Parc accordé • Parc en instruction • Parc construit

Nombre d'éoliennes	4
Gabarit maximal envisagé (diamètre rotor/hauteur bout de pale)	145 m / 180 m
Géométrie entre éoliennes	Alignement simple nord / sud avec E2 légèrement
Interdistances entre éoliennes	Relativement régulières
Distance minimale d'une habitation	E4 à 530 m de Pié Girard
Distance par rapport au SPR d'Issoudun	E4 à 2,2 km
Distance par rapport à la RN 151	E4 à 230 m
Cohérence paysagère	Cette variante à 4 éolienne optimise la largeur de la ZIP. Bien que les interdistances soient relativement régulières, l'emprise horizontale potentielle de cette variante est importante. De plus, l'éolienne E4 se situe à proximité du hameau de Pié Girard et du SPR d'Issoudun et proche de la RN151. Par ailleurs, l'implantation est peu cohérente par rapport au contexte éolien existant.

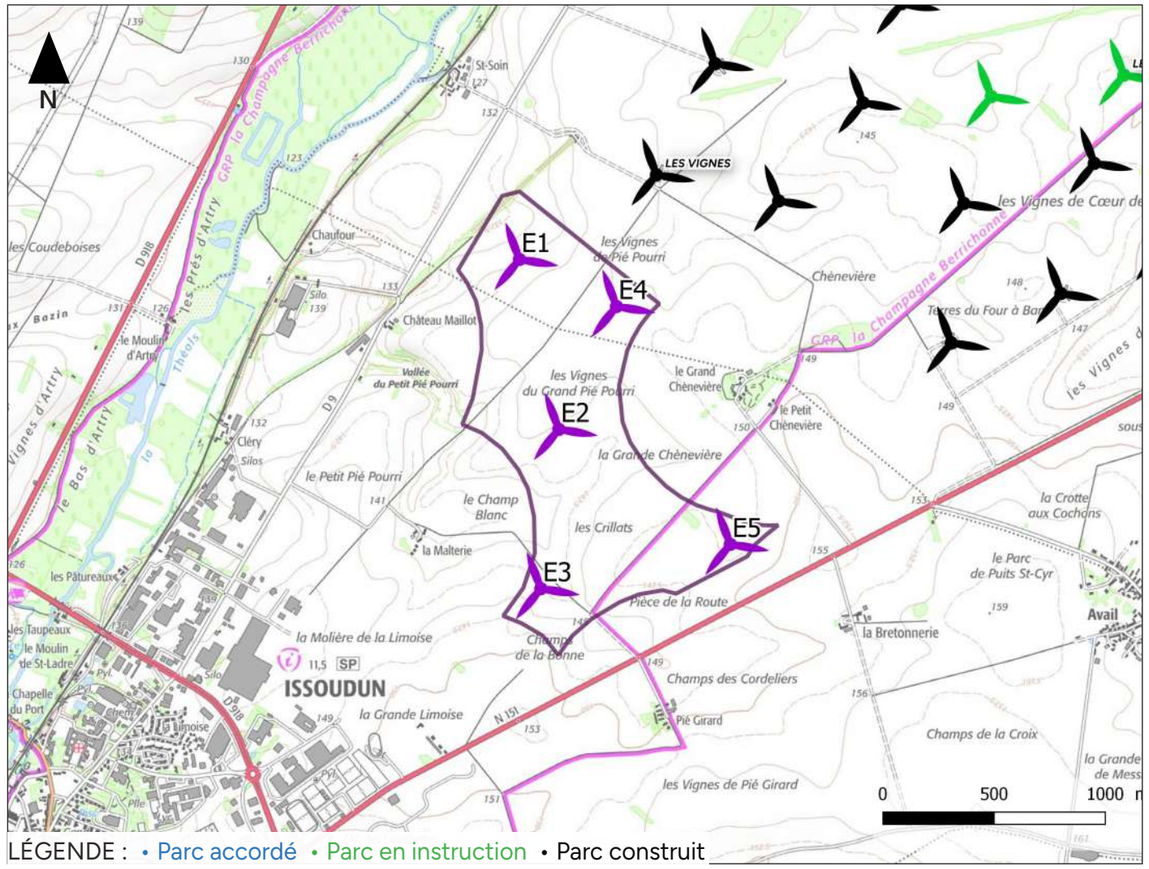
■ VARIANTE 2



LÉGENDE : • Parc accordé • Parc en instruction • Parc construit

Nombre d'éoliennes	5
Gabarit maximal envisagé (diamètre rotor/hauteur bout de pale)	145 m / 180 m
Géométrie entre éoliennes	Double alignement nord-ouest / sud-est E1-E3 et E2-E4-E5
Interdistances entre éoliennes	Irrégulières
Distance minimale d'une habitation	E5 à 520 m de Pié Girard
Distance par rapport au SPR d'Issoudun	E4 à 2,7 km
Distance par rapport à la RN 151	E5 à 180 m
Cohérence paysagère	Cette variante à 5 éoliennes optimise l'espace disponible au sein de la ZIP. Cependant, les interdistances sont irrégulières et l'éolienne E5 est particulièrement proche du hameau de Pié Girard et de la RN151. À noter toutefois que les éoliennes E1 et E3 prolongent les alignements existants du parc des Vignes.

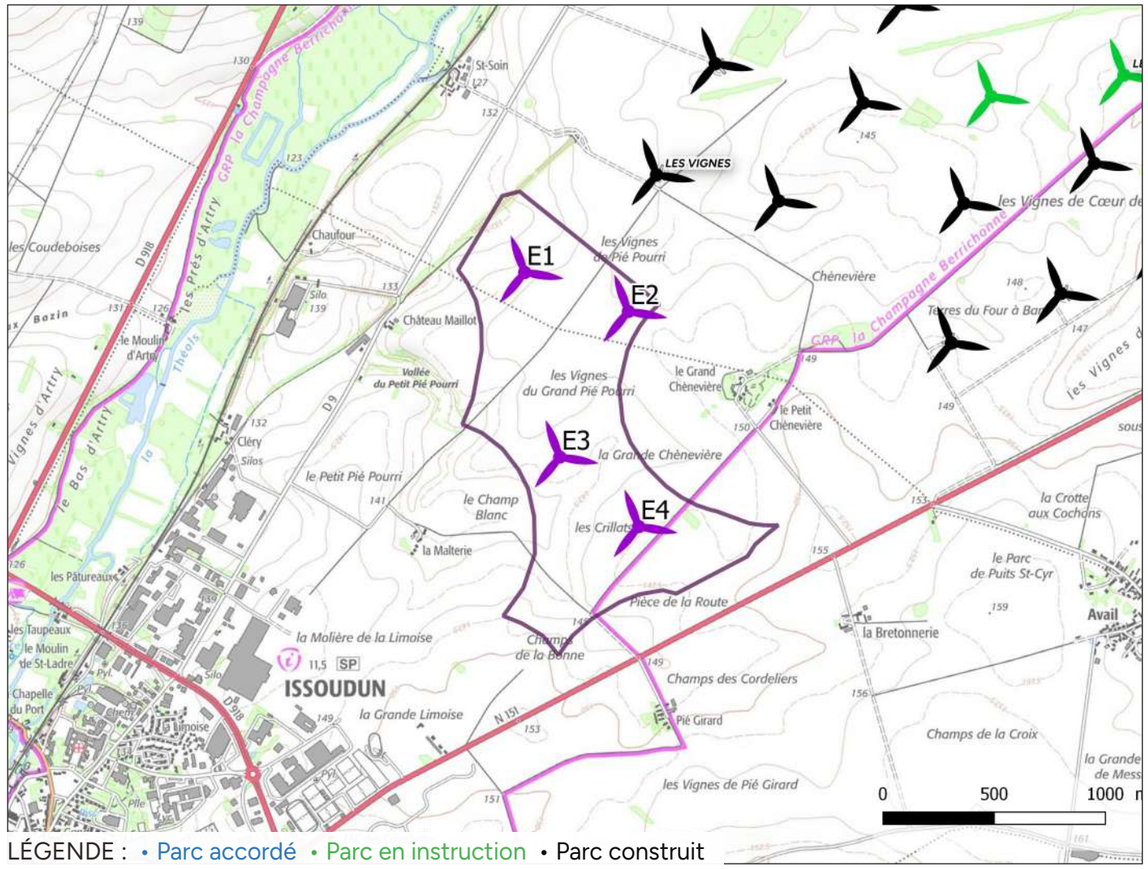
■ VARIANTE 3



LÉGENDE : • Parc accordé • Parc en instruction • Parc construit

Nombre d'éoliennes	5
Gabarit maximal envisagé (diamètre rotor/hauteur bout de pale)	145 m / 180 m
Géométrie entre éoliennes	Double alignement nord-ouest / sud-est E1-E4 et E2-E5 et E3
Interdistances entre éoliennes	Irrégulières
Distance minimale d'une habitation	E3 à 580 m de la Malterie
Distance par rapport au SPR d'Issoudun	E3 à 2,3 km
Distance par rapport à la RN 151	E5 à 250 m
Cohérence paysagère	Cette variante possède des interdistances irrégulières et l'implantation parait peu lisible. À noter cependant que les éoliennes E3, E2 et E4 prolongent un alignement existant du parc des Vignes.

■ VARIANTE 4



LÉGENDE : • Parc accordé • Parc en instruction • Parc construit

Nombre d'éoliennes	4
Gabarit maximal envisagé (diamètre rotor/hauteur bout de pale)	145 m / 180 m
Géométrie entre éoliennes	Double alignement nord-ouest / sud-est E1-E2 et E3-E4
Interdistances entre éoliennes	Relativement régulières
Distance minimale d'une habitation	E2 à 580 m du Grand Chènevière
Distance par rapport au SPR d'Issoudun	E4 à 2,8 km
Distance par rapport à la RN 151	E4 à 500 m
Cohérence paysagère	Cette variante à 4 éoliennes possède un nombre d'éolienne réduit comparé aux variantes n°2 et 3. De plus, elle présente le recul le plus important vis-à-vis du SPR d'Issoudun et de la RN 151 comparé aux autres variantes. À noter également, les éoliennes E1 et E2, qui conservent un alignement par rapport au parc des Vignes et maintiennent la ligne de force de la vallée de la Théols. Enfin, son implantation compacte limite son emprise horizontale potentielle sur l'horizon.

A . Comparaison des variantes

1 . PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON

Afin de confronter l'inscription paysagère de chaque variante, 5 photomontages comparatifs ont été réalisés depuis des points de vue représentatifs des sensibilités du territoire :

1 - Perception depuis la frange est de la commune de Villiers (photomontage n°24 dans le carnet de photomontage)
2 - Perception depuis le lieu dit du Grand et Petit Chènevière (photomontage n°27 dans le carnet de photomontage)
3 - Perception depuis l'intersection entre la route nationale 151 et le GRP Champagne-Berrichonne (photomontage n°30 dans le carnet de photomontage)
4 - Perception depuis le belvédère de la Tour Blanche (photomontage n°35 dans le carnet de photomontage)
5 - Perception depuis le lieu dit du Champs Blanc (photomontage n°38 dans le carnet de photomontage)

LÉGENDE : • Parc accordé • Parc en instruction • Parc construit

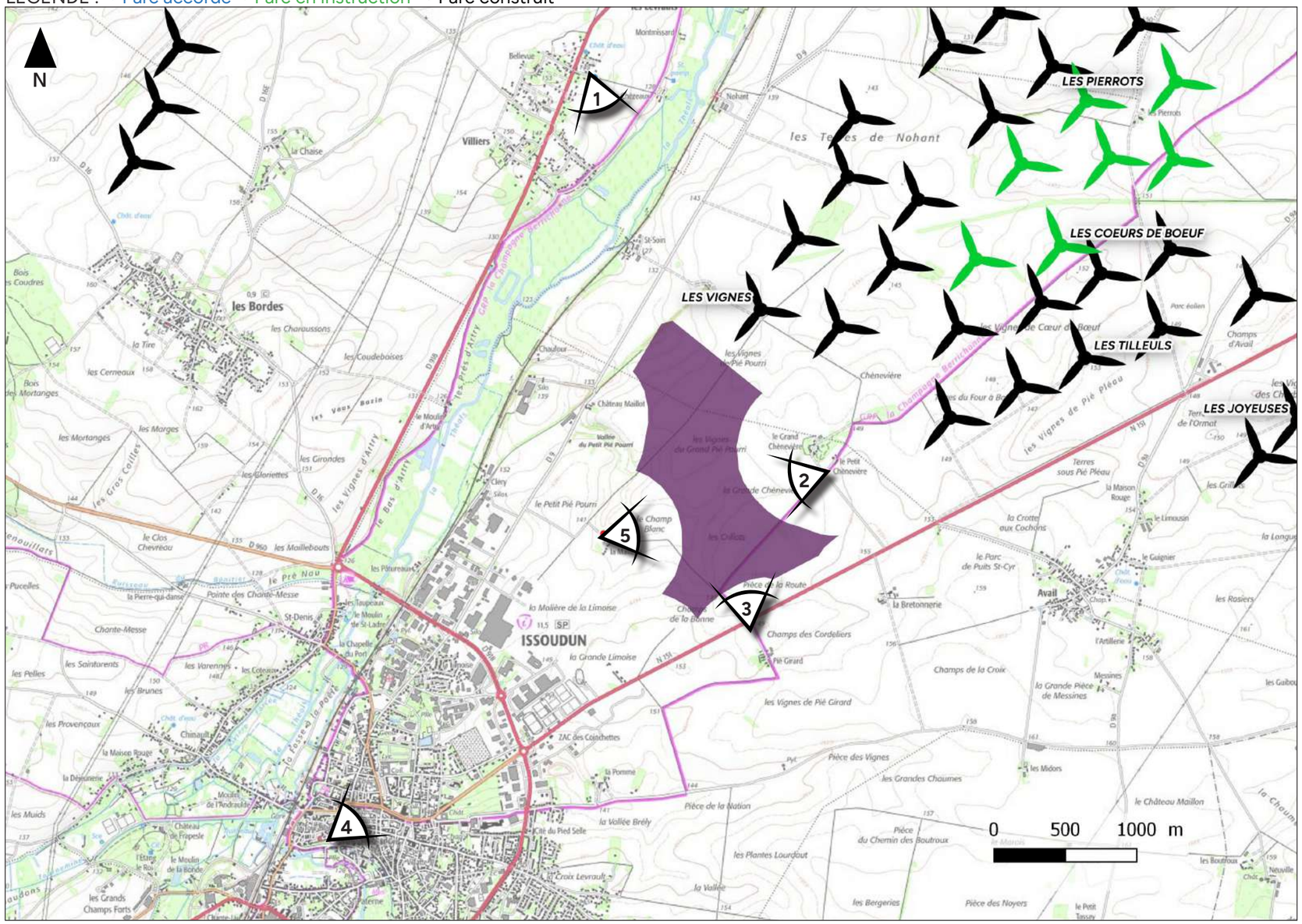


Figure 81 : *Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes*

Photomontage comparatif n°1 : Perception depuis la frange est de la commune de Villiers

Point de vue n°24 dans le carnet de photomontages

Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :
- la relation visuelle qu'entretient le projet avec les parcs en exploitation des Vignes, des Pierrots et Cœur de Boeuf
- la relation visuelle qu'entretient le projet avec la vallée de la Théols
- la perception depuis la frange est du bourg de Villiers.

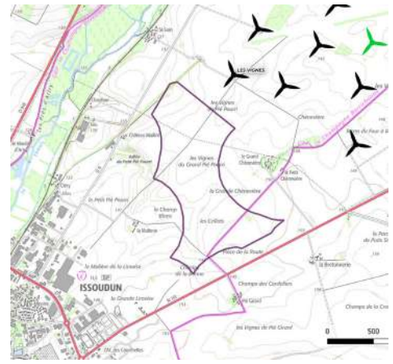
Depuis ce point, les vues sont ouvertes en profondeur sur la vallée de la Théols et l'on peut voir en arrière-plan de nombreuses éoliennes en exploitation avec des hauteurs apparente variables.

Pour l'ensemble des variantes, les éoliennes en projet sont visibles en arrière-plan dans le prolongement visuel du pôle éolien en exploitation sur la droite. Pour la variante 1, les éoliennes en projet sont concentrées sur une faible emprise horizontale et sont en situation de chevauchement visuel depuis ce point de vue. Pour les variantes n°2 et 3, les éoliennes occupent une emprise horizontale d'environ 20° et l'on constate aussi plusieurs chevauchements visuels. La variante n°4 présente une emprise horizontale plus faible (environ 15°) et des chevauchements visuels limités du fait d'un nombre d'éolienne réduit comparé aux variantes 2 et 3.

Ainsi, les variante n°1 et 4 sont les moins impactantes depuis ce point de vue.

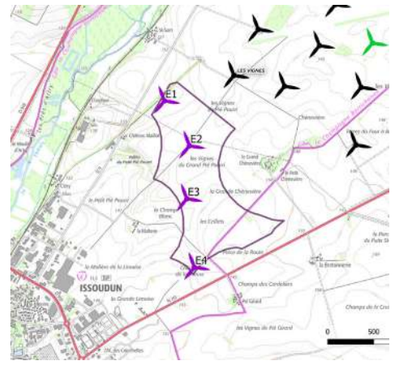
État initial



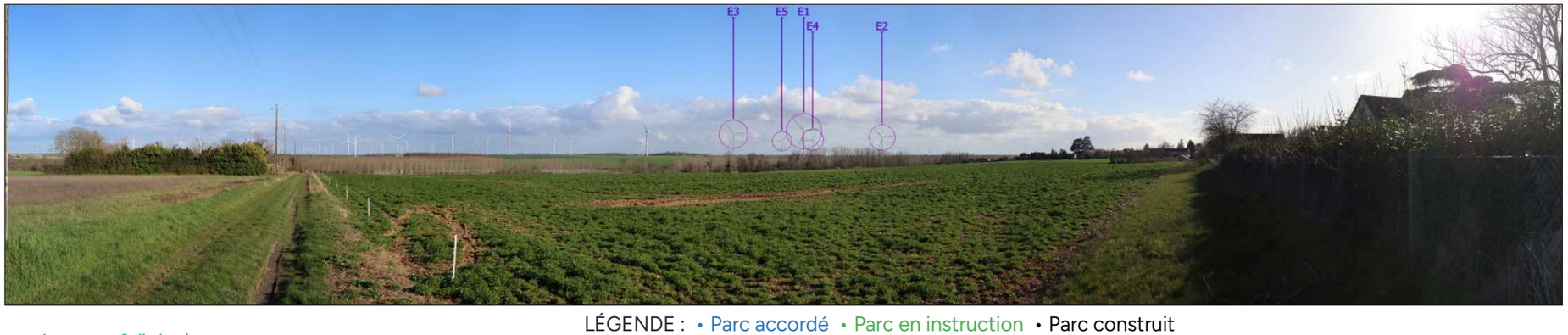


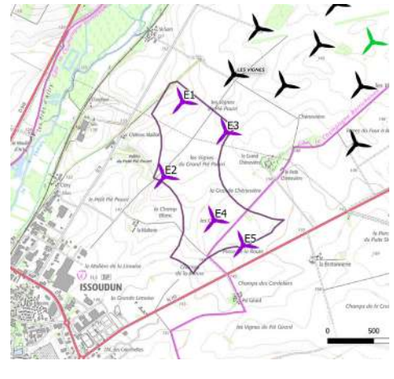
Variante 1





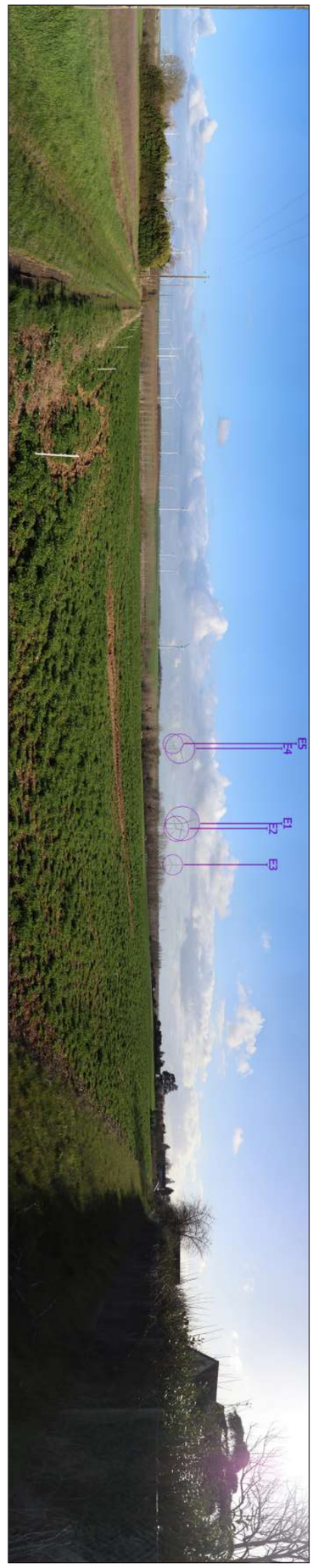
Variante 2

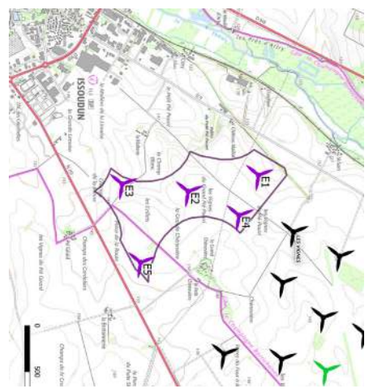




LÉGENDE : • Parc accordé • Parc en instruction • Parc construit

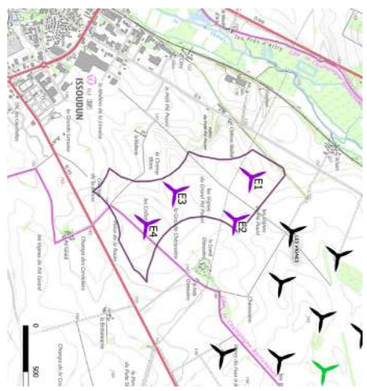
Variante 3





Variante 4





LÉGENDE : • Parc accordé • Parc en instruction • Parc construit

Photomontage comparatif n°2 : Perception depuis le lieu dit du Grand et Petit Chènevière

Point de vue n°27 dans le carnet de photomontages

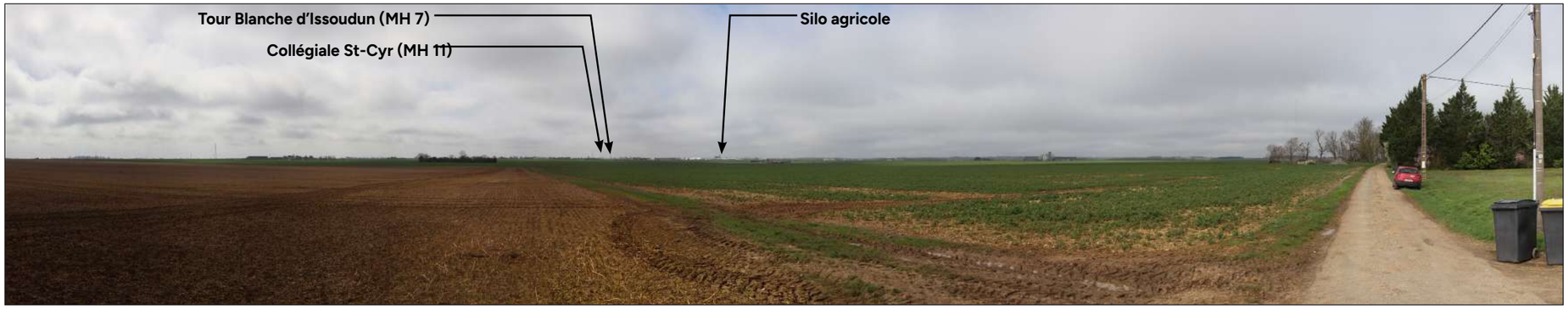
Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :
- la perception depuis l'unité paysagère de la Champagne Berrichonne
- la relation visuelle qu'entretient le projet avec les parcs en exploitation des Vignes, des Pierrots et Cœur de Boeuf
- la relation visuelle qu'entretient le projet avec la silhouette de bourg d'Issoudun et son patrimoine protégé
- la perception depuis le GRP de la Champagne Berrichonne
- la perception depuis les habitats isolés du Grand et Petit Chènevière

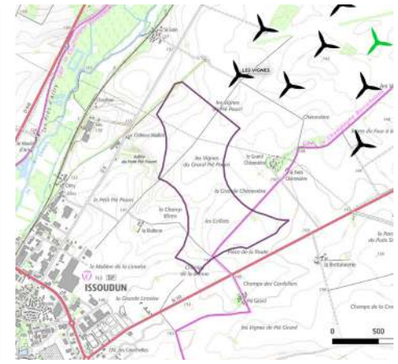
Depuis ce point, les vues sont largement ouvertes sur l'espace agricole avec le GRP qui passe entre les deux parcelles visibles au premier plan. La silhouette d'Issoudun se dessine sur l'horizon ainsi que plusieurs éoliennes, avec une prégnance très faible, dont le parc de la Vallée de Torfou

Pour l'ensemble des variantes, les éoliennes en projet sont pleinement visibles. Pour les variantes n°2 et 3, l'emprise horizontale du parc est importante (environ 150°) tout comme la hauteur apparente des éoliennes du fait de leur proximité avec le point de vue. La variante n°4 présente l'emprise horizontale la plus faible mais la hauteur apparente des éoliennes demeure importante et notamment pour l'éolienne E4 qui prend place en covisibilité directe avec la silhouette de bourg d'Issoudun. La variante n°1 présente une envergure limitée depuis ce point de vue et la hauteur apparente des éoliennes est plus faible comparé aux autres variantes. Ainsi, l'éolienne E4 présente un rapport d'échelle plus favorable avec la silhouette de bourg comparé aux variantes n°2, 3 et 4.

Ainsi, la variante n°1 est la moins impactante depuis ce point de vue.

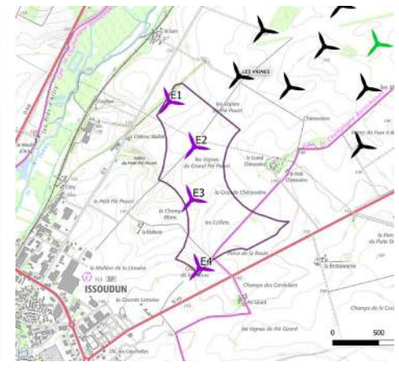
Variante 1

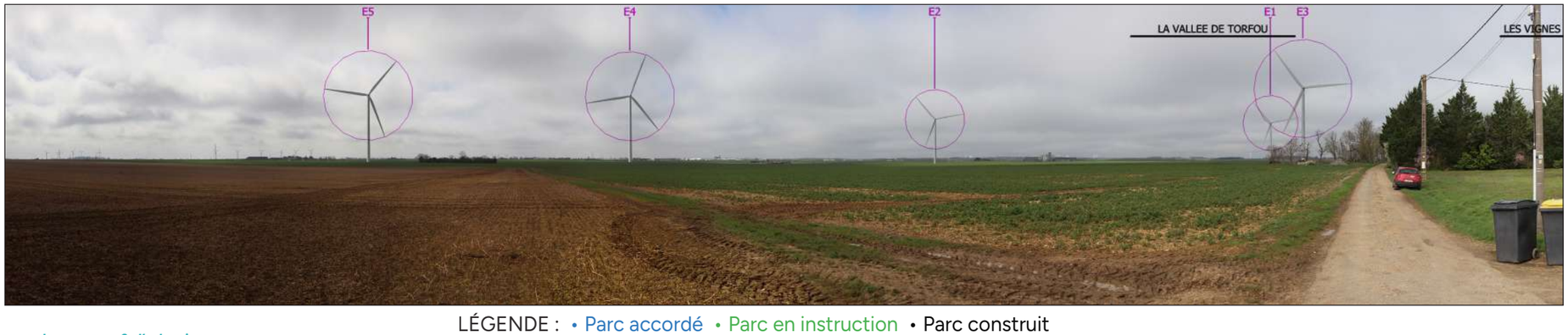


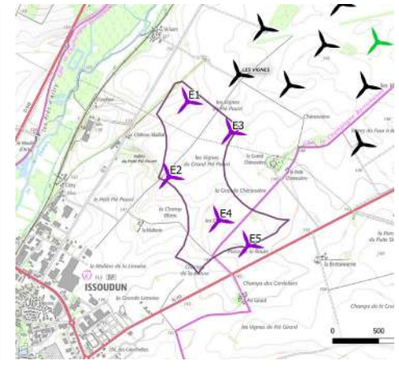


Variante 2





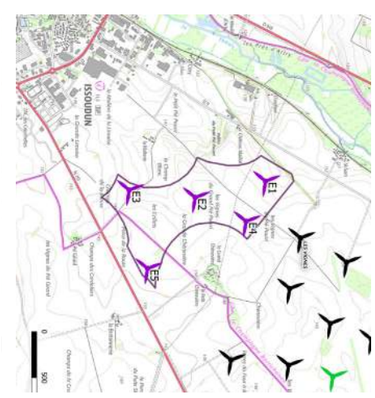




LÉGENDE : • Parc accordé • Parc en instruction • Parc construit

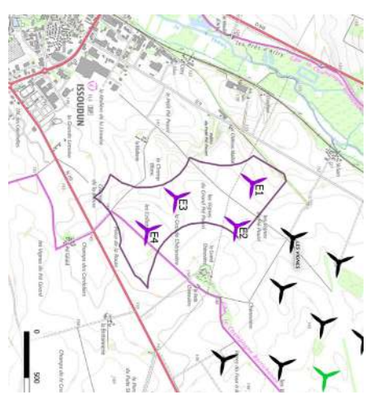
Variante 3





Variante 4





LÉGENDE : • Parc accordé • Parc en instruction • Parc construit

Photomontage comparatif n°3 : Perception depuis la frange nord-est d'Issoudun

Point de vue n°30 dans le carnet de photomontages

Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :
- la relation visuelle qu'entretient le projet avec les parcs en exploitation des Vignes, des Pierrots et Cœur de Boeuf
- la perception depuis la RN 151
- la perception depuis la frange et sortie de bourg nord-est d'Issoudun

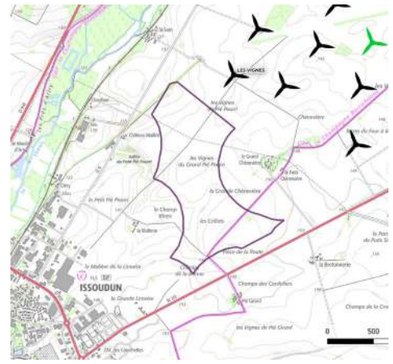
Depuis cette portion de la RN 151, les vues sont largement ouvertes sur le milieu agricole et l'on peut voir dans l'axe de la route, sur la gauche, plusieurs éoliennes en exploitation des parcs des Vignes, les Pierrots et les Tilleuls.

Pour la variante n°1, les éoliennes E1, E2 et E3 sont regroupées sur une faible emprise tandis que l'éolienne E4 prend place au premier plan et possède une prégnance très forte du fait de sa proximité. Pour la variante n°2, c'est l'éolienne E5 qui possède une hauteur apparente importante. La variante n°3 présente l'emprise horizontale la plus grande comparé aux autres variantes. La variante n°4 présente une emprise horizontale réduite et une hauteur apparente limitée.

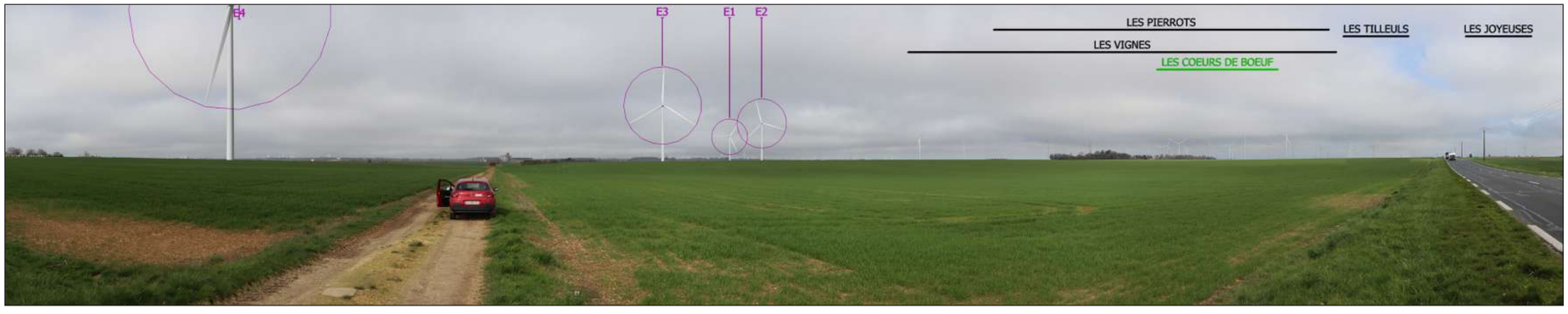
Ainsi, la variante n°4 est la moins impactante depuis ce point de vue.

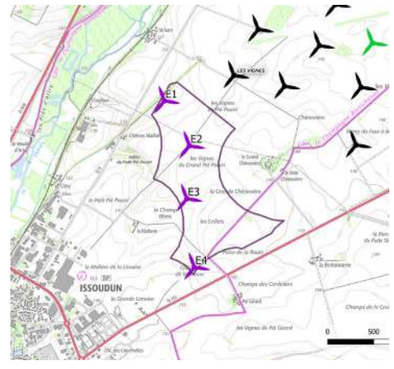
État initial



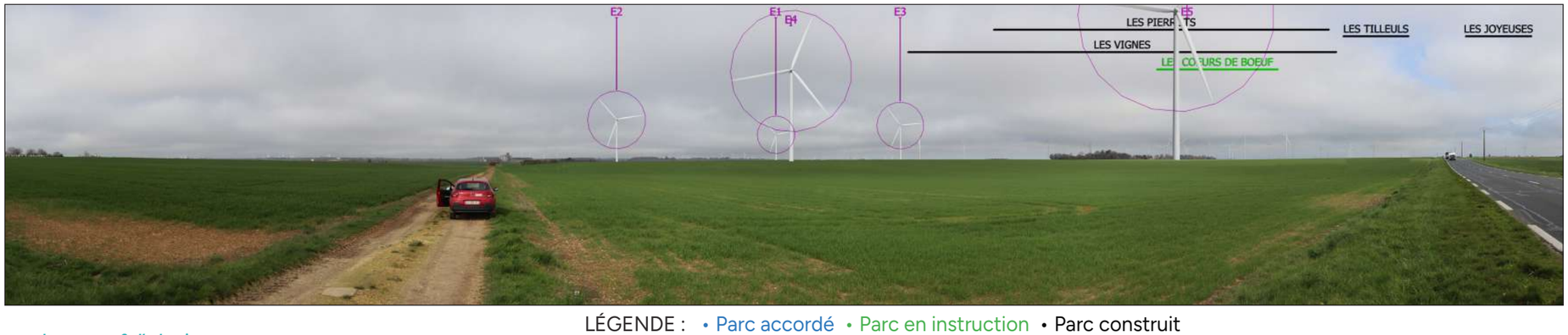


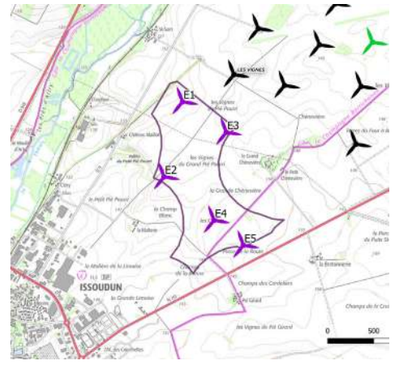
Variante 1





Variante 2

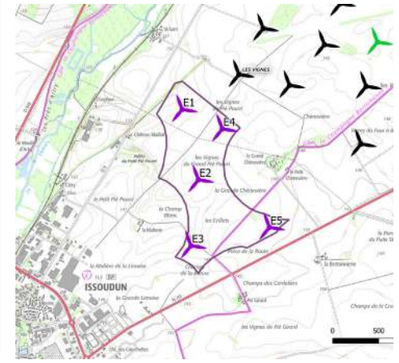




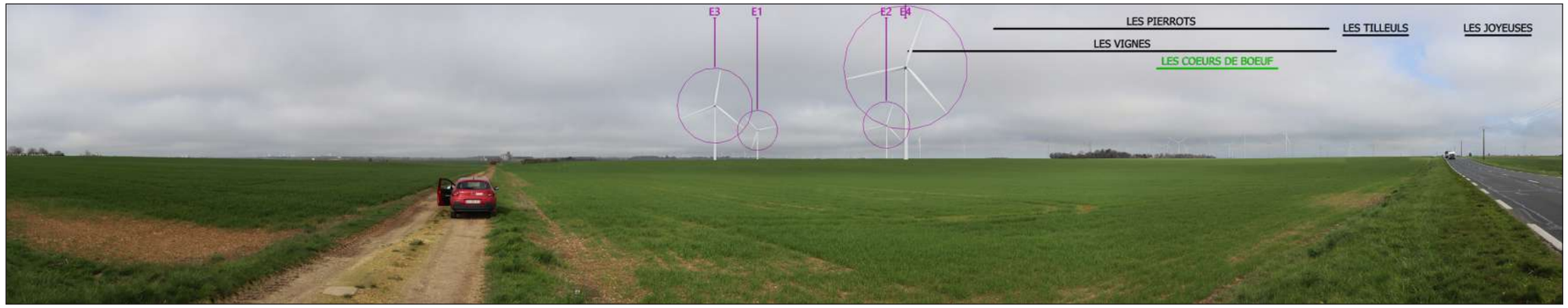
LÉGENDE : • Parc accordé • Parc en instruction • Parc construit

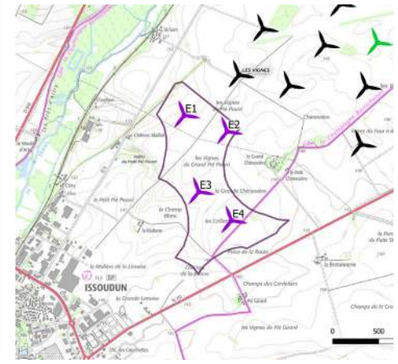
Variante 3





Variante 4





LÉGENDE : • Parc accordé • Parc en instruction • Parc construit

Photomontage comparatif n°4 : Perception depuis le belvédère de la Tour Blanche

Point de vue n°35 dans le carnet de photomontages

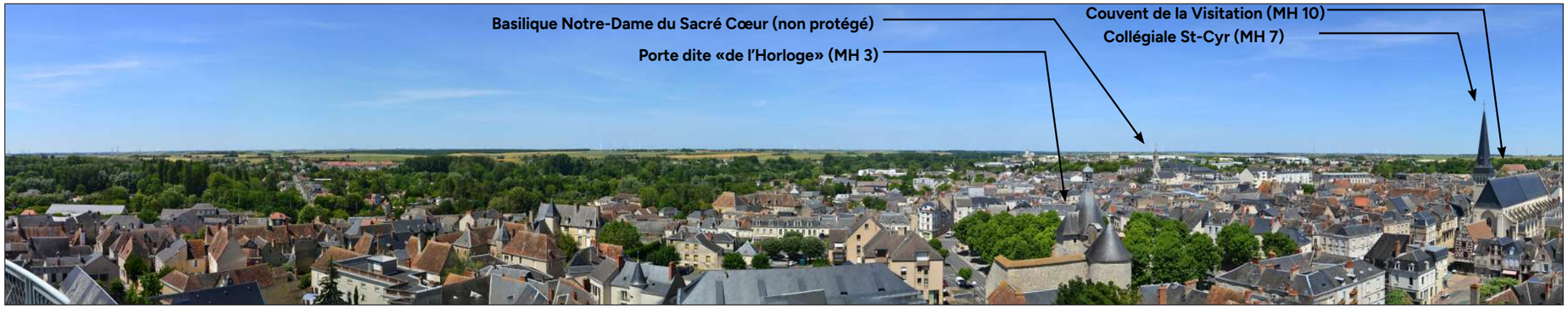
Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :
- la relation visuelle qu'entretient le projet avec les parcs en exploitation des Vignes, des Pierrots et Cœur de Boeuf
- la perception depuis le donjon de la tour blanche
- le risque de covisibilité avec la collégiale St-Cyr, le couvent de la visitation et la porte dite «de l'horloge»

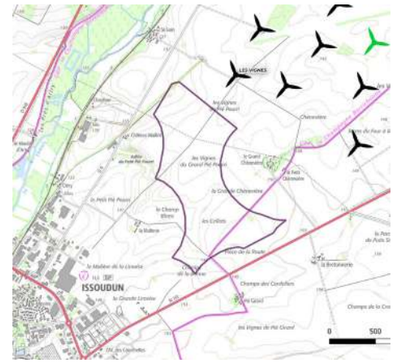
Depuis la terrasse de la tour blanche d'Issoudun, on peut voir au premier plan la ville d'Issoudun et ses différents monuments protégés avec, au second plan, le plateau de la Champagne Berrichonne ainsi que de nombreux parcs éoliens qui occupent l'horizon avec une prégnance variant de très faible à faible.

Pour l'ensemble des variantes, les éoliennes du projet prennent place à l'horizon dans l'axe des parcs des Vignes et des Pierrots, en avant-plan et avec une hauteur apparente supérieure. À noter que la différence de hauteur apparente entre les variantes est peu perceptible bien que la distance d'éloignement des éoliennes varie. Les variantes 2 et 3 possèdent une éolienne supplémentaire comparé aux variantes n°1 et 4. De plus, la variante n°4 possède l'emprise horizontale la plus faible.

Ainsi, la variante n°4 est la moins impactante depuis ce point de vue.

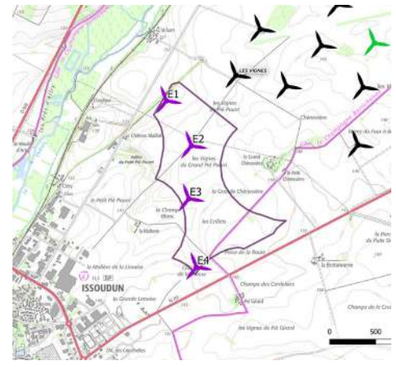
État initial



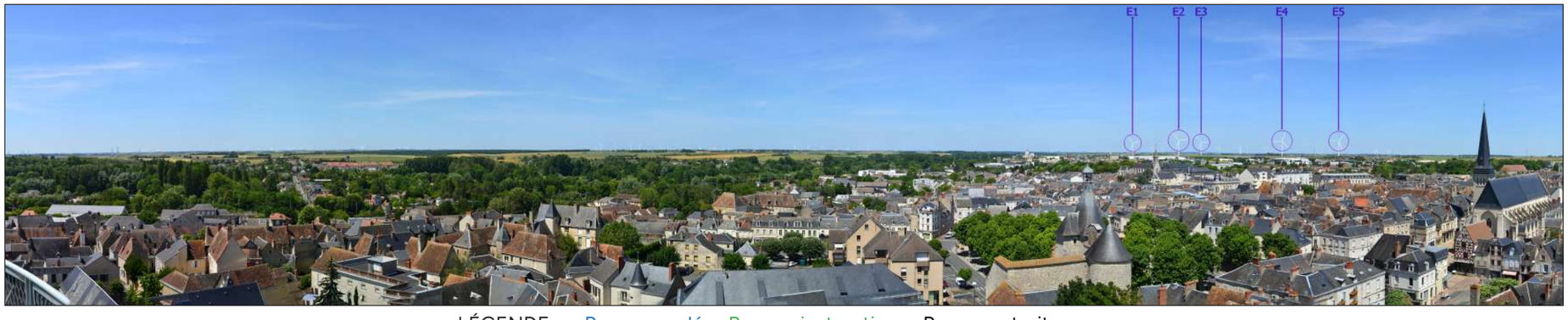


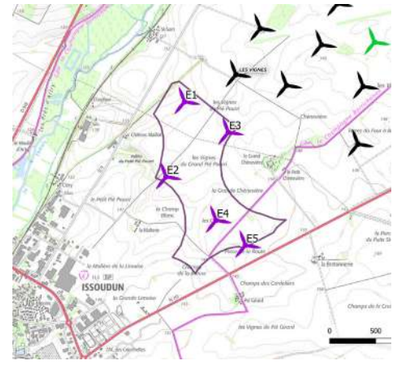
Variante 1





Variante 2

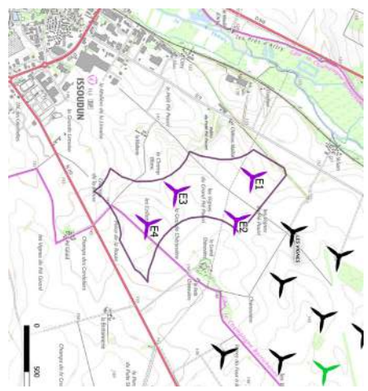




LÉGENDE : • Parc accordé • Parc en instruction • Parc construit

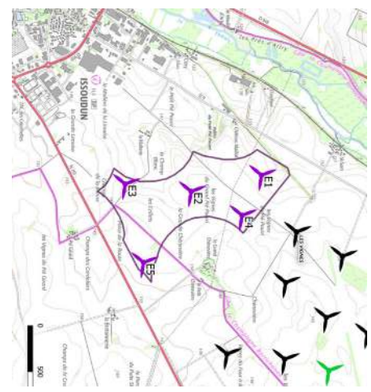
Variante 4





Variante 3





LÉGENDE : • Parc accordé • Parc en instruction • Parc construit

Photomontage comparatif n°5 : Perception depuis le lieu-dit du Champs Blanc

Point de vue n°38 dans le carnet de photomontages

Les principaux enjeux depuis ce point de vue concernent :
- la relation visuelle qu'entretient le projet avec les parcs en exploitation des Vignes, des Pierrots et Cœur de Boeuf
- la perception depuis les abords de l'habitat isolé du Champ Blanc

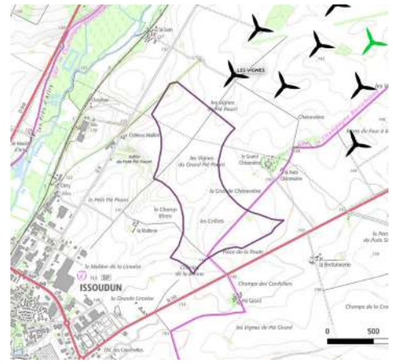
Depuis les abords de l'habitat isolé du Champ Blanc (la Malterie), les vues s'ouvrent sur le milieu agricole et la profondeur des perceptions est limitée par le relief bombé. On peut voir à l'horizon les éoliennes des parcs des Pierrots, des Vignes et des Cœurs de Boeuf.

En ce qui concerne les quatre variantes, le parc en projet prend place en avant-plan des parcs existants avec une prégnance notable. Pour les variantes n°2 et 3, les éoliennes possèdent une hauteur apparente importante du fait de leur proximité et l'emprise horizontale du parc est conséquente du fait notamment du nombre d'éolienne. La variante n°1 possède une implantation lisible et aérée bien que son emprise horizontale soit grande du fait de l'éolienne E4, qui apparaît filtrée par la végétation depuis ce point de vue. La variante n°4 présente l'emprise horizontale la plus faible comparé aux autres variantes ainsi que la hauteur apparente la plus réduite.

Ainsi, la variante n°4 est la moins impactante depuis ce point de vue.

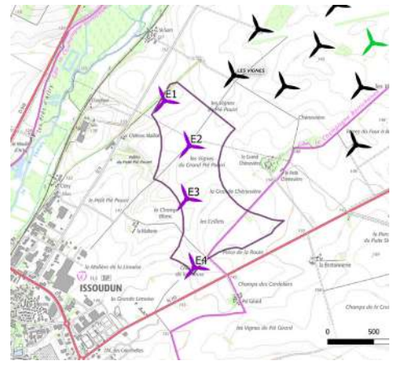
État initial



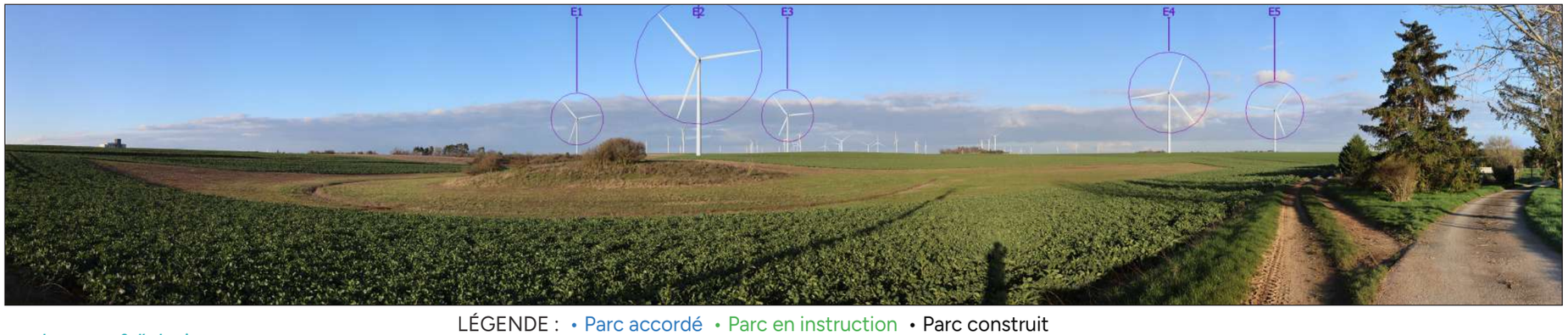


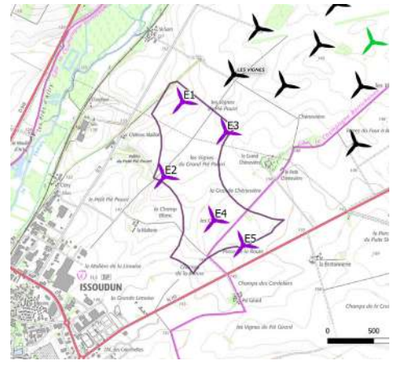
Variante 1





Variante 2

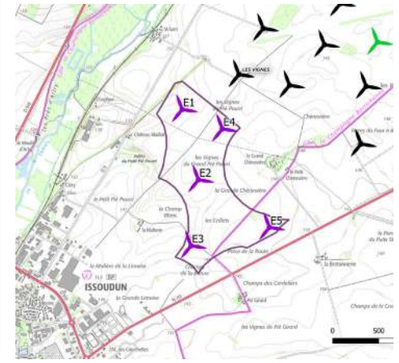




LÉGENDE : • Parc accordé • Parc en instruction • Parc construit

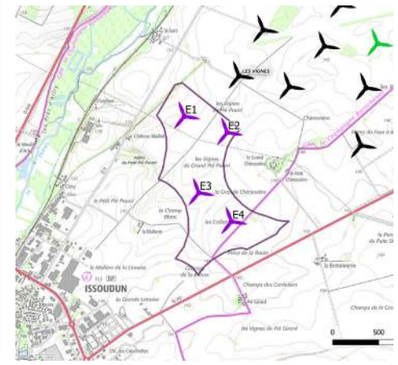
Variante 3





Variante 4





LÉGENDE : • Parc accordé • Parc en instruction • Parc construit

2 . TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES

	Variantes			
	1	2	3	4
Nombre d'éoliennes	4	5	5	4
Hauteur totale éolienne	180 m	180 m	180 m	180 m
Géométrie entre éoliennes	Alignement simple nord / sud avec E2 légèrement décentrée	Double alignement nord-ouest / sud-est E1-E3 et E2-E4-E5	Double alignement nord-ouest / sud-est E1-E4 et E2-E5 et E3 décentrée	Double alignement nord-ouest / sud-est E1-E2 et E3-E4
Interdistances entre éoliennes	Relativement régulières	Irrégulières	Irrégulières	Relativement régulières
Distance minimale à une habitation	E4 à 530 m de Pié Girard	E5 à 520 m de Pié Girard	E3 à 580 m de la Malterie (Champ Blanc)	E2 à 580 m du Grand Chènevière
Distance par rapport au SPR d'Issoudun	E4 à 2,2 km	E4 à 2,7 km	E3 à 2,3 km	E4 à 2,8 km
Distance par rapport à la RN 151	E4 à 230 m	E5 à 180 m	E5 à 250 m	E4 à 500 m
Bilan	Cette variante présente une implantation régulière et lisible depuis la plupart des point de vue. Cependant, son emprise horizontale est ponctuellement importante et notamment depuis Issoudun.	Cette variante est peu lisible du fait d'un nombre d'éolienne important et des interdistances irrégulières. Par ailleurs, l'éolienne E5 est particulièrement proche de la RN 151 ce qui induit une hauteur apparente importante depuis cet axe routier	Cette variante est, tout comme la variante n°2, peu lisible du fait d'un nombre d'éolienne important et des interdistances irrégulières. Par ailleurs, son emprise horizontale est importante depuis la plupart des points de vue.	Avec un nombre réduit d'éoliennes, cette variante présente l'emprise horizontale la plus faible depuis la plupart des points de vue du fait du regroupement des éoliennes au centre de la ZIP. De plus, elle présente le recul le plus important vis-à-vis de la RN151 et de la ville d'Issoudun bien que la différence de hauteur apparente depuis cette dernière soit peu perceptible.

Les photomontages de comparaison des variantes ainsi que le présent tableau permettent de comparer les différents paramètres et résultats des 4 variantes.

Cette démarche de choix de la variante est remise en perspective dans l'étude d'impact au regard des autres enjeux essentiels au projet : énergétique, acoustique, écologique, etc.

Au final, c'est la variante n°4 qui a été retenue notamment pour ses caractéristiques paysagères favorables à l'environnement du site.

Perception depuis le lieu dit de Nohant, photomontage n°25

PART III IMPACTS

PARTIE 3. Impacts paysagers

A . Étude de visibilité du projet éolien

La carte illustrée ci-contre met en évidence le lien direct entre la visibilité du projet éolien, la topographie et les boisements.

Dans le cas présent, la planéité du plateau cultivé de la Champagne-Berrichonne se traduit par une aire de visibilité relativement homogène au sein des aires d'étude immédiate et rapprochée.

Le tracé ondulé des vallées se détache, notamment dans la partie nord-ouest de l'aire éloignée et, dans une moindre mesure, au nord de l'aire rapprochée avec des secteurs dits «hors ZVI» où le projet ne pourra pas être visible.

Il faut nuancer ces résultats qui sont théoriques puisque, dans la réalité, s'ajoutent de nombreux filtres visuels supplémentaires (petits boisements, haies, éléments bâtis et/ou micro-relief) qui ne peuvent être pris en compte à cette échelle.

Cette carte ne tient pas non plus compte de la prégnance liée à l'éloignement. En effet, au-delà du périmètre de l'aire éloignée, bien qu'elle soit théoriquement visible, la prégnance d'une éolienne est infime.

La carte présentée ci-contre est donc l'aire de visibilité théorique maximale du projet éolien.

NB : C'est la hauteur maximum du gabarit envisagé (soit 180 m en bout de pale) qui a été retenue pour le calcul de la ZVI (sur cette carte et les suivantes).

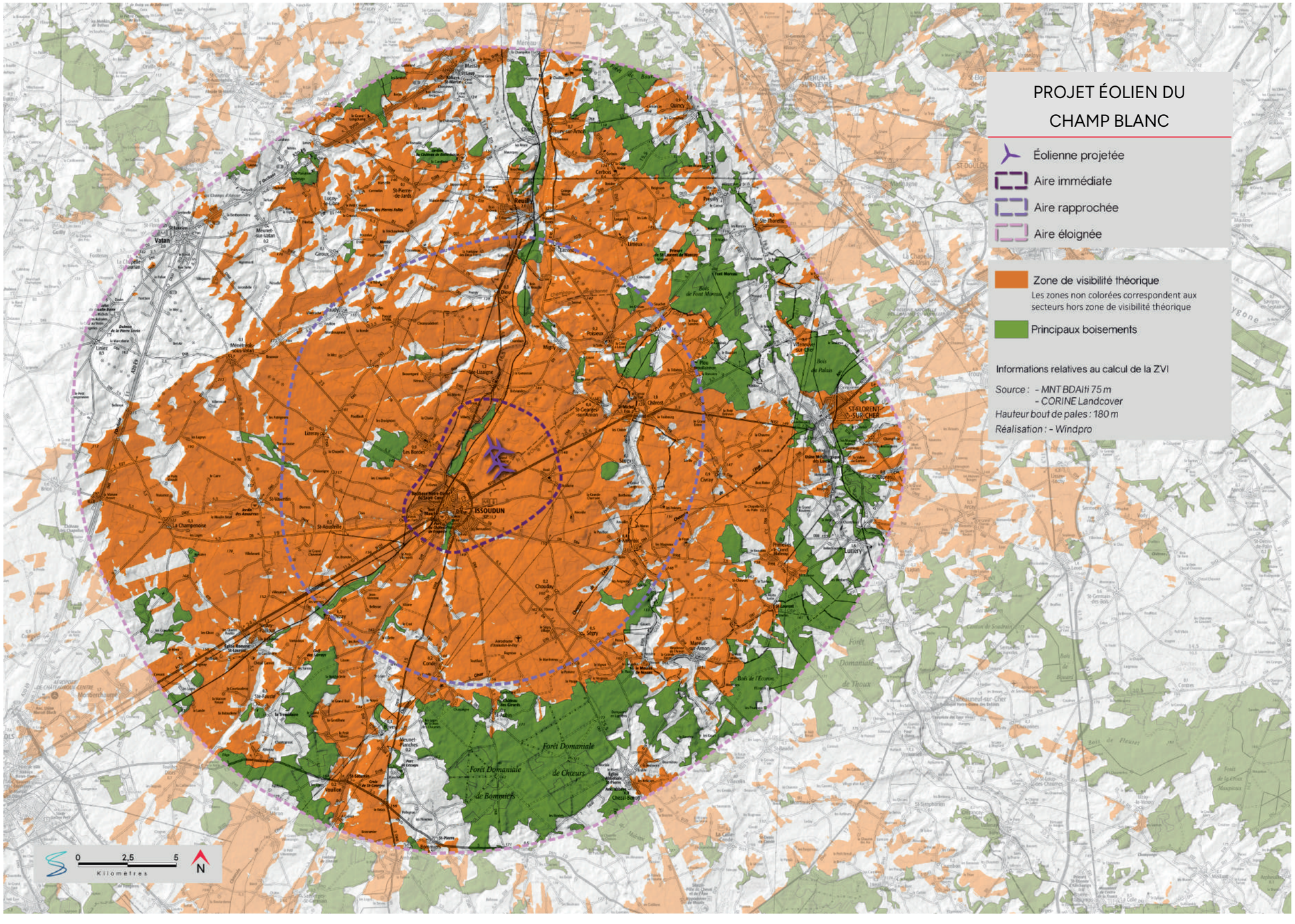
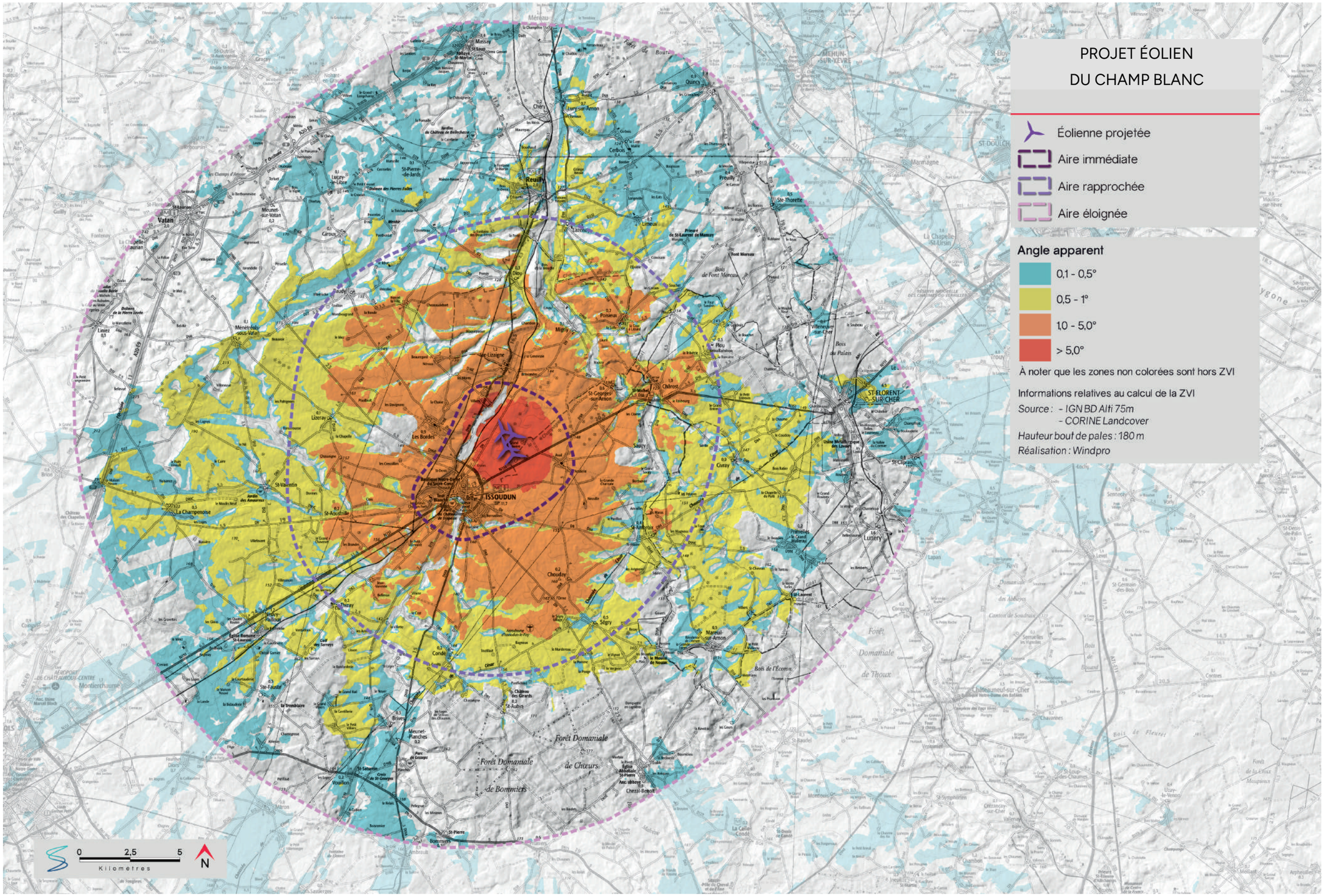


Figure 82 : ***Carte de visibilité théorique (binaire) du projet éolien***

Le calcul de l'angle vertical apparent permet de compléter et d'affiner les résultats obtenus sur la carte de la page précédente. Là encore, les facteurs principaux qui influent sur le calcul de l'angle perçu sont le relief, pouvant ici et là soit masquer totalement le projet soit en tronquer une partie, les boisements et également une donnée supplémentaire non prise en compte sur la carte précédente : la distance d'éloignement des éoliennes. Cette donnée permet encore de nuancer la visibilité du projet éolien dans le périmètre d'étude.


PROJET ÉOLIEN
DU CHAMP BLANC
Éolienne projetée
Aire immédiate
Aire rapprochée
Aire éloignée
Angle apparent
0,1 - 0,5°
0,5 - 1°
1,0 - 5,0°
> 5,0°
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI
Informations relatives au calcul de la ZVI
Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover
Hauteur bout de pales : 180 m
Réalisation : Windpro
ISSOUDUN
Reuilly
Vatan
Lizeray
Lizerolles
Lizeray
Lizeray
Lizeray

B . Présentation des photomontages

1 . CHOIX DES PHOTOMONTAGES

Suite au repérage des sensibilités paysagères identifiées dans l'état initial (Partie 1), des points de vue soigneusement choisis et représentatifs des enjeux du territoire ont été retenus pour étudier de manière fine l'impact paysager du projet du Champ Blanc.

Les enjeux paysagers identifiés dans l'état initial ont été regroupés par grande thématique (contexte éolien, déplacements, patrimoine, paysage et habitat) afin de simplifier l'analyse des impacts. Néanmoins, toutes les sensibilités ont été conservées et chaque point de vue correspond à l'évaluation d'un (ou de plusieurs) enjeu(x) :

> Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques,
> Effet cumulé avec un autre parc éolien[1],
> Perception depuis les axes de communication,
> Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg,
> Visibilité ou covisibilité avec un édifice protégé.

Les secteurs ne présentant pas d'enjeu, vis-à-vis du projet éolien, n'ont pas fait l'objet de photomontages. Au contraire, les sensibilités identifiées au stade de l'état initial ont fait l'objet d'un photomontage, voire plusieurs pour des enjeux qualifiés de forts.

L'ensemble de ces points de vue a été choisi à l'intérieur de la zone de visibilité théorique, et conformément à l'inventaire des enjeux réalisés dans l'état initial (voir cartes ci-après). Les tableaux ci-après en donnent le détail, photomontage par photomontage.

A noter que la campagne de prise de vue photographique a été entièrement réalisé à feuilles tombées, soit en période hivernale, afin de maximiser la visibilité du projet du Champ Blanc.

---

1 *Les photomontages ont été réalisés en tenant compte du contexte éolien connu au jour de leur réalisation soit Mars 2024*

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire éloignée						
1	Perception depuis la frange est de Ménétréols-sous-Vatan	Champagne-Berrichonne	PE Ménétrols Ligne Est, la Vallée, la vallé de Torfou et autre parc			
2	Perception depuis les abords du Chateau de Saragosse	Vallée de l'Arnon	PE des Persillat et autres parcs existants			Chateau de Saragosse (MH 23)
3	Perception depuis les abords de la Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges		PE des Raisinières et autres parcs existants			Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges (MH38)
Aire rapprochée						
4	Perception depuis la RD16 en direction de la commune de Paudy		PE des Préssoirs	RD 16	Covisibilité avec la silhouette de bourg de Paudy	Covisibilité avec la tour du chateau de Paudy (MH 19)
5	Perception depuis la frange ouest de Diou au passage du GRP de Champagne-Berrichonne		PE des Vignes	RD918 et GRP de Champagne-Berrichonne	Frange ouest de bourg	
6	Perception depuis la frange de Néroux	Vallée de Torfou	PE de la vallée de Torfou, des Vignes, les Pierrots et autres parcs		Frange de bourg de Néroux	
7	Perception depuis les abords de l'Eglise de Sainte-Lizaigne				Centre bourg de Lizaigne	Eglise de Sainte-Lizaigne (MH13)
8	Perception depuis la frange sud de Sainte-Lizaigne		PE de la Vallée de Torfou	Sentier de GRP de Champagne-berrichonne	Sortie de bourg de Sainte-Lizaigne	
9	Perception depuis la frange sud-ouest de Saint-Georges-sur-Arnon	Champagne-Berrichonne	PE des Vignes, des Pierrots et Coeur de Boeuf	RD 9A	Sortie de bourg de Saint-Georges-sur-Arnon	
10	Perception depuis le GRP de Champagne-Berrichonne		PE des Vignes, des Pierrots, Coeur de Boeuf et autres parcs	GRP de Champagne-Berrichonne		
11	Perception depuis la RN151	Plaine agricole Champagne-Berrichonne	PE des Vignes, des Pierrots, Coeur de Boeuf et autres parcs	RN 151		
12	Perception depuis la frange sud-ouest de Charost		PE de Châtost et autre parcs	RN 151	Sortie de bourg de Charost	
13	Perception depuis la RN151 en direction de la commune de Charost	Vallée de l'Arnon	PE des Vignes, Châtost, Coeur de Boeuf et autres parcs	RN 151	Covisibilité avec la silhouette de bourg de Charost	
14	Perception depuis la route communale sud-est d'Avail		PE des Vignes, des Tilleuls, des Pierrots et autres parcs		Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Avail	
15	Perception depuis l'intersection entre la RD18 et la RD99E en direction de la commune de Saint-Ambroix	Plaine agricole de la Champagne-Berrichonne et Vallée de l'Arnon	PE des Vignes, des Pierrots, des raisinières et autres	RD 99E	Covisibilité avec la silhouette de bourg de Saint-Ambroix	
16	Perception depuis la frange ouest de Chouday		PE des Vignes, des Tilleuls, Coeurs de boeuf et autres parcs		Sortie de bourg de Chouday	
17	Perception depuis la RD19 en direction de l'agglomération d'Issoudun	Vallée de la Théols	PE des Vignes, Tilleuls et autres parcs	RD 19	Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Issoudun	Covisibilité avec la Tour Blanche et le collégiale St Cyr (MH 2 et 7)
18	Perception depuis la route nationale 151 en direction de l'agglomération d'Issoudun	Vallée de la Théols	PE de Torfou, Sainte -Lizaigne, les Vignes et autres parcs	RN 151	Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Issoudun	
19	Perception depuis la frange est de la commune de Saint-Aoustrille		PE de la vallée de Torfou	RD 8	Sortie de bourg de Saint-Aoustrille	
20	Perception depuis la RD 960 en direction de l'aglomération d'Issoudun		PE de la Vallée de Torfou, les Pierrots et les Vignes	RD 960	Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Issoudun	
21	Perception depuis la frange est de la commune de les Bordes		PE des Vignes, Coeurs de Boeufs et autres parc	RD 16	Sortie de bourg de les Bordes	
22	Perception depuis la frange est de la commune de Lazernay		PE des Vignes, des Pressoirs, de la Vallée de Torfou et autres parcs	RD 130	Sortie de bourg de Lazernay	

Figure 84 : ***Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage 1/2***

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire immédiate						
23	Perception depuis la frange nord de Villiers		PE des Vignes, des Pierrots, Coeur de Boeuf et autres parcs	RD 960	Entrée de bourg de Villiers et Covisibilité avec la silhouette de bourg de Villiers	
24	Perception depuis la frange est de la commune de Villiers	Vallée de la Théols	PE des Vignes, des Pierrots, Coeur de Boeuf et autres parcs		Frange est du bourg de Villiers	
25	Perception depuis le lieu dit de Nohant		PE des Vignes, des Pierrots et d'autres parcs		Nohant	
26	Perception depuis le lieu dit de Saint-Soin		PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeufs et autres parcs	(Ligne TER Vierzon-Chateauroux)	Saint-Soin	
27	Perception depuis le lieu dit du Grand et Petit Chènevrière	Champagne-Berrichonne	PE de la vallée de torfou, les Vignes et autres parcs	GRP Champagne Berrichonne	Grand et Petit Chènevrière Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Issoudun	Grand et Petit Chènevrière Covisibilité avec le collégiale Saint-Cyr (MH 7) et la tour blanche d'Issoudun (MH 11)
28	Perception depuis la frange ouest de la commune d'Avail		PE de Le Mee, le Jusselin et autres parcs lointains		Sortie de bourg d'Avail	
29	Perception depuis le lieu dit des Midors		PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeufs et autres parcs		Midors	
30	Perception depuis l'intersection entre la route nationale 151 et le GRP Champagne-Berrichonne	Champagne-Berrichonne	PE des Vignes, les Pierrots, les Tilleuls, les Joyeuses, et autres parcs	GRP Champagne-Berrichonne, RN 151	Pié Girard	
31	Perception depuis la frange nord-est d'Issoudun		PE des Pierrots, des Vignes et autres parcs	RN 151	Frange et sortie de bourg nord-est d'Issoudun	
32	Perception depuis la frange est d'Issoudun		PE des Vignes, des Tilleuls, des Joyeuses, des Pierrots et autre parcs		Frange est d'Issoudun	
33	Perception depuis la RD 918 en direction de l'agglomération d'Issoudun		PE des Vignes et des Pierrots	RD 918	Entrée de bourg d'Issoudun	
34	Perception depuis les abords du Couvent de la visitation		PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeuf et autres parcs	RD 960	Centre bourg d'Issoudun	Visibilité du couvent de la visitation (MH10)
35	Perception depuis le belvédère de la Tour Blanche	Champagne-Berrichonne	PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeuf et autres parcs			Visibilité Tour Blanche, Covisibilité SPR d'Issoudun, Site des anciens remparts, Porte de l'horloge (MH3), Collegiale St-Cyr (MH7), Maison 2 place Saint-Cyr (MH6), Couvent de la Visitation (MH10)
36	Perception depuis le sentier de petite randonnée à l'ouest d'Issoudun		PE des Pierrots, des Joyeuses, des Vignes et autres parcs	Sentier de petite randonnée		
37	Perception depuis le lieu dit des Girondes		PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeuf et autres parcs	RD 16	Les Girondes	
38	Perception depuis le lieu dit du Champs Blanc	Champagne-Berrichonne			Champ Blanc	
39	Perception depuis le GRP la Champagne-Berrichonne au sud de la commune de Villiers	Vallée de la Théols	PE des Pierrots	RD 918		
40	Perception depuis le lieux dit du chaufour au passage de la ligne TER - Vierzon-Chateauroux		PE des Vignes, des Pierrots et autres parcs	Ligne TER - Vierzon-Chateauroux	Chaufour	

Figure 85 : ***Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage 2/2***

C . Note sur la prise en compte des projets refusés

À proximité du projet du Champ Blanc, 18 parcs éoliens refusés sont en cours de recours. La majorité de ces parcs se situe dans l'aire d'étude éloignée, tandis que l'aire d'étude rapprochée n'en compte qu'un seul : le parc de Chouday. Ce dernier, à environ 5,5 km du projet du Champ Blanc, est le parc refusé le plus proche. Il se distingue par ses caractéristiques : 8 éoliennes, contre 4 pour le projet du Champ Blanc, avec des hauteurs moins importantes et des gabarits différents. Cependant, les deux projets partagent une configuration en double alignement en ce qui concerne l'implantation des éoliennes.

Les parcs refusés ont été représentés, en raison de leurs effets cumulés et lorsqu'ils étaient visibles, sur l'ensemble des panoramas à 180° présentés dans le carnet de photomontage. Pour visualiser l'évolution potentielle du paysage en tenant compte de l'ensemble de ces projets refusés, leurs localisations sont présentées sur la carte ci-contre.

Il est également à noter que les parcs en fonctionnement, autorisés et en cours d'instruction n'ont pas été représentés sur cette carte.

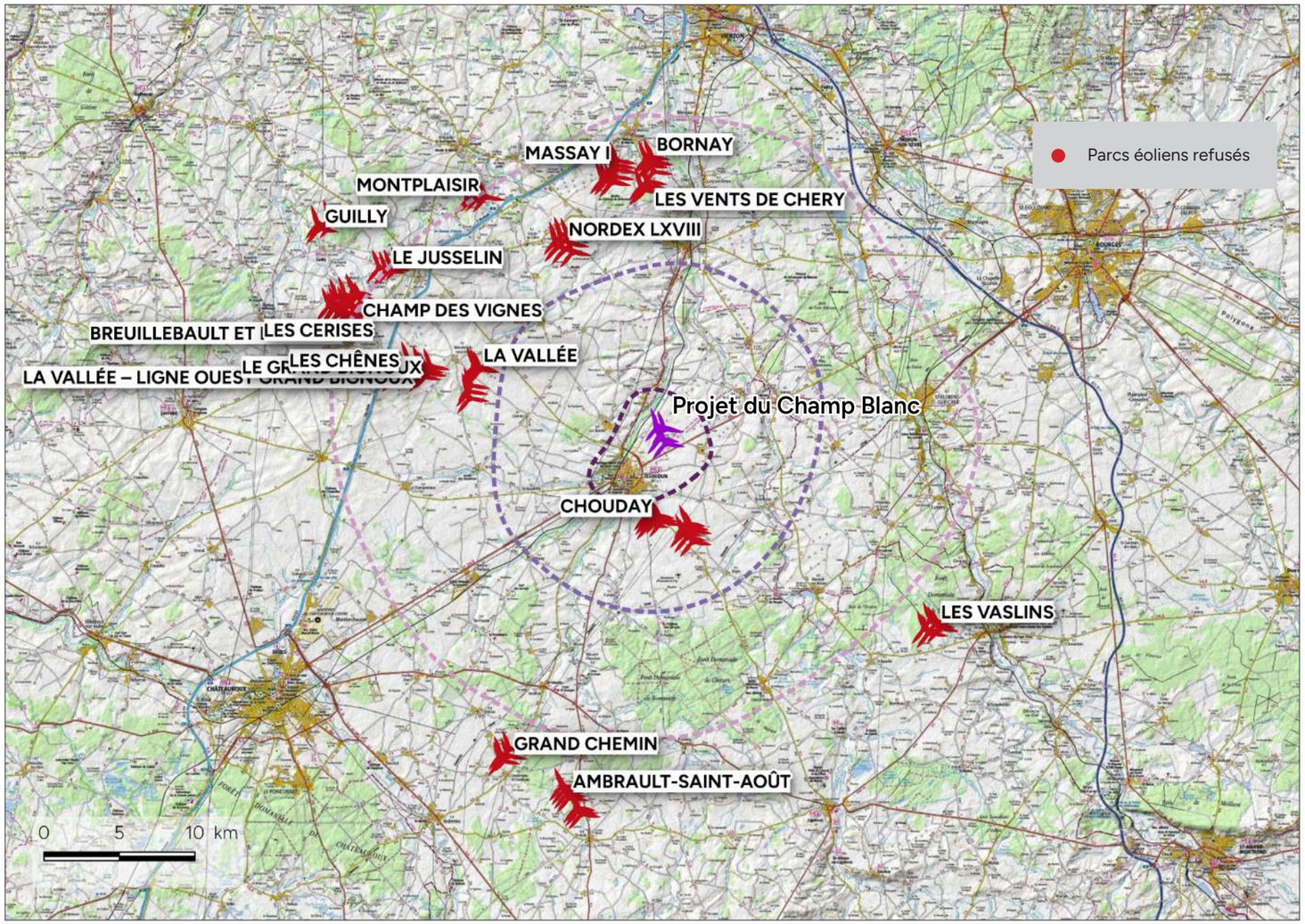


Figure 86 : ***Carte de localisation des parcs éoliens refusés***

FIGURE 87 : *CARTE DE LOCALISATION DES POINTS DE PHOTOMONTAGES*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Éolienne projetée

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

Points de photomontage

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

> 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro

0 2,5 5 Kilomètres

N

FIGURE 88 : *CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES 1/3*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

- Éolienne projetée
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

- Points de photomontage

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception des unités paysagères
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- (M) Visibilité depuis un monument historique

Gâtines de Vierzon

Champagne-Berrichonne

Vallée du Cher

PE des Vignes

PE de Sainte-Lizaigne

PE des Pierrots

Visibilité Château de Saragosse (MH 23)

Visibilité Lanterne des Morts, dite Croix de St-Georges (MH 38)

0 2,5 5 Kilomètres

N

FIGURE 89 : *CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES 2/3*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Éolienne projetée
Aire immédiate
Aire rapprochée

Points de photomontage

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI
Secteur en ZVI
Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception des vallées
Perception depuis les axes routiers
Perception depuis les voies ferrées
Perception depuis les sentiers de randonnées
Perception depuis un secteur habité
Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
Effet cumulé avec un autre parc éolien
Visibilité depuis un monument historique

0 1,5 3 Kilomètres
N

FIGURE 90 : *CARTE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES 3/3*

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Éolienne projetée

Aire immédiate

Points de photomontage

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI

Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

Perception des vallées

Perception depuis les axes routiers

Perception depuis les voies ferrées

Perception depuis les sentiers de randonnées

Perception depuis un secteur habité

Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé

Effet cumulé avec un autre parc éolien

M Visibilité depuis un monument historique

S Visibilité depuis un site protégé

SPR Visibilité depuis un site patrimonial remarquable

0 0,5 1 Kilomètres

N

Page blanche à conserver pour le maintien du vis-à-vis à l'impression

D . Méthodologie de lecture des photomontages

Cône de vue et azimut de la photographie sur fond IGN scan 25 ortho photo

Cône de vue et azimut de la photographie sur fond IGN scan 25

Numéro du photomontage

Titre du photomontage

Informations concernant le parc éolien

Projet éolien

Carte de localisation du point de photomontage (carte IGN + ZVI + contexte éolien)

Cône de vue (emprise des trois 40° sur le 120°)

Photomontage n°7 : Perception depuis les abords de l'Eglise de Sainte-Lizaigne

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (3,4km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (4,6km)

Informations photographie

Identifiant : 7

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 625726, 6656902, 129,6

Date et heure de prise de vue : 05/03/2024 17:59

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

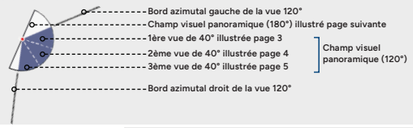






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

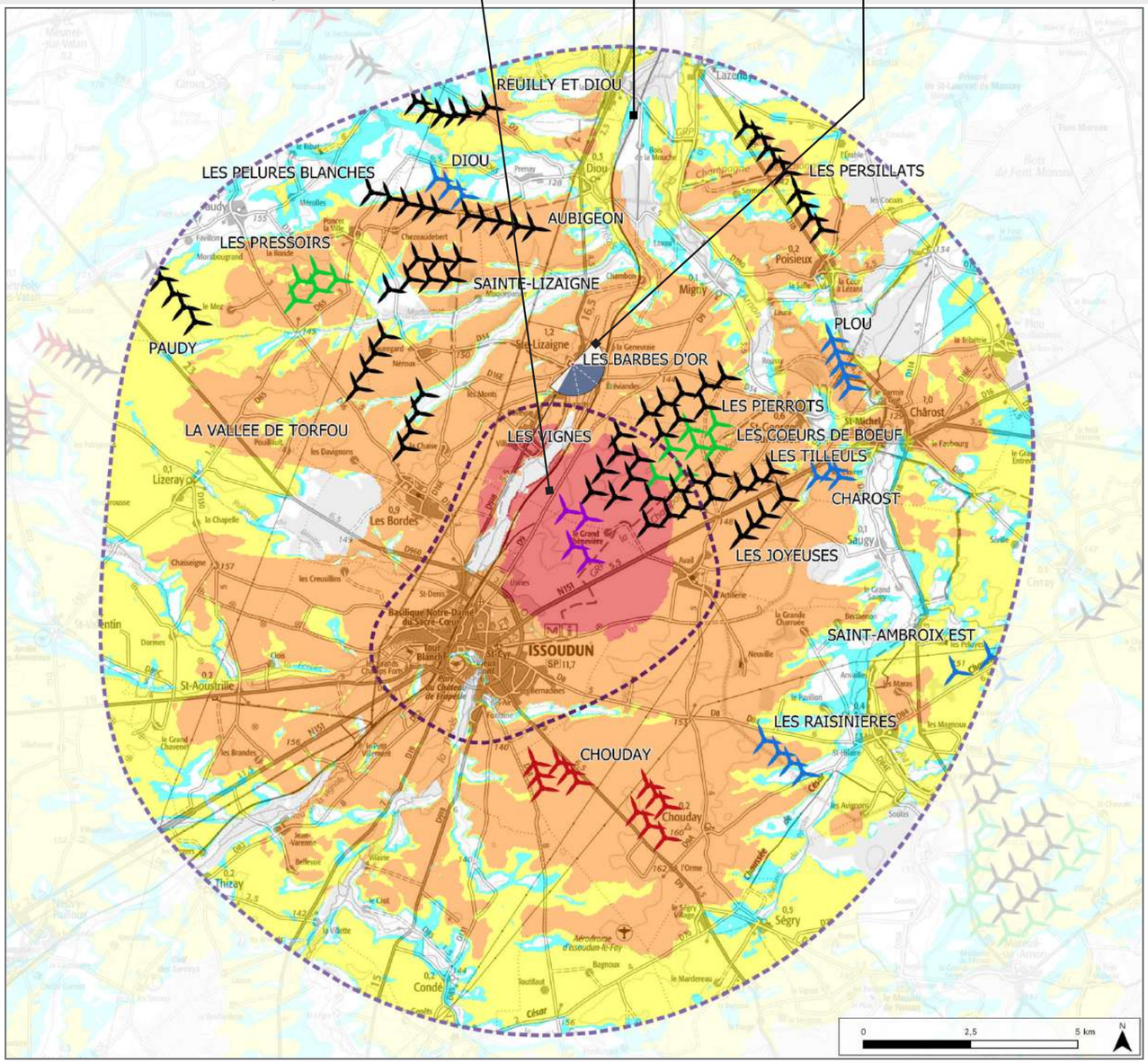
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



PAGE 1

Cadrage 3x40° des photomontages

Vue 180° - situation existante (éoliennes en service et accordées)

Vue 180° - superposition - illustration des masques visuels (éoliennes en service, accordées, en instruction et projet éolien)

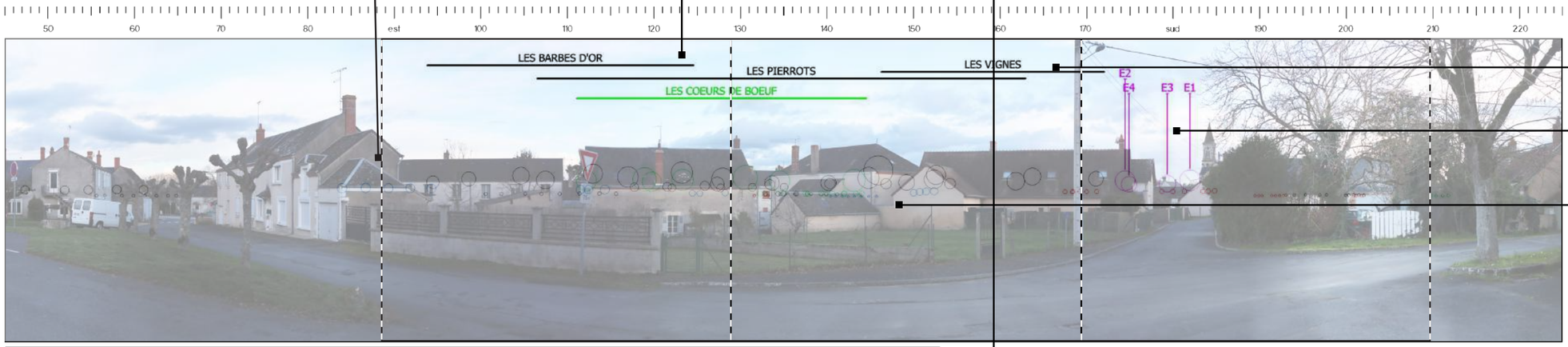
Vue 180° - photosimulation (éoliennes en service, accordées, en instruction et projet éolien)

PAGE 2

Photomontage n°7 : Perception depuis les abords de l'Eglise de Sainte-Lizaigne



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

Noms des parcs éoliens

Indication des éoliennes du projet éolien

Autres parcs éoliens

Azimut gradué

Vue equiangulaire (40°) - photosimulation du projet





Liste des enjeux paysagers visés par le point de photomontage

Liste des éléments concernés

Analyse paysagère de la visibilité des éoliennes

Typologie de l'impact paysager

Évaluation de l'impact paysager



Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Centre bourg de Lizaigne			Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Eglise de Sainte-Lizaigne (36170)			Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE ÉLOIGNÉE

(ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER PAR PLANCHE)

Photo : Extrait d'un photomontage - Perception depuis les abords de la Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges (photomontage n°3)

Figure 91 : ***Localisation des points de photomontages sur la carte de visibilité théorique du projet éolien - aire éloignée***

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Éolienne projetée

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

Points de photomontage

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

> 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro

0 2,5 5 Kilomètres

N

Photomontage n°1 : Perception depuis la frange est de Ménétréols-sous-Vatan

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (13,8km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (14,7km)

Informations photographie

Identifiant : 1

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 612461, 6657781, 203,9

Date et heure de prise de vue : 05/03/2024 15:33

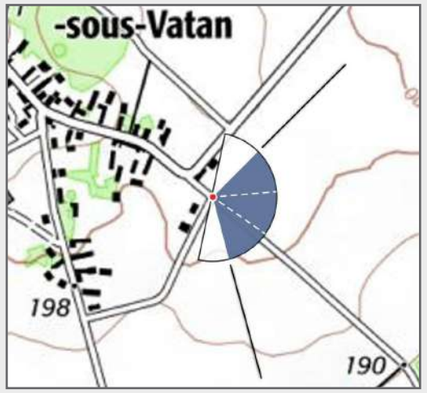
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

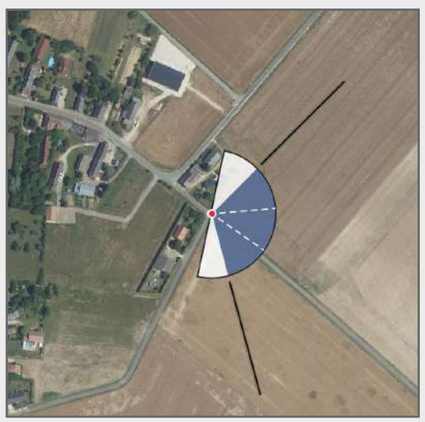
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

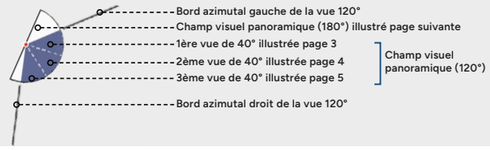






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

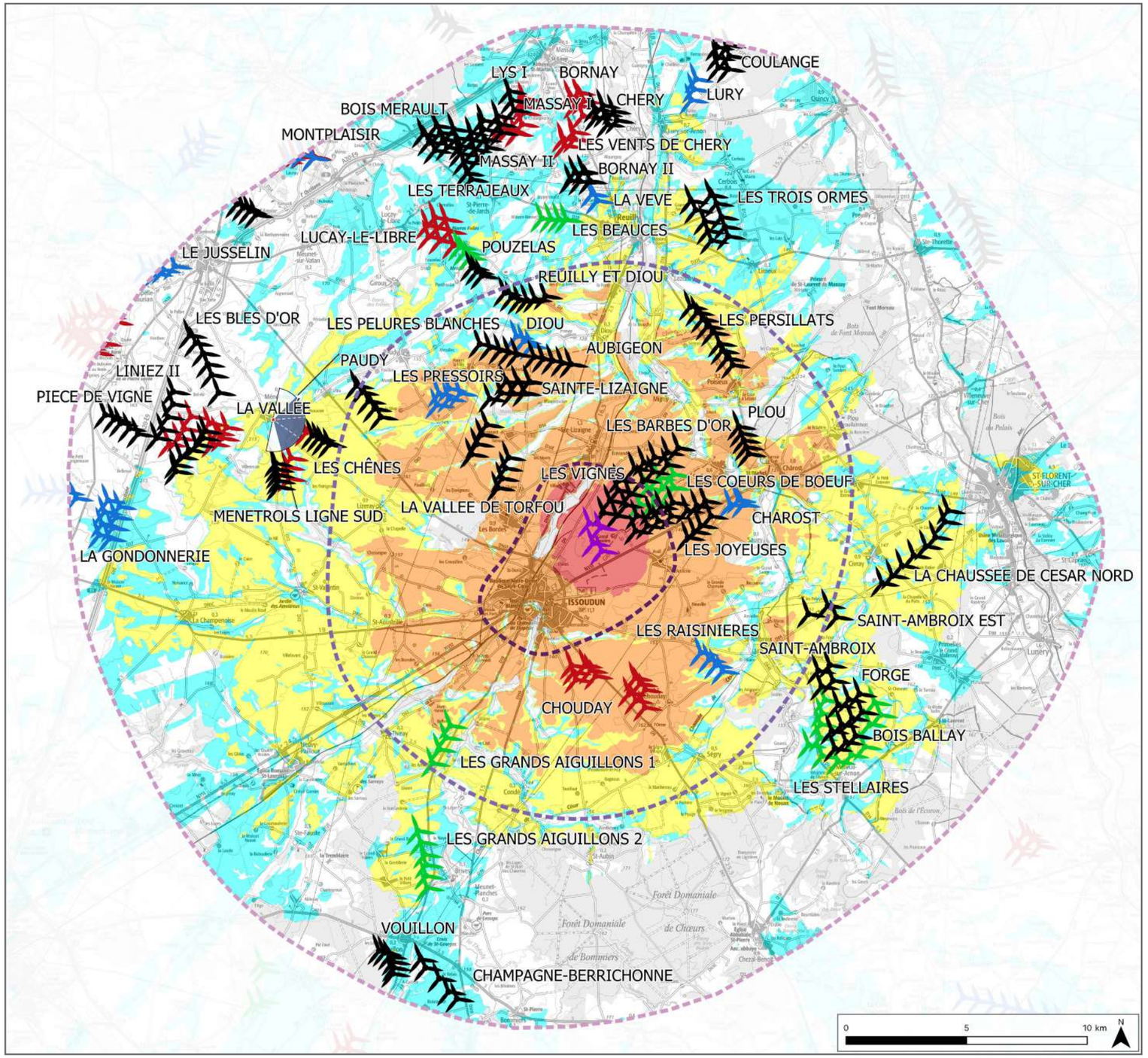
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

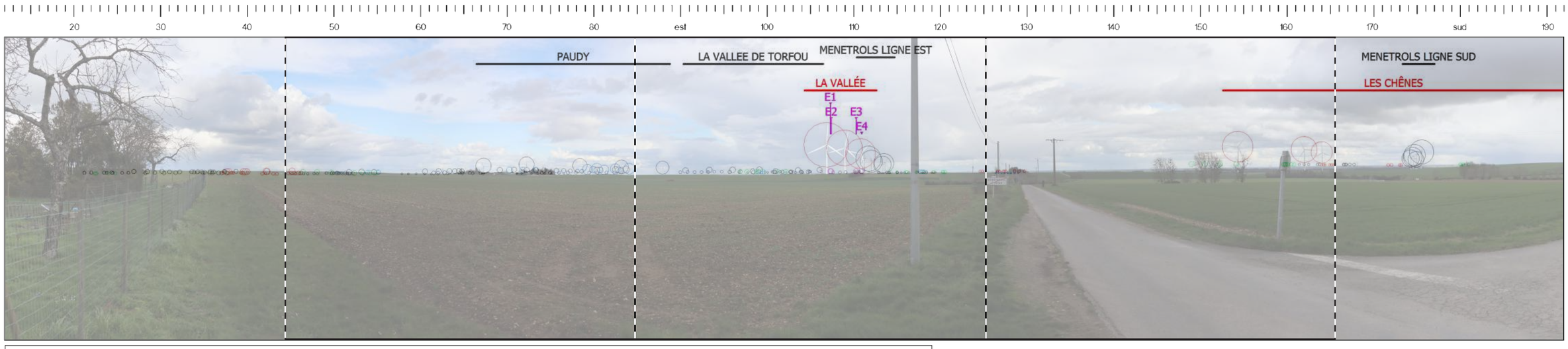
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°1 : Perception depuis la frange est de Ménétréols-sous-Vatan



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E1
E2
E3
E4



Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Champagne-Berrichonne	Depuis la frange est de Ménétréols-sous-Vatan, les vues sont ouvertes sur le plateau cultivé de la Champagne-Berrichonne. La profondeur des perceptions est importante du fait des caractéristiques de l'unité paysagère. De nombreux parcs éoliens sont visibles à l'horizon avec des hauteurs apparentes hétérogènes avec les parcs de la Vallée et Ménétrols-ligne est possèdant une hauteur apparente plus importante. Dans ce paysage, le projet est visible à l'horizon avec une très faible prégnance visuelle et se mêle aux parcs éoliens existants. Les impacts sont qualifiés de très faibles.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE Ménétrols Ligne Est, la Vallée, la vallé de Torfou et autre parc		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°2 : Perception depuis les abords du Château de Saragosse

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (12,5km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (13,4km)

Informations photographie

Identifiant : 2

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 632000, 6664284, 136,8

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 09:32

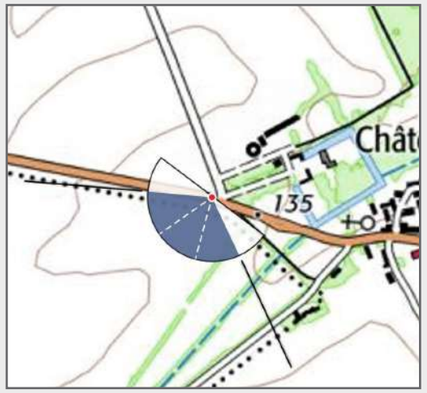
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

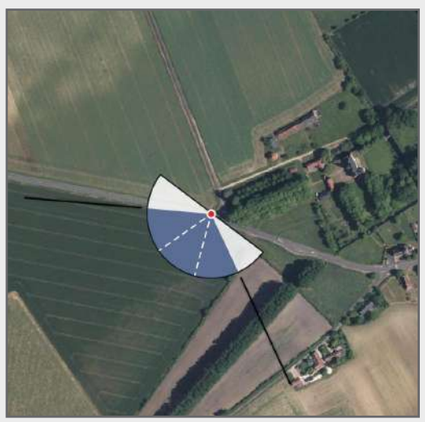
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

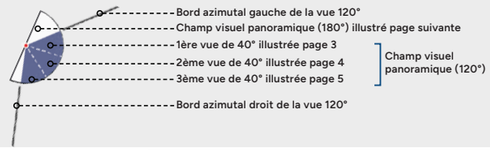






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

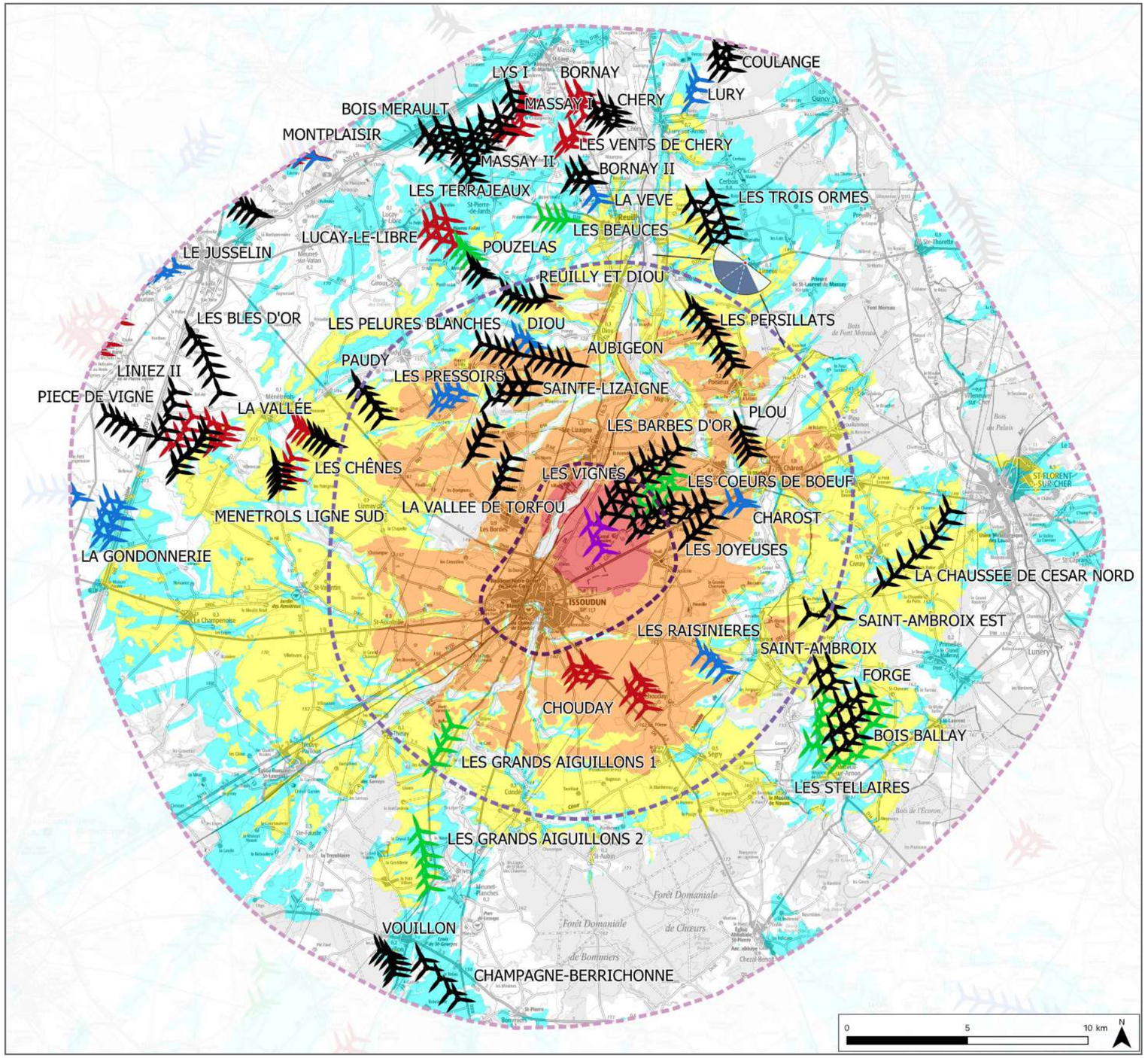
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

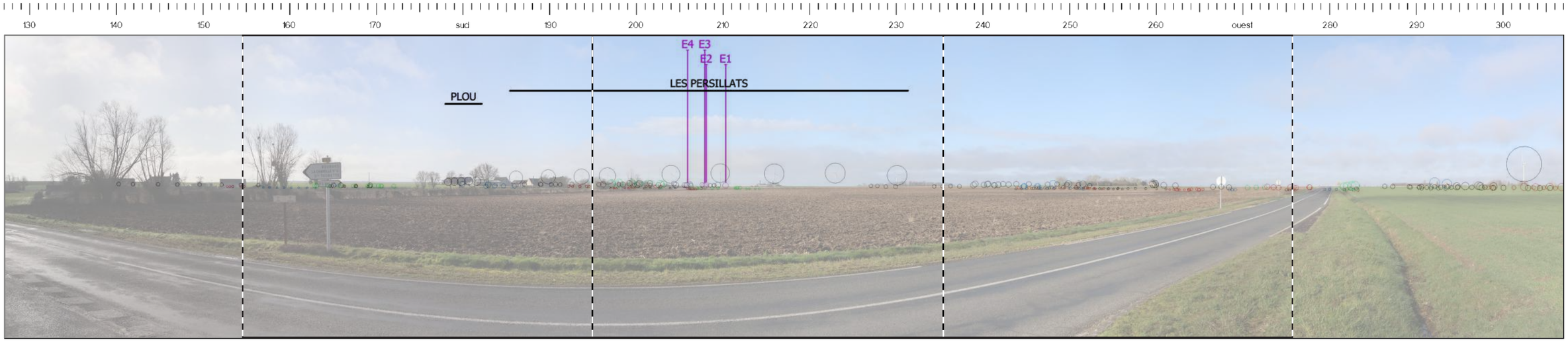
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



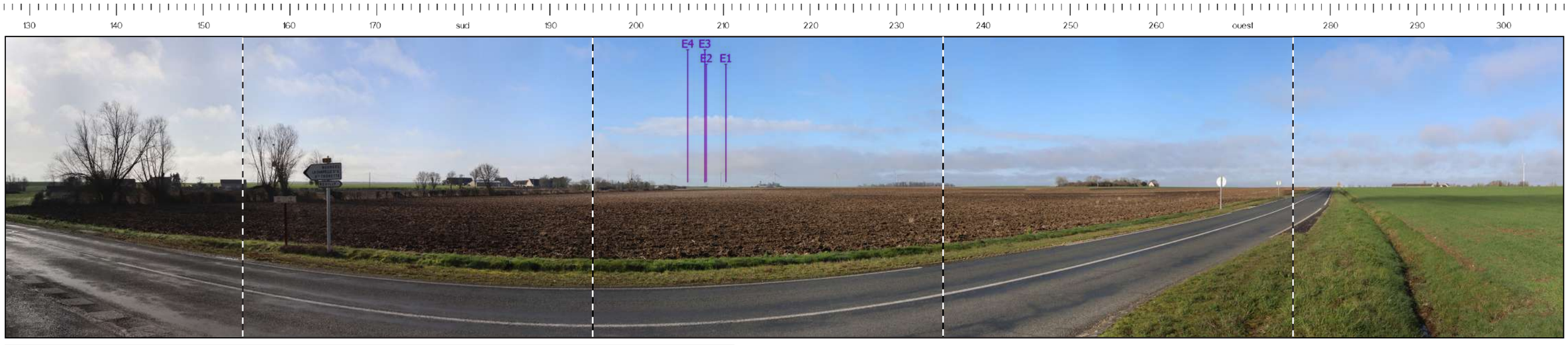
Photomontage n°2 : Perception depuis les abords du Château de Saragosse



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E4
E3
E2
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de l'Arnon	Depuis les abords du château de Saragosse (MH 23), bien que les vues s'ouvrent sur le milieu agricole, la vallée de l'Arnon est difficilement perceptible depuis ce point de vue. Cependant, on peut apercevoir de nombreux parcs éoliens, existants et en projet, légèrement masqués par le relief, avec des hauteurs apparentes variant de très faible à modérée. Bien que le projet du Champ Blanc soit tronqué par le relief, les rotors des éoliennes restent visibles et s'intègrent en arrière-plan du parc des Persillats, dans la continuité du contexte éolien visible à l'horizon, avec une prégnance très faible. Cela a pour effet de densifier le motif éolien déjà existant, l'impact est qualifié de très faible.	> Absence de modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Persillat et autres parcs existants		> Effet de densification > Renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Chateau de Saragosse (MH 23)		> Phénomène de visibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°3 : Perception depuis les abords de la Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (17,8km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (18,6km)

Informations photographie

Identifiant : 3

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 618624, 6636194, 157,7

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 13:01

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

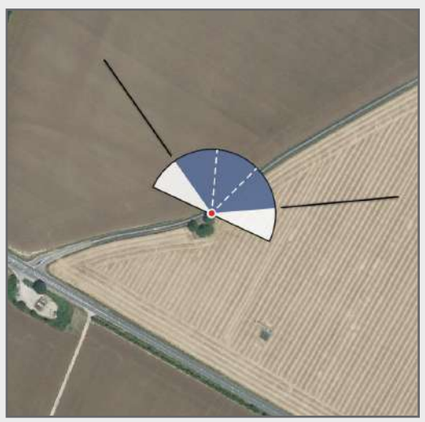
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

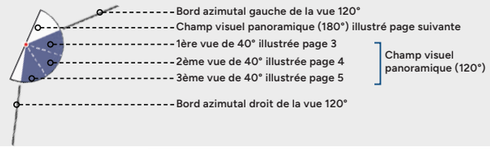






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

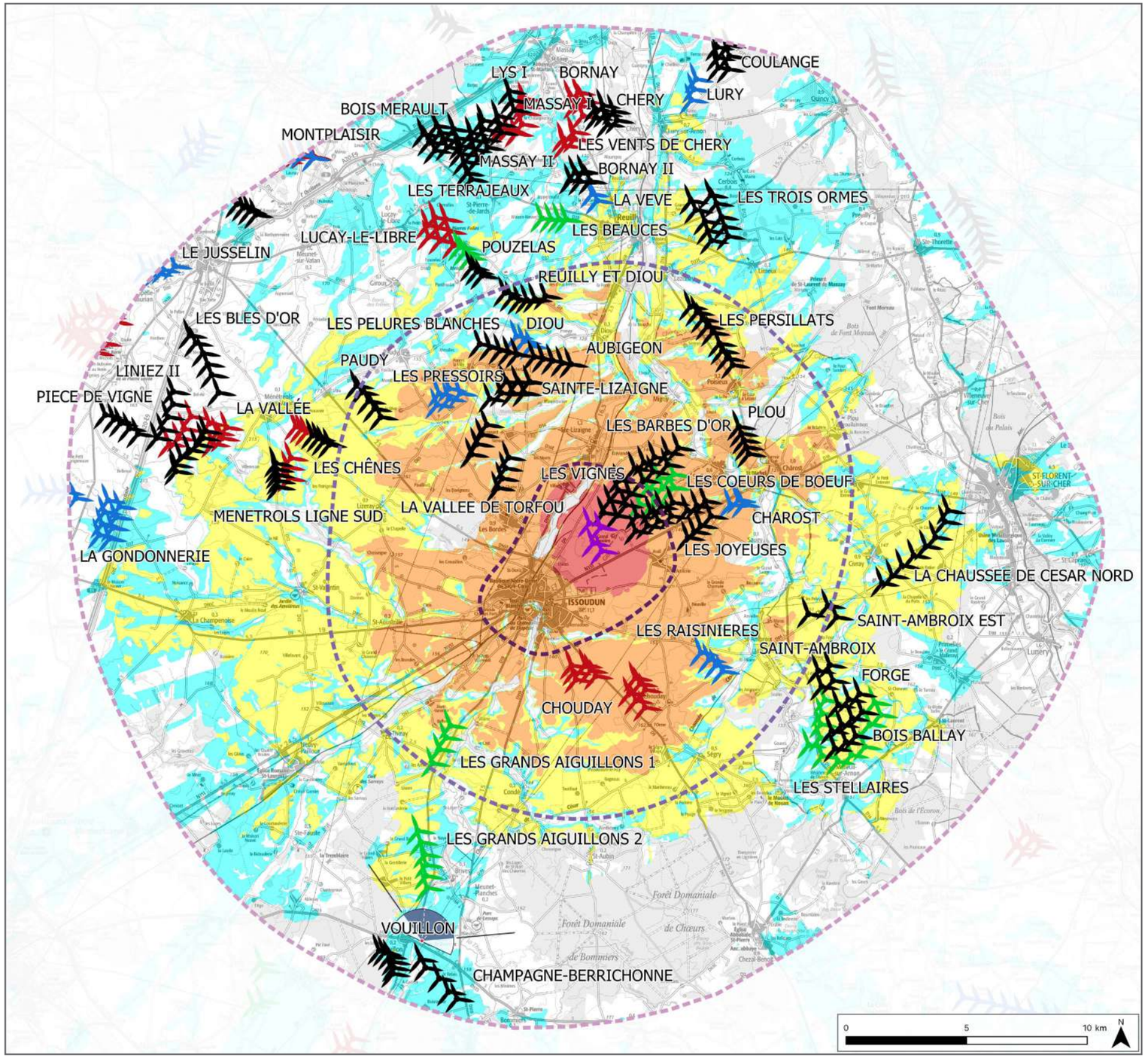
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

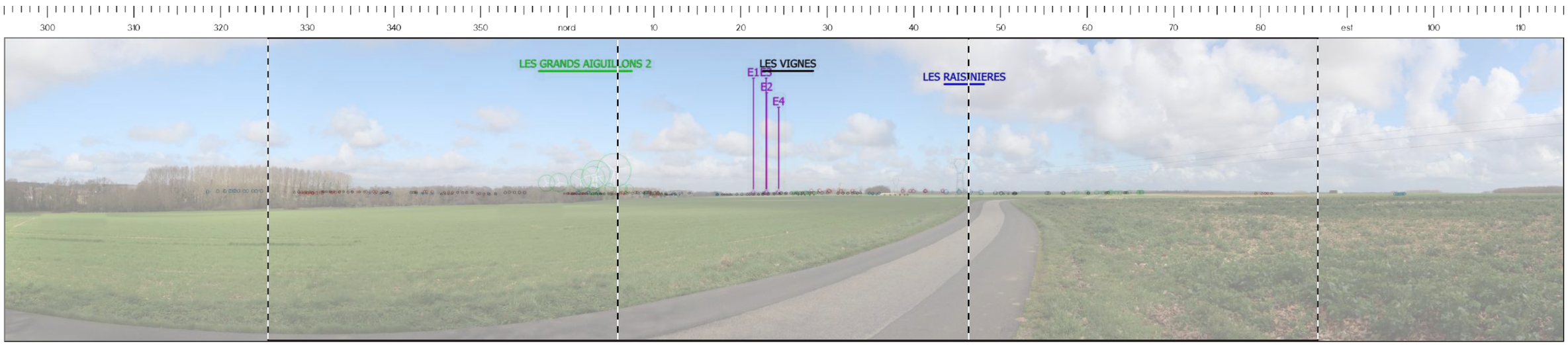
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



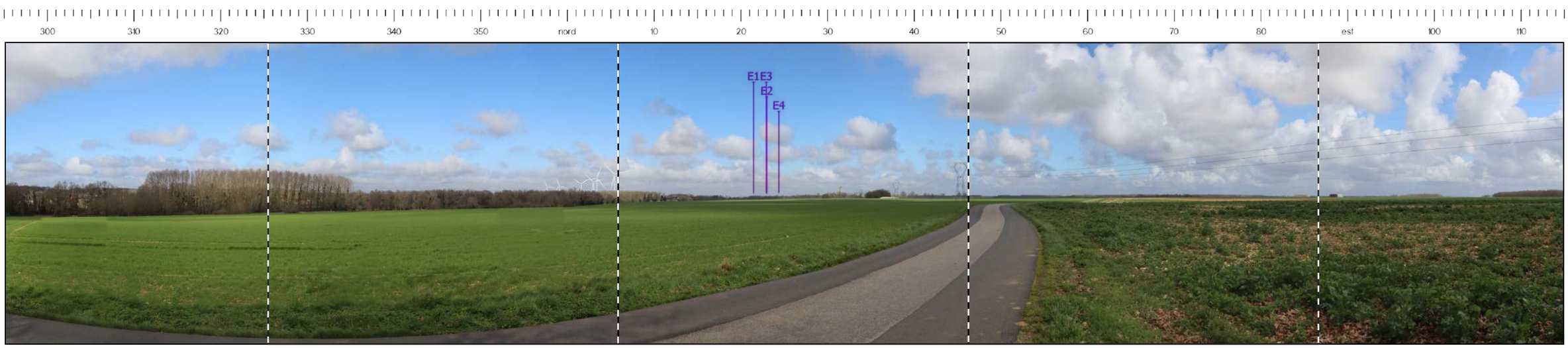
Photomontage n°3 : Perception depuis les abords de la Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

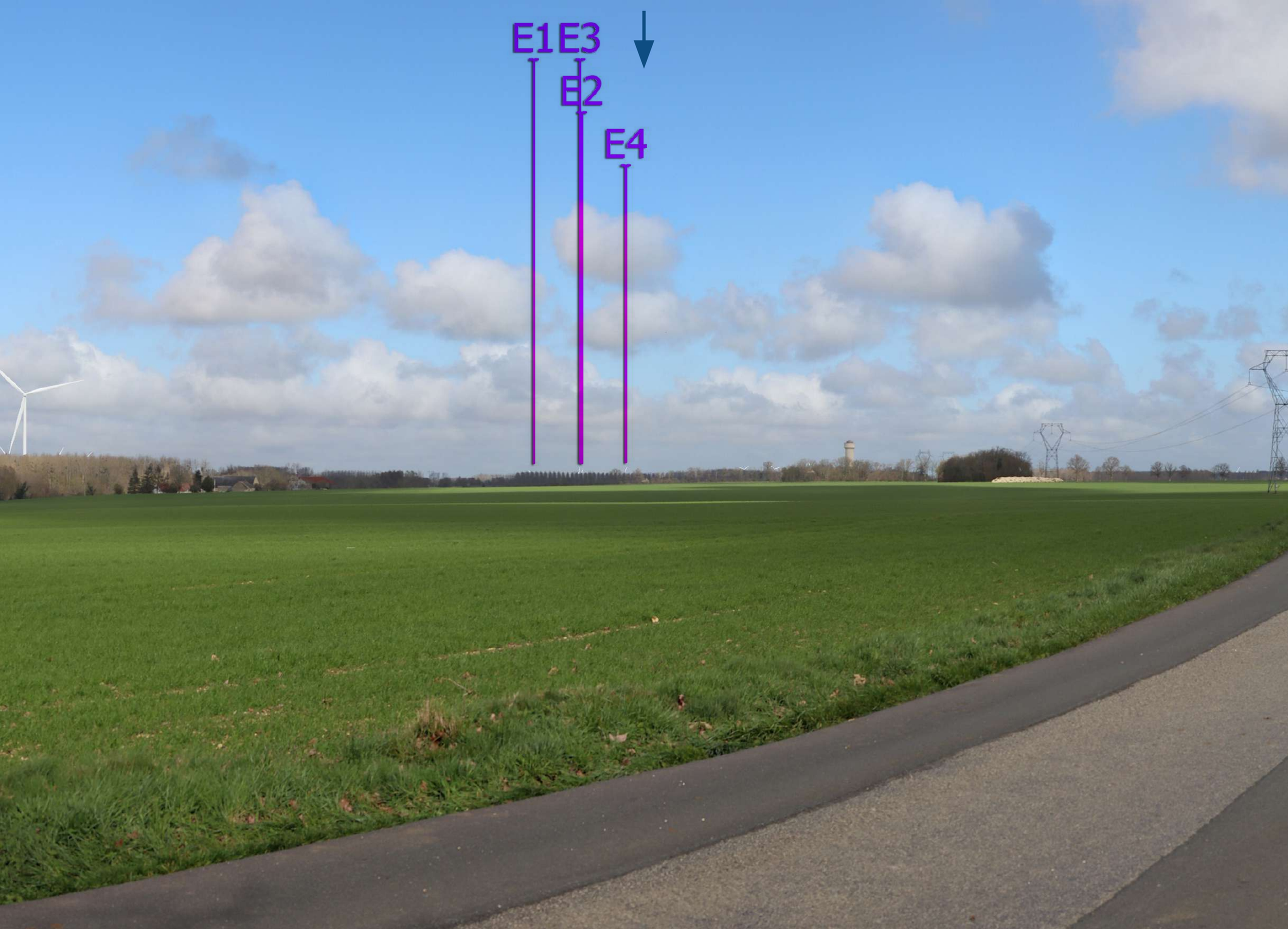


4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E1
E3
E2
E4

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Raisinières et autres parcs existants	Depuis les abords du monument protégé de la Lanterne des Morts (MH 38), les vues sont profondes au regard du paysage de rebord de plateau. Néanmoins, les boisements qui soulignent l'horizon viennent limiter les perceptions. Ainsi, bien que le projet du Champ Blanc soit partiellement masqué par la végétation, la partie visible des rotors des éoliennes est perceptible par intermittence au-dessus des boisements. Par conséquent, au regard de la distance d'éloignement, l'impact du renforcement du motif éolien ainsi que le phénomène de visibilité vis à vis de l'édifice protégé est qualifié de très faible.	> Renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges (MH 38)		> Phénomène de visibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire éloignée						
1	Perception depuis la frange est de Ménétréols-sous-Vatan	Champagne-Berrichonne	PE Ménétrols Ligne Est, la Vallée, la vallé de Torfou et autre parc			
2	Perception depuis les abords du Chateau de Saragosse	Vallée de l'Arnon	PE des Persillat et autres parcs existants			Chateau de Saragosse (MH 23)
3	Perception depuis les abords de la Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges		PE des Raisinières et autres parcs existants			Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges (MH38)

Figure 92 : ***Tableau de synthèse des enjeux paysagers des photomontages de l'aire éloignée***

VALEUR DE L'IMPACT	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Figure 93 : ***Gradient de qualification des impacts pour les enjeux illustrés via les photomontages***

2.6.4. *Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques*

Le territoire d'étude est dominé par le plateau cultivé de la Champagne-Berrichonne et présente un relief principalement tabulaire avec une occupation des sols principalement agricole. La topographie est néanmoins marqué par quelques vallées comme la Théols, qui suit un axe nord-sud de l'aire d'étude éloignée, et l'Arnon en périphérie est.
Cet enjeu présente peu de sensibilité au sein du territoire d'étude, en particulier à l'échelle de l'aire éloignée. Un photomontage a néanmoins été réalisé depuis le versant nord-est de la vallée de l'Arnon (photomontage n°2). Sur cette planche, la variation du relief est très peu marquée. Toutefois, le passage de la vallée se distingue notamment par la végétation visible à l'horizon. Bien que le projet soit visible depuis ce point de vue, son impact a été qualifié de nul en raison du caractère peu prononcé de la vallée. En revanche, depuis les paysages ouverts du plateau de la Champagne Berrichonne (photomontage n°1), les vues sont profondes et révèlent le projet à l'horizon avec une très faible prégnance visuelle en raison de la distance d'éloignement des éoliennes.

2.6.1. *Effet cumulé avec un autre parc éolien*

Le contexte éolien autour du parc en projet du Champ Blanc est principalement présent au nord dans les aires d'étude éloignée et rapprochée sur le plateau cultivé. Les photomontages n°1, 2 et 3 présentent un impact en relation avec les effets cumulés qu'induit l'implantation du Champ Blanc avec ces parcs, notamment pour le pôle éolien comprenant les parcs éoliens existants ou en projet de Ménétréols Ligne Est, la Vallée, et de la Vallée de torfou, etc... Ils présentent tous les trois une incidence du projet qualifiée de très faible du fait de la distance d'éloignement importante depuis l'aire d'étude éloignée (qui induit une prégnance réduite) et de son inscription visuelle au sein, ou dans la continuité, du pôle éolien en place.

2.6.3. *Perception depuis les axes de communication*

Du fait de la couverture végétale, de la vitesse d'observation et de l'éloignement, la visibilité du projet depuis les axes de communication ne présente pas de sensibilité notable à l'échelle de l'aire éloignée.

2.6.2. *Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg*

De même que pour les axes de communication, du fait de la couverture végétale et bâtie et de l'éloignement, la visibilité du projet depuis les secteurs habités ne présente pas de sensibilité notable à l'échelle de l'aire éloignée et aucun photomontage n'a été réalisé sur cet enjeu spécifique.

3.6.1. *Visibilité et/ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé*

En lien avec les sensibilités identifiées au stade de l'état initial, deux photomontages (photomontage n°2 et 3) ont été réalisés sur cet enjeu. Ils concernent tous la visibilité potentielle du projet depuis les abords d'un monument historique et les incidences relevées ont été qualifiées de très faibles. En effet, à cette distance, le projet présente une prégnance très faible à l'échelle du paysage perçu.

F . Impacts paysagers depuis l'aire d'étude rapprochée

1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE RAPPROCHÉE

(ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER PAR PLANCHE)

Photo : Extrait d'un photomontage - Perception depuis la RD19 en direction de l'agglomération d'Issoudun (photomontage n°17)

Figure 94 : ***Localisation des points de photomontages sur la carte de visibilité théorique du projet éolien - aire rapprochée***

PROJET ÉOLIEN DU BINGARD

Éolienne projetée

Aire immédiate

Aire rapprochée

Points de photomontage

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro

0 1,5 3 Kilomètres

N

Photomontage n°4 : Perception depuis la RD 16 en direction de la commune de Paudy

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (10,9km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (12,1km)

Informations photographie

Identifiant : 4

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 617851, 6661148, 154,9

Date et heure de prise de vue : 05/03/2024 17:26

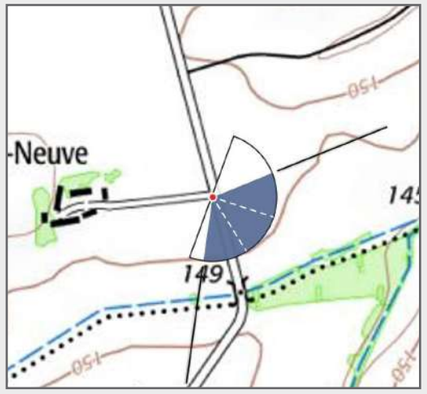
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

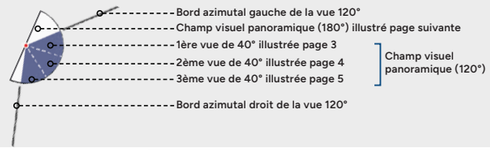






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

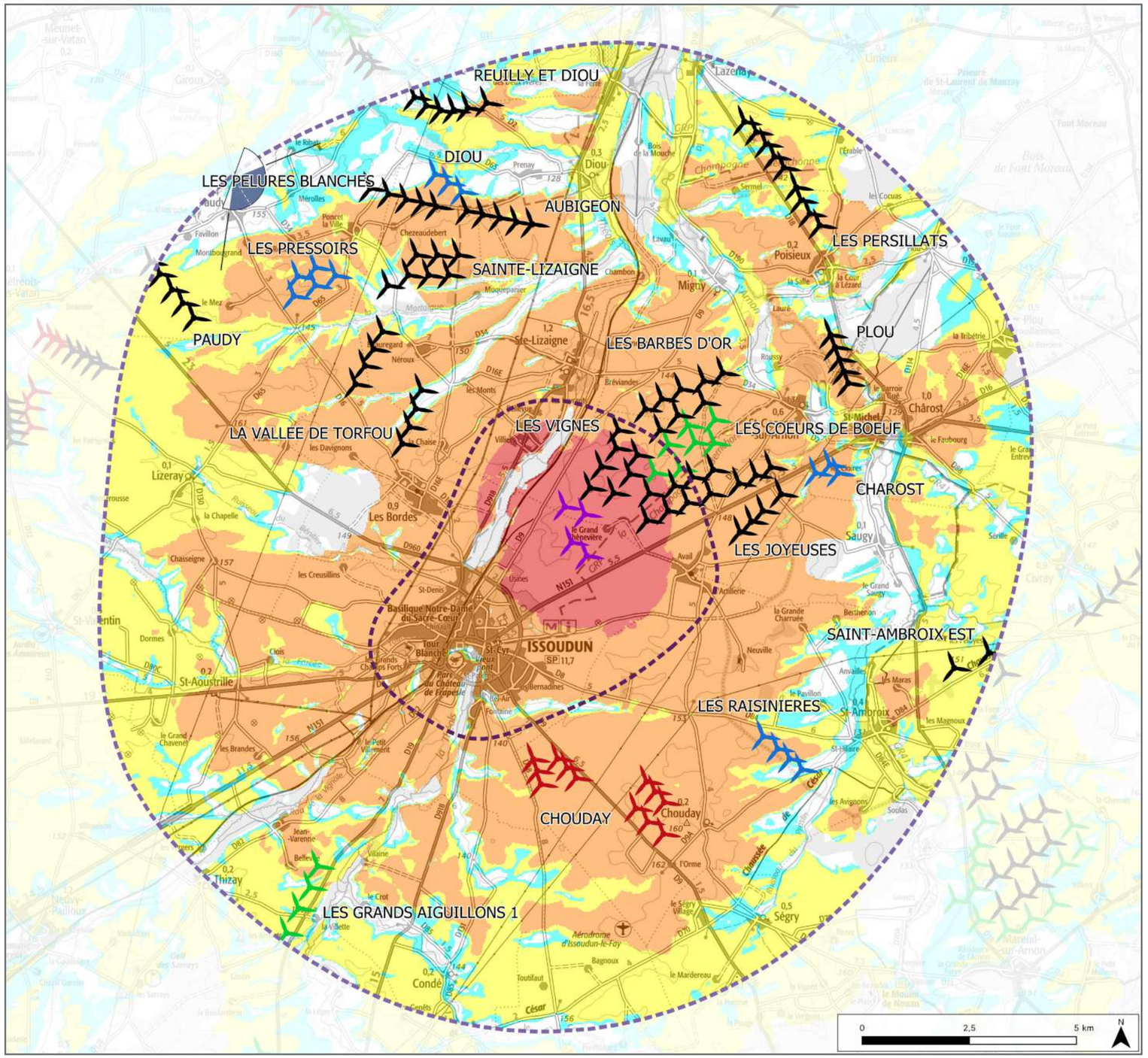
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

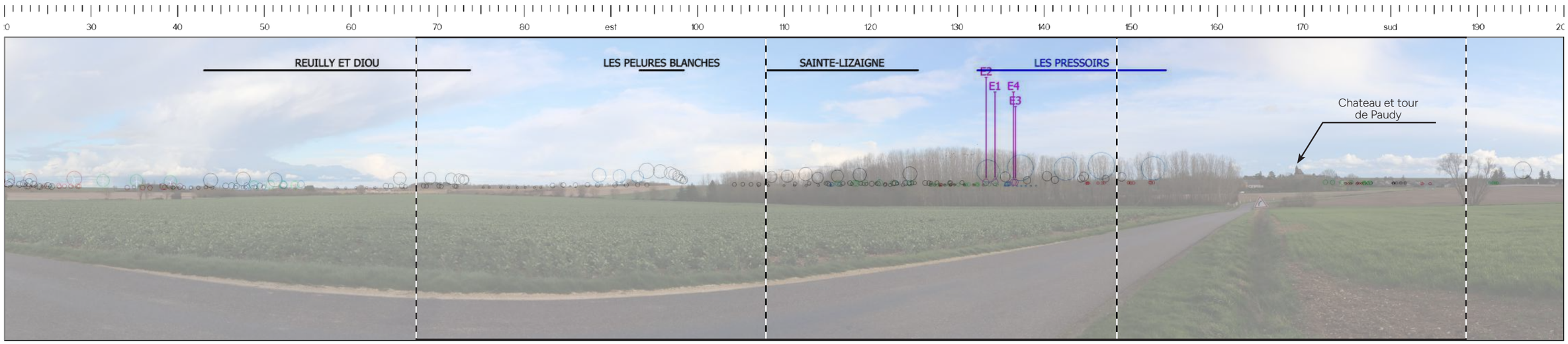
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°4 : Perception depuis la RD 16 en direction de la commune de Paudy



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E2
E1
E4
E3



Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Préssoirs	Depuis ce point de vue, le paysage offre une vue semi-ouverte sur le plateau agricole. À l'horizon, plusieurs parcs et projets éoliens sont visibles, présentant des hauteurs apparentes variables. Leurs prégnances visuelles varient de très faibles à faibles. Par ailleurs, le projet du Champ Blanc s'insère en arrière-plan du parc en cours d'instruction des Préssoirs, avec une hauteur apparente très faible. De plus, le parc en projet est en grande partie dissimulée par la trame végétale qui borde le ruisseau du Vouet au premier-plan ainsi que le relief formé par la vallée visible à travers la végétation. Dans le contexte actuel et compte tenu de l'absence de visibilité du projet, aucune modification du paysage n'est observée, ni de renforcement du motif éolien. L'impact est qualifié de nul.	> Absence de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 16	Depuis cette section de la RD 16, en direction de la commune de Paudy vers le nord, la vue s'étend sur la silhouette du bourg de Paudy ainsi que sur le château de Paudy (protégé au titre des monuments historiques), avec sa tour émergeant à l'horizon. Dans ce paysage, le projet du Champ Blanc est situé à gauche de la route et est masqué par le relief et la trame végétale. Par conséquent, aucun phénomène de covisibilité n'est observé vis à vis de la tour de Paudy et de la silhouette de bourg de Paudy. L'impact est qualifié de nul.	> Absence de modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Covisibilité avec la silhouette de bourg de Paudy		> Absence de modification du paysage quotidien > Absence de phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Covisibilité avec la tour du chateau de Paudy (MH 19)		> Absence de phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°5 : Perception depuis la frange ouest de Diou au passage du GRP de Champagne-Berrichonne

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (7,4km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (8,5km)

Informations photographie

Identifiant : 5

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 625909, 6660847, 123

Date et heure de prise de vue : 05/03/2024 17:50

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

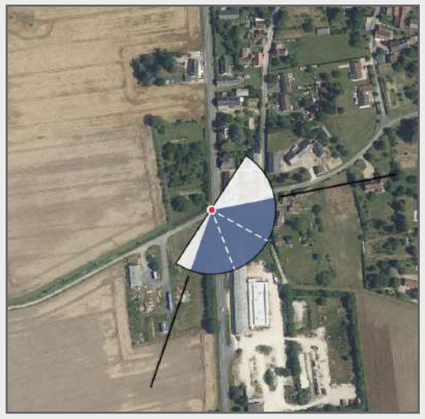
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

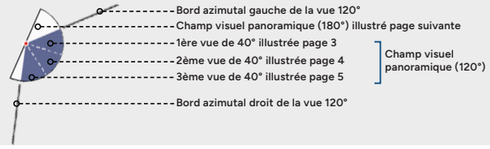






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

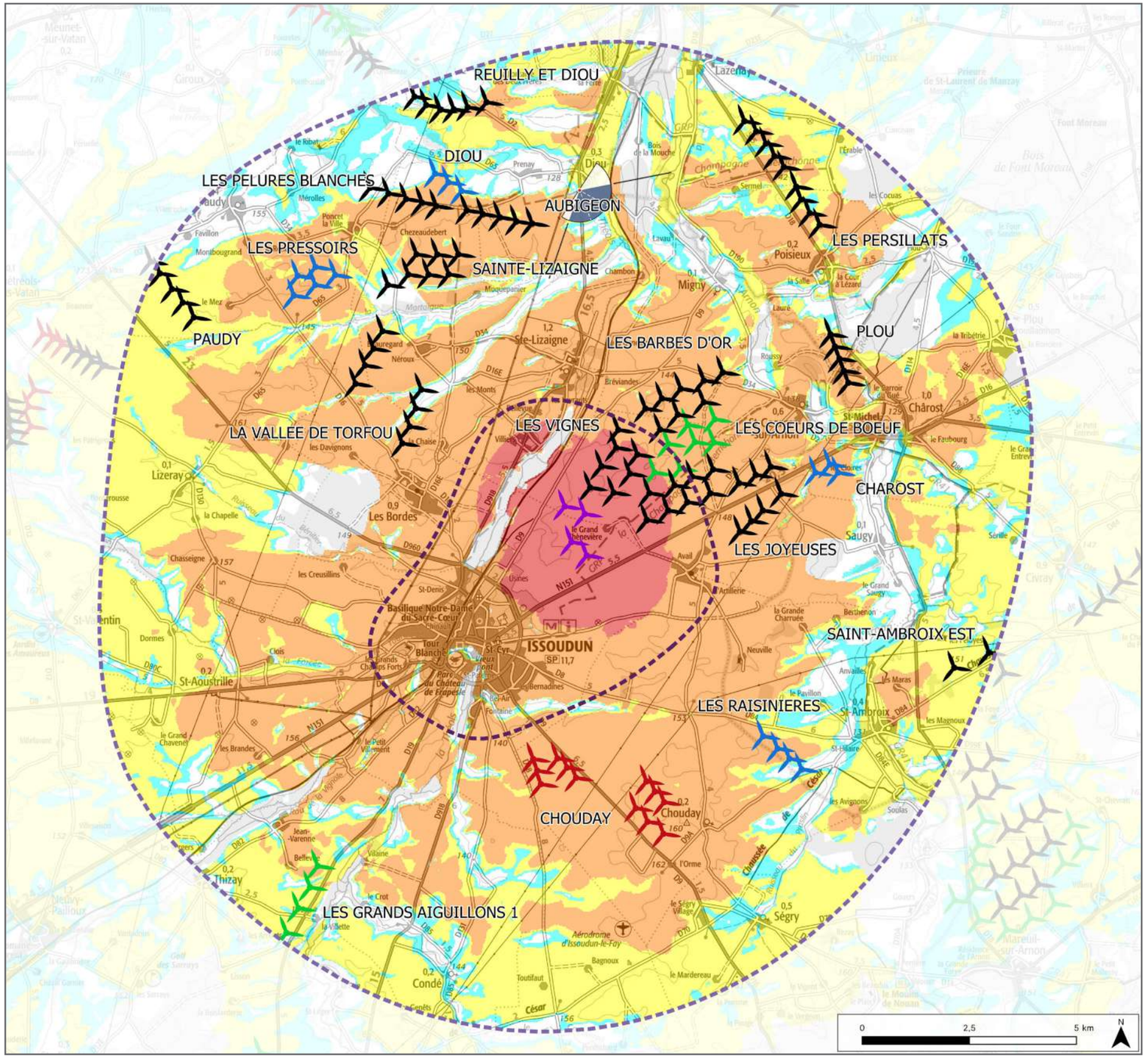
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



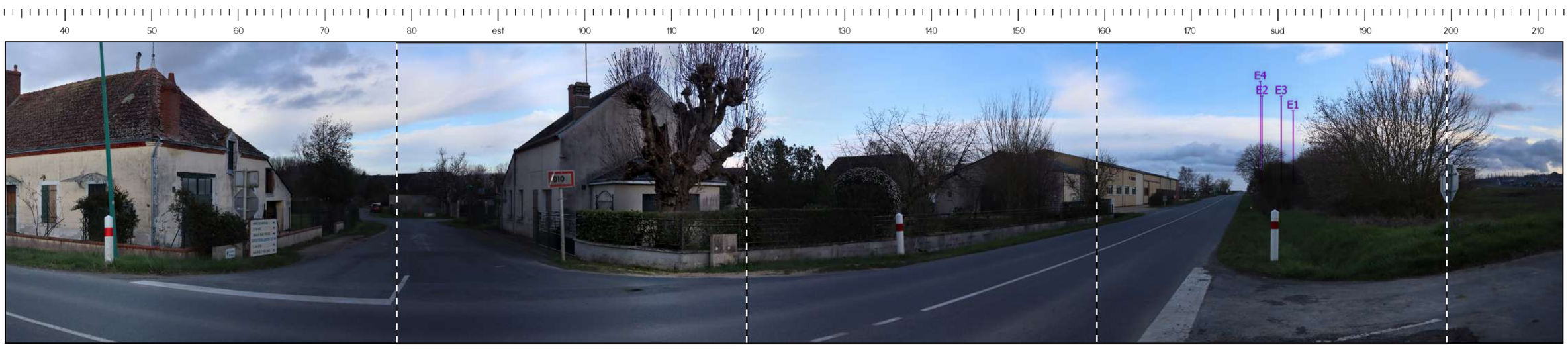
Photomontage n°5 : Perception depuis la frange ouest de Diou au passage du GRP de Champagne-Berrichonne



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



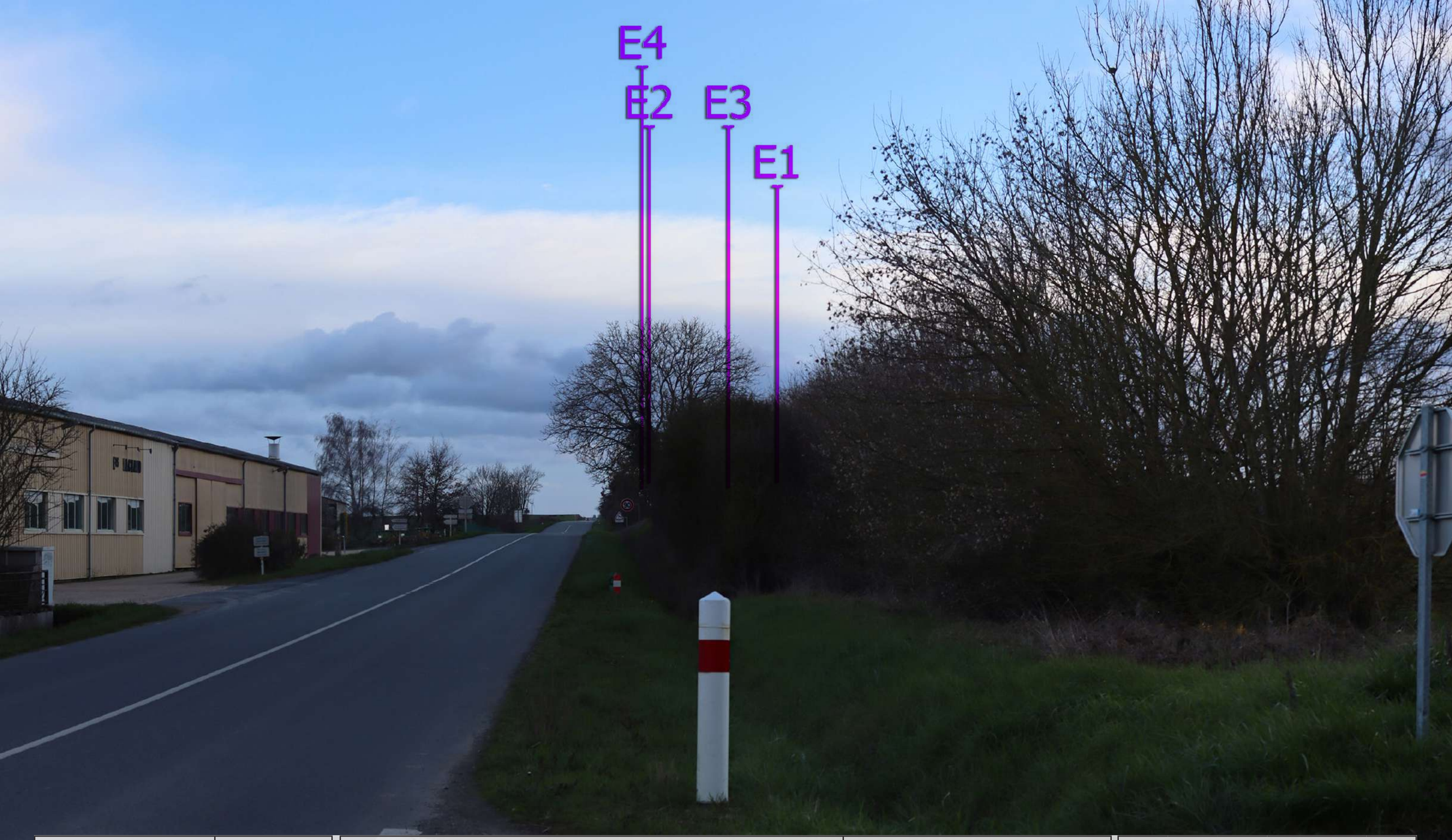
4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine





Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes	Depuis les abords de la RD 918 et du sentier de GRP de Champagne-Berrichonne, les vues sont limitées par la trame végétale et bâtie de la commune de Diou. Depuis ce point de vue, seulement une éolienne appartenant au parc des Vignes est visible à l'horizon dans le prolongement de l'axe de la route départementale avec une prégnance très faible. Par ailleurs, le projet du Champ Blanc s'insère du côté droit de la voie, en arrière-plan du boisement figurant au bord de la route, masquant ainsi le parc en projet. L'impact est qualifié de nul.	> Absence de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 918 et GRP de Champagne-Berrichonne		> Absence de modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange ouest de bourg		> Absence de modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°6 : Perception depuis la frange de Néroux

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (4,8km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (6,0km)

Informations photographie

Identifiant : 6

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 622424, 6657104, 161,4

Date et heure de prise de vue : 05/03/2024 17:39

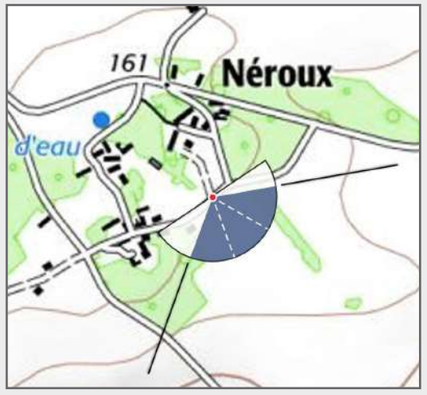
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

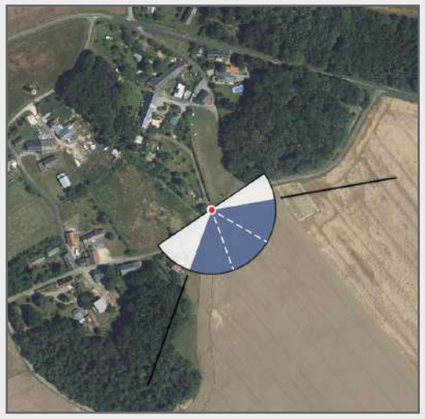
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

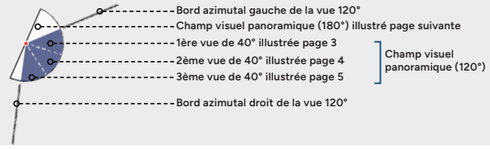






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

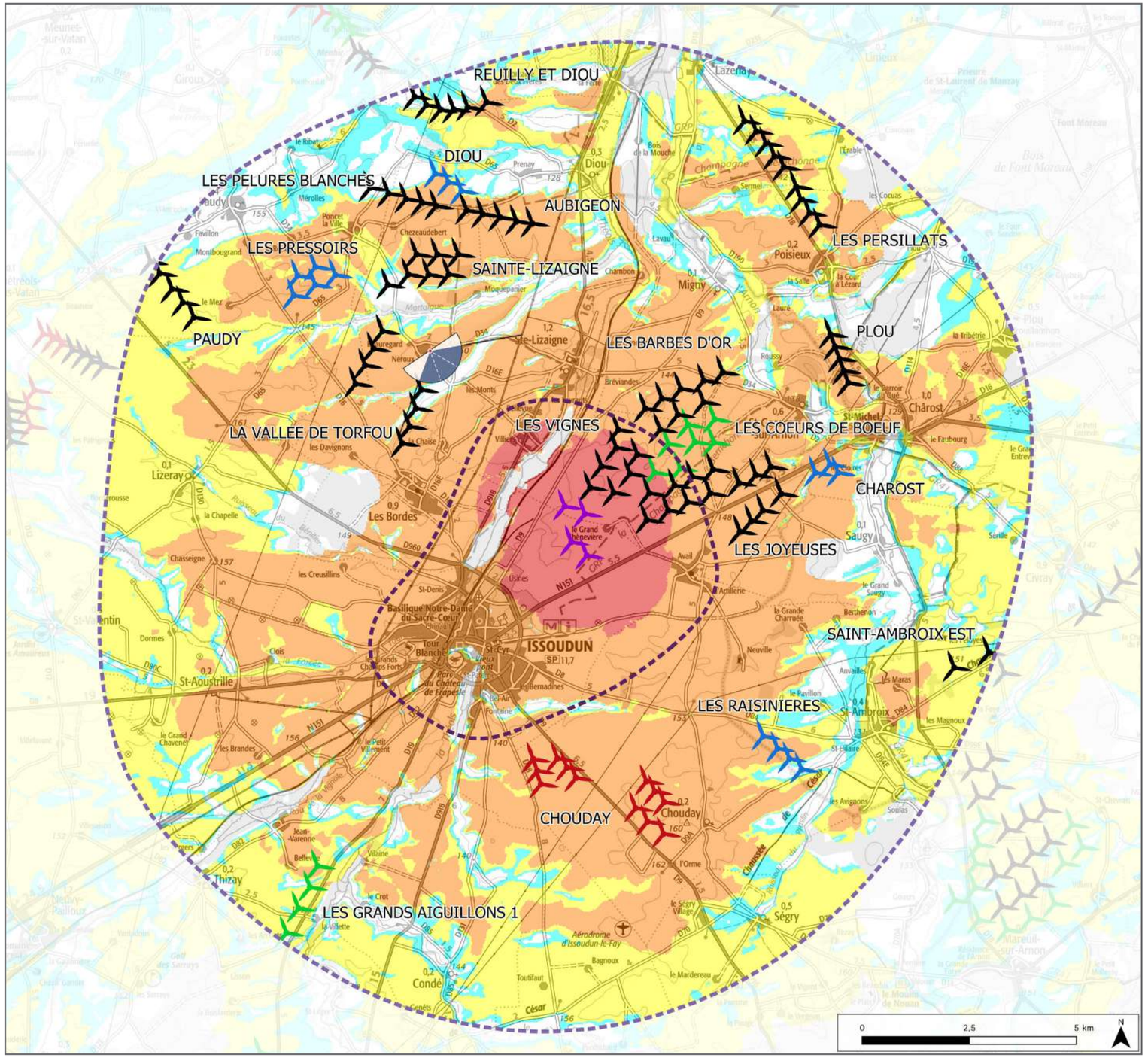
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

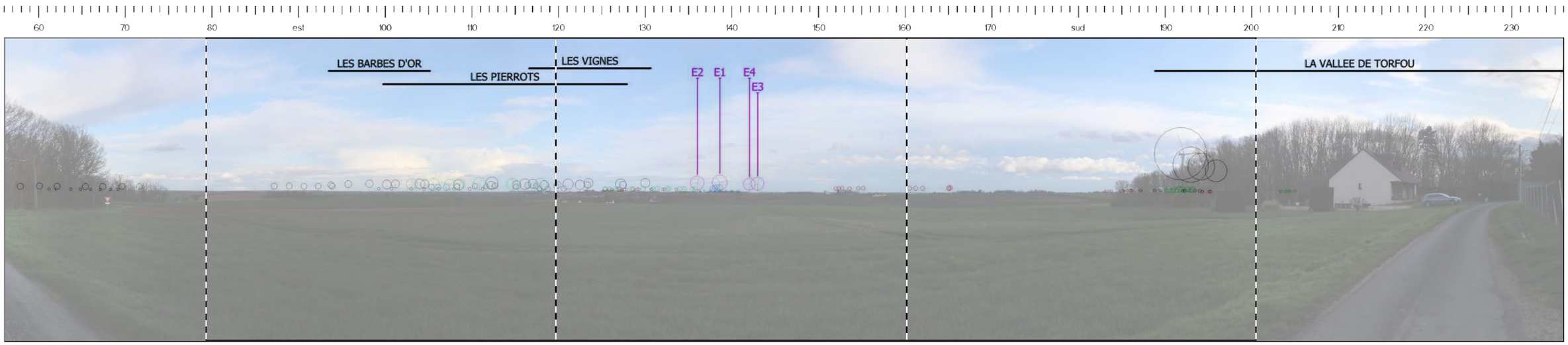
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



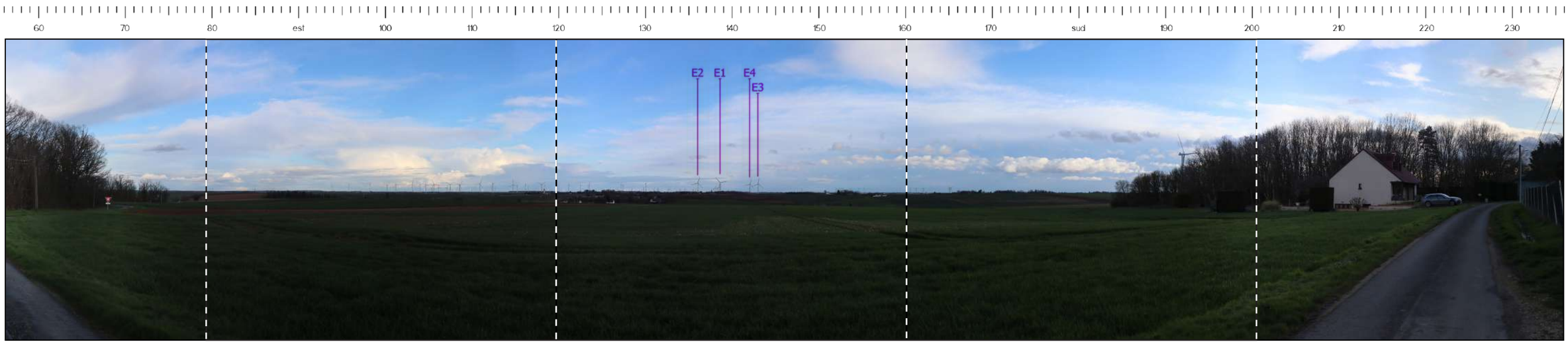
Photomontage n°6 : Perception depuis la frange de Néroux



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

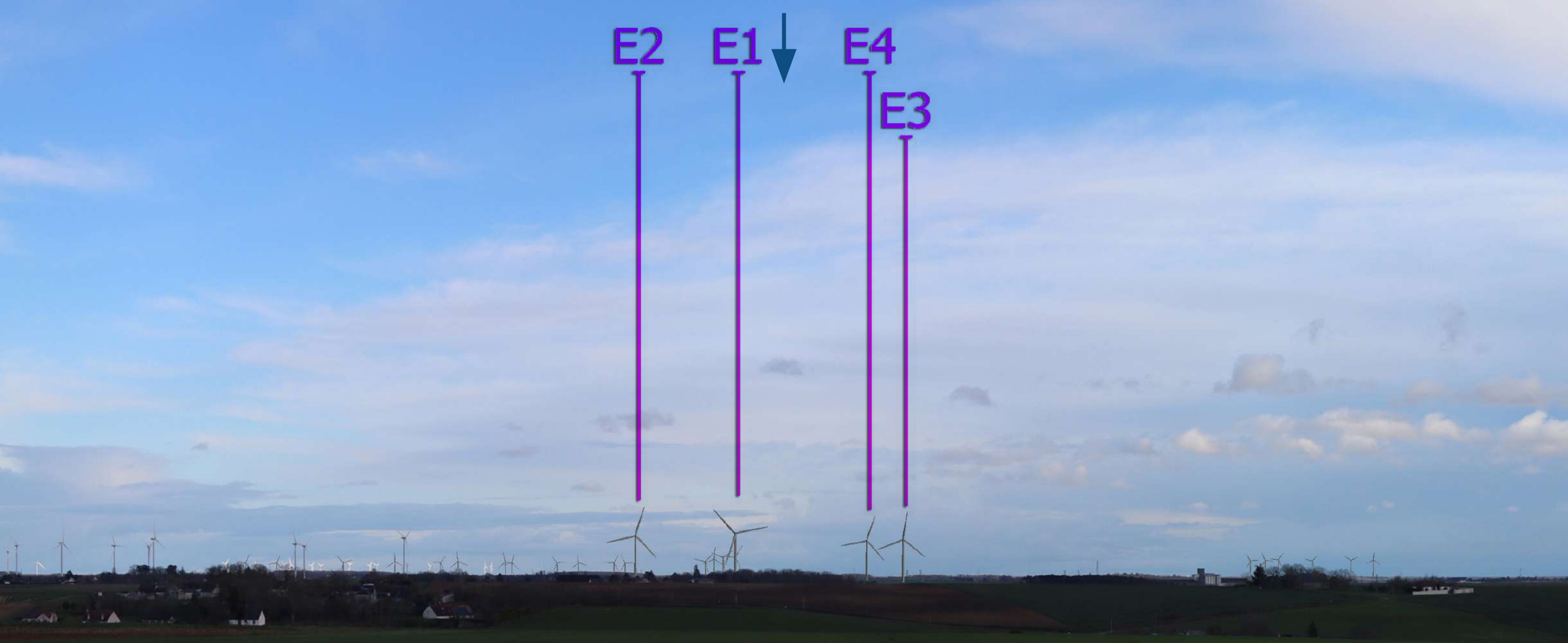


4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E2
E1
E4
E3



Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de Torfou	Depuis la frange de bourg de Néroux, les perspectives s'ouvrent en profondeur, dessinant ainsi la vallée cultivée du Torfou. De nombreux parc éolien se dévoilent à l'horizon avec des hauteurs apparentes qui varient de très faible à faible. Au sein de ce paysage, le parc en projet du Champ Blanc s'insère en superposition au parc existant des Raisinières avec une prégnance visuelle faible. Néanmoins, bien que la hauteur apparente des éoliennes en projet soit supérieure à celle des éoliennes existantes, elle demeure équivalente à la hauteur du versant. Par conséquent, on ne peut pas conclure a un effet de surplomb. Toutefois, dans le contexte paysager actuel, un effet de renforcement et de densification du motif éolien est tout de même constaté et est qualifié de faible. À noter également que la modification du paysage quotidien est qualifiée de faible en ce qui concerne la visibilité depuis les lieux habitations.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de la vallée de Torfou, des Vignes, les Pierrots et autres parcs		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange de bourg de Néroux		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°7 : Perception depuis les abords de l'Eglise de Sainte-Lizaigne

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (3,4km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (4,6km)

Informations photographie

Identifiant : 7

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 625726, 6656902, 129,6

Date et heure de prise de vue : 05/03/2024 17:59

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

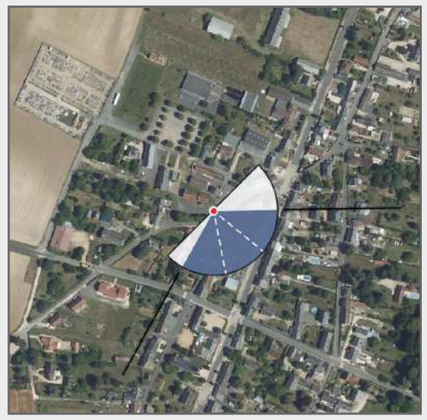
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

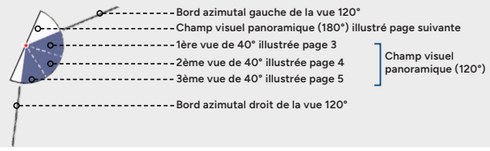






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

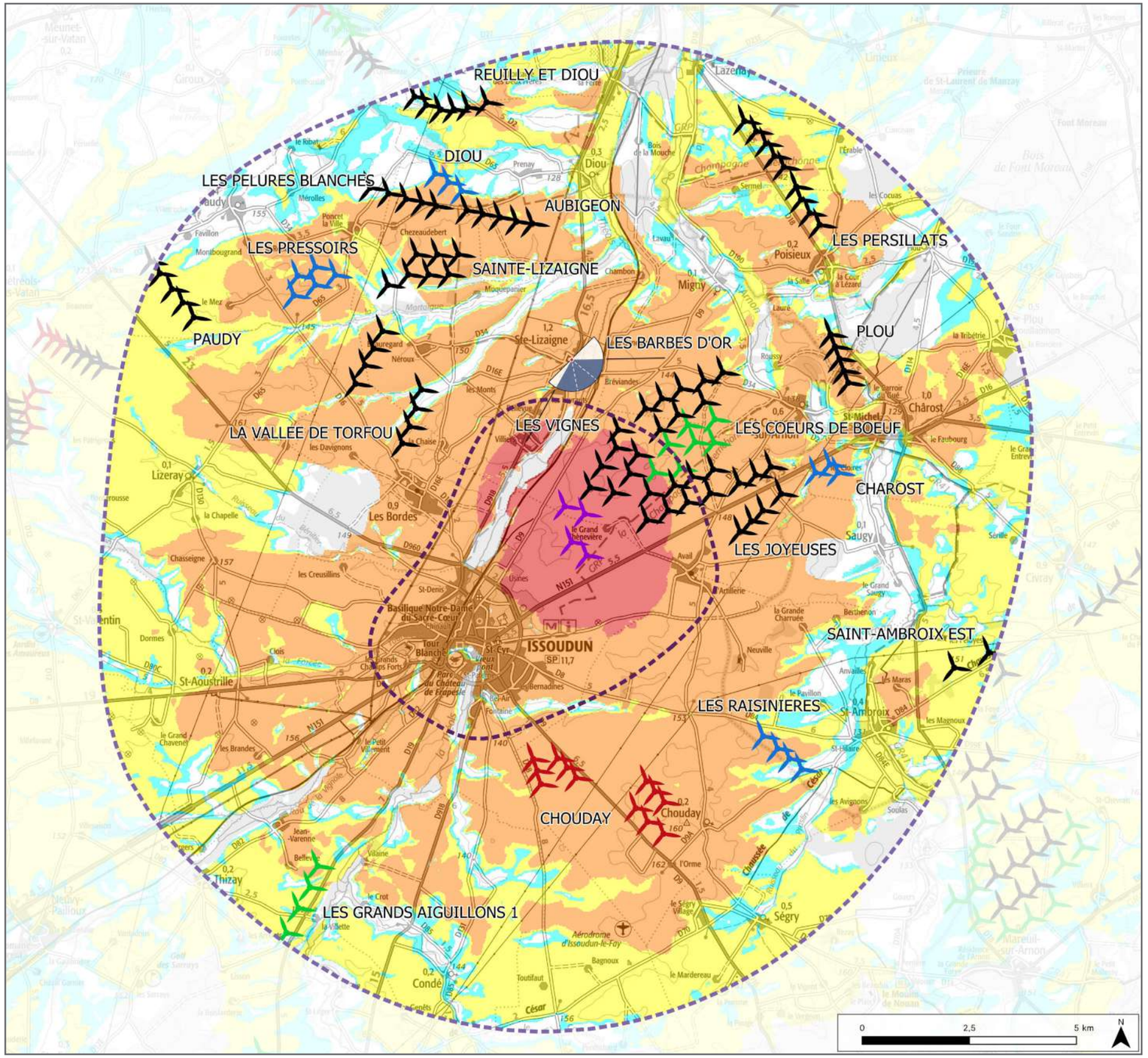
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

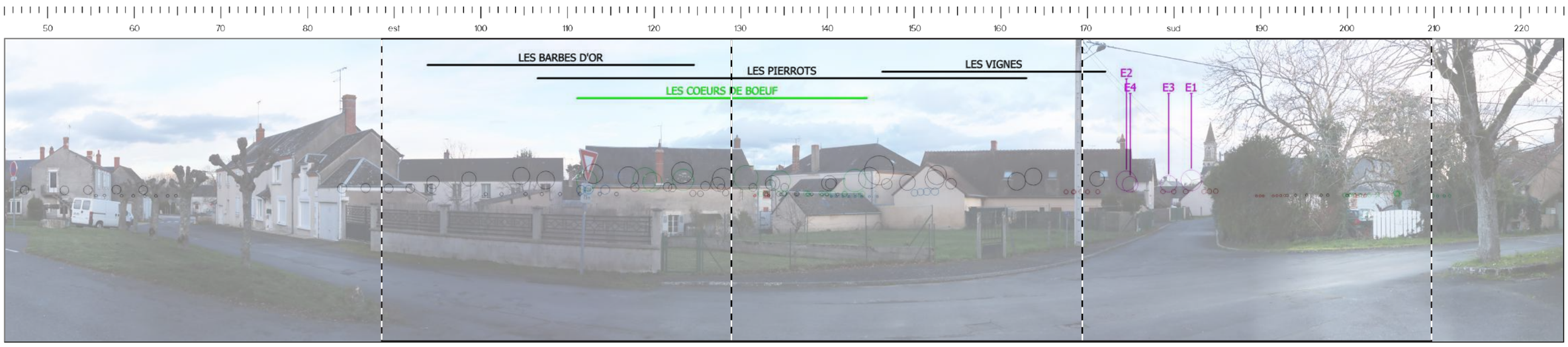
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°7 : Perception depuis les abords de l'Eglise de Sainte-Lizaigne



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine





Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Centre bourg de Lizaigne	Depuis les abords du périmètre protégé de l'église de Sainte-Lizaigne, les perceptions sont conditionnées par la trame bâtie et végétale de la commune éponyme. On peut apercevoir depuis ce point de vue au premier plan, les habitations du centre bourg et dans l'axe de la route, l'église catholique de Notre-Dame de Sainte-Lizaigne (non protégée au titre des monument historique) qui attire le regard au second-plan. À noter qu'aucun parc du contexte éolien n'est perceptible depuis ce point de vue, excepté le projet du Champ Blanc, tronqué en arrière-plan des habitations dans le prolongement de la route. En effet, une partie du rotor de E1 et E3 émerge de la trame bâtie et crée un point d'appel visuel à proximité du clocher de l'église. Bien que cela a pour effet de modifier le paysage quotidien pour les habitants de la commune, le caractère ponctuel de la prise de vue tend à diminuer l'impact du projet. Au regard de la prégnance des éoliennes et du caractère furtif de cette vue, la modification du paysage observé et le phénomène de visibilité sont qualifiés de faible.	> Modification du paysage quotidien > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Eglise de Sainte-Lizaigne (MH13)		> Phénomène de visibilité	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°8 : Perception depuis la frange sud de Sainte-Lizaigne

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (2,6km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (3,8km)

Informations photographie

Identifiant : 8

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 625617, 6656066, 129,7

Date et heure de prise de vue : 05/03/2024 18:04

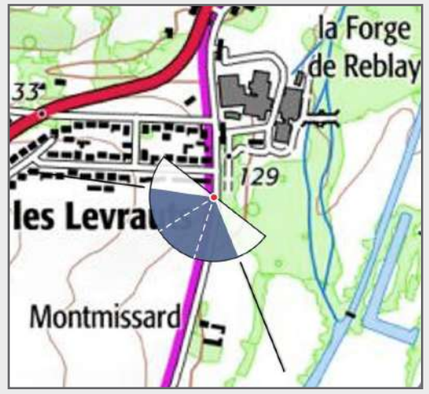
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

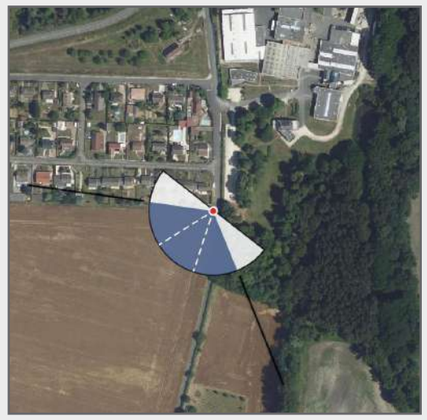
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

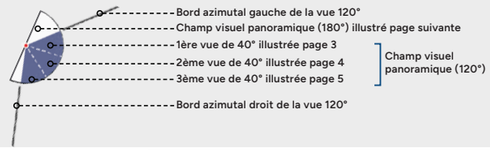






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

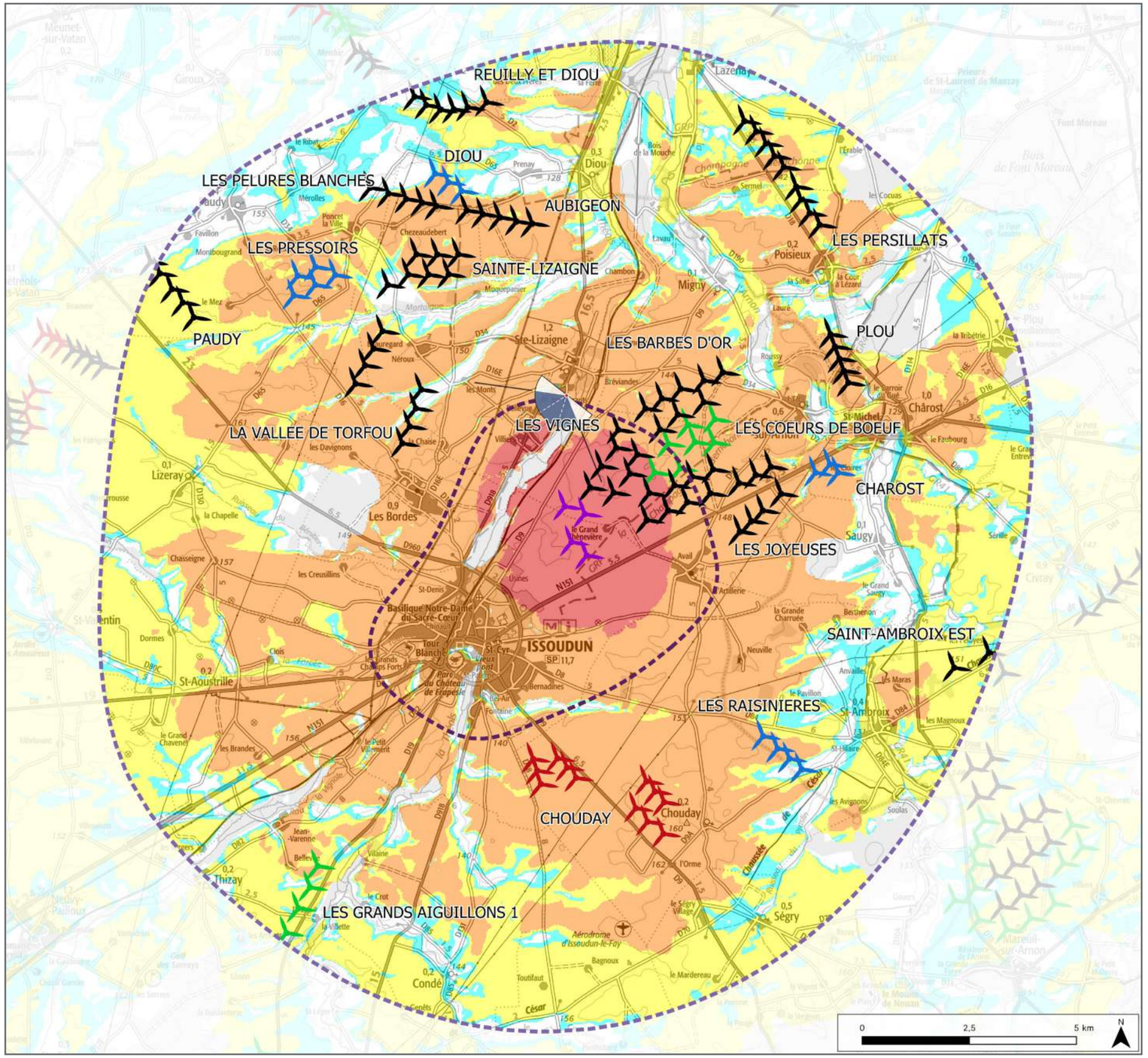
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

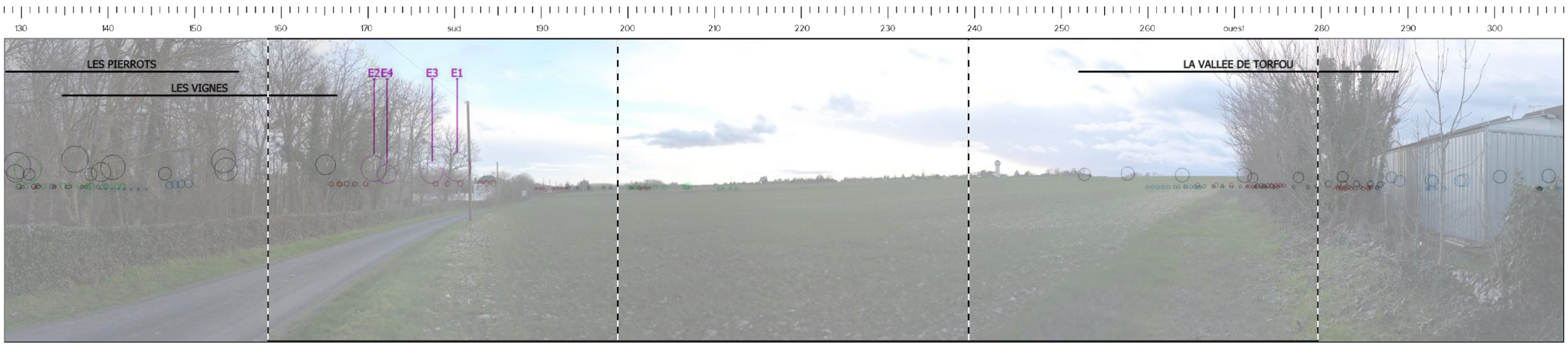
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°8 : Perception depuis la frange sud de Sainte-Lizaigne



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine



Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de la Vallée de Torfou	Depuis la frange sud, en sortie de bourg de Sainte-Lizaigne au passage du GRP de la Champagne-Berrichonne, les vues sont ouvertes sur les parcelles agricoles. Plusieurs rotors du même parc éolien de la Vallée de Torfou sont perceptibles, partiellement tronqués par le relief bombé. Dans ce paysage, le projet du Champ Blanc s'inscrit à gauche de la route et est filtré par la ripisylve de la Théols avec une prégnance visuelle faible. Ainsi, en tenant compte de la prégnance du projet et du contexte éolien actuel, le renforcement du motif éolien est qualifié de très faible. Depuis ce point, bien que les éoliennes soient filtrées par la végétation, en s'avançant de quelques mètres, les éoliennes E1 et E3 se dévoilent pleinement. Ainsi, le projet est perceptible, notamment en période hivernale pour un observateur en déplacement le long du sentier de randonnée avec une prégnance faible. A noter qu'en période estivale le feuillage limite fortement la visibilité du projet de Champ Blanc.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	**Très faible**	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	Sentier de GRP de Champagne-berrichonne		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Sortie de bourg de Sainte-Lizaigne		> Modification du paysage quotidien	Nul	**Très faible**	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°9 : Perception depuis la frange sud-ouest de Saint-Georges-sur-Arnon

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (5,3km)

Éolienne la plus éloignée : E3 (5,9km)

Informations photographie

Identifiant : 9

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 630832, 6655612, 137,8

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 10:11

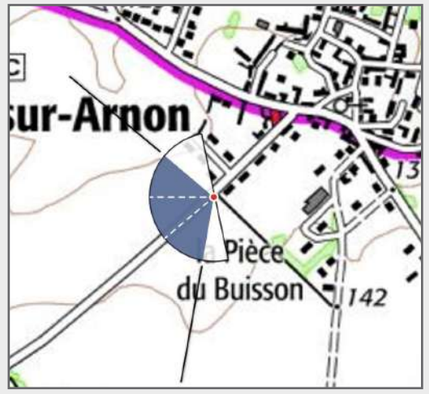
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

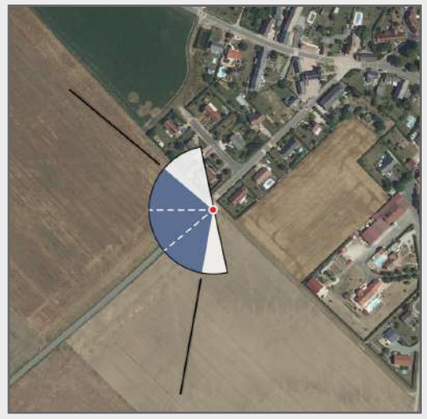
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

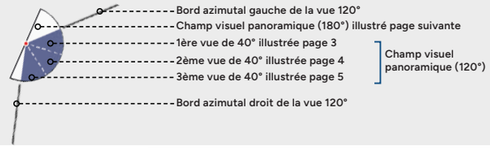






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

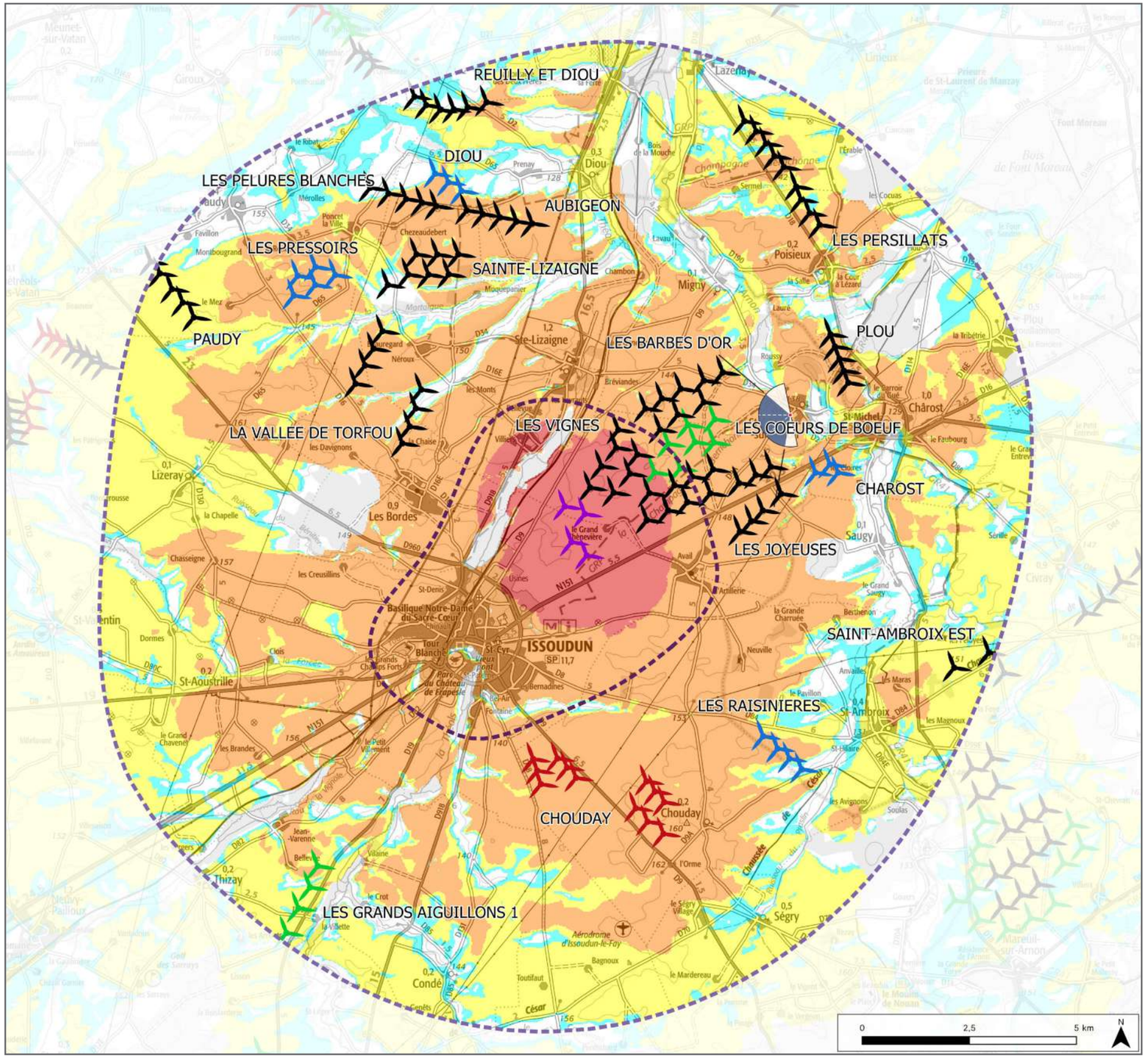
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

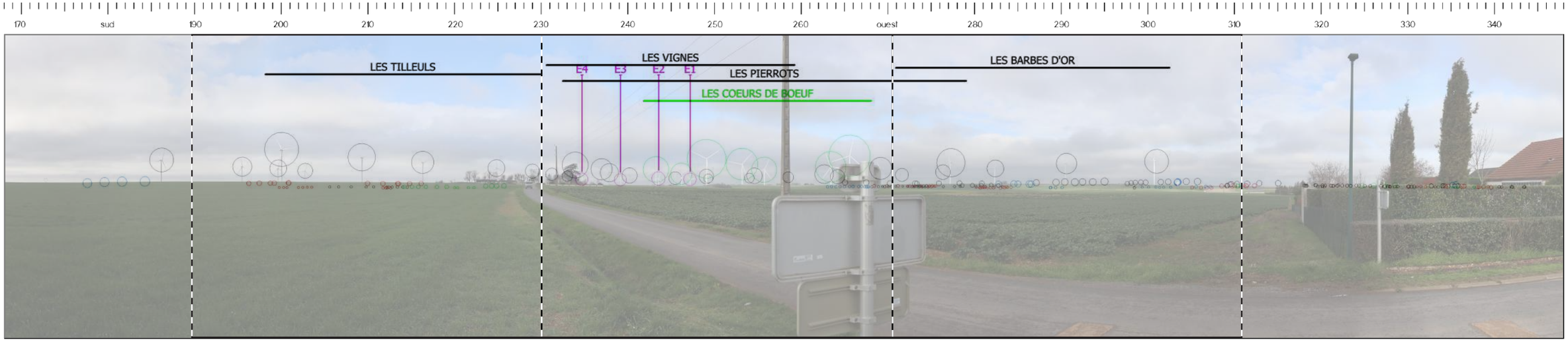
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°9 : Perception depuis la frange sud-ouest de Saint-Georges-sur-Arnon



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E4
E3
E2
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Champagne-Berrichonne	Depuis la RD 9A en frange sud-ouest de la commune de Saint-Georges-sur-Arnon, les vues sont ouvertes sur le plateau de la Champagne-Berrichonne. De nombreux parcs éoliens sont visibles et marquent l'horizon avec une prégnance variant de modérée à très faible. Ainsi, le parc du Champ Blanc s'insère en arrière-plan et en superposition avec les parcs des Vignes, des Pierrots et des Coeurs de Boeuf avec une hauteur apparente très faible. Ainsi, l'introduction du projet participe à l'effet de renforcement et de densification du motif éolien et conduit à la modification du paysage observé avec un impact très faible.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Pierrots et Coeur de Boeuf		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 9A		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Sortie de bourg de Saint-Georges-sur-Arnon		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°10 : Perception depuis le GRP de Champagne-Berrichonne

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (3,1km)

Éolienne la plus éloignée : E3 (3,6km)

Informations photographie

Identifiant : 10

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 628805, 6654569, 149,6

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 10:29

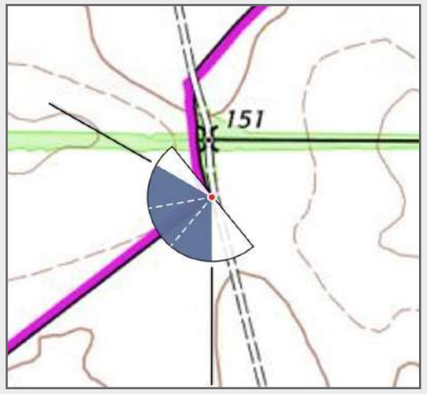
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

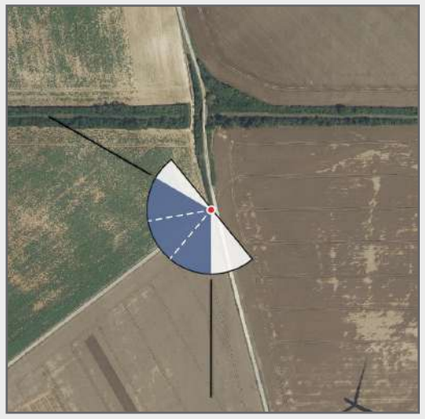
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

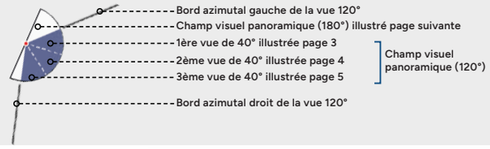






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

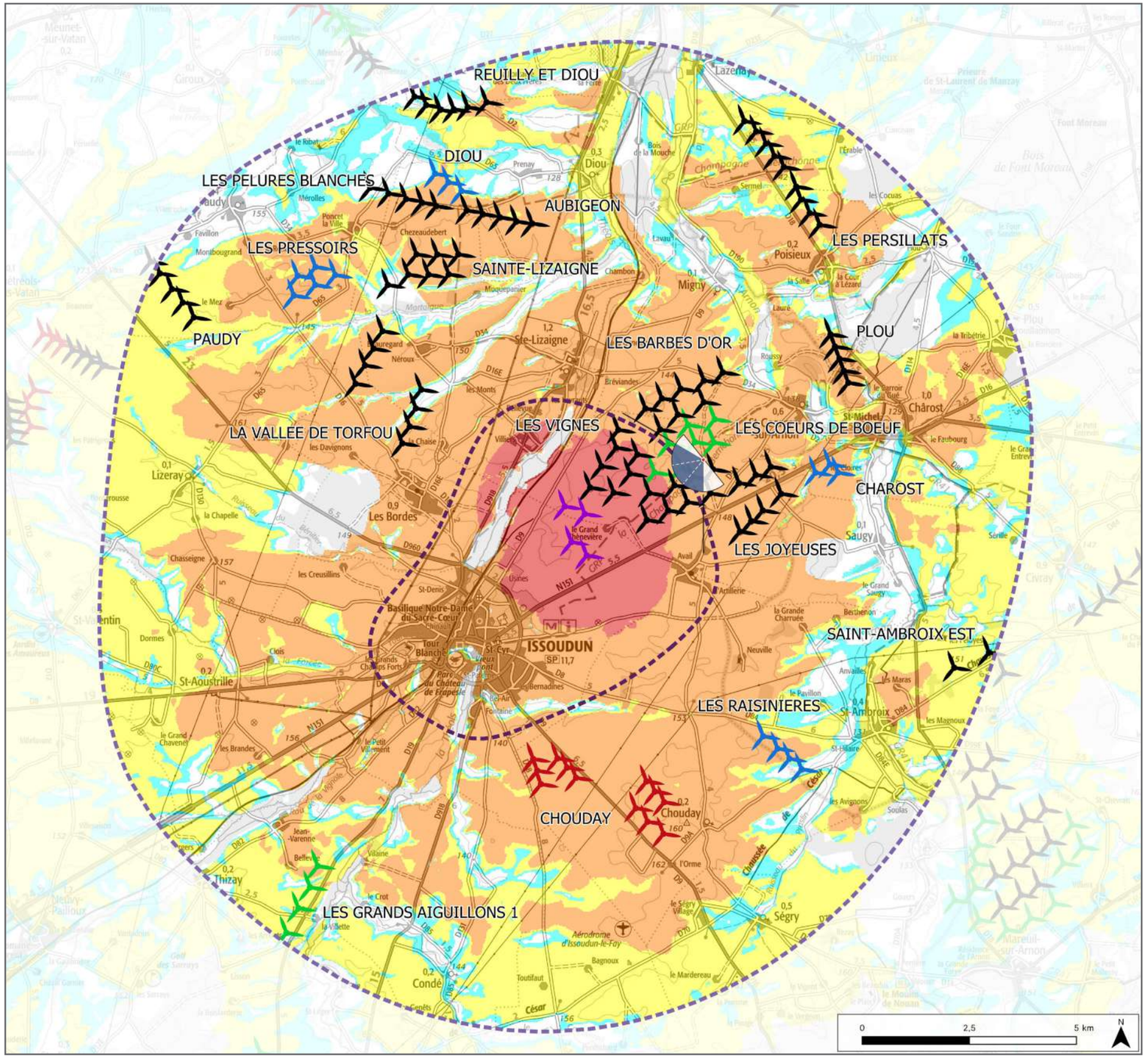
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

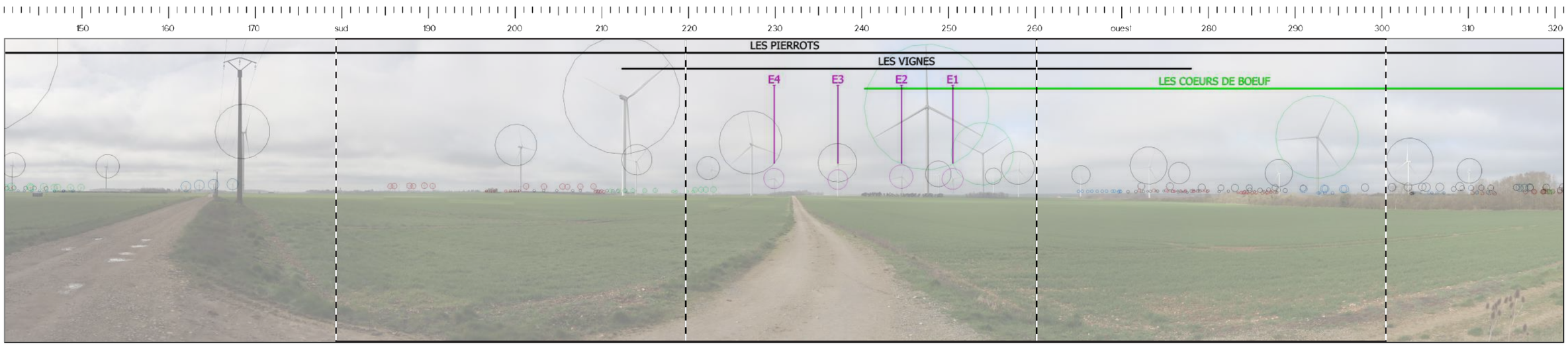
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°10 : Perception depuis le GRP de Champagne-Berrichonne



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E4
E3
E2
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Pierrots, Coeur de Boeuf et autres parcs	Depuis cette portion du sentier du GRP de Champagne-Berrichonne, les vues sont dégagés sur le plateau agricole. Depuis ce point de vue, on peut observer de nombreux parc éoliens existants et à venir avec des hauteurs apparentes hétérogènes variant de très faibles à fortes. Au sein de ce contexte, le projet du Champ Blanc prend place en arrière-plan des parcs des Vignes et des Pierrots avec une prégnance faible. Il est également à noter que l'implantation du projet s'insère avec des interdistances homogènes et permet une meilleur lisibilité et favorise une meilleure intégration visuelle avec les parcs environnants. Ainsi, au regard de la prégnance visuelle des éoliennes, la modification du paysage traversé pour un observateur en mouvement est qualifié de faible.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	GRP de Champagne-Berrichonne		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°11 : Perception depuis la RN151

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (3,1km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (3,6km)

Informations photographie

Identifiant : 11

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 629118, 6653339, 149,8

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 10:38

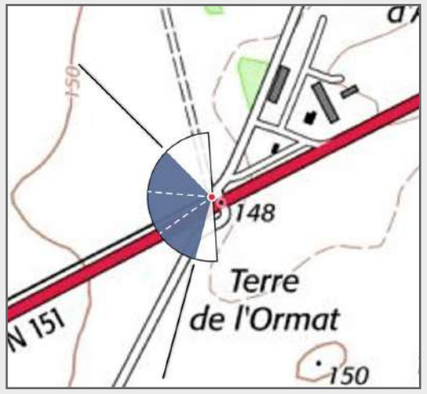
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

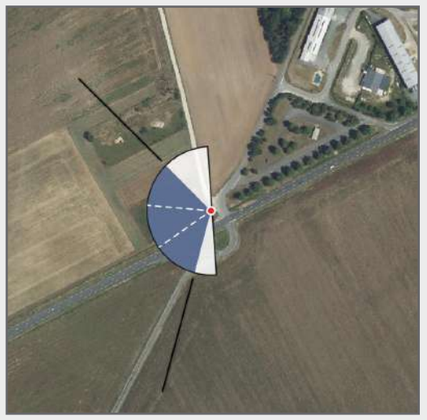
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

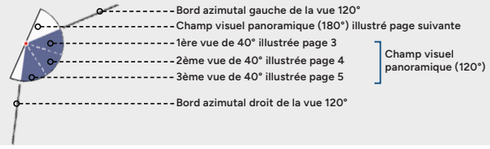






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

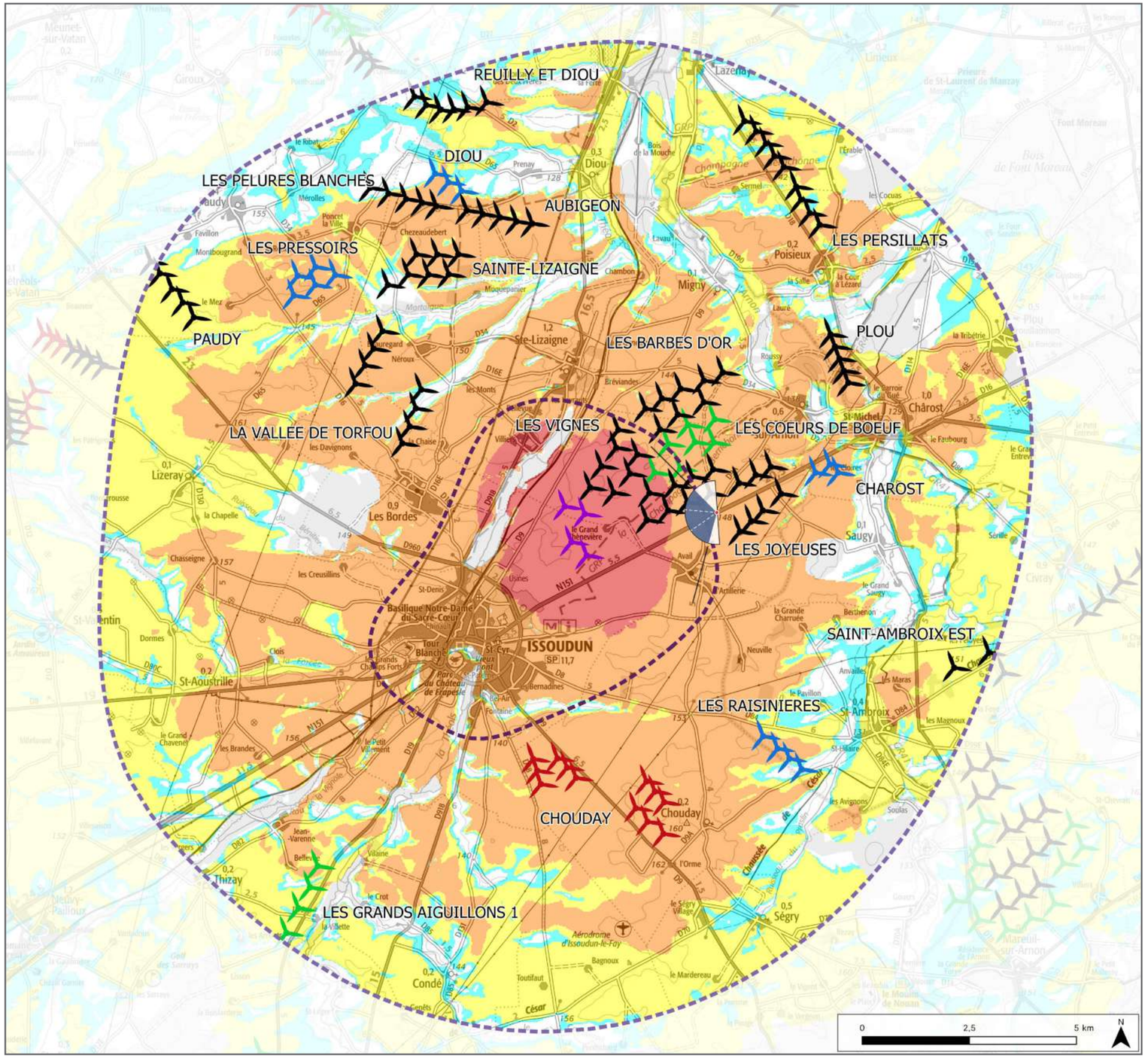
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

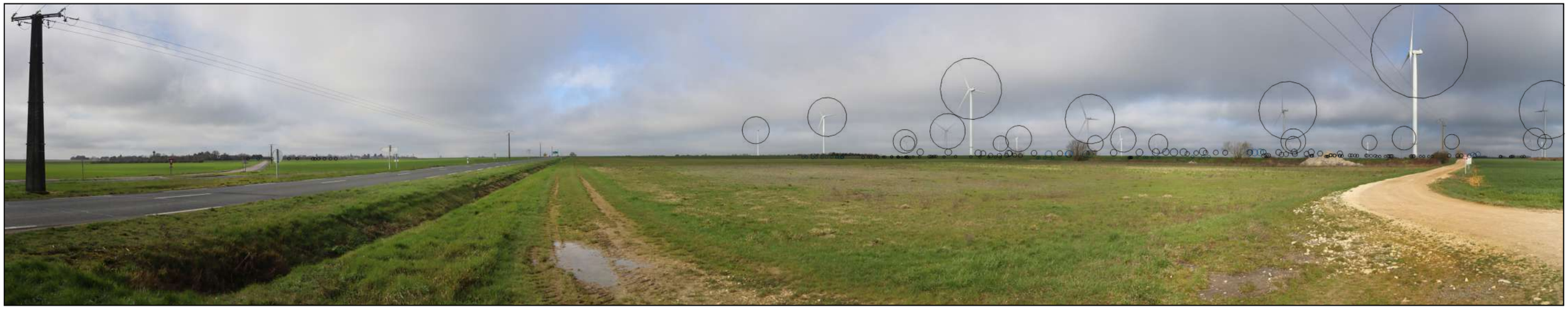
- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

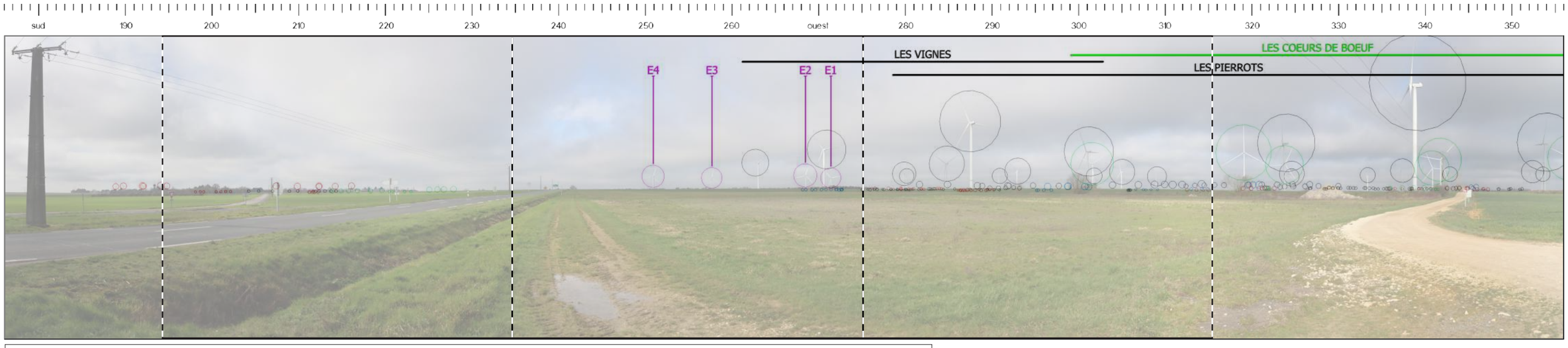
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



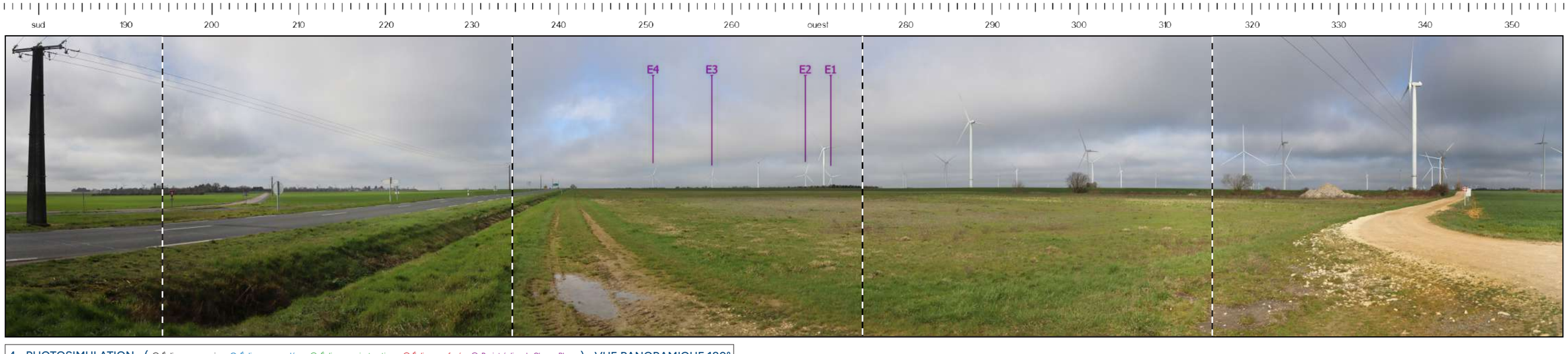
Photomontage n°11 : Perception depuis la RN151



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E4
E3
E2
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Champagne-Berrichonne	Depuis les abords de la RN 151, les vues sont ouvertes sur le plateau cultivé de la Champagne-Berrichonne. Depuis cette portion, on peut observer à l'horizon de nombreux parcs éoliens visibles avec des hauteurs apparentes variables. En effet, les parcs des Tilleuls et des Vignes possèdent un alignement parallèle à la RN 151 avec une prégnance variant de faible à fort. Dans ce paysage, le parc en projet du Champ Blanc, bien que légèrement tronqué par le relief, celui-ci s'inscrit dans l'axe de la route en renforcement du motif éolien avec une hauteur apparente moins importante qualifiée de faible. Par conséquent, on peut conclure à une modification du paysage observé et traversé pour un observateur en mouvement. L'impact est qualifié de faible.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Pierrots, Coeur de Boeuf et autres parcs		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RN 151		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°12 : Perception depuis la frange sud-ouest de Châtrost

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (6,2km)

Éolienne la plus éloignée : E3 (6,7km)

Informations photographie

Identifiant : 12

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 632065, 6654860, 137,7

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 10:01

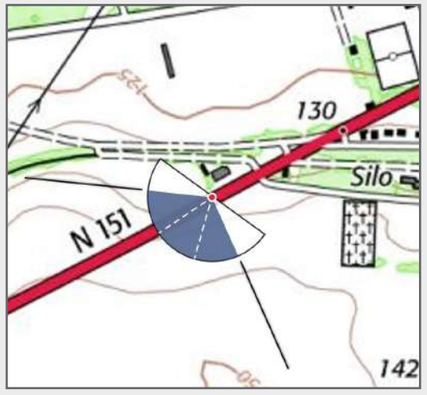
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

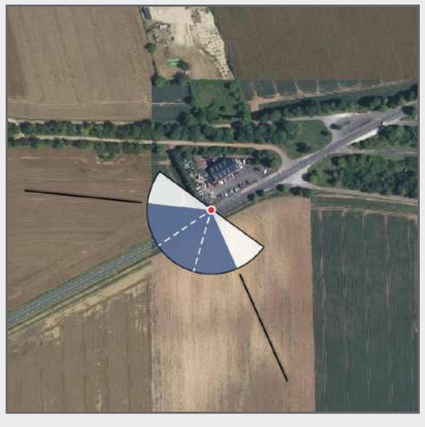
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

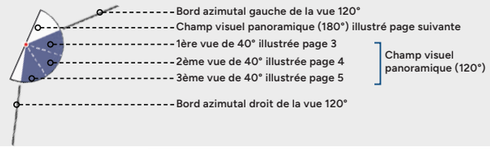






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

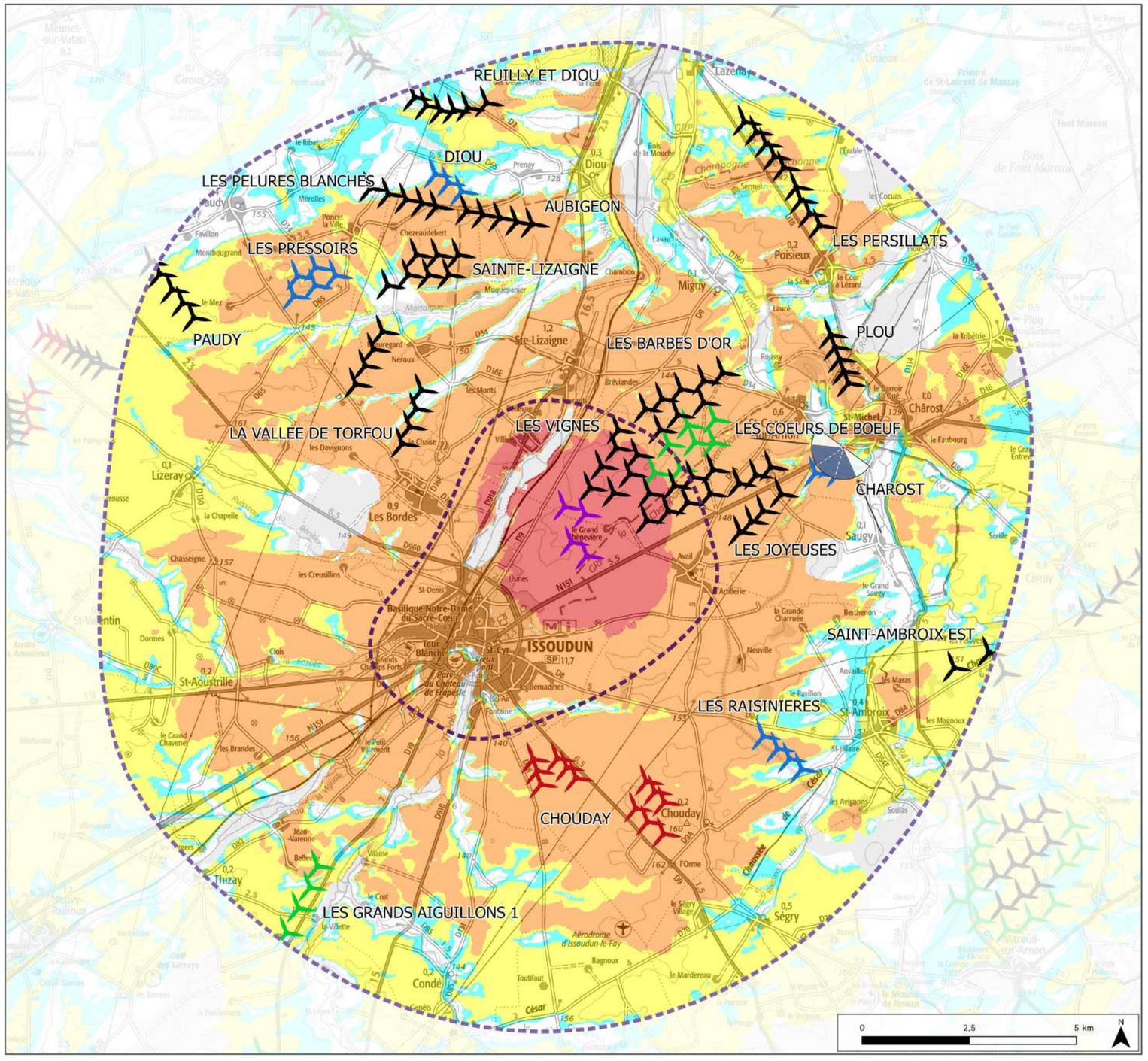
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

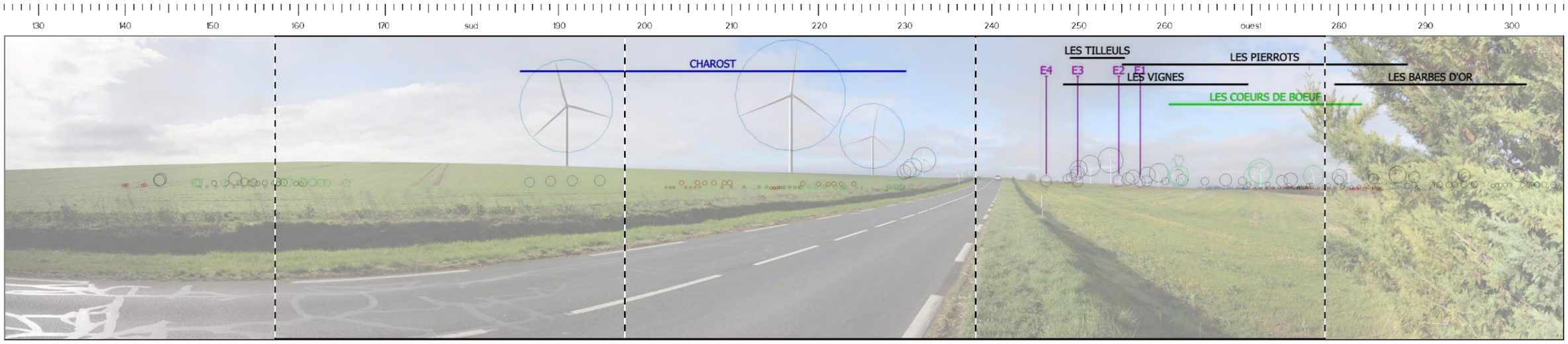
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°12 : Perception depuis la frange sud-ouest de Châtrost



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine





Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de Châtrost et autre parcs	Depuis la frange sud-ouest de Châtrost aux abords de la RN 151, les vues sont ouvertes sur le milieu agricole et le relief vient limiter la profondeur des perceptions à l'horizon. Plusieurs parcs éoliens sont perceptibles de part et d'autre de la route avec des prégnances visuelles hétérogènes. Le parc en projet est implanté du côté droit de la RN 151, se superposant aux parcs des Tilleuls et des Vignes. Bien que le parc du Champ Blanc soit tronqué par le relief, les rotors des éoliennes E1, E2, E3 et E4 sont visibles dans le prolongement de l'axe de la route avec une hauteur apparente qualifiée de faible. Par conséquent, la modification du paysage traversé est qualifiée de faible, tout comme le renforcement du motif éolien.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RN 151		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Sortie de bourg de Charost		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°13 : Perception depuis la RN151 en direction de la commune de Châtrost

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E2 (8,6km)

Éolienne la plus éloignée : E3 (9,1km)

Informations photographie

Identifiant : 13

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 634355, 6655479, 161,6

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 09:53

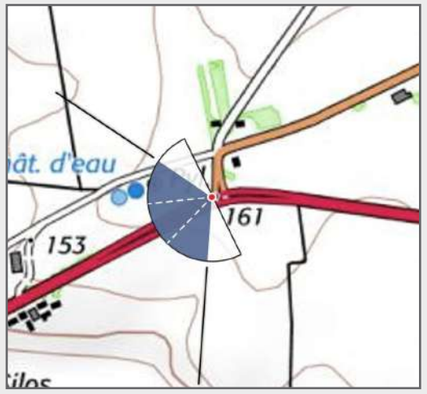
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

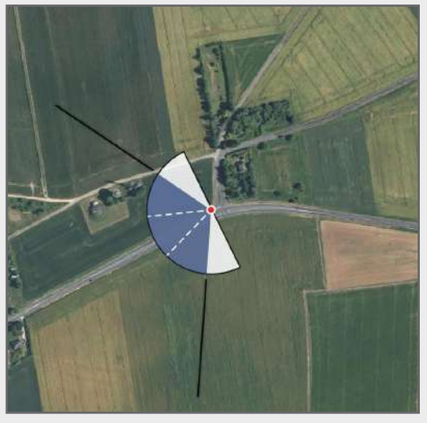
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

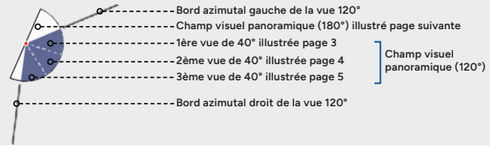






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

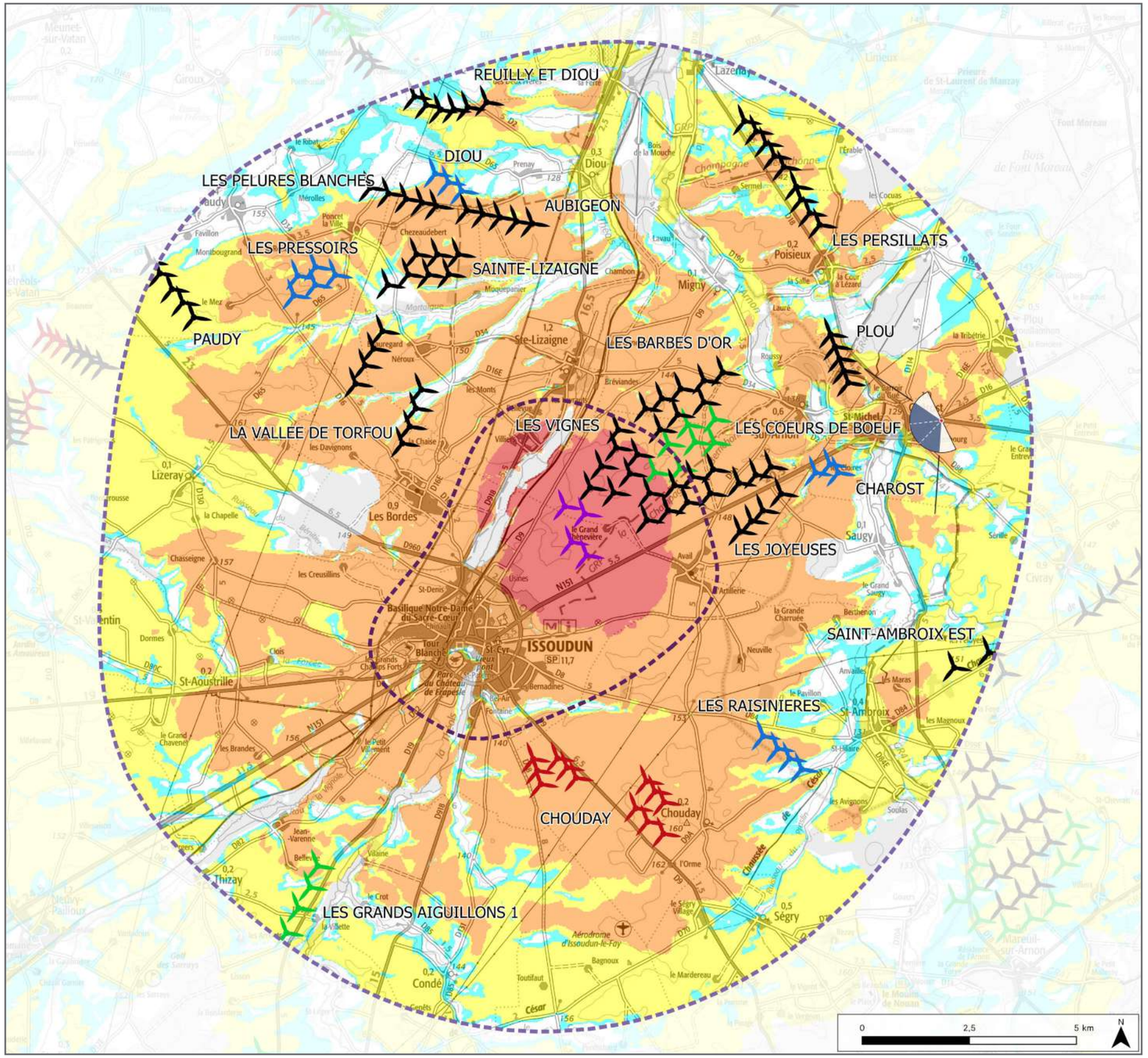
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

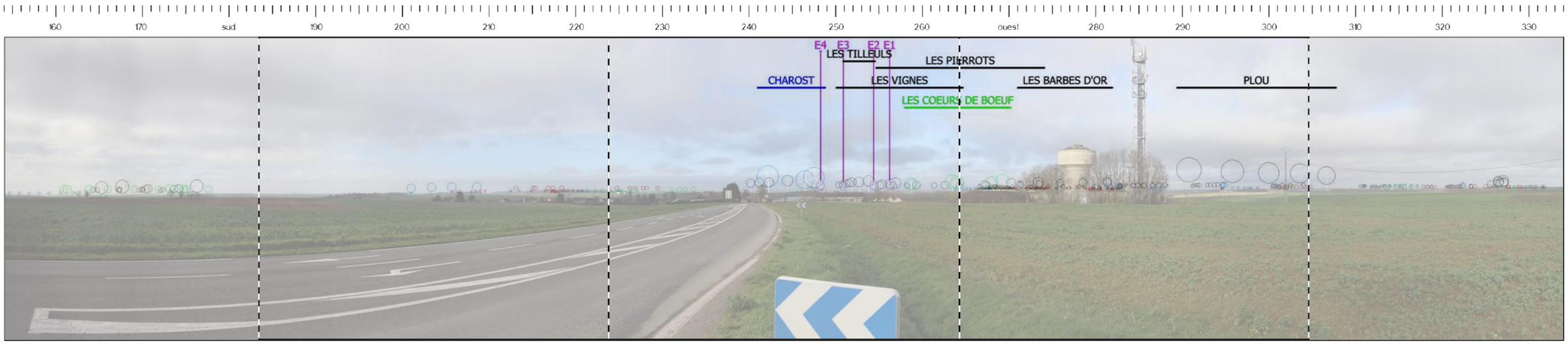
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°13 : Perception depuis la RN151 en direction de la commune de Châtrost



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine

E4 E3 E2 E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de l'Arnon	Depuis les abords de la RN 151, la vue est dégagée. Au premier plan, le paysage est principalement marqué par des terres agricoles, tandis qu'à l'arrière-plan se dessine le versant opposé de la vallée de l'Arnon. De nombreux parcs éoliens se dévoilent à l'horizon, avec des prégnances visuelles variant de très faibles à faibles. Dans ce paysage, le projet du Champ Blanc s'insère entre le parc autorisé de Châtrost et le parc en instruction des Coeurs de Boeuf. De plus, le projet se superpose en arrière-plan du parc en service des Vignes avec une hauteur apparente moins importante. Ainsi, compte tenu de l'impact visuel du projet et du contexte éolien actuel, la modification du paysage observé et le renforcement du motif éolien sont qualifiés de très faibles.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, Châtrost, Coeur de Boeuf et autres parcs		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RN 151		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Covisibilité avec la silhouette de bourg de Charost	Depuis cette portion de la RN 151, les vues s'ouvrent sur la vallée de l'Arnon, avec en arrière-plan les premières habitations du bourg de Châtrost situées sur le versant de la vallée. Bien que la silhouette de bourg de Châtrost soit peu discernable dans le paysage, le parc éolien en projet, à droite de l'axe de la route, s'insère en arrière-plan des habitations du bourg. Compte tenu de la visibilité des éoliennes et du caractère furtif de cette vue, la modification du paysage traversé et le phénomène de covisibilité sont qualifiés de très faibles.	> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°14 : Perception depuis la route communale sud-est d'Avail

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (3,3km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (4,2km)

Informations photographie

Identifiant : 14

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 629131, 6651188, 160,4

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 10:52

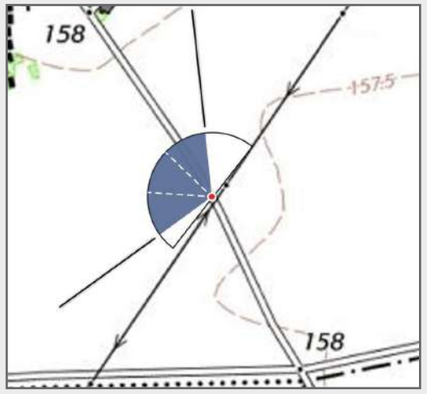
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

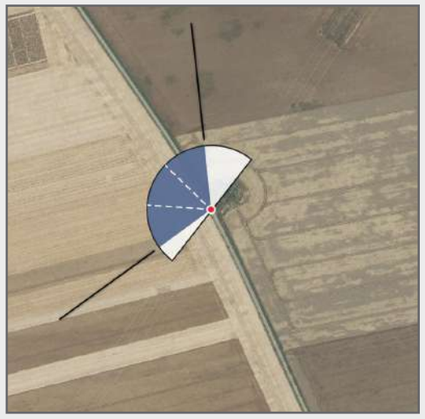
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

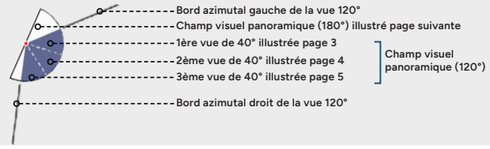






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

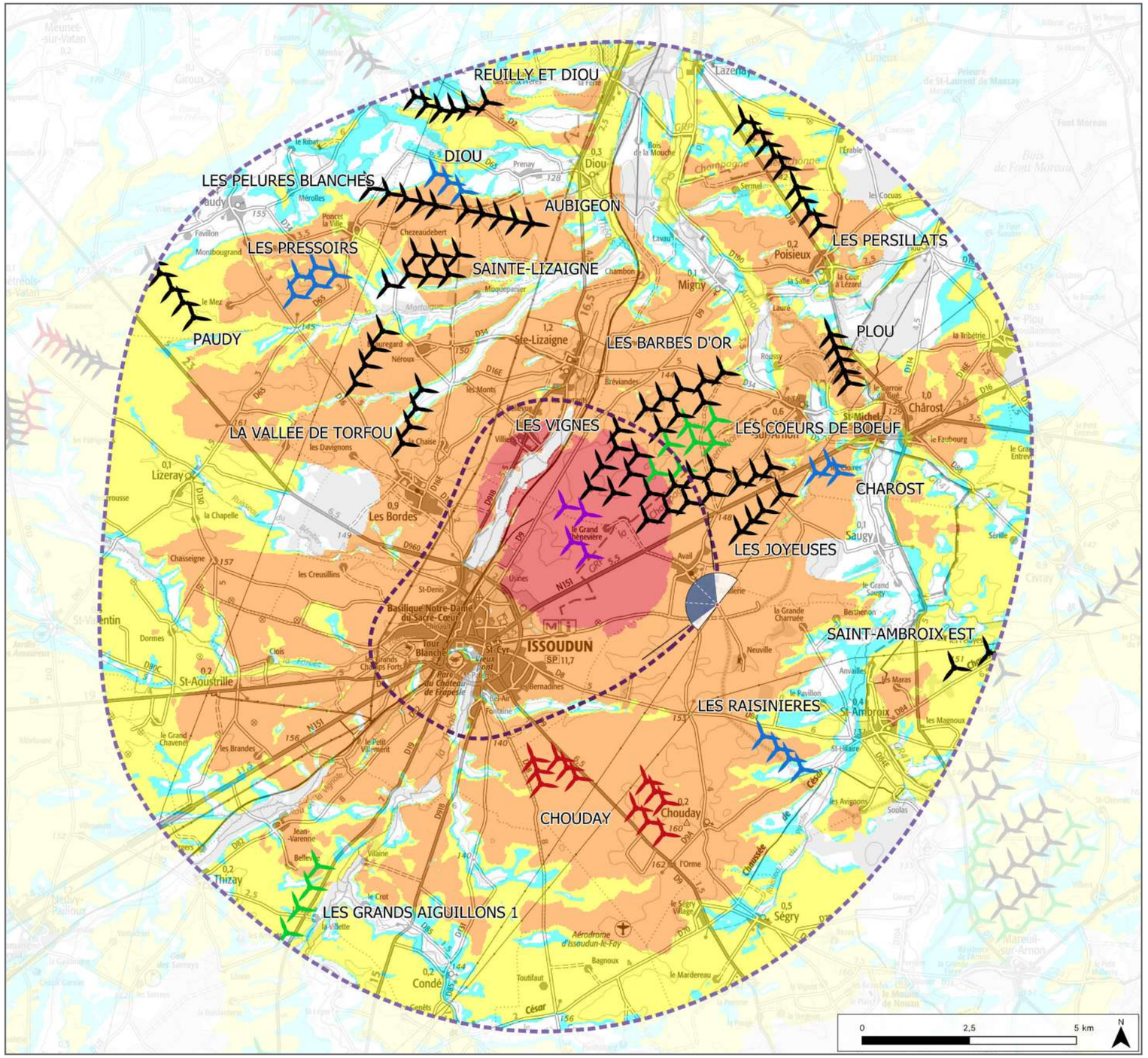
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

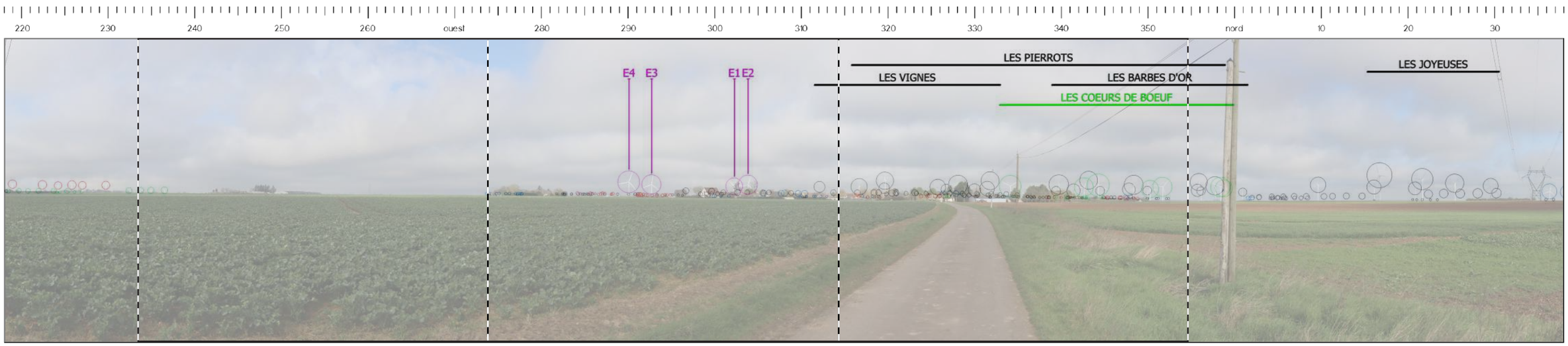
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



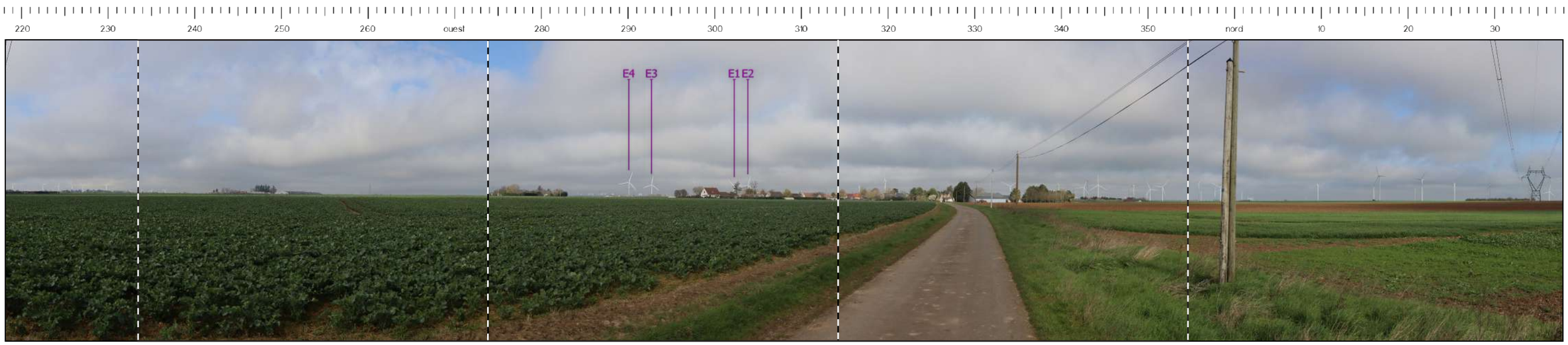
Photomontage n°14 : Perception depuis la route communale sud-est d'Avail



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E4
E3
E1
E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Tilleuls, des Pierrots et autres parcs	Depuis les abords de la route communale au sud-est d'Avail, les perceptions sont profondes sur le paysage rural. De nombreux parcs éoliens sont visibles et soulignent l'horizon avec des prégnances visuelles variables allant de très faibles à faibles. Le parc du Champ Blanc s'inscrit en extension des parcs des Vignes, des Tilleuls et des Pierrots, renforçant ainsi le motif éoliens déjà existant avec une prégnance visuelle plus importante. L'impact est qualifié de faible.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification			Faible			
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Avail	Depuis ce point de vue, on peut également distinguer la silhouette de la commune d'Avail. Le projet émerge en arrière-plan des habitations visibles avec une hauteur apparente qualifiée de faible. On peut donc conclure à un phénomène de covisibilité direct qui tend à modifier la perception du paysage quotidien pour les résidents de la commune. Par conséquent, les impacts sont qualifiés de faibles.	> Modification du paysage quotidien > Phénomène de covisibilité			Faible			

Photomontage n°15 : Perception depuis l'intersection entre la RD 18 et la RD 99E en direction de la commune de Saint-Ambroix

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (9,2km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (10,2km)

Informations photographie

Identifiant : 15

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 634116, 6647882, 150,2

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 11:19

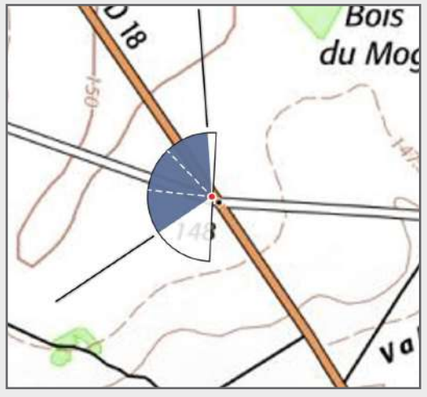
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

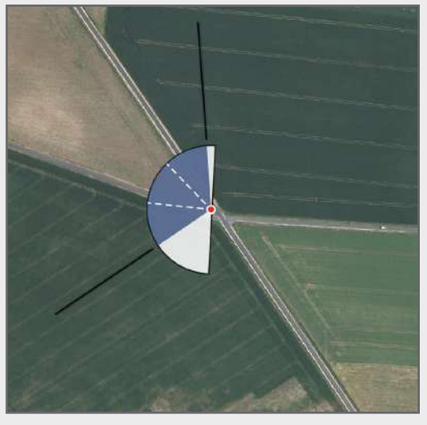
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

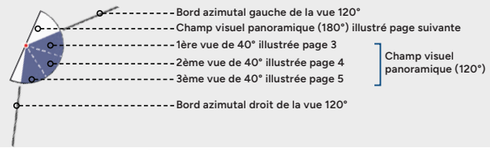






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

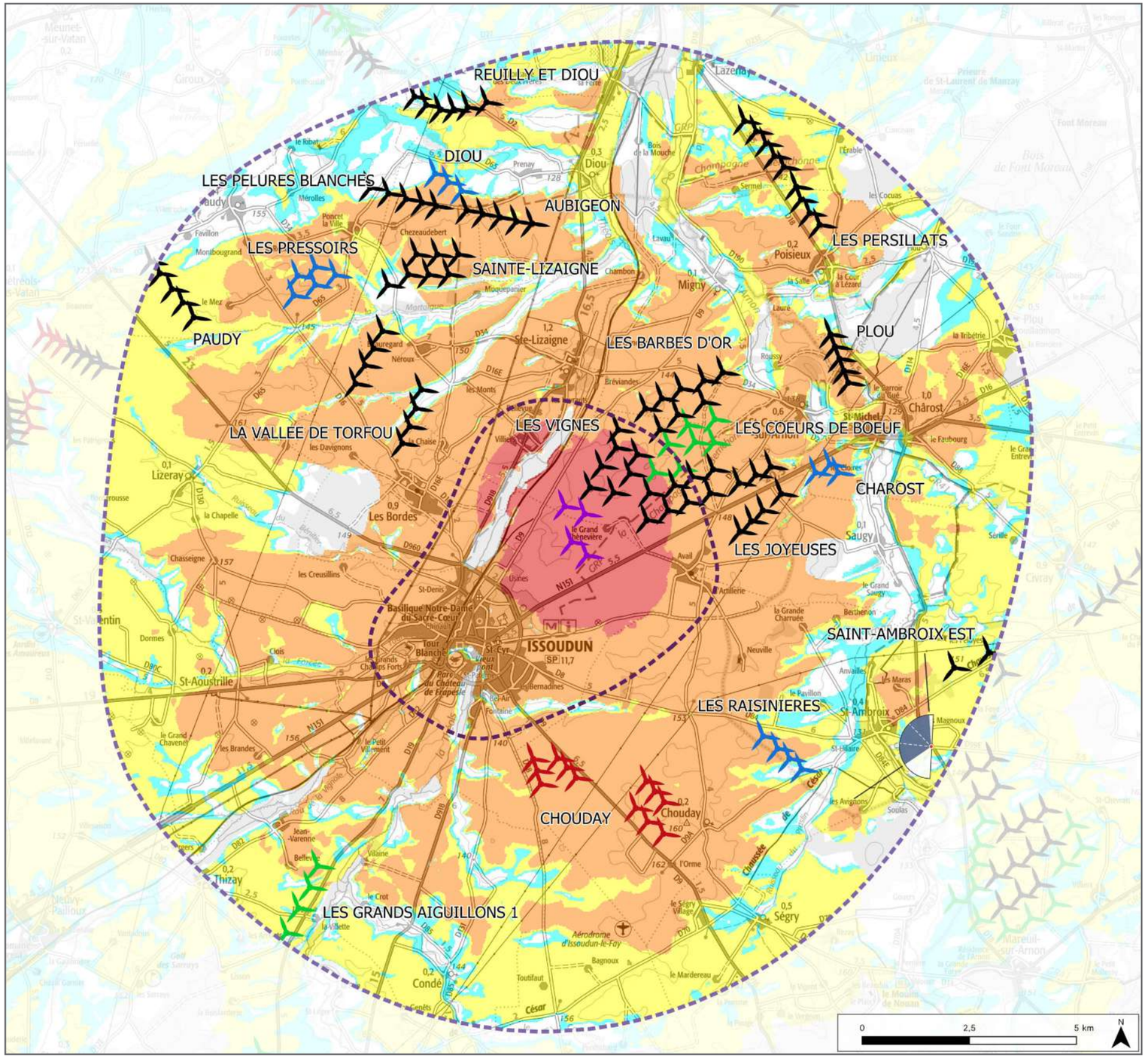
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

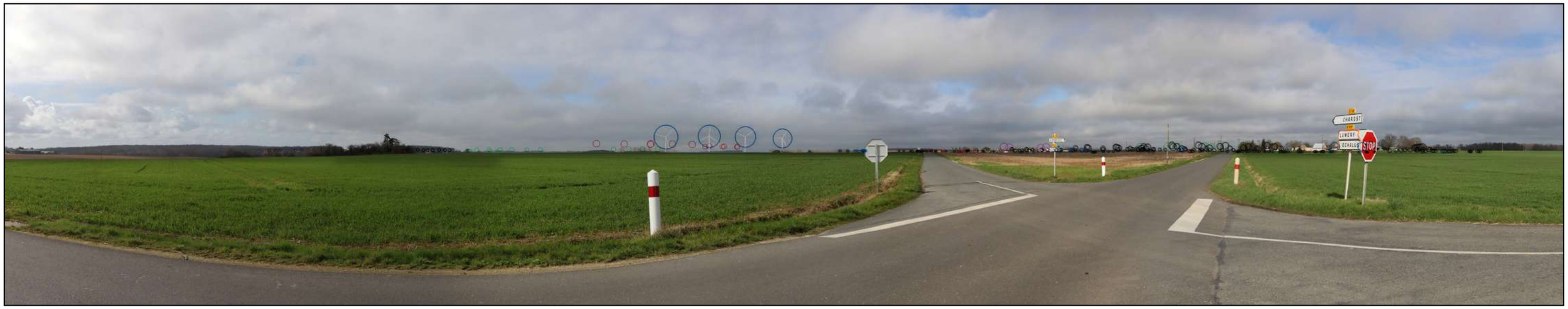
- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

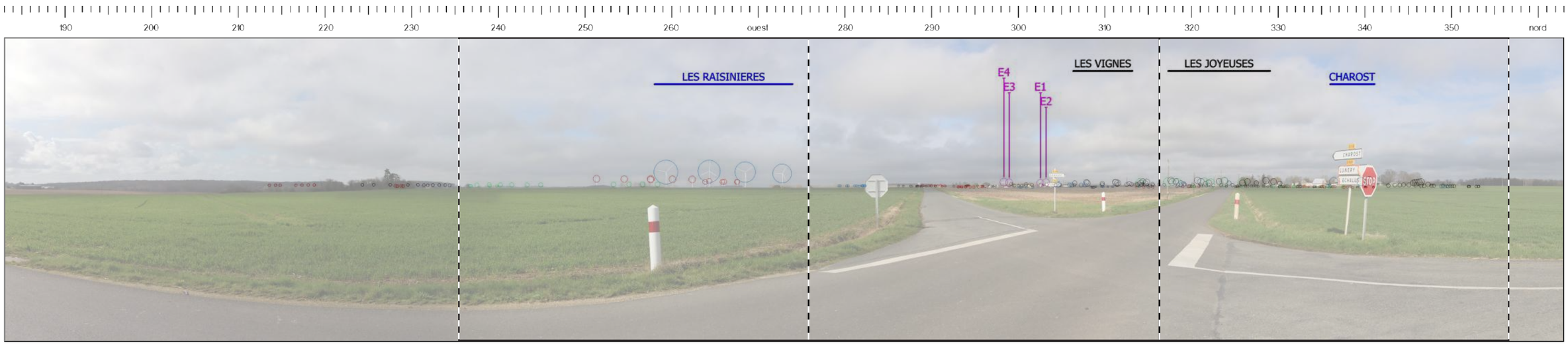
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°15 : Perception depuis l'intersection entre la RD 18 et la RD 99E en direction de la commune de Saint-Ambroix



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

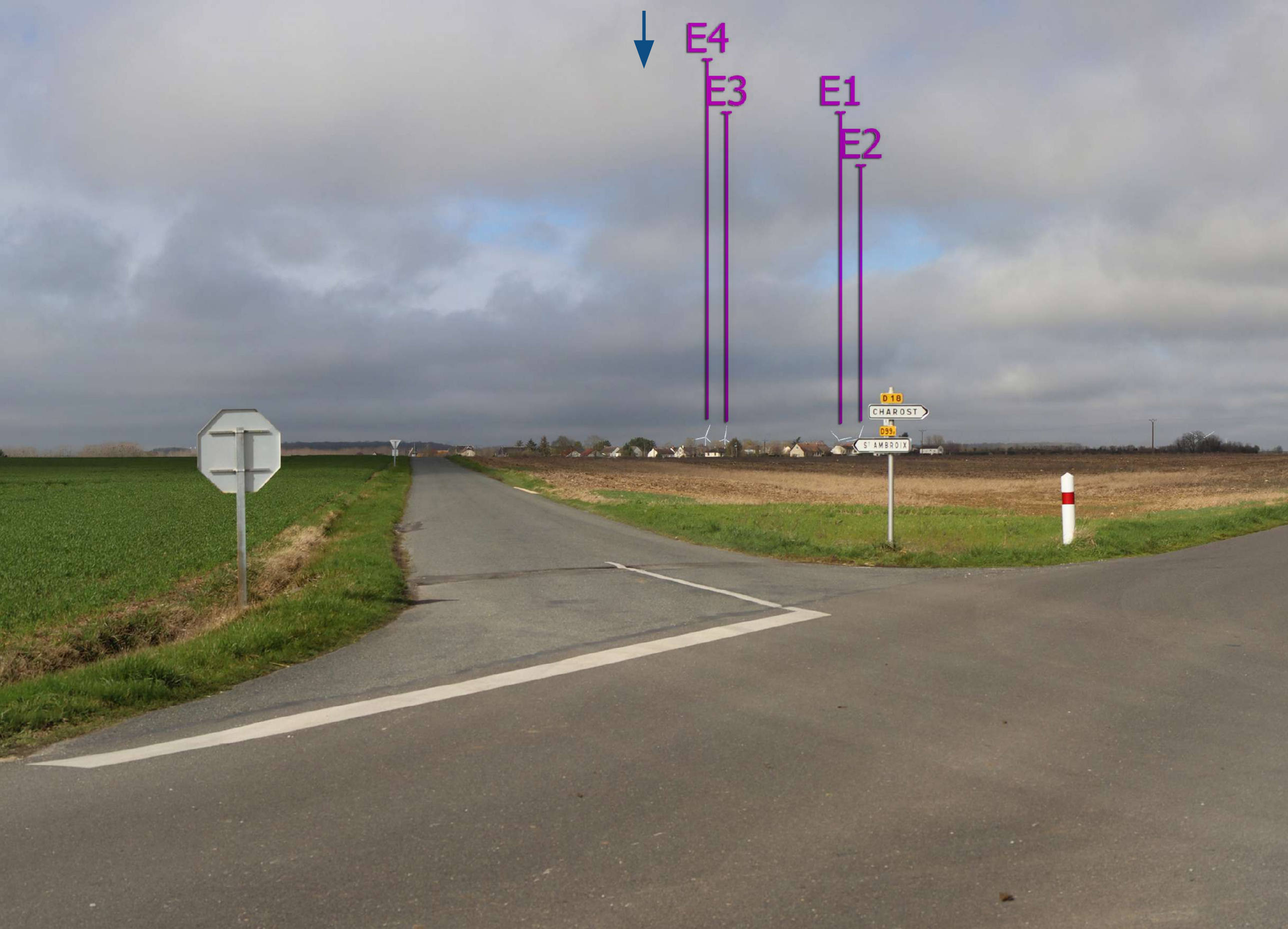


4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E4
E3
E1
E2
D 18
CHAROST
D99
ST AMBROIX



Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Plaine agricole de la Champagne-Berrichonne et Vallée de l'Arnon	Depuis ce point, les vues sont ouvertes sur le plateau agricole de la Champagne-Berrichonne. Néanmoins, les boisements et le relief à l'horizon, marquant le passage de la vallée de l'Arnon, viennent limiter les perceptions. De nombreux parcs éoliens sont visibles et se dévoilent à l'horizon avec des hauteurs apparentes relativement homogènes, excepté pour le parc accordé des Raisinières qui présente une prégnance visuelle plus importante. Le projet prend place en densification et en renforcement des pôles éoliens déjà existants (parcs des Vignes, des Pierrots et des Tilleuls) avec une prégnance visuelle légèrement plus importante. Les éléments cités précédemment conduisent à une modification du paysage observé et les impacts sont qualifiés de très faibles.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Pierrots, des raisinières et autres		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 99E et RD 18	Depuis les abords de l'intersection des RD 99E et 18, on peut distinguer les habitations de la commune de Saint-Ambroix qui dessinent la silhouette de bourg. Le projet du Champ Blanc prend place en arrière-plan et émerge de la trame bâtie avec une prégnance visuelle très faible. On peut noter une situation de covisibilité directe avec la commune de Saint-Ambroix et les éoliennes du parc en projet. À noter que cette covisibilité est atténuée par la présence du contexte éolien actuel. L'impact est qualifié de très faible.	> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Covisibilité avec la silhouette de bourg de Saint-Ambroix		> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°16 : Perception depuis la frange ouest de Chouday

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (6,8km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (8,0km)

Informations photographie

Identifiant : 16

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 628761, 6646106, 161,7

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 11:39

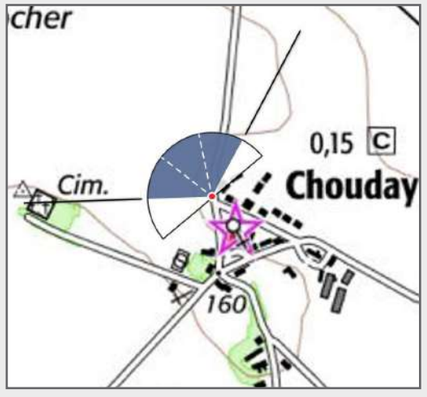
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

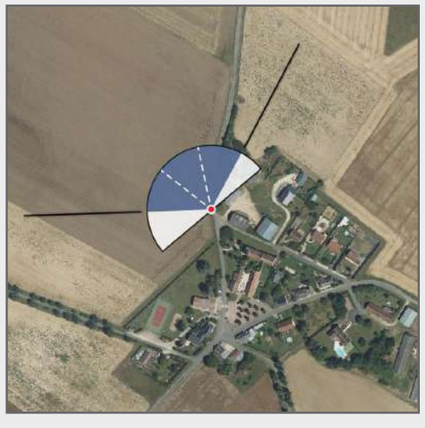
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

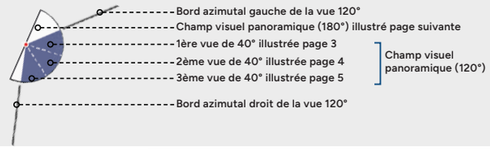






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

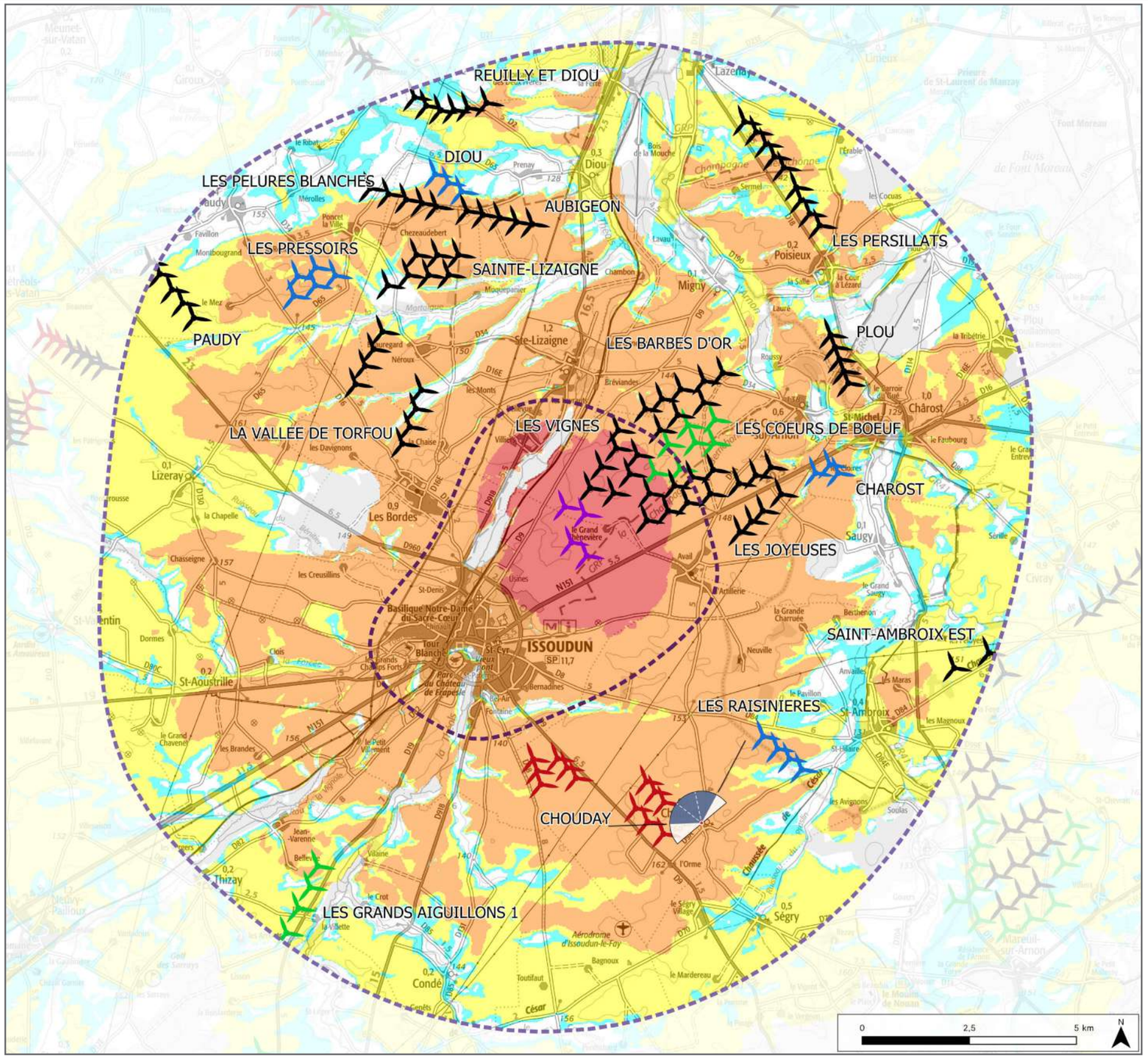
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

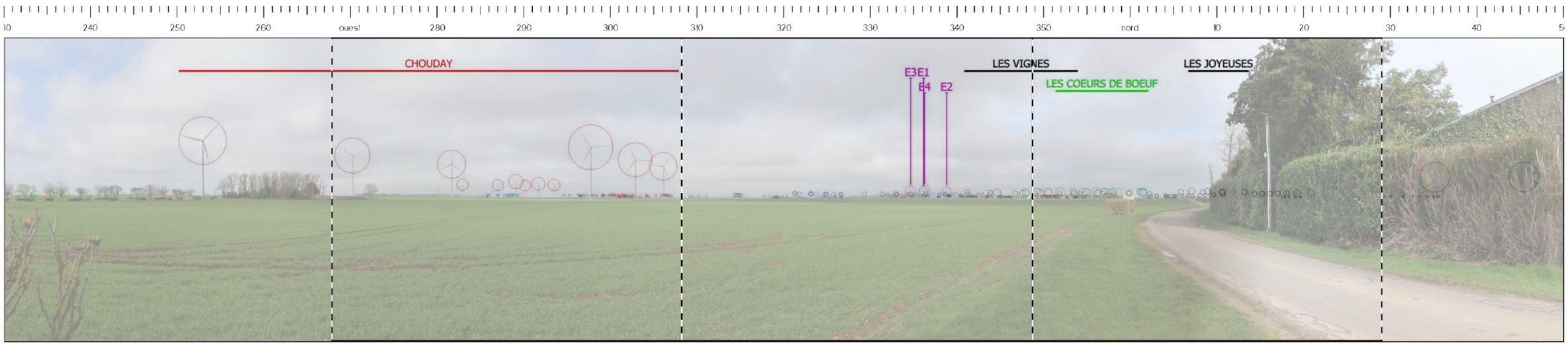
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



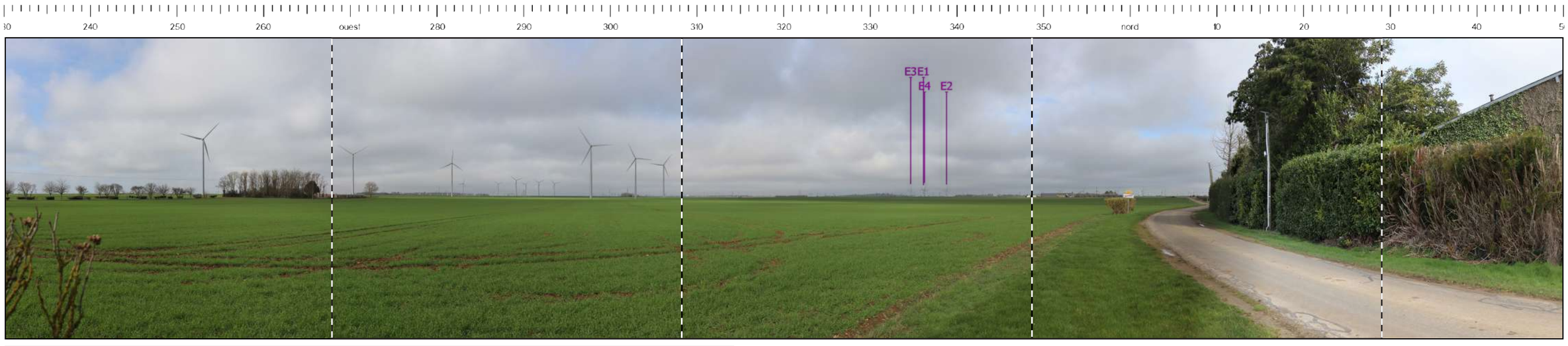
Photomontage n°16 : Perception depuis la frange ouest de Chouday



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



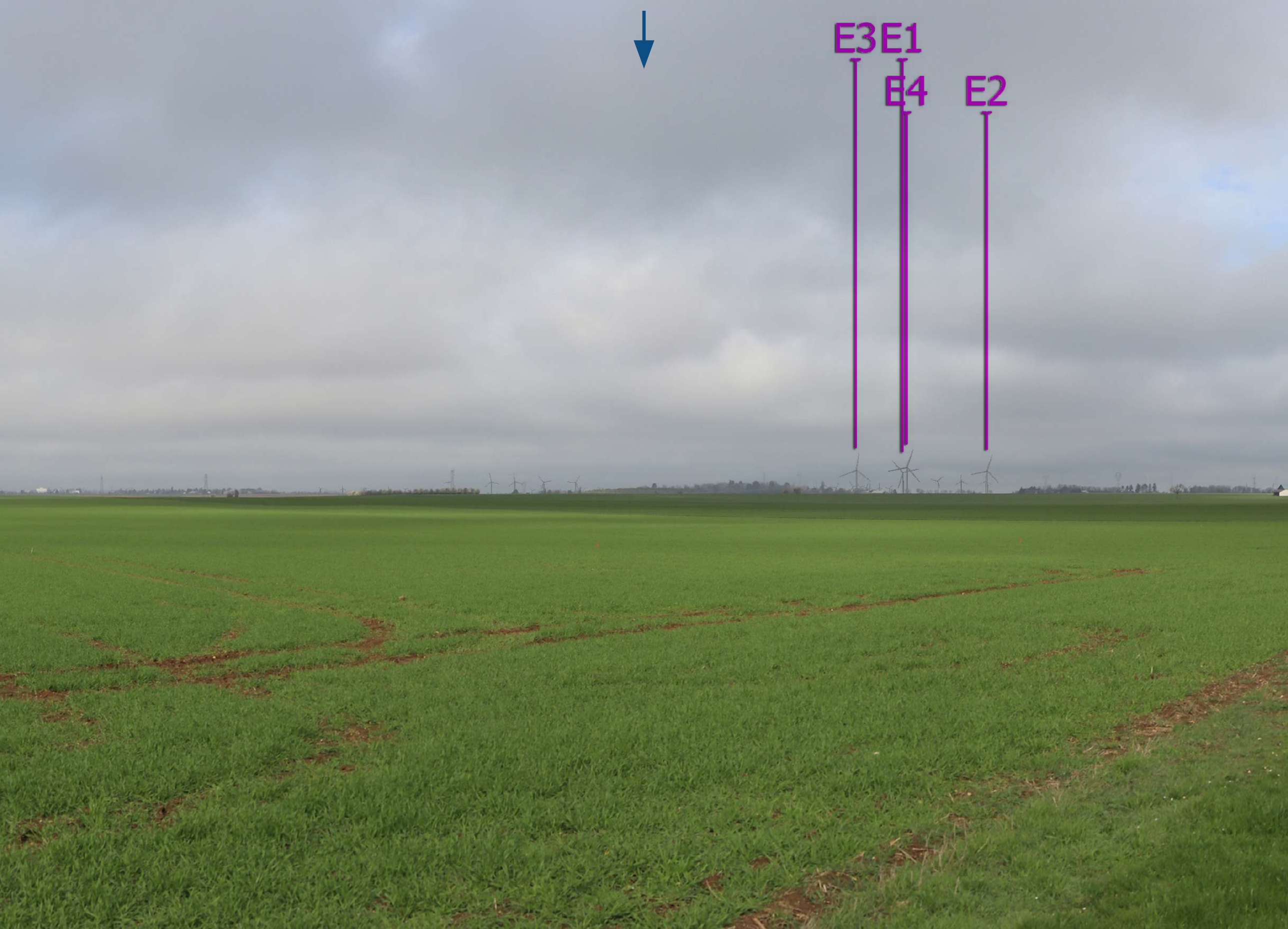
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E3
E1
E4
E2



Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Tilleuls, Coeurs de boeuf et autres parcs	Depuis la frange ouest de la commune de Chouday, les vues sont ouvertes et profondes sur le milieu agricole. De nombreux parcs éoliens sont perceptibles à l'horizon avec des prégnances visuelles relativement homogènes variant de faibles à très faibles, excepté pour le parc refusé des Chouday (à gauche) qui bénéficie d'une hauteur apparente plus importante (modérée). Le projet du Champ Blanc s'insère en densification des parcs déjà existant (PE des Vignes, des Tilleuls et des Coeurs de Boeuf), et en projet avec une hauteur apparente légèrement plus importante. Cela a pour effet de renforcer le motif éolien et de modifier le paysage quotidien. L'impact est qualifié de très faible.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Sortie de bourg de Chouday		> Modification du paysage quotidien

Évaluation de l'impact paysager					
Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°17 : Perception depuis la RD 19 en direction de l'agglomération d'Issoudun

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (5,6km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (6,3km)

Informations photographie

Identifiant : 17

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 622280, 6648192, 148,2

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 13:40

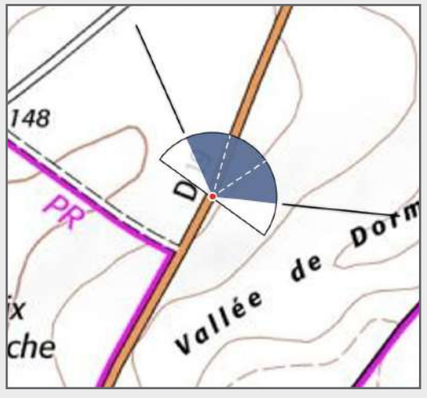
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

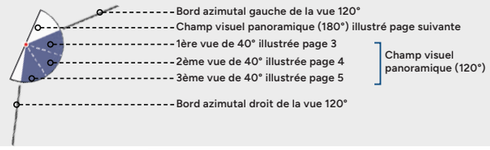






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

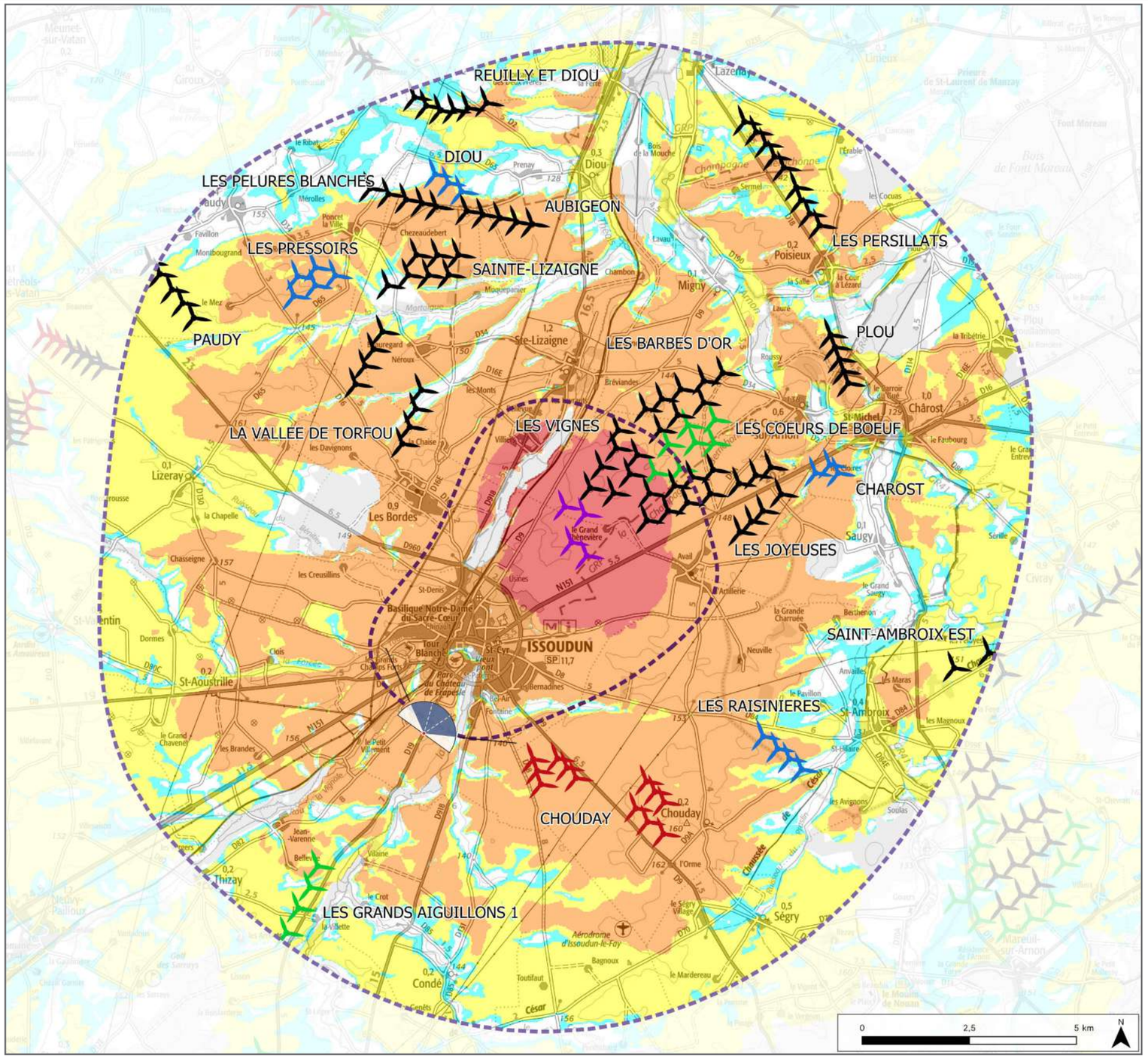
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

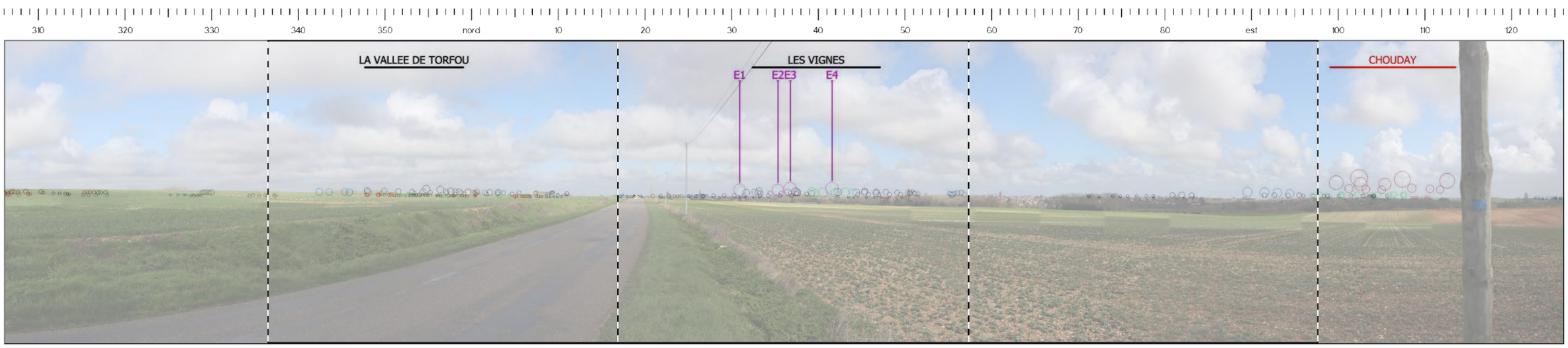
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



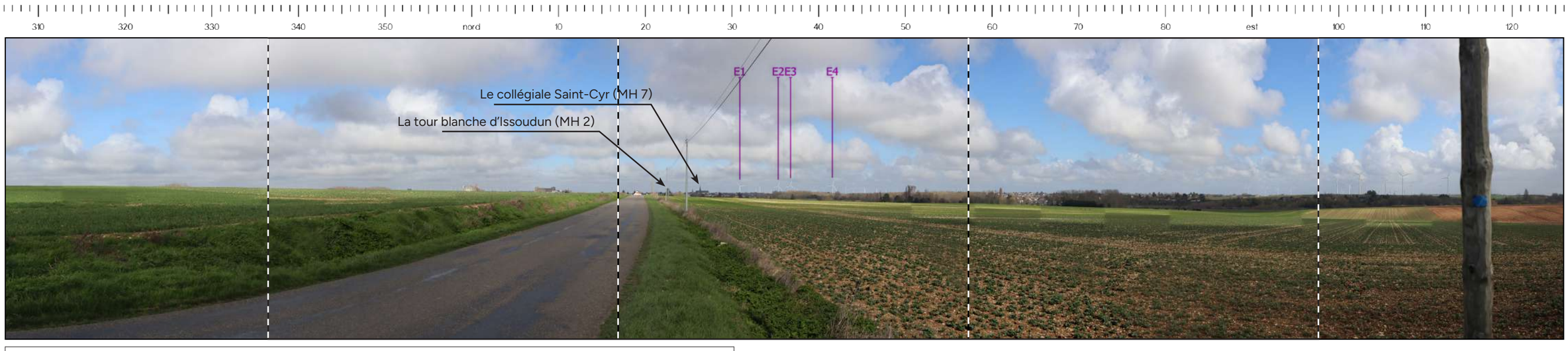
Photomontage n°17 : Perception depuis la RD 19 en direction de l'agglomération d'Issoudun



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E1
E2
E3
E4

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Théols	Depuis ce point, la vue est dégagée. Le panorama s'ouvre sur un premier plan de paysage rural s'étendant sur le versant de la vallée de la Théols. À l'arrière-plan, la vallée urbanisée se dessine, avec ses habitations ainsi que ses infrastructures agricoles. De nombreux parcs éoliens se dévoilent à l'horizon, avec des prégnances visuelles variant de très faibles à faibles. Dans ce paysage, le projet du Champ Blanc s'insère en superposition avec le pôle éolien comprenant notamment les parcs des Vignes et des Tilleuls, avec une hauteur apparente moins importante. Ainsi, compte tenu de l'impact visuel du projet et du contexte éolien actuel, la modification du paysage observé et le renforcement du motif éolien sont qualifiés de faibles.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, Tilleuls et autres parcs		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 19	Depuis les abords de la RD 19, on peut distinguer dans le prolongement de l'axe de la route, la silhouette de bourg de l'agglomération d'Issoudun. Par ailleurs, à droite de la route, la tour du collégiale Saint-Cyr et de la Tour Blanche d'Issoudun, toutes deux protégées au titre des monument historiques, émergent de la trame bâtie. Dans ce paysage, le parc en projet du Champ Blanc s'insère dans l'axe de la route départementale et en superposition avec le pôle éolien déjà existant des Vignes, des Tilleuls et des Joyeuses avec une prégnance légèrement plus importante. Il s'agit d'un phénomène de covisibilité indirecte. L'impact est qualifié de faible.	> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Issoudun		> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Concurence visuelle avec la Tour Blanche et le collégiale Saint Cyr (MH 2 et 7)		> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°18 : Perception depuis la RN 151 en direction de l'agglomération d'Issoudun

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (5,8km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (6,4km)

Informations photographie

Identifiant : 18

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 621194, 6649052, 147,3

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 13:57

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

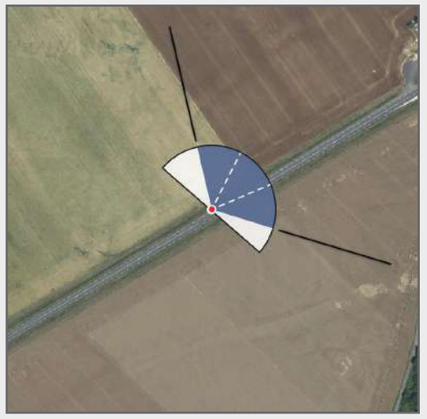
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

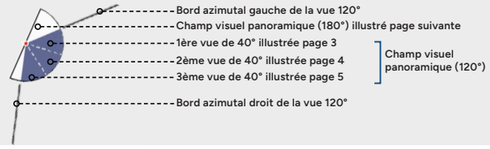






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

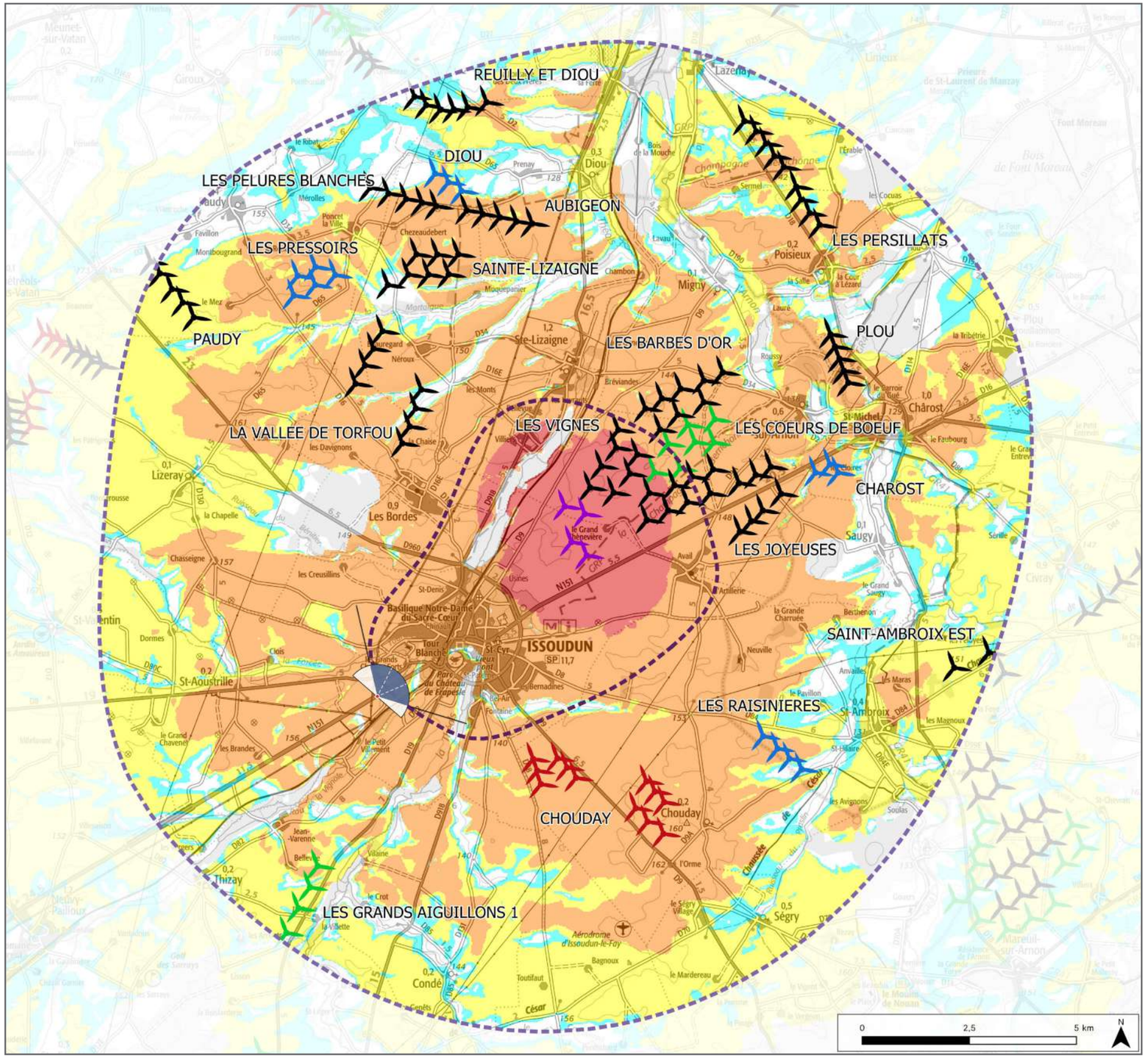
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

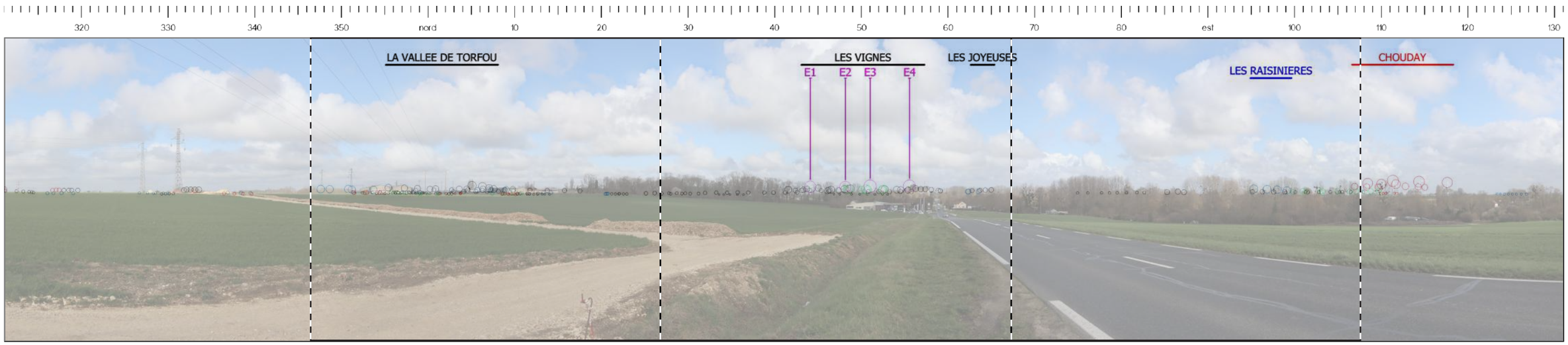
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



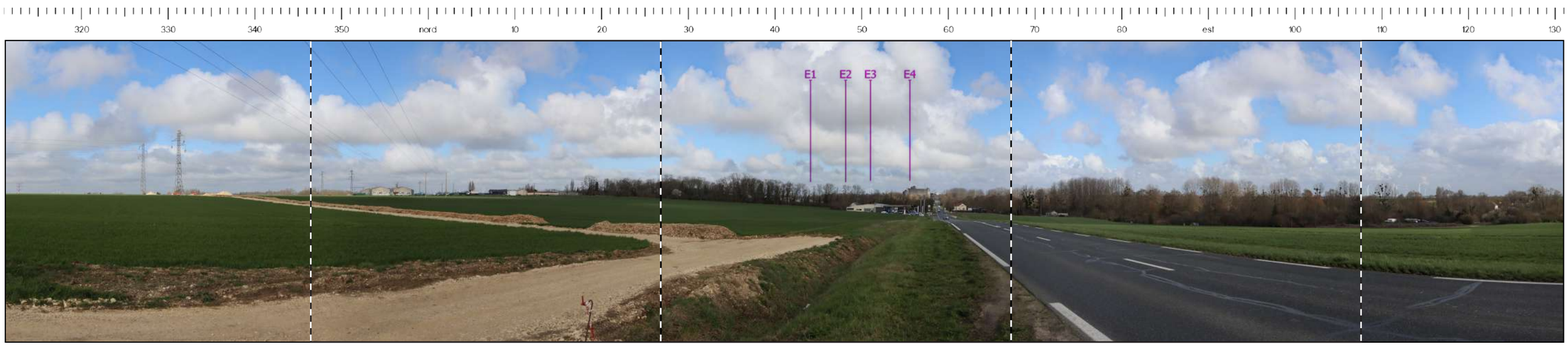
Photomontage n°18 : Perception depuis la RN 151 en direction de l'agglomération d'Issoudun



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E1
E2
E3
E4

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Théols	Depuis les abords de la RN 151, les vues sont semi-ouvertes sur le milieu agricole. La trame boisée et urbanisée de la vallée de la Théols vient limiter la profondeur des perceptions à l'horizon. Quelques parcs éoliens (PE de la Vallée de Torfou et Sainte-Lizaigne) sont visibles et émergent en arrière-plan des habitations et des infrastructures agricoles qui composent l'agglomération d'Issoudun avec des prégnances visuelles faibles. Dans ce paysage, le parc en projet du Champ Blanc prend place à gauche de l'axe de la route, bien que partiellement tronqué et filtré par le tissu végétal et bâti. Les pâles des rotors des éoliennes du projet restent visibles avec une hauteur apparente faible. La modification du paysage traversé et le renforcement du motif éolien pour un observateur en mouvement sont qualifiés de faibles.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de Torfou, Sainte -Lizaigne, les Vignes et autres parcs		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RN 151		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Concurence visuelle avec la silhouette de bourg d'Issoudun	Depuis ce point, on peut distinguer les premières habitations ainsi que d'autres éléments bâtis tels que le château d'eau, clochers d'église, qui dessinent la silhouette du bourg de l'agglomération d'Issoudun. Le projet du Champ Blanc s'inscrit en arrière-plan de cette trame bâtie et se trouve en covisibilité directe avec l'agglomération. Cependant, le parc en projet est partiellement filtré par la végétation et d'autres parcs (PE des Vignes, Coeurs de Boeuf, les Tilleuls, etc.) sont déjà en situation de covisibilité directe avec la silhouette du bourg. L'incidence du phénomène de covisibilité est considérée comme faible.	> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°19 : Perception depuis la frange est de la commune de Saint-Aoustrille

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (8,3km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (8,9km)

Informations photographie

Identifiant : 19

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 618110, 6649230, 152,2

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 15:08

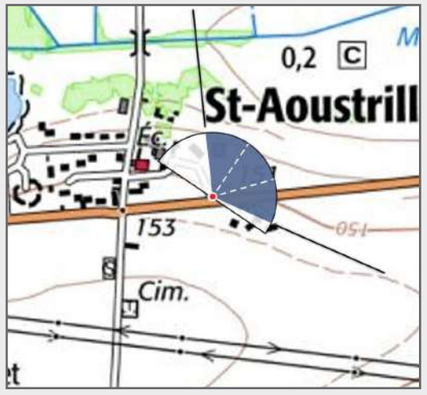
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

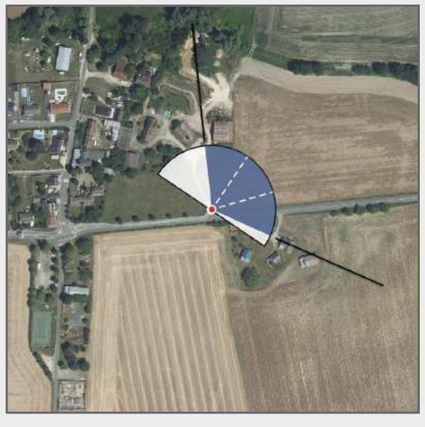
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

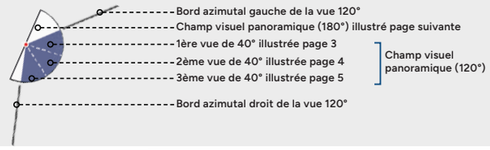






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

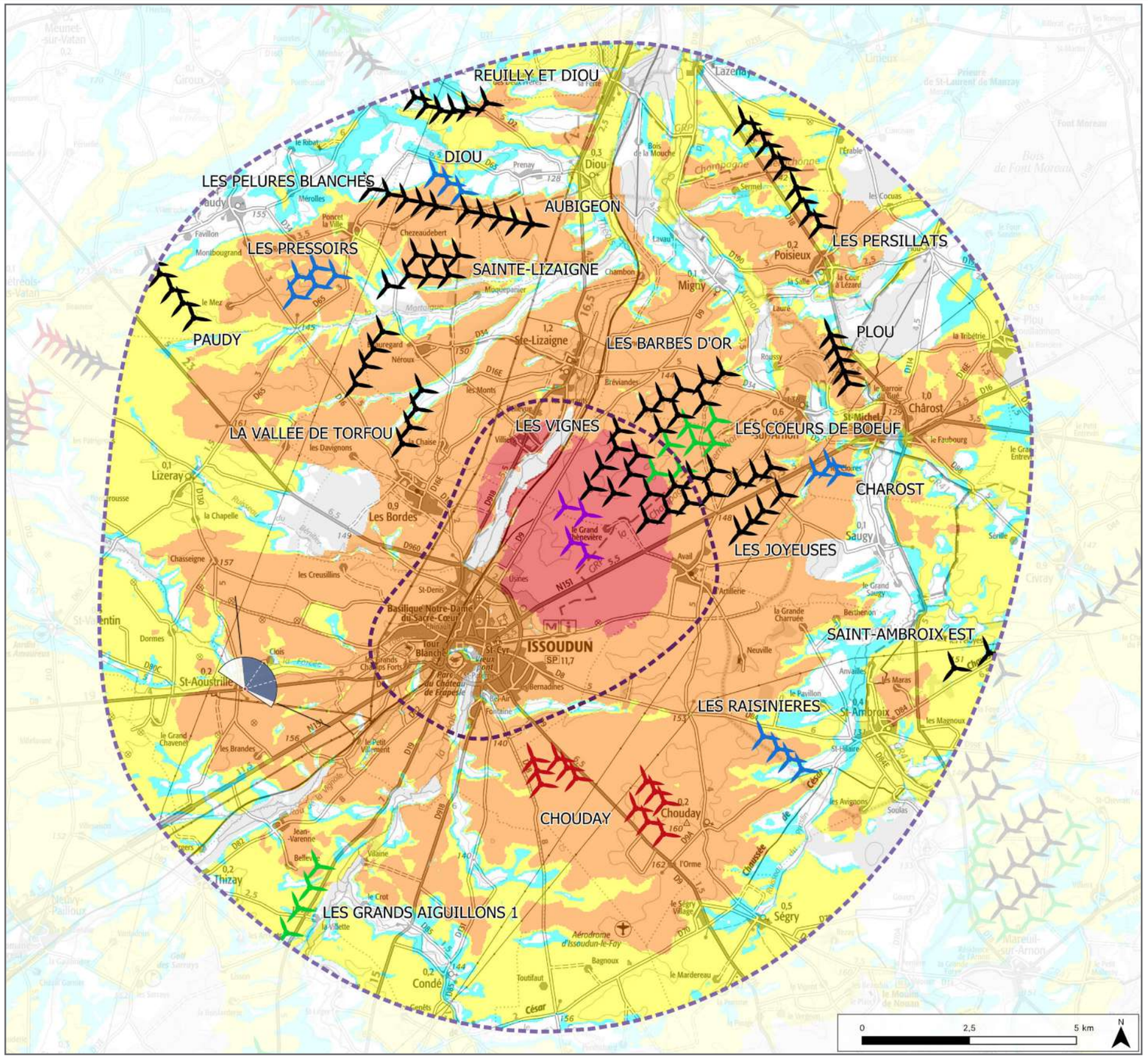
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

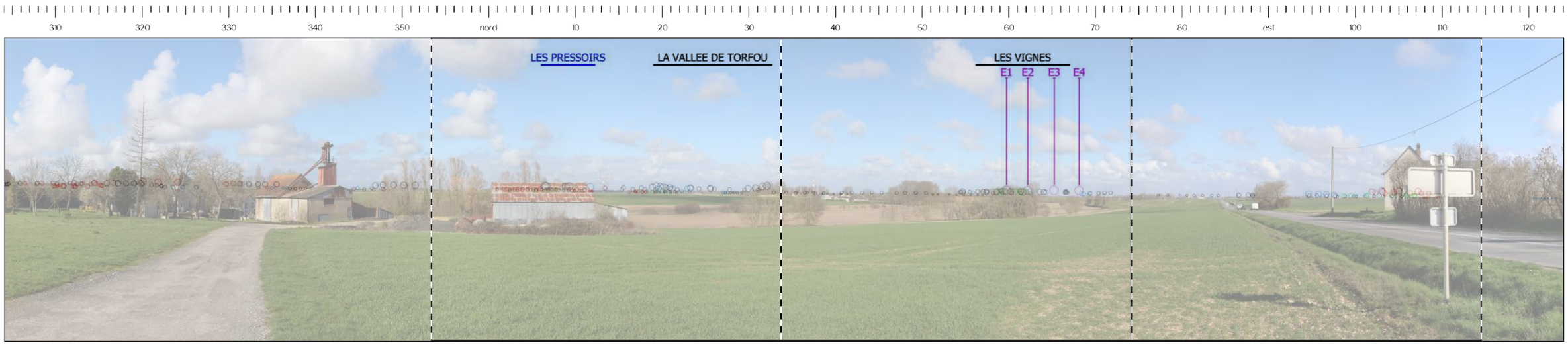
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°19 : Perception depuis la frange est de la commune de Saint-Aoustrille



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E1
E2
E3
E4

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de la vallée de Torfou	Depuis les abords de la RD 8, en frange est de la commune de Saint-Aoustrille, les vues s'étendent largement sur le paysage rural. Toutefois, les boisements éparses limitent la profondeur de ces perspectives. On peut également apercevoir la présence d'anntennes radioélectriques ainsi que de nombreux parcs éoliens à l'horizon, dont les hauteurs apparentes sont relativement homogènes et considérées comme très faibles. Le parc en projet du Champ Blanc est tronqué par les boisements et seules les éoliennes E3 et E4 se superposent au parc existant des Vignes, avec une prégnance visuelle relativement plus marquée. Cela contribue à densifier le pôle éolien. La modification du paysage est qualifiée de très faible, de même que le renforcement du motif éolien.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 8		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Sortie de bourg de Saint-Aoustrille		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°20 : Perception depuis la RD 960 en direction de l'agglomération d'Issoudun

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (4,4km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (4,8km)

Informations photographie

Identifiant : 20

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 621301, 6652546, 143,4

Date et heure de prise de vue : 05/03/2024 15:49

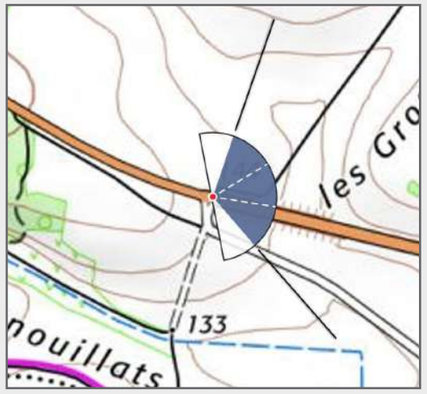
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

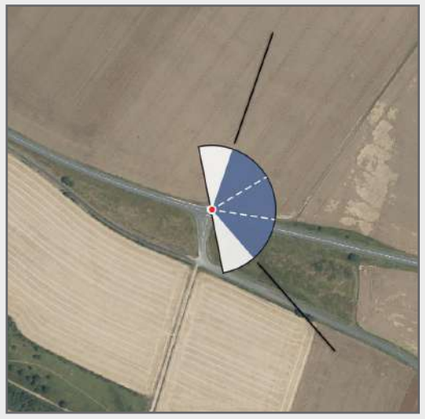
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

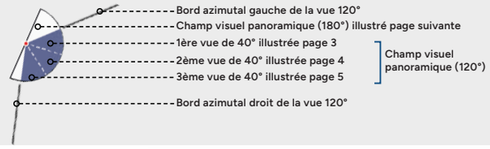






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

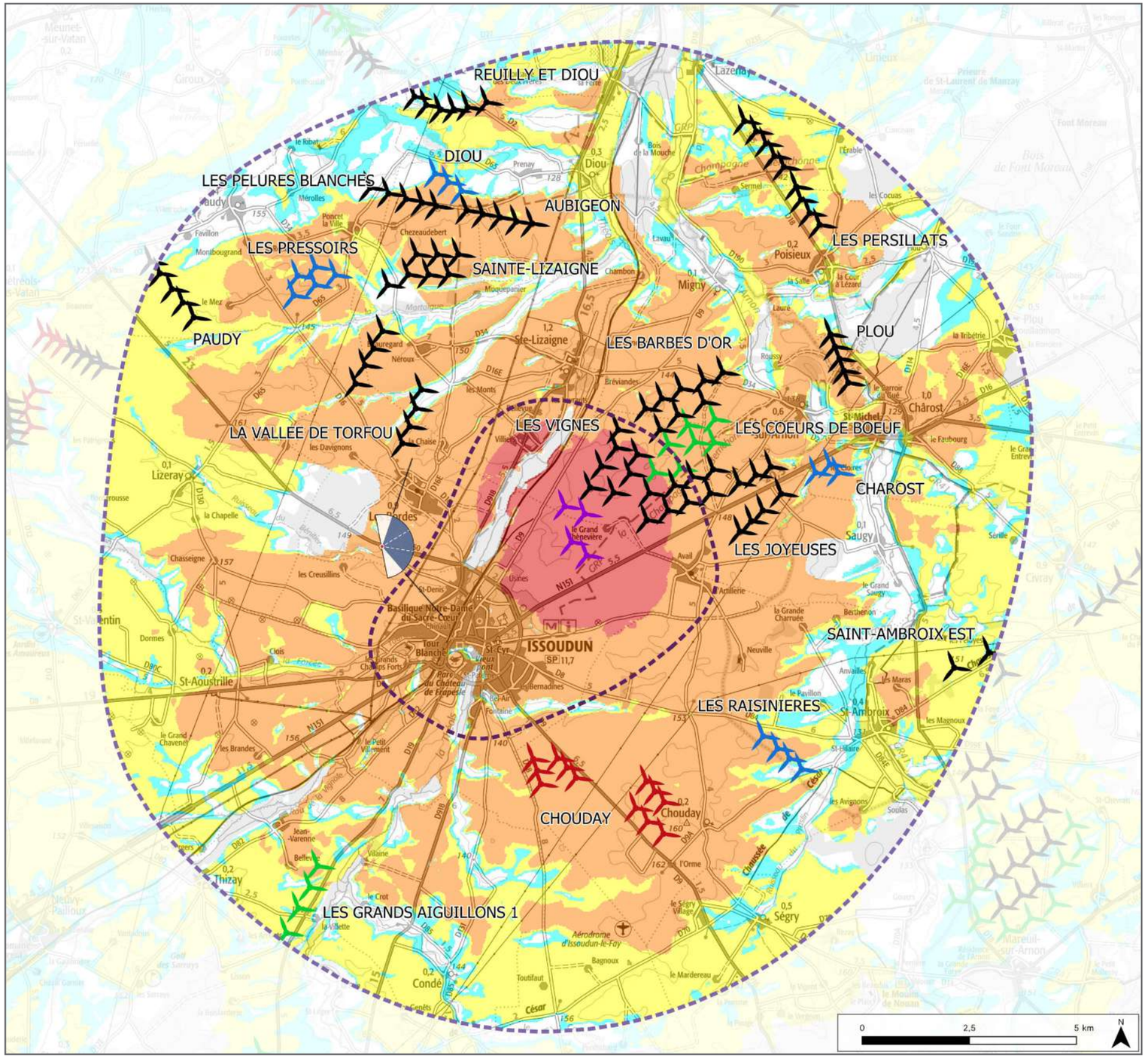
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

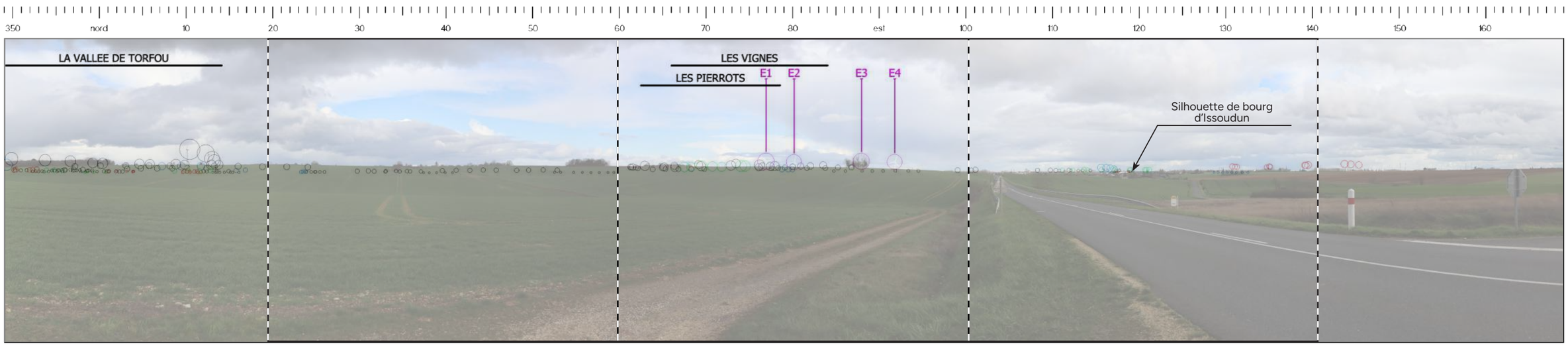
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°20 : Perception depuis la RD 960 en direction de l'agglomération d'Issoudun



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E1
E2
E3
E4

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de la Vallée de Torfou, les Pierrots et les Vignes	Depuis les abords de la RD 960, à l'ouest de l'agglomération d'Issoudun, les vues sont ouvertes sur le paysage agricole. Cependant, la profondeur des perceptions est limitée par le relief bombé. De nombreux parcs éoliens se dévoilent à l'horizon avec des prégnances visuelles hétérogènes, variant de faibles à très faibles. Bien que le parc du Champ Blanc soit partiellement masqué à la base des éoliennes par le relief, les rotors des éoliennes E1, E2 et E4 restent visibles, avec une hauteur apparente qualifiée de faible. De plus, le projet s'inscrit en densification des parcs existants des Vignes et des Pierrots à gauche de l'axe de la route. La modification du paysage traversé ainsi que le renforcement du motif éolien sont qualifiés de faibles.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 960		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Issoudun	Depuis ce point, on peut distinguer les habitations de l'agglomération d'Issoudun qui dessinent la silhouette de bourg. Le projet du Champ Blanc est implanté à gauche de la trame bâtie avec une prégnance visuelle qualifiée de faible. Il s'agit une situation de covisibilité indirecte entre la silhouette de bourg (angle supérieur à 40°) et les éoliennes du parc en projet. À noter que cette covisibilité est atténuée par la présence du contexte éolien actuel. L'impact est qualifié de faible.	> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°21 : Perception depuis la frange est de la commune de les Bordes

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (2,8km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (3,5km)

Informations photographie

Identifiant : 21

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 622776, 6653493, 156,5

Date et heure de prise de vue : 05/03/2024 17:08

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

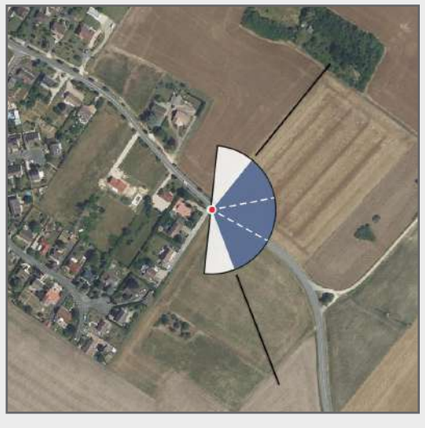
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

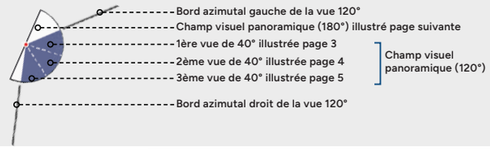






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

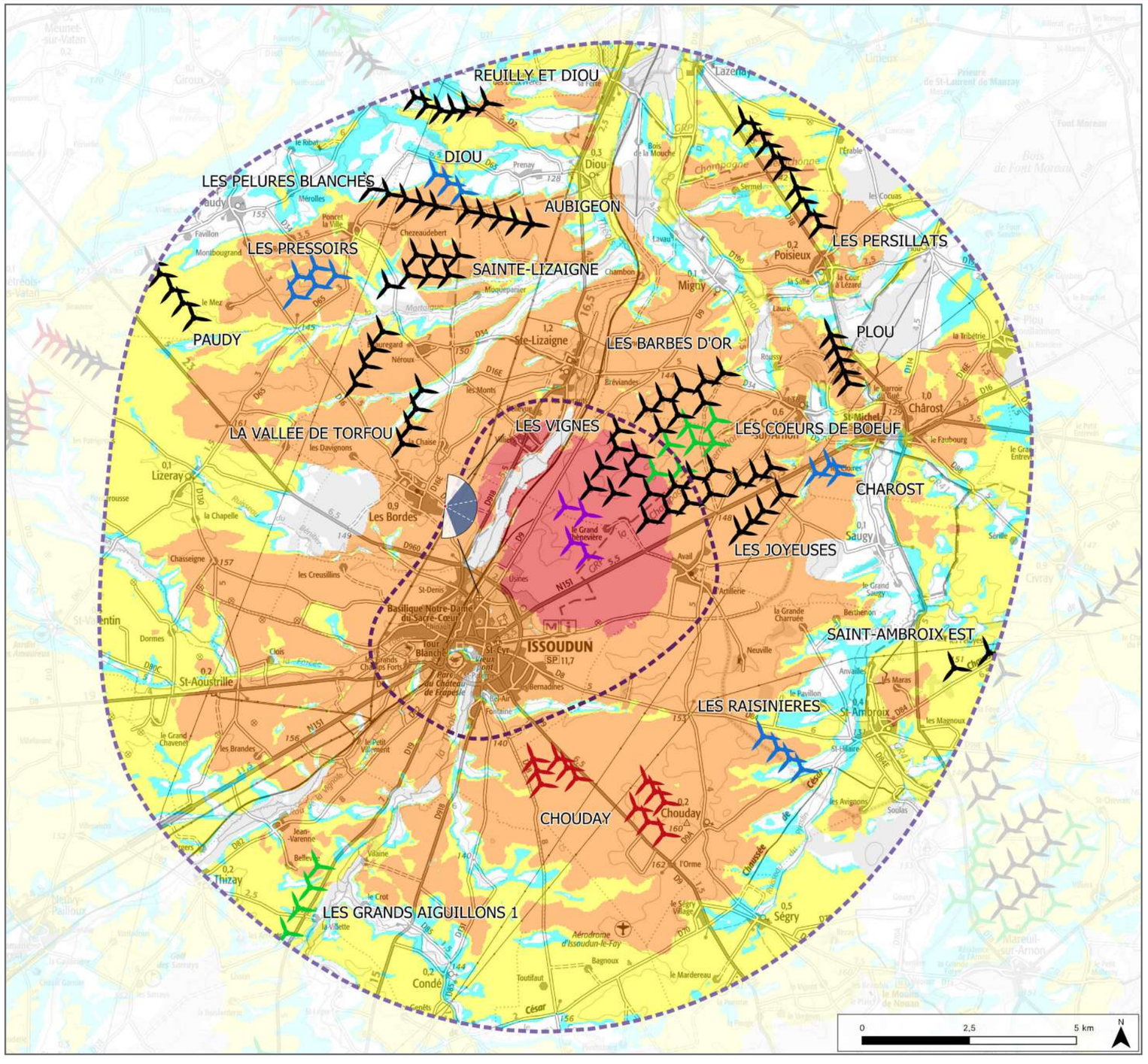
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

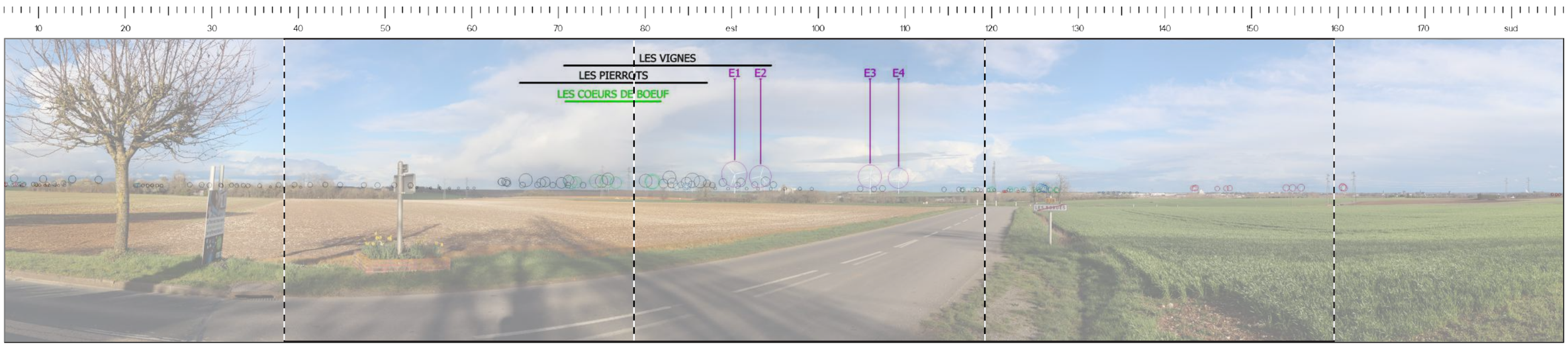
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



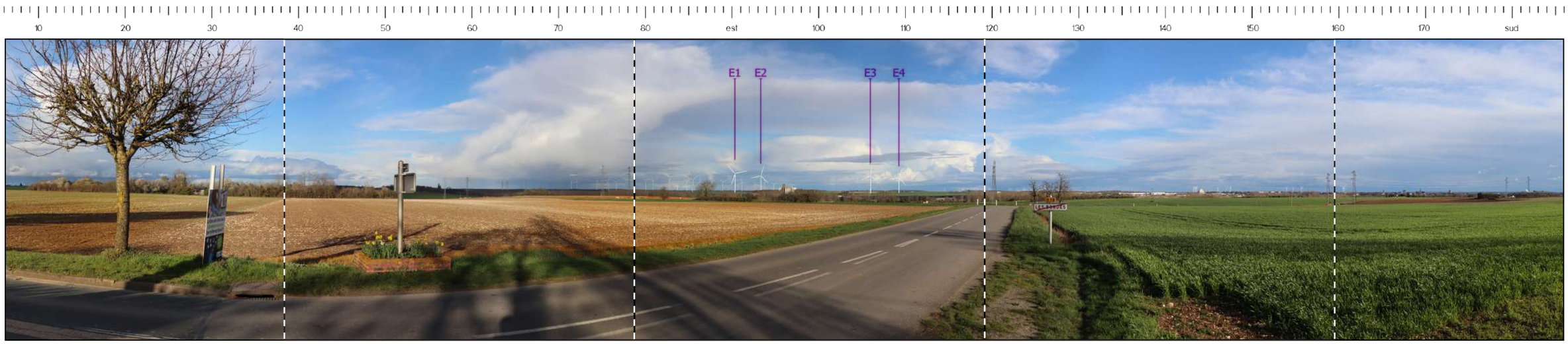
Photomontage n°21 : Perception depuis la frange est de la commune de les Bordes



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

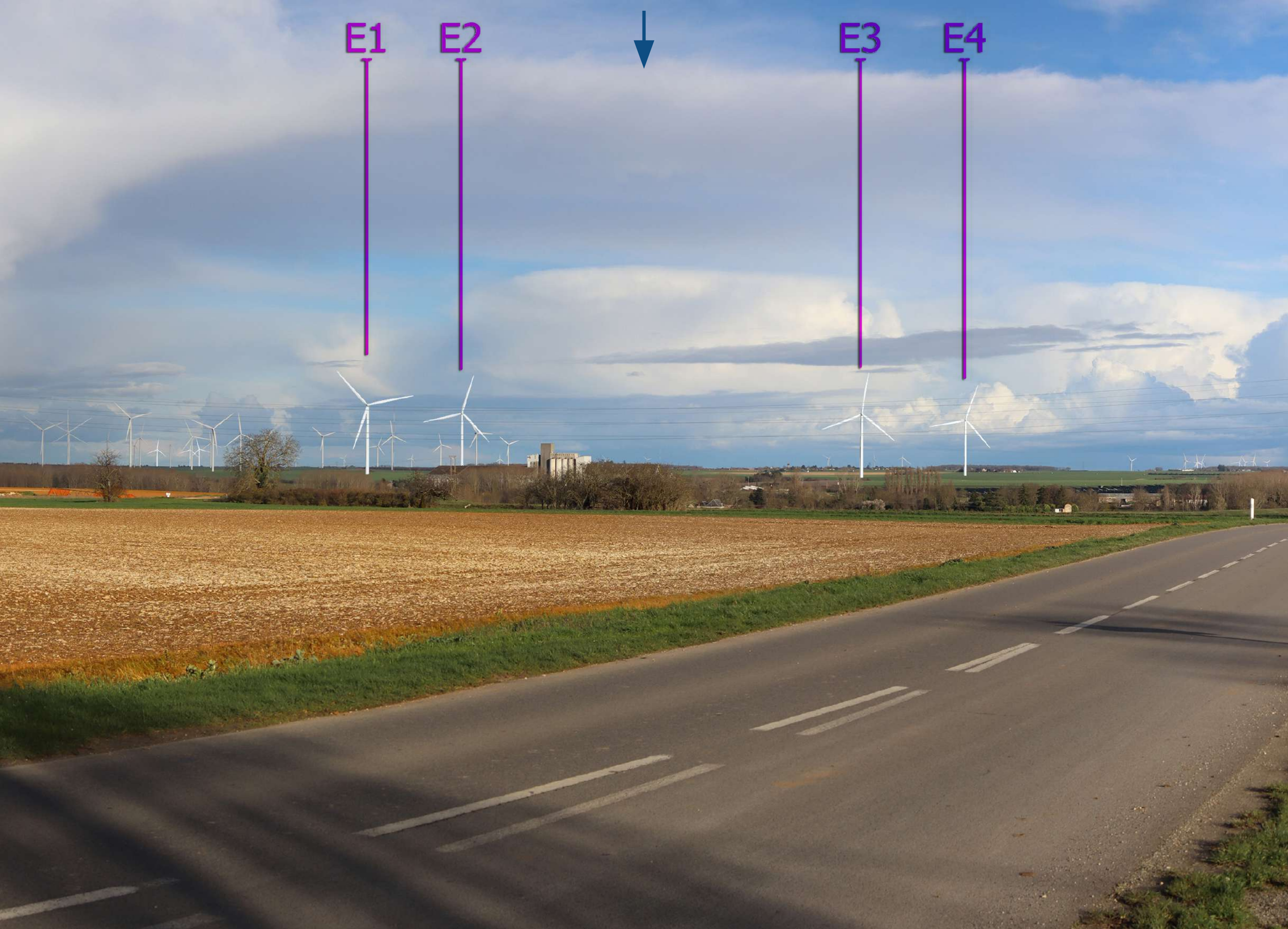


4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E1
E2
E3
E4

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, Coeurs de Boeufs et autres parc	Depuis les abords de la RD 16, en frange est de la commune de Les Bordes, les perspectives s'ouvrent sur le paysage rural. À l'horizon, une multitude de parcs éoliens se dévoilent avec une prégnance visuelle allant de très faible à faible. Le projet du Champ Blanc s'installe en avant plan des parcs existants et en projet, offrant une hauteur apparente plus marquée. Il en résulte un renforcement du motif éolien, avec une densification modérée du pôle éolien. De plus, une modification du paysage est perceptible malgré l'implantation latérale du projet par rapport à la route. L'impact est qualifié de modérée.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 16		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Sortie de bourg de les Bordes		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°22 : Perception depuis la frange est de la commune de Lazernay

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (8,7km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (9,3km)

Informations photographie

Identifiant : 22

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 616912, 6653992, 161,1

Date et heure de prise de vue : 05/03/2024 15:41

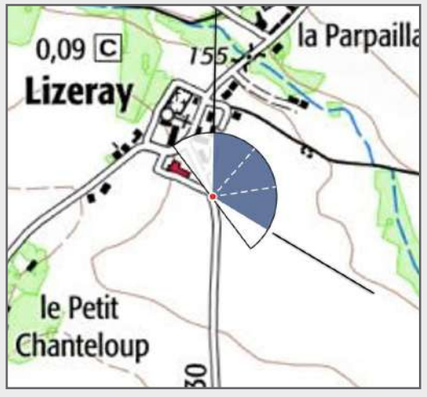
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

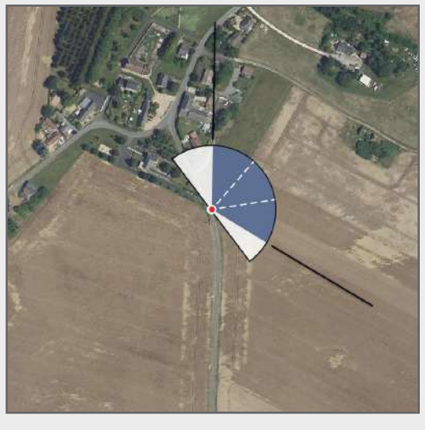
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

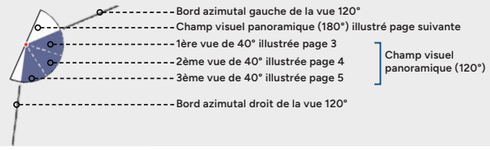






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

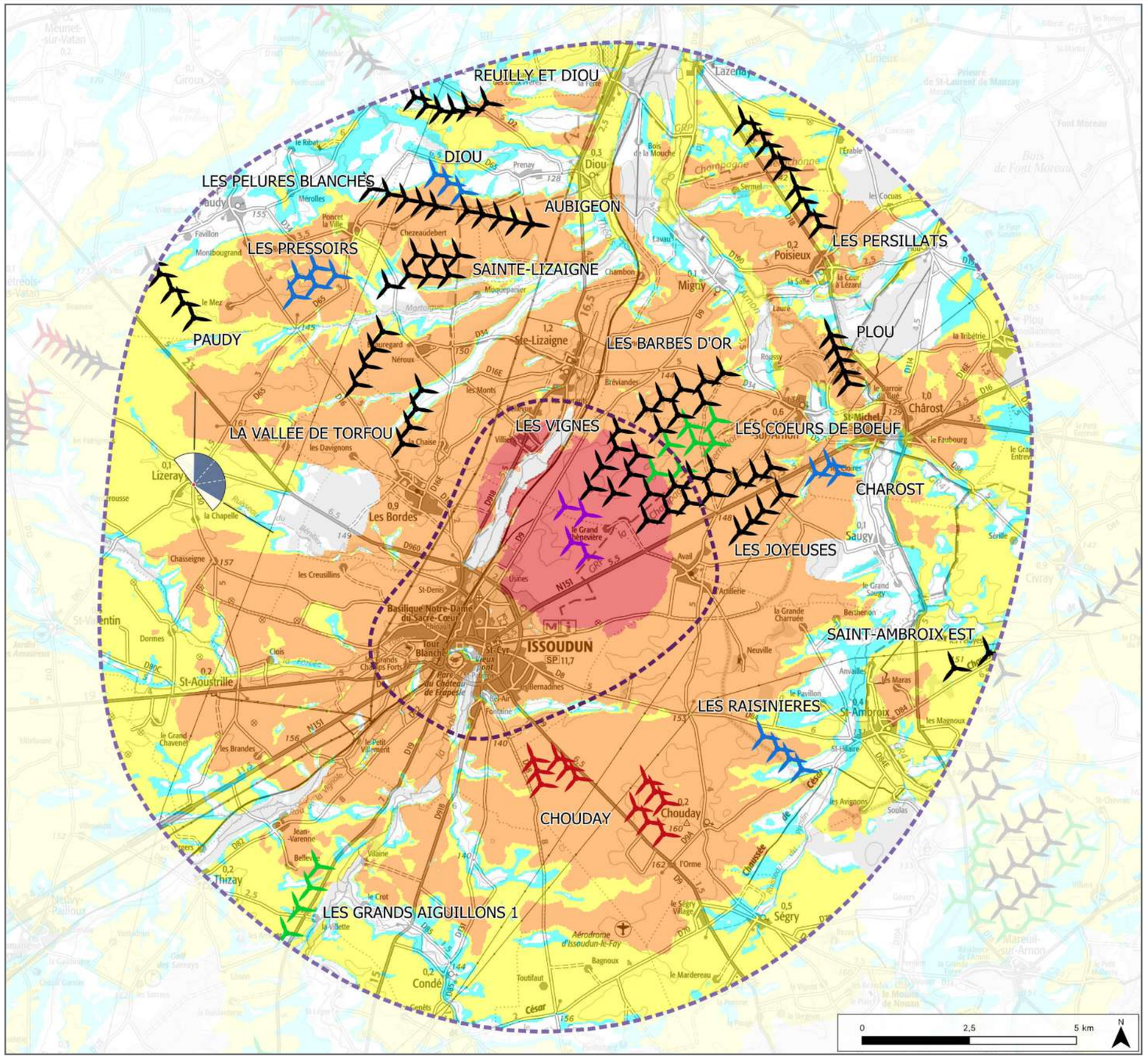
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

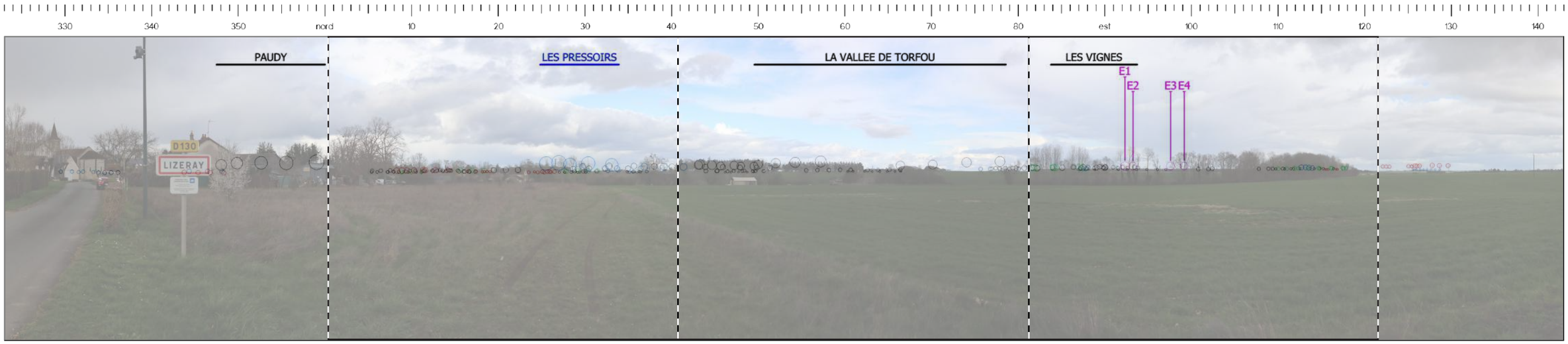
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°22 : Perception depuis la frange est de la commune de Lazernay



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine





Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Pressoirs, de la Vallée de Torfou et autres parcs	Depuis les abords de la RD 130, en frange est de la commune de Lizeray, les perspectives offrent une vue semi-dégagée sur le paysage agricole, bien que la végétation limite la profondeur des perceptions. Quelques parcs éoliens, tels que les parcs éoliens des Vignes, des Pressoirs, et de la Vallée de Torfou, sont perceptibles à l'horizon avec une prégnance relativement homogène et qualifiée de très faible. Le projet du Champ Blanc, bien que filtré par les boisements présents au premier plan, s'inscrit en densification du parc en service des Vignes avec une hauteur apparente similaire. On observe un renforcement du motif éolien avec un effet de densification qualifié de très faible.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 130	Depuis cette portion de la RD 130, en sortie du bourg de Lizeray, les vues s'ouvrent sur le paysage agricole, tandis que les habitations à gauche de ce panorama ferment localement les perspectives. Le projet est visible à droite de la route avec une prégnance visuelle très faible. La modification du paysage quotidien est qualifiée de très faible pour les usagers de la RD 130 et les habitants de Lizeray.	> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Sortie de bourg de Lazernay		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire rapprochée						
4	Perception depuis la RD16 en direction de la commune de Paudy		PE des Préssoirs	RD 16	Covisibilité avec la silhouette de bourg de Paudy	Covisibilité avec la tour du chateau de Paudy (MH 19)
5	Perception depuis la frange ouest de Diou au passage du GRP de Champagne-Berrichonne		PE des Vignes	RD918 et GRP de Champagne-Berrichonne	Frange ouest de bourg	
6	Perception depuis la frange de Néroux	Vallée de Torfou	PE de la vallée de Torfou, des Vignes, les Pierrots et autres parcs		Frange de bourg de Néroux	
7	Perception depuis les abords de l'Eglise de Sainte-Lizaigne				Centre bourg de Lizaigne	Eglise de Sainte-Lizaigne (MH13)
8	Perception depuis la frange sud de Sainte-Lizaigne		PE de la Vallée de Torfou	Sentier de GRP de Champagne-berrichonne	Sortie de bourg de Sainte-Lizaigne	
9	Perception depuis la frange sud-ouest de Saint-Georges-sur-Arnon	Champagne-Berrichonne	PE des Vignes, des Pierrots et Coeur de Boeuf	RD 9A	Sortie de bourg de Saint-Georges-sur-Arnon	
10	Perception depuis le GRP de Champagne-Berrichonne		PE des Vignes, des Pierrots, Coeur de Boeuf et autres parcs	GRP de Champagne-Berrichonne		
11	Perception depuis la RN151	Plaine agricole Champagne-Berrichonne	PE des Vignes, des Pierrots, Coeur de Boeuf et autres parcs	RN 151		
12	Perception depuis la frange sud-ouest de Charost		PE de Châtost et autre parcs	RN 151	Sortie de bourg de Charost	
13	Perception depuis la RN151 en direction de la commune de Charost	Vallée de l'Arnon	PE des Vignes, Châtost, Coeur de Boeuf et autres parcs	RN 151	Covisibilité avec la silhouette de bourg de Charost	
14	Perception depuis la route communale sud-est d'Avail		PE des Vignes, des Tilleuls, des Pierrots et autres parcs		Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Avail	
15	Perception depuis l'intersection entre la RD18 et la RD99E en direction de la commune de Saint-Ambroix	Plaine agricole de la Champagne-Berrichonne et Vallée de l'Arnon	PE des Vignes, des Pierrots, des raisinières et autres	RD 99E	Covisibilité avec la silhouette de bourg de Saint-Ambroix	
16	Perception depuis la frange ouest de Chouday		PE des Vignes, des Tilleuls, Coeurs de boeuf et autres parcs		Sortie de bourg de Chouday	
17	Perception depuis la RD19 en direction de l'agglomération d'Issoudun	Vallée de la Théols	PE des Vignes, Tilleuls et autres parcs	RD 19	Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Issoudun	Covisibilité avec la Tour Blanche et le collégiale St Cyr (MH 2 et 7)
18	Perception depuis la route nationale 151 en direction de l'agglomération d'Issoudun	Vallée de la Théols	PE de Torfou, Sainte-Lizaigne, les Vignes et autres parcs	RN 151	Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Issoudun	
19	Perception depuis la frange est de la commune de Saint-Aoustrille		PE de la vallée de Torfou	RD 8	Sortie de bourg de Saint-Aoustrille	
20	Perception depuis la RD 960 en direction de l'aglomération d'Issoudun		PE de la Vallée de Torfou, les Pierrots et les Vignes	RD 960	Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Issoudun	
21	Perception depuis la frange est de la commune de les Bordes		PE des Vignes, Coeurs de Boeufs et autres parc	RD 16	Sortie de bourg de les Bordes	
22	Perception depuis la frange est de la commune de Lazernay		PE des Vignes, des Pressoirs, de la Vallée de Torfou et autres parcs	RD 130	Sortie de bourg de Lazernay	

Figure 95 : ***Tableau de synthèse des enjeux paysagers des photomontages de l'aire rapprochée***

VALEUR DE L'IMPACT	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Figure 96 : ***Gradient de qualification des impacts pour les enjeux illustrés via les photomontages***

3.6.5. *Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques*

Trois vallées traversent l'aire d'étude rapprochée : la vallée de l'Arnon, celle de la Théols, et la vallée de Torfou. Elles sillonnent l'aire d'étude principalement selon un axe nord-sud, influençant le relief du plateau environnant et créant ainsi de légères ondulations. Le reste de l'aire d'étude est dominé par un vaste plateau agricole. Cinq photomontages illustrent l'impact visuel des vallées mentionnées. Les impacts ont été qualifiés de faibles, à l'exception du photomontage n°13 de la vallée de l'Arnon, qui présente un impact très faible en raison de la prégnance du projet du Champ Blanc et du caractére peu marqué de la vallée.

3.6.1. *Effet cumulé avec un autre parc éolien*

Un pôle éolien s'inscrit majoritairement au nord de l'aire d'étude et encadre le parc en projet du Champ Blanc. Plusieurs covisibilités ont été identifiées avec les parcs existants et en projet tels que les parcs de la Vallée de Torfou, des Pierrots, des Vignes, des Coeurs de Boeuf et autres. Cet enjeu concerne 18 photomontages sur 19. Les impacts ont été principalement qualifiés de très faibles à faibles (photomontages n°6, 8 à 20 et 22) et localement de modérés (photomontages n°21). Ce niveau d'incidence s'explique principalement par le positionnement du projet, qui apparait en extension du pôle éolien en place, et la prégnance du projet, en lien avec sa proximité. En revanche, la géométrie du projet apparait régulièrement lisible, sans altérer celle des autres parcs. Enfin, deux photomontages (n°4 et 5) ont été qualifiés de nuls en raison de la présence de masques visuels (végétation et/ou trame bâtie) qui occultent le projet.

3.6.4. *Perception depuis les axes de communication*

La plupart des photomontages étudiés présentent une perception depuis des axes de communication (15 photomontages sur 19 de l'aire d'étude rapprochée). Les impacts ont globalement été qualifiés de très faibles à faibles, excepté pour le photomontage n°21 qui a été qualifié de modéré. Le projet s'inscrit dans l'axe de la route ou émanant du plateau cultivé, avec une emprise horizontale variable selon le lieu d'observation. Cependant, en raison de la faible hauteur apparente du projet et des caractéristiques du paysage traversé, l'incidence reste faible.

3.6.3. *Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg*

L'habitat constitue également un enjeu beaucoup étudié à travers les photomontages de l'aire d'étude rapprochée. Sur les 19 photomontages réalisés dans cette aire, 17 abordent cet aspect. Parmi eux, deux sont nuls, sept montrent un impact très faible, sept un impact faible, un seul illustre un impact modéré. Il s'agit du photomontage n°21 depuis la sortie de bourg de les Bordes. L'incidence est modérée en raison du positionnement des éoliennes du projet et/ou de sa prégnance dans le paysage perçu.

3.6.2. *Visibilité et/ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé*

Conformément aux sensibilités relevées dans l'état initial et adaptées suite au choix de l'implantation finale, cet enjeu est illustré par 3 photomontages concernant :
>Covisibilité avec la Tour du chateau de Paudy (MH 19) : photomontage n°4
>Eglise de Sainte-Lizaigne (MH13) : photomontage n°7
>Covisibilité avec la Tour Blanche et le collégiale St Cyr (MH 2 et 7): photomontage n°17

En raison de la visibilité du projet, de sa prégnance et du paysage perçu, l'impact a été qualifié de nul pour le photomontage n°4, car le projet du Champ Blanc apparait masqué depuis ce point. Les photomontages n°7 et 17 montrent une visibilité faible depuis les abords des éléments protégés et induisent ainsi un niveau d'impact faible. La distance d'éloignement du parc éolien réduit fortement sa prégnance.

G . Impacts paysagers depuis l'aire d'étude immédiate

1 . CARNET DE PHOTOMONTAGES COMMENTÉS DE L'AIRE IMMÉDIATE

(ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER PAR PLANCHE)

Photo : Extrait d'un photomontage - Perception depuis le belvédère de la Tour Blanche d'Issoudun (photomontage n°35)

Figure 97 : ***Localisation des points de photomontages sur la carte de visibilité théorique du projet éolien - aire immédiate***

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Éolienne projetée

Aire immédiate

Points de photomontage

Angle apparent

- 0,1 - 0,5°
- 0,5 - 1°
- 1,0 - 5,0°
- > 5,0°

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro

0 0,5 1 Kilomètres

N

Photomontage n°23 : Perception depuis la frange nord de Villiers

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (2,5km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (3,7km)

Informations photographie

Identifiant : 23

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 624949, 6655841, 149,4

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 16:42

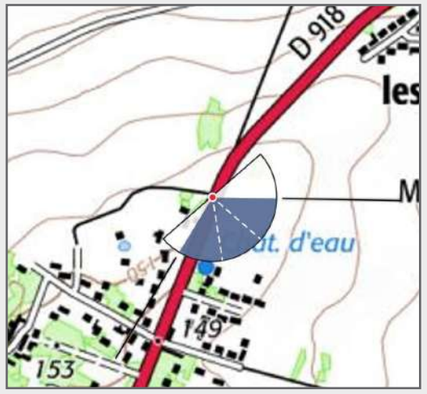
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

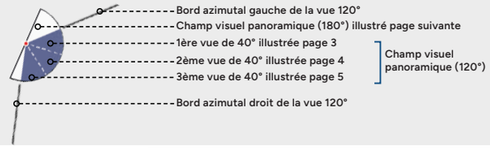






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

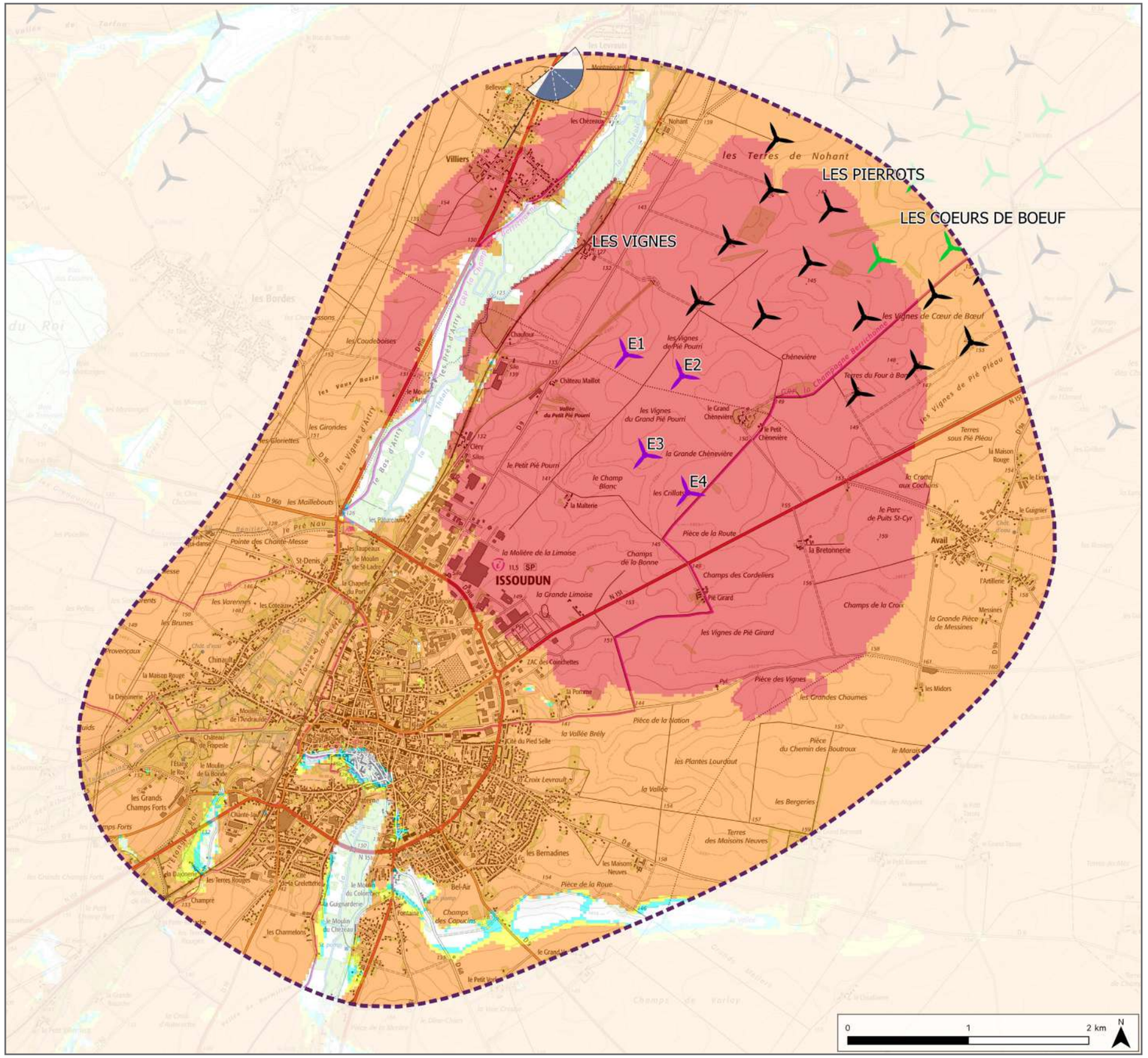
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

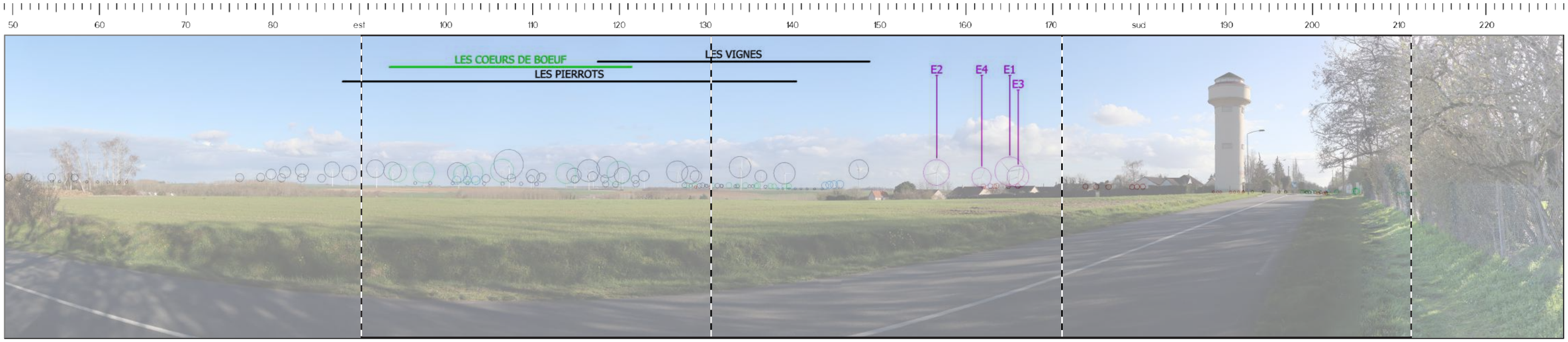
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)


LES PIERROTS
LES COEURS DE BOEUF
LES VIGNES
E1
E2
E3
E4
ISSOUDUN
Villiers
Nohant
les Terres de Nohant
les Vignes de Cœur de Bœuf
les Vignes de Pié Pleau
Terres sous Pié Pléau
les Vignes de Pié Pourri
les Vignes du Grand Pié Pourri
le Petit Pié Pourri
le Champ Blanc
la Malterie
les Crillats
la Grande Chenevière
le Grand Chenevière
le Petit Chenevière
Chenevière
Terres du Four à Bois
Pièce de la Route
la Bretonnerie
le Parc de Puits St-Cyr
la Croix aux Cochons
Avail
Champs de la Croix
la Grande Pièce de Messines
Champs des Cordeliers
Pié Girard
les Vignes de Pié Girard
la Molière de la Limoise
Champs de la Bonne
la Grande Limoise
Pièce des Vignes
les Grandes Chaumes
Pièce de la Motion
la Vallée Bréty
Pièce du Chemin des Boutroux
les Plantes Lourdaut
la Vallée
les Bergeries
Terres des Maisons Neuves
les Maisons Neuves
les Bernadines
Pièce de la Roue
Champs des Capucins
Bel-Air
Fontaine
la Maison Rouge
le Gagnier
les Midors
la Pomme
ZAC des Conchettes
Côté du Pied Selle
Croix Levrault
Chaintre-Messe
St-Denis
les Varennes
les Brunes
Provençaux
les Grands Champs Forts
les Terres Rouges
Champré
les Charmeloins
les Maillebouts
Pointe des Chaintre-Messe
les Coudeboises
les Bordes
les Girondes
les Gloriettes
les Vignes d'Arthy
les Vaux Bazin
Château Maillot
Vallée du Petit Pié Pourri
Chaufour
Sablons
Cerry
Silos
Le Pré Nau
Le Bois d'Arthy
Le Pré Rond
Le Pré Neuf
Le Pré Gaudin
Le Pré Bourdon
Le Pré Bonnet
Le Pré Bonnard
Le Pré Bonneau

Photomontage n°23 : Perception depuis la frange nord de Villiers



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E2
E4
E1
E3



Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Pierrots, Coeur de Boeuf et autres parcs	Depuis ce point de vue, les perceptions sont rythmées et limitées par la trame urbaine de la commune de Villiers. De nombreux parcs éoliens sont visibles à l'horizon, avec des hauteurs apparentes hétérogènes variant de très faibles à modérées. Le projet du Champ Blanc s'intègre en extension du pôle éolien existant, avec une prégnance visuelle similaire, qualifiée de modérée. On observe un renforcement du motif éolien, avec un impact qualifié de modéré.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 960	Depuis les abords de la RD 960, à la frange nord de Villiers, on peut distinguer au premier plan des éléments bâtis tels que le château d'eau et les habitations qui dessinent la silhouette du bourg de Villiers. Le parc en projet émerge au-dessus des habitations, révélant les rotors des éoliennes et une prégnance qualifiée de modérée. Bien que le projet du Champ Blanc soit implanté latéralement par rapport à la route, l'impact sur la modification du paysage traversé est qualifié de modéré. A noter, qu'un phénomène de covisibilité direct est observé entre la silhouette du bourg et les éoliennes du projet, avec un impact qualifié de modéré.	> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Entrée de bourg de Villiers et Covisibilité avec la silhouette de bourg de Villiers		> Modification du paysage quotidien > Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°24 : Perception depuis la frange est de la commune de Villiers

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (2,1km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (3,4km)

Informations photographie

Identifiant : 24

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 624997, 6655534, 145

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 16:37

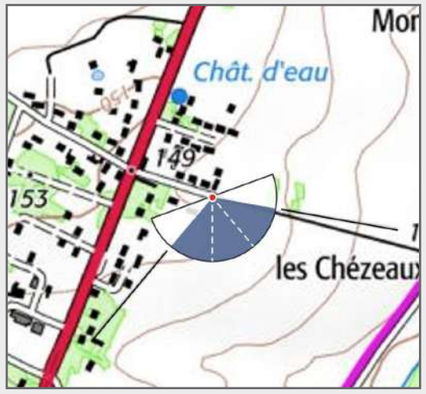
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

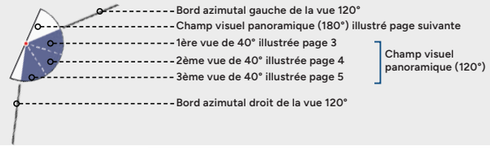






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

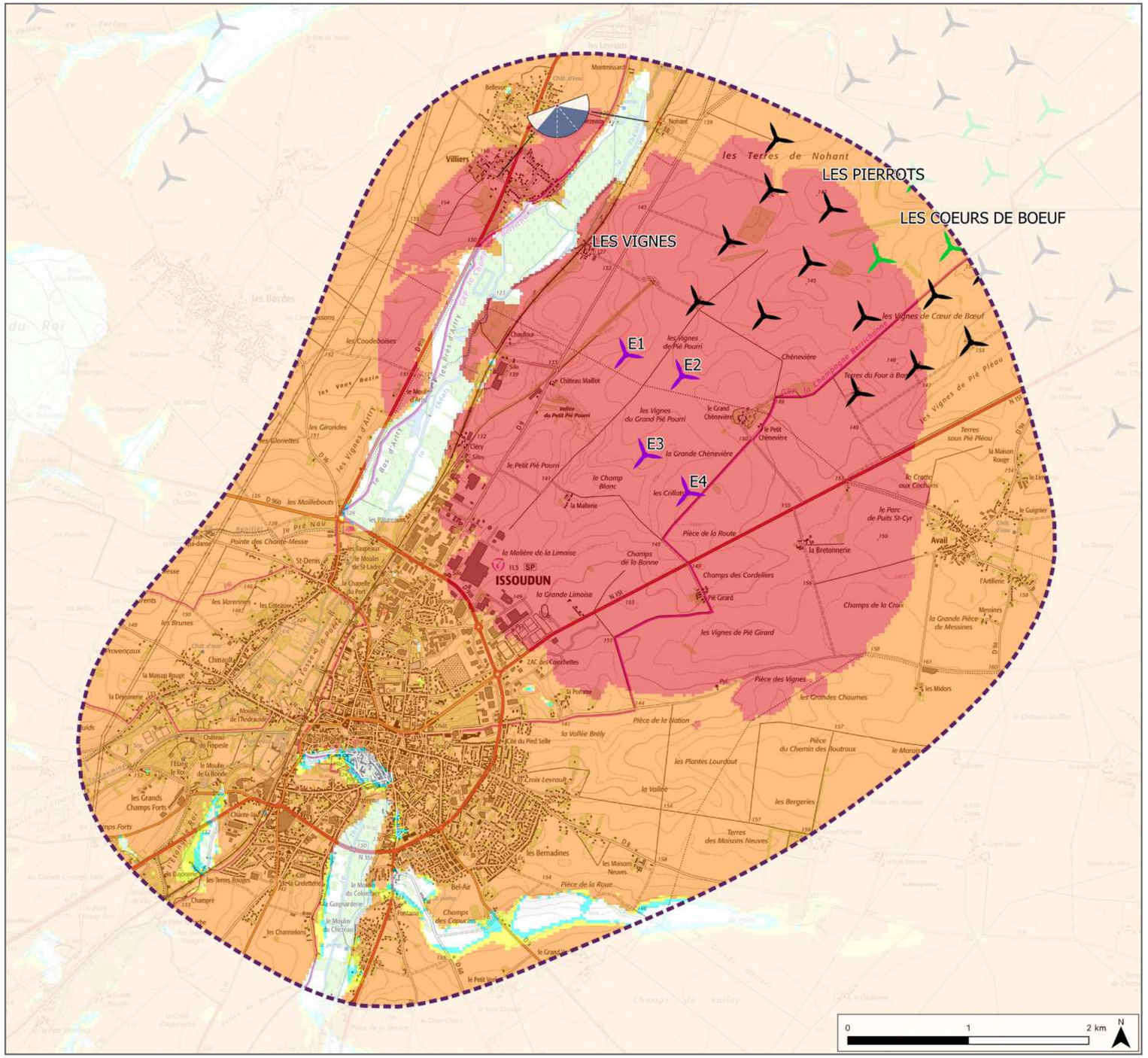
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

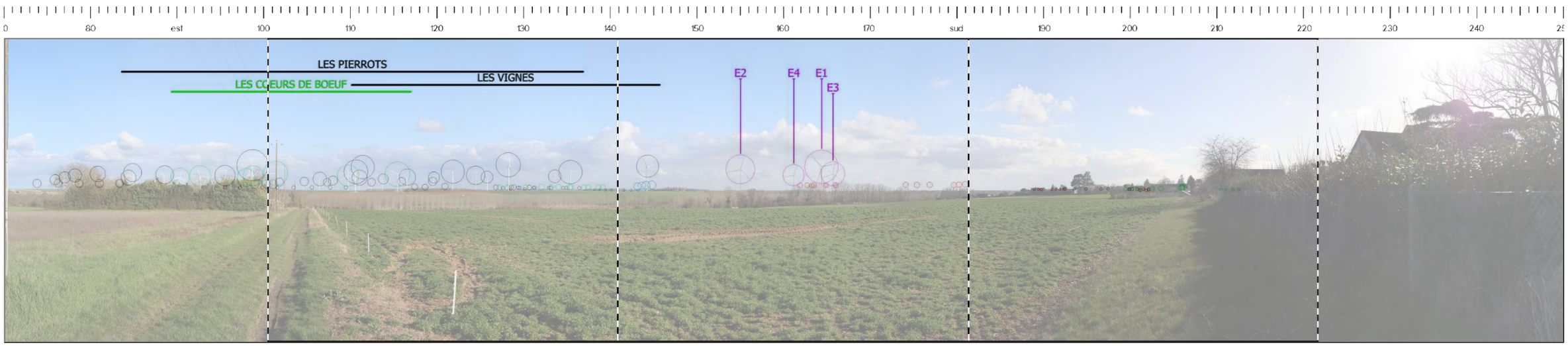
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



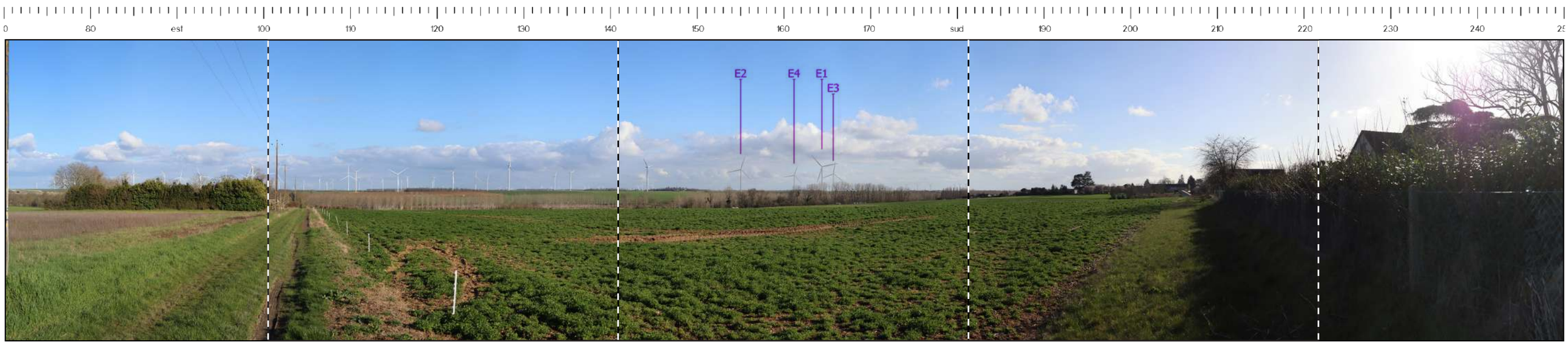
Photomontage n°24 : Perception depuis la frange est de la commune de Villiers



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



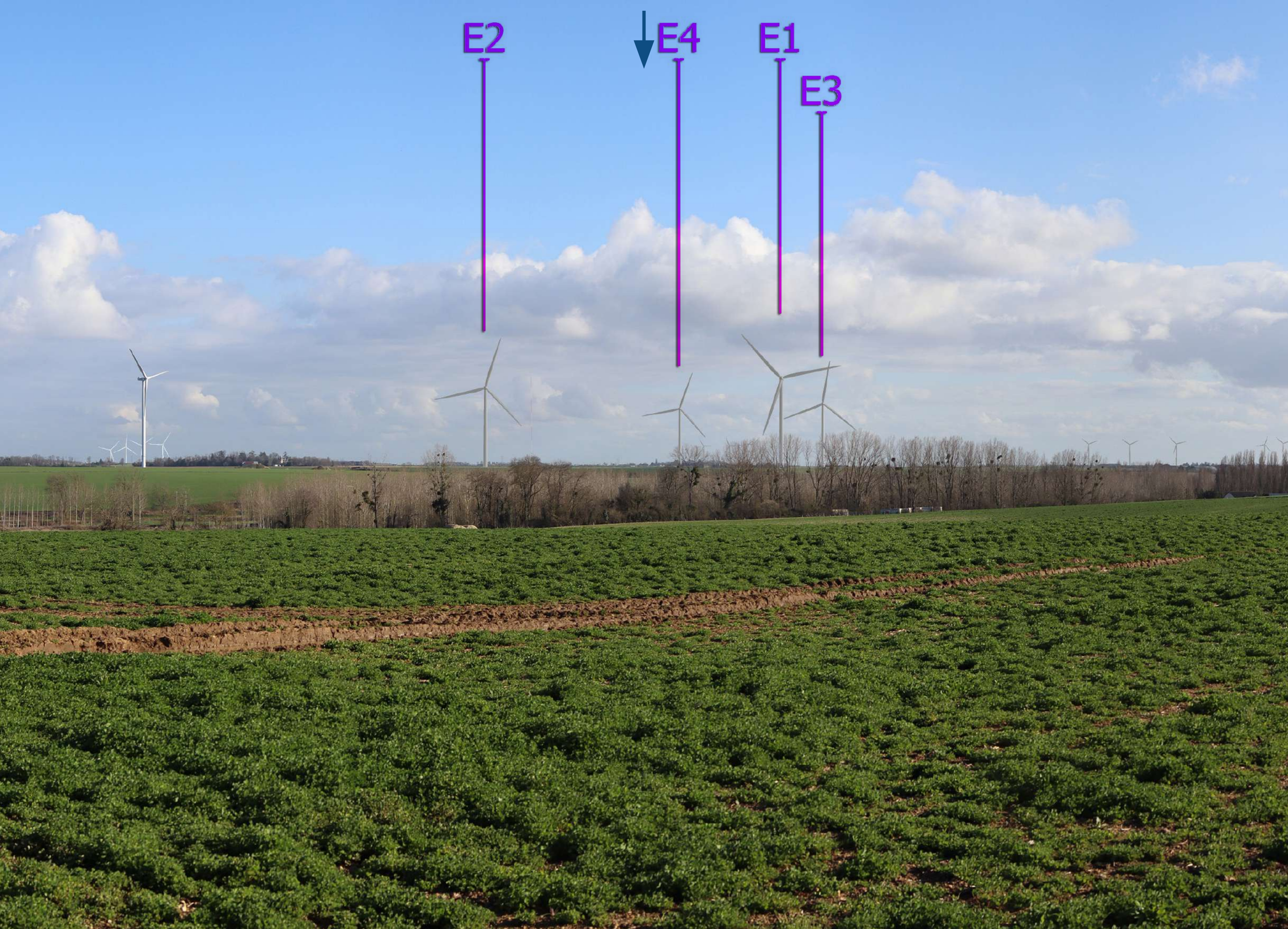
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E2
E4
E1
E3

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Théols	Depuis la frange est de la commune de Villiers, l'ambiance paysagère offre des vues semi-ouvertes entre parcelles agricoles et trame bâtie au premier plan. Au second plan, le relief et la trame boisée marquent le passage de la vallée de la Théols, limitant ponctuellement la profondeur des perceptions à l'horizon. De nombreux parcs éoliens (PE des Vignes, de la Vallée de Torfou, des Coeurs de Boeuf et des Pierrots) sont visibles, avec des prégnances visuelles modérées. Dans ce paysage, le parc en projet du Champ Blanc s'installe sur le versant opposé de la vallée, en extension des éoliennes existantes et en projet, avec une hauteur apparente relativement similaire. De plus, on ne peut pas conclure à un effet de surplomb au vu du caractère peu marqué de la vallée. L'impact de la modification du paysage observé est qualifié de faible et le renforcement du motif éolien est qualifié de modéré.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Pierrots, Coeur de Boeuf et autres parcs		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange est du bourg de Villiers		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort

Photomontage n°25 : Perception depuis le lieu dit de Nohant

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (1,9km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (3,0km)

Informations photographie

Identifiant : 25

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 625966, 6655271, 130

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 17:05

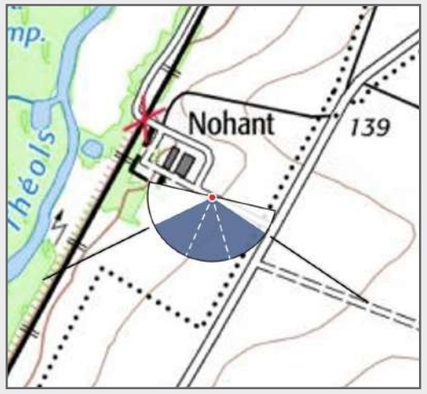
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

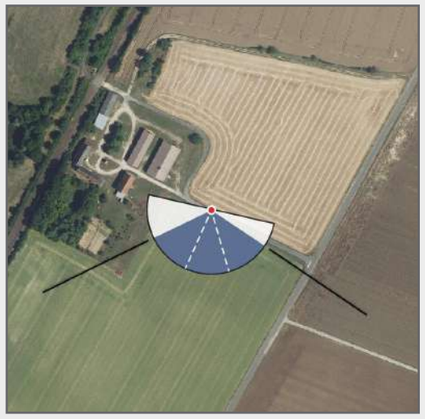
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

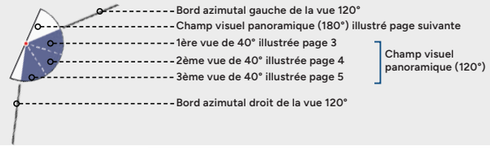






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

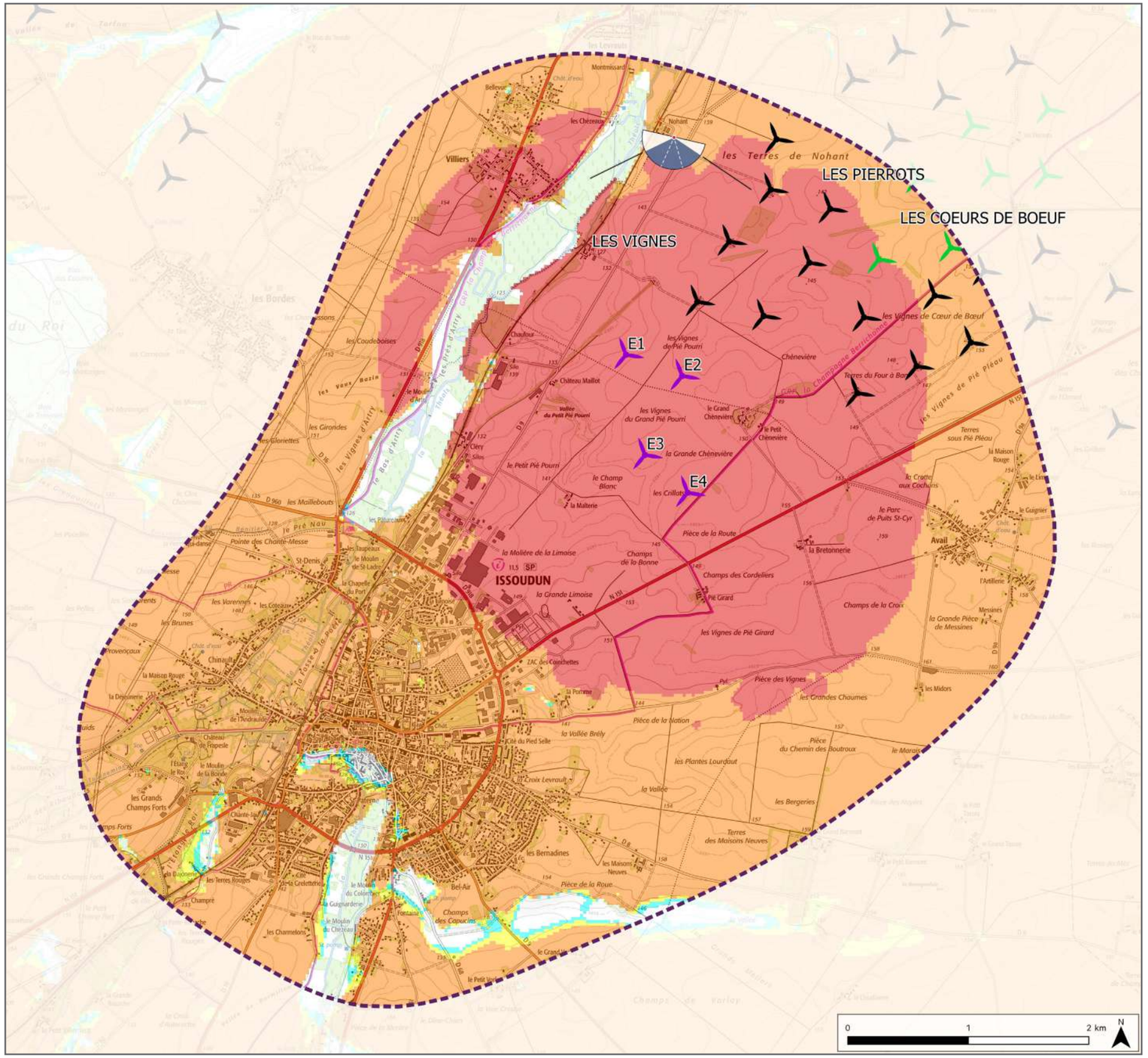
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

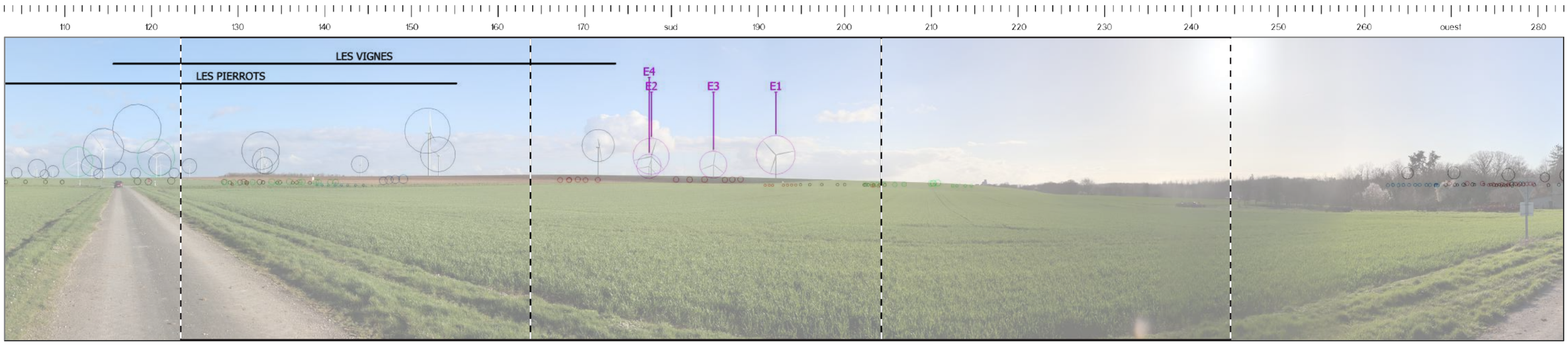
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



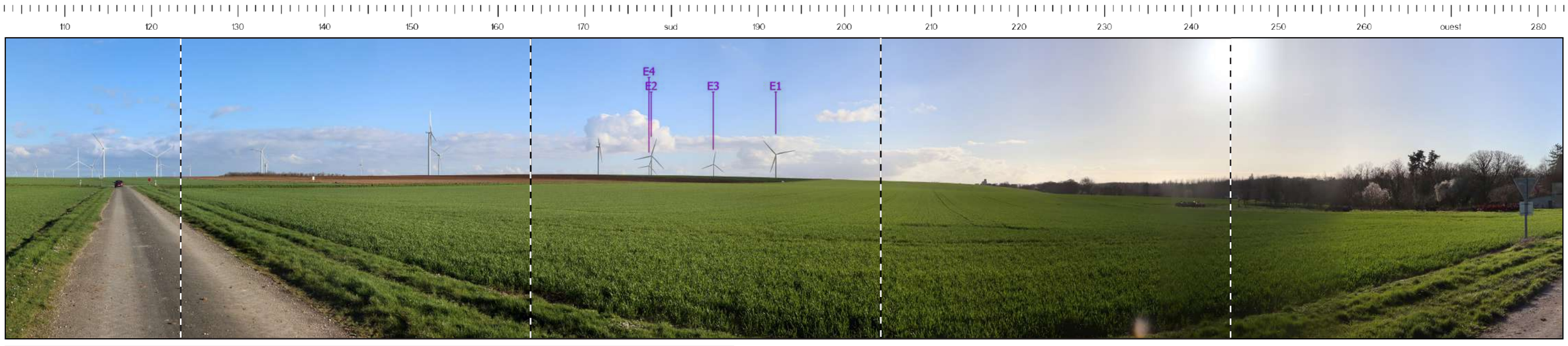
Photomontage n°25 : Perception depuis le lieu dit de Nohant



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E4
E2
E3
E1

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Pierrots et d'autres parcs	Depuis ce point, les vues sont dégagées sur le milieu agricole. Quelques parcs éoliens sont perceptibles à l'horizon (PE des Pierrots et les Vignes) avec des hauteurs apparentes hétérogènes variant de faibles à forts. Dans ce paysage, le projet du Champ Blanc, bien que légèrement tronqué par le relief, s'insère en renforcement des parcs éoliens déjà présents avec une prégnance verticale moindre. À noter que l'implantation des éoliennes du parc en projet ne modifie pas la lisibilité des parcs existants. L'impact du renforcement du motif éolien est qualifié de modéré.	> Effet de renforcement du motif éolien				Modéré		
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Nohant	Depuis les abords du lieu-dit de Nohant, le projet du Champ Blanc prend place en extension des parcs des Vignes et des Pierrots visibles à gauche du panorama. Au regard de la prégnance des éoliennes en projet, l'impact de la modification du paysage quotidien pour les résidents de Nohant est qualifié de modéré.	> Modification du paysage quotidien				Modéré		

Photomontage n°26 : Perception depuis le lieu dit de Saint-Soin

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (0,8km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (2,0km)

Informations photographie

Identifiant : 26

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 625401, 6654248, 130,1

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 17:14

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

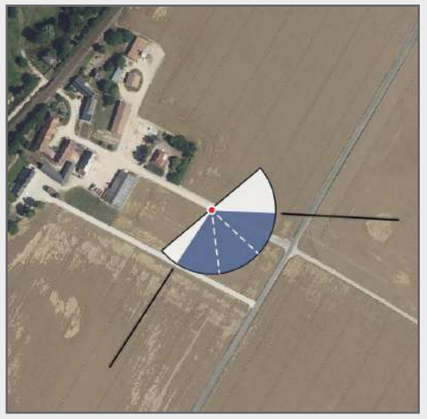
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

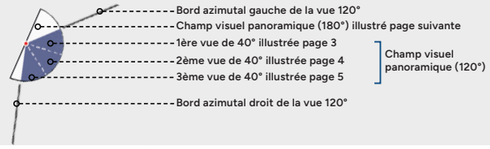






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

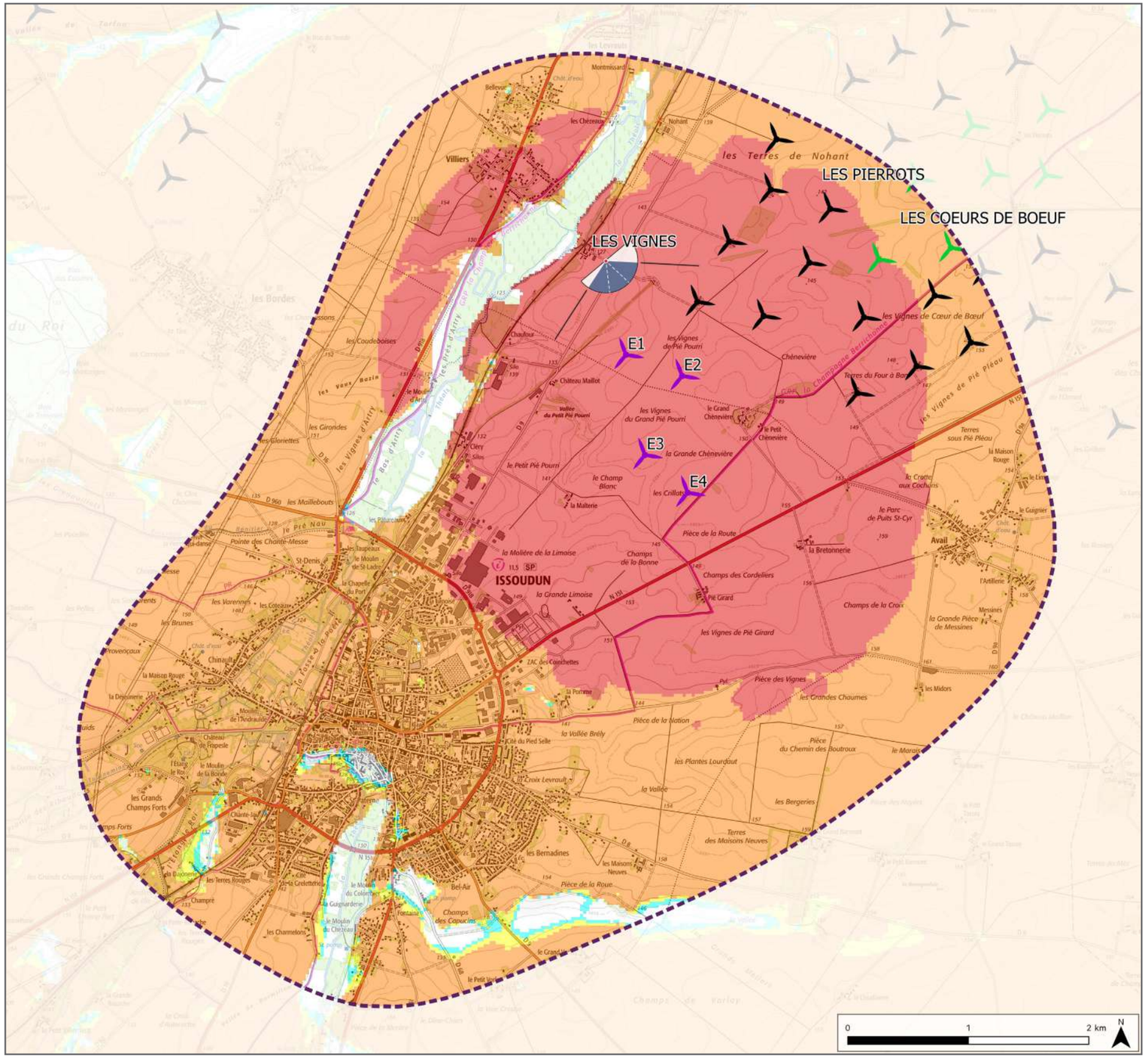
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°26 : Perception depuis le lieu dit de Saint-Soin



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E2
E4
E1
E3

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeufs et autres parcs	Le paysage offre des perspectives lointaines sur le milieu agricole. Néanmoins, bien que partiellement tronqués par le relief bombé, de nombreux parcs éoliens sont visibles à l'horizon (PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeufs) avec des prégnances visuelles variant de faibles à modérées. Dans ce paysage, le parc en projet du Champ Blanc s'insère à droite de la route avec une hauteur apparente plus importante que le contexte éolien visible. L'impact du renforcement du motif est éolien est qualifié de fort.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	**Fort**	Très fort
Perception depuis les axes de communication	(Ligne TER Vierzon-Chateauroux)	Depuis ce point, situé à 100 m du passage de la ligne TER Vierzon-Châteauroux, les vues sont relativement dégagées et profondes. Cependant, en raison du caractère furtif et de la courte séquence de visibilité depuis la voie ferrée, l'impact de la modification du paysage traversé est qualifié de modéré pour un observateur en mouvement.	> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Saint-Soin	Depuis les abords du lieu-dit de Saint-Soin, le projet du Champ Blanc prend place à droite de l'axe de la route communale fréquentée par les résidents de Saint-Soin. Au vu de la prégnance des éoliennes du projet, la modification du paysage observé est qualifiée de fort.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	**Fort**	Très fort

Photomontage n°27 : Perception depuis le lieu dit du Grand et Petit Chènevière

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (0,7km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (1,3km)

Informations photographie

Identifiant : 27

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 626609, 6652773, 150,8

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 12:18

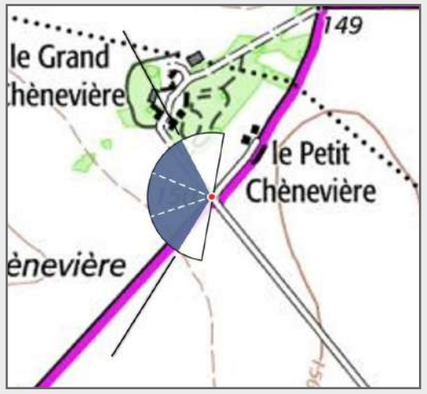
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

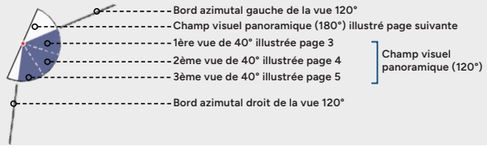






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

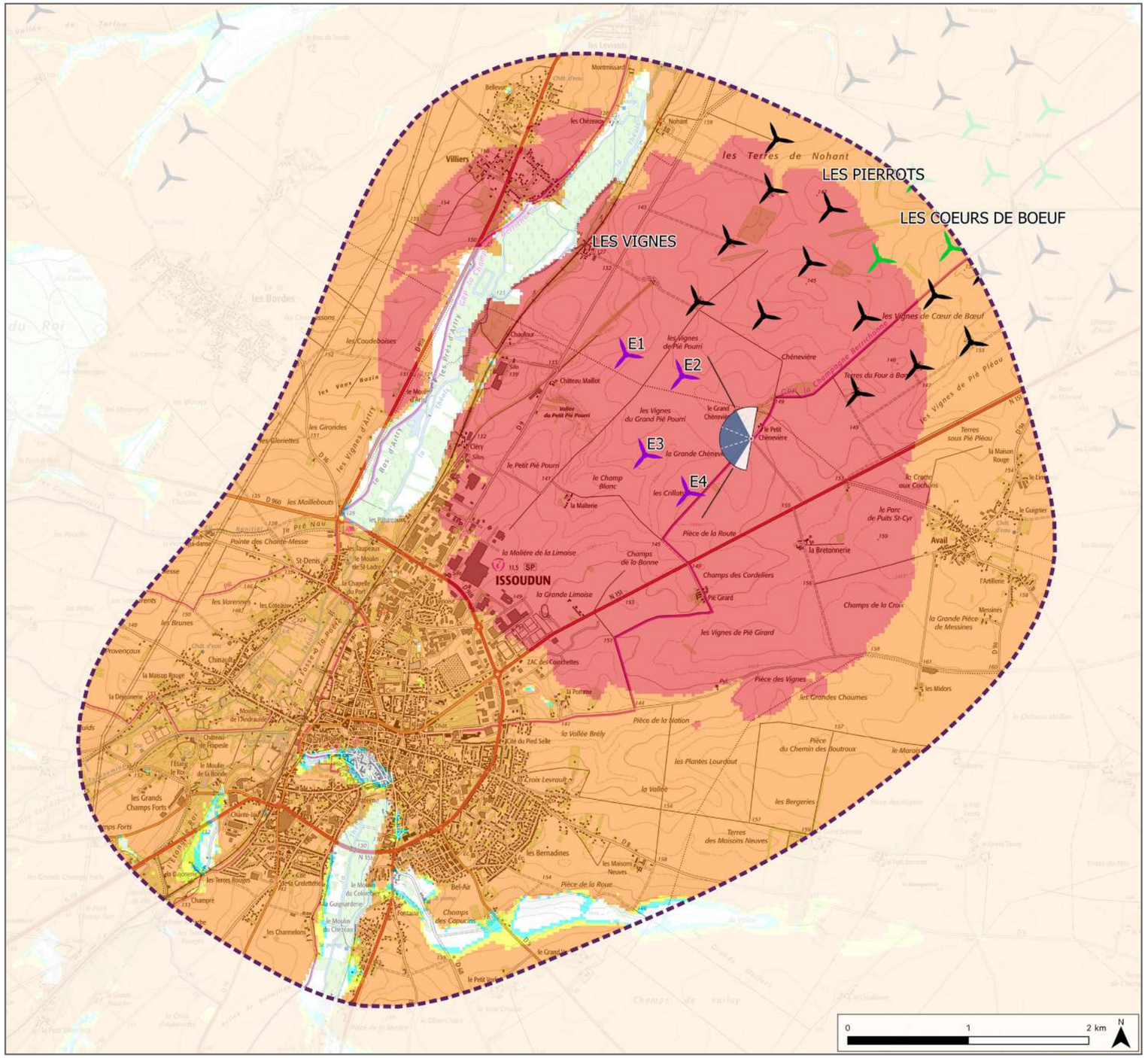
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

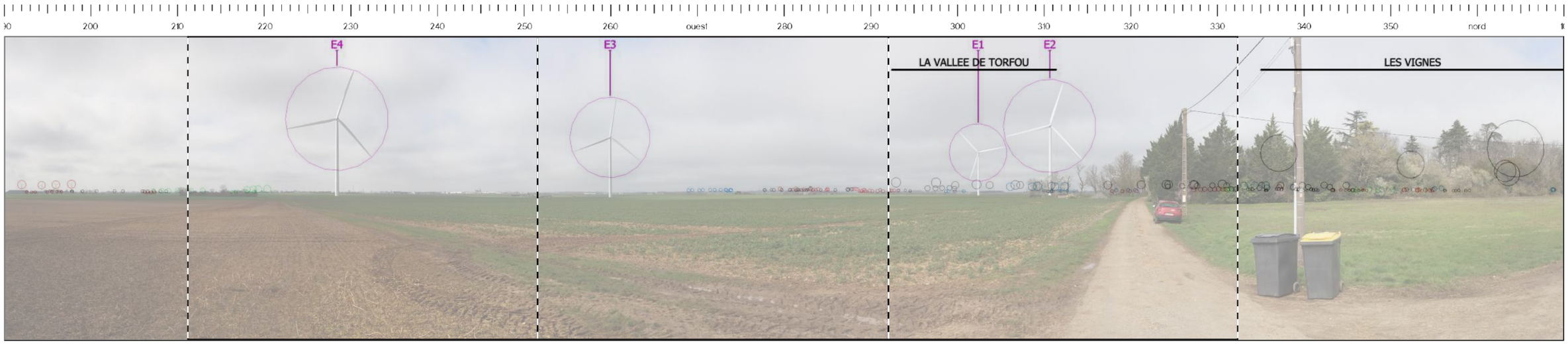
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°27 : Perception depuis le lieu dit du Grand et Petit Chènevière



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



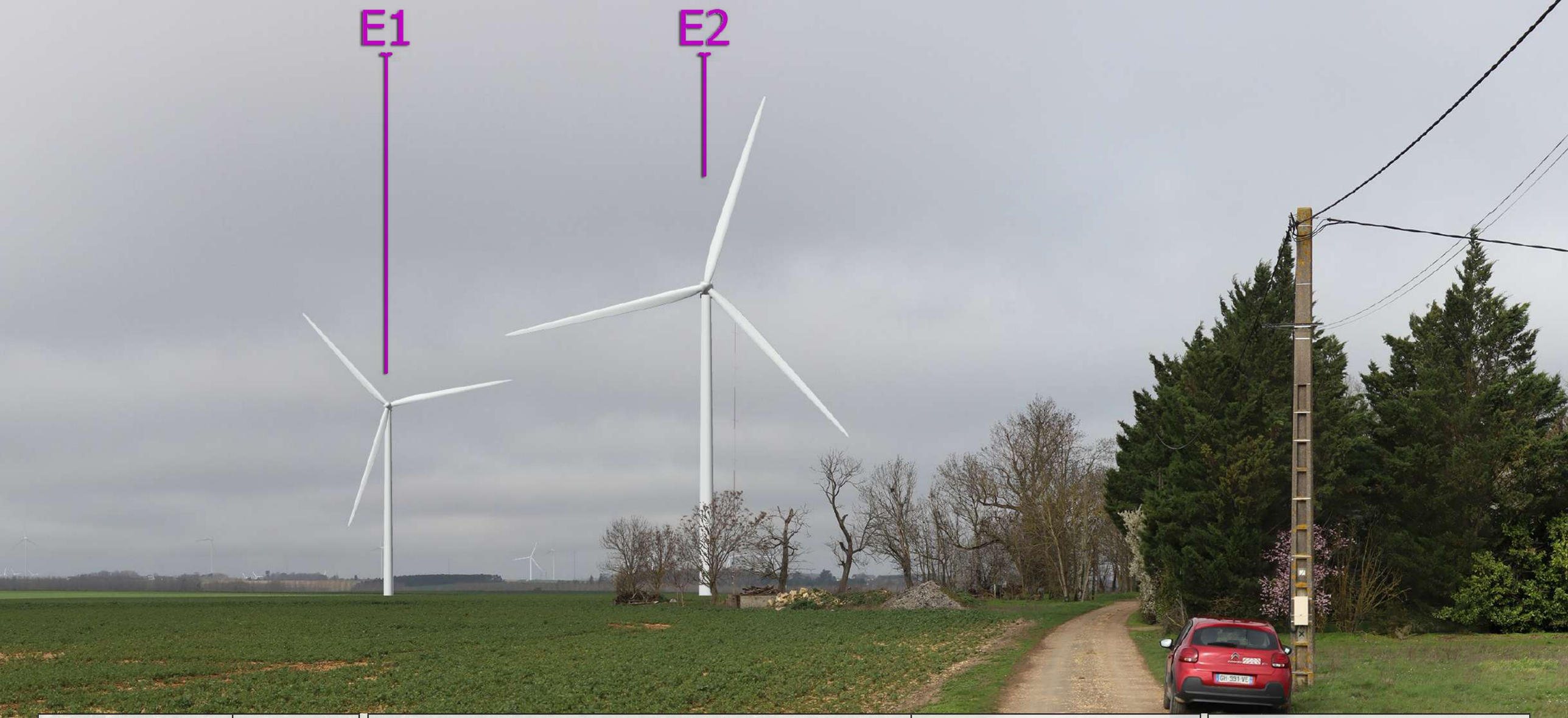
4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E3



Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Champagne-Berrichonne	Depuis ce point, les vues s'étendent profondément sur le paysage agricole de la Champagne-Berrichonne. À l'horizon, de nombreux parcs et projets éoliens sont visibles avec des hauteurs apparentes variant de très faibles à forts tel que le parc éolien des Vignes, visible en arrière-plan des habitations (à gauche) avec une prégnance forte. Le projet du Champ Blanc se situe au premier plan par rapport aux parcs éoliens visibles, avec une prégnance verticale et horizontale plus élevée. De plus, les interdistances hétérogènes et de grandes amplitudes entre les éoliennes nuisent à la lisibilité du projet, créant un effet de barrière visuelle pour l'observateur. Par conséquent, l'impact de la modification du paysage observé et le renforcement du motif éolien est qualifié de fort.	> Effet de barrière visuelle > Modification du paysage observé					Fort	
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de la vallée de torfou, les Vignes et autres parcs		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification					Fort	
Perception depuis les axes de communication	GRP Champagne Berrichonne	Depuis cette portion du GRP de Champagne-Berrichonne, aux abords du chemin d'accès au lieu-dit du Grand et Petit Chènevière, les vues sont ouvertes sur le paysage rural. Le projet du Champ Blanc se situe à gauche de la route d'accès aux résidences, avec une prégnance verticale et horizontale (supérieure à 80°) qualifiée de forte. Compte tenu de la présence des habitations et du sentier de randonnée, l'impact sur la modification du paysage quotidien et traversé est également qualifié de fort. A noter que la végétation qui encadre les habitations limite les perceptions. Par ailleurs, on observe également une situation de covisibilité directe entre le projet du Champ Blanc et la silhouette de bourg d'Issoudun. En effet, derrière l'éolienne E4, des éléments patrimoniaux comme la tour blanche d'Issoudun (MH 2) et la tour de la collégiale de Saint-Cyr (MH11) se détachent parmi les bâtiments de la ville. En tenant compte de la prégnance des éoliennes et de la distance d'éloignement, l'impact est qualifié de fort.	> Modification du paysage traversé					Fort	
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Grand et Petit Chènevière Silhouette de bourg d'Issoudun		> Modification du paysage quotidien >Phénomène de covisibilité					Fort	
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Tour blanche (MH 2) Collégial Saint-Cyr (MH 11)		> Phénomène de covisibilité					Fort	

Photomontage n°28 : Perception depuis la frange ouest de la commune d'Avail

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (2,1km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (2,9km)

Informations photographie

Identifiant : 28

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 628184, 6652157, 157

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 11:59

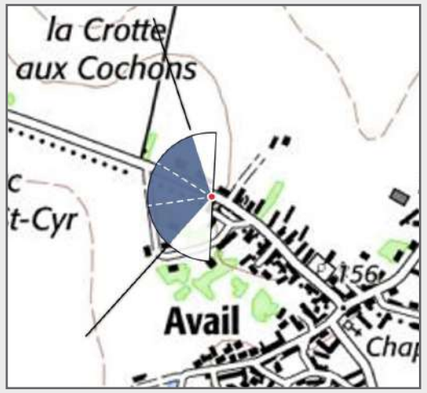
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

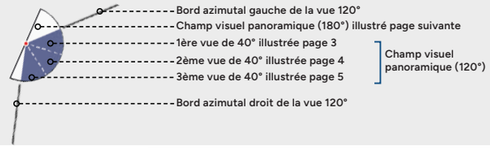






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

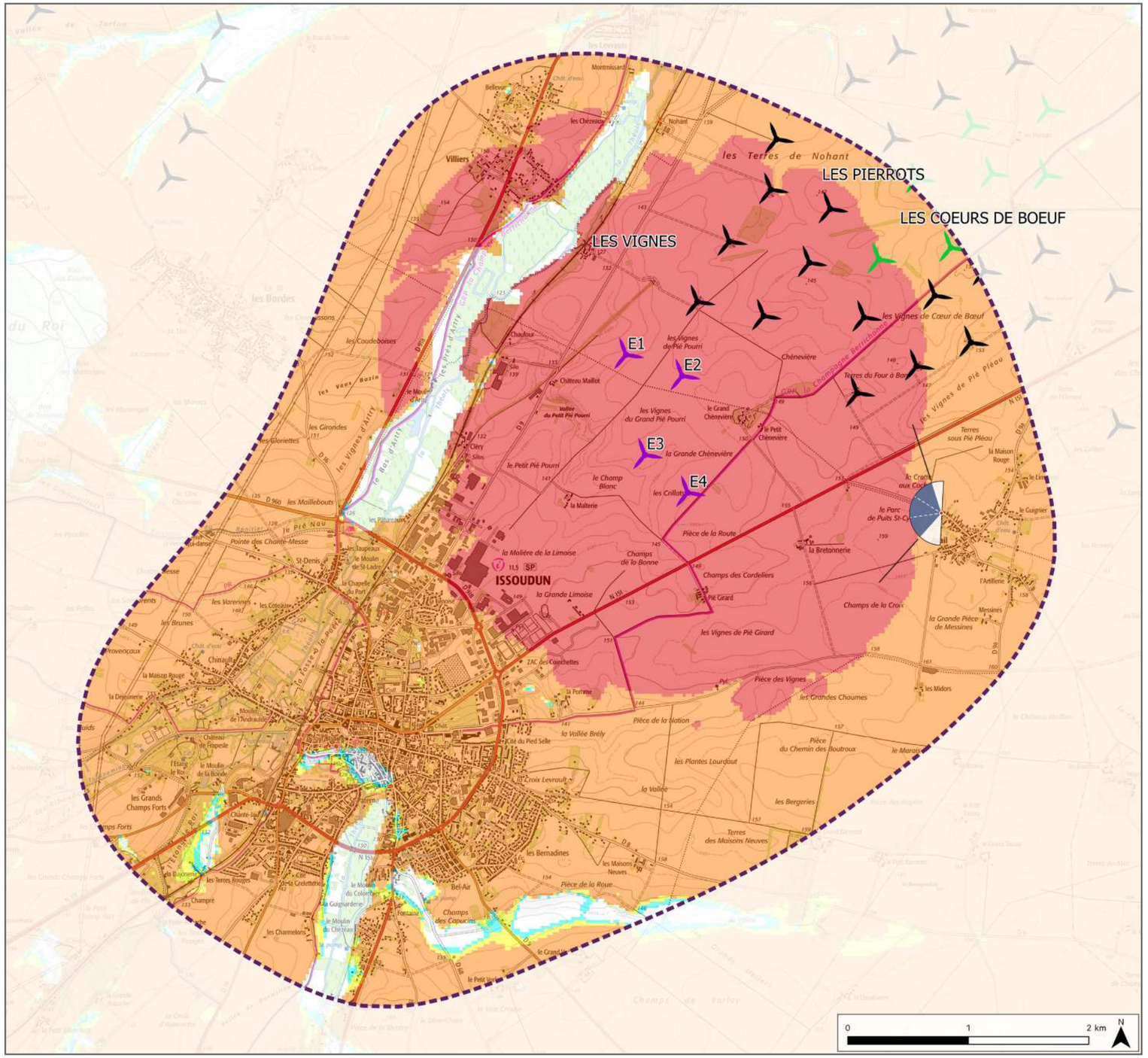
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

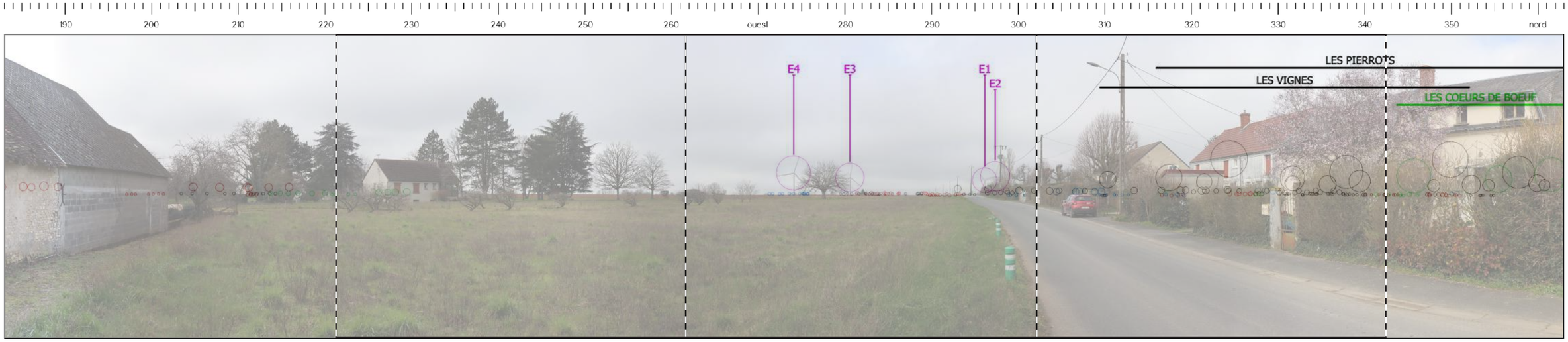
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°28 : Perception depuis la frange ouest de la commune d'Avail



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E4
E3
E1
E2



Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE de Le Mee, le Jusselin et autres parcs lointains	Depuis la frange ouest de la commune d'Avail, le paysage offre des vues semi-ouvertes sur des parcelles agricoles et une trame bâtie au premier plan. Au second plan, le relief et la trame boisée limitent ponctuellement la profondeur des perceptions. De nombreux parcs éoliens sont visibles à l'horizon, avec des prégnances visuelles qualifiées de très faibles. Dans ce paysage, bien que légèrement masqué par la trame bâtie, seul le parc en projet du Champ Blanc est visible, s'insérant de part et d'autre de l'axe de la route, avec une hauteur apparente plus importante que les parcs éoliens visibles du contexte. Par conséquent, l'impact de la modification du paysage observé et le renforcement du motif éolien sont qualifiés de modérés.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification				Modéré		
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Sortie de bourg d'Avail		> Modification du paysage quotidien				Modéré		

Photomontage n°29 : Perception depuis le lieu dit des Midors

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (2,4km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (3,5km)

Informations photographie

Identifiant : 29

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 628005, 6650902, 161,2

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 11:50

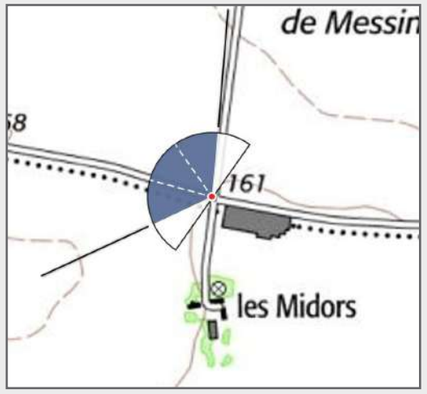
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

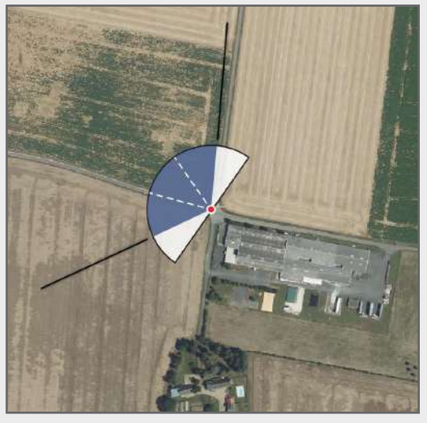
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

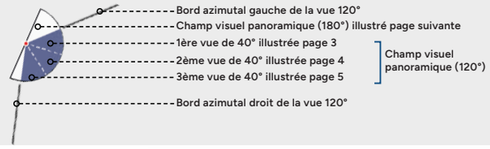






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

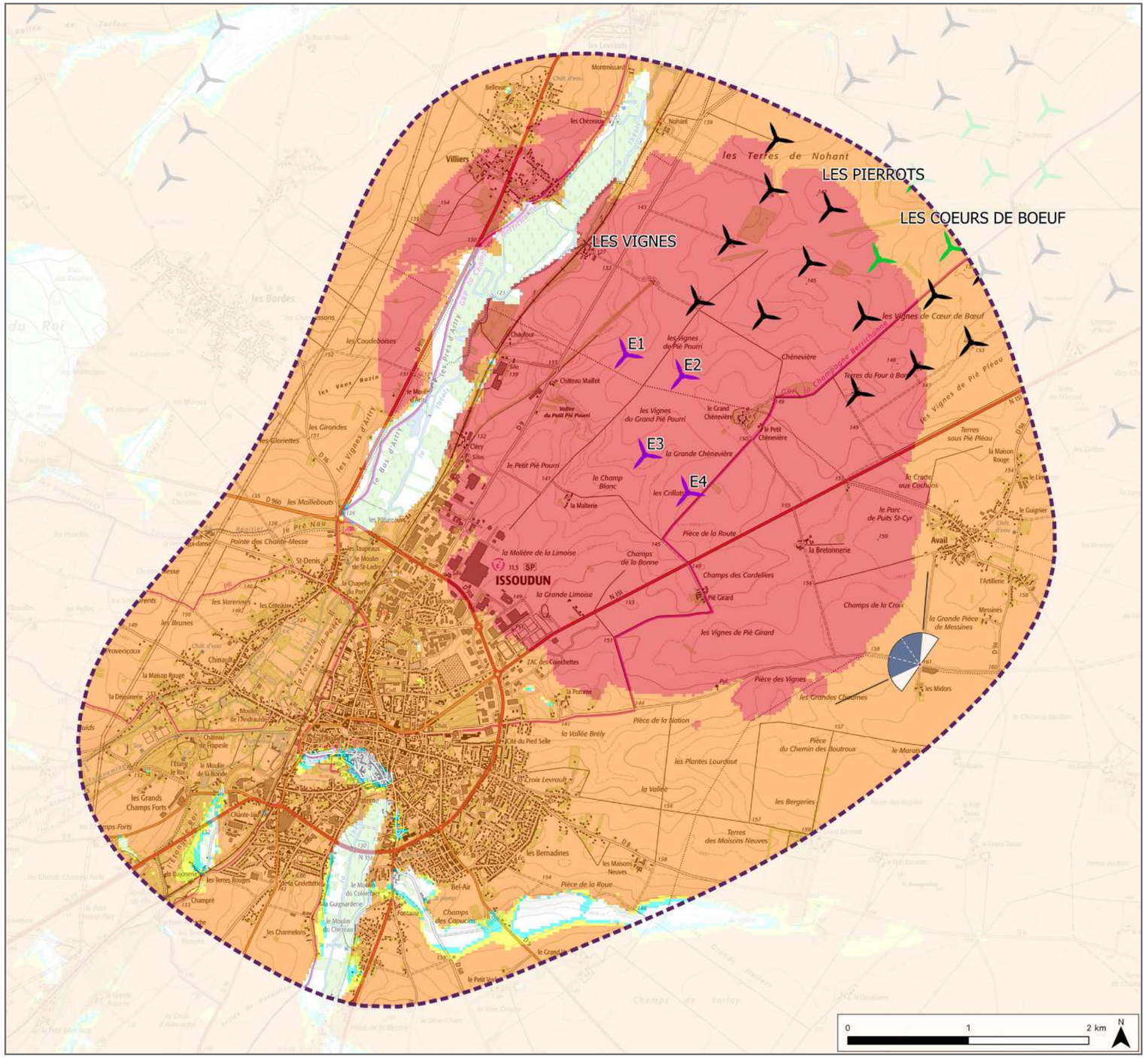
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

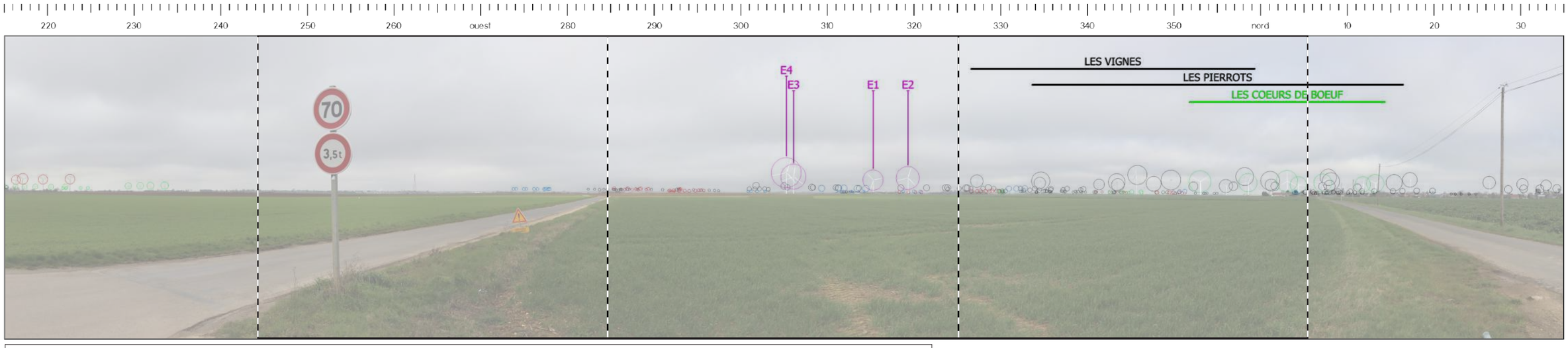
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



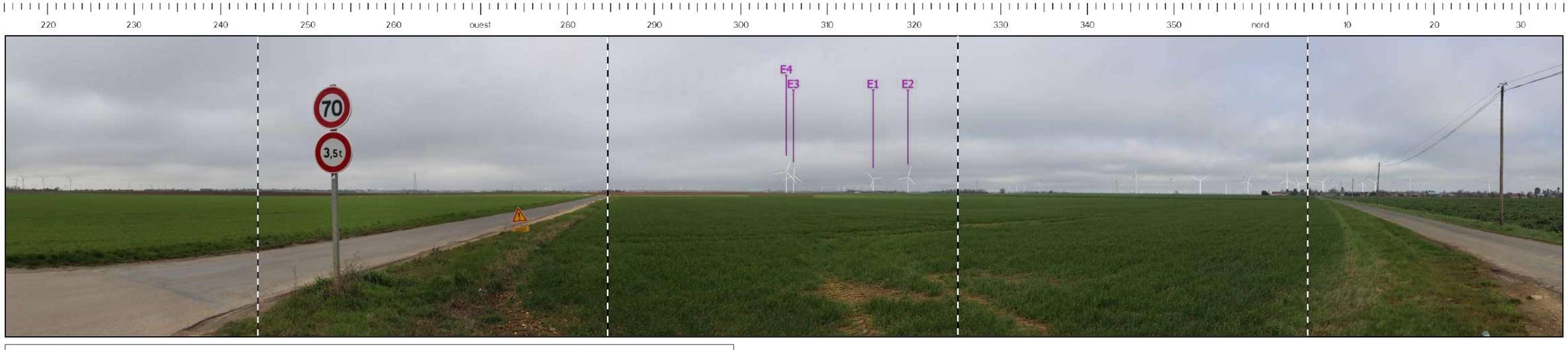
Photomontage n°29 : Perception depuis le lieu dit des Midors



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

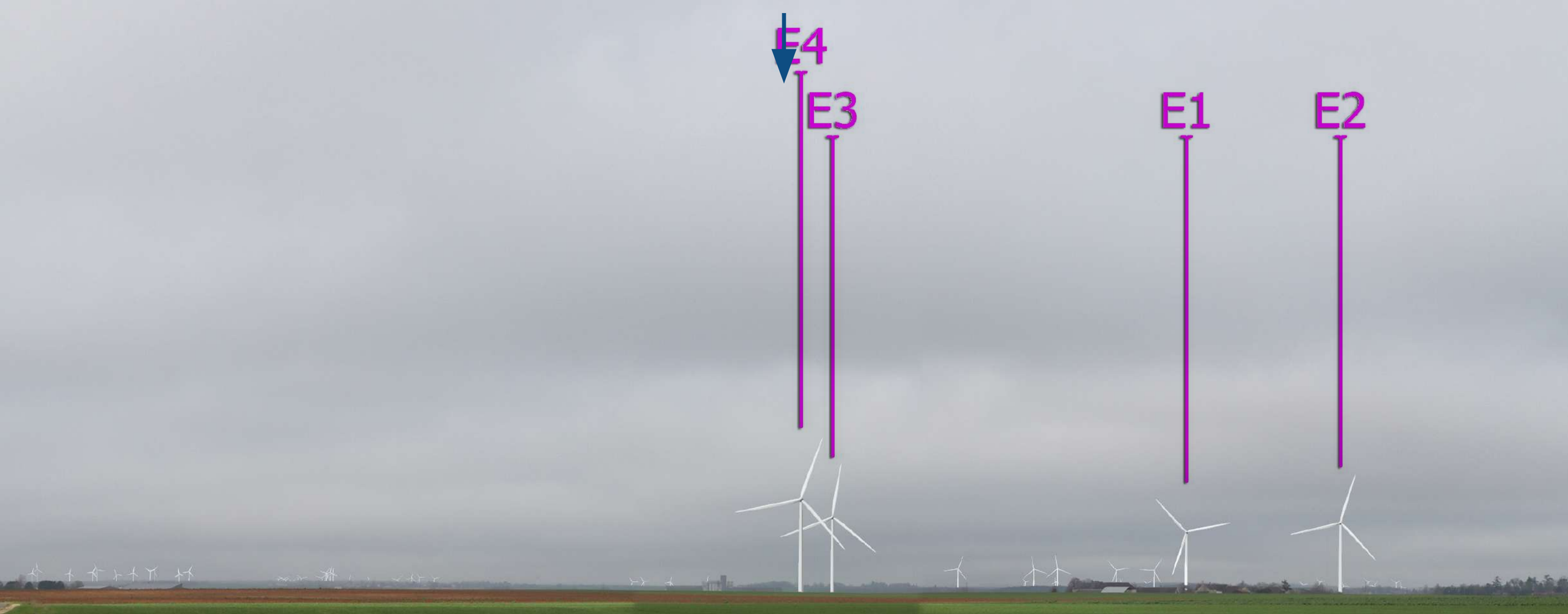


4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E4
E3
E1
E2

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeufs et autres parcs	Depuis ce point, les vues sont ouvertes sur le milieu agricole. De nombreux parcs sont visibles (PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeufs) avec des hauteurs apparentes relativement homogènes variant de très faibles à faibles. Dans ce paysage, le projet s'insère sur le plateau cultivé, en avant-plan des parcs existants et en projets avec une prégnance visuelle légèrement plus importante. On constate un renforcement du motif éolien avec un effet de densification. Les impacts sont qualifiés de modérés.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Les Midors	Depuis les abords du lieu-dit des Midors, les vues s'étendent largement sur le paysage agricole. Les éoliennes du parc en projet s'intègrent latéralement à l'axe de la route, en continuité avec le parc des Vignes. Pour les résidents des Midors, la modification du paysage quotidien est qualifiée de modérée.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°30 : Perception depuis l'intersection entre la route nationale 151 et le GRP Champagne-Berrichonne

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (0,6km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (1,8km)

Informations photographie

Identifiant : 30

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 626071, 6651742, 148,6

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 12:09

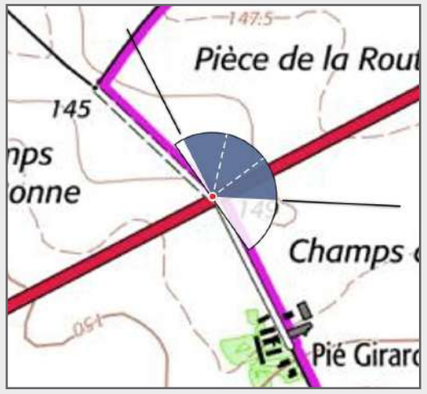
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

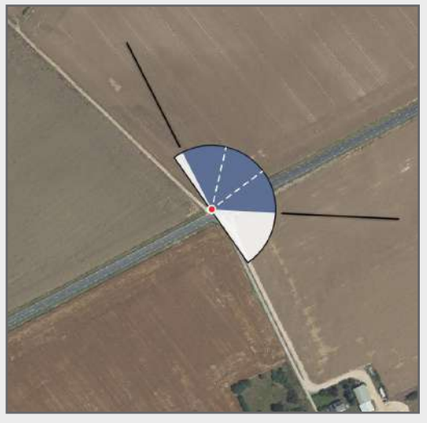
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

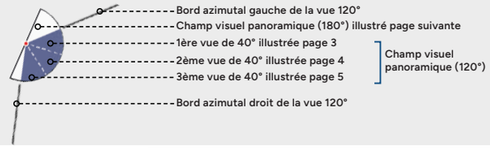






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

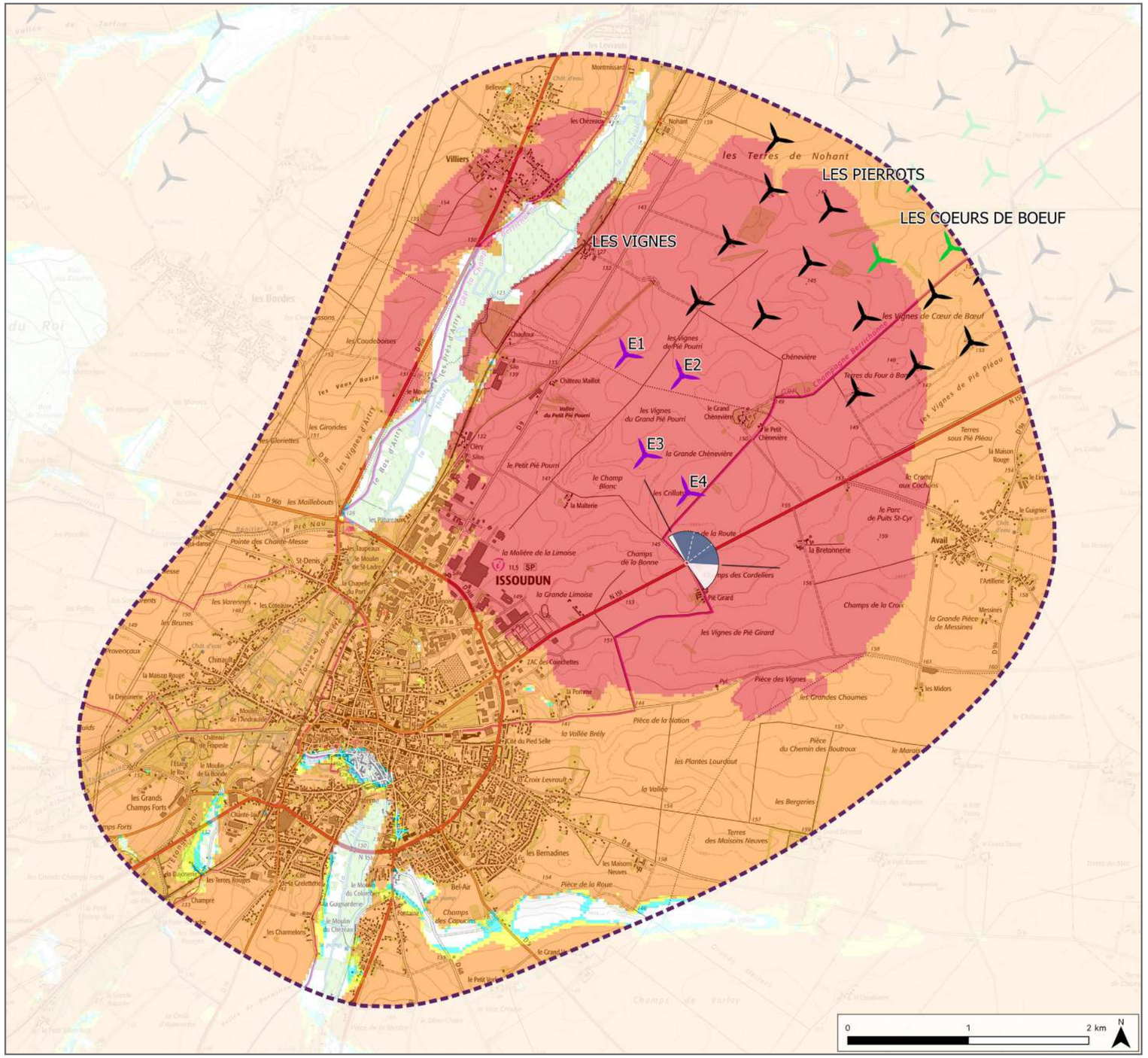
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

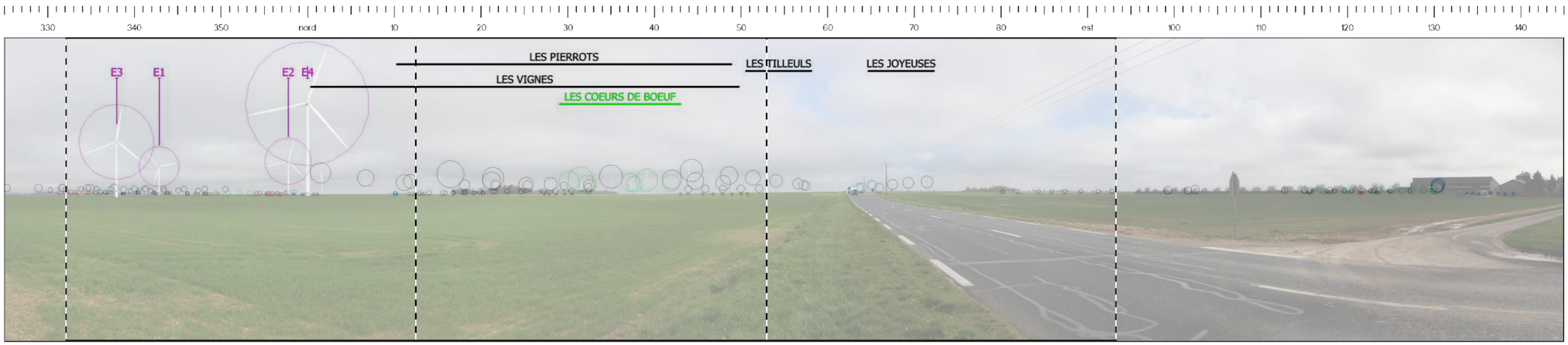
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°30 : Perception depuis l'intersection entre la route nationale 151 et le GRP Champagne-Berrichonne



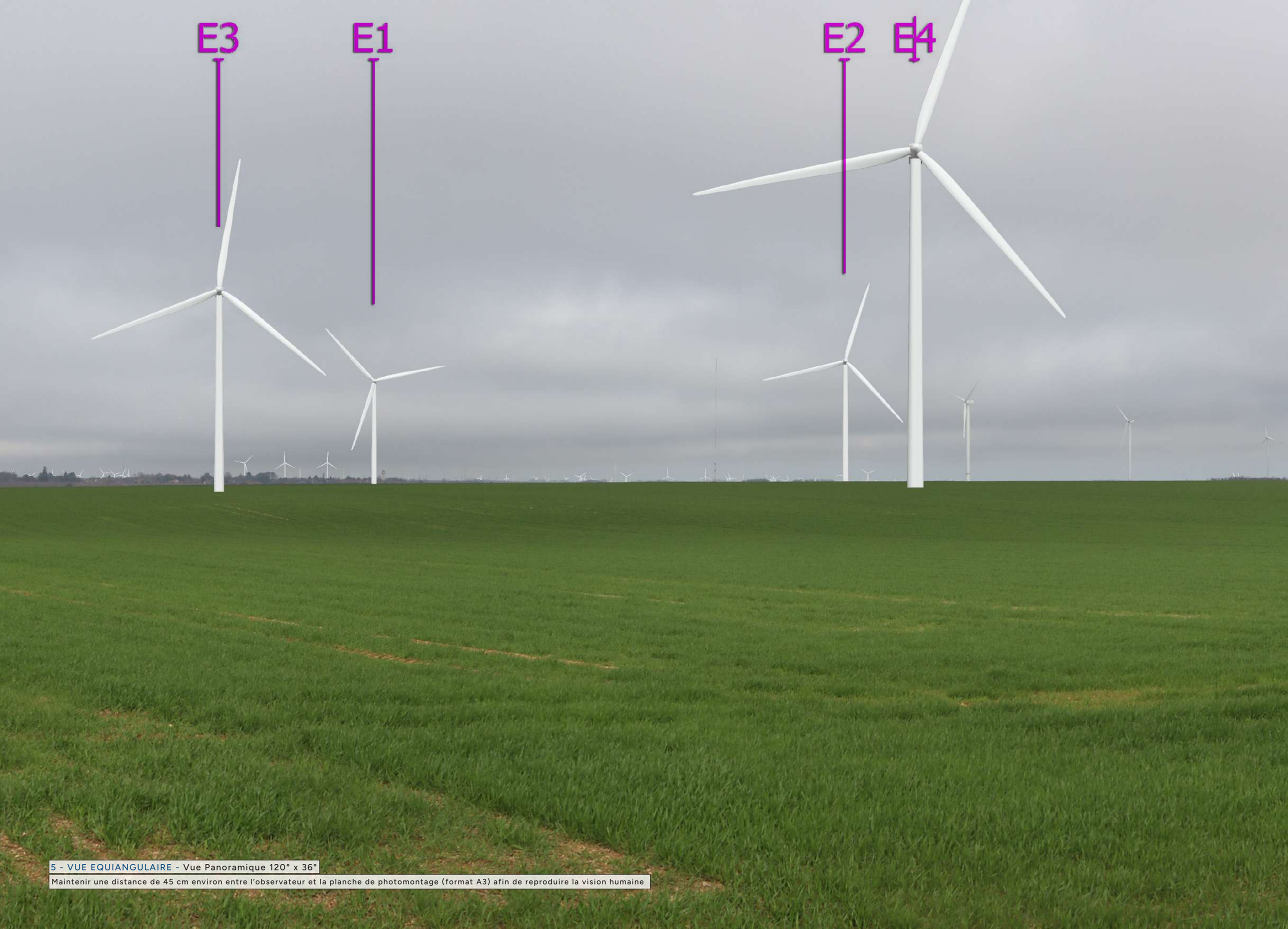
2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine



Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Champagne-Berrichonne	Depuis les abords de la RN 151, au passage du GRP de la Champagne-Berrichonne, les vues s'ouvrent largement sur le paysage agricole de la Champagne-Berrichonne. À l'horizon, plusieurs parcs éoliens sont visibles, avec une prégnance visuelle allant de faible à modérée. Le parc éolien en projet s'insère en extension du parc des Vignes et se distingue par une hauteur apparente plus importante. Ainsi, le parc du Champ Blanc renforce et densifie le motif éolien présent dans le paysage, et l'impact qualifié de modéré. De plus, en raison de la visibilité marquée des éoliennes dues à leur proximité et de leur implantation latérale par rapport à la route, la modification du paysage est jugée forte pour un observateur en mouvement.	> Modification du paysage observé					**Fort**	
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, les Pierrots, les Tilleuls, les Joyeuses, et autres parcs		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification				**Modéré**		
Perception depuis les axes de communication	GRP Champagne-Berrichonne, RN 151		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel					**Fort**	
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Habitats isolés	La prise de vue a été réalisée à environ 100m des abords du lieu dit de Pié Girard. Depuis ce lieu de vie, les vues sont dégagées et le projet du Champ Blanc est visible avec une forte prégnance verticale. L'impact de la modification du paysage quotidien est qualifié de fort.	> Modification du paysage quotidien					**Fort**	

Photomontage n°31 : Perception depuis la frange nord-est d'Issoudun

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (1,9km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (2,7km)

Informations photographie

Identifiant : 31

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 624707, 6650968, 147,2

Date et heure de prise de vue : 05/03/2024 16:17

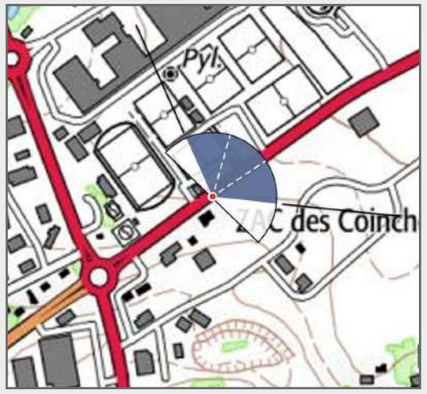
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

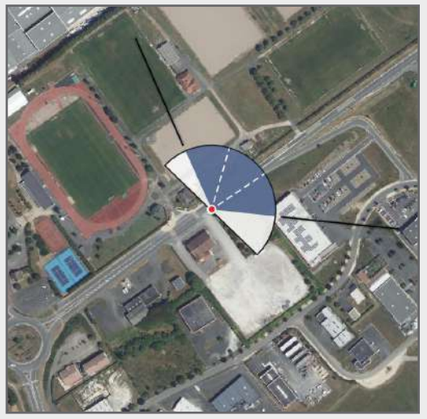
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

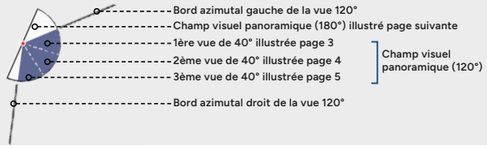






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

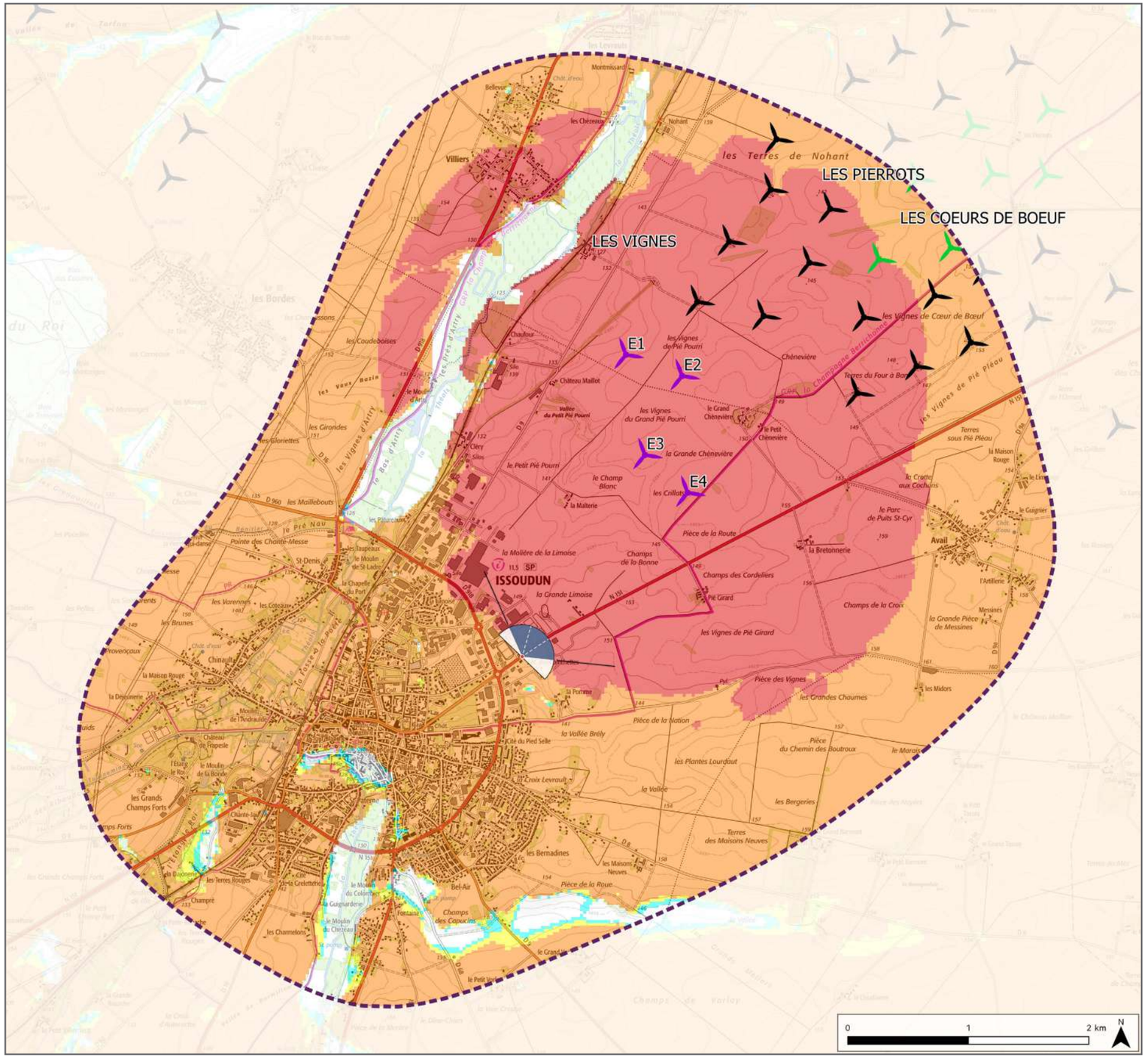
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

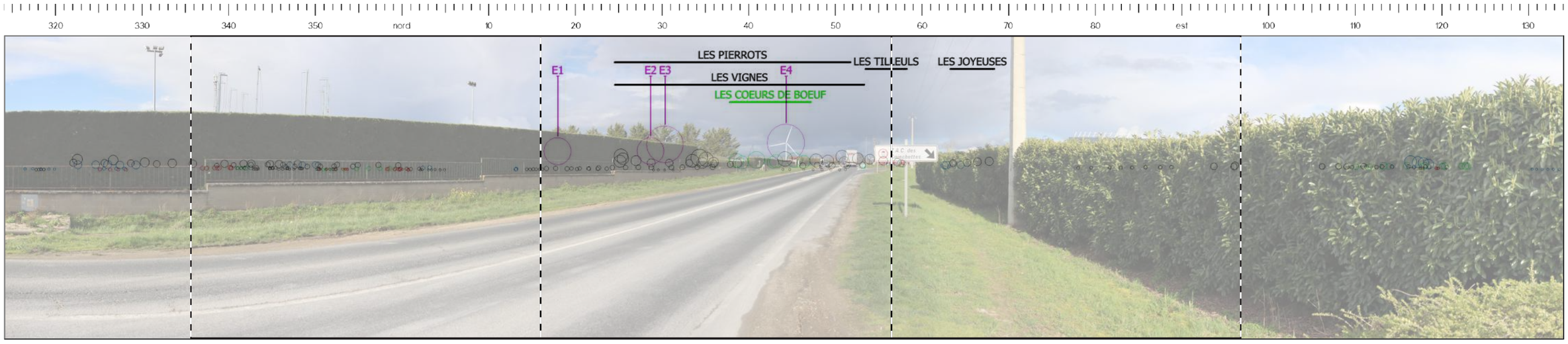
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



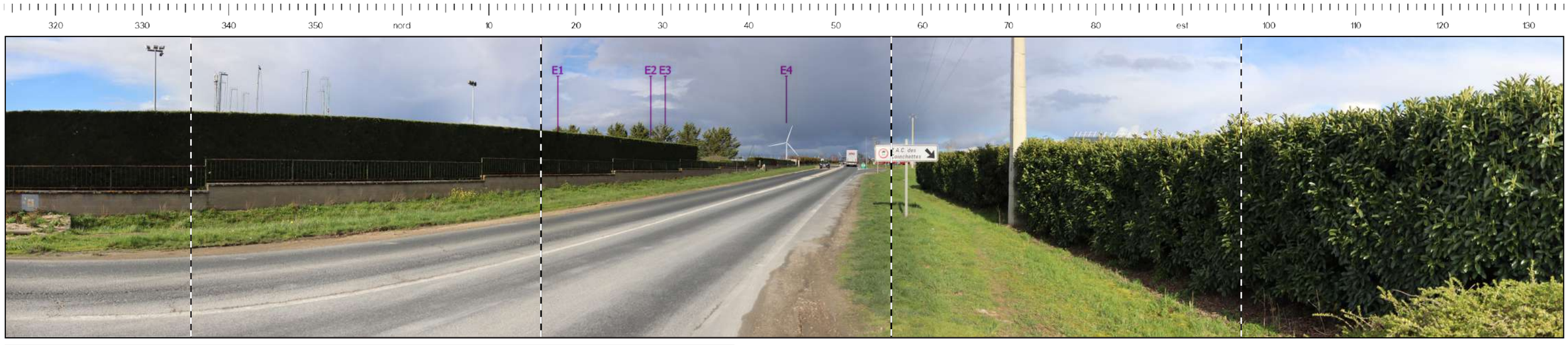
Photomontage n°31 : Perception depuis la frange nord-est d'Issoudun



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E1
E2
E3
E4
XPO



Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Pierrots, des Vignes et autres parcs	Depuis les abords de la RN 151, au niveau de la frange nord-est de l'agglomération d'Issoudun, les perceptions visuelles sont rythmées et limitées par la trame végétale. On peut également apercevoir le parc éolien des Vignes dans l'axe de la route, dont la hauteur apparente est considérée comme très faible. Le parc en projet du Champ Blanc est partiellement masqué par la végétation. Seule l'éolienne E4 est visible et se superpose au parc existant des Vignes avec une prégnance visuelle relativement plus marquée. Située dans l'axe de la route, l'éolienne E4 attire le regard et crée un point d'appel visuel, contribuant ainsi à densifier le pôle éolien existant. L'impact de la modification du paysage traversé et quotidien est qualifiée de fort, tandis que l'impact du renforcement du motif éolien est qualifié de modéré.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RN 151		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	**Fort**	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Sortie de bourg et frange nord-est d'Issoudun		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	**Fort**	Très fort

Photomontage n°32 : Perception depuis la frange est d'Issoudun

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (2,8km)

Éolienne la plus éloignée : E1 (3,7km)

Informations photographie

Identifiant : 32

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 624758, 6649872, 155

Date et heure de prise de vue : 05/03/2024 16:35

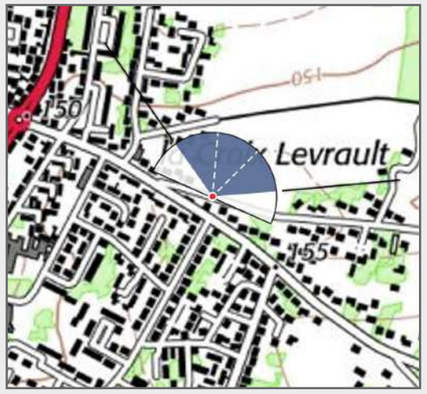
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

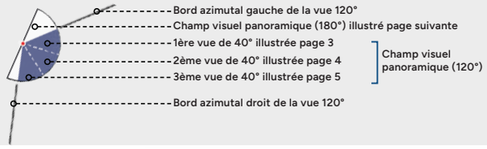






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

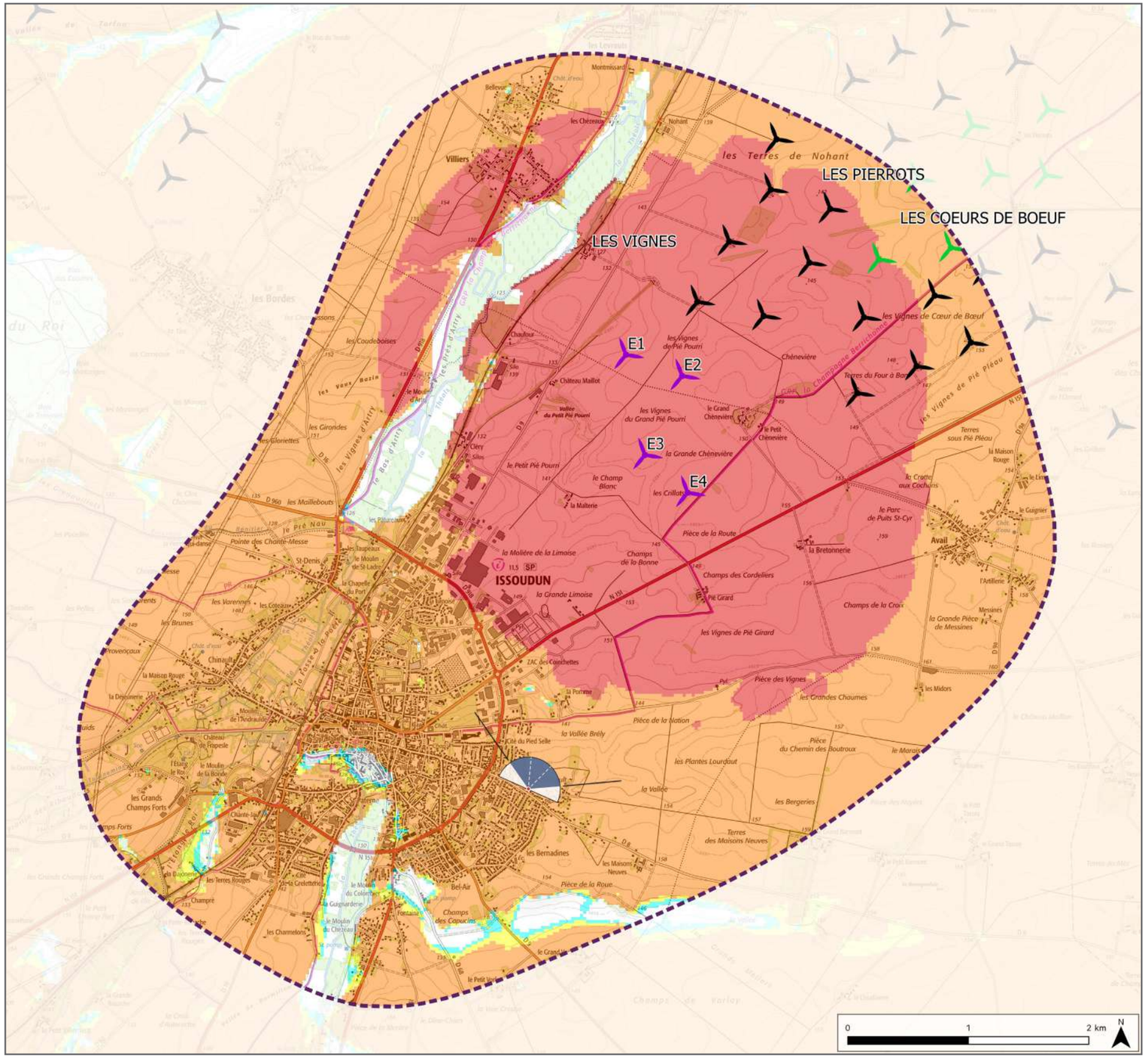
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

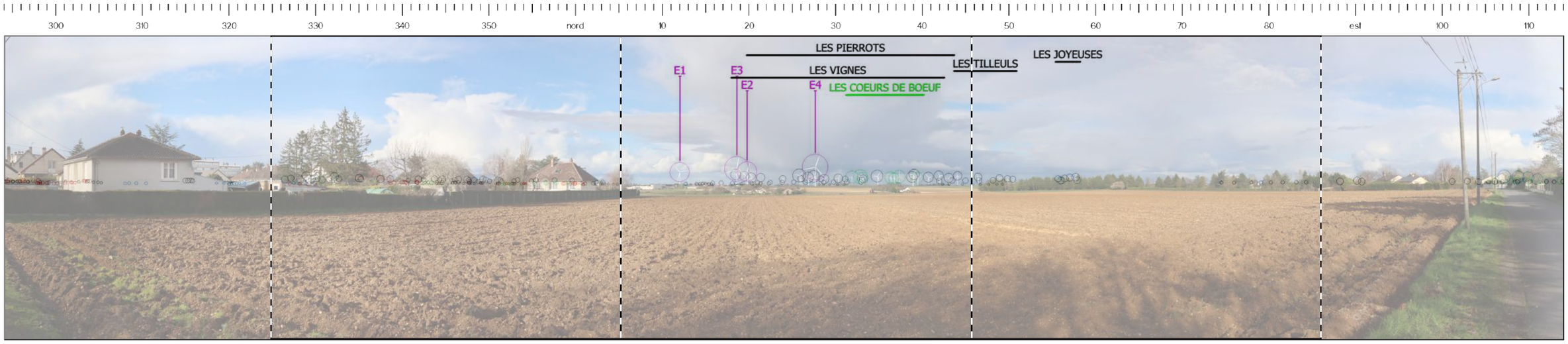
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°32 : Perception depuis la frange est d'Issoudun



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E1
E3
E2
E4

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Tilleuls, des Joyeuses, des Pierrots et autre parcs	Depuis la frange est d'Issoudun, les vues sont semi-ouvertes sur le plateau cultivé de la Champagne-Berrichonne. De nombreux parcs éolien se dévoilent à l'horizon avec des hauteurs apparentes relativement homogènes qui varient de très faibles à faibles. Au sein de ce paysage, le parc en projet du Champ Blanc s'insère en superposition des parcs existants des Vignes et des Pierrots avec une prégnance visuelle modérée. Dans le contexte paysager actuel, un effet de renforcement et de densification du motif éolien est constaté et est qualifié de modéré. À noter également que l'impact de la modification du paysage quotidien est qualifiée de modérée en ce qui concerne la visibilité depuis les lieux habitations.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Frange est d'Issoudun		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort

Photomontage n°33 : Perception depuis la RD 918 en direction de l'agglomération d'Issoudun

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E4 (5,0km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (5,8km)

Informations photographie

Identifiant : 33

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 623323, 6648121, 142,8

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 12:37

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

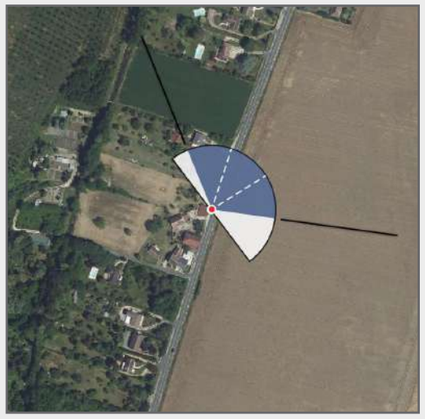
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

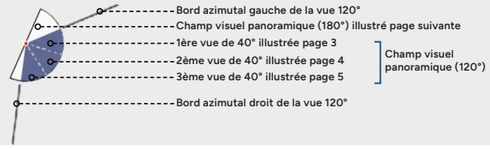






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

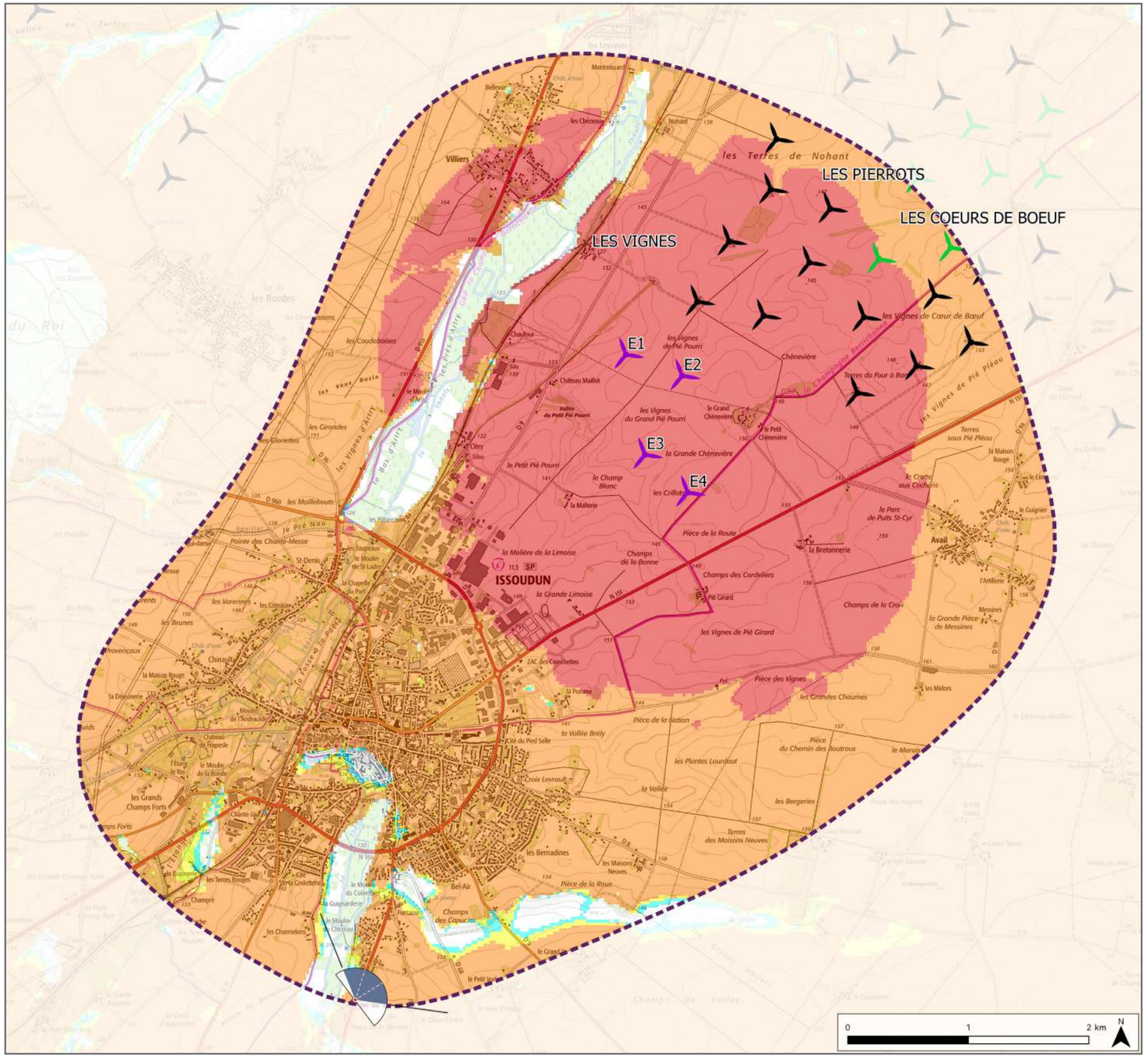
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

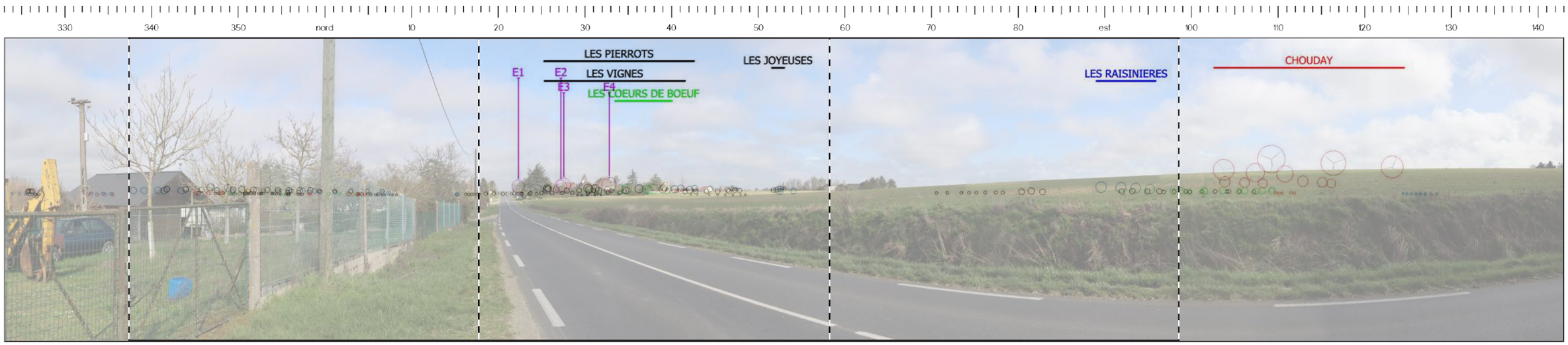
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°33 : Perception depuis la RD 918 en direction de l'agglomération d'Issoudun



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E1
E2
E3
E4

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes et des Pierrots	Depuis les abords de la RD 918, au niveau de la frange sud d'Issoudun, les vues s'ouvrent sur le paysage agricole à droite, tandis qu'à gauche, le premier plan est marqué par les premières habitations de la ville. Au second plan, les perceptions sont limitées par la trame bâtie. Cette dernière masque une partie importante du contexte éolien. Peu de parcs sont visibles et leur prégnance visuelle est qualifiée de très faible. Dans ce paysage, bien que le parc du Champ Blanc soit tronqué par la trame bâtie et végétale de la commune, des fragments des pales des éoliennes émergent au-dessus des habitations et sont visibles par intermittence, avec une prégnance qualifiée de très faible. Bien que le projet du Champ Blanc soit implanté dans l'axe de la route, l'impact sur la modification du paysage traversé est considéré comme très faible au regard de sa visibilité.	> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 918		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Entrée de bourg d'Issoudun		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°34 : Perception depuis les abords du Couvent de la visitation

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (2,9km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (3,6km)

Informations photographie

Identifiant : 34

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 623915, 6650394, 142,6

Date et heure de prise de vue : 05/03/2024 16:26

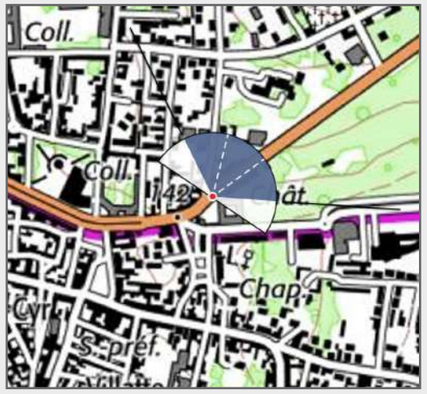
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

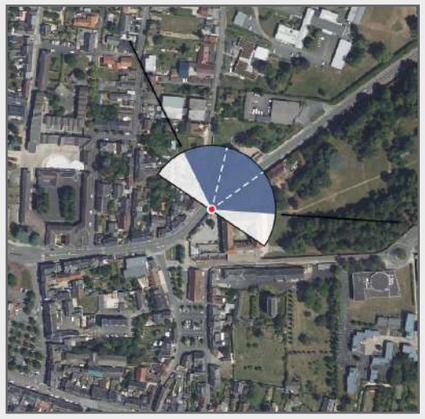
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

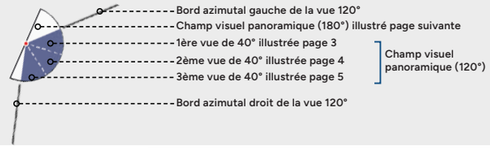






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

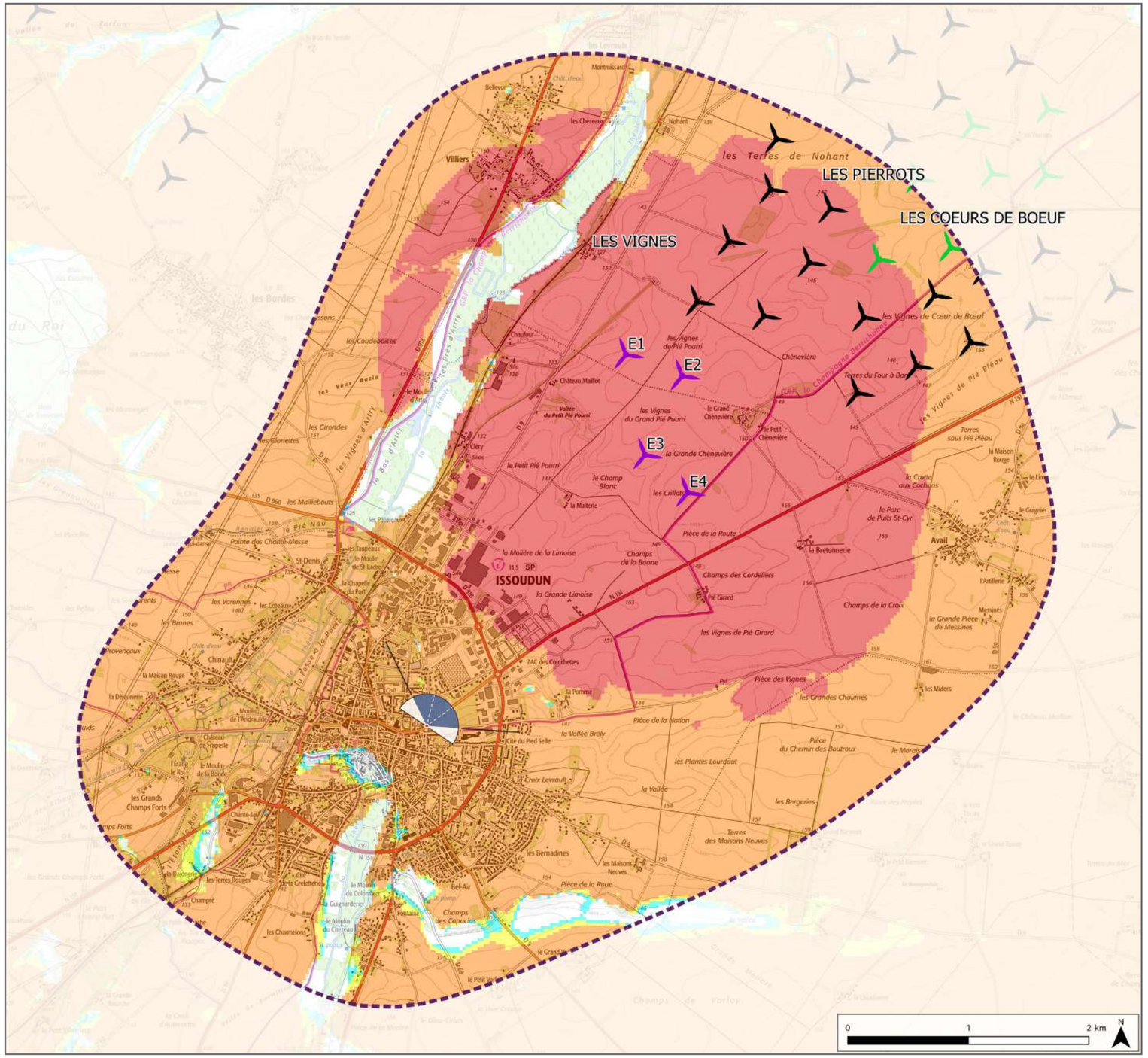
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

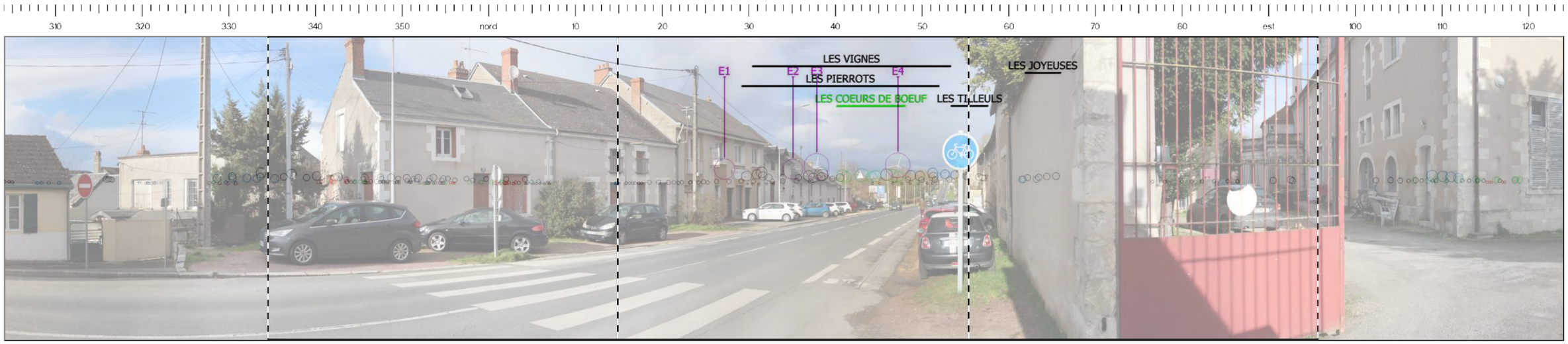
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



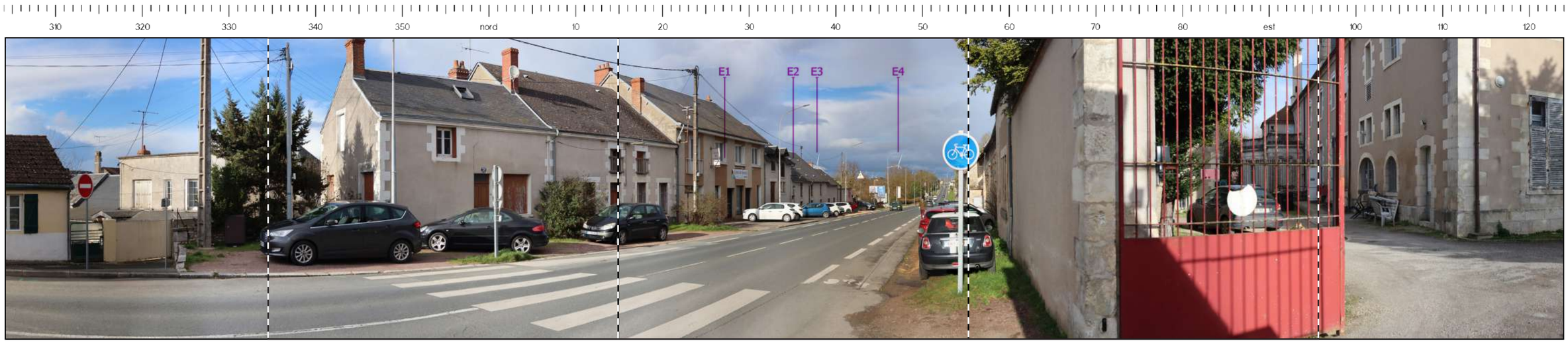
Photomontage n°34 : Perception depuis les abords du Couvent de la visitation



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

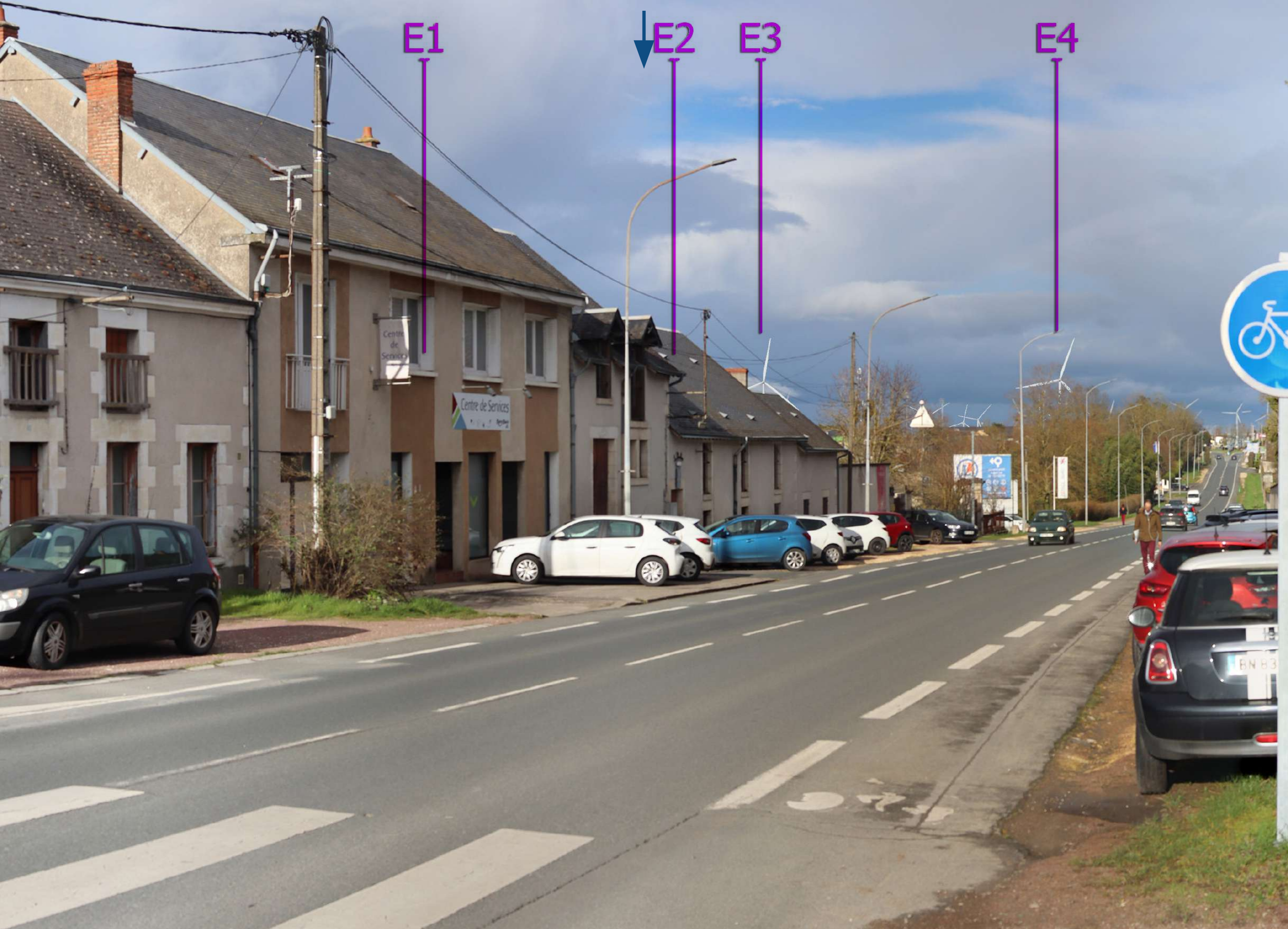


4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E1
E2
E3
E4
Centre de Services

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeuf et autres parcs	Depuis les abords de la RN 960, dans le centre-bourg de l'agglomération d'Issoudun, les vues sont limitées par le tissu bâti de la ville. En effet, la route crée une fenêtre visuelle, et seuls les parcs éoliens existants des Vignes et des Pierrots ou en projet (Coeurs de Boeuf) sont visibles dans l'alignement de cet axe routier. En effet, les hauteurs apparentes perçues sont considérées comme faible. Dans ce contexte paysager, bien que le parc en projet du Champ Blanc soit filtré par la végétation, les rotors des éoliennes E3 et E4 sont visibles et s'additionnent aux parcs visibles avec une prégnance visuelle plus importante. Positionnées latéralement à la route, les éoliennes E3 et E4 attirent le regard et créent un point d'appel visuel, contribuant ainsi à densifier le pôle éolien existant. Ainsi, les impacts de la modification du paysage traversé et du renforcement du motif éolien sont qualifiés de modérés tandis que l'impact concernant le paysage quotidien pour les résidents d'Issoudun est qualifié de fort.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 960		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Centre bourg d'Issoudun		> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Visibilité du couvent de la visitation (MH10)	Depuis les abords du Couvent de la Visitation (MH 10), les vues sont limitées par la trame bâtie. Néanmoins, bien que le projet du Champ Blanc soit tronqué par les habitations et la trame végétale, on peut distinguer les pales du rotor des éoliennes E3 et E4 qui émergent dans l'axe de la route. Ainsi, on peut conclure à un phénomène de visibilité ponctuelle en raison de l'encadrement de l'édifice protégé par des murets. L'impact est qualifié de fort.	> Phénomène de visibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°35 : Perception depuis le belvédère de la Tour Blanche

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (3,5km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (4,2km)

Informations photographie

Identifiant : 35

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 623166, 6650230, 157,6

Date et heure de prise de vue : 27/05/2020 14:16

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

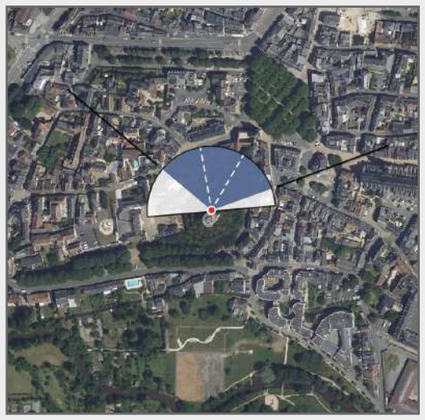
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

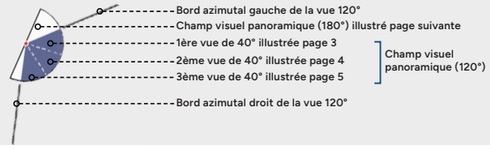






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

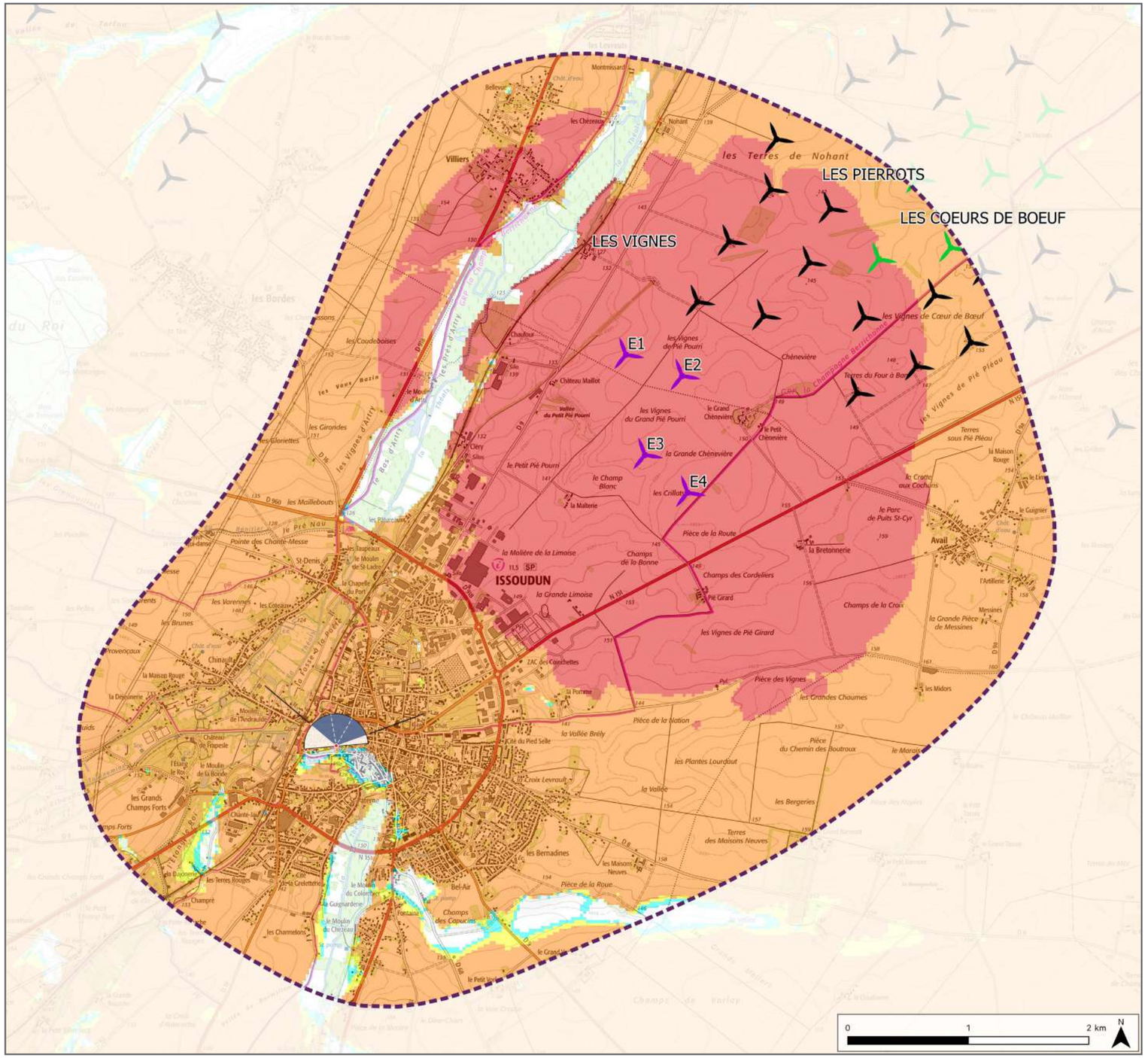
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

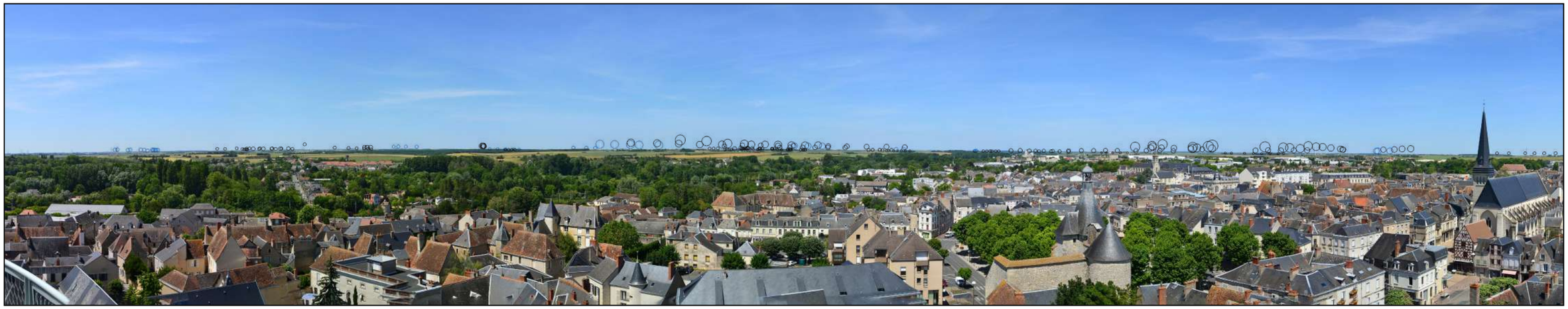
- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

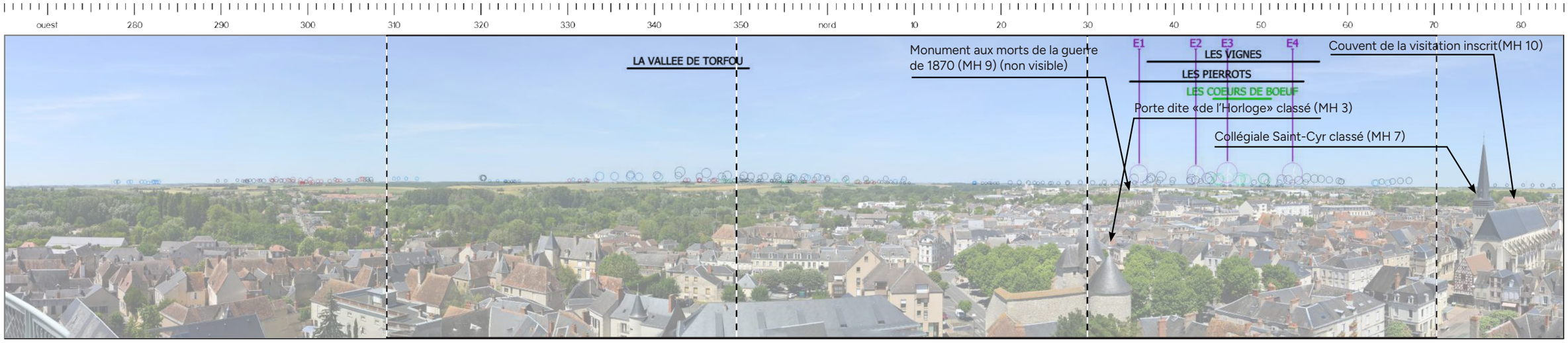
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



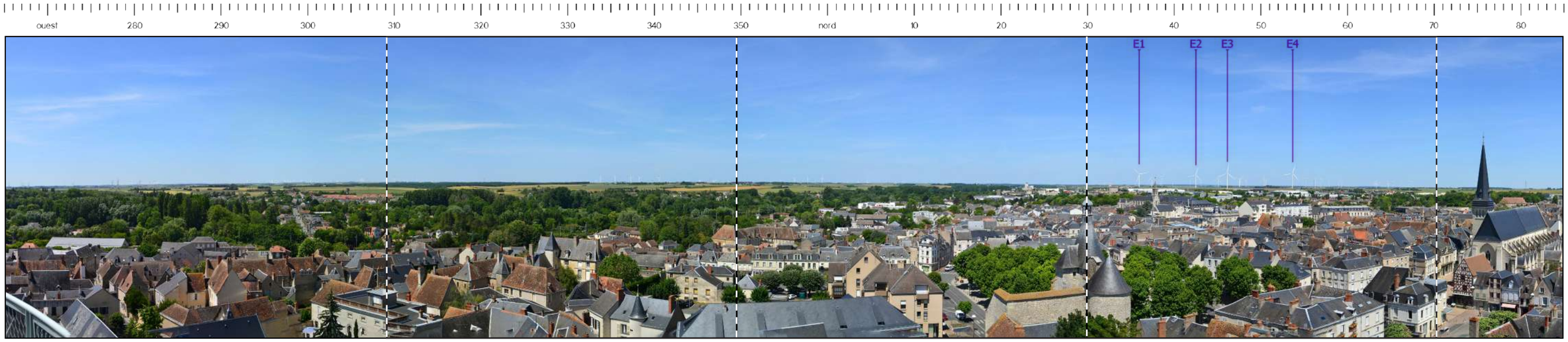
Photomontage n°35 : Perception depuis le belvédère de la Tour Blanche



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



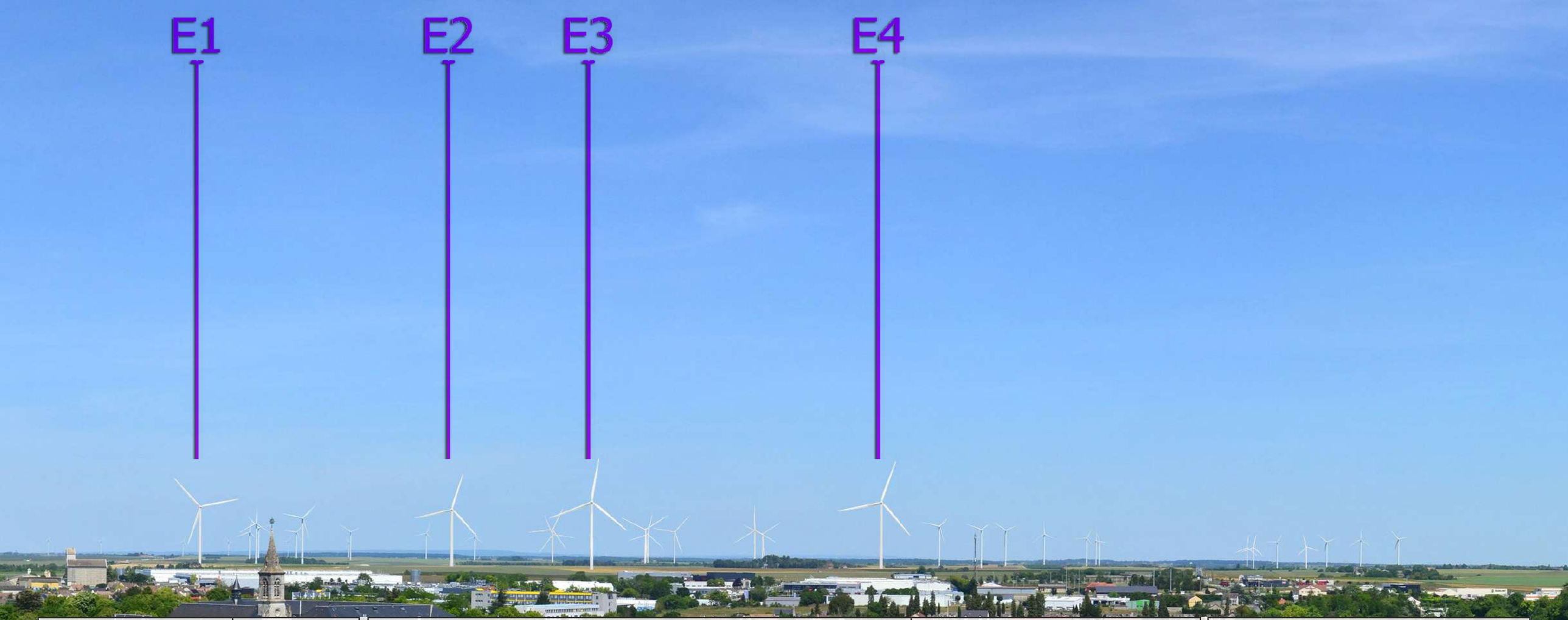
4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine





Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée, Champagne-Berrichonne	Depuis le belvédère de la tour blanche d'Issoudun, les vues s'étendent largement sur le paysage urbain de l'agglomération d'Issoudun et ses éléments protégés. À l'horizon, on peut voir le plateau cultivé de la Champagne-Berrichonne, où de nombreux parcs éoliens sont visibles avec des hauteurs apparentes variant de très faibles à faibles. Dans ce contexte, le projet du Champ Blanc s'ajoute aux parcs existants et en projet, tels que les parcs des Vignes, des Pierrots et Cœurs de Bœuf, avec une prégnance visuelle plus marquée, qualifiée de modérée. Ainsi, on observe un effet de renforcement et de densification du motif éolien existant. L'impact est qualifié de modéré. A noter que le projet entre en covisibilité direct avec les éléments protégés de la ville d'Issoudun. Cependant, cette covisibilité est attennuée par la présence du contexte éolien existant. Au regard du la prégnance du parc en projet, la covisibiité est qualifiée de modérée.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeuf et autres parcs		> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Visibilité Tour Blanche (MH 2), Covisibilité SPR d'Issoudun, Site des anciens remparts, Porte de l'horloge (MH3), Collegiale St-Cyr (MH7), Maison 2 place Saint-Cyr (MH6), Couvent de la Visitation (MH10)		> Phénomène de covisibilité	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°36 : Perception depuis le sentier de petite randonnée à l'ouest d'Issoudun

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (5,1km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (5,7km)

Informations photographie

Identifiant : 36

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 621077, 6650579, 151,2

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 15:27

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

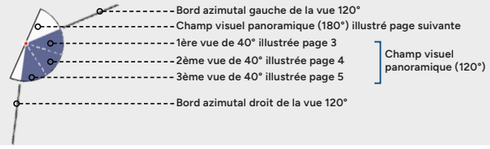






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

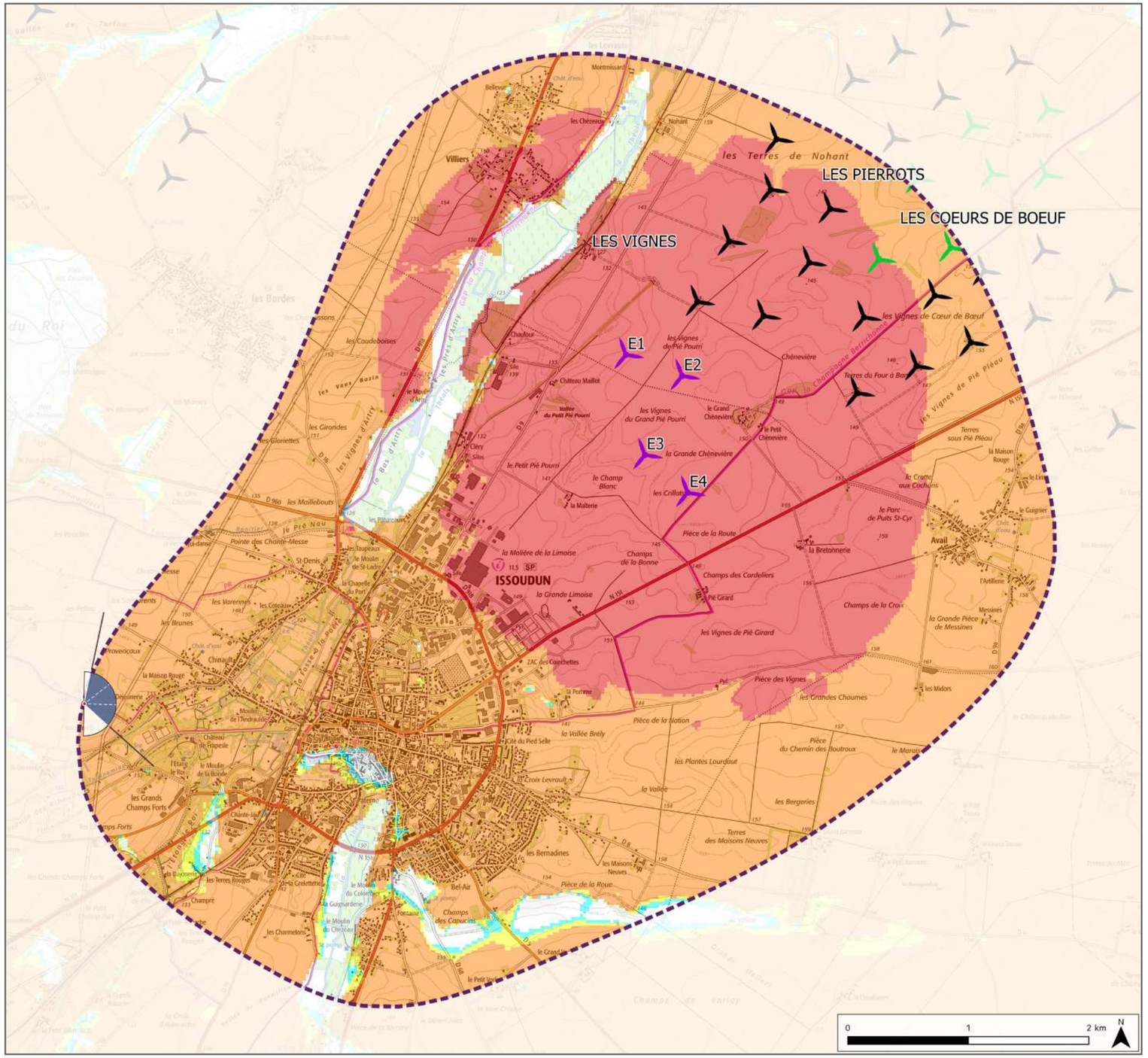
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°36 : Perception depuis le sentier de petite randonnée à l'ouest d'Issoudun



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E1
E2
E3
E4

Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Pierrots, des Joyeuses, des Vignes et autres parcs	Depuis le sentier de petite randonnée à l'est de l'agglomération d'Issoudun, le paysage offre des vues semi-ouvertes sur des parcelles agricoles au premier plan. Au second plan, la trame boisée et bâtie limitent ponctuellement la profondeur des perceptions à l'horizon. Néanmoins, de nombreux parcs éoliens sont visibles à l'horizon, avec des prégnances visuelles qualifiées de très faibles à faibles. Dans ce paysage, bien que légèrement tronqué par le tissu bâti et végétal, le parc en projet du Champ Blanc est perceptible, émergeant des habitations de l'agglomération d'Issoudun, avec une hauteur apparente plus importante que les éoliennes du contexte visible. Cependant, en raison de son implantation, le parc en projet demeure lisible dans le paysage avec des interdistances similaires entre les éoliennes. Par conséquent, l'impact de la modification du paysage traversé pour un observateur en mouvement et le renforcement du motif éolien sont qualifiés de modérés.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification				Modéré		
Perception depuis les axes de communication	Sentier de petite randonnée		> Modification du paysage traversé				Modéré		

Photomontage n°37 : Perception depuis le lieu dit des Girondes

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (2,7km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (3,1km)

Informations photographie

Identifiant : 37

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 623002, 6652611, 147,9

Date et heure de prise de vue : 05/03/2024 16:54

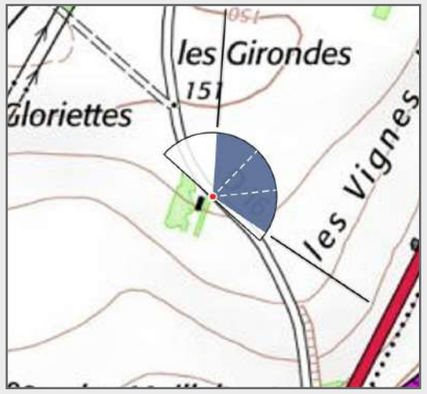
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

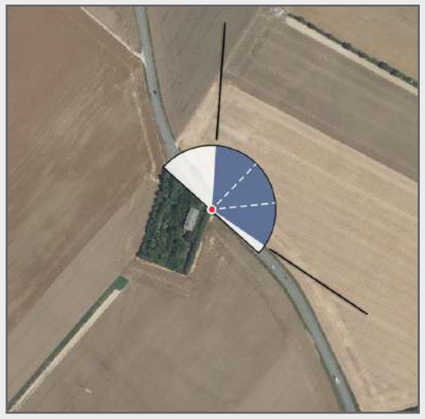
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

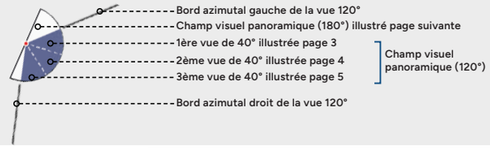






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

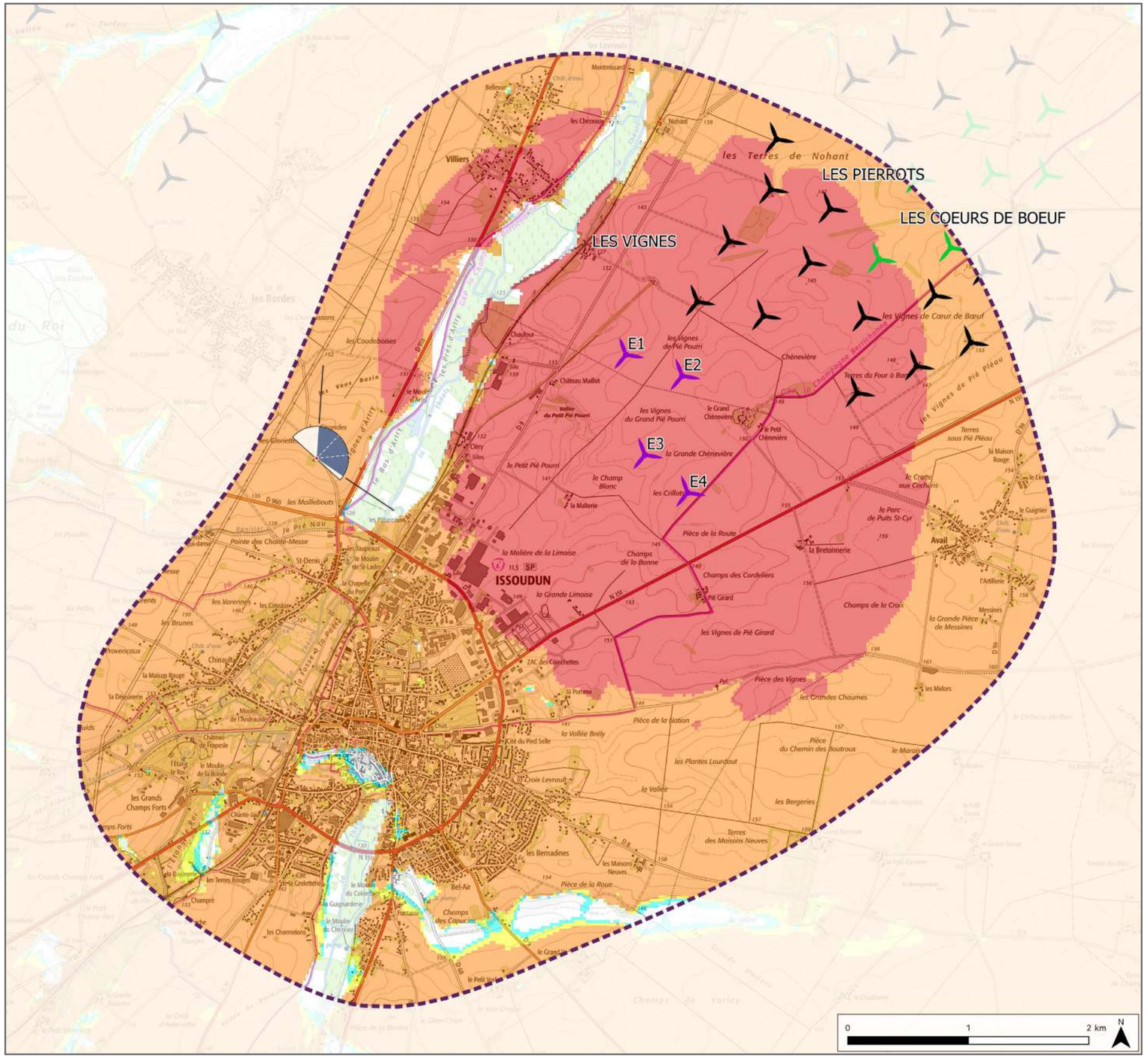
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

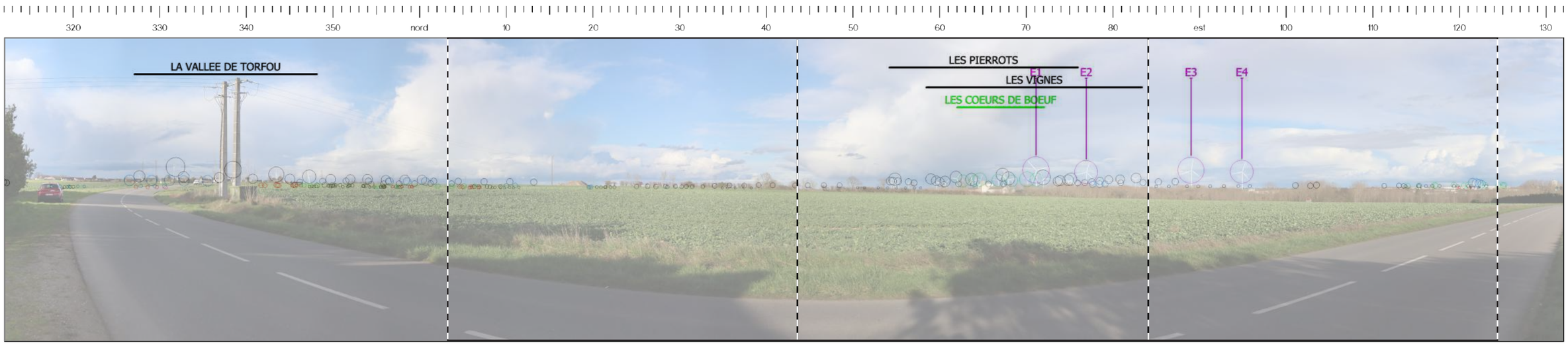
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°37 : Perception depuis le lieu dit des Girondes



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E1
E2



Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeuf et autres parcs	Depuis les abords de la RD 16, le paysage offre des perspectives semi-ouvertes sur le milieu agricole. Néanmoins, les boisements qui délimitent l'horizon restreignent les perceptions. De nombreux parcs éoliens sont visibles à l'horizon (PE des Vignes, des Pierrots, des Cœurs de Bœuf), avec des prégnances visuelles variant de faibles à très faibles. Dans ce paysage, le parc en projet du Champ Blanc s'insère latéralement par rapport à la route, avec une hauteur apparente plus importante que celle des autres éoliennes visibles. L'impact du renforcement du motif éolien et la modification du paysage traversé sont qualifiés de modérés.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 16		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Les Girondes	Depuis les abords du lieu-dit des Girondes, le projet du Champ Blanc prend place latéralement à l'axe de la route départementale. Au vu de la prégnance des éoliennes du projet, l'impact est qualifié de modéré.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°38 : Perception depuis le lieu dit du Champ Blanc

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E3 (0,7km)

Éolienne la plus éloignée : E2 (1,4km)

Informations photographie

Identifiant : 38

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 625062, 6652345, 138,9

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 17:39

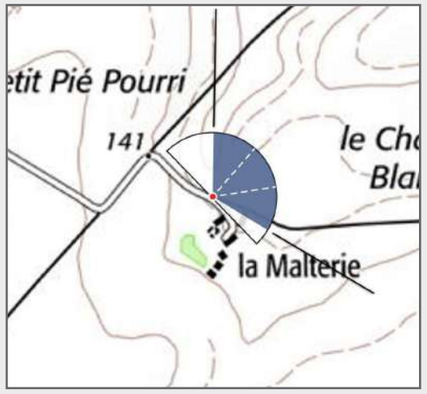
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

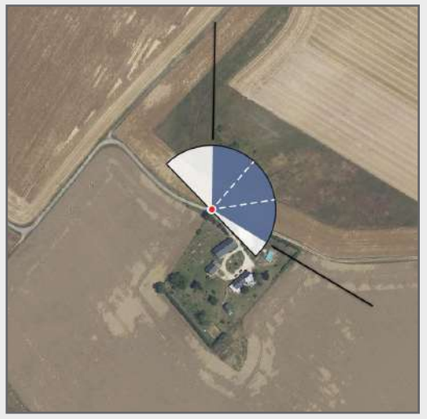
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

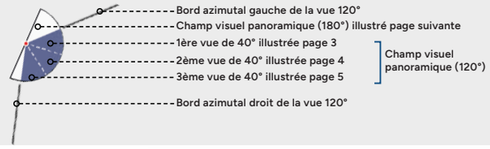






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

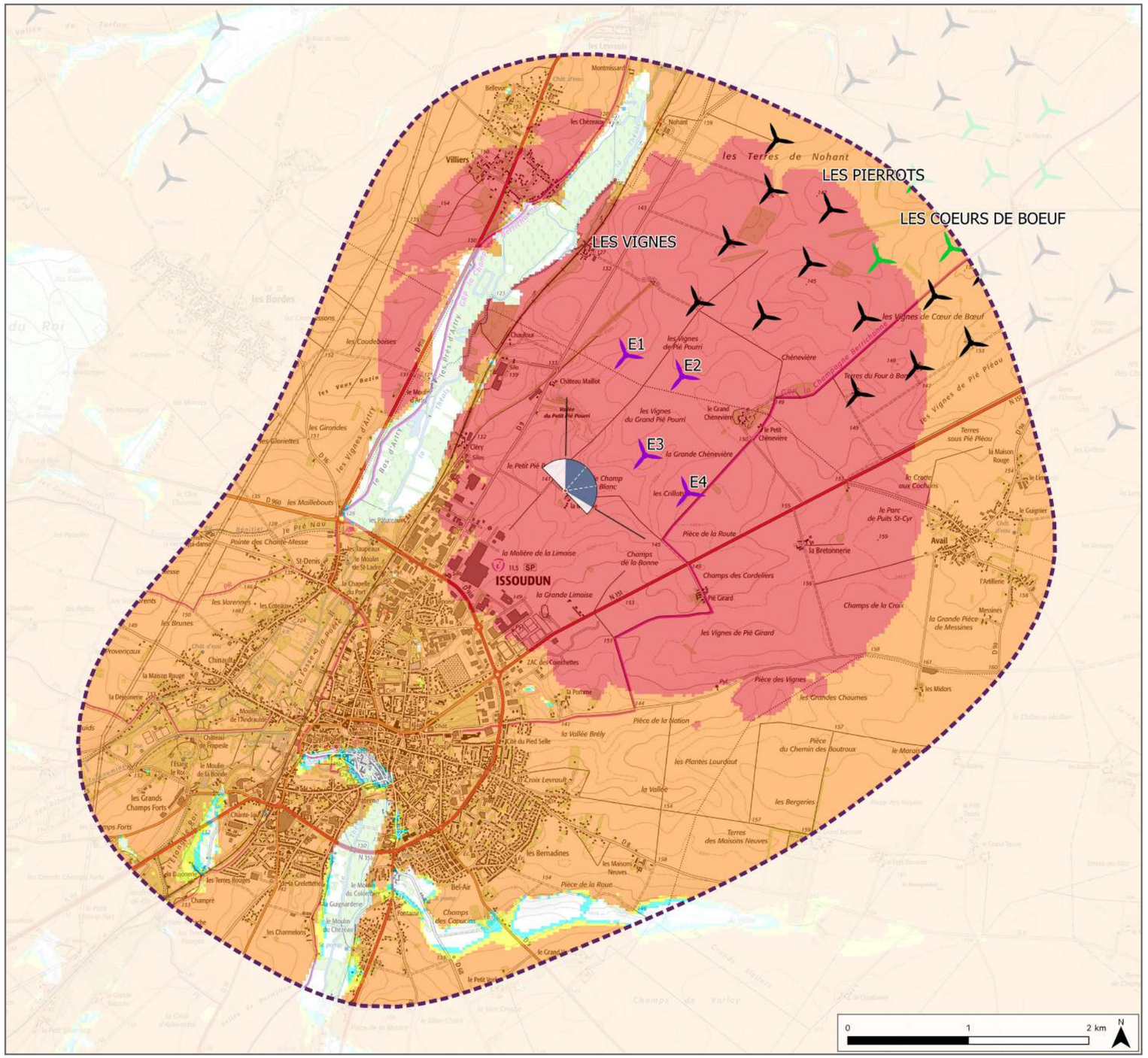
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

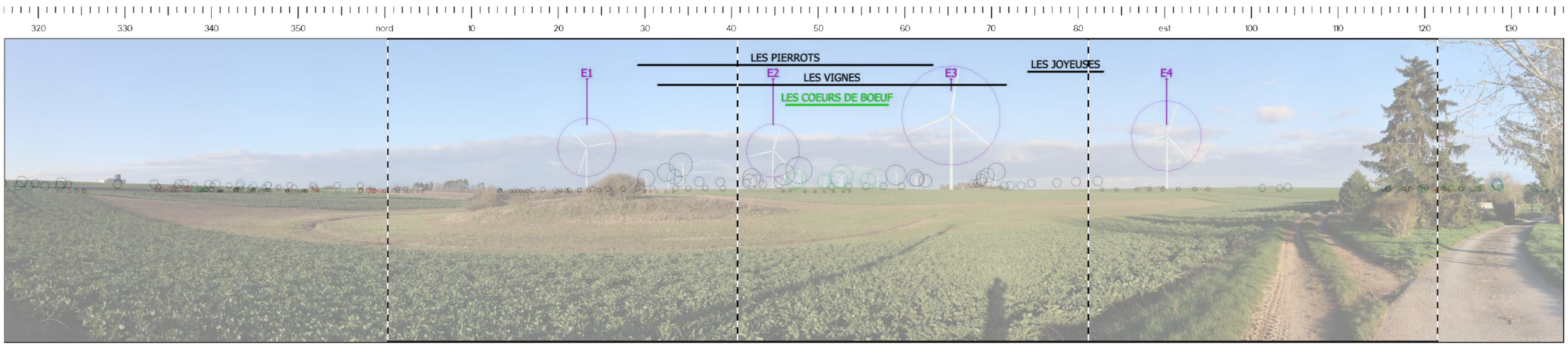
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



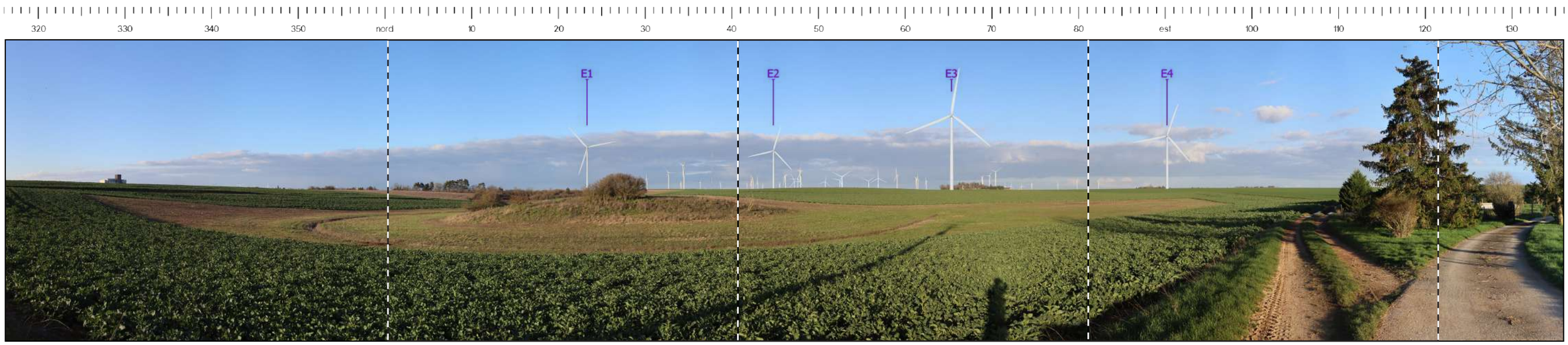
Photomontage n°38 : Perception depuis le lieu dit du Champ Blanc



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E2
E3



Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	Champagne-Berrichonne	Depuis ce point, les vues s'étendent profondément sur le paysage agricole de la champagne-Berrichonne. À l'horizon, de nombreux parcs éoliens sont visibles avec des hauteurs apparentes variant de très faibles à faibles. Le projet du Champ Blanc se situe en avant-plan par rapport aux parcs éoliens existants, avec une prégnance verticale et horizontale plus élevée. De plus, les interdistances importantes entre les éoliennes du projet avec une emprise horizontale supérieure à 70° créent un effet de barrière visuelle pour l'observateur. L'impact de la modification du paysage observé et le renforcement du motif éolien est qualifié de fort.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification					Fort	
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Champ Blanc	Depuis les abords du hameau du Champ Blanc, les vues sont ouvertes sur le paysage rural. Le projet du Champ Blanc s'insère latéralement à la route d'accès au lieu d'habitation, avec une prégnance verticale et horizontale (supérieure à 70°) qualifiée de forte. Compte tenu de la présence de l'habitat isolé, l'impact sur la modification du paysage quotidien et traversé est également qualifié de très fort.	> Modification du paysage quotidien						Très fort

Photomontage n°39 : Perception depuis le GRP la Champagne-Berrichonne au sud de la commune de Villiers

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (1,5km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (2,7km)

Informations photographie

Identifiant : 39

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 624341, 6654396, 131,6

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 16:09

Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

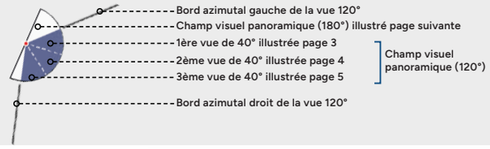






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

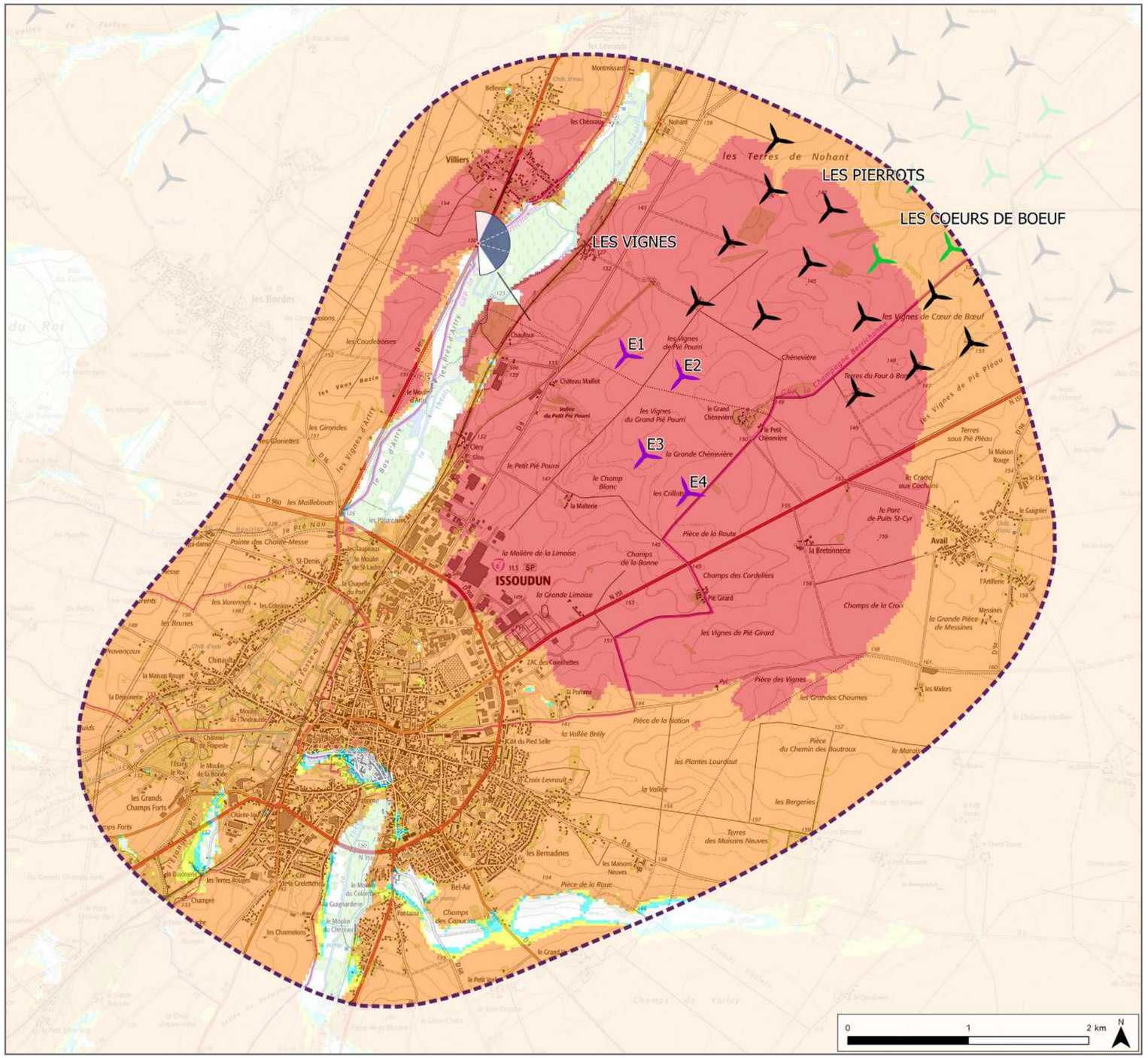
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

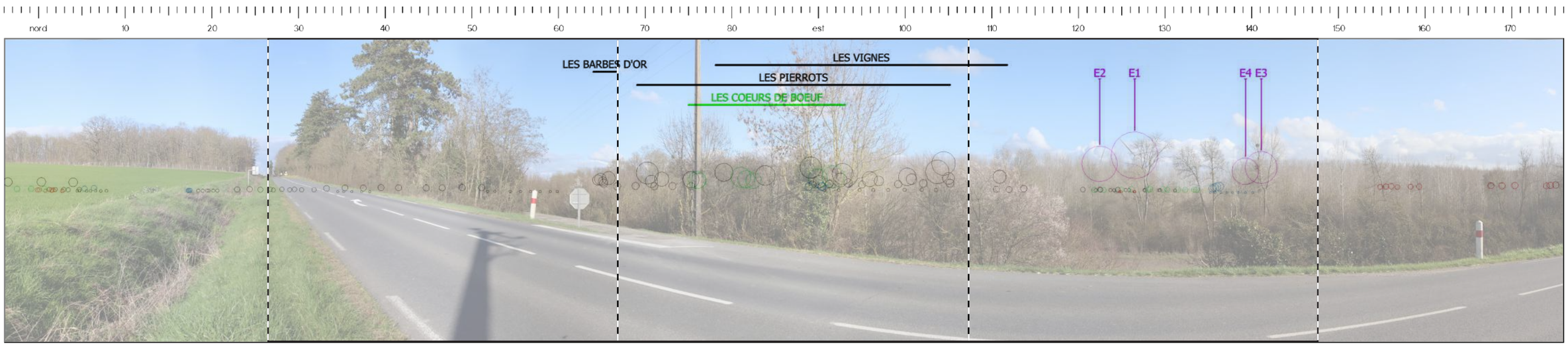
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°39 : Perception depuis le GRP la Champagne-Berrichonne au sud de la commune de Villiers



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



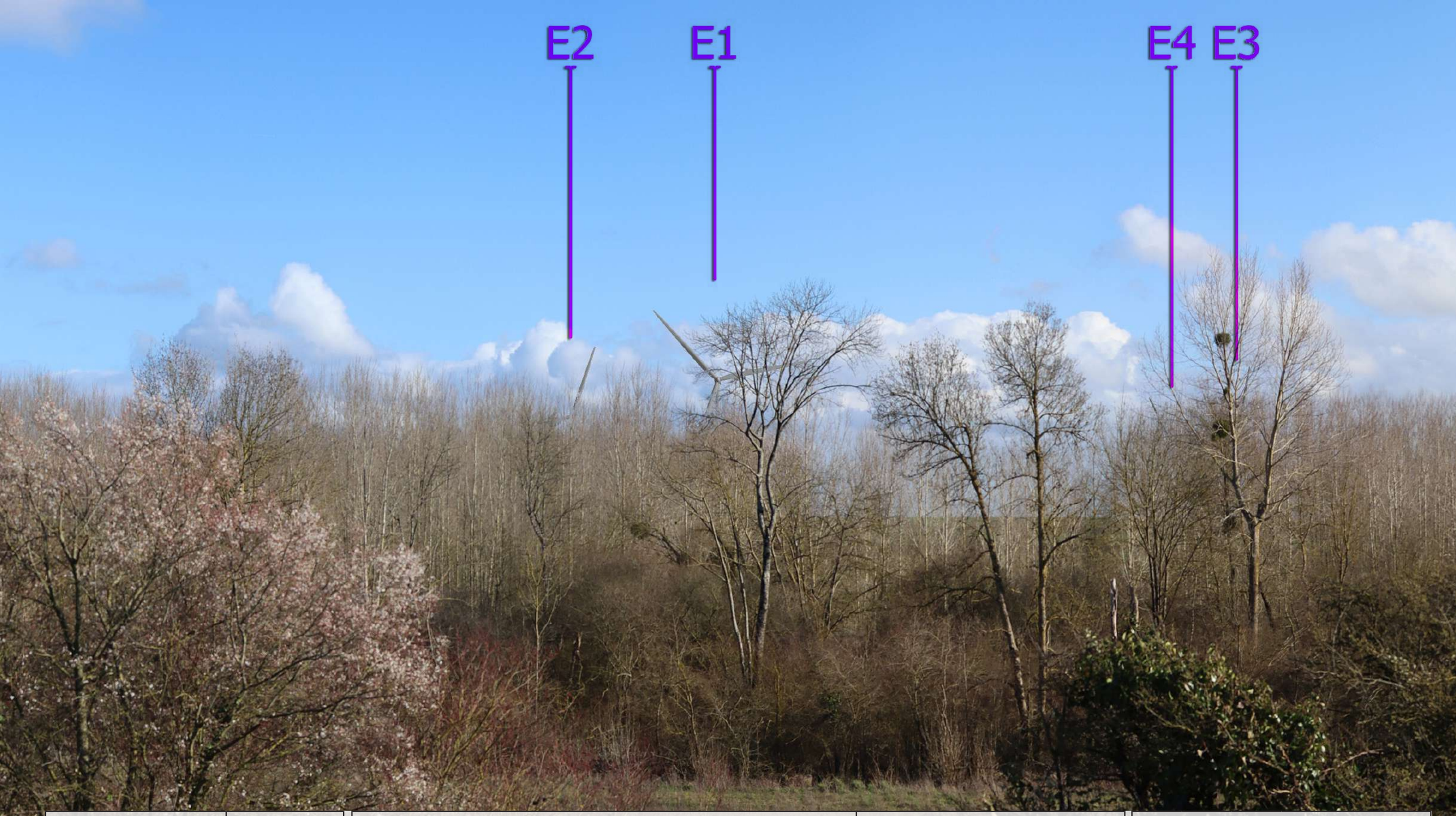
4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine





Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Vallée de la Théols	Depuis les abords de la RD 918, les vues sont limitées par la trame boisée qui dessine le passage de la vallée de la Théols. Seul le parc des Pierrots est visible, filtré en arrière-plan de la ripisylve avec des prégnances visuelles très faibles. Dans ce paysage, le parc en projet du Champ Blanc s'installe latéralement par rapport à l'axe de la route. Bien que masquées et filtrées par la végétation, les pales des éoliennes du projet restent visibles avec une hauteur apparente modérée. Par conséquent, l'impact de la modification du paysage observé est qualifié de modéré. De plus, étant donné le caractère furtif de cette vue, l'impact de la modification du paysage traversé est qualifié de faible pour un observateur en mouvement, et le renforcement du motif éolien est qualifié de faible.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	**Modéré**	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Pierrots		> Effet de renforcement du motif éolien	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 918		> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	**Faible**	Modéré	Fort	Très fort

Photomontage n°40 : Perception depuis le lieu-dit du Chaufour au passage de la ligne TER - Vierzon-Chateauroux

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4

Dimension mat I rotor I hauteur totale : 107,5m I 145m I 180m

Orientation rotor : *toujours en direction de l'observateur*

Éolienne la plus proche : E1 (0,9km)

Éolienne la plus éloignée : E4 (1,9km)

Informations photographie

Identifiant : 40

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 624714, 6653609, 125

Date et heure de prise de vue : 06/03/2024 17:21

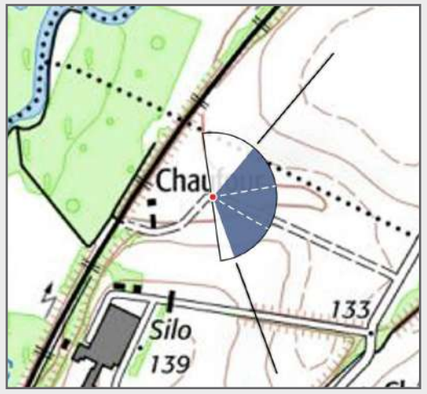
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

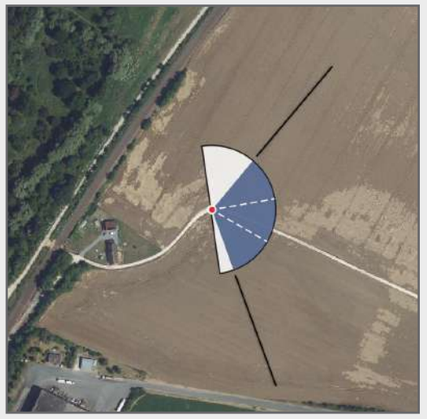
Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m

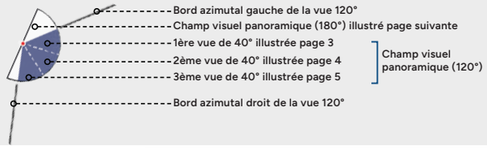






Légende

Cône de vue



Contexte éolien

- Parc en service
- Projet autorisé
- Projet en instruction
- Projet refusé
- Projet éolien du Champ Blanc

Aires d'étude

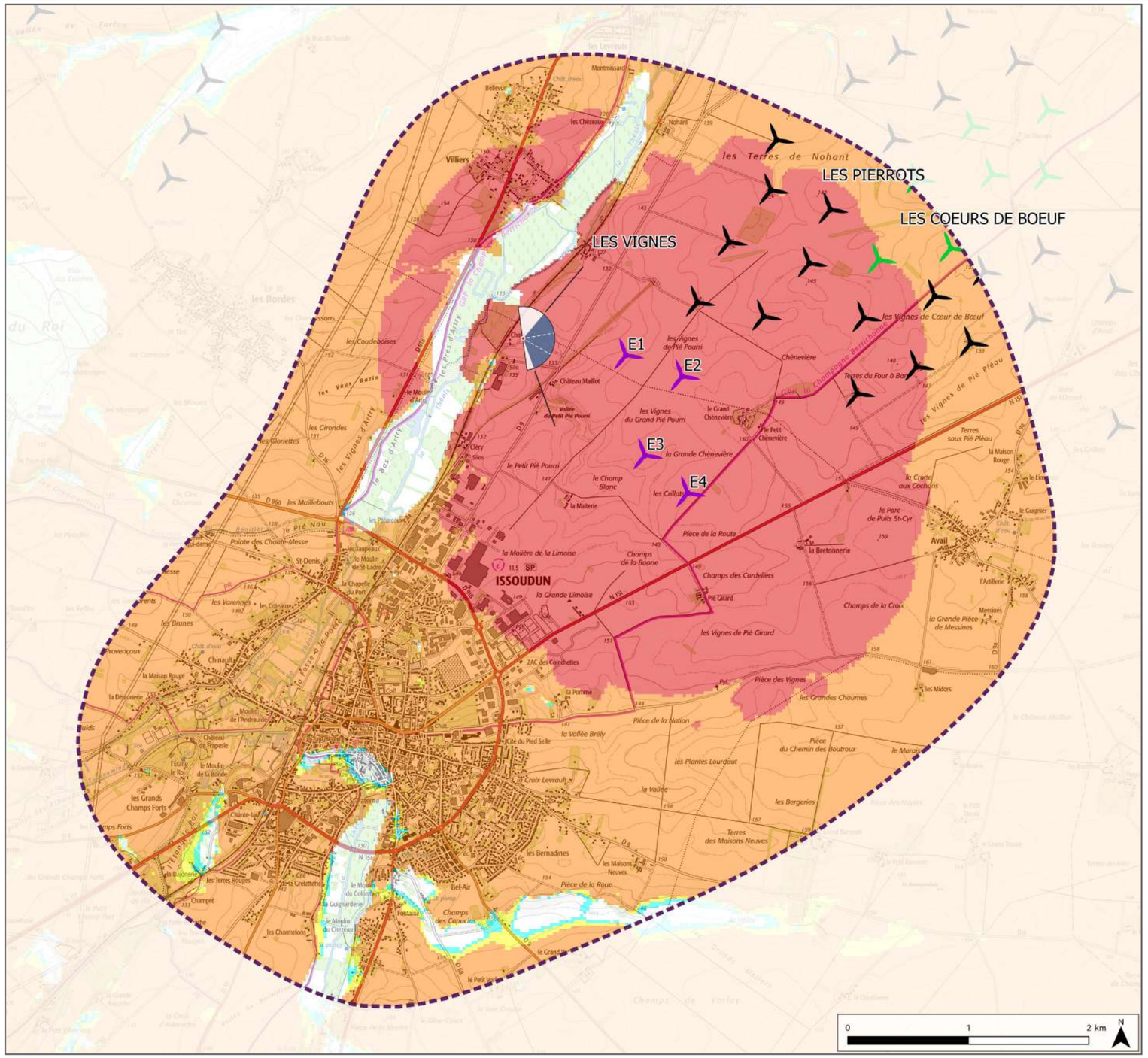
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent I 0,1°-0,5°
- Angle apparent I 0,5°-1,0°
- Angle apparent I 1,0°-5,0°
- Angle apparent I 5,0°-Angle max

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.6

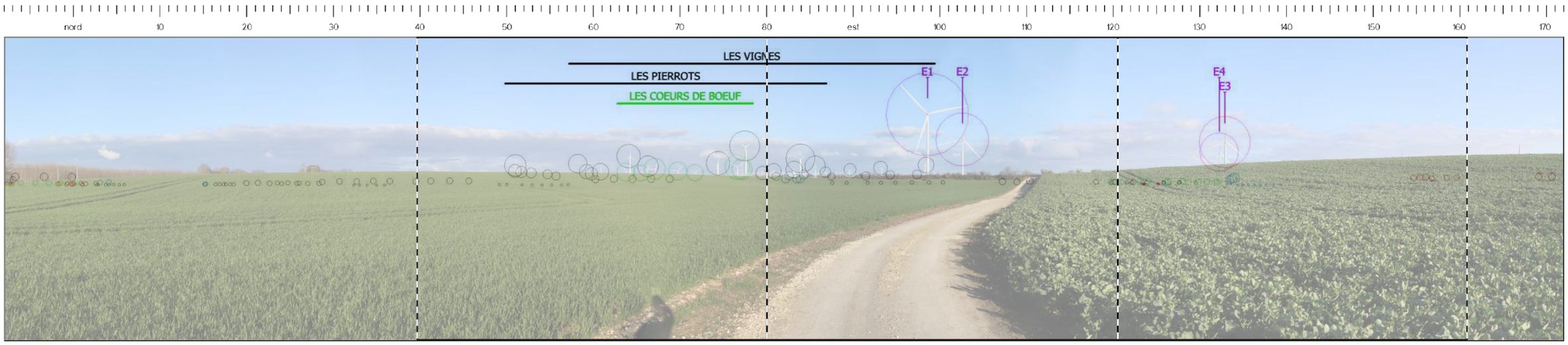
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)



Photomontage n°40 : Perception depuis le lieu-dit du Chaufour au passage de la ligne TER - Vierzon-Chateauroux



2- SITUATION EXISTANTE- (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée) - VUE PANORAMIQUE 180°



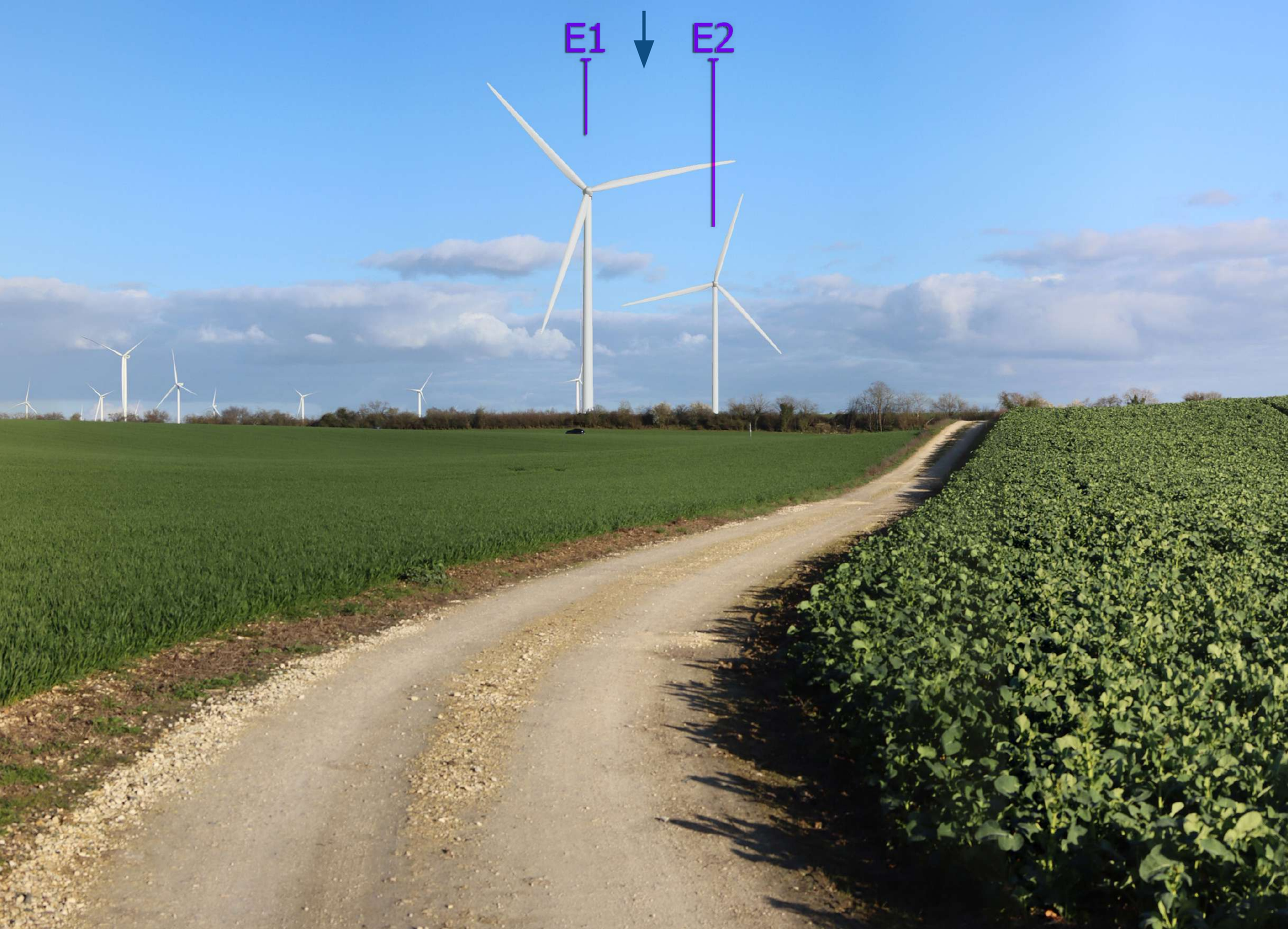
3 - SUPERPOSITION - ILLUSTRATION DES MASQUES VISUELS - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°



4 - PHOTOSIMULATION - (○ Éolienne en service ○ Éolienne accordée ○ Éolienne en instruction ○ Éolienne refusée ○ Projet éolien du Champ Blanc) - VUE PANORAMIQUE 180°

5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine


E1
E2



Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien	PE des Vignes, des Pierrots et autres parcs	Depuis ce point, le paysage offre des perspectives lointaines sur le milieu agricole. Néanmoins, bien que partiellement tronqués par le relief bombé, de nombreux parcs éoliens sont visibles à l'horizon (PE des Vignes, des Pierrots, des Cœurs de Bœufs) avec des prégnances visuelles variant de faibles à modérées. Dans ce paysage, bien que les éoliennes E3 et E4 soient tronquées par le relief, le parc en projet du Champ Blanc s'insère de part et d'autre de la route avec une hauteur apparente plus importante que le contexte éolien visible. L'impact du renforcement du motif éolien est qualifié de fort.	> Effet de renforcement du motif éolien > Effet de densification	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	Ligne TER - Vierzon-Chateauroux	Depuis ce point, situé à 100 m du passage de la ligne TER Vierzon-Châteauroux, les vues sont relativement dégagées et profondes. Cependant, en raison du caractère furtif et de la courte séquence de visibilité depuis la voie ferrée, l'impact de la modification du paysage traversé est qualifié de fort pour un observateur en mouvement.	> Modification du paysage traversé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Chaufour	Depuis les abords du lieu-dit du Chaufour, le projet du Champ Blanc prend place dans le prolongement de l'axe de la route communale fréquentée par les résidents de Chaufour. Au vu de la prégnance des éoliennes du projet, l'incidence est qualifiée de forte.	> Modification du paysage quotidien	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire immédiate						
23	Perception depuis la frange nord de Villiers		PE des Vignes, des Pierrots, Coeur de Boeuf et autres parcs	RD918	Entrée de bourg de Villiers et Covisibilité avec la silhouette de bourg de Villiers	
24	Perception depuis la frange est de la commune de Villiers	Vallée de la Théols	PE des Vignes, des Pierrots, Coeur de Boeuf et autres parcs		Frange est du bourg de Villiers	
25	Perception depuis le lieu dit de Nohant		PE des Vignes, des Pierrots et d'autres parcs		Nohant	
26	Perception depuis le lieu dit de Saint-Soin		PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeufs et autres parcs	(Ligne TER Vierzon-Chateauroux)	Saint-Soin	
27	Perception depuis le lieu dit du Grand et Petit Chènevrière	Champagne-Berrichonne	PE de la vallée de torfou, les Vignes et autres parcs	GRP Champagne Berrichonne	Grand et Petit Chènevrière Covisibilité avec la silhouette de bourg d'Issoudun	Grand et Petit Chènevrière Covisibilité avec le collégiale Saint-Cyr (MH 7) et la tour blanche d'Issoudun (MH 11)
28	Perception depuis la frange ouest de la commune d'Avail		PE de Le Mee, le Jusselin et autres parcs lointains		Sortie de bourg d'Avail	
29	Perception depuis le lieu dit des Midors		PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeufs et autres parcs		Midors	
30	Perception depuis l'intersection entre la route nationale 151 et le GRP Champagne-Berrichonne	Champagne-Berrichonne	PE des Vignes, les Pierrots, les Tilleuls, les Joyeuses, et autres parcs	GRP Champagne-Berrichonne, RN 151	Pié Girard	
31	Perception depuis la frange nord-est d'Issoudun		PE des Pierrots, des Vignes et autres parcs	RN 151	Frange et sortie de bourg nord-est d'Issoudun	
32	Perception depuis la frange est d'Issoudun		PE des Vignes, des Tilleuls, des Joyeuses, des Pierrots et autre parcs		Frange est d'Issoudun	
33	Perception depuis la RD 918 en direction de l'agglomération d'Issoudun		PE des Vignes et des Pierrots	RD 918	Entrée de bourg d'Issoudun	
34	Perception depuis les abords du Couvent de la visitation		PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeuf et autres parcs	RD 960	Centre bourg d'Issoudun	Visibilité du couvent de la visitation (MH10)
35	Perception depuis le belvédère de la Tour Blanche	Champagne-Berrichonne	PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeuf et autres parcs			Visibilité Tour Blanche, Covisibilité SPR d'Issoudun, Site des anciens remparts, Porte de l'horloge (MH3), Collegiale St-Cyr (MH7), Maison 2 place Saint-Cyr (MH6), Couvent de la Visitation (MH10)
36	Perception depuis le sentier de petite randonnée à l'ouest d'Issoudun		PE des Pierrots, des Joyeuses, des Vignes et autres parcs	Sentier de petite randonnée		
37	Perception depuis le lieu dit des Girondes		PE des Vignes, des Pierrots, des Coeurs de Boeuf et autres parcs	RD 16	Les Girondes	
38	Perception depuis le lieu dit du Champ Blanc	Champagne-Berrichonne			Champ Blanc	
39	Perception depuis le GRP la Champagne-Berrichonne au sud de la commune de Villiers	Vallée de la Théols	PE des Pierrots	RD 918		
40	Perception depuis le lieux dit du chaufour au passage de la ligne TER - Vierzon-Chateauroux		PE des Vignes, des Pierrots et autres parcs	Ligne TER - Vierzon-Chateauroux	Chaufour	

Figure 98 : ***Tableau de synthèse des enjeux paysagers des photomontages de l'aire immédiate***

VALEUR DE L'IMPACT	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Figure 99 : ***Gradient de qualification des impacts pour les enjeux illustrés via les photomontages***

3.6.5. *Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques*

L'aire d'étude immédiate est caractérisée par un vaste plateau cultivé de la Champagne-Berrichonne, animé d'amples ondulations et ponctué de boisements de taille modeste. Seul la vallée de la Théols marque son passage au sein de l'aire d'étude sur un axe nord-sud. Deux photomontages illustrent l'impact visuel de la vallée de la Théols et 4 autres pour le plateau cultivé de la Champagne-Berrichonne. Les impacts ont été qualifiés de faibles à forts en raison de la prégnance visuelle relativement importante du projet du Champ Blanc sur le paysage perçu.

3.6.1. *Effet cumulé avec un autre parc éolien*

En raison de la présence d'un pôle éolien à proximité du parc en projet au nord de l'aire d'étude, de nombreux photomontages sont concernés par cet enjeu. En effet, le projet entretient de nombreuses intervisibilités avec les parcs des Vignes, des Pierrots, Coeur de Boeuf et autres parcs existants et en projet. Les incidences observées sont qualifiées de faibles à fortes en raison de l'étalement horizontal et du renforcement du motif éolien causés par l'introduction du projet. Seul le photomontage n°33 est qualifié de très faible. Toutefois, le projet n'altère pas la lisibilité des parcs existants du fait de son positionnement qui ménage de vastes interdistances avec ces parcs.

3.6.4. *Perception depuis les axes de communication*

L'aire d'étude immédiate est traversée par un maillage routier relativement important et 11 photomontages traitent de cet enjeu. Il s'agit principalement de séquences ouvertes, en lien avec les caractéristiques du plateau cultivé traversé, où l'horizon est animé de silhouettes végétales et bâties plus ou moins lointaines. Les impacts observés sont qualifiés de modérés à forts, excepté pour le photomontage n°33.

L'implantation forme une succession rythmée de 2 groupes de 2 éoliennes qui s'avère lisible dans le paysage. Toutefois, l'emprise horizontale du projet, qui varie sensiblement selon le positionnement de l'observateur, peut être notable de même que la hauteur apparente des éoliennes du fait de la proximité du projet dans cette aire. Les incidences relevées varient entre faibles et fortes selon la prégnance du projet. Les impacts les plus forts ayant été relevés depuis les RD 960, et la RN 151.

3.6.3. *Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg*

Cet enjeu est majeur depuis l'aire d'étude immédiate et concerne 15 des photomontages sur les 18 réalisés. Les impacts relevés varient de modérés (7/18) à forts (6/18). À l'exception du photomontage n°33, qui présente un impact très faible, et du photomontage n°38, depuis les abords du hameau du Champ Blanc, qui présente un impact très fort.

Les photomontages 26, 27, 30, 31, 34, 38 et 40 démontrent que la prégnance du projet (emprise horizontale et hauteur apparente) est importante depuis les habitats les plus proches (Saint-Soin, Grand et Petit Chènevière, Pié Girard, frange et sortie de bourg d'Issoudun, Champ Blanc et Chaufour) et des mesures seront à rechercher pour réduire localement l'impact du projet et accompagner son introduction. Il convient de noter que les lieux de vie à proximité directe du projet concernent un nombre limité d'habitations.

3.6.2. *Visibilité et/ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé*

L'aire d'étude immédiate comprend deux éléments protégés au titre des monuments historiques. Deux photomontages (n°34 et 35) ont été réalisés pour évaluer l'impact du projet du Champ Blanc, en tenant compte des sensibilités relevées dans l'état initial.
>Visibilité depuis les abords du couvent de la visitation (MH10): photomontage n°34
>Visibilité Tour Blanche (MH 2), Covisibilité SPR d'Issoudun, Site des anciens remparts, Porte de l'horloge (MH3), Collegiale St-Cyr (MH7), Maison 2 place Saint-Cyr (MH6), Couvent de la Visitation (MH10) : photomontage n°35.
En raison de la visibilité du projet, de sa prégnance et du paysage perçu, l'impact a été qualifié de fort pour le photomontage n°34. Le photomontage n°35 montre une visibilité qualifiée de modérée depuis les hauteurs du belvédère de la Tour d'Issoudun. La proximité et la prégnance visuelle du parc éolien accentuent son impact.

H . Étude de l'occupation visuelle

1 . PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE

1.1. *Préambule*

L'objectif de ce chapitre est de donner une idée, relative, de la présence éolienne dans le paysage et du degré de contribution du projet éolien du Champ Blanc aux risques d'effet d'encerclement des lieux de vie, en lien avec le contexte éolien existant et à venir.

Les schémas présentés dans la suite de cette étude apportent ainsi une lecture théorique (par l'affichage des différents angles et la représentation des éoliennes) sur l'occupation éolienne depuis un point donné. Cette méthode s'appuie sur des données précises mais ne prend pas en considération les obstacles tels que le relief, les haies, les boisements et le bâti qui peuvent souvent jouer le rôle de masque visuel total ou partiel. Il s'agit donc d'une analyse maximisante.

La méthodologie présentée ci-après s'appuie sur les préconisations de la région Hauts-de-France.

1.2. *Réalisation du schéma d'occupation visuelle*

L'occupation visuelle est analysée sur un rayon de 5 et 10 km, conformément aux préconisations généralement émises pour l'évaluation de la saturation et notamment celles de la DREAL Hauts-de-France. Un anneau est présent à 5 et à 10 km et indique les angles occupés par le motif éolien (en gris) et les espaces entre les parcs (en vert). La contribution spécifique du projet est indiquée à chaque fois. À noter que c'est l'extérieur du rotor qui est considéré (et non le mât de l'éolienne).

Pour chaque localité étudiée, l'ensemble du contexte éolien connu au jour de la réalisation du schéma est pris en compte comme suit :
- Un schéma illustrant les parcs éoliens construits, autorisés, ainsi que les projets en cours d'instruction. Il convient de noter que les parcs refusés et actuellement en recours ont également été inclus dans cette version consolidée du contexte éolien.
- Un tableau récapitulatif qui recense les indices estimés à partir des données cartographiques des schémas de saturation, permettant ainsi d'évaluer les seuils des critères 1 à 3 (cf. critères d'analyse).

Les caractéristiques des éoliennes sont prises en compte (hauteur bout de pale réelle) et un filaire est affiché de façon circulaire (360°) autour du schéma de saturation à titre indicatif. Ce dernier représente la visibilité des éoliennes vis-à-vis du relief et de leur prégnance visuelle (positionnement, visibilité et hauteur apparente) depuis le lieu d'observation ce qui peut permettre de nuancer les résultats théoriques issus de l'analyse cartographique.

1.3. *Critères d'analyse*

Trois critères sont ensuite étudiés :

> **Critère 1 - Indice d'occupation de l'horizon** : ce critère correspond à la somme des angles occupés par les parcs éoliens. Le raisonnement s'appuie sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (y compris le relief). **Si l'angle cumulé est supérieur à 120° sur l'aire de 10 km, il est considéré dans le guide régional des Hauts-de-France que le seuil d'alerte est atteint.**

> **Critère 2** - **Indice de densité**

Critère 2a - Indice de densité sur l'horizon occupé : ce critère correspond au ratio du nombre d'éoliennes présentes à moins de 5 km sur la totalité des angles occupés (sur l'aire de 10 km). **Si l'indice de densité est supérieur à 0,1, il est considéré dans le guide régional des Hauts-de-France que le seuil d'alerte est atteint.**

Critère 2b - Indice de densité surfacique : ce critère correspond au ratio du nombre d'éoliennes présentes sur la totalité de la surface occupée sur l'aire de 10 km (314 km²). **Si l'indice de densité est supérieur à 0,25, il est considéré dans le guide régional des Hauts-de-France que le seuil d'alerte est atteint.**

> **Critère 3** - **Indice d'espace de respiration** : ce critère correspond à la mesure du plus grand angle continu sans éolienne dit « de respiration » sur les aires de 5 et de 10 km. Différents seuils sont préconisés pour ce critère, dont la valeur de 120° qui correspond à la définition d'un espace de respiration dans le guide national de l'étude d'impact 2020. Cependant**, il est considéré dans le guide régional des Hauts-de-France que le seuil d'alerte est atteint si l'angle est inférieur à 160° sur l'aire de 10 km.**

Ces critères sont ainsi établis à l'état initial, à l'état projeté (c'est-à-dire avec l'ajout du projet éolien étudié) puis leur évolution est analysée. Ces résultats sont répertoriés dans un tableau et un texte d'analyse accompagne l'ensemble (schéma d'occupation visuelle et tableau).
Plusieurs situations sont alors possibles :

> **Les 3 indices ne sont pas atteints : il n'y a pas lieu d'évoquer une potentielle saturation**
> **1 indice est atteint (ou approché) : il y a un risque de saturation visuelle**
> **Au moins 2 indices sont atteints : la saturation visuelle théorique est avérée**

À noter « Il est important de souligner que l'indice de densité doit être lu en complément des deux autres (occupation des horizons et espace de respiration). Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.»[1]

Par ailleurs, afin de comprendre et de vérifier les résultats théoriques de ces schémas, des photomontages ont été réalisés et sont présentés, et commentés, sur les pages suivantes.

1 *Méthode d'analyse de la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens en région Hauts-de-France, février 2022*

2 . CHOIX DES BOURGS

Les bourgs les plus proches du projet sont potentiellement les plus exposés du fait de l'occupation maximale que peut présenter l'implantation dans son périmètre immédiat. En effet, plus on s'éloigne du projet plus l'emprise de celui-ci se réduit sur l'horizon.

Une première étude de l'occupation visuelle a été réalisée à 5 km, dans l'état initial. Cette première analyse a permis de mettre en exergue les bourgs les plus sensibles et d'identifier notamment ceux risquant de perdre des espaces de respiration du fait de l'introduction du projet.
C'est pourquoi, dans cette seconde phase d'analyse, portée à 10 km, l'étude s'est portée sur les bourgs d'Avail, Issoudun, Les Bordes, Saint-Georges-sur-Arnon ainsi que Villiers afin d'y étudier finement le risque d'encerclement des lieux de vie.

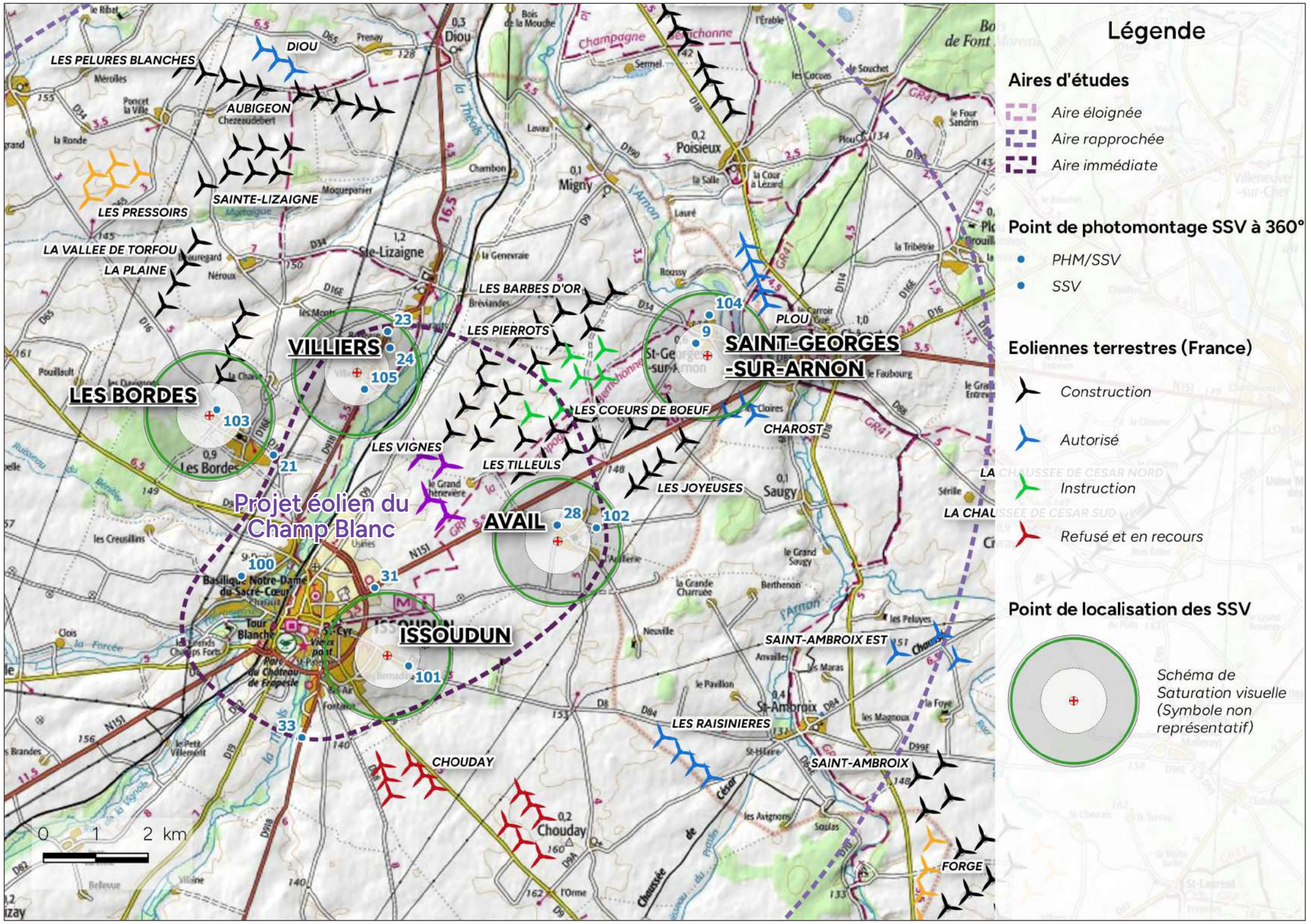


Figure 100 : ***Localisation des schémas d'occupation visuelle***

3 . SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE

3.1. *Bourg d'Avail*

Cette analyse de l'occupation visuelle se base sur l'étude cartographique ***des parcs en exploitations, autorisés, en instruction et refusés*** *qui gravitent dans un périmètre de 5 et 10 km autour du bourg d'Avail, à partir du schéma et des indices ci-contre.*

Le schéma d'occupation visuelle apporte les éléments suivants :

À l'état initial, la commune d'Avail est entourée de nombreux parcs et projets éoliens. Dans un rayon de 0 à 5 km, ils se trouvent principalement au nord, à l'exception de quelques éoliennes dispersées au sud, tandis que dans la zone de 5 à 10 km, ils sont plus diffus au nord et au sud, sud-est. Le plus grand angle sans éolienne couvre 125° dans la zone de 0 à 5 km et 76° dans la zone de 5 à 10 km. Ainsi, aucun espace de respiration n'est relevé, déclenchant le seuil d'alerte du critère 3 (IER) dès l'état initial, fixé à 160°. L'indice d'occupation de l'horizon (IOH) atteint une valeur cumulée de 221°, réduite à 177° après exclusion des doubles comptes, déclenchant le seuil d'alerte dès l'état initial. Concernant les indices de densité, le critère 2a (ID1) présente un seuil d'alerte atteint avec un indice de 0,20, tout comme le critère 2b (ID2) avec un indice de 0,32. Par conséquent, dès l'état initial, on observe une concentration dense d'éoliennes dans ce secteur.

À l'état projeté, le projet est situé au nord-ouest du bourg, à moins de 5 km, et couvre un angle de 25° entre 0 et 5 km, partiellement en avant-plan du parc éolien en exploitation de la Vallée de Torfou. Cette disposition explique l'évolution des angles occupés à l'état projeté, surtout lorsqu'on exclut les doubles-comptes. Pour le critère 1 (IOH), dont les valeurs seuils sont déjà atteintes à l'état initial, l'introduction du projet entraîne une augmentation de 7 % de l'horizon occupé dans la zone de 0 à 5 km. Cette estimation est basée sur la différence en pourcentage des angles cumulés entre l'état initial et l'état projeté. Dans la zone de 5 à 10 km, une hausse de 4 % est également observée. En raison de la localisation du projet dans l'espace compris entre 0 et 5 km, l'indice d'espace de respiration (IER) présente une évolution de 34° à l'état projeté. Concernant l'indice de densité surfacique, déjà atteint à l'état initial, il ne montre pas de variation significative avec l'intégration du projet.

D'après cette analyse théorique, les trois critères présentent des seuils d'alerte déclenchés dès l'état initial ce qui présage d'une situation de saturation visuelle si l'on tient compte du contexte éolien dans sa version maximisante du fait de la prise en compte de projets refusés et instruits. La contribution spécifique du projet est notable, avec un positionnement en extension par rapport au contexte éolien et un horizon occupé augmenté.

Ainsi, ce schéma doit être complété par l'analyse des photomontages pris aux abords du bourg afin de comparer la saturation théorique avec la visibilité réelle.

Atteint
Atteint
Non atteint

Atteint avec le projet
Atteint dès l'état initial
Non atteint

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg d'Avail

Indice d'occupation de l'horizon (IOH)				
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °				
Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes accordées (A)	92		117	
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes accordées (A')	129		129	
Total des angles occupés de 0 à 10 km sans exclure les doubles comptes (IOH = A+A')	221	Seuil d'alerte atteint	246	Seuil d'alerte atteint
Doubles comptes : total des angles occupés de 0 à 5 km et de 5 à 10 km (A'')	44		54	
Total des angles occupés de 0 à 10 km en excluant les doubles comptes (IOH'=A+A'-A'')	177	Seuil d'alerte atteint	192	Seuil d'alerte atteint

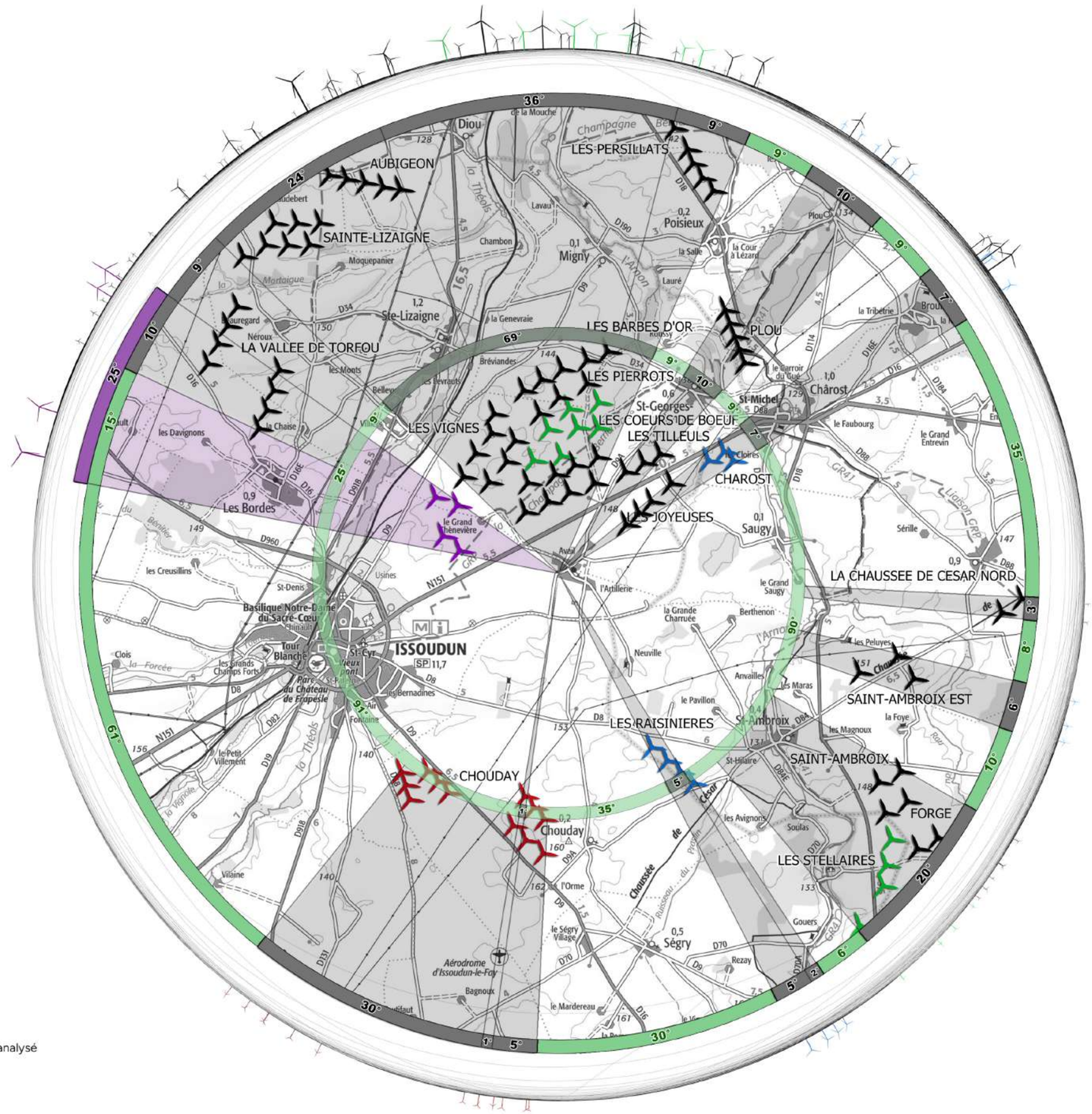
Indice de densité horizontal (ID1)				
Seuil d'alerte : supérieur à 0,1				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	44		48	
Indice de densité (ID1 = B / A+A') Nb éolienne à 5 km / Somme des angles occupés	0,20	Seuil d'alerte atteint	0,20	Seuil d'alerte atteint

Indice de densité surfacique (ID2)				
Seuil d'alerte : supérieur à 0,25				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par km2	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre total d'éoliennes entre 5 et 10 km (B')	57		57	
Nombre total d'éoliennes entre 0 et 10 km (B'')	101		105	
Indice de densité (ID 2 = B+B' / 314) Nombre d'éoliennes au km2 entre 0 et 10 km	0,32	Seuil d'alerte atteint	0,33	Seuil d'alerte atteint

Indice d'espace de respiration (IER)				
Seuil d'alerte : inférieur à 160°				
Mesure du plus grand angle sans éolienne	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 5 km	125		91	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 10 km (IER)	76	Seuil d'alerte atteint	61	Seuil d'alerte atteint

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - AVAIL

Coordonnées X ; Y ; Z du point d'observation :
628 194 ; 6 651 848 ; 158,8
(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)



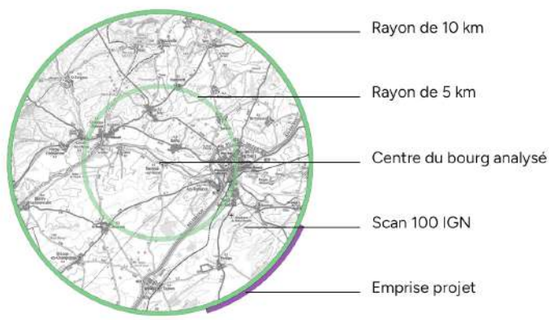
LÉGENDE

Parcs éoliens

- Projet éolien du Champ Blanc
- Parcs éoliens construits
- Parcs éoliens autorisés
- Parcs éoliens en instruction
- Parcs éoliens refusés

Angles de vues

- Angle de vue sans éolienne
- Angle de vue comportant des éoliennes
- Angle de vue comportant des éoliennes du projet



Cette seconde étape de l'analyse de l'occupation visuelle se base sur l'environnement paysager propre du village (illustré par des photomontages) afin de déterminer l'occupation visuelle réelle du motif éolien du fait de la saturation visuelle identifiée précédemment.

La ville d'Avail se développe sur la plaine agricole de la Champagne-Berrichonne, à près de 2,5 km du projet. Les perceptions depuis les franges sont majoritairement ouvertes sur les parcelles cultivées environnantes bien que l'on note une trame végétale importante, notamment depuis le sud et l'est. Au cœur du tissu bâti, la trame des constructions est dense et les perceptions sont majoritairement cloisonnées.

L'analyse de l'occupation visuelle potentielle d'Avail fait état de seuils d'alerte atteints pour les critères 1, 2 et 3 étudiés (indice d'occupation de l'horizon, indice de densité et indice d'espace de respiration). Néanmoins, cette saturation visuelle n'est pas en lien avec l'introduction du projet puisque ces critères sont déjà atteints à l'état initial.
Afin de confronter l'occupation visuelle théorique du bourg avec l'environnement réel, 2 photomontages complémentaires ont été réalisés. Ils sont localisés sur les sorties est et ouest du bourg de manière à montrer l'environnement immédiat du lieu de vie.

La carte ci-contre montre l'emplacement des points de vue et les photomontages, réalisés sur 360°, sont sur la page suivante. Un bandeau horizontal est apposé au-dessus de chaque photomontage. Il représente, en vert, l'horizon sans parc ou projet éolien et, en gris, l'horizon occupé.

Le photomontage n°1 atténue la perception de la densité du contexte et de l'occupation des éoliennes à l'horizon. En effet, les vues sont limitées par la trame bâtie et végétale. Bien que le schéma montre une occupation horizontale importante, de nombreux parcs éoliens existants et en projet sont masqués par les habitations visibles au premier plan (à droite de la route). Ainsi, le contexte éolien semble moins dense et moins étendu que pressenti dans l'analyse théorique. Néanmoins, bien que le projet du Champ Blanc soit ponctuellement masqué par la végétation, celui-ci s'intègre de part et d'autre de la route augmentant ansi l'emprise visuelle du motif éolien.

Le photomontage n°2 confirme l'analyse théorique avec des vues majoritairement dégagées, permettant de voir l'ensemble des parcs. Cependant, bien que de nombreux parcs soient visibles, les boisements à l'horizon limitent quelque peu la profondeur des perceptions. De plus, l'éloignement réduit la prégnance des parcs et projets situés au-delà des 5 km et notamment vers l'est.

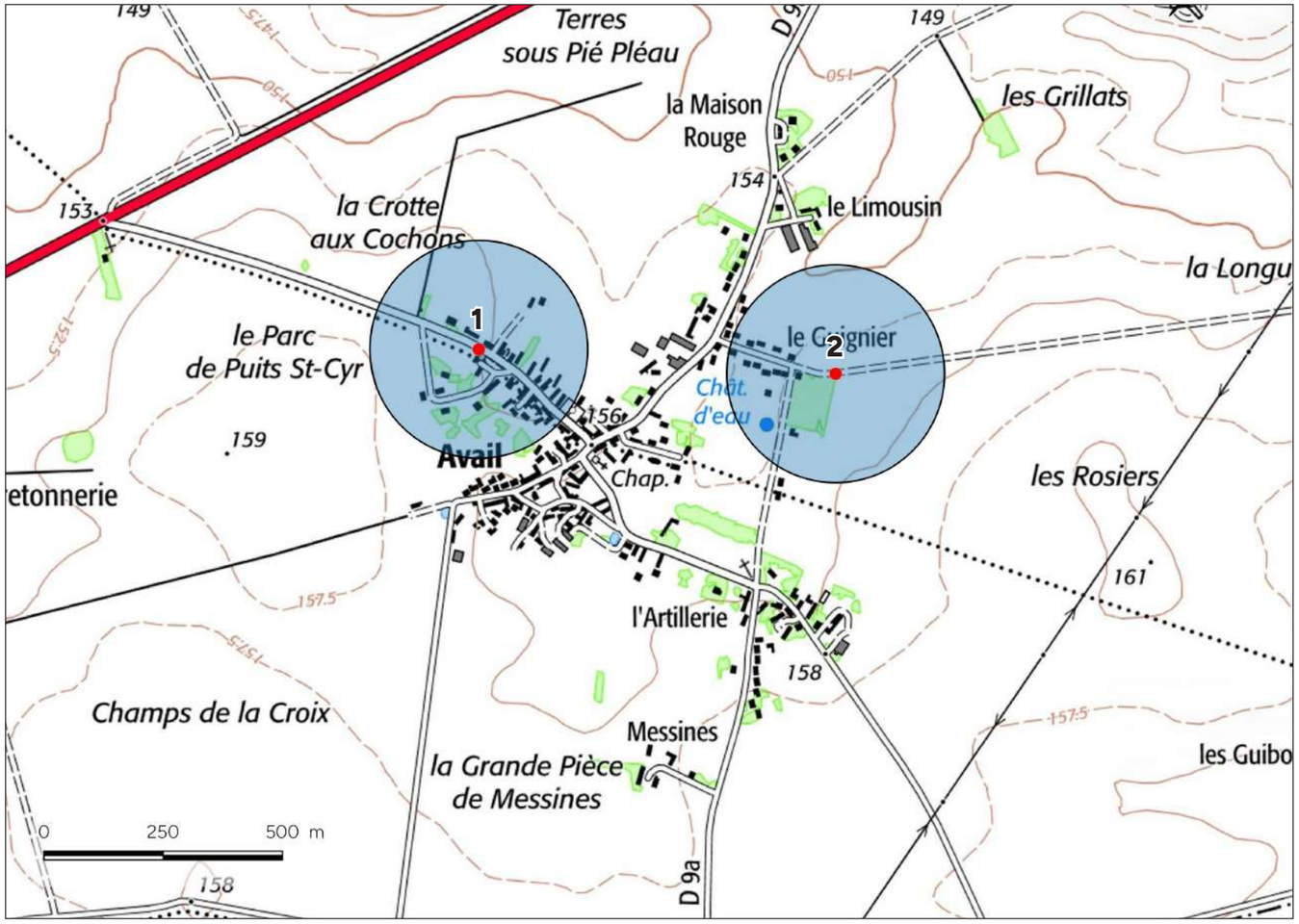


Figure 101 : *Localisation des photomontages*

Ainsi, les photomontages réalisés pour le projet d'Avail confirment que celui-ci contribue à la saturation visuelle en raison de son emplacement dans la continuité de parcs éoliens existants. Toutefois, ils montrent également un horizon moins dense et moins fragmenté, offrant davantage d'espaces sans éoliennes que ce qui avait été envisagé dans la partie théorique.

Photomontage à 360° n°1

Sens de lecture du photomontage



Sens de lecture du photomontage

Photomontage à 360° n°2

Sens de lecture du photomontage



Sens de lecture du photomontage

Horizon sans parc ou projet éolien

Horizon occupé par un parc ou projet éolien

SILLAGE agence de paysage & d'urbanisme

3.2. *Bourg d'Issoudun*

Cette analyse de l'occupation visuelle se base sur l'étude cartographique ***des parcs en exploitations, autorisés, en instruction et refusés*** *qui gravitent dans un périmètre de 5 et 10 km autour du bourg d'Issoudun, à partir du schéma et des indices ci-contre.*

Le schéma d'occupation visuelle apporte les éléments suivants :

À l'état initial, de nombreux parcs éoliens construits, autorisés ou cours d'instruction, sont observés densifiant ainsi un large pôle éolien au nord-est de l'agglomération d'Issoudun. Le projet du parc de Chouday, actuellement en recours, se distingue par son positionnement plus excentré au sud-est d'Issoudun. De même, le parc autorisé des Raisinières, à l'est, présente une localisation similaire. Ces deux projets réduisent l'espace de respiration maximal au sud à 142° dans une zone de 10 km, ce qui est inférieur au seuil d'alerte, fixé à 160°. À noter que dans une zone de 5 km, un vaste espace de respiration de 183° est présent sur l'ouest d'Issoudun. L'emprise horizontale de ces projets contribue également au dépassement du seuil d'alerte du critère 1, avec une valeur cumulée de 143°, réduite à 121° après exclusion des double-comptes, déclenchant ainsi le seuil d'alerte. Concernant les indices de densité, le critère 2a (ID1) présente un seuil d'alerte atteint avec un indice de 0,13. Néanmoins, le critère 2b (ID2) avec un indice de 0,13, reste en dessous du seuil d'alerte.

A l'état projeté, le projet du Champ Blanc se situe au nord-ouest de la zone urbaine d'Issoudun, à une distance inférieure à 5 km. Il s'étend sur un angle de 17°, partiellement en avant-plan de parc en exploitation (les Vignes, les Pierrots, et les Tilleuls) et n'a que très peu d'influence sur l'horizon occupé (7°), ce qui représente une augmentation de 2% de l'horizon occupé (IOH). Cela justifie également l'évolution des angles occupés dans l'état projeté, en particulier lorsqu'on exclut les doubles comptes. Le seuil d'alerte pour le critère 2a (ID1) demeurent inchangés à l'état projeté. Néanmoins, l'introduction du projet conduit à dépasser le seuil d'alerte pour l'indice de densité surfacique (ID2), qui atteint 0,26. A noter que le positionnement du projet préserve le plus grand angle éolien présent à l'état initial sur l'aire de 0 à 10 km mais réduit, de 7°, celui sur l'aire de 0 à 5 km.

D'après cette analyse théorique, deux critères sur trois présentent des seuils d'alerte déclenchés dès l'état initial ce qui présage d'une situation de saturation visuelle si l'on tient compte du contexte éolien dans sa version maximisante du fait de la prise en compte de projets refusés et instruits. En revanche, la contribution spécifique du projet est très faible, avec un positionnement cohérent par rapport au contexte éolien, un horizon occupé réduit avec 4 éoliennes introduites.

Ainsi, ce schéma doit être complété par l'analyse des photomontages pris aux abords du bourg afin de comparer la saturation théorique avec la visibilité réelle.

Atteint	Atteint avec le projet
Atteint	Atteint dès l'état initial
Non atteint	Non atteint

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg d'Issoudun

Indice d'occupation de l'horizon (IOH)				
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °				
Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes accordées (A)	75		82	
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes accordées (A')	68		68	
Total des angles occupés de 0 à 10 km sans exclure les doubles comptes (IOH = A+A')	143	Seuil d'alerte atteint	150	Seuil d'alerte atteint
Doubles comptes : total des angles occupés de 0 à 5 km et de 5 à 10 km (A'')	22		22	
Total des angles occupés de 0 à 10 km en excluant les doubles comptes (IOH'=A+A'-A'')	121	Seuil d'alerte atteint	128	Seuil d'alerte atteint

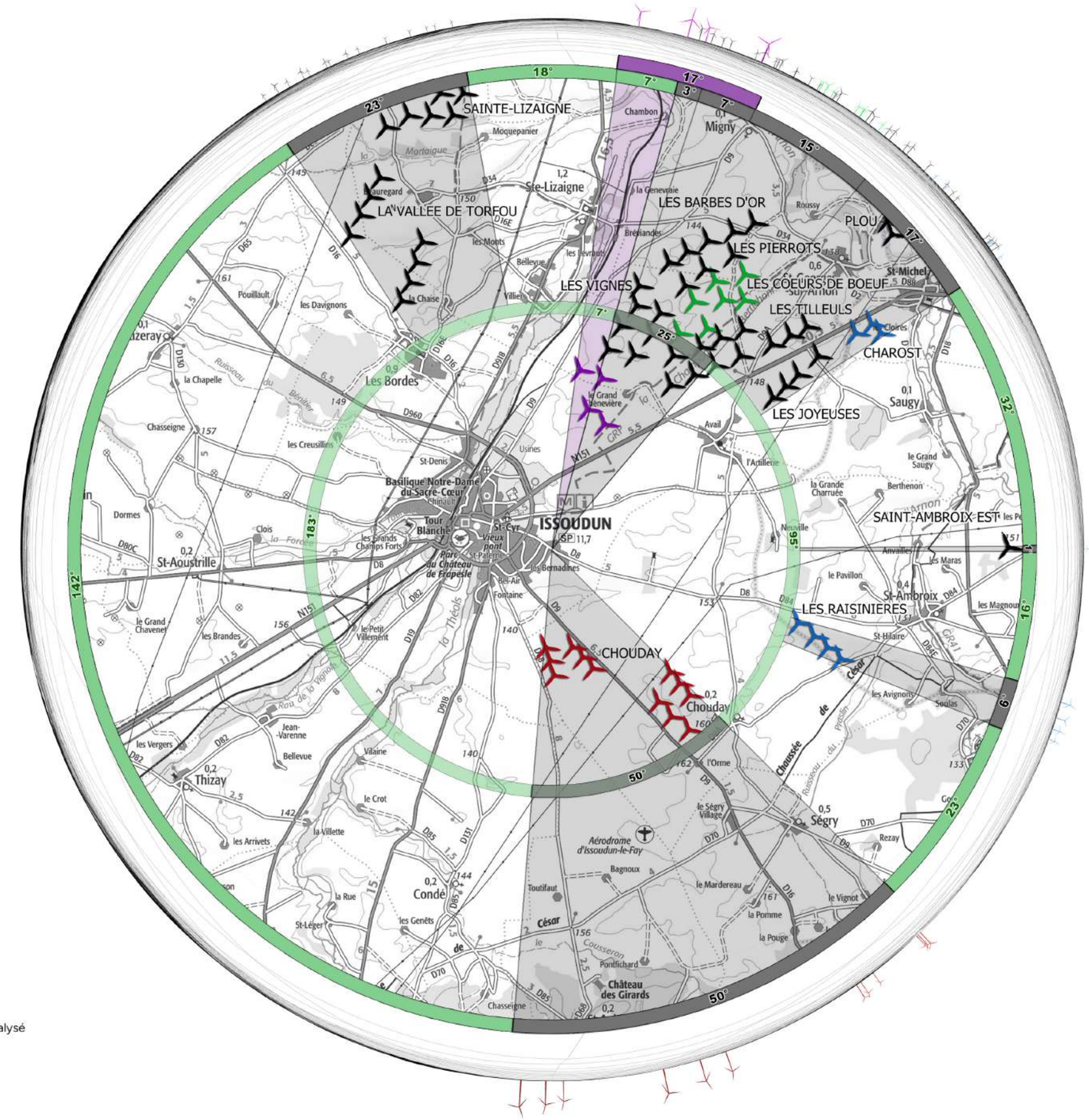
Indice de densité horizontal (ID1)				
Seuil d'alerte : supérieur à 0,1				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	18		22	
Indice de densité (ID1 = B / A+A') Nb éolienne à 5 km / Somme des angles occupés	0,13	Seuil d'alerte atteint	0,15	Seuil d'alerte atteint

Indice de densité surfacique (ID2)				
Seuil d'alerte : supérieur à 0,25				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par km2	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre total d'éoliennes entre 5 et 10 km (B')	59		59	
Nombre total d'éoliennes entre 0 et 10 km (B'')	77		81	
Indice de densité (ID 2 = B+B' / 314) Nombre d'éoliennes au km2 entre 0 et 10 km	0,25	Seuil d'alerte non atteint	0,26	Seuil d'alerte atteint

Indice d'espace de respiration (IER)				
Seuil d'alerte : inférieur à 160°				
Mesure du plus grand angle sans éolienne	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 5 km	190		183	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 10 km (IER)	142	Seuil d'alerte atteint	142	Seuil d'alerte atteint

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - ISSOUDUN

Coordonnées X ; Y ; Z du point d'observation :
624 947 ; 6 649 671 ; 156,7
(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)



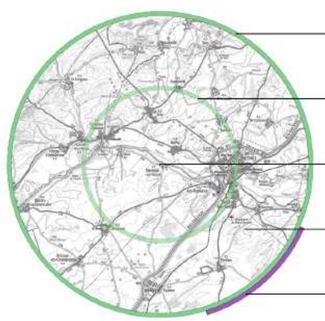
LÉGENDE

Parcs éoliens

- Projet éolien du Champ Blanc
- Parcs éoliens construits
- Parcs éoliens autorisés
- Parcs éoliens en instruction
- Parcs éoliens refusés

Angles de vues

- Angle de vue sans éolienne
- Angle de vue comportant des éoliennes
- Angle de vue comportant des éoliennes du projet



Cette seconde étape de l'analyse de l'occupation visuelle se base sur l'environnement paysager propre du village (illustré par des photomontages) afin de déterminer l'occupation visuelle réelle du motif éolien du fait de la saturation visuelle identifiée précédemment.

L'agglomération d'Issoudun s'étend de part et d'autre de la vallée de la Théols, à environ 2,5 km du projet. Depuis les franges d'Issoudun, le paysage est marqué par une alternance de vues cloisonnées par la trame urbaine et/ou ouvertes sur les parcelles agricoles environnantes.

L'analyse de l'occupation visuelle potentielle d'Issoudun indique que les seuils d'alerte sont atteints pour les critères 1 et 3 dès l'état initial, et pour le critère 2 lors de l'introduction du projet (indice d'occupation de l'horizon, indice de densité et indice d'espace de respiration).

Afin de confronter l'occupation visuelle théorique du bourg avec l'environnement réel, 4 photomontages complémentaires ont été réalisés. Ils sont localisés sur les sorties nord, sud, est et ouest du bourg de manière à montrer l'environnement immédiat du lieu de vie.

La carte ci-contre montre l'emplacement des points de vue et les photomontages, réalisés sur 360°, sont sur les pages suivantes. Un bandeau horizontal est apposé au-dessus de chaque photomontage. Il représente, en vert, l'horizon sans parc ou projet éolien et, en gris, l'horizon occupé.

Malgré un paysage relativement ouvert, les photomontages réalisés atténuent la perception de la densité du contexte et de l'impact visuel des éoliennes à l'horizon.

Le photomontage n°1 montre des vues dégagées sur le paysage agricole ainsi que sur quelques parcs éoliens existants et en projet, dont la prégnance visuelle est très faible en raison de la distance d'éloignement et des boisements à l'horizon qui limitent ponctuellement les perceptions. Le projet du Champ Blanc apparaît au premier plan des parcs éoliens des Vignes, Cœurs de Bœuf, et les Pierrots, tronqué par la trame végétale et bâtie.

Le photomontage n°2 révèle un paysage plus fermé avec une trame bâtie et végétale importante, limitant ainsi la profondeur des perceptions. Le motif éolien est également visible localement, mais dans des proportions réduites par rapport à l'analyse théorique précédente. Le projet apparaît tronqué, avec seule l'éolienne E4 visible latéralement à la route.

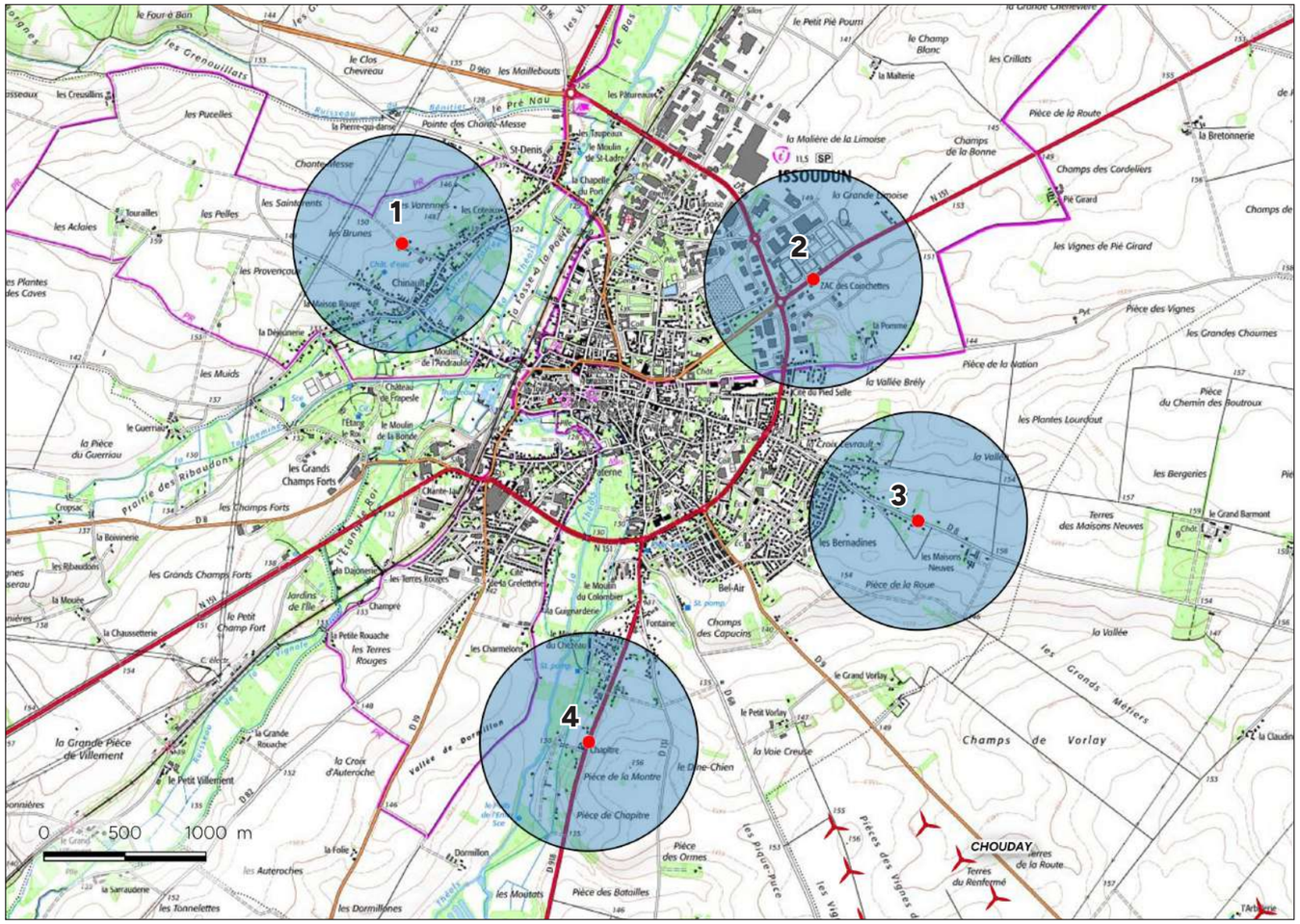


Figure 102 : ***Localisation des photomontages***

Les photomontages n°3 et n°4 présentent également un motif éolien peu perceptible en raison d'une trame bâtie et végétale dense. Le projet se positionne dans la continuité des parcs construits et est partiellement masqué par le tissu végétal et urbain. À noter également que le projet du Champ Blanc apparaît avec une influence très faible sur l'horizon occupé.

Ainsi, les photomontages réalisés dans le cas d'Issoudun confirment la faible contribution spécifique du projet au phénomène de saturation visuelle du fait de son positionnement dans la continuité d'un parc éolien en fonctionnement. Néanmoins, ils mettent également en évidence un horizon occupé moins dense avec davantage d'espaces sans éoliennes.

Photomontage à 360° n°1

Sens de lecture du photomontage



Sens de lecture du photomontage

Photomontage à 360° n°2

Sens de lecture du photomontage



Sens de lecture du photomontage

Horizon sans parc ou projet éolien **Horizon occupé par un parc ou projet éolien**

SILLAGE agence de paysage & d'urbanisme

Photomontage à 360° n°3

Sens de lecture du photomontage



Sens de lecture du photomontage

Photomontage à 360° n°4

Sens de lecture du photomontage



Sens de lecture du photomontage

Horizon sans parc ou projet éolien — Horizon occupé par un parc ou projet éolien

SILLAGE agence de paysage & d'urbanisme

Page blanche à conserver pour le maintien du vis-à-vis à l'impression

3.3. *Bourg des Bordes*

Cette analyse de l'occupation visuelle se base sur l'étude cartographique ***des parcs en exploitations, autorisés, en instruction et refusés*** *qui gravitent dans un périmètre de 5 et 10 km autour du bourg de Les Bordes, à partir du schéma et des indices ci-contre.*

Le schéma d'occupation visuelle apporte les éléments suivants :

À l'état initial, de nombreux parcs éolien existants et en projet gravitent autour de la commune des Bordes avec deux pôles majoritaires à l'est et au nord. On retrouve également quelques parcs au nord-ouest et au sud, tel que le parc en recours des Chouday, isolés des pôles précédemment cités. Ces parcs ont pour effet de réduire l'espace de respiration maximal au sud-est à 119° dans une zone de 10 km, ce qui est inférieur au seuil d'alerte du critère 3 (IER), fixé à 160°. Néanmoins, l'espace de 235° au sud-ouest des Bordes est conservé dans un rayon inférieur à 5 km. L'indice d'occupation de l'horizon (critère 1) atteint initialement une valeur cumulée de 160°, qui est réduite à 118° après exclusion des doubles comptes, ce qui reste en dessous du seuil d'alerte. En ce qui concerne, les indices de densité (ID1 et ID2), les seuils d'alerte sont déjà atteints dès l'état initial.

A l'état projeté, le projet du Champ Blanc est implanté à l'est du bourg des Bordes, à moins de 5 km, et occupe un angle de 14° et s'insère dans le prolongement visuel du parc des Vignes. La disposition de l'implantation du projet vis à vis du contexte peut expliquer l'évolution des angles occupés à l'état projeté. Effectivement, en ce qui concerne les seuils d'alerte du critère 1 (IOH), l'introduction du projet entraîne une augmentation de 14°, ce qui représente une évolution de 4% à l'échelle de l'horizon occupé, et déclenche ainsi le seuil d'alerte. Ce pourcentage est estimé à partir de la différence des angles cumulés entre l'état initial et projeté. En revanche, peu d'évolution est constatée pour les valeurs de densité des critères 2a et 2b (ID1 et ID2) avec l'introduction du projet, les seuils d'alerte étant déjà atteints dès l'état initial. En lien avec le positionnement du projet sur la partie est du bourg, l'indice d'espace de respiration (IER) reste inchangé à l'état projeté.

D'après l'analyse théorique, les trois critères montrent des seuils d'alerte dépassés dès l'état initial, ce qui suggère une saturation visuelle dans un contexte éolien maximisant compte tenu de l'inclusion des projets refusés et instruits. Il convient de noter que le projet de Champ Blanc contribue au dépassement du seuil d'alerte du critère 1 en augmentant l'horizon occupé par son positionnement.

Ainsi, ce schéma doit être complété par l'analyse des photomontages pris aux abords du bourg afin de comparer la saturation théorique avec la visibilité réelle.

Atteint
Atteint
Non atteint

Atteint avec le projet
Atteint dès l'état initial
Non atteint

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Les Bordes

Indice d'occupation de l'horizon (IOH)				
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °				
Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes accordées (A)	60		74	
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes accordées (A')	100		100	
Total des angles occupés de 0 à 10 km sans exclure les doubles comptes (IOH = A+A')	160	Seuil d'alerte atteint	174	Seuil d'alerte atteint
Doubles comptes : total des angles occupés de 0 à 5 km et de 5 à 10 km (A'')	42		43	
Total des angles occupés de 0 à 10 km en excluant les doubles comptes (IOH'=A+A'-A'')	118	Seuil d'alerte non atteint	131	Seuil d'alerte atteint

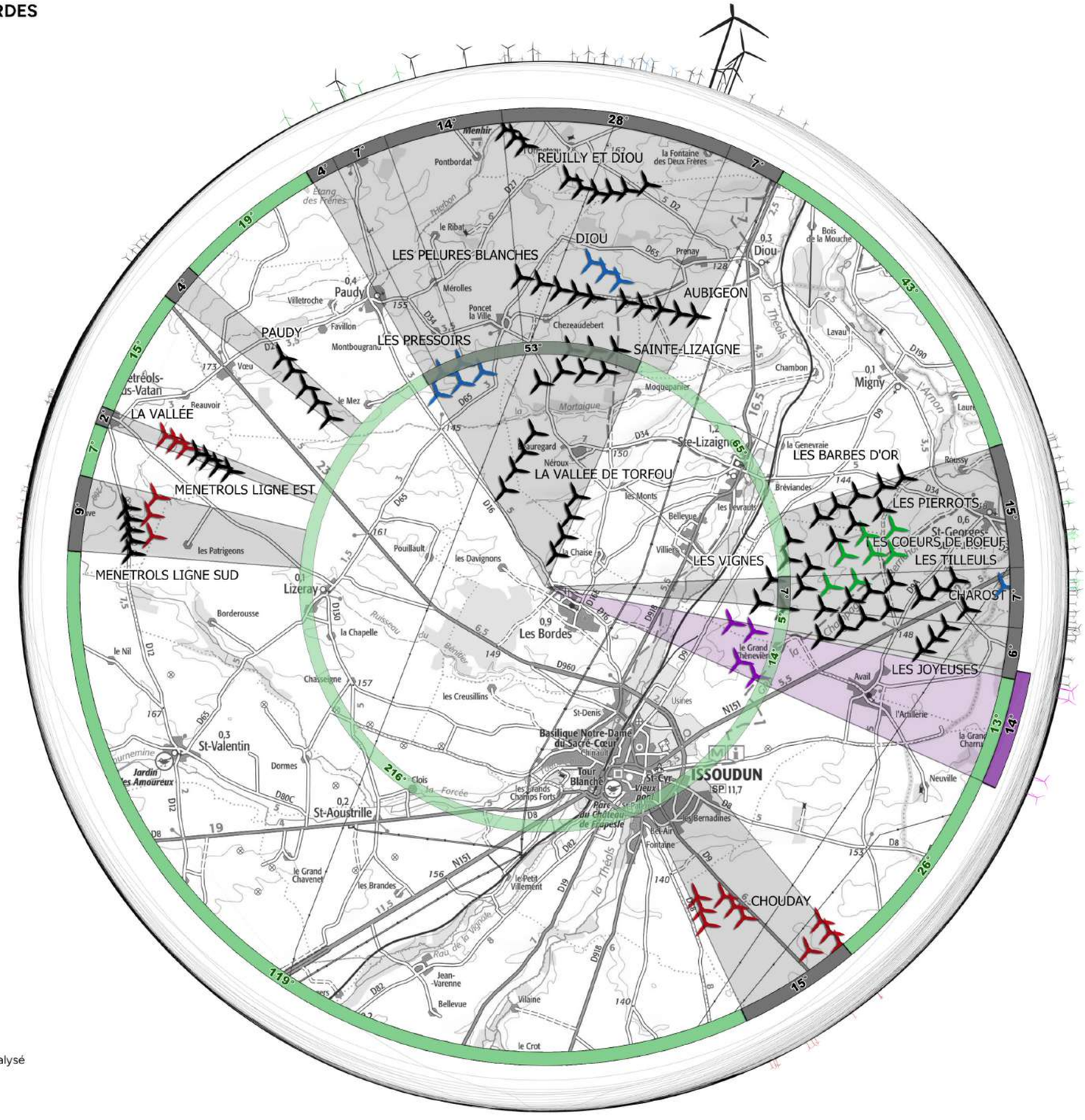
Indice de densité horizontal (ID1)				
Seuil d'alerte : supérieur à 0,1				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	17		21	
Indice de densité (ID1 = B / A+A') Nb éolienne à 5 km / Somme des angles occupés	0,11	Seuil d'alerte atteint	0,12	Seuil d'alerte atteint

Indice de densité surfacique (ID2)				
Seuil d'alerte : supérieur à 0,25				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par km2	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre total d'éoliennes entre 5 et 10 km (B')	93		93	
Nombre total d'éoliennes entre 0 et 10 km (B'')	110		114	
Indice de densité (ID 2 = B+B' / 314) Nombre d'éoliennes au km2 entre 0 et 10 km	0,35	Seuil d'alerte atteint	0,36	Seuil d'alerte atteint

Indice d'espace de respiration (IER)				
Seuil d'alerte : inférieur à 160°				
Mesure du plus grand angle sans éolienne	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 5 km	235		216	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 10 km (IER)	119	Seuil d'alerte atteint	119	Seuil d'alerte atteint

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - LES BORDES

Coordonnées X ; Y ; Z du point d'observation :
621 556 ; 6 654 244 ; 163,5
(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)



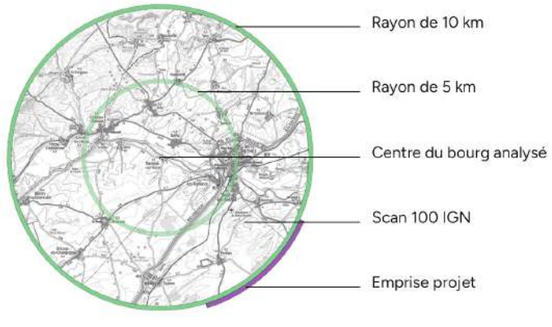
LÉGENDE

Parcs éoliens

- Projet éolien du Champ Blanc
- Parcs éoliens construits
- Parcs éoliens autorisés
- Parcs éoliens en instruction
- Parcs éoliens refusés

Angles de vues

- Angle de vue sans éolienne
- Angle de vue comportant des éoliennes
- Angle de vue comportant des éoliennes du projet



Cette seconde étape de l'analyse de l'occupation visuelle se base sur l'environnement paysager propre du village (illustré par des photomontages) afin de déterminer l'occupation visuelle réelle du motif éolien du fait de la saturation visuelle identifiée précédemment.

La ville des Bordes se développe sur la plaine agricole de la Champagne-Berrichonne, à près de 3,4 km du projet. Les perceptions depuis les franges sont semi-ouvertes sur le paysage environnant. Tandis qu'au cœur du tissu bâti, la trame des constructions est dense et les perceptions sont majoritairement cloisonnées.

L'analyse de l'occupation visuelle potentielle des Bordes fait état de seuils d'alerte atteints pour les critères 1, 2 et 3 étudiés (indice d'occupation de l'horizon, indice de densité et indice d'espace de respiration).

Afin de confronter l'occupation visuelle théorique du bourg avec l'environnement réel, 2 photomontages complémentaires ont été réalisés. Ils sont localisés sur les sorties est et ouest du bourg de manière à montrer l'environnement immédiat du lieu de vie.

La carte ci-contre montre l'emplacement des points de vue et les photomontages, réalisés sur 360°, sont sur la page suivante. Un bandeau horizontal est apposé au-dessus de chaque photomontage. Il représente, en vert, l'horizon sans parc ou projet éolien et, en gris, l'horizon occupé.

Le photomontage n°1 présente des vues relativement ouvertes sur le paysage agricole de la Champagne-Berrichonne, avec un horizon éolien à la visibilité réduite depuis la frange ouest du bourg. Bien que le schéma montre une large occupation horizontale, de nombreux parcs éoliens existants et en projet sont masqués par les habitations de la commune des Bordes situées à droite de la route. De la même manière, le projet du Champ Blanc est partiellement masqué par la trame végétale et bâtie de la commune.

Le photomontage n°2 témoigne d'un environnement paysager ouvert aux perceptions lointaines. De nombreux parcs éoliens sont visibles à l'horizon avec des prégnances visuelles relativement faibles. Le parc du Champ Blanc se superpose aux parcs existants avec une prégnance visuelle relativement similaire.



Figure 103 : *Localisation des photomontages*

Ainsi, les photomontages réalisés dans le cas des Bordes confirment la faible contribution spécifique du projet au phénomène de saturation visuelle du fait de son positionnement dans la continuité d'un parc éolien en fonctionnement. Néanmoins, ils mettent également en évidence un horizon occupé moins dense avec davantage d'espaces sans éoliennes.

Sens de lecture du photomontage

Photomontage à 360° n°1



Sens de lecture du photomontage

Sens de lecture du photomontage

Photomontage à 360° n°2



Sens de lecture du photomontage

Horizon sans parc ou projet éolien

Horizon occupé par un parc ou projet éolien

3.4. *Bourg de Saint-Georges-sur-Arnon*

Cette analyse de l'occupation visuelle se base sur l'étude cartographique ***des parcs en exploitations, autorisés, en instruction et refusés*** *qui gravitent dans un périmètre de 5 et 10 km autour du bourg de Saint-Georges-sur-Arnon, à partir du schéma et des indices ci-contre.*

Le schéma d'occupation visuelle apporte les éléments suivants :

À l'état initial, la commune de Saint-Georges-sur-Arnon est entourée de nombreux parcs éoliens existants et en projet. Dans un rayon de 0 à 5 km, ces parcs sont principalement concentrés au sud-ouest, formant un pôle éolien proche, à l'exception du parc de Plou situé plus à l'est. En revanche, dans la zone de 5 à 10 km, les parcs éoliens sont répartis tout autour de la commune. Cette dernière dispose de très peu d'espace dépourvu d'éolienne à l'état initial. En effet, un angle de 88° continu est observé dans la zone de 0 à 5 km contre 46° dans la zone de 5 à 10 km, déclenchant ainsi le seuil d'alerte du critère 3 (IER) dès l'état initial, fixé à 160°. Dans la moitié ouest, plusieurs parcs et projet se situent à moins de 5 km du centre-ville. L'indice d'occupation de l'horizon (critère 1) atteint une valeur cumulée de 279°, qui est réduite à 224° après exclusion des doubles-comptes, dépassant ainsi le seuil d'alerte dès l'état initial. En ce qui concerne les indices de densité, le critère ID1 présente un seuil d'alerte atteint avec un indice de 0,16, tout comme le critère ID2 avec un indice de 0,32. Par conséquent, dès l'état initial, on observe une forte concentration d'éoliennes dans ce secteur.

À l'état projeté, le projet du Champ Blanc est situé au sud-ouest de la commune de Saint-Georges-sur-Arnon, à plus de 5 km, et occupe un angle de 14°, s'intégrant en arrière-plan du pôle éolien existant. Cette configuration explique l'absence de modification des angles occupés (IOH) à l'état projeté, en excluant les doubles-comptes. Il en va de même pour la répartition des seuils d'alerte pour les critères 2a et b (ID 1 et 2), avec peu d'évolution à l'état projeté. Il est également à noter que le positionnement du projet préserve le plus grand angle sans éolienne de 46° présent à l'état initial.

D'après cette analyse théorique, les trois critères présentent des seuils d'alerte déclenchés dès l'état initial ce qui présage d'une situation de saturation visuelle si l'on tient compte du contexte éolien dans sa version maximisante du fait de la prise en compte de projets refusés. En revanche, la contribution spécifique du projet est très réduite, avec un positionnement pertinent par rapport au contexte éolien.

Ainsi, ce schéma doit être complété par l'analyse des photomontages pris aux abords du bourg afin de comparer la saturation théorique avec la visibilité réelle.

Atteint
Atteint
Non atteint

Atteint avec le projet
Atteint dès l'état initial
Non atteint

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Saint-Georges-sur-Arnon

Indice d'occupation de l'horizon (IOH)				
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °				
Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes accordées (A)	175		175	
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes accordées (A')	104		118	
Total des angles occupés de 0 à 10 km sans exclure les doubles comptes (IOH = A+A')	279	Seuil d'alerte atteint	293	Seuil d'alerte atteint
Doubles comptes : total des angles occupés de 0 à 5 km et de 5 à 10 km (A'')	55		69	
Total des angles occupés de 0 à 10 km en excluant les doubles comptes (IOH'=A+A'-A'')	224	Seuil d'alerte atteint	224	Seuil d'alerte atteint

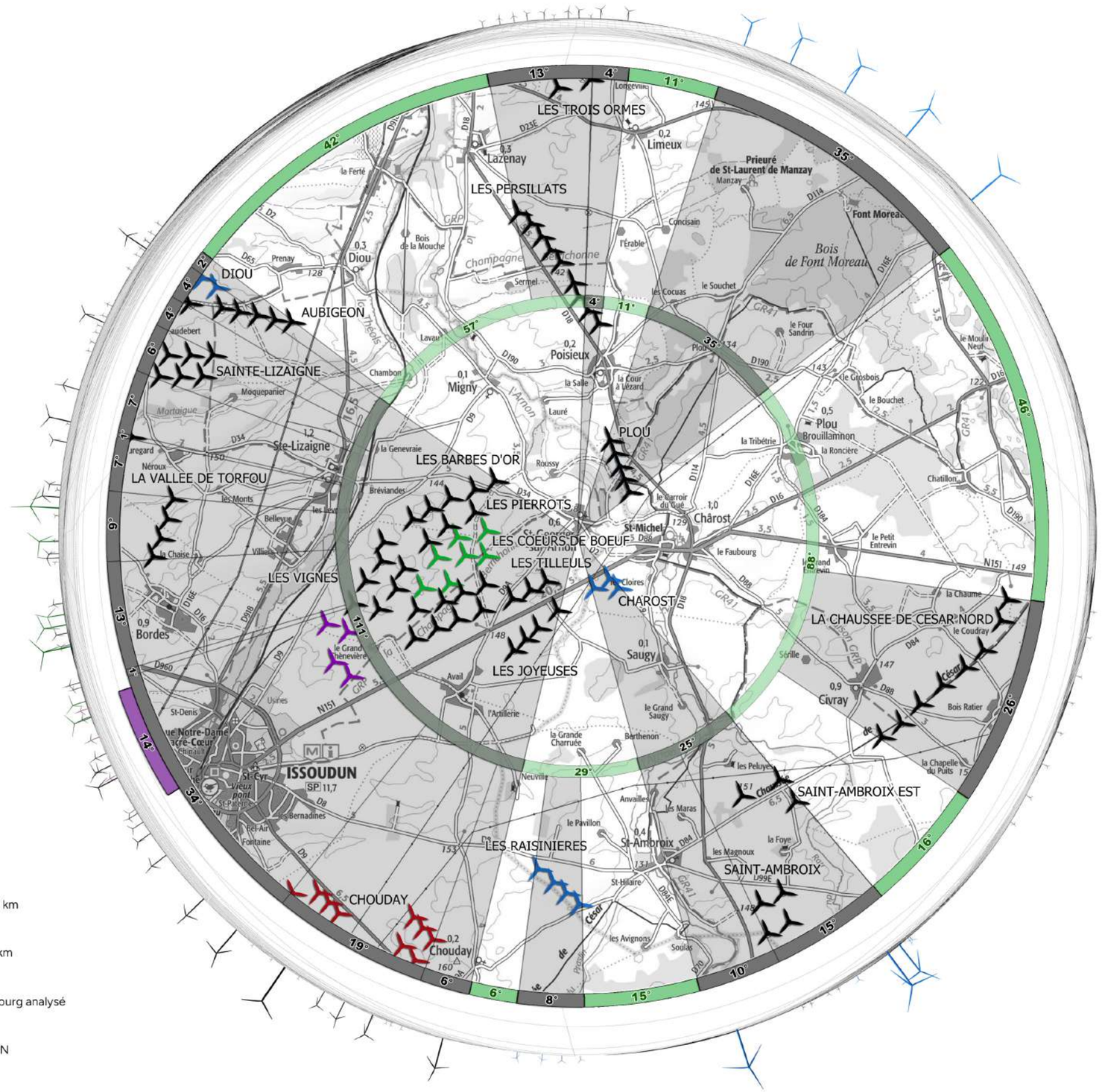
Indice de densité horizontal (ID1)				
Seuil d'alerte : supérieur à 0,1				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	46		46	
Indice de densité (ID1 = B / A+A') Nb éolienne à 5 km / Somme des angles occupés	0,16	Seuil d'alerte atteint	0,16	Seuil d'alerte atteint

Indice de densité surfacique (ID2)				
Seuil d'alerte : supérieur à 0,25				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par km2	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre total d'éoliennes entre 5 et 10 km (B')	56		60	
Nombre total d'éoliennes entre 0 et 10 km (B'')	102		106	
Indice de densité (ID 2 = B+B' / 314) Nombre d'éoliennes au km2 entre 0 et 10 km	0,32	Seuil d'alerte atteint	0,34	Seuil d'alerte atteint

Indice d'espace de respiration (IER)				
Seuil d'alerte : inférieur à 160°				
Mesure du plus grand angle sans éolienne	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 5 km	88		88	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 10 km (IER)	46	Seuil d'alerte atteint	46	Seuil d'alerte atteint

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - SAINT-GEORGES-SUR-ARNON

Coordonnées X ; Y ; Z du point d'observation :
631 049 ; 6 655 385 ; 143,3
(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)



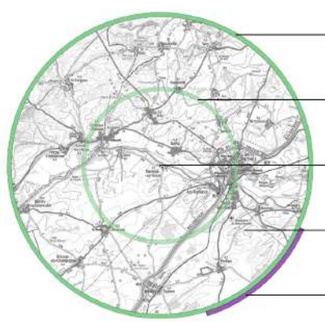
LÉGENDE

Parcs éoliens

- Projet éolien du Champ Blanc
- Parcs éoliens construits
- Parcs éoliens autorisés
- Parcs éoliens en instruction
- Parcs éoliens refusés

Angles de vues

- Angle de vue sans éolienne
- Angle de vue comportant des éoliennes
- Angle de vue comportant des éoliennes du projet



Cette seconde étape de l'analyse de l'occupation visuelle se base sur l'environnement paysager propre du village (illustré par des photomontages) afin de déterminer l'occupation visuelle réelle du motif éolien du fait de la saturation visuelle identifiée précédemment.

La commune de Saint-Georges-sur-Arnon se développe sur le versant de la vallée de l'Arnon, à près de 5,5 km du projet. Les perceptions depuis les franges sont majoritairement ouvertes sur les parcelles cultivées environnantes bien que l'on note une trame végétale importante, notamment vers l'est en raison de la proximité avec la vallée de l'Arnon. Au cœur du tissu bâti, la trame des constructions est dense et les perceptions sont majoritairement cloisonnées.

L'analyse de l'occupation visuelle potentielle de Saint-Georges-sur-Arnon fait état de seuils d'alerte atteints pour les critères 1, 2 et 3 étudiés (indice d'occupation de l'horizon, indice de densité et indice d'espace de respiration). Néanmoins, cette saturation visuelle n'est pas en lien avec l'introduction du projet puisque ces critères n'évoluent pas ou peu à l'état projeté, le projet occupant un angle horizontal réduit, en arrière du parc construit des Vignes.

Afin de confronter l'occupation visuelle théorique du bourg avec l'environnement réel, 2 photomontages complémentaires ont été réalisés. Ils sont localisés sur les sorties est et ouest du bourg de manière à montrer l'environnement immédiat du lieu de vie.

La carte ci-contre montre l'emplacement des points de vue et les photomontages, réalisés sur 360°, sont sur la page suivante. Un bandeau horizontal est apposé au-dessus de chaque photomontage. Il représente, en vert, l'horizon sans parc ou projet éolien et, en gris, l'horizon occupé.

Les deux photomontages réalisés montrent que, malgré un paysage relativement ouvert, la densité du contexte et l'occupation de l'horizon par les éoliennes sont en réalité bien inférieures à ce que l'analyse du schéma laissait présager. En effet, du fait de l'éloignement et de leur faible hauteur apparente, de nombreux parcs et projets sont en réalité masqués ou tronqués, notamment par des bois, comme on peut le voir sur le **photomontages n°1** qui couvre des orientations variées. Les séquences sans motif éolien sont également plus longues en réalité ce qui libèrent des espaces de respiration supplémentaires et importants à l'échelle du paysage perçu. À noter que le projet du Champ Blanc est d'ailleurs à peine visible sur le **photomontage n°1** du fait de sa localisation en arrière d'une masse végétale tandis que sur le photomontage n°2, le projet s'insère en arrière-plan des parcs existants et en projet.

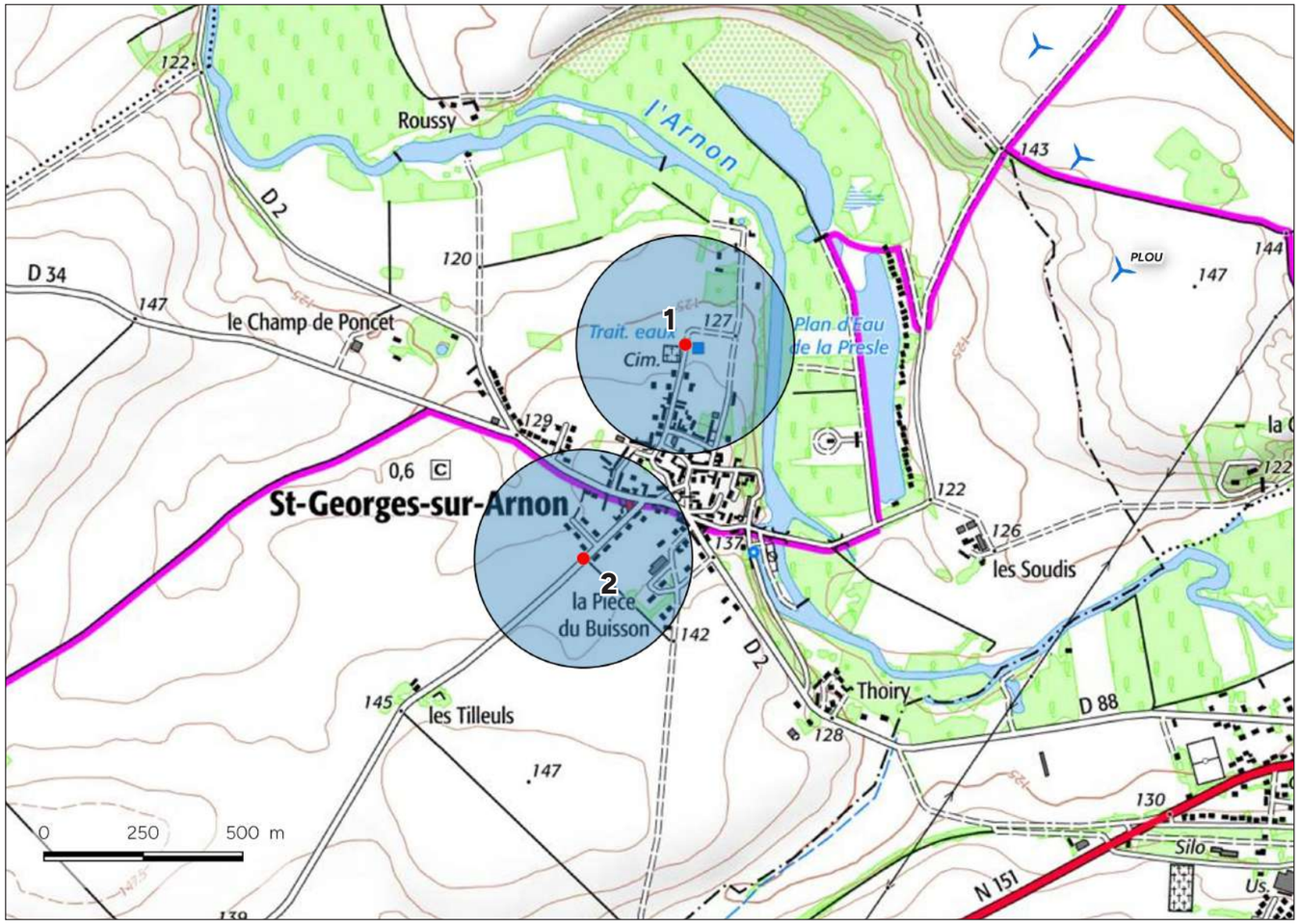


Figure 104 : *Localisation des photomontages*

Ainsi, les photomontages réalisés dans le cas de Saint-Georges-sur-Arnon confirment la faible contribution spécifique du projet au phénomène de saturation visuelle du fait de son positionnement dans la continuité d'un parc éolien en fonctionnement. Néanmoins, ils mettent également en évidence un horizon occupé moins dense avec davantage d'espaces sans éoliennes.

Photomontage à 360° n°1

Sens de lecture du photomontage



Sens de lecture du photomontage

Photomontage à 360° n°2

Sens de lecture du photomontage



Horizon sans parc ou projet éolien

Horizon occupé par un parc ou projet éolien

SILLAGE agence de paysage & d'urbanisme

3.5. *Bourg de Villiers*

Cette analyse de l'occupation visuelle se base sur l'étude cartographique ***des parcs en exploitations, autorisés, en instruction et refusés*** *qui gravitent dans un périmètre de 5 et 10 km autour du bourg de Villiers, à partir du schéma et des indices ci-contre.*

Le schéma d'occupation visuelle apporte les éléments suivants :

À l'état initial, de nombreux parcs ou projets éoliens sont observés densifiant ainsi un large secteur à l'est formant ainsi un pôle éolien à moins de 5 km. Ces parcs réduisent l'espace de respiration maximal au sud-ouest à 92° dans l'aire de 0 à 10 km, ce qui est inférieur au seuil d'alerte, fixé à 160°. À noter que dans une zone de 5 km, un espace de 113° au sud est tout de même présent. L'emprise horizontale de ces projets contribue également au dépassement du seuil d'alerte du critère 1, avec une valeur cumulée de 243°, réduite à 187° après exclusion des double-comptes, déclenchant ainsi le seuil d'alerte. Concernant les indices de densité, les critères 2a et 2b (ID1 et ID2) atteignent le seuil d'alerte avec un indice de 0,14. Par conséquent, dès l'état initial, on observe une forte concentration d'éoliennes dans ce secteur.

À l'état projeté, le projet du Champ Blanc est situé au sud-est de la commune de Villiers, à moins de 5 km, et occupe un angle de 18°, s'intégrant en avant-plan du parc autorisé des Raisinières (situé dans l'aire de 5 à 10 km). Cette configuration explique l'évolution des angles occupés à l'état projeté, notamment en excluant les doubles comptes. En effet, en ce qui concerne les seuils d'alerte du critère 1 (IOH), déjà atteints à l'état initial, l'introduction du projet entraine une augmentation de 5 % de l'horizon occupé dans les zones de 0 à 5 km et de 4% de 5 à 10 km. Ce pourcentage est estimé à partir de la différence des angles cumulés entre l'état initial et projeté. La répartition des seuils d'alerte reste inchangée pour les critères 2a et b (ID1 et 2) à l'introduction du projet avec des seuils d'alertes atteints. Il est également à noter que le positionnement du projet préserve le plus grand angle sans éolienne de 89° présent à l'état initial.

D'après cette analyse théorique, les trois critères présentent des seuils d'alerte déclenchés dès l'état initial ce qui présage d'une situation de saturation visuelle si l'on tient compte du contexte éolien dans sa version maximisante du fait de la prise en compte de projets refusés et instruits. En revanche, la contribution spécifique du projet est limitée, avec un positionnement plutôt pertinent par rapport au contexte éolien, un horizon occupé relativement réduit.

Ainsi, ce schéma doit être complété par l'analyse des photomontages pris aux abords du bourg afin de comparer la saturation théorique avec la visibilité réelle.

Atteint
Atteint
Non atteint

Atteint avec le projet
Atteint dès l'état initial
Non atteint

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Villiers

Indice d'occupation de l'horizon (IOH)				
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120 °				
Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Somme des angles occupés de 0 à 5 km par les éoliennes accordées (A)	120		138	
Somme des angles occupés de 5 à 10 km par les éoliennes accordées (A')	123		123	
Total des angles occupés de 0 à 10 km sans exclure les doubles comptes (IOH = A+A')	243	Seuil d'alerte atteint	261	Seuil d'alerte atteint
Doubles comptes : total des angles occupés de 0 à 5 km et de 5 à 10 km (A'')	56		58	
Total des angles occupés de 0 à 10 km en excluant les doubles comptes (IOH'=A+A'-A'')	187	Seuil d'alerte atteint	203	Seuil d'alerte atteint

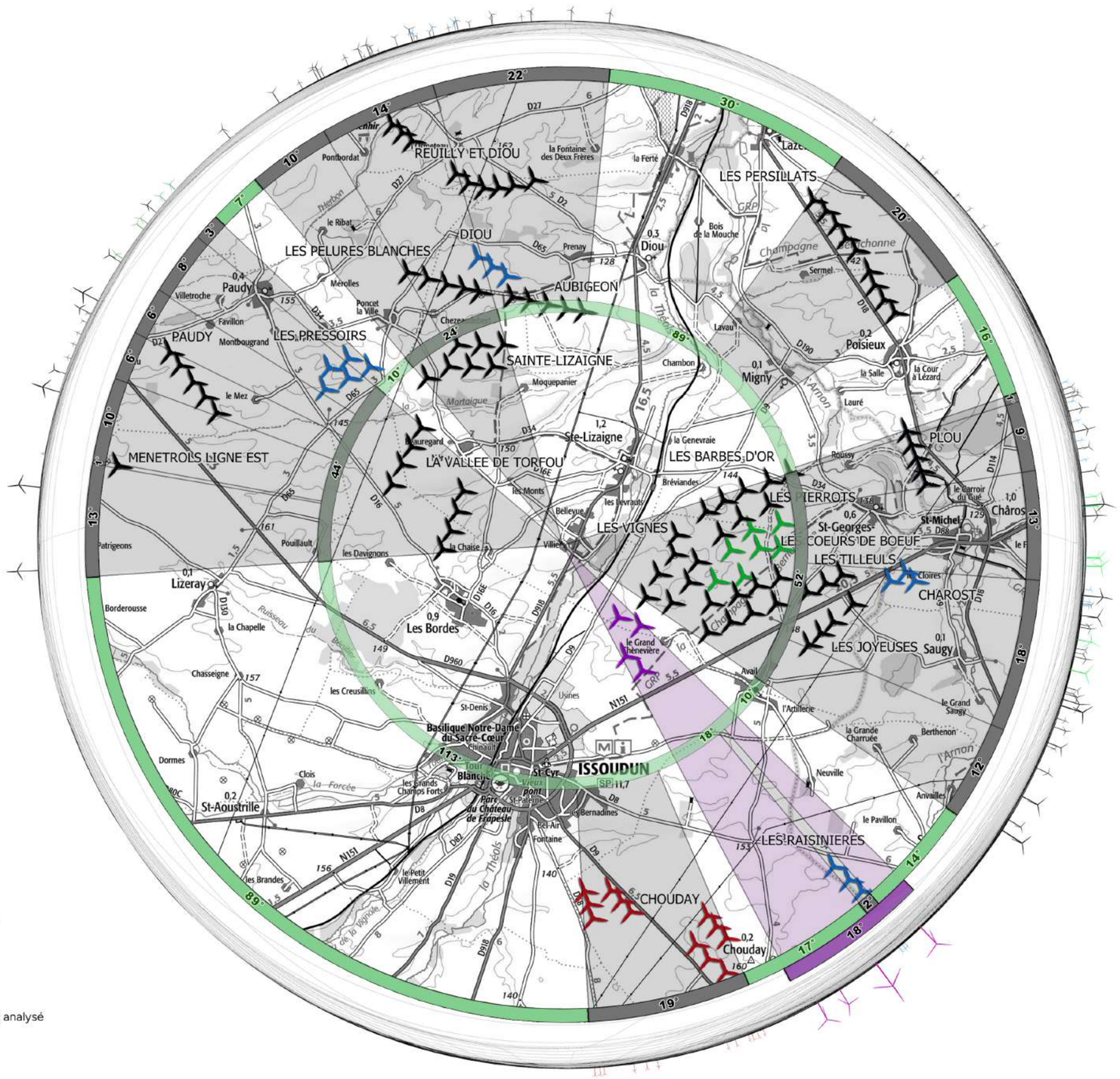
Indice de densité horizontal (ID1)				
Seuil d'alerte : supérieur à 0,1				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre d'éoliennes entre 0 et 5 km (B)	44		48	
Indice de densité (ID1 = B / A+A') Nb éolienne à 5 km / Somme des angles occupés	0,18	Seuil d'alerte atteint	0,18	Seuil d'alerte atteint

Indice de densité surfacique (ID2)				
Seuil d'alerte : supérieur à 0,25				
Ratio du nombre d'éoliennes présentes par km2	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Nombre total d'éoliennes entre 5 et 10 km (B')	73		73	
Nombre total d'éoliennes entre 0 et 10 km (B'')	117		121	
Indice de densité (ID 2 = B+B' / 314) Nombre d'éoliennes au km2 entre 0 et 10 km	0,37	Seuil d'alerte atteint	0,39	Seuil d'alerte atteint

Indice d'espace de respiration (IER)				
Seuil d'alerte : inférieur à 160°				
Mesure du plus grand angle sans éolienne	**État initial (en °)**		**État projeté (en °)**	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 5 km	141		113	
Plus grand angle sans éolienne entre 0 et 10 km (IER)	89	Seuil d'alerte atteint	89	Seuil d'alerte atteint

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - VILLIERS

Coordonnées X ; Y ; Z du point d'observation :
624 369 ; 6 655 062 ; 151,5
(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)



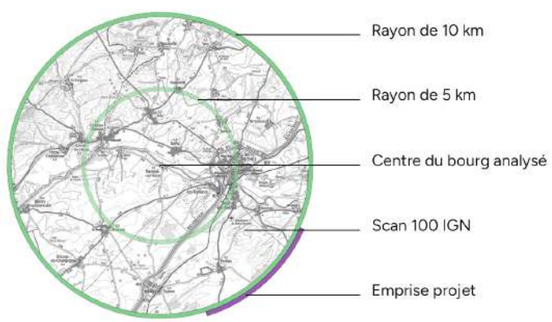
LÉGENDE

Parcs éoliens

- Projet éolien du Champ Blanc
- Parcs éoliens construits
- Parcs éoliens autorisés
- Parcs éoliens en instruction
- Parcs éoliens refusés

Angles de vues

- Angle de vue sans éolienne
- Angle de vue comportant des éoliennes
- Angle de vue comportant des éoliennes du projet



Cette seconde étape de l'analyse de l'occupation visuelle se base sur l'environnement paysager propre du village (illustré par des photomontages) afin de déterminer l'occupation visuelle réelle du motif éolien du fait de la saturation visuelle identifiée précédemment.

La commune de Villiers se développe sur la plaine agricole de la Champagne-Berrichonne, à près de 1,6 km du projet. Les perceptions depuis les franges sont majoritairement ouvertes sur les parcelles cultivées environnantes. Au cœur du tissu bâti, la trame des constructions est dense et les perceptions sont majoritairement cloisonnées.

L'analyse de l'occupation visuelle potentielle d'Avail fait état de seuils d'alerte atteints pour les critères 1, 2 et 3 étudiés (indice d'occupation de l'horizon, indice de densité et indice d'espace de respiration). Néanmoins, cette saturation visuelle n'est pas en lien avec l'introduction du projet puisque ces critères sont tous déjà atteints à l'état initial.

Afin de confronter l'occupation visuelle théorique du bourg avec l'environnement réel, 3 photomontages complémentaires ont été réalisés. Ils sont localisés sur les sorties est et ouest du bourg de manière à montrer l'environnement immédiat du lieu de vie.

La carte ci-contre montre l'emplacement des points de vue et les photomontages, réalisés sur 360°, sont sur les pages suivantes. Un bandeau horizontal est apposé au-dessus de chaque photomontage. Il représente, en vert, l'horizon sans parc ou projet éolien et, en gris, l'horizon occupé.

Les photomontages montrent des vues majoritairement ouvertes sur les cultures alentours. Depuis ces points de vue, on peut observer la densité du contexte éolien à l'horizon, à l'exception du photomontage n°3 où les vues sont limitées par la trame bâtie et végétale de la commune. Le parc en projet de Champ Blanc s'insère en extension du pôle éolien visible depuis les franges de Villiers. A noter que, la trame bâtie et végétale masque le parc en service de la Vallée de Torfou. Depuis la frange est, les vues sont profondes et on peut observer le passage de la vallée de la Théols ainsi qu'un motif éolien relativement dense.

Ainsi, les photomontages réalisés dans le cas de Villiers confirment contribution spécifique du projet au phénomène de saturation visuelle du fait de son positionnement en extension des parcs éoliens en fonctionnement des Vignes , des Tilleuls et des Pierrots et mettent en évidence un horizon relativement occupé avec moins d'espace sans éoliennes.

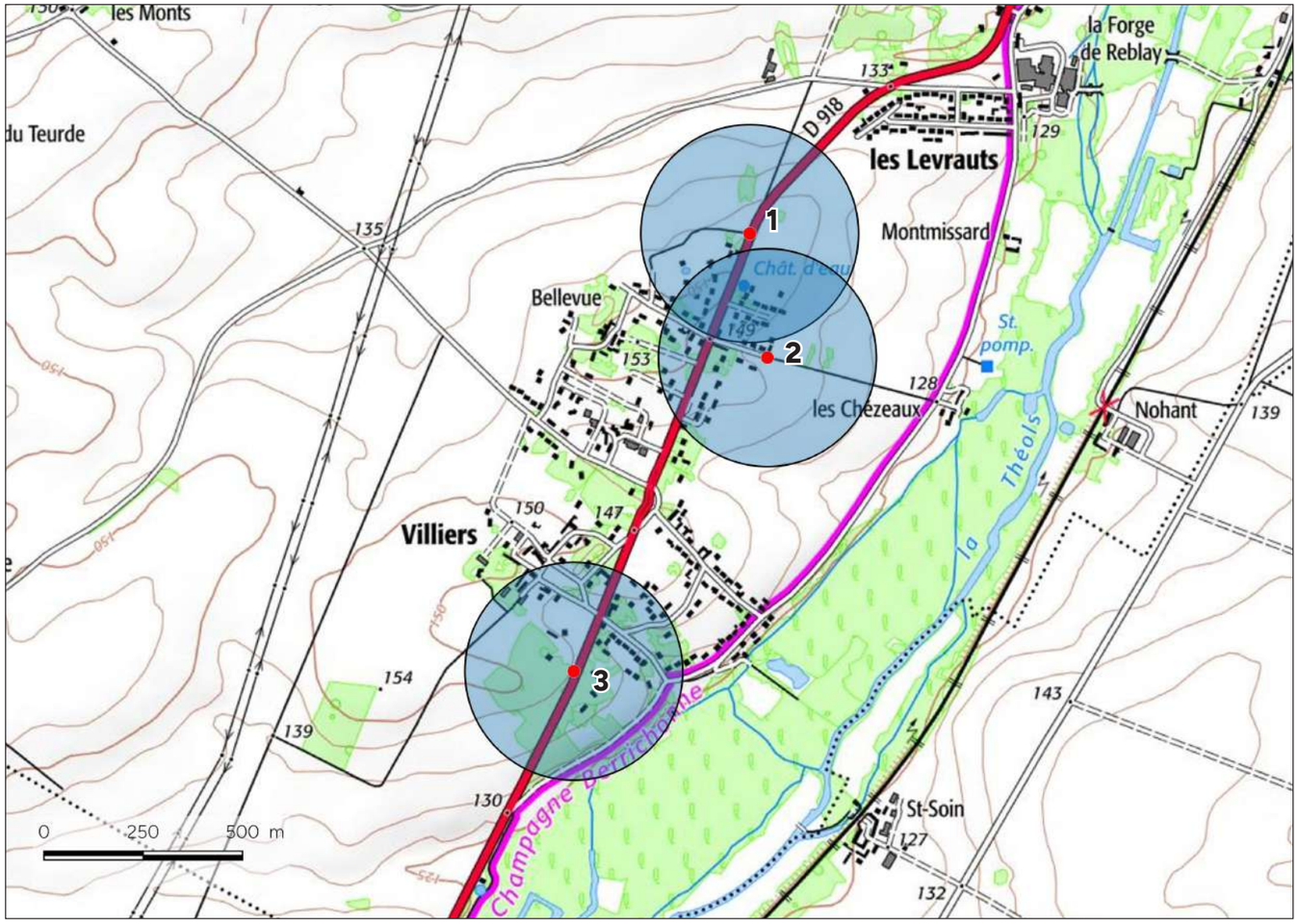


Figure 105 : ***Localisation des photomontages***

Photomontage à 360° n°1

Sens de lecture du photomontage



Sens de lecture du photomontage

Photomontage à 360° n°2

Sens de lecture du photomontage



Sens de lecture du photomontage

Horizon sans parc ou projet éolien

Horizon occupé par un parc ou projet éolien

SILLAGE agence de paysage & d'urbanisme

Photomontage à 360° n°3

Sens de lecture du photomontage



Sens de lecture du photomontage

Horizon sans parc ou projet éolien Horizon occupé par un parc ou projet éolien

4 . CONCLUSION

L'étude de l'occupation visuelle du projet éolien du Champ Blanc présentée s'appuie sur l'évaluation de trois critères : indice d'occupation de l'horizon, indice de densité et indice d'espace de respiration. Elle a été réalisée depuis cinq secteurs habités, à savoir :

> 1 - Avail
> 2 - Issoudun
> 3 - Les Bordes
> 4 - Saint-Georges-sur-Arnon
> 5 - Villiers

Sur les schémas réalisés :

- La quasi-totalité des bourgs présentent 2 à 3 seuils d'alertes atteints dès l'état initial. Les communes de d'Issoudun et les Bordes voient des seuils d'alerte déclenchés après introduction du projet.

Dans tous les cas, la réalisation de photomontages a permis de nuancer la visibilité de l'ensemble des parcs et projets dans l'environnement paysager réel des lieux de vie et d'illustrer la présence régulière de masques visuels (végétation, relief et/ou bâti).

Projet éolien du Champ Blanc	Critères (atteint / non atteint)				
	1 - Indice de l'occupation de l'horizon (>120°)		2 - Indice de densité		3 - Indice d'espace de respiration
	avec double compte	sans double compte	ID1 (horizontal)	ID2 (surfacique)	
Depuis le bourg de Avail	Atteint	Atteint	Atteint	Atteint	Atteint
Depuis le bourg de Issoudun	Atteint	Atteint	Atteint	Atteint	Atteint
Depuis le bourg de Les Bordes	Atteint	Atteint	Atteint	Atteint	Atteint
Depuis le bourg de Saint-Georges-sur-Arnon et Issoundun	Atteint	Atteint	Atteint	Atteint	Atteint
Depuis le bourg de Villiers	Atteint	Atteint	Atteint	Atteint	Atteint

Atteint	Atteint avec le projet
Atteint	Atteint dès l'état initial
Non atteint	Non atteint

Figure 106 : ***Tableau récapitulatif des critères d'occupation visuelle pour l'ensemble des 5 points étudiés après ajout du projet***

I . Postes de livraison

Un poste de livraison est prévu pour le projet éolien du Champ Blanc le long du chemin d'exploitation au sein du parc éolien. Il s'agit d'un module de 12 m par 3 m.

Le poste aura une finition en béton brut gris clair (par exemple un RAL : 7035). Ce revêtement, durable et sans entretien, assure une bonne évolution dans le temps et s'accorde parfaitement avec les teintes des éoliennes.

De plus, le poste de livraison ne sera pas visible depuis les lieux de vie les plus proches. En effet, la végétation qui encadre les habitations masque les perceptions. Il est à noter que la résidence la plus proche est l'habitat isolé de la Malterie, situé à environ 400 mètres à l'ouest.

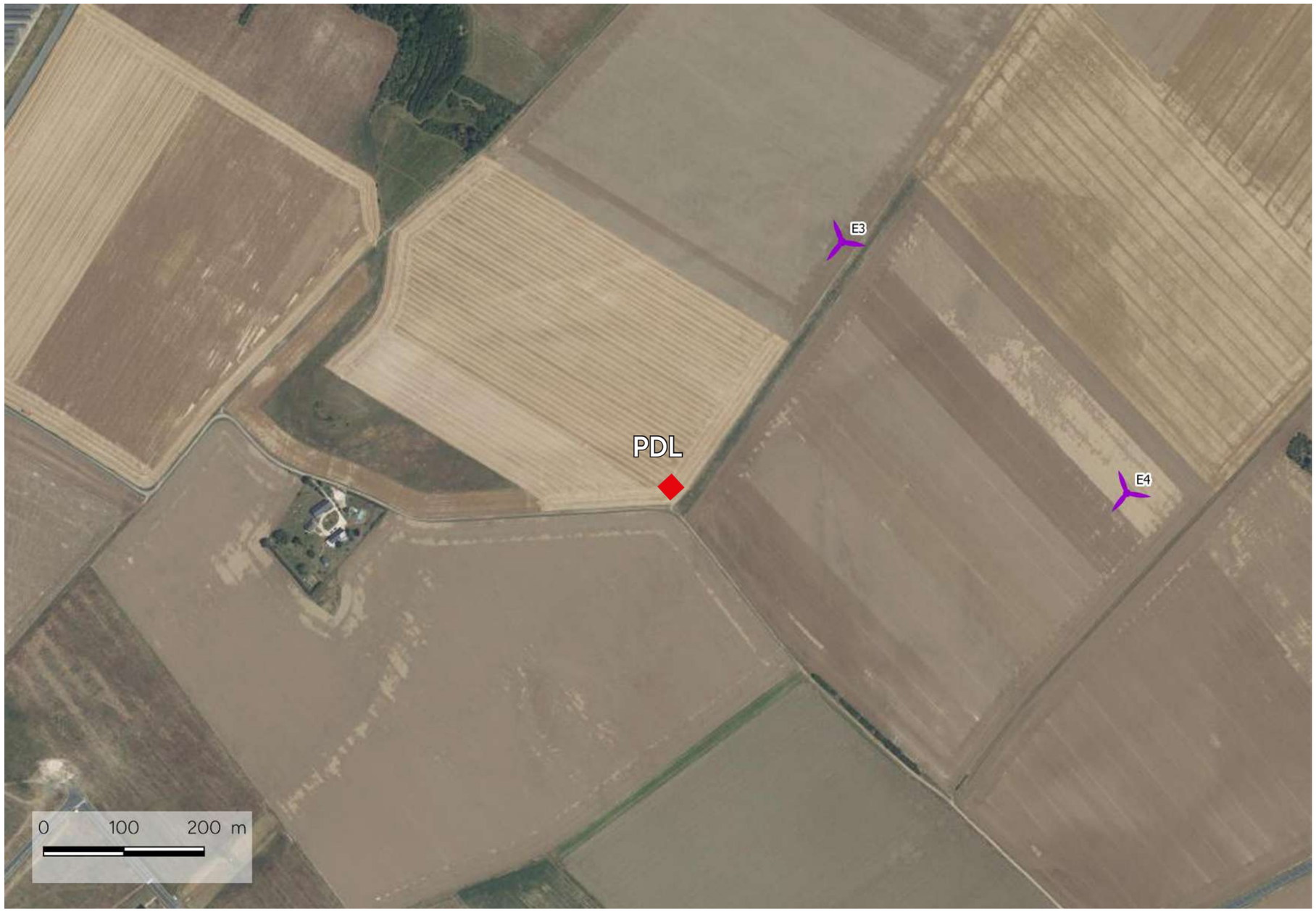


Figure 107 : ***Localisation du poste de livraison***



Figure 108 : *Photomontage du poste de livraison*

J . Mesures ERC et mesures d'accompagnement

1 . MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET

■ MESURE M1 : CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

La première mesure d'évitement concerne le choix du site d'implantation.

Le rapport entre l'échelle des éoliennes et celle d'éléments de petite taille peut rendre difficile l'insertion visuelle des projets éoliens. Le paysage agricole ouvert dans lequel le projet s'inscrit se prête à l'insertion d'infrastructures de grandes dimensions telles que des éoliennes. Cependant, peu d'éléments permettront d'occulter le projet au regard des boisements et du relief présents.

Le site d'étude se situe à l'intérieur des zones favorables au développement éolien identifiées dans le SRE Centre. Il présente également l'avantage de s'inscrire dans un contexte éolien existant : le motif éolien est coutumier des perceptions ce qui diminue les risques de modification de l'appréciation du paysage par l'introduction de nouveaux éléments. Ce site d'implantation permet également de poursuivre le développement éolien de manière structurée, le parc en projet du Champ Blanc s'insère en effet dans la continuité visuelle des parcs existants des Vignes et des Tilleuls.

■ MESURE M2 : CHOIX DE LA GÉOMÉTRIE DE L'IMPLANTATION

La prise en compte de l'existant est un élément déterminant pour définir un projet qualitatif. Au regard de la proximité du parc des Vignes et des Tilleuls, le travail de recherche des variantes du projet éolien visait à :

>Réguler le nombre d'éolienne introduites pour limiter les effets sur la densification
>Maintenir un recul vis-à-vis des habitations et favoriser la lisibilité du projet depuis ces lieux de vie.
>Rechercher une régularité dans les interdistances entre les éoliennes.
>Rechercher une cohérence avec le développement éolien alentour.

L'implantation du projet à proximité d'un pôle éolien et dans le respect des lignes de forces permet une meilleure intégration du projet.

Parmi les mesures de réduction prises en compte en amont du projet, le choix d'une variante avec une implantation simple (alignement à front unique) participe à la diminution de l'emprise visuelle du parc éolien, limite les risques de chevauchements visuels multiples et favorise une meilleure lisibilité du parc éolien. Par ailleurs, le choix d'une variante à 4 éoliennes et non 5 (variante n°2 et 3) ainsi que leurs positionnement a permis de limiter l'emprise horizontale du parc en projet ainsi que l'impact depuis les abords du hameau de Pié Girard.
Une fois ce travail de réflexion engagé et les premières mesures prises pour réduire l'impact du projet, une série de 40 photomontages, représentatifs des sensibilités du territoire, a été réalisée et a permis une analyse des impacts du projet final, dans des conditions de représentation similaire à celle du champ de vision humain.

2 . MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES

1.1. *Intervisibilité avec un autre parc éolien*

L'analyse de l'état initial ainsi que les photomontages réalisés depuis les trois aires d'étude font état d'un paysage déjà empreint du motif éolien.

Le choix du site d'implantation (**mesure M1**) limite les situations de modification significative du paysage. Ce projet s'inscrit à proximité du parc éolien des Vignes et des Tilleuls avec lesquels il entretient d'étroites relations visuelles. Ainsi, les photomontages réalisés montrent que le projet du Champ Blanc s'inscrit majoritairement dans le prolongement des autres parcs et projets du contexte.

Le choix d'une implantation relativement régulière et à front unique (**mesure M2**) permet de réduire l'impact visuel lié aux intervisibilités et au risque de chevauchements visuels entre les éoliennes des différents parcs.

2.2. *perception des structures paysagères et secteurs panoramiques*

Les mesures prises (**mesures M1 et M2**) pour concevoir un projet dans un secteur déjà empreint du motif éolien, où les composantes paysagères sont compatibles avec les dimensions de l'éolien et qui respecte une distance d'éloignement vis-à-vis de la vallée de l'Arnon et de la Théols ont déjà permis de réduire significativement l'impact du projet.

Les photomontages réalisés ont permis de qualifier l'impact entre le site d'implantation et les vallées principales (vallée de l'Arnon et de la Théols). Les photomontages ont révélé des impacts allant de faible à modéré.

2.1. *perception depuis les axes de communication*

Depuis les axes routiers, l'analyse des photomontages permet de conclure sur un niveau d'impact variant de très faible à modéré dans l'aire d'étude rapprochée, mais allant jusqu'à fort au sein de l'aire immédiate. Les axes les plus impactés sont la RD 151 et la RD 918. Concernant les principaux sentiers de randonnée (GRP de la Champagne-Berrichonne), un impact fort a été relevé sur un tronçon du chemin.

Bien que l'incidence visuelle du projet sur les axes routiers soit manifeste, le projet se «mêle» au paysage éolien actuel en parcourant les routes du territoire étudié. Les mesures prises (**mesures M1 et M2**) concernant l'implantation du projet permettent de réduire une partie des impacts sur les routes. Des plantations le long des voies constitueraient un moyen de masquer ou filtrer le projet éolien depuis de nombreuses séquences routières ouvertes de l'aire d'étude. Néanmoins, ces plantations pourraient entrainer une modification du paysage en altérant le caractère ouvert spécifique du territoire. Par conséquent, ce type de plantation n'est pas recommandé.
En revanche, une mesure est proposée en lien avec les incidences relevées sur le GPR, ci-dessous.

■ MESURE M3 : AMÉNAGEMENT LE LONG DU GRP DE LA CHAMPAGNE-BERRICHONNE

Le parc éolien, implanté à proximité du GRP de Champagne-Berrichonne, sera visible depuis une section de plus de 2 km. Des incidences fortes ont été recensées le long du sentier. Et aujourd'hui le sentier n'est pas matérialisé et souffre d'un manque de lisibilité. Le porteur de projet envisage de placer des panneaux informatifs près des éoliennes et à proximité du poste de livraison pour améliorer l'orientation le long du sentier du GRP. De plus, il a la possibilité d'installer des panneaux éducatifs ou informatifs sur le projet et le paysage. La mesure d'accompagnement prévue permet d'offrir un aménagement aux promeneurs et usagers du GRP de la Champagne-Berrichonne, et d'autre part, elle contribue à l'appropriation du projet par les riverains.

Coût estimé de la mesure :
5000€
(conception, réalisation et installation)

2.3. *perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg*

En général, dans ces paysages, des jardins plantés et des haies entourent les habitations et les villages, limitant la vue sur les éoliennes depuis les cœurs de bourg. En revanche, des perceptions lointaines sont généralement offertes depuis les franges, avec des impacts jusqu'à très forts pour les hameaux les plus proches du projet. Les boisements présents occultent parfois en partie le projet depuis les lieux d'habitat les plus exposés, tandis que le relief (bien que peu marqué) réduit la visibilité du parc aux abords des villages éloignés.

Les mesures concernant la géométrie de l'implantation (**mesure M2**) et notamment le choix d'un recul supérieur aux 500m réglementaires vis-à-vis des habitations (608m de le Grand Chènevière) et le choix d'une variante à 4 éoliennes et non 5, ont permis de réduire l'emprise horizontale du parc et l'impact paysager du projet éolien dans un contexte bâti peu dense.

Toutefois, l'analyse des photomontages et des impacts paysagers du projet témoignent d'une modification significative du paysage quotidien depuis les bourgs et hameaux proches (Pié Girard, du Petit et Grand Chènevière, le Champ Blanc, Chateau Maillot et Saint-Soin). L'insertion du projet se traduit par l'affirmation du motif éolien et la création de nouveaux points d'appels visuels.

A noter que bien que des incidences fortes aient été observées depuis le hameau de Saint-Soin, les partenaires foncier du projet sont favorables à l'introduction du projet, ce qui favorisera son acceptation dans le paysage quotidien.
Si certaines personnes apprécient le caractère moderne, dynamique, écologique de ces dispositifs, d'autres au contraire y verront une atteinte à leur cadre de vie.

Dans le cas présent, la plantation de haie semble pertinente aux abords des extensions urbaines, en transition avec les parcelles agricoles qu'il s'agisse d'un nouveau linéaire ou du renforcement d'une haie existante (**mesure M4**).

Toutefois, la plantation de haies n'est pas recommandée lorsqu'elle entraine le cloisonnement d'un lieu d'habitat, il est préférable de maintenir une ouverture visuelle sur le paysage plutôt que de chercher à tout prix à masquer le projet. L'appréciation de ce type de mesure est conditionnée à l'avis des riverains.

■ MESURE M4 : PLANTATION DE HAIE

Si des riverains, dont une vue directe est avérée, souhaitent la plantation d'une haie bocagère, d'une haie et d'arbres hautes tiges ou encore d'arbres fruitiers, ils pourront se manifester, dans un délai d'un an après la construction du parc auprès du Maître d'Ouvrage.

Cette mesure sera proposée à l'ensemble des personnes habitant à moins de 2 km de ce projet éolien de manière à limiter les vues directes sur le projet éolien avec la création d'un masque végétal. Il est à noter que selon la proximité au projet et sa prégnance, cette mesure ne vise pas à occulter complètement le projet puisque cela ne pourra pas toujours être faisable.

Dès l'obtention des autorisations purgées de tout recours, le Maître d'Ouvrage communiquera sur cette mesure avec la distribution de lettres d'informations, la disposition d'affiches informatives en Mairie ou encore dans les bulletins d'informations municipaux. Les personnes intéressées disposeront d'un contact postal, téléphonique et email pour indiquer être intéressés puis ils recevront un questionnaire pour recenser le type de végétaux ainsi que le mètre linéaire de végétaux qu'ils souhaiteraient. Ces différentes mesures d'informations permettront de s'assurer de la bonne connaissance par toutes les personnes concernées de cette proposition. Un budget sera réservé à cet usage et ces plantations seront réalisées à la demande du propriétaire concerné auprès du Maître d'Ouvrage.

Cette mesure permet de répondre aux incidences fortes identifiées en paysage immédiat : Pié Girard, du Petit et Grand Chènevière, le Champ Blanc, Château Maillot et Saint-Soin. Toutefois, les riverains vivant à moins de 2 km du projet pourront également faire une demande pour bénéficier d'une plantation.

Les espèces proposées sont de type autochtone (cf. palette végétale ci-contre) de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité). Voici quelques exemples d'espèces à hautes tiges qui pourraient être plantées : chêne vert ; pin sylvestre ; douglas ; hêtre commun etc. Des arbustes et haies pourront également être proposés si l'objectif souhaité n'est pas un écran paysager haut tel que le noisetier ; le cornouiller sanguin ; le fusain d'Europe ou encore le Troène commun par exemple.

Cette mesure d'accompagnement de plantation vise à atténuer localement l'impact visuel du projet éolien, contribuant ainsi à mieux accompagner le projet pour les habitations les plus exposées. Elle est volontaire et donc soumise à l'accord des propriétaires foncier. Le Maître d'Ouvrage s'engage à étudier au cas par cas l'extension de cette mesure en limite de parcelles agricoles s'il s'agit d'un souhait du propriétaire foncier et que la localisation proposée permettrait effectivement de réduire les vues sur le projet.

Coût de la mesure :

Approximation budgétaire : Préparation du sol, fourniture de végétaux et plantations estimées à 600 ml : 40€ / ml soit 600 m x 40 € = 24 000 €

Coût estimé de la mesure :
24 000,00 € H.T
(conception, réalisation et installation)


Merisier


Églantier commun


Lilas


Genêt commun


Sureau noir


Noisetier commun


Viorne obier


Cornouiller mâle


Chêne pubescent


Érable champêtre


Charme commun


Frêne commun


Fusain d'Europe


Bourdaine


Groseillier à fleurs


Charme


Troène commun


Prunelier


Cornouiller sanguin


Néflier commun

2.4. *covisibilité avec un monument historique ou intervisibilité avec un site*

L'analyse de l'état initial a identifié des sensibilités pour certains monuments historiques et sites protégés au sein du périmètre d'étude à savoir : La tour Blanche d'Issoudun (MH 2), Porte de l'horloge (MH 3), Maison, 2 place Saint-Cyr (MH 6), Collégiale Saint-Cyr (MH 7), Couvent de la visitation (MH 10), Eglise Sainte-lizaigne (MH 13), Commanderie de l'Ormeteau (MH 20), Chateau de Saragosse (MH 23), Maison de maître des Girards (MH 34), Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges (MH 38), Château du Coudray-Herpin (MH 47), Site des anciens remparts et SPR d'Issoudun.

Pour le château de Paudy, les photomontages ont démontré un impact nul.

Concernant l'Église de Sainte-Lizaigne (MH 13), la tour Blanche d'Issoudun (MH 2), Porte de l'horloge (MH 3), Collégiale Saint-Cyr (MH 7), Couvent de la visitation (MH 10), Maison, 2 place Saint-Cyr (MH 6), SPR d'Issoudun, Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges (MH 38) et Chateau de Saragosse (MH 23), l'impact paysager supplémentaire est qualifié de très faible à fort.

Enfin, après analyse des photomontages, l'impact lié à la tour Blanche d'Issoudun (MH 2) est qualifié de modéré.

Ci-dessous, une simulation dans le temps, à titre indicatif, d'une plantation de haies situées à environ 70 m de distance pour un projet de 180 m (bdp) se trouvant à environ 750 mètres des habitations.



Exemple (à titre indicatif) - sans plantation



Simulation 7 ans après la plantation (environ 4 m de hauteur de haie)



Simulation 15 ans après la plantation (environ 10 m de hauteur de haie)

3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF

NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	Mesure d'évitement (E), de réduction (R) ou de compensation (C) de l'impact et mesure d'accompagnement (A)	
	Nature de la mesure	Coût estimatif (en €)
PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	E : choix du site d'implantation (M1) E et R : choix de la géométrie de l'implantation (M2)	--
EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	E : choix du site d'implantation (M1) E et R : choix de la géométrie de l'implantation (M2)	--
PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	E : choix du site d'implantation (M1) E et R : choix de la géométrie de l'implantation (M2) A : Aménagement le long du GRP (M3)	A définir
PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	E : choix du site d'implantation (M1) E et R: choix de la géométrie de l'implantation (M2) R : plantations en limite de propriété (M4)	24 000
VISBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ	E : choix du site d'implantation (M1) E et R : choix de la géométrie de l'implantation (M2)	--
	Total	24 000 €

Figure 110 : ***Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien***

NB : > Tous les aménagements proposés seront réalisés sous réserve de l'accord des propriétaires concernés (particuliers ou conseil municipal) et à leur demande auprès du Maître d'Ouvrage.

> Les plantations proposées se feront avec des espèces de type autochtone de manière à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité) : Cornouiller mâle (Cornus mas) Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea), Noisetier (Corylus avellana), Fusain d'Europe (Euonymus europaeus), Prunellier (Prunus spinosa), Sureau noir (Sambucus negra), Troëne commun (Ligustrum vulgaret), Viorne obier (Viburnum opulum), Charme (Carpinus betulus)...

K . Evolution probable du paysage sans projet

En l'absence de mise en oeuvre du projet ; le paysage évoluera lentement en fonction du changement climatique, des évolutions des exploitations agricoles et aménagements anthropiques. À court et moyen terme, il sera sensiblement similaire à la description réalisée dans l'état initial. Des évolutions sur la nature des cultures sont à prévoir sur le long terme afin de s'adapter à la disponibilité des ressources (ensoleillement et pluviométrie notamment). D'autre part, du fait de la transition écologique actuellement en cours, on peut penser que les énergies renouvelables (éolien notamment) vont continuer à émerger sur le territoire dans les années à venir.

L . Evolution probable du paysage avec le projet

En cas de mise en oeuvre du projet, une modification du paysage local est attendue pour les riverains au projet telle que présentée dans le carnet de photomontages et décrite dans l'analyse des impacts paysagers. En revanche, au-delà d'un périmètre immédiat au projet, les incidences sont nulles et le projet n'a pas de répercussion sur l'évolution du paysage. De plus, il s'agit d'un projet éolien qui conserve l'activité agricole tout en s'inscrivant dans une transition face aux changements climatiques.

Figure 111 : ***Carte de synthèse des impacts 1/3***

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

- Secteur hors ZVI
- Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de la sensibilité paysagère

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Perception des vallées
- Perception des unités paysagères
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- M — Visibilité depuis un monument historique

Gâtines de Vierzon

Champagne-Berrichonne

Vallée du Cher

PE des Vignes

PE de Sainte-Lizaigne

PE des Pierrots

Visibilité Chateau de Saragosse (MH 23)

Visibilité Lanterne des Morts, dite Croix de St-Georges (MH 38)

0 2,5 5 Kilomètres

N

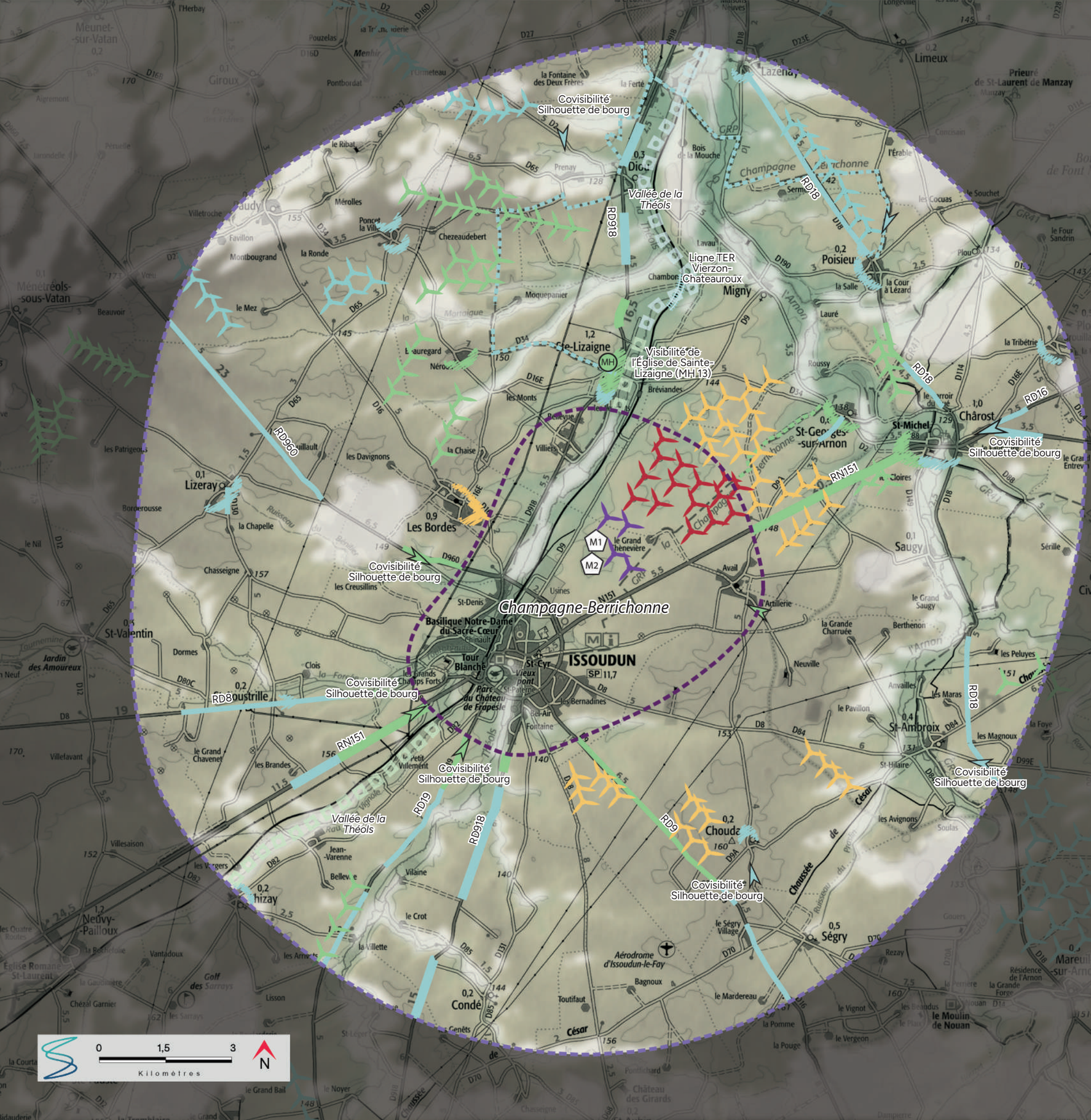


Figure 112 : ***Carte de synthèse des impacts 2/3***

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Éolienne projetée

Aire immédiate

Aire rapprochée

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI

Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de l'impact paysager

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de l'impact paysager

- Perception des vallées
- Perception depuis les axes routiers
- Perception depuis les voies ferrées
- Perception depuis les sentiers de randonnées
- Perception depuis un secteur habité
- Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
- Effet cumulé avec un autre parc éolien
- (M) Visibilité depuis un monument historique

Mesures :

- M1 Choix du site d'implantation
- M2 Choix de la géométrie d'implantation

Figure 113 : ***Carte de synthèse des impacts 3/3***

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP BLANC

Éolienne projetée

Aire immédiate

Zone de visibilité théorique (ZVI)

Secteur hors ZVI

Secteur en ZVI

Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

Gradient de l'impact paysager

Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte

Nature de l'impact paysager

Perception des vallées

Perception des unités paysagères

Perception depuis les axes routiers

Perception depuis les voies ferrées

Perception depuis les sentiers de randonnées

Perception depuis un secteur habité

Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé

Effet cumulé avec un autre parc éolien

M — Visibilité depuis un monument historique

S — Visibilité depuis un site protégé

SPR — Visibilité depuis un site patrimonial remarquable

Mesures :

M1 — Choix du site d'implantation

M2 — Choix de la géométrie d'implantation

M3 — Aménagement du GRP de Champagne-Berrichonne

M4 — Plantation de haies bocagères

M5 — Amélioration du cadre de vie

P.E. «Vallée du Torfou»

P.E. «les Barbes d'Or»

P.E. «les Pierrots»

P.E. «les Tilleuls»

P.E. «les Vignes»

P.E. «les Joyeuses»

VILLIERS

ISSOUDUN

AVAIL

Vallée de la Théols

Ligne TER Vierzon-Châteauroux

RD 918

RN 151

GRP Champagne-Berrichonne

SPR d'Issoudun

Couvent de la visitation (MH 10)

Porte de l'Horloge (MH3)
Collégiale St-Cyr (MH7)

Site des anciens remparts d'Issoudun

Tour blanche (MH2)

Covisibilité Silhouette de bourg d'Issoudun

Covisibilité Tour blanche (MH2) Collégiale St-Cyr (MH7)

Covisibilité silhouette de bourg d'AVAIL

0,5 1 Kilomètres

N

Page blanche à conserver pour le maintien du vis-à-vis à l'impression

N . Conclusion

Dans un premier temps, l'état initial a mis en exergue les sensibilités paysagères spécifiques du territoire de l'étude, à savoir :

• Un paysage ouvert caractéristique de la Champagne berrichonne, traversé au nord par la vallée du Cher et un territoire cartographié comme favorable au développement éolien ;

• Un paysage empreint du motif éolien, un site d'implantation potentiel à proximité de grands ensembles et pôles éoliens existants ;

• Un maillage routier où l'ouverture visuelle est nuancée par le relief et la végétation, mais généralement dégagée. En s'approchant du site d'étude, l'absence de végétation associée à une certaine planéité du terrain permet des vues lointaines ;

• Des sensibilités significatives avec des monuments historiques, des secteurs sauvegardés, des sites protégés ou touristiques, à savoir :

>La tour Blanche d'Issoudun (MH 2)
>Porte de l'horloge (MH 3)
>Maison, 2 place Saint-Cyr (MH 6)
>Collégiale Saint-Cyr (MH 7)
>Couvent de la visitation (MH 10)
>Eglise Sainte-lizaigne (MH 13)
>Commanderie de l'Ormeteau (MH 20)
>Chateau de Saragosse (MH 23)
>Maison de maître des Girards (MH 34)
>Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges (MH 38)
>Château du Coudray-Herpin (MH 47)
>Site des anciens remparts
>SPR d'Issoudun.

• Un risque de modification du paysage quotidien, notamment pour l'aire immédiate, à savoir depuis les communes d'Issoudun, d'Avail, les Bordes, de Villiers et ainsi que tous les lieux-dits autour du site d'étude. Des lieux de vie dans l'aire rapprochée sont également concernés notamment Saint-Georges-sur-Arnon.



Puis l'analyse des impacts a permis d'évaluer et de qualifier l'effet réel du projet de Champ Blanc sur ces sensibilités :

• Une aire de visibilité réduite depuis l'aire d'étude éloignée. Le projet s'inscrit en renforcement et densification du motif éolien. Un impact notable sur la perception des structures paysagères depuis les secteurs panoramiques de l'aire d'étude immédiate ;

• Une appréciation globale du paysage peu modifiée depuis les routes de l'aire d'étude rapprochée du fait de l'existence préalable du motif éolien dans lequel s'insère le projet. L'introduction de points d'appel visuel supplémentaires et une modification du paysage traversé pour les tronçons routiers de l'aire immédiate ;

• Des covisibilités significatives limitées à la Tour Blanche d'Issoudun et la Collégiale Saint-Cyr (absence de visibilité et de covisibilité avec le château de Paudy). Le territoire, riche en patrimoine architectural et culturel, est ainsi relativement préservé ;

• Un projet à l'échelle du paysage depuis les aires éloignée et rapprochée, en revanche, des impacts forts concernent des hameaux proches du projet éolien du Champ Blanc ;

• Une accentuation du motif éolien pour les habitants des bourgs proches, mais, localement, une modification notable du paysage quotidien des riverains pour lesquels des mesures ont été proposées (habitations isolées et hameaux au plus proche du projet).

Conformément au Guide de l'étude d'impact, 2020 : «*Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude d'impact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales pour donner des éléments de réponse aux questions : « Quelle est la capacité d'accueil d'un paysage a recevoir des éoliennes ? » et, si cette capacité ou potentiel d'accueil existe, « Comment implanter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse et partagée ? » au regard notamment d'orientations données, ou d'objectifs de qualité paysagère formulés.*

Le projet éolien du Champ Blanc est le fruit d'une réflexion itérative, prenant en compte l'ensemble des enjeux paysagers, mais aussi écologiques, physiques, acoustiques, humains et techniques, afin d'aboutir à un projet de moindre impact environnemental. Ainsi, des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement du projet afin de proposer un site et une implantation garante d'une insertion visuelle optimale. Des mesures proportionnées au niveau des impacts ont ensuite été proposées afin d'accompagner l'acceptation du projet.



ANNEXES

PARTIE 4

Eglise Sainte-Lizaigne

PARTIE 4. Annexes

A . Table des photographies

Photo 1 : Vue depuis la vallée de la Théols et sa ripisylve // Ambiance paysagère....26
Photo 2 : Perception sur le plateau agricole de la Champagne-Berrichonne // Ambiance paysagère....26
Photo 3 : Perception depuis le passage de la vallée du Cher // Ambiance paysagère....26
Photo 4 : Ambiance paysagère - vue sur la vallée du Cher depuis les abords de Villeneuve-sur-Cher....34
Photo 5 : Ambiance paysagère - vue sur le Cher depuis les abords de Saint-Florentin....34
Photo 6 : Ambiance paysagère - les vastes parcelles cultivées prennent place sur un relief doucement ondulé....35
Photo 7 : Ambiance paysagère - au cœur de la Champagne berrichonne les parcs éoliens sont nombreux....35
Photo 8 : Ambiance paysagère - les espaces boisés des gâtines de Vierzon....36
Photo 9 : Ambiance paysagère - les horizons boisés sont plus ou moins lointains....36
Photo 11 : Illustration du parc éolien de parc éolien d'Aubigeon....42
Photo 10 : Illustration du parc éolien de Torfou....42
Photo 12 : Illustration des parcs éoliens Hombleux I et II....42
Photo 14 : Vue en direction du VIP depuis la tour nord de la Cathédrale de Bourges....45
Photo 13 : La cathédrale de Bourges, vue depuis les jardins de l'Archevêché....45
Photo 15 : Perception depuis les abords du site protégé, les vues sont fermées par la trame végétale et bâtie ; le VIP est donc masqué par ces derniers éléments....48
Photo 17 : Perception depuis la RD au sein du périmètre du site protégé, les vues sont ouvertes, néanmoins le VIP est masqué par la trame végétale et le relief....49
Photo 16 : Perception depuis les abords du site protégé, le VIP est masqué par la trame végétale et le relief....49
Photo 18 : Depuis la route départementale 7 menant au château, le VIP est visible avec une très faible prégnance en arrière-plan du parc de Reuilly et Diou....56
Photo 19 : Depuis l'entrée du château de Saragosse, aux abords de la RD 23, les vues sont ouvertes en profondeur sur le milieu agricole et l'on peut voir à l'horizon le VIP qui se mêle aux éoliennes existantes....56
Photo 20 : Bien que les vues soient profondes, le VIP reste masqué par la ripisylve présente en bordure de parcelle....57
Photo 21 : Le VIP est masqué par l'alignement de végétation plantée depuis le chemin d'accès au monument....57
Photo 22 : Le VIP s'inscrit en arrière-plan de l'horizon boisé....57
Photo 23 : Perception depuis l'allée du château de Coudray-Herpin, le VIP est filtré par la végétation bocagère....58
Photo 24 : Vue sur la Théols depuis le pont au passage du GRP la Champagne-Berrichonne // Ambiance paysagère....64
Photo 26 : Perception de la vallée de l'Arnon et sa ripisylve en direction du VIP depuis la RD 18 // Ambiance paysagère....64
Photo 25 : Perception depuis la RD 130 en frange de Lizeray, les vues sont profondes sur le paysage agricole // Ambiance paysagère ..64
Photo 27 : Vue sur les parcelles agricoles de la Champagne-Berrichonne // Ambiance paysagère....64
Photo 28 : Vue depuis la RN 151 près de la commune de Châtrost, le VIP apparaît masqué par la trame végétale ainsi que le relief....68
Photo 29 : Perception depuis la RD 918 au sud d'Issoudun, le VIP est visible en arrière-plan de la vallée de la Théols en superposition des parcs déjà existants....68
Photo 30 : Perception depuis la RN 151 en direction d'Issoudun, le VIP est partiellement masqué par la trame végétale et bâtie apparente dans le prolongement de la route....68
Photo 31 : Vue depuis l'intersection de la RD 2 et de la ligne Vierzon-Chateauroux au sud de Diou, le VIP est masqué par la végétation qui encadre la voie ferrée - Google View....69
Photo 32 : Vue ouverte et dégagée sur les parcelles agricoles depuis le GRP de Champagne-Berrichonne, le VIP est visible dans sa totalité et en arrière-plan des parcs éoliens déjà existants....69
Photo 33 : Depuis la RD 960, le VIP est partiellement masqué par le Bois du Roi à l'horizon néanmoins celui ci reste tout de même visible dans le prolongement des parcs existants....69
Photo 34 : Depuis la sortie de bourg de Lazernay, le VIP est partiellement filtré par la trame végétale....76
Photo 35 : Perception depuis la sortie de bourg de Saint-Aoustrille, le VIP est tronqué par la trame végétale mais reste néanmoins visible partiellement et ponctuellement le long de la RD 8....76
Photo 36 : Perception depuis la frange sud de Sainte-Lizaigne, le VIP apparaît tronqué par la végétation rivulaire de la Théols, néanmoins ce dernier reste visible avec une prégnance notable....76
Photo 37 : Perception depuis la sortie de bourg de Poisieux en direction du projet, le VIP est visible à l'horizon en superposition avec les parcs existants....77
Photo 38 : Depuis la frange ouest de Saint-Georges-sur-Arnon, le VIP est visible dans le prolongement des parcs déjà existants....77
Photo 39 : Depuis la frange ouest de Saint-Ambroix, bien que le paysage offre une vue ouverte sur les parcelles agricoles, le VIP demeure masqué par le relief....77
Photo 40 : Depuis les abords de l'église, le VIP est masqué par la trame bâtie et végétale....85
Photo 41 : Depuis la route communale qui borde l'Église de Sainte-Lizaigne, le VIP apparaît visible dans le prolongement de la route et dans l'axe du clocher....85
Photo 42 : Grands espaces cultivés caractéristiques de la Champagne-Berrichonne ainsi que la vallée de la Théols et sa ripisylve à l'horizon // Ambiance paysagère....90
Photo 43 : Espace semi-urbanisé appartenant à la périphérie de l'agglomération d'Issoudun // Ambiance paysagère....90
Photo 44 : Perception sur le plateau agricole au passage du GRP de Champagne-Berrichone, le VIP est visible dans sa totalité avec une forte prégance visuelle....94
Photo 45 : Vue depuis la N151 en direction du VIP, les vues sont profondes et le VIP est visible dans son intégralité avec une prégnance visuelle notable....94
Photo 46 : Vue sur la vallée de la Théols et sa ripisylve depuis la RD 918, le VIP est visible en arrière-plan de la végétation....94
Photo 47 : Vue depuis la RD918 à l'intersection avec la ligne TER Vierzon-Chateauroux, le VIP est tronqué par la trame végétale et bâtie 96
Photo 49 : Depuis la vue ouverte du PR localisé à l'ouest d'Issoudun, le VIP est visible en arrière-plan des parcs existants....96
Photo 50 : Perception depuis la RN151 à Issoudun, le VIP est tronqué par la trame bâtie. Néanmoins celui-ci apparaît visible dans l'axe et le prolongement de la route avec une prégnance notable....96
Photo 48 : Vue depuis la RD 918 au sud d'issoudun, le VIP est visible en arrière-plan du tissu bâtie formé par l'agglomération d'Issoudun 96

Photo 51 : En frange est de Villiers, le VIP apparait pleinement, il se place dans le prolongement de parcs éoliens 100
Photo 52 : Depuis la frange est d'Avail, le VIP peut être visible au-dessus de la silhouette bâtie du bourg du fait d'une trame bâtie discontinue et de parcelles cultivées au premier plan 101
Photo 53 : En frange est d'Issoudun, le VIP apparait pleinement en arrière-plan 102
Photo 54 : En frange ouest d'Issoudun, le VIP apparait en grande partie filtré par la végétation émanant de la Théols 102
Photo 56 : Depuis les abords du hameau, la vue est fermé en direction de la ZIP, les masses végétales et les batiments qui cernent le domaine agricole altèrent et filtrent les perceptions sur le projet 104
Photo 57 : Depuis le hameau du Pié Girard, les vues sont profondes et dégagées, bien que le motif éolien soit déjà présent, le VIP reste visible dans son intégralité avec une forte prégance visuelle 104
Photo 55 : Depuis le lieu dit du chateau Maillot, les vues sont fermées par la trame végétale qui entoure l'habitat, le VIP demeure masqué en arrière-plan 104
Photo 58 : Parc éoliens des Pierrots et de Barbes d'or au premier plan ; le parc éolien des Tilleuls et des Joyeuses au second plan // Ambiance paysagère 108
Photo 59 : Parc éolien des Pierrots // Ambiance paysagère 108
Photo 60 : Ambiance paysagère // Le site classé du vieux pont Saint-Paterne au cœur d'Issoudun ; les vues sont cloisonnées par la trame végétale et bâtie 110
Photo 61 : Vue fermée par la trame bâtie en direction de la ZIP depuis les abords des anciens remparts d'Issoudun 112
Photo 63 : Le sommet de la Tour Blanche offre des vues panoramiques sur la ville d'Issoudun et la Champagne berrichonne ; le VIP prend place en avant de parcs existants 112
Photo 62 : Depuis la RD 19, on observe une situation de covibilité indirecte entre la tour blanche d'Issoudun et le VIP - Google Street View 112
Photo 64 : Vue sur la porte dite «de l'Horloge» des fortifications d'Issoudun 114
Photo 65 : Vue sur l'église Saint-Cyr depuis le centre-ville d'Issoudun 114
Photo 66 : Le sommet de la Tour Blanche offre des vues panoramiques sur la ville d'Issoudun et la Champagne berrichonne ; de nombreux parcs sont visibles à l'horizon et le VIP est visible avec une faible prégnance visuelle dans l'axe des parcs des Vignes et des Pierrots 118
Photo 67 : Depuis les abords du Couvent de la Visitation, le VIP est partiellement masqué par la trame bâtie et la végétation. Néanmoins, celui-ci reste perceptible en arrière-plan avec une forte prégnance visuelle 119
Photo 68 : Cultures agricoles - Reuilly - Champagne-Berrichonne 124

B . Table des figures

Figure 1 : Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP....8
Figure 2 : Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes....9
Figure 4 : Carte de localisation géographique 1/3 11
Figure 5 : Carte de localisation géographique 2/3....11
Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/3 11
Figure 6 : Carte DE visibilité théorique du vip basée sur la variation de l'angle vertical 13
Figure 7 : Représentation schématique du nappage de la ZVI à partir d'un VIP....14
Figure 8 : Carte de visibilité théorique angulaire et aires d'étude....17
Figure 9 : Schéma de principe de l'élaboration et de l'architecture de l'état initial 22
Figure 10 : Exemple de représentation du VIP sur les photographies....23
Figure 11 : Carte des aires d'étude....25
Figure 12 : Localisation du projet sur la carte géologique simplifiée (source : brgm.fr) 26
Figure 13 : Carte du relief 27
Figure 14 : Coupe paysagère A-A' 29
Figure 15 : Coupe paysagère B-B' 31
Figure 16 : Atlas des paysage de la région Centre-Val de Loire avec localisation de la zone d'étude 32
Figure 17 : Carte des unités paysagères....33
Figure 18 : Bloc diagramme de la Vallée du Cher 34
Figure 19 : Bloc diagramme de la Champagne berrichonne....35
Figure 20 : Bloc diagramme des Gâtines de Vierzon....36
Figure 21 : Carte de synthèse du contexte paysager 37
Figure 22 : Localisation du projet sur la carte des zones favorables du SRE (Source : Annexe 05 du SRADDET Centre-Val-de-Loire)....38
Figure 23 : Carte DE l'état de l'éolien 39
Figure 24 : Liste des parcs éoliens de l'aire d'étude 1/2 40
Figure 25 : Liste des parcs éoliens de l'aire d'étude 2/2....41
Figure 26 : Liste des parcs éoliens de l'aire d'étude 2/2....41
Figure 27 : Carte de synthèse des effets cumulés avec un autre parc éolien....43
Figure 28 : Illustration du site UNESCO sur fond BD Ortho 45
Figure 29 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude éloignée....46
Figure 30 : Carte des sites protégés 47
Figure 31 : Localisation du site inscrit de Vieux village de Lury-sur-Arnon 48
Figure 32 : Localisation du site inscrit de Vieux village de Lury-sur-Arnon 49
Figure 33 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude éloignée 50
Figure 34 : Schématisation des principes de visibilité - directe - indirecte....52
Figure 35 : Carte des monuments historiques....53
Figure 36 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2....54
Figure 37 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/2....55
Figure 38 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2 59
Figure 39 : Carte de synthèse du patrimoine de l'aire éloignée 60
Figure 40 : Carte de l'aire rapprochée 63
Figure 41 : Carte du relief....65
Figure 42 : Carte des axes de déplacement....67
Figure 43 : Carte de la sensibilité paysagère des axes de déplacement 70
Figure 44 : Schéma de principe des typologies d'implantation de l'habitat....72
Figure 45 : Carte de la répartition de l'habitat....73
Figure 46 : Tableau récapitulatif des habitats de l'aire rapprochée 1/2 74
Figure 47 : Tableau récapitulatif des habitats de l'aire rapprochée 2/2....75
Figure 48 : Carte de la sensibilité de l'habitat 78
Figure 49 : Carte de la sensibilité du contexte paysager....79
Figure 50 : Carte de synthèse des effets cumulés avec un autre parc éolien 81
Figure 51 : Carte des monuments historiques....83
Figure 52 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée....84
Figure 53 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée....86
Figure 54 : Carte de synthèse du patrimoine de l'aire rapprochée....87
Figure 55 : Carte de l'aire d'étude immédiate....89
Figure 56 : Carte du relief et de l'hydrographie 91
Figure 57 : Organisation du territoire....92
Figure 58 : Bloc diagramme de l'aire immédiate....93
Figure 59 : Carte des axes de déplacement 95
Figure 60 : Sensibilités paysagères depuis les principaux axes de déplacement....97
Figure 61 : Carte de la typologie d'implantation de l'habitat 99
Figure 62 : Carte de localisation des photographies illustrant la perception depuis l'habitat isolé 105
Figure 63 : Carte de la sensibilité paysagère de l'habitat....106
Figure 64 : Carte de synthèse des sensibilités paysagères 107
Figure 65 : Carte de synthèse des effets cumulés avec un autre parc éolien....109
Figure 66 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude immédiate....110
Figure 67 : Carte des potentiels sites UNESCO 111
Figure 68 : Carte des sites protégés 111
Figure 69 : Localisation du site inscrit des anciens remparts d'Issoudun 112
Figure 70 : Carte des sites protégés 115
Figure 71 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate 116
Figure 72 : Carte des monuments historiques....117
Figure 73 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate 120
Figure 74 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate....120
Figure 75 : Carte de synthèse de la sensibilité du patrimoine 121
Figure 76 : Carte des zones de présomption de prescription archéologique 123

Figure 77 : Carte des sensibilités paysagères 1/3 125
Figure 78 : Carte des sensibilités paysagères 2/3 126
Figure 79 : Carte des sensibilités paysagères 3/3 127
Figure 80 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes 133
Figure 81 : Carte de visibilité théorique (binaire) du projet éolien 146
Figure 82 : Carte de visibilité théorique (angulaire) du projet éolien 147
Figure 83 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage 1/2 149
Figure 84 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage 2/2 150
Figure 85 : Carte de localisation des parcs éoliens refusés 151
Figure 86 : Carte de localisation des points de photomontages 152
Figure 87 : Carte des sensibilités paysagères et localisation des photomontages 1/3 153
Figure 88 : Carte des sensibilités paysagères et localisation des photomontages 2/3 154
Figure 89 : Carte des sensibilités paysagères et localisation des photomontages 3/3 155
Figure 90 : Localisation des points de photomontages sur la carte de visibilité théorique du projet éolien - aire éloignée 161
Figure 91 : Tableau de synthèse des enjeux paysagers des photomontages de l'aire éloignée 177
Figure 92 : Gradient de qualification des impacts pour les enjeux illustrés via les photomontages 177
Figure 93 : Localisation des points de photomontages sur la carte de visibilité théorique du projet éolien - aire rapprochée 180
Figure 94 : Tableau de synthèse des enjeux paysagers des photomontages de l'aire rapprochée 276
Figure 95 : Gradient de qualification des impacts pour les enjeux illustrés via les photomontages 276
Figure 96 : Localisation des points de photomontages sur la carte de visibilité théorique du projet éolien - aire immédiate 279
Figure 97 : Tableau de synthèse des enjeux paysagers des photomontages de l'aire immédiate 370
Figure 98 : Gradient de qualification des impacts pour les enjeux illustrés via les photomontages 370
Figure 99 : Localisation des schémas d'occupation visuelle 373
Figure 100 : Localisation des photomontages 376
Figure 101 : Localisation des photomontages 380
Figure 102 : Localisation des photomontages 386
Figure 103 : Localisation des photomontages 390
Figure 104 : Localisation des photomontages 394
Figure 105 : Tableau récapitulatif des critères d'occupation visuelle pour l'ensemble des 5 points étudiés après ajout du projet 397
Figure 106 : Localisation du poste de livraison 398
Figure 107 : Photomontage du poste de livraison 399
Figure 109 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien 405
Figure 110 : Carte de synthèse des impacts 1/3 408
Figure 111 : Carte de synthèse des impacts 2/3 409
Figure 112 : Carte de synthèse des impacts 3/3 410
Figure 113 : Rappel des légendes des ZVI 428

C . Glossaire

■ TECHNIQUE

CONFLIT D'ÉCHELLE / EFFET D'ÉCRASEMENT
Effet engendré lorsqu'une éolienne est implantée à proximité immédiate d'un élément prédominant dans le paysage préexistant (silhouette d'un bourg, vallée, clocher d'église, monument, relief marqué...). La prédominance visuelle de l'éolienne et sa hauteur entraînent un écrasement du relief et des éléments verticaux du paysage.

COVISIBILITE
Tout ou partie des éoliennes d'un parc et un élément de paysage, une structure paysagère, ou un espace donné sont visibles conjointement, depuis un même point de vue. Cette définition appelle plusieurs subdivisions selon que la vision conjointe est :

ECHELLE
L'échelle est une notion de dimension donnée par l'observation des éléments composant le paysage. L'appréhension de l'échelle peut être donnée par référence à la taille d'un objet connu. Elle peut s'apprécier verticalement ou horizontalement. (Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2020)

EFFET CUMULÉ
On parle d'effets cumulés entre deux éléments paysagers (deux éoliennes, une éolienne et une infrastructure remarquable, etc.) lorsque l'éolienne est visible depuis l'élément, l'élément est visible depuis l'éolienne ou encore que l'élément et l'éolienne sont visibles dans le même champ de vision.

ESPACE DE RESPIRATION
Angle de vue exempt de champs éoliens. Il se caractérise par deux éléments : un angle et une profondeur de champ. (Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2020)

HAUTEUR APPARENTE
Comme pour tout élément du paysage, c'est l'angle vertical sous lequel une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, château d'eau, …) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.

IMPACT PAYSAGER
Modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, que ce soit des paysages remarquables, réglementés ou protégés, que des paysages ordinaires, du quotidien. L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :
- Impact nul : les éoliennes sont invisibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie par radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

LISIBILITÉ
C'est la clarté du paysage, la facilité d'identifier ses éléments et de les structurer en un schéma cohérent. Cette clarté permet d'abord de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la «sécurité émotive» des habitants. (Source : Lynch)

MESURES COMPENSATOIRES
Les mesures de compensation ou compensatoires visent à conserver globalement la valeur initiale des milieux, par exemple en reboisant des parcelles pour maintenir la qualité du boisement lorsque des défrichements sont nécessaires, en achetant des parcelles pour assurer une gestion du patrimoine naturel, en mettant en œuvre des mesures de sauvegarde d'espèces ou de milieux naturels, etc. Elles interviennent sur l'impact résiduel une fois les autres types de mesures mises en œuvre. Une mesure de compensation doit être en relation avec la nature de l'impact. Elle est mise en œuvre en dehors du site du projet. (Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010)

MESURES DE RÉDUCTION
Les mesures de réduction ou réductrices visent à réduire l'impact. Il s'agit par exemple de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'éoliennes, de la modification de l'espacement entre éoliennes, de la création d'ouvertures dans la ligne d'éoliennes, de l'éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, de la plantation des haies limitant ainsi la vue des éoliennes, etc... (Source : Guide EIE - MEEDM 2010)

MOTIF PAYSAGER
Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme et/ou de la nature. Un motif paysager «motive» l'intérêt, par exemple une rivière, un clocher, etc. Les unités paysagères sont constituées de plusieurs motifs.

PERCEPTION
Toute perception est la prise de conscience d'un objet par un sujet. C'est une réponse phénoménale à un stimulus qui se trouve influencée par le sujet lui-même. Au paysage - objet, le spectateur applique ses filtres, interprétations, symbolisations.
«La description du paysage, surtout si elle est réussie, nous apprend bien plus sur son auteur que sur le paysage même. Elle dit un état d'âme plus qu'un état du lieu» Les mots de la géographie, R. Brunet.
Par ailleurs, le paysage est perçu de façons très diverses, selon le point de vue, l'échelle, le moment. Les perceptions artistiques du paysage (littérature, peinture, etc.) sont d'une infinie variété et évoluent en fonction des époques. (Source : Tabarly et Doceul, ENS de Lyon, Dgesco)

POINT D'APPEL
On parle de point d'appel du regard pour des composants du paysage attirant le regard et constituant des points de repère au sein de ce paysage (clochers, arbres, masses boisées, châteaux d'eau, pylônes, éoliennes, éléments bâtis remarquables, etc.). (Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2020)

PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ
L'étude d'impact doit répondre au principe de proportionnalité, c'est-à-dire qu'elle doit être proportionnelle aux impacts envisagés du projet (sensibilité du territoire, nature du projet et importance) (Bassuel et al., 2015). Ainsi « le contenu de l'étude d'impact doit être en relation avec l'importance des travaux et aménagements projetés, et avec leurs incidences prévisibles sur l'environnement. » (MEDDM, ADEME, 2010, page 26).

SATURATION VISUELLE
Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat. (Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010)

SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE
Exprime "le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet". Les sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle de la zone d'implantatiotn potentielle mais s'appuient sur sa prégance visuelle théorique. Ainsi, les sensibilités peuvent être qualifiées de :
- nulle : le VIP est masqué et ne modifie pas les perceptions
- très faible : le VIP est à peine visible et ne modifie pas les perceptions
- faible : le VIP est visible mais de façon ponctuel et peu marquant
- modérée : le VIP est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- forte : le VIP est visible, il apparait comme nouveau motif paysager
- très forte : le VIP est très visible et créé un nouveau paysage, un paysage éolien. Il domine souvent les autres éléments paysagers.

VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE)
Une importance culturelle et/ou naturelle exceptionnelle qui transcende les frontières nationales et qui présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.

VISIBILITE
Tout ou partie des éoliennes sont visibles depuis un espace donné. (Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2020)

VOLUME D'IMPLANTATION POTENTIEL (VIP)
Le volume d'implantation potentiel est le volume théorique maximisant créé à partir de la ZIP et de la hauteur maximale envisagée pour le projet.

ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)
La zone d'implantation potentielle est l'espace résiduel, une fois appliqué le recul de 500 mètres des habitations et des zones destinées à l'habitat, dans lequel est projetée la construction des éoliennes et les aménagements liés à leur fonctionnement (chemin d'accès, plateforme, poste de livraison, etc...).

BIEF
Canal qui conduit l'eau.

CONFLUENCE
Jonction de cours d'eau ou de glaciers; lieu où se produit cette jonction.

COTEAU
Petite colline ou versant.

INTERFLUVE
Relief qui sépare des vallées.

LIGNES DE FORCE
Les lignes de force dans le paysage sont les lignes de fuite et de convergence, celles qui créent les perspectives. Ce peut être des lignes de crêtes, des linéaires de cours d'eau, de l'infrastructure routière, etc. Le croisement de ces lignes peut générer des points d'appel.

MÉANDRE
Sinuosité, généralement répétée, décrite par un fleuve

PATRIMOINE
Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique. (Source : Code du Patrimoine)

PAYSAGE
Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (Source : Article 1er de la Convention Européenne du Paysage de Florence)

REMARQUABLE
Se dit des éléments de paysage qui attirent l'attention. Ce caractère remarquable « est notamment établi par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières ». (Source : Article R.350-1 du Code de l'Environnement)

RIPISYLVE
Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

TABULAIRE
Qui est caractérisé par la prédominance de plateaux à surfaces relativement horizontales

TERTRE
Petite éminence de terre isolée.

THALWEG
Ligne joignant les points les plus bas du fond d'une vallée.

ZONE HUMIDE
Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. (Source : Code de l'environnement)

UNITÉS PAYSAGÈRES
Portion de l'espace constituant un ensemble relativement homogène sur le plan de la topographie, de l'utilisation de l'espace et de la couverture végétale ou de l'occupation humaine. Les opérations de zonage consistent à décomposer l'espace paysager observé en unités paysagères homogènes auxquelles il est possible d'appliquer des critères de description objectifs. (Source : GéoConfluences)

D . Méthode de rélisation des photomontages

1 . INTRODUCTION

Documents remis par le porteur de projet

Avant même le déplacement terrain pour la réalisation du travail photographique, la société VALECO a porté à notre connaissance les documents suivants, nécessaires à la préparation de la mission :

- Les cartes d'implantations des variantes ainsi que les coordonnées en L93 des éoliennes,

- La couche SIG de l'état de l'éolien (PC accordé, en instruction, en exploitation) avec attribution des principales caractéristiques dimensionnelles des éoliennes permettant la prise en compte des parcs éoliens non construits dans la modélisation des photomontages,

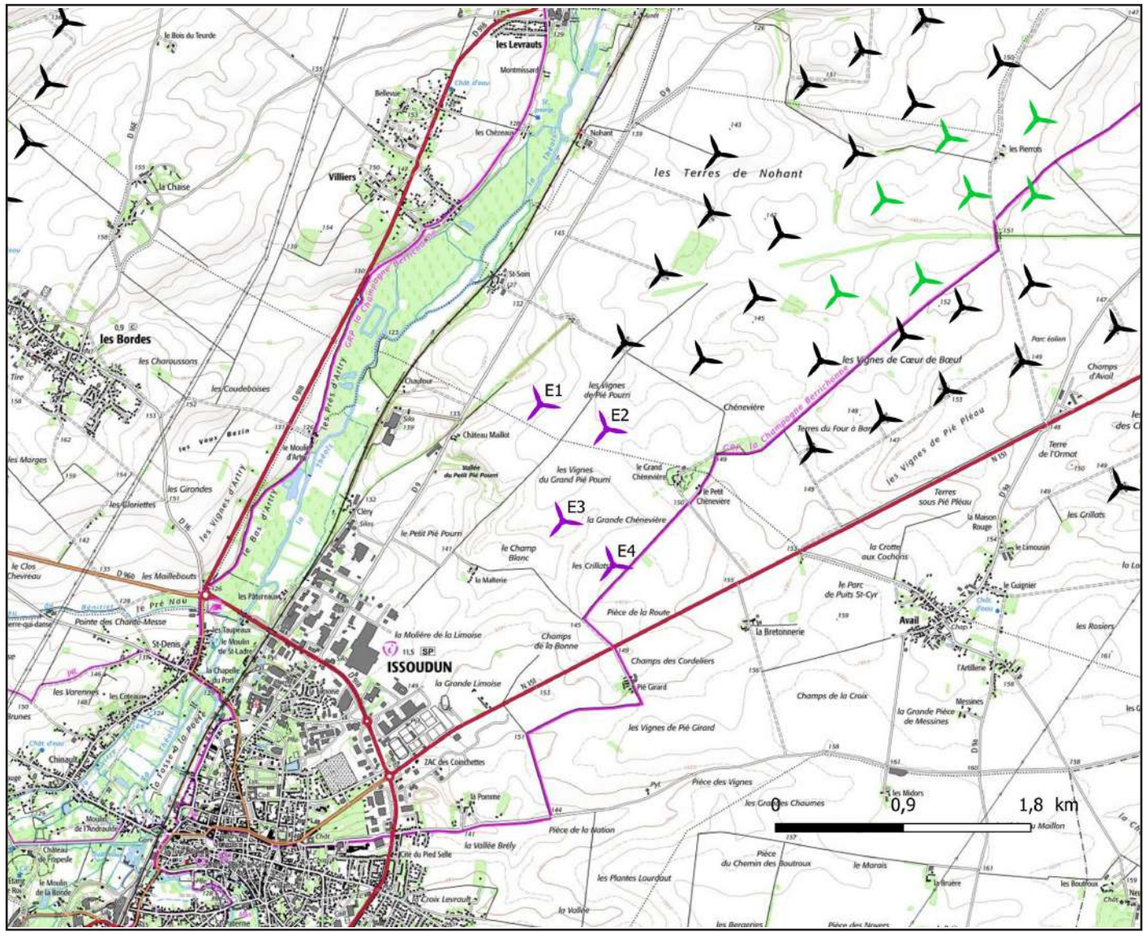
- La BDALTI de l'IGN couvrant largement l'aire d'étude.

2 . PRESTATION

2.1. *Le projet éolien*

Le projet éolien du Champ Blanc se compose de 4 éoliennes :
Pour la simulation paysagère des éoliennes des photomontages réalisés, le gabarit suivant à été utlisé:
- E1, E2, E3 et E4 : Siemens Gamesa 145 (mât de 107,5 mètres // hauteur bout de pale 180m)

Projet éolien du Champ Blanc
Implantation retenue



Pour la projection des éoliennes dans les photographies, les rotors des éoliennes sont orientés en direction de l'observateur.

2.1. *Le choix des points de vue*

Dans le prolongement des enjeux paysagers soulevés dans l'état initial, 40 points de vue ont été positionnés. Ils sont nécessaires à l'évaluation des impacts paysagers et sont localisés sur les cartes ci-dessous.

2.2. *La prise de vue*

Les photographies sont réalisées avec un appareil photo numérique (APN) NIKON D5200, équipé d'un objectif dont la focale est fixe, d'une longueur de 35mm, reproduisant la vue humaine (à 1m60 du sol).

Chaque point de vue fait l'objet d'une série de photographies (à 360°) de façon à produire un assemblage panoramique (en projection cylindrique). Pour ce faire, l'APN est monté sur une tête panoramique installée sur un trépied. La tête panoramique a pour effet de supprimer les distorsions de parallaxe en faisant tourner l'APN sur la lentille d'entrée. Avant la prise de vue, la planéité est réglée à l'aide d'un niveleur à 3 points (plateau dont l'assiette est réglable par 3 molettes) et vérifiée par niveau à bulle monté sur le sabot flash de l'APN. Également, le déclenchement est télécommandé à distance afin d'éviter les vibrations éventuelles lors de la prise de vue. Enfin, la couverture d'une photographie sur l'autre est garantie par un système de rotation à cliquet, permettant une rotation régulière de la tête panoramique.

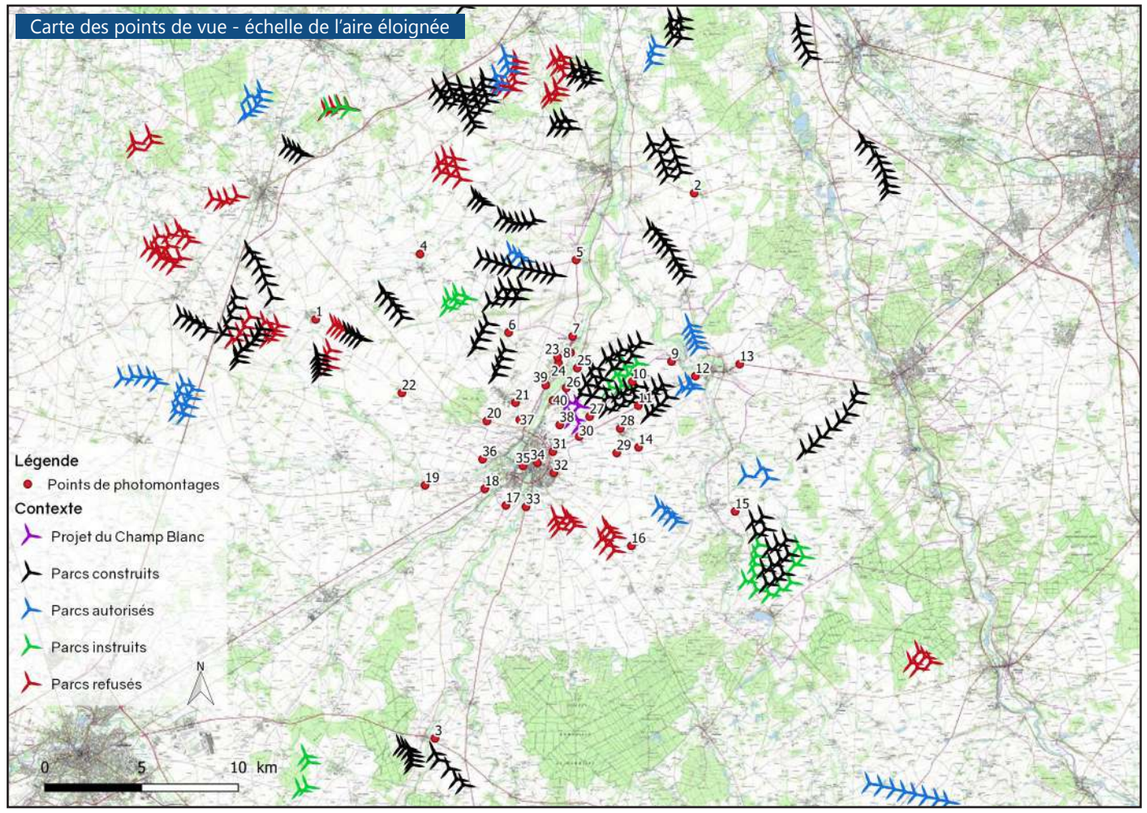
2.3. *Géolocalisation*

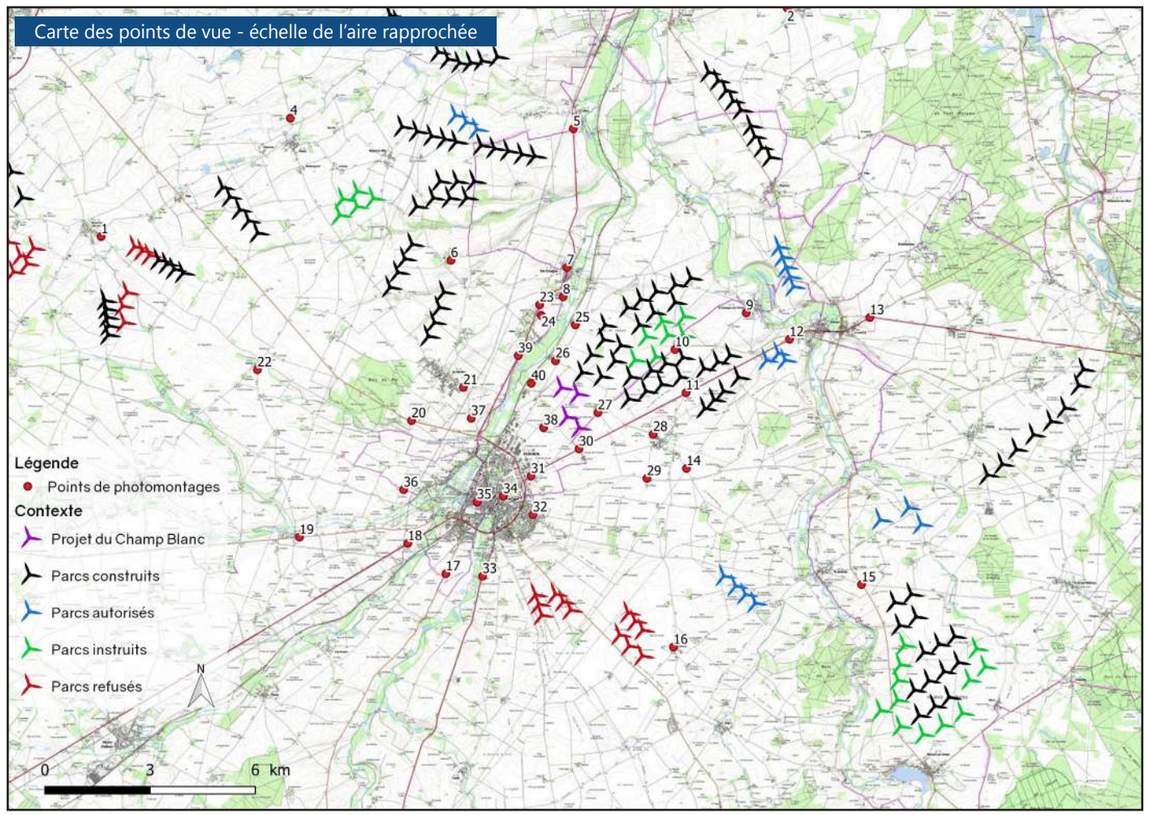
La position géographique du point de prise de vue est mesurée à l'aide de deux instruments : un GPS E-TREX 30 informant la position en WGS 84 (degrés décimaux) et un GPS photographique relié à l'APN permettant de géo-tagguer les clichés.
Au retour au bureau ces informations sont recoupées et vérifiées sur la BD ORTHO de l'IGN.

2.4. *Repérage & recalage*

Le recalage des vues photographiques avec le MNT s'effectue à partir de repères géo-localisables relevés sur le terrain. Il peut s'agir de structures ponctuelles très facilement identifiables et dans le paysage (clocher, pylône, éolienne en exploitation, château d'eau, etc.) ou bien même d'éléments plus discrets (détail d'une maison, poteau, signalisation routière, carrefour, centre d'un giratoire, etc.).

Le recalage vertical s'appuie sur la topographie environnante et la planéité de la prise de vue. Dans un environnement très fermé, le paysage lointain est très peu visible et n'offre pas de point d'appui pour le réglage de la hauteur. C'est principalement sur la base de l'horizontalité photographique corroboré par des repères proches (si disponibles) qu'est fixée la hauteur (pour rappel les prises de vues sont réalisées sur un niveleur 3 points).





PHOTOMONTAGE

Le rendu

Le rendu photo réaliste a été réalisé par windPro 3.6 en tenant compte des paramètres suivants :

• Position du soleil en fonction du moment de la prise de vue et de l'azimut

• Réglage des paramètres de spécularité et de diffusion en fonction de la météo (ensoleillé, partiellement couvert, couvert, etc.)

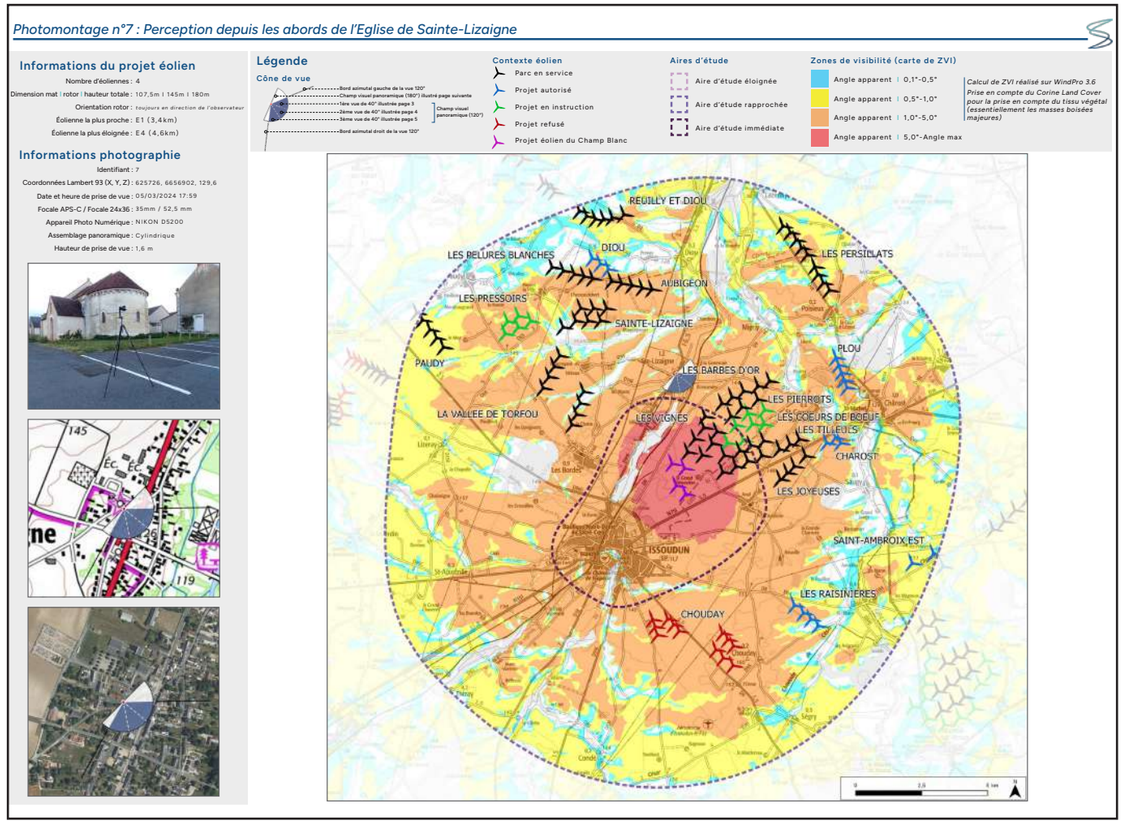
Les retouches

Le gommage des parties d'éoliennes masquées par les obstacles comme les arbres et bâtiments, a été réalisé sur WindPro et Photoshop pour produire un photomontage réaliste.

MISE EN PAGE

La mise en page des photomontages (Cinq pages A3 par photomontage, ou plus lorsque les éoliennes se répartissent sur un angle plus important) est réalisée de telle sorte qu'elle apporte au lecteur toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du photomontage.

Ainsi il a été choisi de présenter :
- Une carte de localisation des prises de vues et du contexte éolien,
- Deux vignettes sur fond IGN et BDOrtho présentant les cônes de vue d'angles 180° et 120° dirigés vers le projet,
- Une coupe paysagère en plan dont le trait de coupe passe par le point de prise de vue et l'éolienne présentant l'altitude la plus élévée. Les rapports d'échelles sont conservés et la longueur de la coupe est adaptée à l'aire d'étude au sein de laquelle la prise de vue a été réalisée.
- La situation initiale (avant projet) sur 180°,
- La situation finale simulée sur un angle de 180°, sur laquelle est mis en évidence la présence des éoliennes, avec l'illustration des masques visuels de la végétation et du bâti,
- La situation en photosimulation sur un angle de 180°, sur laquelle est mis en évidence la présence des éoliennes,





- Et enfin la photographie avec les éoliennes (photomontage) sous un angle de 120° répartie sur trois pages A3, soit trois angles de 40° (vue equi-angulaire).
D'autres précisions viennent renseigner le lecteur sur les caractéristiques du point de vue, du photomontage et de l'emprise du projet. (nb: Z correspond à l'altitude au point de prise de vue)







Typologie de l'enjeu paysager	Élément concerné	Analyse paysagère	Typologie de l'effet	Évaluation de l'impact paysager					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Effet cumulé avec un autre parc éolien				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Centre bourg de Lizaigne			Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou un site protégé	Eglise de Sainte-Lizaigne (MH13)			Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

E . Localisation des monuments historiques

N°	NOM	COMMUNE	DÉPARTEMENT	PROTECTION	DISTANCE DU VIP (en km)	CADRE PAYSAGER
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE						
1	Château de Frapesle et anciennes allées de Frapesle et de Tivoli	Issoudun	Indre	Inscrit	3,3	Dans la vallée de la Théols
2	Donjon dit \"Tour Blanche\"	Issoudun	Indre	Classé	2,8	Dans le centre-ville d'Issoudun
3	Fortification d'agglomération | Porte dite \"de l'Horloge\"	Issoudun	Indre	Classé	2,7	Dans le centre-ville d'Issoudun
4	Maison du 15s., 12, rue Foulerie	Issoudun	Indre	Partiellement inscrit	2,8	Dans le centre-ville d'Issoudun
5	Maison	Issoudun	Indre	Partiellement inscrit	2,8	Dans le centre-ville d'Issoudun
6	Maison, 2, place Saint-Cyr	Issoudun	Indre	Partiellement inscrit	2,7	Dans le centre-ville d'Issoudun
7	Collégiale Saint-Cyr	Issoudun	Indre	Partiellement Classé-Inscrit	2,6	Dans le centre-ville d'Issoudun
8	Immeuble, 46 et 48, rue Montélimart	Issoudun	Indre	Partiellement inscrit	2,6	Dans le centre-ville d'Issoudun
9	Monument aux morts de la guerre de 1870	Issoudun	Indre	Inscrit	2,3	Dans le centre-ville d'Issoudun
10	Couvent de la Visitation	Issoudun	Indre	Inscrit	2,1	Dans le centre-ville d'Issoudun
11	Fortification d'agglomération | Rempart médiéval de l'Ilot Villatte	Issoudun	Indre	Inscrit	2,7	Dans le centre-ville d'Issoudun
12	Hôtel-Dieu	Issoudun	Indre	Classé	2,8	Dans le centre-ville d'Issoudun, en bordure de la Théols
AIRE D'ETUDE RAPPROCHÉE						
13	Eglise Sainte-Lizaigne	Sainte-Lizaigne	Indre	Classé	3,1	Situé au cœur de la commune de sainte-lizaigne
14	Château de la Ferté-Gilbert	Reuilly	Indre	Partiellement Classé-Inscrit	9,7	Situé dans la vallée de la Théols et encadré par de la végétation
15	Collégiale Saint-Michel	Châtost	Cher	Classé	7,1	Situé au sein de la commune de Châtost
16	Domaine des Cloires	Châtost	Cher	Inscrit	6,5	Situé en marge au sud de la commune
17	Eglise prieurale Saint-Martin	Chouday	Indre	Classé	6,5	Situé au cœur de la commune
18	Eglise Saint-Martin	Ségry	Indre	Partiellement Classé	9	Situé au cœur de la commune
19	Château	Paudy	Indre	Partiellement Classé	10,2	Situé au sein de la commune et encadré par la végétation
AIRE D'ÉTUDE ELOIGNEE						
20	Commanderie de l'Ormeteau	Reuilly	Indre	Partiellement inscrit	10,6	En marge de la commune de Reuilly et encadré par de la végétation
21	Maison à pignon, rue de la République	Reuilly	Indre	Partiellement inscrit	11,7	Situé au cœur du centre historique de la commune de Reuilly
22	Prieuré Saint-Denis	Reuilly	Indre	Partiellement Classé	11,7	Situé au cœur du centre historique de la commune de Reuilly
23	Château de Saragosse	Limeux	Cher	Partiellement inscrit	12,3	Situé en frange ouest de la commune de Limeux
24	Château de Quincy	Quincy	Cher	Partiellement Classé	19,4	Situé en périphérie de la commune de Quincy et à proximité de la rive ouest du Cher
25	Prieuré Saint-Laurent de Manzay	Limeux	Cher	Inscrit	12,9	En marge de la commune de Limeux à proximité du Bois de Font-moreau
26	Dolmen, dit \"La Pierre de la Roche\"	Villeneuve-sur-Cher	Cher	Classé	16,2	Situé au cœur du massif forestier du Bois du Palais
27	Château	Saint-Florent-sur-Cher	Cher	Partiellement inscrit	16,1	Situé au cœur du centre historique de Saint-Florent-sur-Cher en rive est du Cher
28	Usine métallurgique des Lavoirs	Saint-Florent-sur-Cher	Cher	Partiellement Classé-Inscrit	16,7	Situé dans la vallée du Cher en marge de la commune de Saint-Florent-sur-Cher
29	Usine métallurgique des Lavoirs | Haut-fourneau	Saint-Florent-sur-Cher	Cher	Classé	16,7	Situé dans la vallée du Cher en marge de la commune de Saint-Florent-sur-Cher
30	Chapelle Notre-Dame de Sérigny	Civray	Cher	Inscrit	12,9	Situé en marge de la commune de Civray, encadré par de la végétation
31	Eglise Saint-Laurent	Primelles	Cher	Classé	15,3	Situé au cœur de la commune de Primelles, au passage du GRP la Champagne Berrichonne
32	Abbaye Notre-Dame de la Prée	Ségry	Indre	Partiellement inscrit	9,9	Situé dans la vallée de l'Indre, et encadré par de la végétation formé par le Bois de Luc
33	Ancienne Abbaye Saint-Pierre	Chezal-Benoît	Cher	Partiellement Classé-Inscrit	16,6	Situé au sein de la commune de Chezal-Benoit à proximité du PR des bindets
34	Maison de maître des Girards	Saint-Aubin	Indre	Inscrit	10,8	Situé en marge de Saint-Aubin entre le bois des Girards et la fortêt domaniale de Bommiers
35	Château	Bommiers	Indre	Inscrit	17,3	Situé en marge au nord de la commune de Bommiers en situation encadré par de la végétation
36	Eglise prieurale Saint-Pierre	Bommiers	Indre	Classé	18,7	Situé au cœur de la commune de Bommiers
37	Croix et bénitier	Brives	Indre	Classé	14,2	Situé au sein de la commune de Brives
38	Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges	Vouillon	Indre	Classé	17,1	Situé en marge de la commune de Vouillon, dans la vallée du ruisseau de Liennet
39	Maison	Vouillon	Indre	Inscrit	17,2	Situé au cœur de la commune de Vouillon à l'intersection entre RD 925 et D19
40	Eglise du prieuré Saint-Saturnin	Vouillon	Indre	Inscrit	17,2	Situé au cœur de la commune de Vouillon
41	Eglise paroissiale Saint-Laurent	Neuvy-Pailloux	Indre	Partiellement Classé	15,0	Situé au cœur de la commune de Neuvy-Pailloux
42	Tumulus elliptique	Liniez	Indre	Classé	20,2	Situé en marge au nord de la commune, légerement encadré par de la végétation
43	Eglise paroissiale Saint-Martin	Liniez	Indre	Inscrit	20,8	Situé au cœur de la commune de Liniez
44	Dolmen dit \"la pierre levée\"	Liniez	Indre	Classé	20,4	Situé en frange nord de la commune de Liniez
45	Eglise Saint-Laurian	Vatan	Indre	Inscrit	19,0	Situé au cœur historique de l'agglomération de Vatan
46	Halle	Vatan	Indre	Inscrit	18,9	Situé au cœur historique de l'agglomération de Vatan
47	Château du Coudray-Herpin	Luçay-le-Libre	Indre	Partiellement inscrit	16,0	Situé en marge de la commune, en lisière de forêt
48	Abbaye Saint-Martin	Massay	Cher	Partiellement Classé-Inscrit	18,9	Situé au sein de l'agglomération de Massay
49	Château de Chevilly	Méreau	Cher	Inscrit	19,2	Situé en marge de la commune de méreau



Figure 114 : ***Rappel des légendes des ZVI***


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
1 Immeuble, 46 et 48, rue Montélimart Partiellement inscrit 36 Issoudun
MH 1


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
2 Fortification d'agglomération | Rempart médiéval de l'Ilot Villatte Inscrit 36 Issoudun
MH 2


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
3 Maison du 15s., 12, rue Foulerie Partiellement inscrit 36 Issoudun
4 Maison Partiellement inscrit 36 Issoudun
MH 3


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
3 Maison du 15s., 12, rue Foulerie Partiellement inscrit 36 Issoudun
4 Maison Partiellement inscrit 36 Issoudun
MH 4


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
5 Maison, 2, place Saint-Cyr Partiellement inscrit 36 Issoudun
MH 5


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
6 Monument aux morts de la guerre de 1870 Inscrit 36 Issoudun
MH 6


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
7 Donjon dit \"Tour Blanche\" Classé 36 Issoudun
MH 7


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
8 Fortification d'agglomération | Porte dite \"de l'Horloge\" Classé 36 Issoudun
MH 8


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
9 Hôtel-Dieu Classé 36 Issoudun
MH 9


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
10 Couvent de la Visitation Inscrit 36 Issoudun
MH 10


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
11 Collégiale Saint-Cyr Partiellement Classé-Inscrit 36 Issoudun
MH 11


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
12 Château de Frapesle et anciennes allées de Frapesle et de Tivoli Inscrit 36 Issoudun
MH 12


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
13 Eglise Sainte-Lizaigne Classé 36 Sainte-Lizaigne
MH 13


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
14 Château de la Ferté-Gilbert Partiellement Classé-Inscrit 36 Reuilly
MH 14


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
15 Collégiale Saint-Michel Classé 18 Châtost
MH 15


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
16 Domaine des Cloires Inscrit 18 Châtost
MH 16


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
17 Eglise prieurale Saint-Martin Classé 36 Chouday
MH 17


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
18 Eglise Saint-Martin Partiellement Classé 36 Ségry
MH 18


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
19 Château Partiellement Classé 36 Paudy
MH 19


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
20 Commanderie de l'Ormeteau Partiellement inscrit 36 Reuilly
MH 20


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
21 Maison à pignon, rue de la République Partiellement inscrit 36 Reuilly
MH 21


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
22 Prieuré Saint-Denis Partiellement Classé 36 Reuilly
MH 22


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
23 Château de Saragosse Partiellement inscrit 18 Limeux
MH 23


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
24 Château de Quincy Partiellement Classé 18 Quincy
MH 24


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
25 Prieuré Saint-Laurent de Manzay Inscrit 18 Limeux
MH 25


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
26 Dolmen, dit \"La Pierre de la Roche\" Classé 18 Villeneuve-sur-Cher
MH 26


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
27 Château Partiellement inscrit 18 Saint-Florent-sur-Cher
MH 27


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
28 Usine métallurgique des Lavoirs Partiellement Classé-Inscrit 18 Saint-Florent-sur-Cher
0 200 400 m
MH 28


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
29 Usine métallurgique des Lavoirs | Haut-fourneau Classé 18 Saint-Florent-sur-Cher
0 50 100 m
MH 29


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
30 Chapelle Notre-Dame de Sérigny Inscrit 18 Civray
0 30 60 m
MH 30


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
31 Eglise Saint-Laurent Classé 18 Primelles
0 30 60 m
MH 31

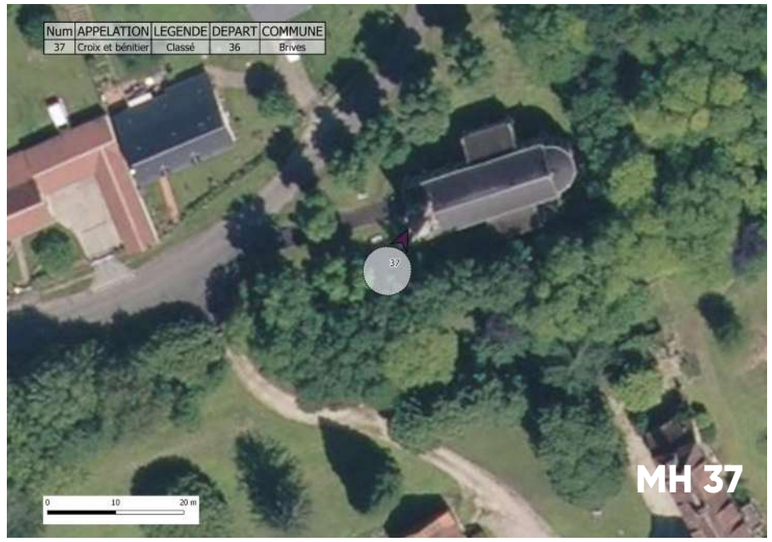

Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
32 Abbaye Notre-Dame de la Prée Partiellement inscrit 36 Ségry
0 100 200 m
MH 32


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
33 Ancienne Abbaye Saint-Pierre Partiellement Classé-Inscrit 18 Chezal-Benoît
0 600 1200 m
MH 33


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
34 Maison de maître des Girards Inscrit 36 Saint-Aubin
0 900 1800 m
MH 34


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
35 Château Inscrit 36 Bommiers
0 500 1000 m
MH 35


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
36 Eglise prieurale Saint-Pierre Classé 36 Bommiers
0 50 100 m
MH 36


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
37 Croix et bénitier Classé 36 Brives
MH 37


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
38 Lanterne des Morts, dite Croix de Saint-Georges Classé 36 Vouillon
MH 38


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
39 Maison Inscrit 36 Vouillon
MH 39


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
40 Eglise du prieuré Saint-Saturnin Inscrit 36 Vouillon
MH 40


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
41 Eglise paroissiale Saint-Laurent Partiellement Classé 36 Neuvy-Pailloux
MH 41


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
42 Tumulus elliptique Classé 36 Liniez
MH 42


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
43 Eglise paroissiale Saint-Martin Inscrit 36 Liniez
MH 43


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
44 Dolmen dit \"la pierre levée\" Classé 36 Liniez
MH 44


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
45 Eglise Saint-Laurian Inscrit 36 Vatan
MH 45


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
46 Halle Inscrit 36 Vatan
46
0 20 40 m
MH 46


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
47 Château du Coudray-Herpin Partiellement inscrit 36 Lucay-le-Libre
47
0 60 120 m
MH 47


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
48 Abbaye Saint-Martin Partiellement Classé-Inscrit 18 Massay
48
0 400 800 m
MH 48


Num APPELATION LEGENDE DEPART COMMUNE
49 Château de Chevilly Inscrit 18 Méreau
49
0 400 800 m
MH 49